

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 12, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1960.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1960_000_012.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)).

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



1/2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME XII (1959-1960)



TABLE DES MATIÈRES



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

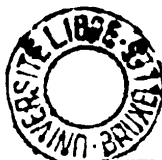


Table des matières du tome XII c 59-6

R. ARON, Journaliste et professeur	177
P. BOLLE, Docteurs en droit et gestion des entreprises	416
P. BRIEN, Hommage à Charles Darwin	197
A. DE BLUTS, Docteurs en droit et gestion des entreprises	403
W. DE KEYSER, Discours rectoral : « A la recherche de la vérité »	17
A. DEVYVER, Arnold Toynbee devant ses détracteurs, I	234
A. DEVYVER, Arnold Toynbee devant ses détracteurs, II	347
A. DORSINFANG-SMETS, Les relations à plaisanterie dans les sociétés primitives	103
L. FLAM, Nietzsche et le nihilisme	90
L. FLAM, Les thèmes dominants dans la vie spirituelle contemporaine (pessimisme et nihilisme)	228
R. HENRION, Docteurs en droit et gestion des entreprises	406
H. JANNE, Allocution d'accueil au trente-troisième Congrès International de la Libre Pensée	42
H. JANNE, Sociologie et Humanisme	269
F. LEBLANC, Allocution du Président du Conseil d'Administration de l'Université	5
R. LEGROS, Pour une défense sociale élargie	290
F. MASAI, Libre pensée et pensée serve au moyen âge	326
J.-M. MINON, Sources et remaniements du <i>Caligula</i> d'Albert Camus	145
Ed. NICOL, Vocation et Liberté	381
H. NICOLAÏ, Conflits entre groupes africains et décolonisation au Kasai	131
M. OSSOWSKA, Divers courants de la pensée morale	48
Ph. ROBERTS-JONES, L'art contemporain et l'Université	454
D. TITS, Civilisation et culture	434
M. TUNC, L'Université devant les grands problèmes du monde contemporain	62
Bibliographie	150, 250, 373, 469

3310
107.2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

OCTOBRE 1959-FÉVRIER 1960

(DOUZIÈME ANNÉE)



1-2

SOMMAIRE

Séance de rentrée du 8 octobre 1959 :

F. LEBLANC, Allocution du Président du Conseil d'Administration de l'Université	5
W. DE KEYZER, Discours rectoral : « A la recherche de la vérité »	17
H. JANNE, Allocution d'accueil au trente-troisième Congrès International de la Libre Pensée	42
M. OSSOWSKA, Divers courants de la pensée morale	48
A. TUNC, L'Université devant les grands problèmes du monde contemporain	62
L. FLAM, Nietzsche et le nihilisme	90
A. DORSINFANG-SMETS, Les relations à plaisanteries dans les sociétés primitives	103
H. NICOLAÏ, Conflits entre groupes africains et décolonisation au Kasai	131
J.-M. MINON, Sources et remaniements du <i>Caligula</i> d'Albert Camus	145
Bibliographie	150



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
 ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

**REVUE
DE L'UNIVERSITÉ
DE
BRUXELLES**

★

Ce numéro inaugure le tome XII de la « Revue ». Les abonnés qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de s'acquitter du montant de leur abonnement au C. C. P. n° 3118.71 de M. Emile Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Le prix de l'abonnement a été maintenu à 200 francs, malgré la hausse des frais d'impression. La Rédaction espère que nos abonnés nous en sauront gré et voudront bien nous éviter des frais de rappel.





REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

OCTOBRE 1959-FÉVRIER 1960

(DOUZIÈME ANNÉE)



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

Séance de rentrée du 8 octobre 1959

**Allocution de M. Félix Leblanc,
Président du Conseil d'Administration
de l'Université Libre de Bruxelles**

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

En ouvrant cette séance, je tiens tout d'abord à rendre un hommage de gratitude amicale à notre Président Paul de Groote qui, appelé aux hautes fonctions de membre de la Commission de la Communauté européenne de l'Energie atomique (Euratom), a dû prier notre Conseil d'Administration d'accepter sa démission.

Au nom de l'Université et de tous ses amis, je lui exprime avec ferveur notre reconnaissance pour sa brillante présidence et je me réjouis de ce que nous conservions le précieux concours de son action et de ses conseils, puisqu'il a consenti à rester parmi nous, non seulement comme Président honoraire, mais aussi comme membre permanent de notre Conseil d'Administration.

L'année académique que nous inaugurons aujourd'hui sera une grande année de rayonnement pour notre Université qui fêtera, le 20 novembre prochain, le cent vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Vous serez informés ultérieurement des cérémonies auxquelles nous aurons le plaisir de vous convier et au cours desquelles nous célébrerons ensemble le souvenir de la grande pensée des Fondateurs de notre Maison.

*
**

Dans notre communauté de plus en plus nombreuse, la mort nous prive chaque année de collaborateurs et d'amis.

Au sein de notre Conseil d'Administration, nous avons perdu en 1958-1959 :

Le baron Van de Meulebroeck, Bourgmestre de Bruxelles, dont la présence à notre Conseil confirmait à la fois la tradition et les liens qui nous unissent à la capitale;

Lucien Beckers, qui siégea pendant plus de trente ans à notre Conseil d'Administration et exerça avec dévouement plusieurs mandats dans les institutions qui dépendent de l'Université et contribuent à sa grandeur.

Lucien Beckers nous laisse le souvenir de ses fécondes activités, de ses précieux conseils et de l'aide généreuse qu'il apporta à l'existence de notre Maison. Il fut pour tous un très grand ami;

Jules Herman, ami généreux lui aussi, qui occupa, avec dévouement, à notre Conseil le siège réservé aux Anciens Etudiants;

Robert Werner, membre permanent de notre Conseil depuis 1931 et docteur *honoris causa* de notre Faculté de Philosophie et Lettres. Il fut le fondateur de notre Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves qui doit son développement à son généreux mécénat.

L'Université a perdu, au cours de cette année, trois autres docteurs *honoris causa* : Henry Herissey, André Siegfried et Kaj Linderstrøm Lang.

La mort nous a ravi un grand nombre de nos professeurs honoraires :

Tobie Jonckheere, qui consacra toute sa vie à la pédagogie, fut le créateur de la première école de pédagogie de Belgique et qui, par l'enseignement et par la plume, se fit le protagoniste des grandes expériences modernes dans ce domaine;

Gustave Charlier, membre de l'Académie de Langue et de Littérature, qui, pendant une carrière de plus de quarante années, occupa la chaire de littérature française. Organisateur de la section de philologie romane, il fut le maître de plusieurs générations de romanistes;

Robert Van Cauwenberghe, titulaire du cours général d'électricité, directeur du laboratoire de Haute Tension; il fut aussi Président de la Société belge des Ingénieurs et Indus-

triels où il exerça son action en vue d'une collaboration féconde de l'industrie et de l'Université;

Victor Pechere, grand clinicien qui, pendant sa carrière à l'Université, s'attacha aux problèmes de pédiatrie et d'éducation. Il compta parmi les fondateurs de notre Ecole de Pédagogie;

Isidore Lévy, illustre spécialiste de l'histoire des religions. Professeur dans notre Université, il fut appelé à enseigner cette discipline au Collège de France;

Raymond Olbrechts, dont la brillante carrière de professeur de statistique et de démographie s'écoula tout entière à l'Ecole de Commerce Solvay et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques dont il fut le grand animateur;

Charles Pergameni, archiviste de la Ville de Bruxelles, professeur à la section d'Histoire où il enseigna la géographie humaine et l'histoire de l'expansion des peuples européens;

Maurice Robert, ingénieur géologue, membre du Conseil colonial, professeur de la géographie du Congo;

Léon Flamache, titulaire de la chaire de « Graphochimie ».

Plusieurs professeurs nous ont été enlevés en pleine activité:

Edmond Divoire, grand ingénieur et spécialiste réputé de la radioélectricité et des télécommunications; il fut chargé, dès 1925, de l'enseignement de cette discipline;

René Delanne, chargé de cours à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, spécialiste des questions de biométrie et de biologie à l'Institut d'Education physique;

Marcel Van Goethem, professeur d'architecture civile à la Faculté des Sciences appliquées; il participa à l'étude et à l'exécution des récents bâtiments érigés par l'Université et, notamment, l'Institut des Constructions civiles et la salle où nous nous trouvons;

François Howet, chef du Service de Chirurgie à l'Hôpital d'Etterbeek, chef de travaux à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, qui s'est consacré, pendant de longues années, avec un dévouement jamais démenti, à ses malades et au développement de notre enseignement;

Robert Kirkpatrick, brillant avocat du barreau de

Bruxelles; il créa, à la Faculté de Droit, le cours d'Initiation au Droit anglo-saxon dont il était un spécialiste éminent.

Nous avons aussi perdu, en la personne des D^{rs} Van Lint, Coryn, Duprez, Gaudy, quatre Agrégés de la Faculté de Médecine et de Pharmacie qui, en maintes circonstances, ont apporté à notre institution les ressources de leur expérience et de leurs vastes connaissances.

Nous avons eu aussi la tristesse de perdre M^{me} Jean Lameere qui, sous le nom de Nelly Cormeau, a illustré la critique littéraire. Très attachée à l'Université dont elle était docteur en philosophie et lettres, M^{me} Lameere était Chargée d'enseignement aux cours de vacances organisés, chaque été, à l'U.L.B.

Je vous demande quelques instants de recueillement en hommage à la mémoire de tous ces amis dévoués à notre Communauté universitaire.

*

**

Au seuil de notre nouvelle année académique, je suis particulièrement heureux d'être l'interprète de l'Université pour rendre hommage au Recteur Henri Janne, dont les fonctions viennent de prendre fin, en vertu de nos statuts.

Au cours de son rectorat, Henri Janne a apporté à notre Maison le concours d'un inlassable dévouement et d'un dynamisme fécond. Il prit une participation active aux travaux de la Commission nationale des Sciences et il nous est agréable de pouvoir le féliciter de sa récente désignation en qualité de Vice-Président du Conseil national de la Politique scientifique.

Je suis heureux de le remercier des services qu'il a rendus à l'Université et à la Nation.

Notre Conseil d'Administration a désigné, en qualité de Vice-Président, le professeur Marcel Vauthier, membre du Conseil d'Etat et ancien Secrétaire général de l'Université.

Je le remercie tout particulièrement d'avoir consenti à nous apporter sa précieuse collaboration.

Le Conseil a appelé aux fonctions d'Administrateur de l'Université le professeur Jean-Pierre Gillet, Ingénieur commercial, qui apportera à la gestion de notre Maison, le concours précieux de son dévouement et de sa compétence.

Notre ami dévoué Robert Leclercq a été appelé à siéger à

notre Conseil d'Administration en qualité de membre permanent et a été promu Secrétaire général.

Je me réjouis de voir ainsi renforcés les liens de collaboration qui m'unissent à lui depuis de nombreuses années.

Je suis également heureux de vous informer de ce que notre Conseil, qui se proroge par une cooptation continue, a désigné en qualité de membre permanent : M^{me} Anspach, le baron Boël, MM. Hubert Ansiaux, Henri Feron, Joseph Lemaire et Henri Rolin.

Ces précieuses collaborations paraissent particulièrement opportunes au moment où notre Université va se trouver confrontée avec la nécessité d'une orientation et d'un développement qui devront être réalisés, dans le cadre de sa liberté et de son autonomie traditionnelles, pour satisfaire au programme tracé par la Commission nationale des Sciences.

Le rayonnement de notre Maison, qui confirme l'efficacité de la formation qu'elle dispense, est marqué par le grand nombre de distinctions décernées à plusieurs de nos professeurs.

M. le Recteur honoraire Jean Bagniet a été nommé docteur *honoris causa* des Universités de Montréal et de Californie.

M. le professeur honoraire Auguste Piccard a été nommé docteur ès sciences techniques *honoris causa* de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M^{me} Emilie Carner-Noulet, professeur à notre Faculté de Philosophie et Lettres, a été élue Directrice de l'Académie de langue et de littérature françaises pour 1959.

M. le professeur Albert Dalcq a été nommé Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine.

M. le professeur Maurice De Laet a été nommé membre titulaire de cette même Académie.

MM. les professeurs Maurice Millet et Paul Bastenie en deviennent membres correspondants.

M. le professeur honoraire Arthur Wauters a été élu Président de l'Académie royale des Sciences coloniales pour 1959.

M. le professeur honoraire Eugène Dupréel a été élu membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris.

M. le professeur Jean Brachet a été nommé membre de l'Académie des sciences et des arts des Etats-Unis.

M. le professeur Henri Rolin a été désigné en qualité de juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme.

M. le professeur Jacques Errera a été nommé Commissaire à l'Energie atomique.

Nous nous réjouissons de ces distinctions qui honorent notre communauté et nous en félicitons nos collègues.

Au cours de l'année académique 1958-1959, plusieurs de nos collègues ont été admis à l'honorariat :

M. Léon Coppez, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie;

M. Henri de Leuze, de la Faculté de Droit;

M. Max Gottschalk, de l'Institut de Sociologie Solvay;

M. Jean Ghilain, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

M. Léon Herrmann, de la Faculté de Philosophie et Lettres;

M. Fernand Van Langenhove, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

Je leur exprime les sentiments de gratitude du Conseil d'Administration et de leurs collègues pour la part qu'ils ont prise à l'activité de l'Université.

Il m'incombe, je crois, de satisfaire l'intérêt que vous portez à notre Université en vous rappelant sommairement quelles ont été, au cours de l'année 1958-1959, ses principales extensions dans le domaine de ses installations et dans l'organisation de ses enseignements.

Nous avons pu procéder, cette année, à l'inauguration de l'Institut des Constructions civiles, dont la réalisation est due à la généreuse initiative des ingénieurs diplômés de notre Faculté des Sciences appliquées.

Il nous est agréable de nous souvenir que cette cérémonie fut honorée de la présence de S. M. la Reine Elisabeth qui nous a donné, une fois de plus, le témoignage de l'intérêt qu'elle ne cesse d'apporter à notre activité et qui constitue pour nous le plus précieux des encouragements.

Nous avons eu la satisfaction d'inaugurer également les locaux aménagés pour assurer l'activité des Presses Universitaires.

Dans un tout autre domaine, l'Université a procédé à

l'installation d'une garderie pour les enfants des étudiants, des membres du corps enseignant et du personnel.

L'opportunité de cette initiative, réalisée grâce au généreux concours de M. et M^{me} Benedict Goldschmidt, a été confirmée par un réel succès.

*
**

L'Université a poursuivi activement sa politique d'aménagement et d'accroissement de ses enseignements et, sans vouloir vous imposer un exposé complet de ceux-ci, je crois cependant intéressant de mentionner :

- La création d'une licence en physique théorique et atomique à la Faculté des Sciences;
- La création d'un enseignement complémentaire de Recherche opérationnelle dans le cadre de l'Institut de Statistique;
- La création, à la Faculté de Philosophie et Lettres, d'un cours nouveau d'Histoire de l'Art contemporain;
- A la Faculté des Sciences, la section des Sciences zoologiques s'est enrichie d'un cours d'Electrophysiologie et a aménagé un laboratoire approprié à cette discipline. En outre, la Faculté a créé un nouveau service de Biophysique et de Radiobiologie;
- Une licence en Education physique et en Kinésithérapie a été créée au sein de la Faculté de Médecine et de Pharmacie;
- La Faculté des Sciences appliquées a mis au point le programme pour le grade d'Ingénieur civil métallurgiste et a créé un certificat complémentaire d'Automatique;
- La Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques s'est enrichie de la Licence spéciale en Econométrie;
- Quant à l'Ecole des Sciences de l'Education, son programme comprend, dès cette année, une nouvelle licence en Psychologie industrielle.

Par l'importance et l'étendue de ces mesures, l'Université de Bruxelles entend poursuivre une politique qui est dictée par son impérieux devoir de s'adapter à l'évolution rapide des sciences, soit en organisant des enseignements nouveaux, soit en multipliant les enseignements complémentaires.

*
**

Dans le cadre de cette politique d'extension de l'Université, je voudrais souligner spécialement la réalisation, que nous souhaitons pouvoir accélérer, du programme de dédoublement linguistique.

A partir de cette année, la section des mathématiques, à la Faculté des Sciences, sera accessible aux étudiants flamands. A la Faculté de Droit, le dédoublement complet, réalisé depuis plusieurs années, est étendu à la licence en sciences criminologiques.

D'autre part, la Faculté de Philosophie et Lettres poursuit, année par année, le dédoublement linguistique de ses enseignements.

Les cours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la morale, de création récente, se feront également dans les deux langues à partir de cette année. Nous sommes donc en mesure de former des diplômés, en langue néerlandaise, de toutes les disciplines de cette Faculté.

Quant à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, nous rappellerons qu'elle a commencé le dédoublement de la section des sciences économiques et financières dès octobre 1958 et que ce programme se continue avec un encourageant succès.

Nous espérons trouver, dans l'accroissement des ressources que doit nous apporter la mise en œuvre des vœux de la Commission nationale des Sciences ainsi que dans le mécénat et, notamment, dans le concours de nos amis flamands, la possibilité d'accélérer le dédoublement de tous nos enseignements.

Nous devons, en effet, prévoir que l'évolution démographique et sociale des régions flamandes du pays entraînera un accroissement des candidats flamands aux études universitaires et qu'il est de notre devoir de leur permettre d'accéder à un enseignement inspiré par la liberté de pensée.

Permettez-moi cependant, tout en vous confirmant notre volonté de poursuivre inlassablement ce dédoublement, de rappeler à nos amis flamands, dont nous partageons l'impatience, que ce programme, pour être valablement réalisé, implique une discipline qui exclut toute anticipation hâtive de nature à le compromettre.

Le problème à résoudre ne consiste pas seulement à créer des cours et à trouver les ressources nécessaires pour qu'ils se donnent. Il faut aussi pouvoir choisir les hommes de haute compétence et obtenir leur concours pour nous permettre de tenir, à l'égard de la jeunesse flamande, notre engagement de lui donner un enseignement de même qualité que celui que notre Université dispense depuis cent vingt-cinq ans en langue française.

Nous devons également vouloir que, sur le plan de la compétition scientifique nationale et internationale, les membres du corps professoral et les chercheurs de nos sections flamandes occupent une position équivalente à celle de leurs collègues qui enseignent en français.

Vous comprendrez que les conséquences que peut avoir ce délicat problème du recrutement nous imposent une politique qui exclut les improvisations faciles, même si elles sont provisoires. Ces considérations s'ajoutent aux difficultés à résoudre pour l'obtention des ressources nécessaires.

Je voudrais cependant que vous soyez convaincus de ce que le rappel de ces obstacles à surmonter n'est pas un plaidoyer en faveur d'une stratégie dilatoire. L'exposé loyal des problèmes à résoudre et des buts à atteindre n'exclut nullement notre détermination de réussir.

Les réalisations que je vous ai exposées sont d'ailleurs le témoignage de notre volonté.

*
**

Il convient de ne point confondre cette question du dédoublement linguistique des enseignements donnés dans l'Université de Bruxelles avec un autre problème qui est actuellement soumis à l'opinion publique : celui de la localisation régionale des établissements d'enseignement supérieur.

Des polémiques se sont récemment engagées d'une façon plus active à ce sujet, et les controverses trop souvent passionnées auxquelles elles donnent lieu engendrent des argumentations contradictoires qui prouvent que ce problème n'a pas la maturité nécessaire pour être résolu sans qu'il soit étudié objectivement dans son principe et dans ses possibilités.

Il convient qu'une telle question soit examinée en tenant

compte avant tout de l'intérêt national et de la sauvegarde de la qualité de l'enseignement supérieur.

Je crois savoir que le gouvernement a l'intention de faire procéder à une étude complète du problème et il serait donc prématuré de vouloir prendre une position définitive à ce sujet.

Puis-je me permettre de compléter cet exposé en rappelant qu'il serait inconcevable que la nécessité d'étudier le problème de l'implantation territoriale de l'enseignement supérieur puisse être un motif de suspendre la mise en vigueur des mesures prévues actuellement pour étayer et développer les institutions existantes qui ont une fonction immédiate à remplir.

*
**

L'année 1959 a été marquée par deux dates importantes pour l'histoire de nos Universités.

Dès le 12 janvier, au moment où se clôturaient les travaux de la Commission nationale des Sciences qui avait été créée par le gouvernement précédent, sous la présidence du Roi Léopold, le gouvernement actuel prit l'engagement « d'amplifier l'effort national en faveur de la recherche à la mesure même des besoins que la commission avait décrits ».

Lors d'une mémorable séance académique tenue le 5 mai dernier en présence de S. M. le Roi, des engagements solennels furent pris par le Premier Ministre au nom du gouvernement et par le Gouverneur de la Banque Nationale au nom du monde économique.

Ces engagements précisés au cours de la séance consistaient à prendre toutes les dispositions nécessaires, tant au point de vue des institutions que des moyens financiers pour assurer la réalisation du programme élaboré par la Commission nationale des Sciences.

Cette prise de position émouvante de la Nation tout entière permit à S. M. le Roi de proclamer, dans son discours qui clôtura la séance, que « convaincus de préparer notre vie de demain, le gouvernement, les grands établissements autonomes de crédit et les dirigeants de l'économie privée ont trouvé une solution vraiment nationale pour fournir à la recherche scientifique les moyens financiers indispensables.

L'impulsion nécessaire à la rénovation de notre appareil scientifique et à l'intensification de nos travaux de recherche est ainsi donnée. »

La large diffusion qui fut donnée aux conclusions du Rapport de la Commission nationale des Sciences me dispense de procéder à une analyse de ce programme et à un exposé détaillé des mesures prévues pour sa mise en œuvre.

Je vous rappellerai cependant que le gouvernement a prévu que l'ensemble des moyens financiers mis à la disposition de la recherche comportera une dépense supplémentaire de 700 millions pour l'année en cours et 1960 et que des crédits devront s'ajouter à ces sommes pour atteindre ultérieurement le rythme d'un milliard par an.

Je vous rappellerai également que le secteur privé et les institutions financières du secteur public se sont engagés à participer à cet effort par la souscription d'un emprunt de trois milliards à 2 % d'intérêt et à 30 ans d'échéance et libérable en dix ans par tranches annuelles de 300 millions, dont la première sera acquittée en 1960.

Ceux d'entre nous qui ont l'habitude des grands budgets et peuvent mesurer l'amplitude des besoins à satisfaire, se rendent compte que ces chiffres importants n'ont rien d'exagéré et ne permettent pas d'exclure ni d'atténuer les concours antérieurs accordés à la recherche et à l'enseignement supérieur par les institutions officielles et par le mécénat.

Ils constituent cependant la base complémentaire qui doit permettre d'assurer la réalisation d'un programme trop longtemps freiné par l'insuffisance de ressources.

Les universités sont conscientes du rôle important qui va être le leur pour participer, dans le cadre de leur fonction et de leurs responsabilités, à l'utilisation rationnelle des moyens qui pourront être mis à leur disposition.

Les rapports de la Commission nationale des Sciences ont prévu, à cet égard, la politique qui doit être suivie pour permettre aux universités de disposer des bâtiments et du matériel suffisants pour former et accueillir l'important personnel supplémentaire qui devra se consacrer à l'enseignement et à la recherche.

Les recommandations de la Commission ont fort heureusement élaboré les dispositions légales qui doivent permettre la

constitution et la répartition des ressources financières nécessaires.

Ces dispositions font, actuellement, l'objet de projets de lois étudiés par le gouvernement, tant pour les universités de l'Etat que pour les universités libres.

J'ose espérer que ces projets deviendront, à très bref délai, des lois en vigueur, car il serait impensable que des difficultés mineures, d'ordre administratif ou politique, puissent apporter un retard à la mise en œuvre de l'effort grandiose et enthousiaste consenti par la Nation tout entière.

En ce qui concerne l'Université Libre de Bruxelles, j'ai la satisfaction de pouvoir vous dire qu'elle n'a pas attendu que les ressources nouvelles soient définies ou attribuées pour se préparer à faire face à la tâche qui lui incombe.

Un programme d'ensemble des bâtiments à ériger sur nos terrains du Solbosch et du boulevard de Waterloo, élaboré dès 1953, a été complété et nous a permis d'indiquer à la Commission nationale des Sciences qu'une dépense d'investissement de l'ordre de 545 millions devait être prévue, pour les bâtiments seuls.

L'administration de l'Université étudie, avec les facultés intéressées, les projets de construction et de répartition des nouveaux locaux; des plans ont été établis, des immeubles voisins ont été acquis et certaines réalisations seront mises en œuvre dès cette année académique.

Les premières réalisations comprendront notamment un Institut de Physique et un Institut de Chimie, une Ecole de Pharmacie, un accroissement important de la Cité Estudiantine, le développement et l'aménagement des locaux des Facultés de Droit, de Philosophie et Lettres et de Médecine, la construction d'un nouvel Institut de Sociologie, etc.

Cet imposant programme vous permet d'apprécier combien notre Université désire être la première en mesure de satisfaire aux besoins du nouvel essor de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le cent vingt-cinquième anniversaire que nous fêterons dans quelques semaines marquera le début d'une ère d'extension, dans laquelle l'Université entre résolument, avec la certitude qu'elle sera soutenue par la Nation et par tous ses amis.

Discours rectoral de M. le professeur Walter De Keyser

**EXCELLENCES, MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,**

Au seuil de cette année académique, au moment de prendre la parole pour la première fois en qualité de recteur, je tiens à rendre hommage à mon éminent prédécesseur, M. le professeur Henri Janne.

Au cours de son rectorat, M. Janne ne s'est épargné aucune peine au service de l'Université. Doué d'une extraordinaire puissance de travail, il manifesta son activité dans tous les domaines qui sont de la compétence du recteur.

D'un caractère affable mais tenace, il sut réussir dans les entreprises les plus difficiles. Il fut pour les étudiants un ami sûr, un guide écouté. Il fut le digne représentant du Corps professoral dans tous les conseils de l'Université.

Au dehors, il sut défendre nos intérêts avec opiniâtreté mais sans esprit particulariste, et je sais que sa contribution aux travaux de la Commission nationale des Sciences fut brillante sur le plan national. Le Gouvernement d'ailleurs vient de reconnaître l'excellence de cette collaboration en l'appelant à la vice-présidence du Conseil national de la Politique scientifique.

Les représentants des autres universités belges savent, mieux que moi peut-être, tout ce qu'il fit pour que se resserrent toujours davantage les liens qui unissent tous les membres du haut enseignement.

Le professeur Henri Janne a bien mérité de l'Université; son nom s'inscrit dès aujourd'hui dans la liste de nos grands recteurs.

À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

EXCELLENCES, MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis l'enfance, j'entends répéter que le monde est à un tournant.

On peut se demander si ce tournant n'est pas un mirage, une impression illusoire des générations qui se succèdent, une forme de l'éternelle querelle des anciens et des modernes.

Sans doute, en est-il ainsi partiellement.

Mais il faut reconnaître que la Science, la Technique transforment le cadre même de notre existence à une allure vertigineuse.

Au XIX^e siècle, les progrès de la science se faisaient par bonds suivis de paliers, et dans l'ensemble, on avait l'impression qu'ils s'accomplissaient suivant une loi quasi linéaire.

Actuellement, les profanes et même les savants ont le sentiment que la science progresse d'un mouvement continu et accéléré.

Ce sentiment est-il exact, et dans l'affirmative, où trouver l'explication ?

Oppenheimer [1] compare la science à un immense palais inachevé. Il y a des chambres entièrement terminées que l'on aménage progressivement, alors qu'à distance, d'autres ailes sont en voie de construction.

Autrefois, les résultats encore fragmentaires donnaient l'impression que cet immense édifice s'élevait un peu au hasard et que diverses ailes étaient de conceptions indépendantes.

Aujourd'hui et chaque jour davantage, ces constructions voisinent et s'étayent l'une l'autre, d'où il résulte un effet cumulatif des découvertes et des inventions.

La méthode des découvertes en chaîne pratiquée d'une manière plus ou moins sporadique depuis toujours, par de nombreux savants, a pris un caractère systématique grâce à Rutherford. Cette méthode consiste à convertir continuellement l'objet d'étude en un instrument de recherche. Chaque progrès fournit ainsi des moyens d'investigation de plus en plus puissants.

Le développement extraordinaire de la science conditionne celui de l'industrie; il élève le standard de vie des hommes.

Il s'ensuit une consommation accélérée de matière et d'énergie.

N'a-t-on pas calculé que d'ici la fin de ce siècle, la consommation d'énergie dépasserait celle de l'humanité depuis le début de l'ère chrétienne jusqu'à ce jour. De tout cela, il résulte un certain sentiment de malaise.

Il n'est donc pas étonnant que, de nos jours, tant d'études, de discours, de livres soient consacrés à la recherche scientifique, à la philosophie de la science.

L'évolution à laquelle nous assistons est si rapide que pour éviter l'impression de « perdre pied », nous tentons quelquefois de nous retourner vers le passé, pour mieux scruter l'avenir.

C'est ce que je ferai à mon tour et si j'ai choisi comme thème de ce discours *La recherche de la vérité* et non point seulement *La recherche scientifique* ou *L'évolution de la science et de la technique*, c'est que j'ai voulu affirmer l'unité de la science dans le temps, comme dans son étendue.

Il m'est apparu que l'état d'esprit de l'ingénieur qui recherche un nouveau mode de construction d'une fusée inter-sidérale, n'est pas essentiellement différent de celui d'un philosophe de l'antiquité à la recherche de vérités abstraites.

Dans cet exposé, j'essaierai de dégager les principes qui guident les chercheurs de tous les temps, je m'efforcerai d'indiquer les voies nouvelles de la méthode scientifique.

Rappelant ensuite quelques apports de la Belgique à la civilisation européenne, j'espère pouvoir montrer que la situation de notre pays dans ce domaine n'est pas aussi désespérée que certains l'affirment et qu'un relèvement de notre niveau scientifique est possible si, prenant conscience du danger, nous ne nous épargnons aucun effort pour assurer à la science belge une place digne de son passé.

*
**

De tout temps, l'homme eut à se défendre contre les éléments, contre les animaux. Il eut à lutter pour assurer son existence.

Sa débilité même fut à l'origine du développement de son intelligence. Il imagina des armes et des outils, d'abord en bois et en pierre. Plus tard, il apprit à travailler les métaux.

Le premier outil de son intelligence fut la main.

Mais très tôt, cet être bizarre se mit à réfléchir sur ce qu'est la nature qui l'entoure. Et sa curiosité l'amena à rechercher une représentation cohérente de l'Univers.

Mais sans doute, dans cette partie du monde, faut-il attendre l'épanouissement de la civilisation hellénique pour que la réflexion désintéressée atteigne son apogée.

Taine [2] définissant de façon remarquable l'esprit scientifique des Grecs, a dit : « Ils pensent pour penser et c'est pour cela qu'ils font des sciences. »

Et pourtant, le « miracle grec » comme l'a appelé Renan [4], a beaucoup fait pour le développement des sciences pratiques, car, par un étrange retour des choses, les résultats de ces spéculations se trouvent souvent à l'origine de la science positive.

A côté de cette conception, il y a celle qui considère la science d'un point de vue purement utilitaire.

La science doit servir l'homme et l'étude de ce que nous percevons des lois naturelles ne doit servir qu'à améliorer les conditions de notre existence.

Je rappellerai par quelques exemples, l'influence exercée par ce que l'on a appelé « les arts mécaniques » sur l'évolution de la science pure. On constate qu'à la base de la découverte de grandes lois de la nature, se trouve bien souvent la solution de quelque problème technique.

La technique d'ailleurs n'aide-t-elle pas la science à chaque pas au cours de son évolution.

L'origine même de la géométrie se retrouve dans l'étymologie de ce mot. C'est la mesure de la terre, l'arpentage.

Les premières formules furent des recettes et les hommes de métier de l'antiquité ont utilisé des formules empiriques en attendant la découverte de formules rationnelles.

L'esprit qui les animait est bien celui des ingénieurs d'aujourd'hui.

Dans le domaine de la chimie, je pourrais citer maints exemples.

L'origine de cette science est des plus reculées. Elle a eu sur l'évolution de l'humanité une influence primordiale, puisque

dans la préhistoire de l'homme, après l'âge de la pierre, on parle de l'âge du fer et du bronze.

Les premiers métallurgistes furent les premiers chimistes et sans doute aussi les premiers techniciens.

On peut dire avec J.-B. Dumas [3] dans sa *Philosophie chimique* : « Avouons sans détours que la chimie a pris naissance dans les ateliers du forgeron, du potier ou du verrier et dans la boutique du parfumeur. »

Et si nous ne voulons pas affirmer que les alchimistes furent des techniciens, il n'est pas moins que par la recherche de l'or et de l'eau de Jouvence, ils poursuivaient des buts utilitaires et qu'à côté de bien des spéculations vaines, ils ont fourni à la chimie une part de la base expérimentale sur laquelle elle devait s'édifier.

Un des hommes qui eut le plus d'influence sur l'évolution de la chimie moderne, fut Lavoisier [3].

Les études sur la composition de l'air et sur la composition de l'eau, qui ont fait la réputation immortelle de Lavoisier, furent inspirées par des préoccupations techniques.

C'est en étudiant le gonflement des ballons, que Lavoisier découvre la composition de l'eau.

C'est en réponse à une demande de la Ville de Paris qu'il étudie l'éclairage public et s'intéresse à la combustion et qu'il en arrive à faire des expériences fondamentales sur la combustion du soufre, du phosphore, sur la calcination du zinc, de l'étain.

Il réfute les théories anciennes, établit les bases de la chimie moderne, sur le principe de la conservation de la matière. Et son dernier mémoire, celui où il résume tout l'ensemble de ses études, s'intitule modestement : *De la combustion des chandelles*.

Et enfin, que serait la chimie sans le verre!

On se représente difficilement ce que serait un laboratoire de chimie si dans les temps les plus reculés, les artisans de Tyr et de Sidon n'avaient découvert ce matériau unique, à la fois résistant aux acides, transparent et relativement malléable.

Et que serait encore la chimie sans la balance, dont l'invention remonte à la plus haute antiquité.

Ce fut encore le grand mérite de Lavoisier d'avoir intro-

duit, plusieurs milliers d'années après son invention, l'emploi systématique de la balance dans l'étude de la chimie.

Et ne pourrait-on finalement prétendre que toute la chimie du XIX^e siècle se tient essentiellement à l'étude de réactions que l'on peut effectuer dans des vases de verre et qui sont mesurables quantitativement au moyen de la balance!

Il est d'ailleurs des secteurs de la science qui n'ont pu évoluer qu'en ces dernières années, précisément parce qu'ils ne pouvaient être abordés par ces moyens d'investigation.

S'il est vrai que la chimie des solides en particulier, ne put être abordée systématiquement que grâce à la découverte des rayons X par Roentgen et par les grands travaux de Bragg et de Laue, il n'en reste pas moins vrai que la technique y a joué un rôle énorme.

En effet, pour l'étude de cette chimie, il est essentiel de disposer de fours à très haute température et ces fours sont l'œuvre de techniciens.

On peut dire que depuis cinquante ans, les progrès de la chimie des solides ont été conditionnés par les perfectionnements apportés à la construction des fours, des fours électriques en particulier.

Après avoir parlé de problèmes pratiques qui ont favorisé l'évolution de la science, je citerai maintenant un exemple assez spectaculaire de recherches pures qui conduisirent à des applications techniques sensationnelles.

C'est au milieu du XIX^e siècle que le chimiste français Peligot étudia l'uranium, peu connu jusque-là.

Peligot s'attacha pendant des années à l'étude des propriétés de l'uranium, à la purification de ses sels, à la métallurgie de ce métal.

Certes, personne en 1850 ne pouvait prévoir que le travail scientifique, d'allure absolument désintéressée de Peligot, serait un jour capital dans l'élaboration d'un métal qui devait jouer un rôle si important dans l'histoire de l'humanité.

Et l'uranium, qui fut à peu près sans emploi pendant plus de cent ans, put être fabriqué en 1943, avec une pureté suffisante pour être utilisé dans les bombes atomiques, cela, par l'application même des travaux de Peligot.

D'ailleurs, la physique nucléaire elle-même n'est-elle pas sortie naturellement des travaux de Becquerel, de Curie,

d'Einstein, de Rutherford, de Bohr, de Fermi, de Joliot et de tant de physiciens qui n'avaient d'autre but que de comprendre toujours mieux la constitution intime de la matière.

Ce n'est que plus tard, reprenant un vieux rêve des alchimistes, que l'on en vint à considérer ces travaux du point de vue de la libération de cette formidable énergie accumulée dans le noyau de l'atome.

Sans multiplier les exemples, je voudrais encore rappeler que les lois de Kepler, dont l'utilisation fut pendant plus de trois cents ans l'apanage des astronomes et des mathématiciens, sont aujourd'hui un outil de base des techniciens qui étudient les satellites artificiels et les fusées intersidérales.

C'est souvent par des détours lointains que l'homme arrive à utiliser les découvertes de la science pure.

« Les rêveurs scientifiques qui semblent perdus dans leurs spéculations, sont, à leur manière, des hommes pratiques. »

Au siècle dernier, les sciences avaient leurs quartiers de noblesse. Les mathématiques et l'astronomie se plaçaient au sommet d'une échelle dont les sciences naturelles et expérimentales occupaient le bas.

Le grand Leverrier n'excluait-il pas du domaine des études de l'Académie des Sciences de Paris, une bonne part de la botanique, dont il disait qu'elle n'était que « la science des herbes et des fleurs d'agrément, propre uniquement à occuper les gens tranquilles et à délasser les cerveaux tumultueux [5] ».

Plus tard, lorsque Le Châtelier prit la chaire de minéralogie à l'Ecole des Mines de Paris et qu'il voulut étudier l'argile et les matériaux siliceux, il constata que l'étude de ces corps d'un usage courant avait été complètement négligée par les savants[4].

Les minéralogistes ne s'étaient intéressés qu'à des minéraux purs et plus volontiers, peut-être, à ceux qui avaient un caractère de rareté et auxquels beaucoup d'entre eux d'ailleurs pouvaient donner leur nom.

L'Ecole des Mines possédait une riche collection de tels minéraux ; Le Châtelier ne put y trouver ni sable, ni argile.

De leur côté, il y a peu, beaucoup de techniciens et d'ingénieurs opposaient la science et la pratique, les considérant comme placées dans des domaines fort différents.

Tout en protestant d'un grand respect pour la science,

beaucoup d'entre eux pensaient qu'elle ne pouvait expliquer les phénomènes pratiques beaucoup trop complexes.

Aujourd'hui que la science progresse, ce fossé se comble chaque jour davantage.

Pasteur a dit qu'il n'y avait pas une Science et une Technique, mais seulement « la Science et les applications de la Science [6] ».

Pour certains, la science « pure » serait tournée vers l'explication des faits et des phénomènes, alors que la science appliquée aurait pour but d'agir sur les faits [7].

Ce sont là des simplifications outrancières comme toutes celles qui consistent à séparer la pratique de la théorie.

Aujourd'hui, le technicien, comme le savant, cherche à expliquer ; comment d'ailleurs pourrait-on agir sur un phénomène sans le comprendre ? Comment, d'autre part, établir une théorie, sinon en la contrôlant par l'expérimentation ?

Il apparaît de plus en plus que l'unité de la science va au-delà de la conception de Pasteur.

La technique n'est plus l'application de la science, elle en est partie intégrante.

Depuis cent ans, non seulement « la science des herbes » comme l'appelait Leverrier, mais la métallurgie, la mécanique appliquée, la chimie des matériaux et bien d'autres activités considérées antrefois comme des déassements ou simplement des arts mécaniques, ont pris place dans la science.

Je pense que ce qui distingue encore la recherche pure de la recherche dite appliquée, ce n'est ni la méthode scientifique, ni la technique ou les outils qu'elle utilise, mais l'objet immédiat de la recherche.

Le savant n'a pas à s'occuper de l'utilité de ses travaux, il lui suffit de reculer sans cesse les limites du savoir.

Paraphrasant le mot de Taine concernant les Grecs, on peut dire qu'il cherche pour chercher, c'est ainsi qu'il fait la science.

Quant au technicien, à l'ingénieur, il s'attaque à des problèmes concrets avec les mêmes outils, et je le répète, généralement avec les mêmes méthodes que le savant. Il ne se borne pas à appliquer. Dans certains domaines, lui aussi, il fait la science.

Vous comprendrez dès lors combien je déplore que la

Faculté à laquelle j'appartiens, s'appelle aujourd'hui « Faculté des Sciences Appliquées ». Je souhaiterais, pour ma part, qu'elle puisse tout simplement reprendre son ancien nom « Ecole Polytechnique » plus conforme à son activité tant pédagogique que scientifique.

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour prouver l'unité de la Science, j'ai choisi des exemples dans les domaines qui me sont les plus familiers, mais je crois pouvoir étendre ma conclusion à tous les autres secteurs où s'exerce l'intelligence humaine.

Les médecins praticiens qui se penchent sur un malade sont des chercheurs au même titre que l'histologiste ou le biochimiste qui travaillent en leur laboratoire. Les uns et les autres sont à la recherche de la Vérité.

Examinons maintenant les exigences que pose une telle tâche.

Comment définir les principes essentiels de cette méthode générale commune à la fois aux juristes, aux médecins, aux sociologues, aux astronomes, aux philologues, à toutes les élites humaines avides de comprendre, de connaître, de construire le monde des hommes.

La méthode cartésienne, qui est l'un des plus beaux fleurons de la civilisation européenne, est bien connue de tous.

Comme l'a rappelé Renan, Descartes enseigne [8] que la première condition pour trouver la vérité est de n'avoir aucun parti pris.

L'œil complètement achromatique est seul fait pour apercevoir la vérité dans l'ordre scientifique, philosophique, politique et moral.

C'est là, d'après moi, l'un des aspects essentiels du principe du Libre Examen, inscrit à l'article premier des statuts de cette Université.

Mais le savant ne doit pas seulement être objectif. Il doit être circonspect et se garder de formuler des conclusions trop hâtives.

Et nous rejoignons ici la pensée de celui qu'on a appelé le Père de l'Eglise. Saint Augustin a dit : « Nous ne devons pas soutenir témérairement une opinion sur un sujet obscur, pour

n'avoir pas plus tard à détester, par amour pour notre propre erreur, la vérité qui nous sera révélée. »

Enfin, la méthode scientifique n'appartient pas à une école, à une nation, à une part du monde ou à une époque déterminée. Elle est de tous les temps, elle est universelle.

J'en trouve une très belle illustration dans une définition ancienne à la fois générale et précise due à Kao Fou Tseu [9], celui que les Jésuites baptisèrent du nom de Confucius.

Je vous la soumets, m'adressant tout particulièrement aux jeunes ici présents, car ils y trouveront matière à d'utiles méditations.

Voici ce que Confucius écrivait au v^e siècle avant l'ère chrétienne :

« S'il est des personnes qui n'apprennent et ne font qu'avec difficulté ce qu'il faut savoir et pratiquer, il faut, lorsqu'elles se seront appliquées à la recherche de quelque vérité, qu'elles ne la quittent que quand elles la comprendront parfaitement.

» Mais ceci ne s'adresse pas à ceux qui ne s'appliquent à rien, et auxquels je n'ai rien à conseiller.

» Si, en recherchant la vérité, il se présente des raisons de douter, il faut que les hommes examinent le sujet de leur doute jusqu'à ce qu'ils aient trouvé les raisons de leurs doutes.

» Mais ceci ne s'adresse pas à ceux qui n'examinent rien et qui donc, ne doutent de rien.

» Lorsqu'on a trouvé l'explication de ses doutes, il faut encore les discuter, et ne passer outre qu'après avoir approfondi la question et épuisé les difficultés.

» Mais ceci ne s'adresse point à ceux qui ne discutent point.

» Lorsqu'on a discuté suffisamment ces vérités, il faut en distinguer les différents rapports et ne cesser de s'en occuper que lorsqu'on connaîtra clairement leurs divisions.

» Mais ceci ne s'adresse point à ceux qui ne distinguent rien.

» Lorsque ceux qui se sont assurés de la vérité passent de la spéculation à l'action, ils ne doivent cesser d'agir qu'après avoir achevé ce qu'ils auront commencé.

» Mais ceci ne s'adresse point à ceux qui ne font rien. »

Si l'on veut reprendre ces cinq points de Confucius et les traduire en un langage plus moderne et plus occidental, nous dirons :

1° Pour entreprendre la recherche de la vérité ou de n'importe quelle parcelle de vérité, il faut comprendre le sujet de ses études, il y faut aussi un intérêt réel; rien ne peut se faire sans cette foi dans le travail que l'on entreprend.

Ce conseil n'est pas inutile. Si étrange que cela paraisse, il n'est pas rare du tout de voir des personnes s'engager dans une recherche sans en comprendre l'objet.

2° Dans tout objet de recherche, il faut distinguer le connu de l'inconnu, définir ainsi l'objet du doute. Cet objet est le but même de la recherche.

3° Il faut discuter l'objet de la recherche avant de rien entreprendre, de façon à bien comprendre la difficulté. C'est ce qui amène encore la délimitation du travail, d'ailleurs...

4° C'est déjà toute la méthode cartésienne qui revient comme le disent les mathématiciens, à séparer les variables.

5° L'action est, dans le domaine de la recherche, l'expérience qui seule peut confirmer le bien-fondé des idées émises, ou les infirmer.

La méthode que Confucius a si clairement analysée, des hommes l'ont pratiquée plus ou moins consciemment sur les deux hémisphères, depuis des millénaires.

Venons-en maintenant à l'évolution actuelle du travail scientifique et à la place qu'il occupe dans la société moderne.

Ce qui distingue fondamentalement le travail scientifique actuel de ce qu'il était encore au siècle dernier, c'est que l'apport transcendant d'un grand homme isolé est aujourd'hui de plus en plus rare.

La science trop vaste dépasse l'action individuelle et la découverte ne peut plus se concevoir sans la collaboration de chimistes, de physiciens, de mathématiciens et de techniciens.

La recherche est ainsi un travail collectif, dont l'efficacité est fonction de l'organisation.

Chacun y tient sa place et la quitte rarement.

Il y faut beaucoup d'argent et beaucoup d'hommes.

Une équipe doit comprendre à la fois des hommes pleins

d'imagination, des travailleurs scientifiques consciencieux et des techniciens soigneux et dévoués.

Ce travail en commun, s'il exige de la part des chercheurs de la discipline et un esprit d'équipe et s'il s'avère généralement fructueux, ne va pas sans difficultés, ni dangers.

Et peut-être en est-il parmi vous qui regrettent la période d'individualisme héroïque, où le savant était pleinement libre en face de l'inconnu.

Mais ce serait se tromper lourdement que de croire qu'il n'y a plus place aujourd'hui pour l'esprit d'initiative et que le « hasard », avec tout ce qu'il a d'attrayant, ne joue plus aucun rôle. Si la recherche est à présent une « aventure organisée », quelquefois même dirigée, elle demeure passionnante et requiert toujours une curiosité imaginative qui permet de sérier les observations intéressantes et d'écarter celles qui ne le sont pas.

Le vrai savant reste celui qui comme Wohler, comme Perkin, comme Curie, comme Fleming, sait à bon escient se dégager de ses préoccupations immédiates pour suivre une voie nouvelle tracée par le hasard.

Dans les vastes laboratoires modernes, qui prennent quelquefois l'aspect de la ruche, le savant reste toujours un créateur et son but ultime demeure la Recherche de la Vérité.

*
**

La science, très longtemps, ne connut pas de frontières.

Les étapes qui conduisirent à la découverte de l'énergie nucléaire en sont un exemple frappant.

Comme l'a dit Leprince-Ringuet : « Il est particulièrement curieux de remarquer que le développement fulgurant de la physique nucléaire de 1890 à 1940, a résulté de cinquante années de « découvertes publiques » dans un esprit de lutte pacifique, caractérisée par un parfait « fair play » individuel et international. »

Mais depuis, les applications spectaculaires de la physique nucléaire elles-mêmes ont conduit à une « politisation » d'un vaste secteur de l'activité scientifique.

Pendant fort longtemps, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada d'une part, l'U. R. S. S. d'autre part, gardèrent jalousement le secret de leurs travaux.

Comme les applications de l'énergie nucléaire mettent en œuvre des techniques très diverses, il en résulta que durant une période relativement longue, de vastes secteurs de la science et de la technique furent couverts par le secret.

Ce secret, les hommes de science ne l'aiment pas, ils ne l'ont jamais aimé.

Des réactions assez vives se firent jour tant en Europe qu'aux États-Unis et c'est, en grande partie, sous la pression des savants et des techniciens que se tint la grande conférence de Genève de 1955 concernant les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Bien des secrets y furent dévoilés dans l'émulation pacifique des grandes nations participantes. Mais comme le disait Francis Perrin [10] dans son allocution de clôture de la deuxième conférence de Genève (1958), le secret n'était pas mort. Et la deuxième conférence permit de révéler les efforts faits dans plusieurs pays dans un domaine qui n'avait été qu'effleuré en 1955 : la libération non explosive de l'énergie de fusion des atomes légers.

Malgré les conférences de Genève, malgré le sentiment profond des peuples du monde entier, malgré le désir des savants et des techniciens, « le secret reste un mal tenace et contagieux ».

La concurrence entre les nations persiste; elle est un résultat de l'évolution même de la science.

Autrefois, la plupart des hommes politiques considéraient les savants comme des êtres curieux, un peu fous, inoffensifs, quelquefois dignes de respect, mais sans utilité réelle.

Aujourd'hui, les gouvernements du monde entier ont compris cette devise américaine : « Science is Power. »

Il en résulte, quoi qu'on fasse, que l'émulation fait place à la concurrence et que celle-ci prend, malgré tout, même dans le domaine scientifique, un caractère politique.

Aujourd'hui, la puissance d'un pays s'évalue beaucoup moins par le nombre de divisions qu'il peut mettre en ligne, que d'après le développement de son industrie, d'après le nombre de ses savants et selon l'efficacité de son organisation du travail scientifique.

La recherche scientifique est devenue une forme nouvelle du « Struggle for life » des nations.

Je suis sûr de ne pas me tromper en affirmant que les membres du corps enseignant de cette université souhaitent ardemment une collaboration scientifique loyale entre tous les savants du monde entier.

Nous gardons la nostalgie de la science édiflée en pleine lumière, en pleine liberté, sans autres buts que ceux de nos aînés : savoir davantage, servir l'humanité.

Mais la conjoncture présente nous rappelle à nos devoirs de citoyens. Où en est la Belgique dans le domaine de la recherche scientifique ?

Un observateur étranger constatant une incontestable stagnation, en est venu à dire de notre pays qu'il est scientifiquement sous-développé et que son retard est tel qu'il y a peu d'espoir pour nous de regagner une place égale à celle d'autres petits pays d'Europe.

De tels propos trouvent facilement crédit dans un pays dont l'un des caractères propres est celui d'un autodénigrement systématique. La moindre parole de confiance et d'admiration pour les actes, les travaux, les efforts de nos compatriotes, est chez nous rapidement taxée de chauvinisme.

Partout ailleurs, la propagande commerciale vante la fabrication nationale. En Belgique, les commerçants et les vendeurs vantent ostensiblement « l'article importé ».

Cette mentalité regrettable, on la trouve non seulement dans le secteur commercial et politique, mais également dans le domaine de la Science. Ce que l'on fait en Belgique est toujours négligeable. Seul, ce qui est fait ailleurs est digne d'intérêt.

Pour ma part, j'admire l'extraordinaire vitalité d'un peuple qui, tout en doutant de ses possibilités, travaille néanmoins avec courage et en arrive même, dans les périodes difficiles, à forcer l'admiration de l'étranger.

C'est pourquoi j'ai confiance en mon pays.

Son passé n'est-il pas d'ailleurs garant de l'avenir ?

La civilisation chez nous est ancienne. Elle fut particulièrement brillante à l'époque de la Renaissance, qui a si profondément marqué toute la civilisation européenne.

Et nulle part, elle n'atteignit au même degré de tolérance et d'universalisme, ces traits qui furent caractéristiques de la Renaissance aux Pays-Bas.

La Tolérance : elle faillit triompher grâce à Erasme, que Gattinara, le propre ministre de Charles-Quint opposait « à la fois à ceux qui suivent aveuglément les ordres du pontife romain et aux sectateurs de Luther ».

L'Universalisme : la Renaissance des Pays-Bas y tend grâce au latin, qui seul paraît digne de ceux qui pensent.

De même qu'Anvers est la plus cosmopolite des villes du xvr^e siècle, de même Erasme est l'écrivain le plus universel de ce temps et c'est en cela même que réside son caractère national [11].

A côté d'Erasme, à côté des humanistes érasmiens restés fameux dans l'histoire de l'érudition, combien d'autres ne faudrait-il pas citer qui, durant le règne de Charles-Quint, se sont illustrés dans les sciences : les botanistes Dodoens et de l'Escluse, le géographe Mercator, et par-dessus tous, le grand anatomiste André Vésale.

Mais après les luttes religieuses et politiques du xvr^e siècle, les hommes les plus éminents émigrent vers l'étranger ou vers les Pays-Bas du Nord. Tel est le cas de notre grand mathématicien et physicien, Simon Stévin.

Et si le mouvement intellectuel se survit encore partiellement au xviii^e siècle, il fléchit continuellement et, dès 1750, l'ancienne université de Louvain est réduite à un état squelettique.

Il faut attendre la fin du xviii^e siècle pour assister à un certain relèvement, grâce au despotisme éclairé de l'empereur d'Autriche.

Le renouveau va se préciser un moment sous le régime hollandais qui fonda les universités de l'Etat à Liège, à Gand et à Louvain.

L'Académie Royale, instituée sous le régime autrichien, fut rouverte en 1815.

Mais après 1830, la situation devint à nouveau dramatique par le départ des professeurs hollandais. C'est à ce moment que l'épiscopat crée l'université de Malines, qui devait peu après être transférée dans les locaux de l'ancienne université de Louvain.

Le 20 novembre 1834, l'Université Libre de Bruxelles est fondée dans les circonstances que vous savez.

A partir de 1834, on assiste en Belgique à une véritable renaissance de l'activité scientifique.

Le gouvernement rouvre les universités de l'Etat à Liège et à Gand.

L'Observatoire Royal est fondé sous la direction de Quelet, qui lui assure immédiatement un grand rayonnement international.

Mais le pays est véritablement vidé de ses valeurs intellectuelles. Il faut faire appel à des savants étrangers.

A Bruxelles, on invite le philosophe Ahrens. A Liège, on fait appel à Théodore Schwann, l'un des pères de la théorie cellulaire. Le grand Kekule occupe la chaire de chimie générale à l'Université de Gand.

Mais bientôt, des Belges prennent la relève.

Il ne m'est naturellement pas possible de faire, même en raccourci, l'histoire de la science en Belgique au cours du XIX^e siècle, mais je voudrais rappeler, à titre exemplatif, quelques contributions brillantes de la science belge à cette époque.

Notre regretté collègue Lameere[12], parlant de l'histoire de la zoologie au XIX^e siècle, sut mettre en évidence une collaboration interuniversitaire à l'échelle nationale.

Cette histoire débute avec Joseph Van Beneden (1809-1894) qui fut pendant plus de cinquante ans professeur de zoologie à l'Université de Louvain et qui honora la science belge de cette époque.

L'un de ses élèves, d'Udekem (1824-1864), fut professeur de zoologie en notre Université.

Le fils de Joseph Van Beneden, Edouard Van Beneden, devenu professeur à l'Université de Liège, découvrit la clé de l'évolution générale du règne animal et permit de rattacher entre eux les grands embranchements. Il fut le fondateur de l'embryologie moderne et découvrit la réduction chromatique. Jeune encore, il démontra que l'œuf de tous les animaux est une cellule unique. Edouard Van Beneden fut un véritable chef d'école.

L'un de ses meilleurs élèves, Albert Brachet, véritable continuateur de son œuvre, fit sa carrière de professeur en notre Université.

Je me rappelle avec émotion l'avoir connu comme Recteur, alors que j'étais moi-même étudiant.

Les travaux d'Albert Brachet sur l'ontogénèse et l'embryologie causale, eurent un retentissement international, et il fonda à Bruxelles une grande école d'embryologie.

Son fils, notre collègue Jean Brachet, poursuit ces travaux dans les voies les plus modernes et il m'est agréable de rappeler ici qu'il a été désigné comme professeur de la Chaire Francqui par l'Université catholique de Louvain pour l'année académique 1959-1960.

Nous nous réjouissons de cette désignation, non seulement parce qu'elle honore notre collègue, mais encore parce qu'elle consacre l'esprit de collaboration scientifique cordiale de l'Université de Louvain et de l'Université de Bruxelles.

C'est encore au milieu du XIX^e siècle que Théophile Gluge (1812-1898) vint enseigner la zoologie à l'Université de Bruxelles.

Il eut pour successeur Paul Heger (1847-1925) qui créa l'important centre de physiologie de notre Université où se sont formés d'éminents collègues aujourd'hui disparus, Jean Massart, Demoor, Slosse, Zunz, ainsi que notre illustre collègue, Jules Bordet, membre de notre Conseil d'Administration, qui fut le premier Belge titulaire du Prix Nobel de médecine et dont les merveilleuses découvertes sur les propriétés bactéricides du sang et sur l'immunité ont, comme l'a dit Lameere « une portée scientifique, philosophique et médicale inestimable ».

Citons encore en notre Université, l'Ecole de botanique, créée par Léo Errera, celle de Carnoy et de Louis Henry à Louvain.

Dans le domaine de la chimie, l'Ecole Militaire peut s'enorgueillir d'avoir eu dans son corps professoral, deux très grands chimistes. Ce fut d'abord Stas qui, peu avant sa mort, devint membre de notre Conseil d'Administration (1891) et Léon Crismer (1858-1944) qui enseigna aussi quelque temps à Bruxelles.

A Liège, il y eut Walther Spring (1848-1911), filleul et ami de Stas, qui est considéré comme le véritable pionnier de la chimie des solides. Plus près de nous, à Bruxelles, comment ne pas citer ceux qui furent nos maîtres : Georges Chavanne,

Dony-Hénault et le grand De Donder, chef d'une brillante école de physique mathématique.

A Gand, il y eut les Swarts, père et fils.

L'assistant de Th. Swarts, Léo Bakeland, parti aux Etats-Unis, y inventa le premier papier photographique sensible à la lumière artificielle et plus tard, la première matière plastique entièrement synthétique, bien connue sous le nom de bakélite.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je me suis borné à signaler quelques aspects du développement de la Chimie et des Sciences de la Vie en Belgique au siècle dernier.

J'eusse pu, et peut-être aurais-je dû, citer d'autres exemples dans toutes les autres branches de l'activité scientifique. Je n'aurais de toute manière pu éviter d'être incomplet et, sans doute, vous aurais-je lassé.

Les quelques exemples que je viens de donner, quelques noms qu'il m'a suffi de citer, montrent assez quel fut le magnifique redressement scientifique de la Belgique au milieu du XIX^e siècle.

On peut dire que, dès 1870, la science belge avait repris sa place dans le monde.

En 1873, un Suisse, Alphonse de Candolle [13], dans son *Histoire des Sciences et des Savants*, place la Belgique immédiatement après la France, l'Allemagne et l'Angleterre, avant la Hollande, l'Italie et l'Espagne.

Du point de vue de l'organisation même de la recherche, je ne puis passer sous silence la magnifique initiative d'Ernest Solvay, qui créa les Conseils de Physique et les Conseils de Chimie Solvay.

Ces fondations permirent d'organiser périodiquement, en notre Université, des assises où les plus grands savants vinrent confronter leurs vues.

Ces Conseils firent beaucoup pour l'avancement des sciences, pour le prestige scientifique de la Belgique et de notre Université, en particulier.

Mais, malgré tout, force nous est de constater que, depuis 1870, les progrès de la Science, en Belgique, sont moins rapides que chez nos voisins.

Comme l'a dit notre collègue, le professeur Timmermans, dans son discours d'ouverture du premier Congrès national des Sciences [14], les causes de cet état de choses sont multiples.

« Un demi-siècle d'indépendance avait conduit à une merveilleuse expansion de l'activité des Belges dans le domaine de l'industrie. L'Afrique séduisait les caractères plus aventureux, tandis que les luttes politiques et sociales intenses d'une part, de l'autre le brillant mouvement littéraire de la Jeune Belgique et l'attrait des Beaux-Arts accaparaient bien des talents.

» Au contraire, les conditions de travail réservées aux hommes de science devenaient moins favorables : les moyens matériels de recherche n'étaient plus suffisants, le recrutement des membres du haut enseignement était difficile et, comme Stas l'a souligné dans un discours resté célèbre, « souvent vicié par l'intrusion de la politique dans un domaine qui devrait lui rester étranger ».

» Enfin, le rang social réservé aux chercheurs était trop effacé pour que cette carrière attirât, comme dans d'autres pays, les enfants des classes dirigeantes. »

Après la guerre de 1914-1918, il y eut le discours de Seraing, la création du Fonds National de la Recherche Scientifique, avec l'aide généreuse d'Emile Francqui et d'Armand Solvay.

Certes, la politique scientifique suggérée par le Roi Albert a porté ses fruits et les gouvernements successifs firent de leur mieux, mais peut-être pas assez ou peut-être un peu tard pour que cette politique puisse avoir son plein succès.

Quant à notre Université, elle prit depuis cent vingt-cinq ans, une place de plus en plus grande dans la vie nationale.

Les occasions ne manqueront pas, au cours de cette année académique, de rappeler les fastes de son histoire.

Mais, dès aujourd'hui, je voudrais rappeler qu'il y a cent ans déjà, le professeur Gluge disait que l'existence de l'Université Libre était « un miracle permanent ».

Ce mot, bien souvent cité, frappe l'imagination, mais il ne me satisfait pas pleinement.

La vie et le développement de notre *Alma Mater* n'ont rien de « surnaturel ».

C'est une grande œuvre humaine. C'est l'œuvre de foi et d'enthousiasme de plusieurs générations.

Cette Université est née, elle a vécu, elle a grandi grâce aux sacrifices et au dévouement de ses amis, de ses maîtres et de ses élèves, grâce aussi à une administration souple et intelligente, et je m'en voudrais de ne pas dire ici la reconnaissance du corps professoral à l'égard de tous ceux qui eurent la tâche ingrate de gérer nos finances souvent difficiles.

Je voudrais en particulier, remercier notre Président, M. Leblanc, qui depuis tant d'années, avec sagesse et pondération certes, mais aussi avec une certaine hardiesse, a fait le maximum, avec des moyens réduits.

C'est beaucoup grâce à lui, grâce à ses prédécesseurs, que notre Université est prête aujourd'hui, à prendre un nouvel essor.

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme tous les pays d'antique civilisation, la Belgique a connu des périodes brillantes suivies de déclin.

Il y eut des chutes lamentables et de merveilleux redressements.

Est-ce à dire qu'il faille compter sur un miracle et attendre paisiblement un grand renouveau ? Bien entendu, non.

Mais je voudrais dire à la jeunesse qu'il n'y a pas lieu de désespérer.

Un optimisme béat serait sans doute dangereux, mais un pessimisme excessif ne l'est pas moins.

Il faut regarder la situation en face en toute objectivité.

Nous avons un retard à combler, mais, dès à présent, « il faut pour réussir persévérer ».

Déjà l'horizon s'éclaire.

Les travaux de la Commission nationale des Sciences ont conduit à des propositions concrètes.

Le Gouvernement est entré dans la voie des réalisations.

L'industrie aussi semble mieux comprendre son rôle et vouloir soutenir la recherche scientifique par une action directe et efficace.

Il y a là déjà plus que de simples promesses; mais il faut

davantage encore, car je songe à mes collègues, dont certains, trop souvent déçus, perdent patience.

Il ne faudrait pas, comme il arrive souvent après une trop longue attente, qu'ils se laissent aller au découragement au moment même où tous les espoirs sont permis.

J'ose croire que les pouvoirs publics comprendront que tout retard doit désormais être évité.

La renaissance scientifique de la Belgique comprend des aspects financiers, certes, mais aussi des aspects psychologiques. Il faut, avant tout, rendre confiance aux hommes de science.

Il ne suffit plus, comme naguère, de les combler de « belles phrases sur l'importance des élites et le rôle éminent de l'Intelligence ».

Il leur semble que tout a été dit sur ces graves sujets.

Il faut maintenant agir, et, nous voyons avec satisfaction que l'action est déclenchée; mais cette action doit être poursuivie avec célérité, et, comme l'a dit Confucius « il ne faut cesser d'agir qu'après achèvement de la tâche ».

En tant qu'ingénieur, m'adressant à mes confrères de l'industrie, je me permettrai encore d'insister auprès d'eux pour qu'ils aient davantage confiance dans leur propre travail et dans celui de leurs collaborateurs.

Trop d'industries confient encore à l'étranger des études qui pourraient être effectuées chez nous.

Trop de licences sont encore achetées à prix d'or, sans doute parce que l'on ne comprend pas assez que la recherche paie et qu'aujourd'hui, comme autrefois, les ingénieurs et les hommes de science belges sont capables de faire œuvre originale.

La recherche scientifique fut trop longtemps, chez nous, considérée comme un luxe plus ou moins inévitable, mais insuffisamment intégrée dans la vie nationale.

Il faut que s'établisse ou se développe une collaboration étroite et confiante entre les chercheurs et l'Industrie.

Enfin, le pays tout entier doit prendre conscience de l'importance de l'enjeu.

Il faut surtout que la jeunesse, et en particulier la jeunesse universitaire, comprenne la grandeur du rôle qui l'attend dans la collectivité nationale.

Cette jeunesse, certains la critiquent, parce qu'elle est différente de ce que nous avons été.

Quant à moi, je crois que si nous pouvons lui offrir de grandes tâches, elle s'y attellera avec ardeur et enthousiasme.

Grâce à elle, nous pouvons entrevoir une Renaissance nouvelle, qui comme celle du xvi^e siècle, sera empreinte d'Universalisme et de Tolérance.

Notre pays, comme au xvi^e siècle, s'ouvre à tous.

L'exiguïté de son territoire et le caractère de ses habitants, en font, comme alors « une terre commune à toutes les nations ».

Son bilinguisme même, objet de tant de difficultés, lui permet d'intégrer deux grands courants de la civilisation occidentale.

Quant à la Tolérance, sans doute est-ce le grand mérite de notre *Alma Mater* d'avoir affirmé et défendu, au centre même de ce pays, le principe du Libre Examen, et de l'avoir ensuite fait pénétrer dans tous les secteurs de la vie nationale.

J'ose affirmer que mieux soutenue matériellement, cette université offrira à la jeunesse des conditions exceptionnelles de travail et de développement.

*
**

Qu'il me soit permis de terminer ce discours par un conseil. Ce conseil qui s'adresse à tous ceux qui entrent dans la voie difficile de la science, je l'ai trouvé à la suite des cinq points de Confucius que j'ai cités.

Voici ce que nous dit en conclusion, le philosophe chinois:
« Pour rechercher la vérité, il faut être déterminé à faire avec dix efforts ce que quelques-uns font avec un seul, et en cent, ce que quelques autres ne font que par le moyen de dix.

» Ainsi, quel que soit le degré d'ignorance et de faiblesse où il se trouvait lorsqu'il fit le premier pas, quiconque entrera dans la pénible carrière de la perfection avec une ferme et constante volonté, est sûr de s'élever jusqu'au domaine de la Vérité, de la Force et de la Vertu. »

ETUDIANTES, ETUDIANTS, MES AMIS,

Il est d'usage qu'après avoir prononcé son discours de rentrée, le Recteur y ajoute quelques mots, spécialement à l'adresse des étudiants.

J'en suis fort heureux, car c'est là une occasion de plus de vous associer à la vie de l'Université.

Ces occasions, je voudrais les multiplier.

L'Université n'est-elle pas avant tout une communauté d'étudiants et de professeurs !

Les étudiants sont l'objet principal des préoccupations du Corps professoral et de celui qui, élu par lui, en est ici le représentant.

Dans cette Université, les étudiants et les professeurs ont toujours été unis par une foi et un enthousiasme communs.

Faut-il rappeler que depuis cent vingt-cinq ans, s'il y eut quelquefois des difficultés, des heurts même, il n'y eut jamais de conflits entre la collectivité estudiantine et le corps professoral.

Certes, mes chers amis, il y a parfois entre nous des divergences de vues sur des problèmes qui sont de caractère individuel, par exemple, lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur de certains examens.

Mais, là encore, soyez bien assurés que vos joies sont nos joies, que vos peines sont nos peines.

*
**

Le discours que je viens de prononcer, c'est en pensant à vous que je l'ai écrit.

Malgré un certain scepticisme naturel à mon âge, je reste fondamentalement optimiste, parce que j'ai confiance en la jeunesse.

Un avenir merveilleux s'ouvre devant vous, qui entrez dans « la carrière de la perfection ».

La science brille aujourd'hui d'un éclat inégalé.

Elle revêt un caractère spectaculaire qui lui confère un prestige de plus en plus grand.

J'ai noté pour vous cette phrase de Rabelais : « par ses enfants sera inventée herbe de semblable énergie moyennant

laquelle pourront les humains visiter les sources des gresles, les bondes des pluyes, les officines des fouldres, pourront envahir les régions de la lune, entrer les territoires des signes célestes ».

Vos aînés ont conquis l'atmosphère.

Ils sont allés « aux sources des gresles » et « aux bondes des pluyes ».

Vous êtes de cette génération qui portera l'homme jusqu'aux régions de la lune et qui entrera « les territoires des signes célestes ».

Quelle magnifique aventure, et je comprends qu'elle attire bon nombre d'entre vous.

N'oubliez pas cependant que, derrière ces éclatantes performances scientifiques et techniques, il y a l'homme. Il y a l'homme, avec ses joies, ses peines, ses misères tant physiques que morales.

Il y a des douleurs à soulager, des plaies à panser. C'est là une tâche, parfois pénible, mais si belle, pour ceux qui suivant les traces de Pasteur, de Fleming, de Bordet et de tant d'autres, consacrent leur vie à lutter contre la misère, la maladie et la mort.

Enfin, si l'humanité ne veut pas sombrer en quelque drame grandiose et wagnérien, il faut que les futurs techniciens, les futurs savants, ne perdent pas de vue le devenir de l'homme.

Les sciences humaines, loin d'être délaissées, devraient être cultivées davantage.

L'universitaire devrait pouvoir, mieux qu'il ne le fait actuellement, embrasser la pensée humaine dans tous ses aspects.

Sans doute faudrait-il développer davantage la culture générale des étudiants, aidant ainsi à la création d'un nouvel humanisme.

Ceux qui se consacrent aux études littéraires, philosophiques, juridiques et sociales, devraient être mieux avertis des progrès de la science moderne, de même que ceux des autres facultés devraient pouvoir élargir leur culture générale classique.

Je sais que c'est là un problème ardu qui mérite étude et réflexion.

Rassurez-vous, je ne propose pas de le résoudre par une nouvelle surcharge des programmes, mais bien plutôt, en donnant à chacun le temps de sortir un peu de sa spécialité.

Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui, car le temps manque et ce serait m'engager dans un nouveau discours.

CHERS AMIS,

Au seuil de l'année académique 1959-1960, je vous souhaite de travailler avec ardeur et enthousiasme, et..., j'y insiste, dès le début de l'année.

Il est bien difficile au Recteur de s'occuper de chacun de vous individuellement, mais soyez bien assurés que je mettrai tout en œuvre pour vous consacrer le maximum de mon temps.

Vous pouvez compter sur ma confiance et sur mon affection.

Bibliographie

- [1] OPPENHEIMER, *La Science et le bon sens*, Paris, Galimard, 1955.
- [2] TAINE, *La Philosophie de l'Art*, Hachette, 1909.
- [3] J. B. DUMAS, *Leçons sur la Philosophie chimique*, professées au Collège de France, 1837.
- [4] LE CHÂTELIER, *Science et Industrie*, Flammarion, 1925.
- [5] Edmond PERRIER, *A travers le monde vivant*.
- [6] R. VALLERY-RADOT, *La vie de Pasteur*, Paris, Hachette, 1932.
- [7] KOURGANOFF, *La Recherche Scientifique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1958.
- [8] RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Calmann-Lévy, avril 1883.
- [9] KAO FOU TSEU, *Le lieu de la sagesse*.
- [10] FRANCIS PERRIN, *Energie nucléaire* (vol. 2, n° 4), Paris, 1958.
- [11] HENRI PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, t. II.
- [12] A. LAMEERE, *Les Sciences de la Vie*, p. 293, La Patrie Belge, Edition du « Soir », Bruxelles, 1930.
- [13] Alphonse DE CANDOLLE, *Histoire des Sciences et des Savants*, Genève, 1873.
- [14] TIMMERMANS, *Discours inaugurant le premier Congrès national des Sciences*, Bruxelles, 1930.
- [15] G. CHARLIER, *Vues d'Amérique*, La Renaissance du Livre, 1939.

Allocution d'accueil au trente-troisième Congrès International de la Libre Pensée

par le Recteur **Henri JANNE** ⁽¹⁾

L'Université du Libre Examen est heureuse d'accueillir le congrès mondial des organisations et des hommes qui luttent pour que la recherche de la vérité dans tous les domaines — sans en exclure aucun — soit non seulement libre de toute pression, de toute entrave, de tout tabou, mais encore uniquement fondée sur des méthodes qui puissent conduire à des vérités *authentiques*, c'est-à-dire scientifiquement établies et vérifiables. C'est dans cet esprit que l'Université Libre de Bruxelles s'associe à l'hommage rendu à Ferrer qu'elle honore, elle-même, chaque année le 20 novembre comme l'un des siens par la pensée et par l'action.

Sans doute il n'est pas impossible qu'objectivement une intuition directe et globale, une illumination, une imagination, une idéation spontanée ne puisse produire une connaissance vraie. Et le génie scientifique procède généralement ainsi, mais la vérité découverte par cette démarche de l'esprit n'a droit à son nom qu'après une démonstration scientifique incontestable et donc répétable. En attendant elle n'est qu'une hypothèse de travail, soumise à observation, à expérience, à calcul, à vérification de la conformité de son application et de ses conséquences concrètes, avec la réalité des faits.

Et surtout la psychologie moderne nous a appris à ne pas prendre des rationalisations pour des démonstrations rationnelles.

(1) Séance d'ouverture, le 4 sept. 1959.

Ceci dit, il y lieu de constater tout de suite que les groupes sociaux et les individus agissent selon des jugements de valeur plus ou moins explicites, plus ou moins conscients. Tout se passe dans le comportement humain comme si ces jugements étaient des vérités. En réalité ce sont des croyances.

Ces croyances sont légitimes et nécessaires socialement : elles assurent la cohésion des groupes qu'elles concernent. Elles sont productrices de réalisations culturelles qui participent aux plus belles et aux plus hautes créations de l'humanité. L'art, la philosophie, la morale, les grands modèles typiques d'action humaine, relèvent de cet ordre de pensée. Ces croyances sont et doivent être des vérités dans l'esprit des groupes et des hommes qui en sont porteurs, sinon elles cesseraient d'être.

Le malheur, c'est que la vérité comme telle a des droits dont le premier est de ne pas être contestée. Fortes de leurs « droits », les croyances qui se croient vérités, furent non seulement sources d'œuvres culturelles et morales mais aussi sources de toutes les oppressions et de toutes les guerres.

Le nœud du problème de la libre pensée se dégage clairement dans cette perspective.

L'homme doit reconnaître la distinction entre la vérité authentique telle que je me suis efforcé de la définir, et la vérité d'action qui est croyance nécessaire aux groupes qui la possèdent, mais relative. Dès lors l'effort de l'homme doit porter sur le développement maximum des vérités de caractère scientifique et en étendre sans cesse le champ.

Mais l'adhésion aux jugements de valeur des groupes auxquels on appartient, doit être tenue par les membres pour obligatoire aussi longtemps qu'ils se veulent membres du groupe. Précisons : l'adhésion ne doit pas être obligatoire *intellectuellement*, mais le caractère de « vérités » des jugements de valeur en cause est lié fonctionnellement à l'appartenance au groupe. On ne peut nier ces vérités, sans quitter le groupe. C'est là le vrai contrat social.

J'appartiens à un parti politique déterminé. Je ne serais plus tenu de croire à sa doctrine si ma recherche des valeurs me portait à une autre conception... Mais aussi longtemps que je reste membre de ce parti, je dois croire à sa vérité. Et aussi

longtemps que j'y crois, c'est pour moi un devoir social que d'en être membre.

C'est en cela et rien qu'en cela, que les vérités d'action des groupes sociaux sont et doivent être contraignantes.

Mais si l'homme est conscient de la nature de la vérité, de sa relativité, il a sans doute le devoir d'agir en manière telle que le plus grand nombre d'hommes possible adhère à ses vérités d'action. Il n'a plus le droit de les y contraindre.

On passe ainsi de l'acte de persécution à l'acte de persuasion, du totalitarisme intellectuel à la tolérance, de l'unitarisme au pluralisme.

En conséquence, je répudie cette forme — plus ou moins consciente d'ailleurs — de Libre Pensée, qui, au nom de la primauté évidente de la vérité scientifique, voulant *libérer* l'homme des religions s'attribue à cette fin, si elle le peut, le droit et le devoir de les interdire, de les extirper par des moyens politiques. Sur ce point, je refuse l'héritage jacobin. Cette position procède de l'ignorance des données de la sociologie moderne qui a mis en lumière la nature des vérités d'action, leur nécessité pour assurer la cohésion des groupes et leur fécondité culturelle.

Mais, en conséquence aussi, est plus solidement fondée que jamais l'opposition de la Libre Pensée à toute prétention des « vérités d'action » — simples formes actives de la croyance — à s'imposer aux consciences par quelque moyen que ce soit, autre que la persuasion dépouillée de toute pression. Ceci s'applique à toutes les « vérités d'action » qu'elles soient religieuses, politiques, culturelles, raciales, qu'elles soient de droite ou de gauche...

Plus encore, la Libre Pensée doit résister à tout détournement de la vérité, qu'elle soit scientifique ou d'action, qu'elle soit objective ou relative, en vue de réaliser des fins autres que le vrai lui-même ou les valeurs qui servent de fondement aux croyances des groupes.

Qu'une classe dominante use d'une religion pour mystifier le peuple et lui faire accepter sa condition injuste; qu'une caste politique ou militaire prostitue l'idéal national à ses intérêts; qu'au nom de la liberté, des partis politiques défendent des privilèges de groupe; qu'au nom de la solidarité des travailleurs, un syndicat crée un mécanisme de domination; qu'une

église use de la foi à des fins politiques pour dominer l'Etat, autant de détournements de valeurs qui constituent des vérités relatives aux groupes humains pris en considération, autant d'attentats contre la liberté de pensée et la vérité, car l'usage des jugements de valeur et des adhésions sociales qu'ils impliquent, à des fins autres que celles qu'ils portent en eux, consiste à asservir en trompant, à paralyser la pensée et à maquiller la vérité.

Ceci constitue une mise au point importante, car j'aurai le courage de dire ici que je ne pense pas que la religion comporte *dans son essence* des fins de mystification et d'oppression sociale. Ou du moins je dirai qu'aucun groupe fondé sur des jugements de valeurs n'implique nécessairement de tels détournements, pas plus les églises que les formations politiques par exemple. Mais que ce danger soit toujours présent dans la vie sociale, c'est évident : il appartient à la libre pensée de le dénoncer et de le combattre où qu'il apparaisse.

Ceci dit où en sommes-nous en ce qui concerne notre vieil et traditionnel adversaire, l'Eglise catholique romaine ? Cette université a été créée en 1834 et a mené une longue lutte pour combattre cette Eglise, son dogmatisme, ses visées de domination politique, son conservatisme social, son opposition aux vérités scientifiques notamment en biologie, en anthropologie, en histoire, son obscurantisme militant, son refus de la démocratie. Les organisations de libre pensée ont, dans tout l'Occident, participé, dans des conditions différentes selon les nations, au même combat. A partir de ces conditions s'est développé inéluctablement un anticléricalisme intransigeant et un esprit antireligieux. Et il faut le comprendre. Mais au-delà de l'abbé politicien et jouisseur on attaquait le prêtre comme tel, au-delà des positions politiques et sociales de l'Eglise catholique on ridiculisait les valeurs chrétiennes, au-delà des pratiques magiques des campagnards on tournait en dérision le geste du Christ, la sainteté socialement réelle de certains hommes d'église était ressentie comme des témoignages immérités en faveur du Mal, en faveur de la Babylone de l'intrigue pour l'or et la puissance.

Cela n'est plus de saison. Que l'on ose une bonne fois le penser, le dire et agir en conséquence. Ne combattons pas avec

des armes du XIX^e siècle une Eglise du XX^e qui a bien changé et dans le bon sens... du moins dans la plupart de nos pays, car hélas ! l'Eglise espagnole par exemple n'a même pas atteint le XIX^e siècle : elle plonge dans la période sombre du moyen âge. Elle n'est pas meilleure, loin de là, qu'à l'époque de Ferrer que nous célébrons aujourd'hui.

Mais serait-il indécent de se réjouir de l'évolution générale et favorable de l'Eglise catholique et même de revendiquer la part de la pensée libre dans ce changement ?

Ne commettons pas l'erreur de ces socialistes qui appuient toute leur pensée et leur action sur un concept de « prolétariat » qui n'existe plus ou, du moins, n'a plus du tout les caractères et ne vit plus dans les conditions qu'ils continuent à lui attribuer.

Aujourd'hui il est indéniable que des catholiques et des groupements de catholiques sont démocrates sincères, aussi sincères que bien des hommes de gauche. Il est indéniable aussi que, si au départ, les syndicats chrétiens ont avant tout été une machine édifiée pour faire pièce au prétendu matérialisme des syndicats socialistes, ils poursuivent aujourd'hui une action de progrès social. Si dans certains pays, ils restent liés à des formations politiques chrétiennes où entrent des conservateurs et des réactionnaires, leur action sociale apparaît comme de plus en plus indépendante et leur pression démocratique est favorable au progrès. Il est indéniable, enfin, dans ce pays qu'à l'université catholique on pratique la recherche scientifique selon les mêmes méthodes et critères que chez nous. Au surplus, dans ce pays, la droite comme la gauche a voulu mettre fin à la « guerre scolaire », ce qui ne signifie nullement que le chemin de la paix ne soit pas ardu.

Tel est le contexte nouveau de notre action. Notre vigilance doit rester totale, mais nous devons saluer comme un progrès ce qui va dans notre sens. Et dans notre combat même pour l'émancipation des hommes, pour la défense du droit de l'homme notamment à exprimer librement sa pensée, nous avons désormais des alliés chrétiens comme nous avons des ennemis totalitaires à gauche, sans pour cela avoir perdu nos vieux adversaires catholiques, mais parfois aussi « libéraux » de droite.

Mon propos était, en vous recevant en la Maison de

Théodore Verhaegen, de parler avec la franchise du libre examinateur pour qui les problèmes sont toujours nouveaux car ils doivent toujours être revus.

Le fond de notre lutte, voyez-vous, chers amis, c'est, avant tout, c'est d'abord la libération de notre propre pensée intérieure à l'égard de ses propres tabous, de ses propres préliations et préconceptions inconscientes.

Comme Spartacus nous devons d'abord travailler sur nous-mêmes, briser nos propres fers, pour aider ensuite les autres à s'affranchir des leurs.

Si notre pensée à chacun est libre authentiquement, alors seulement notre mouvement sera vraiment et totalement de Libre Pensée.

Puissent vos travaux y contribuer efficacement.

Vous aurez ressenti comme moi que les propos d'accueil du Recteur de l'Université Libre de Bruxelles au Congrès Mondial de la Libre Pensée, ne pouvaient être de pure convenue. Ne pas vous donner un libre message dont je porte l'entière responsabilité, eût été légitimement considéré comme une marque de tiédeur voire d'indifférence. Or c'est avec chaleur que l'Université vous accueille. C'est avec joie qu'elle vous a vus mettre cette séance sous le signe de la pensée de Ferrer. Aussi bien, la lutte pour la liberté de l'homme, si elle peut changer de formes et de conditions, sera sans fin car la liberté ne sera jamais donnée sans prix.

Divers courants de la pensée morale (1)

par Marie OSSOWSKA,
Professeur à l'Université de Varsovie

Un lecteur attentif des livres consacrés à la morale doit être frappé par la diversité des problèmes qui y sont examinés. Le contenu des traités consacrés à ce sujet est toujours plus ou moins imprévu. Parfois on pourrait remplacer un chapitre par un autre, sans que le tout en souffrît, le choix des questions discutées ne paraissant justifié par aucune raison qui se laisserait préciser. Cet état de choses dérive d'une tradition très ancienne. En effet — les anciens avaient déjà groupé sous le nom d'éthique des considérations diverses auxquelles devaient s'en ajouter d'autres au fur et à mesure du développement de la pensée européenne. Ce tout incohérent représente un héritage respecté des générations qui se sont succédé, un héritage qui semble se désagréger actuellement. Examinons successivement les principaux groupes de problèmes qui, dans des proportions diverses, font partie des traités de morale. Ainsi nous pourrons nous rendre compte de ce qui aujourd'hui est encore étroitement lié avec la pensée morale et nous pourrons constater aussi, s'il y a lieu de regretter les problèmes qui ont réclamé leur droit à une vie autonome et se sont détachés du tronc maternel.

Pour commencer, divisons l'ensemble des considérations que les anciens rassemblaient sous le nom d'éthique en deux groupes principaux — les considérations du premier groupe servant à élargir notre connaissance des faits, et celles du second à énoncer des règles de conduite. Bien que des liens étroits existent entre ces deux ordres d'idées, il semble rai-

(1) Leçon publique faite le 2 mars 1959 à l'Université libre de Bruxelles.

sonnable de les traiter séparément. Dans notre analyse nous nous bornerons aux problèmes faisant partie d'une éthique normative, d'une éthique au sens propre du terme, c'est-à-dire que nous nous bornerons à une discipline — je n'ose dire science, son caractère scientifique ayant été contesté — qui a l'ambition non de connaître notre conduite, mais avant tout de la diriger.

1. Si nous analysons le contenu des traités de morale, tels que, par exemple, l'*Éthique à Nicomaque*, ou bien celui des recueils de fables destinés à édifier les lecteurs, nous y trouvons côte à côte des règles morales de conduite et des règles qui visent non le bien moral de nos actions mais leur efficacité. Parmi les fables d'Esopé vous vous rappelez certainement celle consacrée à un laboureur qui, avant de mourir, avait appelé ses fils à son chevet pour les persuader de vivre en harmonie après sa mort. Afin de les convaincre, il leur montra des baguettes qui, prises séparément, se laissaient casser facilement, tandis que prises en faisceau elles résistaient à toute tentative de les briser. Cette fable fait l'éloge de la solidarité, mais nous la présente non comme une valeur morale mais comme une valeur nous garantissant l'efficacité de nos actions par rapport au but que nous voulons atteindre. « Si vous restez unis — dit le laboureur à ses enfants — vous serez invincibles à vos ennemis; mais si vous êtes divisés vous serez faciles à vaincre. »

Aujourd'hui les problèmes de ce genre sont discutés séparément et leur autonomie actuelle paraît propice à leur développement. Certains auteurs veulent en faire une théorie générale de l'action efficace, d'autres proposent de leur donner le nom de praxéologie. Dans les deux cas, il s'agit de systématiser les préceptes qui envisagent le succès de l'action, ce succès étant parfois en accord et parfois en conflit avec sa valeur morale qui, dans ces considérations, n'entre pas en jeu. Dans le cas du laboureur, que je viens de citer, la solidarité, recommandée par le moraliste, est en même temps un facteur important du succès, mais le moraliste est loin d'approuver la règle : « Divise, afin de régner » (*divide et impera*), qui, grâce à son efficacité, a déjà rendu tant de services aux hommes d'Etat.

2. Dans les mêmes traités de morale il faut distinguer un

groupe de considérations qui tendent à attribuer aux choses leur vraie valeur, à classer les valeurs reconnues, à les ranger dans un ordre hiérarchique. Ces problèmes constituent une théorie générale des valeurs ou une axiologie générale. C'est ici qu'il convient d'insérer divers projets ayant pour but de définir la notion de la valeur elle-même et les notions apparentées, comme par exemple celle de l'intérêt. C'est également ici qu'il faut se demander, si on peut réduire toutes les valeurs à une seule, notamment à la valeur du plaisir. Si ces valeurs sont multiples, il faut les classer, Pour le faire on a recours tantôt à la classification traditionnelle du bien, du vrai et du beau, tantôt à des classifications plus différenciées, telles que par exemple la classification des valeurs selon les désirs ou les intérêts auxquels elles donnent satisfaction (R. B. Perry), selon les besoins qui les engendrent (Br. Malinowski), ou selon les institutions qui les réalisent et les protègent (Dodd). On sait combien ces questions absorbent N. Hartmann dans son livre consacré à l'éthique et quelle place elles occupent dans les réflexions de M. Scheler qui, en plus, s'efforce de dresser une hiérarchie des valeurs. Tous les problèmes que nous venons de citer à titre d'exemple commencent à avoir une vie autonome. On rencontre de plus en plus souvent des « Traités de valeurs » qui n'abordent pas les questions morales ou bien les traitent d'une façon plutôt accidentelle. A l'heure actuelle, les problèmes d'une axiologie générale passent souvent des mains des philosophes aux mains des sociologues ou de ceux qui s'occupent de la théorie de la culture. Parfois ce passage est profitable car, grâce aux auteurs qui ont un goût du concret, les valeurs placées par un N. Hartmann dans une stratosphère platonicienne descendent sur terre, et se montrent liées à l'homme, à ses besoins et à ses aspirations. Mais dans ce passage les problèmes cessent en général d'être des problèmes d'ordre normatif et constituent plutôt une psychologie ou une sociologie des valeurs. C'est en effet à la psychologie de l'évaluation qu'appartiennent les problèmes traités dernièrement par exemple par S. C. Pepper dans son livre « Les Sources de Valeur » (*The Sources of Value*) (en 1958), où l'auteur analyse les attitudes prises par les hommes envers les objets appréciés d'une façon positive et celles qui se manifestent dans des aversions, des répulsions, etc.

3. Dans les traités de morale une place importante est habituellement réservée aux règles qui nous enseignent comment atteindre le bonheur et surtout comment éviter la souffrance et comment la surmonter, lorsqu'elle est inévitable. Ce n'est pas sans raison que tant d'auteurs de l'antiquité se servaient d'une terminologie médicale. On se souvient du « tetrapharmacoon » d'Epicure qui s'adressait aux malheureux comme on s'adresse aux malades. Nous nous rappelons les comparaisons du même genre auxquelles se plaisaient Sénèque et Cicéron. Ce dernier considérait la souffrance comme une maladie de l'âme (*morbus animi*), dont il fallait se guérir à tout prix. La préoccupation principale des stoïciens consistait à nous défendre de la souffrance et c'est cette préoccupation qui leur dicta une axiologie selon laquelle tout objet qui pouvait nous être enlevé était par cela même dépourvu de valeur.

Ces problèmes que, dans des proportions diverses, nous retrouvons chez différents auteurs de l'antiquité et des temps modernes, forment un ensemble qu'on pourrait dénommer hygiène de la vie intérieure ou « félicitologie », terme inventé, si je ne me trompe pas, par Otto Neurath, membre actif de l'ancien Cercle de Vienne. Ce terme peut certainement choquer les linguistes par la combinaison de sa terminaison grecque, liée à une racine latine. Mais puisque cette combinaison a déjà été admise pour le terme « sociologie », on peut également l'admettre lorsqu'il s'agit du nouveau venu que nous venons de proposer.

En partant d'une idée de bonheur définie, on peut se demander quelles sont les méthodes les plus efficaces pour s'assurer ce bonheur — cette question devant être résolue par observation, comme toutes les autres questions empiriques. Ainsi, on peut se demander, par exemple, s'il est profitable d'anticiper les malheurs à venir. Il est vrai que l'anticipation nous permet de nous préparer au choc imminent, mais, comme certains malheurs qui nous menacent ne se réalisent pas, tandis que l'anticipation d'un malheur n'est jamais plaisante, il est difficile de décider, si la prévoyance est, ou n'est pas favorable au bonheur. De même, on peut se demander, s'il est vrai — ce qu'on soutient fréquemment — que le malheur nous endurecit contre les malheurs éventuels, tandis qu'une vie facile nous rend réfractaires à toutes les difficultés. C'est

aussi à la félicitologie qu'appartient l'opinion qu'on ne cherche pas son bonheur, mais on le trouve dans ce qu'on cherche ou l'opinion qu'on a le plus de chances d'être heureux quand on n'y pense pas. C'est à elle qu'incombe la tâche de choisir entre deux préceptes de bonheur contradictoires, dont l'un nous conseille d'avoir une vie riche en différents besoins, tandis que l'autre considère que, pour être sûr d'être heureux, il faut l'être à peu de frais, ce qui entraîne une réduction de nos besoins et les limite à ceux qui sont les plus simples et les plus faciles à satisfaire. Tous ces problèmes se posent indépendamment des problèmes que nous considérons comme étant des problèmes d'ordre moral. Ils gagnent à être traités d'une façon autonome.

Le traitement que nous proposaient les sages de l'antiquité était un traitement des symptômes de la maladie et non un traitement de ses causes. Les sages ne nous enseignaient pas comment il fallait organiser une société afin d'éviter des cas d'exil, ils nous disaient plutôt ce qu'il fallait faire, en cas d'exil, pour souffrir le moins possible. Pour le traitement des causes, nous nous adressons aujourd'hui tantôt aux réformateurs sociaux, tantôt aux médecins. Ces derniers — pour se servir des mots d'Alain dans ses *Propos sur le bonheur*, « cherchent l'épingle », c'est-à-dire qu'ils cherchent dans notre organisme les causes des idées noires qui nous hantent et, dans le cas de dépression prolongée, ils nous recommandent une série d'injections. Toutefois, certaines souffrances étant inévitables, indépendamment du système social dans lequel nous vivons et indépendamment de l'état de notre organisme, aussi inévitables que la souffrance causée par la mort des êtres que nous aimons et l'angoisse causée par l'anticipation de notre propre mort — les préceptes des sages gardent toujours leur valeur thérapeutique et méritent de ne pas être oubliés.

4. Dans les considérations que les sages de l'antiquité consacraient à la morale, nous retrouvons un quatrième groupe de problèmes. Les auteurs qui nous enseignaient ce qu'il fallait faire pour souffrir le moins possible, nous enseignaient en même temps ce qu'il fallait faire pour souffrir courageusement et mourir avec dignité. Ici il ne s'agit plus de notre bonheur — il s'agit de notre perfection. C'est en vue de cette perfection que nous nous efforçons de maîtriser un accès de colère et c'est

la tendance à se perfectionner qui incite les hommes à des pratiques ascétiques, auxquelles avaient recours aussi bien les ascètes de profession que les adolescents ambitieux.

Celui qui professe cet ordre d'idées ne tient pas compte de la souffrance. Le réformateur social qui s'adresse aux parias de toutes les parties du monde pour leur dessiller les yeux afin qu'ils se rendent compte de l'injustice, dont ils souffrent, ne fait qu'augmenter leur malheur, mais il le fait pour leur permettre de vivre une vie digne de l'homme, c'est-à-dire une vie selon un modèle défini.

Tout homme et tout groupe humain ont des modèles qui façonnent leur existence. Le guerrier invincible qui se dégage de l'épopée attribuée à Homère, le sage, le *civis romanus*, le chevalier sans peur et sans reproche, l'honnête homme du xvii^e siècle, le bourgeois honnête, le gentleman moderne, le self-made man des Etats-Unis — voilà des exemples de modèles qui durant des époques entières ont incité les hommes à se perfectionner et ont contribué à donner une empreinte particulière aux cultures qui adoptaient ces modèles. Les « Vies » de Plutarque ont été lues et relues pendant des siècles et, selon une tradition bien connue, Charlotte Corday avait un volume de Plutarque sous le bras, lorsqu'elle se rendit chez Marat pour l'assassiner. Les ethnologues d'aujourd'hui se considèrent comme impuissants à comprendre la culture exotique qu'ils étudient, s'ils ne parviennent pas à dégager les modèles acceptés par tel ou tel groupe social. Souvent on a des modèles sans s'en rendre compte. Dans une société différenciée, on en a parfois plusieurs qui ne sont pas nécessairement en harmonie. Un homme qui appartient à différents groupes, change de modèle comme on change d'habit, selon les milieux qu'il fréquente. On a ses modèles, comme on a ses repoussoirs — terme proposé par M. Scheler pour désigner un type d'homme qui nous fait horreur et nous incite à chercher une voie opposée à la sienne. Il arrive que ce sont les repoussoirs qui exercent une influence décisive sur l'homme et orientent ses efforts, comme — par exemple — à la fin du siècle l'image de l'épicier hantait la bohème et par contraste, la poussait à des comportements excentriques.

Dans les ouvrages des moralistes ces modèles sont rarement précisés. Ils sont plutôt sous-entendus et considérés

comme étant évidents quoique c'est justement par ces modèles que les morales semblent différer le plus. Ce n'est pas souvent que le moraliste présente son modèle de la manière dont le faisait Aristote lorsqu'il esquissait le portrait du magnanime. Pour trouver les modèles d'un milieu donné dans une époque donnée, il faut s'adresser à la littérature, aux pédagogues, aux réformateurs sociaux. C'est avant tout à B. Franklin que nous devons le modèle du bourgeois honnête du xviii^e siècle. C'est Daniel Defoë, l'auteur de *Robinson*, qui adapte le modèle de gentleman aux besoins de la classe moyenne. Il est également possible de dégager les modèles des pieux mensonges qui font d'un mort un modèle édifiant pour les vivants. C'est dans le but d'être édifiantes, que les biographies des grands hommes ont subi tant de retouches. Tantôt on cachait quelques irrégularités de leur vie sexuelle, tantôt on corrigeait leurs convictions politiques ou religieuses. Il paraît qu'en collectionnant soigneusement les lettres de son frère, la sœur de Rimbaud y introduisait de petites corrections. Quand le poète parlait de son budget et de ses dépenses, elle ajoutait des zéros aux chiffres qui lui paraissaient être trop modestes. Ces retouches constituent une source très intéressante pour l'étude des modèles.

Les aspirations à nous perfectionner sont en général liées à un besoin de nous sentir supérieur. Cette supériorité morale a été fréquemment associée à une supériorité sociale. Le terme « noble » a servi à désigner aussi bien une supériorité de classe qu'une supériorité morale. Il en est de même avec le terme « gentleman » qui, chez Locke déjà se référait non seulement à la noblesse mais aux classes privilégiées en général et qui, au cours du xix^e siècle devenait de plus en plus un terme de distinction morale, ce qu'on peut constater en suivant les définitions du mot « gentleman » dans les éditions successives de l'*Encyclopédie Britannique*. Le terme opposé au terme « noble », c'est-à-dire « vilain » présente une dualité semblable, désignant en même temps une infériorité sociale et morale. Cette dualité est caractéristique de nombreuses langues. Ce sont précisément les ambitions à nous perfectionner qui nous incitent à faire nôtres les vertus que E. Dupréel caractérise dans son *Traité de Morale* comme vertus d'honneur. Comme il l'a bien démontré — ce sont toujours des vertus difficiles à atteindre, car pour se distinguer, il faut de l'effort, les choses

faciles étant à la portée de tous. Dans ce travail de perfectionnement les appréciations esthétiques jouent un rôle considérable, venant se mêler à nos jugements moraux, car c'est aussi bien d'un œil d'artiste que d'un œil de moraliste que nous contemplons les modèles vers lesquels nous aspirons.

5. Notre propre bonheur, notre propre perfection — voilà des questions qui dominaient dans la pensée morale de l'antiquité. La pensée morale moderne, tout en conservant ces préoccupations anciennes, s'occupe de préférence de questions d'un autre rang. Ce ne sont plus des questions personnelles, ce sont des questions d'ordre social. Dans son *De cive* Thomas Hobbes ne se demandait pas ce qu'il fallait faire pour éviter la douleur, ou comment on devait vivre pour réaliser l'idéal de l'homme. Il se demandait, comment il fallait organiser la vie en société pour éviter les conflits et ce qu'il fallait entreprendre pour garantir aux citoyens une vie paisible.

Certes, ces questions n'étaient pas inconnues de la pensée antique, mais comme le faisait Aristote, on les renvoyait plutôt à la politique, alors qu'elles se placent au centre des considérations morales des temps modernes. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle le développement de l'industrie suggère — comme on le sait — l'idée d'une société fonctionnant comme une machine libérée de toute friction et c'est aux règles morales qu'incombe la tâche d'y contribuer. Cette manière de concevoir le rôle de la morale a fait que bien des auteurs ont prétendu que la morale n'existait pas en dehors de la société. Cette conception rapproche le moraliste du législateur et fait de la morale une sociotechnique, une hygiène de la vie sociale. Certains auteurs, comme par exemple M. Schlick, considèrent que l'antiquité qui ne s'intéressait qu'à l'épanouissement de la personnalité (*Selbsterfüllung*) ne savait rien de la morale proprement dite, car selon son avis, cette dernière ne naissait que lorsque l'homme commençait à s'intéresser aux restrictions qu'il devait s'imposer pour laisser vivre les autres (*Selbstbeschränkung*). Cette opinion semble être confirmée par le fait que l'opposition de l'égoïsme et de l'altruisme ainsi que la tendance à les harmoniser deviennent les questions centrales de la morale des temps modernes.

« Nous vivons en société, dit Voltaire, dans son *Dictionnaire Philosophique*; il n'y a donc de véritablement bon pour

nous que ce qui fait le bien de la société. Un solitaire sera sobre, pieux, il sera revêtu d'un cilice : eh bien, il sera saint; mais je ne l'appellerai vertueux que quand il aura fait quelque acte de vertu dont les autres hommes auront profité. » C'est surtout à partir du xviii^e siècle que la morale se fixe la tâche importante, sinon principale, de réduire au minimum les conflits humains. Le système moral de Bentham peut servir d'exemple d'un système né d'une collaboration étroite du moraliste et du législateur. Les réformateurs sociaux qui nous promettaient que dans la société idéale, organisée selon leurs conseils, aucune morale ne serait nécessaire, entendaient évidemment par morale un ensemble de règles qui visaient à faire de la société un tout harmonieux. Ce genre de règle serait en effet inutile là où une bonne organisation de la vie en commun rendrait les conflits impossibles. Mais une bonne organisation de la vie sociale ne rend nullement inutile une morale conçue en tant qu'ensemble de règles qui proposent différents modèles pour notre perfectionnement.

Après avoir éliminé la théorie de l'action efficace que nous avons dégagée des traités de morale et confiée non à des moralistes mais à des spécialistes d'un autre ordre, il nous reste pour la morale quatre grands groupes de problèmes : les premiers formant une axiologie ou une théorie générale des valeurs, les deuxièmes formant une félicitologie, les troisièmes formant une théorie de la perfection humaine, les quatrièmes visant un ensemble de règles qui, de concert avec les règles juridiques contribuent à rendre les relations interhumaines harmonieuses. La pensée morale normative est certainement beaucoup trop compliquée pour que toutes ses nuances puissent être sauvegardées dans les groupes que nous venons de distinguer. Ces distinctions suffisent toutefois pour s'expliquer certains malentendus qui se manifestent dans les discussions concernant les problèmes moraux et pour se rendre compte pourquoi certaines théories qui prétendaient embrasser toute la morale, étaient inadéquates.

Depuis Adam Smith de nombreux moralistes voulaient baser la morale sur une faculté qu'ils jugeaient innée et qu'ils appelaient sympathie. En disant « baser » je ne pense pas ici à une base logique, c'est-à-dire à quelque principe général qui permettrait de déduire les règles du système. Je pense à une

base psychologique, c'est-à-dire dans ce cas à des motifs auxquels on pourrait s'adresser pour faire de l'homme un homme vertueux. Or, le fait même que l'enfant répond par un sourire au sourire de sa mère et qu'il pleure quand il entend pleurer les autres faisait espérer qu'en s'appuyant sur cette tendance innée, que Smith appelait co-sentiment (*fellow-feeling*) on pourrait apprendre aux hommes à avoir le bien d'autrui en vue et à faire de la vie sociale une vie harmonieuse. D'autres voulaient baser la morale sur l'honneur, sur la dignité. Les premiers avaient en vue l'organisation de la vie en commun, négligeant les problèmes de perfection personnelle, alors que les seconds ne voyaient que la perfection de l'homme. C'est aussi à cette perfection que s'intéressaient avant tout ceux qui, dans nos actions de mérite, attribuaient un rôle important à l'effort, tandis que ce n'étaient que les conséquences de nos actions qui comptaient pour ceux qui organisaient la vie sociale.

De nombreux auteurs ont critiqué les valeurs dérivées d'un de ces ordres d'idées en appliquant des mesures empruntées à un ordre différent. On se rappelle que dans ses *Principes de morale* David Hume a critiqué les rigueurs que s'imposaient les ascètes. Il reprochait à ceux qui jeûnaient et se livraient à des renoncements pénibles de faire des choses parfaitement inutiles qui ne faisaient qu'aigrir le caractère de ceux qui s'y livraient. En effet, ces pratiques peuvent paraître plus pernicieuses que méritoires à ceux qui organisent la vie sociale. Mais elles ne sont dépourvues ni de sens ni de mérite aux yeux de ceux qui, grâce à elles, croient pouvoir se garantir une félicité éternelle dans l'autre monde, ou bien aspirent à un idéal de perfection.

C'est en mesurant avec la pensée perfectionniste le mérite d'après l'effort, que parfois, lorsque nous voulons le bien des autres, nous choisissons la voie qui nous paraît être la plus difficile, la voie du plus grand renoncement. Association décevante. Ce n'est pas toujours ce qui est coûteux qui assure les plus grands bénéfices à notre prochain.

Dans nos préceptes destinés à l'éducation morale et aussi dans nos considérations théoriques se rapportant à ce sujet, nous passons sans cesse de l'un de ces ordres d'idées à l'autre. L'éducateur qui veut que ses élèves prennent en horreur le

mensonge atteint son but, parfois en s'adressant à leur dignité et, en provoquant la honte — pratique recommandée par Locke dans ses *Réflexions sur l'éducation* et faisant appel à des ambitions « perfectionnistes ». Celui qui combat le mensonge en nous montrant combien il peut nous être nuisible — a notre bonheur en vue. C'est la voie choisie dans le conte du petit berger qui ne reçut aucune aide, lorsqu'il fut attaqué par les loups parce qu'il avait déjà crié auparavant au loup sans raison. Et enfin, celui qui blâme le mensonge, a la santé de la société en vue, lorsqu'il prouve qu'une atmosphère de confiance est indispensable à la vie en commun. Il est aisé de retrouver ces mêmes trois points de vue chez ceux qui nous recommandent la maîtrise de nos passions. Les uns nous la recommandent, parce qu'elle nous protège de la souffrance, les autres parce qu'elle est indispensable à notre perfection, les troisièmes parce qu'elle constitue une condition indispensable à la vie harmonieuse de la société.

Bien qu'il soit très important de se rendre toujours compte dans quel ordre d'idées évolue notre pensée morale et bien qu'il paraisse profitable pour nos considérations de traiter ces ordres séparément, il est impossible de ne pas apercevoir les liens qui les unissent.

Commençons par la théorie de la valeur. Divers points de vue se manifestent dans les hiérarchies des valeurs adoptées par différents auteurs. Si quelqu'un recommande à notre choix les valeurs les plus durables, il a évidemment notre bonheur en vue et veut écarter la souffrance qu'entraînerait leur perte éventuelle. Si quelqu'un d'autre attribue aux plaisirs des sens une position très inférieure sur l'échelle des valeurs, il le fait en considérant la perfection humaine qui, selon ses convictions, dérivées probablement de la culture chrétienne, ne peut être liée à des valeurs communes aux hommes et aux animaux. Et enfin, si quelqu'un nous recommande d'avoir en grande estime les valeurs qui ne perdent rien du fait d'être partagées — comme la valeur de la musique n'est pas diminuée si elle est exécutée devant un public nombreux, et qu'un livre ne perd rien de sa valeur s'il a de nombreux lecteurs, il nous les recommande parce que ce sont des biens qui ne suscitent pas de conflits, comme le font par exemple les valeurs dites économiques. Qui mange un bon dîner peut en priver son sem-

blable. Qui se couvre d'une couverture peut exposer au froid son voisin. En admettant en même temps, sans s'en rendre compte, des principes différents lorsqu'on établit une hiérarchie des valeurs, il est difficile d'arriver à des résultats qui pourraient satisfaire les exigences de la logique.

La morale antique qui, comme nous l'avons déjà mentionné, s'occupait avant tout du bonheur de l'individu et de sa perfection, unissait les deux, grâce à la conviction que la vertu était non seulement nécessaire mais aussi suffisante pour rendre l'homme heureux. Le bonheur suit la vertu comme l'ombre suit un corps — disait Sénèque. Cette conviction prend naissance dans le besoin de justice de l'homme qui se révolte contre la possibilité de voir les méchants heureux. Le besoin de voir que le sort de l'homme équivaut à son mérite est un des besoins les plus impérieux de l'être humain. Selon M. Weber, c'est ce besoin qui a contribué à créer les religions, où les dieux se chargeaient d'établir une juste compensation dans l'autre monde dans le cas où la justice n'aurait pas été réalisée ici-bas. Rien de surprenant que, bien que la notion de la vertu se modifie au cours des siècles, la conviction d'une liaison étroite entre vertu et bonheur persiste, parfois à l'encontre de toute évidence. On la retrouve par exemple dans les *Questions de morale (Fragen der Ethik)* de M. Schlick. La tendance à servir les autres, à partager leurs plaisirs — ce qui chez Schlick est essentiel à la vertu — donne à l'homme le plus de joie, et le fait que la bonté et la joie se traduisent par la même expression du visage n'est pas accidentel. Les plaisirs dérivés de ceux des autres sont insatiables. Non seulement nous n'en sommes jamais las, mais ils augmentent encore notre aptitude au bonheur (*Glückfähigkeit*). Schlick paraît ne pas s'apercevoir que celui qui est sensible au bonheur d'autrui en y participant sincèrement, est probablement aussi sensible à sa douleur et que, par conséquent, la même tendance contribue à doter notre vie aussi bien d'une joie que d'une souffrance accrues.

Les tentatives ayant pour but d'établir à quel point nous devons notre bonheur à nos instincts sociaux, datent au moins du temps de Darwin. Tout récemment le sociologue américain Pitirim Sorokin, en profitant d'une dotation privée, destinée selon la volonté du donateur à cultiver un altruisme créateur,

a organisé à Harvard un Centre d'études qui s'efforce de prouver à l'aide de méthodes empiriques que l'altruiste jouit d'une santé meilleure que celle de l'égoïste et que, grâce à son attitude empreinte de bienveillance, sa vie est non seulement plus heureuse, mais aussi plus longue que celle des égoïstes.

Ceux qui voient la perfection de l'homme dans sa disposition à servir les autres et, en même temps, considèrent ces services comme étant une source intarissable de bonheur, unissent les trois derniers ordres d'idées — c'est-à-dire celui qui a le bonheur personnel en vue, celui qui envisage la perfection de l'homme et celui, qui veut contribuer à organiser une vie harmonieuse de la société. Ils les unissent en faisant dépendre la perfection de l'homme aussi bien que son bonheur de ses vertus civiques. Mais on n'aurait pas de difficulté à trouver des systèmes de morale dans lesquels la perfection de l'homme n'a rien de commun avec ses vertus en tant que membre d'une société. L'ascète qui, en cherchant à se perfectionner dans la solitude, rompt tous ses liens sociaux, abandonnait sa famille et se rendait dans le désert, suivait un modèle de perfection où les règles orientées vers la vie sociale ne trouvaient pas d'application. Certains auteurs se sont efforcés de prouver qu'en fin de compte toutes les vertus strictement personnelles étaient toujours profitables à la société, mais ils n'ont jamais réussi à nous en convaincre. Dans une société donnée les modèles émergent le plus souvent d'une façon spontanée, non guidés par la pensée rationnelle et, souvent ils se plient à de très anciennes traditions d'ordre magique. On retrouve des éléments de ce genre dans différentes morales sexuelles de notre globe. La perfection de la personne suit ici son propre cours, sans se demander ce qui convient le mieux à une société donnée. Dans un de ses essais D. Hume proposait la monogamie ou la polygamie selon le pourcentage des hommes et des femmes dans le groupe donné. Mais notre morale, influencée par le christianisme, a fait de la monogamie un élément de perfection personnelle qui ne cède à aucun calcul de la somme totale du bonheur de la société.

La coordination de la perfection et du bonheur personnel n'a aussi jamais été parfaite. Si on pensait y parvenir, c'est qu'on était victime d'un malentendu. Ce n'était pas le

bonheur conçu en tant qu'un minimum de souffrance ou un maximum de jouissance qu'on parvenait à lier d'une façon inséparable avec la perfection, mais c'était le bonheur conçu en tant que vrai bonheur — distinction tracée si nettement dans le *Traité de Morale* du professeur Dupréel. Le vrai bonheur était inséparable de la perfection, tout simplement parce qu'il la contenait par définition.

Bien qu'au cours de ces remarques nous nous soyons déclarés pour un traitement autonome de la théorie générale de l'action efficace, théorie ayant sa source dans le cadre de ce que les anciens nommaient « éthique »; bien que nous croyions raisonnable d'étudier séparément les problèmes d'une théorie générale des valeurs et aussi les problèmes d'une félicitologie se servant d'une notion de bonheur purement psychologique, nous n'envisageons pas la possibilité de traiter la morale sans avoir en vue aussi bien le fonctionnement d'une société par rapport à un modèle donné, que la perfection de ceux qui constituent cette société. Ces deux groupes de problèmes, paraissent inséparables aux yeux du moraliste moderne, et semblent représenter actuellement la morale au sens strict du mot. « Sans morale civique les sociétés périssent — a dit dernièrement Bertrand Russell — et sans morale personnelle leur survie n'a pas de valeur. »

L'Université devant les grands problèmes du monde contemporain (*)

par **André TUNC**,

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques
de l'Université de Paris

*L'avenir de la terre pensante est
organiquement lié au retournement
des forces de haine en forces
de charité.*

PIERRE TEILHARD DE CHARDIN.

*Le paradoxe de notre génération est
que le monde entier a profité d'une
éducation dispensée par l'Occident,
à l'exception de l'Occident lui-même.*

ARNOLD J. TOYNBEE.

*Rien ne sera fait de valable en aucun
domaine s'il n'est d'abord
répondu à la revendication des plus
défavorisés des hommes.*

ALBERT BÉGUIN.

*Si nombreuses que soient les merveilles
de la nature, la première de toutes,
c'est l'homme.*

SOPHOCLE.

BILAN

Il semble assez facile d'observer les grands problèmes du monde contemporain et même, plus largement, de présenter un tableau sommaire de l'état actuel de l'humanité.

Le phénomène qui nous touche le plus est sans doute la montée, au premier rang de la scène politique, des Etats-Unis d'Amérique et de l'U.R.S.S., et le déclin corrélatif de l'Europe.

(*) Conférence donnée le 2 février 1959 à la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles.

Ce déclin n'est certainement pas général, mais il n'en est pas moins incontestable, en termes de puissance et d'influence. Il est grave, puisque l'Europe avait été dans une large mesure le *leader* de l'humanité, et que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. pouvaient en être considérés comme de simples prolongements.

Deux autres phénomènes sont assez clairs :

1. La race blanche a réalisé et réalise à l'heure actuelle un progrès technique vertigineux. Ce progrès s'explique par l'effet cumulatif des inventions des derniers siècles et surtout des dernières décades. Ce progrès est évident. Quelques chiffres, cependant, permettront de mieux mesurer son ampleur. Nous les emprunterons à deux courbes : celle de la vitesse de l'homme et celle de l'énergie qu'il utilise.

Il y a sans doute de 600.000 à 1 million d'années que l'homme est apparu sur terre. Durant la plus grande partie de son existence, pendant des centaines de milliers d'années, il n'a jamais dépassé sa vitesse propre : disons 25 kilomètres à l'heure. C'est à une date relativement récente qu'il a domestiqué les animaux et que sa vitesse a été portée à celle d'un cheval au galop : à peu près 40 kilomètres à l'heure. En 1800, il en était encore à cette vitesse. En 1900, l'homme avait atteint 100 kilomètres à l'heure. Aujourd'hui, il accomplit 3.000 kilomètres à l'heure. Quand, dans un avenir sans doute assez proche, il entrera dans une fusée interplanétaire, ce sera pour atteindre 11 kilomètres à la seconde : 40.000 kilomètres à l'heure.

La courbe de l'énergie utilisée par l'homme est comparable. Là encore, il a fallu des centaines de milliers d'années pour qu'à sa force propre, l'homme ajoute celle des animaux qu'il avait domestiqués, celle du vent, recueillie par l'éolienne, et celle du petit cours d'eau. En quelques décades, il a dégagé l'énergie du charbon, puis celle du pétrole, celle enfin résultant de la désintégration de l'atome. Demain, peut-être, il utilisera l'énergie beaucoup plus puissante provenant de la fusion de celui-ci.

Ces deux courbes, par conséquent, après avoir été planes depuis la nuit des temps ou n'avoir subi qu'un premier relèvement à une époque préhistorique, ont commencé à monter dans un passé récent, puis, en moins de vingt ans, se sont

brusquement redressées et paraissent tendre vers la verticale. De nombreuses courbes touchant à l'homme se comportent de la même manière; nous en retrouverons quelques-unes. Ce phénomène extrêmement impressionnant nous oblige à accorder la plus grande attention à la conviction de paléontologues tels que l'abbé Breuil ou Teilhard de Chardin, selon lesquels « nous sommes situés, à l'heure qu'il est, non seulement à un changement de siècle et de civilisation, mais à un changement d'âge » (1).

2. L'effort d'organisation de l'humanité dans les Nations Unies n'a produit aucun résultat décisif — ce qui ne veut pas dire que les résultats atteints soient nuls.

En conséquence, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. restent en proie aux vieilles et obscures terreurs du clan : chacun d'eux a peur de l'autre et juge indispensable d'être plus puissant que lui.

En raison du progrès technique, cette peur réciproque provoque une course aux armements qui prend des proportions inouïes :

— En 1939, les dépenses dites de « sécurité nationale » des Etats-Unis ne dépassaient guère un milliard de dollars, soit 12 % d'un budget de 8,9 milliards;

— Les dépenses prévues pour l'année fiscale se terminant au 30 juin 1959 sont de 46 milliards de dollars, soit 59 % d'un budget de 79,2 milliards (à ce chiffre, s'ajoute l'intérêt de la dette publique, largement développée du fait des guerres passées et qui absorbe 10 % du budget: il reste 30 % pour les dépenses civiles ordinaires);

— Le rapport Gaither, présenté au Président Eisenhower en décembre 1957, demandait que les dépenses militaires annuelles soient progressivement portées à 60 milliards en 1965 et que 22 milliards soient affectés, en quatre ans, à la construction d'abris.

Le budget militaire de l'U. R. S. S. est théoriquement très inférieur à ces chiffres, mais on peut penser que c'est uniquement grâce à un jeu d'étiquettes. En fait, l'U. R. S. S. tient tête

(1) TEILHARD DE CHARDIN, *L'hominisation*, inédit, 1923, reproduit dans *La vision du Passé*, 1957, p. 107; voir aussi *Le Phénomène humain*, 1955, p. 237.

aux Etats-Unis et accomplit dans le domaine militaire un effort au moins égal au leur.

De nombreux Etats, même parmi les nations sous-développées, consacrent aux dépenses militaires plus de la moitié de leur budget.

Les nations cherchent la sécurité à prix d'or : on peut le dire très exactement, puisque certains bombardiers modernes coûtent plus que leur poids d'or ⁽²⁾. Mais c'est la peur qui domine le monde. Le budget de dépenses militaires de l'humanité peut être évalué à près de 150 milliards de dollars, soit plus de 50 dollars par créature humaine à la surface de la terre.

Voilà peut-être les phénomènes les plus visibles.

Mais, d'autres, qui en résultent, ne sont pas moins importants. Nous en relèverons deux et nous aurons ainsi un tableau sommaire suffisant de l'état actuel du monde.

1. La rivalité des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. nous fait vivre au bord de l'abîme.

Une brève indication sur la puissance destructrice de l'homme nous permettra de mesurer l'amplitude du danger :

— En 1939, la bombe la plus forte employée contenait 1/2 tonne d'explosif fort;

— En 1942, on employait une bombe de 4 tonnes;

— En 1943, de 6 tonnes;

— En 1944, de 11 tonnes;

— En 1945, une bombe de 20 tonnes, mais, la même année, l'homme lâchait la bombe d'Hiroshima qui équivalait à 20.000 tonnes d'explosif fort;

— En 1948, on essayait une bombe équivalant à 120.000 tonnes;

— En 1952, à 3 millions;

— En 1954, la bombe H, qui équivalait à 20 millions.

Récapitulons : 1939, 1/2 tonne; 1945 : 20 tonnes et

(2) L'indication en a été donnée par le Président Eisenhower dans son discours sur l'état de l'Union de janvier 1959. En fait, l'or vaut environ 500 dollars la livre américaine; le Convair B-58 vaut 26,7 millions, soit 568 dollars la livre; le North American A 3 J, 17,6 millions, soit, parce qu'il est plus léger, 651 dollars la livre (*Time*, 19 janvier 1959, p. 7).

20.000 tonnes; 1954 : 20 millions de tonnes. Encore une courbe qui se redresse brutalement!

La rapidité avec laquelle peuvent être mis en œuvre ces engins de destruction évolue de la même manière. « Avec les fusées transcontinentales téléguidées ou autoguidées, la promptitude des actions militaires possibles est devenue presque foudroyante : il y a six ou sept ans, on raisonnait en termes de journées et d'heures; aujourd'hui il faut penser en termes de minutes, et, pour les parades aux menaces, en termes de secondes ou de fractions de secondes (*). »

« En somme, conclut un homme de science qui est en même temps un philosophe de la science (*), tout s'est passé depuis trois ans comme si, en termites obstinés, dominés par on ne sait quel grand esprit de la termitière, les hommes avaient continué à perfectionner le montage d'une grandiose machine infernale collective. Mal consciemment, mais bien guidés par la fatalité, par l'énergie sévère de sa logique au sein de notre existence commune, ils font cette machine de plus en plus effroyablement puissante; en même temps ils la munissent de déclics de plus en plus rapides, et peut-être de plus en plus sensibles aux brusqueries imprévisibles d'aléas de toutes sortes. Deux heures suffisent désormais à l'homme pour abîmer une bonne partie de sa planète... » Les bombardiers atomiques qui, récemment encore, tenaient l'air dans les deux camps pour gagner un quart d'heure dans l'anéantissement éventuel de l'adversaire sont aujourd'hui dépassés.

Le danger de guerre n'est pas la seule menace qui pèse sur l'humanité. Dès maintenant, les expériences nucléaires ont pu causer à l'humanité un dommage irréparable (*). Physiciens et médecins en discutent; nous ne pouvons les suivre dans leurs controverses sur l'effet pour l'organisme

(*) D. DUBARLE, O. P., *L'homme et l'atome : 1959, Signes du temps*, n° 1, janv. 1959, p. 3.

(*) D. DUBARLE, O. P., *op. et loc. cit.*

(*) Cf. TIBOR MENDE, *Entre la peur et l'espoir*, 1958; Albert Schweitzer, *Paix ou guerre atomique*, 1958; F. GIGON, *L'atome pour ou contre l'homme*, intr. LEPRINCE-RINGUET, préface R. P. DUBARLE, 1958. V. également la lettre des professeurs LINUS PAULING et BARCLAY KAMB, publiée dans le *New York Times* du 4 janvier 1959 : « Il reste une possibilité réelle que les retombées du strontium 90, à la suite des essais de bombe de chaque année, entraînent pour des milliers ou des dizaines de milliers de personnes la mort par leucémie ou cancer des os. »

humain de l'accroissement du strontium dans notre alimentation. Il suffit qu'ils soient divisés pour qu'on doive considérer qu'un sérieux danger existe, notamment pour notre descendance. Le 14 janvier 1958, le Secrétaire Général de l'O.N.U. a reçu une pétition signée de 9.235 savants de 44 pays, demandant la conclusion d'un accord international pour mettre fin aux expériences nucléaires. Parmi les signataires se trouvaient 36 lauréats du Prix Nobel. La légèreté avec laquelle l'humanité joue avec son avenir est, à proprement parler, effrayante.

2. La rivalité des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. nous fait largement oublier le « Tiers-monde », c'est-à-dire la partie de l'humanité qui n'est ni l'Occident traditionnel (Europe Occidentale, Etats-Unis, Canada), ni le bloc marxiste (U. R. S. S., Europe Centrale et Chine, aujourd'hui engagée).

Or, ce « Tiers-monde » présente trois traits caractéristiques :

a) Son importance numérique :

— Les Etats-Unis et le Canada réunissent moins de 200 millions d'hommes;

— L'U. R. S. S., environ 200 millions;

— L'Europe (Est et Ouest, moins l'U. R. S. S.), environ 400 millions;

— La Chine, environ 600 millions;

— Le « Tiers-monde » réunit environ 1,4 ou 1,5 milliard d'hommes : plus de la moitié de l'humanité.

b) Son extrême misère (*) :

— L'habitant de l'Inde (deuxième pays du monde par sa

(*) Sur la misère dans le monde, son importance et la possibilité d'y remédier, voir en particulier : Josué DE CASTRO, *Géopolitique de la faim*, nouv. édit. 1956; G. BALANDIER, *Le Tiers-Monde. Sous-développement et développement*, préface A. SAUVY, 1956; L.-J. LEBRET, A. PIETTRE, A. SAUVY, R. DELPRAT, *Economie et Civilisation*, t. I^{er} : *Niveaux de vie, besoins et civilisations*, 1956; Charles RICHEL, *Pathologie de la misère*, 1957; Abbé PIERRE, *Vers l'homme*, 1957; Tibor MENDE, *Entre la peur et l'espoir*, 1958; L.-J. LEBRET, *Suicide ou survie de l'Occident*, 1958; G. MYRDAL, *Une économie internationale*, 1958; F. PERROUX, *La coexistence pacifique*, 3 vol., 1958 (en particulier le vol. III : *Guerre ou partage du pain*); P. MOUSSA, *Les nations prolétaires*, 1959.

Les chiffres donnés au texte sont empruntés soit à des documents officiels de l'O. N. U. ou de la F. A. O., soit aux ouvrages qui précèdent, eux-mêmes souvent fondés sur les rapports des organisations internationales.

population, égale à celle de l'Europe : près de 400 millions d'âmes) dispose d'une ration alimentaire quotidienne évaluée par les uns à 1.590 calories, par les autres à 1.850. Or, on estime à 2.600 calories la ration quotidienne dont l'homme a normalement besoin. La ration quotidienne par individu est en France de 2.850 calories et au Danemark de 3.250;

— Le revenu par habitant est évalué en Inde à 57 dollars; en France à 960 dollars; aux Etats-Unis à 2.009 dollars pour l'année 1957 (le chiffre de 57 dollars est à rapprocher de celui des dépenses militaires par créature humaine à la surface de la terre : 50 dollars);

— En conséquence, l'espérance de vie à la naissance est en Inde de 32 ans, contre 66 en France et 69 ans aux Etats-Unis (en accroissement de 9 ans en deux décades);

— La mortalité des enfants de moins d'un an est en Inde de 200 pour 1.000; en France de 28 pour 1.000 (contre 46 en 1951 et 67 en 1936); aux Etats-Unis de 27 pour 1.000 (contre 28 en 1951 et 57 en 1936);

— En Inde, la moitié des enfants meurent avant l'âge de 15 ans;

— Le pourcentage de personnes sachant lire est, en Inde, de 8 % contre 96 % en France et 97 % aux Etats-Unis.

c) Une conjonction d'aggravation de la misère et d'accroissement de la population.

On estime que la proportion de la population du globe ne disposant pas de 2.200 calories était, en 1938, de 38,6 %, et qu'en 10 ans elle a augmenté de plus de 20 % pour s'établir en 1948 à 59,5 %. Pendant ce temps, les peuples riches s'enrichissent encore. Le revenu par tête, aux Etats-Unis, s'accroît actuellement de plus de 5 % tous les ans.

Cette augmentation de la richesse des uns, de la misère des autres, découle naturellement de l'économie actuelle : les peuples riches disposent de capitaux importants pour la recherche scientifique et les investissements; ceux, au contraire, qui sont dans le dénuement complet ne peuvent guère qu'y rester ou s'y enfoncer davantage.

Quant à l'accroissement de la population, on sait qu'il s'agit d'un phénomène mondial extrêmement impressionnant. Il est actuellement de 16 pour mille, soit 43 millions d'hommes par an. Les naissances sont presque deux fois plus nombreuses

que les décès. L'accélération de l'accroissement prend des proportions terrifiantes : de 1940 à 1950, il a été de 230 millions d'hommes par an; de 1950 à 1955, de 215, c'est-à-dire d'un chiffre presque égal en deux fois moins de temps. Si la courbe poursuivait son dessin actuel, elle passerait à la verticale dans un avenir prochain. Mais cet accroissement est plus important dans le « Tiers-monde » qu'ailleurs. L'Asie gagne 24 millions d'hommes par an : 65.000 par jour. Dans l'avenir prochain, sa population doit normalement s'accroître tous les 15 ans ou tous les 10 ans d'une masse d'hommes égale à la population de l'Europe.

Voilà un tableau très bref, mais sans doute suffisant, de l'humanité contemporaine. Il est assez déprimant. Presque désespérant.

Il incite à penser : « Heureusement que l'homme est superficiel. S'il réfléchissait, la vie lui deviendrait insupportable. » Cette attitude, c'est celle de l'autruche. Je voudrais vous inviter à adopter une attitude d'hommes : à regarder les problèmes en face, à rechercher ce qu'il faut faire pour les résoudre et à vous engager à le faire.

ANALYSE

Comment s'explique, en premier lieu, la situation actuelle?

Les deux grands problèmes qui dominent le monde sont la menace de guerre résultant de la tension Est-Ouest et l'état de misère dans lequel vivent les deux tiers de l'humanité.

Il n'est pas besoin d'être devin pour voir grandir un troisième problème, plus terrifiant encore que le premier. On peut le définir, en gros, comme celui de la tension Sud-Nord. C'est le ressentiment de l'humanité affamée et méprisée, occupant les « pays chauds », contre l'humanité repue et satisfaite de la zone tempérée de l'hémisphère Nord. C'est cette revendication de pain, et plus encore de dignité, de reconnaissance, qui a entraîné le mouvement de décolonisation qui sera l'un des traits les plus caractéristiques du xx^e siècle. C'est elle qui a entraîné les incidents qui ont accompagné en Amérique latine le Vice-Président des Etats-Unis, ou, plus récemment, à Bagdad, William Rountree, Secrétaire d'Etat Assistant. Entre mille

autres symptômes, c'est encore cette revendication qui, plus près de nous, et selon ce que reconnaît courageusement l'actuel chef de l'Etat Français, a suscité la rébellion algérienne (7).

Ce troisième problème, à vrai dire, est lié au second. Si les pays industrialisés entreprennent d'aider la « sous-humanité » à développer son économie, la tension Nord-Sud s'effacera peu à peu, en tant que problème d'ensemble, comme s'est estompée la lutte des classes aux Etats-Unis. L'homme, certes, ne se nourrit pas que de pain. Il a besoin de respect et d'amitié. Mais c'est le même mouvement qui porterait l'homme vers l'homme et les capitaux du premier vers la terre du second.

Ainsi, deux problèmes écrasent le monde. Mais il faut souligner qu'il est au pouvoir de l'homme d'en résoudre au moins un : celui de la misère dans laquelle vit la sous-humanité.

Le problème est évidemment considérable. Il s'agit de doter d'une infrastructure économique de vastes territoires, de lutter contre l'analphabétisme, contre la maladie, contre les habitudes de corruption, d'aider à l'évolution des structures sociales ou religieuses étouffantes sans cependant introduire l'anarchie ou le vide spirituel. Mais, tout cela est progressivement possible, si l'humanité s'y applique. Envoyer une fusée dans la lune posait aussi quelques problèmes, et ces problèmes sont à peu près résolus.

Si les pays industrialisés mettent à améliorer le sort de la sous-humanité la même énergie qu'à atteindre la lune, s'ils constituent, à cette fin, des équipes de spécialistes des sciences humaines et sociales, ainsi que des centres de recherche et de formation, les problèmes seront peu à peu résolus. Ce ne seront pas les capitaux ni les moyens techniques qui feront défaut. L'O.N.U., il y a quelques années, a demandé à des experts de chiffrer l'aide extérieure nécessaire pour relever de

(7) Sur la misère du paysan algérien, dont le revenu moyen semble inférieur à 20 000 francs par an, v. DELAVIGNETTE, *Rapport sur la situation économique et sociale de l'Algérie (Journal Officiel, Avis et rapports au Conseil Economique, 15 juillet 1955; v. en particulier, p. 331, la citation de l'Algérie industrielle et commerciale du 18 janvier 1955.)* V. également J. VIBERT, *Incertitudes et perspectives algériennes (Revue de l'Action populaire, n° 121, sept.-oct. 1958, pp. 957 et s.; v. en particulier les chiffres donnés p. 965.)* Cp. J.-L. Fyor, *Incidences économiques du discours de Constantine (Revue de l'Action populaire, n° 123, déc. 1958, pp. 1221 et s.)*.

2 % le niveau de vie de l'ensemble de la sous-humanité et remettre celle-ci au moins sur la route de l'espoir. Les experts ont conclu, en 1951, qu'une aide de l'ordre de 12 à 15 milliards par an serait suffisante. Ces chiffres ont été contestés. Supposons qu'il faille les doubler. Ils ne représenteraient encore que 20 % de ce que l'humanité consacre à ses dépenses militaires.

Nous sommes donc conduits à cette conclusion provisoire : les problèmes du monde contemporain sont uniquement psychologiques. Ils sont constitués, d'une part, par la terreur que s'inspirent mutuellement les Etats-Unis et l'U.R.S.S., d'autre part, et partiellement en conséquence de cette terreur, par l'ignorance, de la part de l'Occident, de la condition humaine pour les deux tiers de l'humanité ou du refus d'accomplir pour cette sous-humanité l'effort nécessaire.

A la rigueur, cette conclusion provisoire pourrait nous suffire pour voir quels efforts s'imposent à nous. Il semble pourtant que nous gagnerons une vue plus profonde des problèmes et des solutions possibles, si nous nous efforçons de suivre le phénomène humain à travers la pensée d'un des plus grands spécialistes de son histoire : le Père Teilhard de Chardin. Les vues de Teilhard de Chardin, certes, ont donné lieu à controverses, bien que Teilhard de Chardin ait été un des plus savants paléontologues (*). Mais il est clair que nous n'avons pas à examiner ici toutes les hypothèses qu'il a formulées. Ce qui nous intéresse, c'est une interprétation de données dans l'ensemble acceptées de tous.

Pour Teilhard de Chardin, l'histoire du monde se résume en une montée du Pensant, puis, à une époque plus récente, en une jonction et une compénétration des communautés pensantes, compénétration qui, elle-même, contribue à l'accroissement du Pensant.

Essayons de suivre cette évolution.

Essayons de suivre, tout d'abord, la montée du Pensant. Au départ, dans un passé dont nous ignorons à peu près tout, ou dont nous croyons savoir qu'il comporte l'éclatement d'une nébuleuse, le monde minéral. Monde inerte, pense-t-on généra-

(*) L'ouvrage fondamental sur Teilhard de Chardin est actuellement celui de Claude CUÉNOT, *Pierre Teilhard de Chardin. Les grandes étapes de son évolution*, 1958. V. aussi Claude TRESMONTANT, *Introduction à la pensée de Teilhard de Chardin*, 1956, et *Etudes de métaphysique biblique*, 1955, pp. 90 et s.

lement; monde déjà animé par une « pré-vie », pense Teilhard de Chardin, mais peu nous importe actuellement. Plus tard, sans doute beaucoup plus tard, est né le monde végétal, qui vit. Puis, sont apparus les animaux, il y a peut-être de cela 800 millions d'années, risquent certains savants; avec eux, apparaît la pensée. Enfin, il y a sans doute au plus un million d'années, est venu l'homme, qui réfléchit. Par la réflexion, l'homme, dans une certaine mesure, prend en main son destin, au moins son destin individuel.

Pendant la plus grande partie de son histoire, pourtant, l'homme n'a guère vécu autrement que les animaux. Chasseur-pêcheur-ramasseur comme eux, il était, comme eux, condamné au nomadisme. Mais aussi loin que nous remontions dans son histoire, nous le voyons vivre en tribus, c'est-à-dire en communautés pensantes. Aujourd'hui encore, nous admirons avec émotion de véritables chefs-d'œuvre qu'il gravait ou peignait à cette époque, témoignages d'une vie communautaire. Il n'y a guère plus de 6.000 ans, sans doute, qu'ayant découvert le polissage de la pierre et l'emploi des métaux, il a pu devenir agriculteur et pasteur et former des villages. La communauté pensante pouvait se stabiliser et s'élargir.

Le passage des clans aux empires a souvent été décrit (*). Ce qu'il faut souligner de cette période, c'est l'ignorance mutuelle fondamentale dans laquelle vivaient clans et empires. De cette ignorance, je ne citerai qu'un exemple : la fameuse lettre par laquelle, à la fin du xviii^e siècle, l'Empereur de Chine K'ien Long répondait au roi d'Angleterre George III qui lui avait proposé d'établir des relations diplomatiques et commerciales : « J'ai parcouru, ô Roi, ton mémorandum. Le sérieux de sa rédaction révèle chez toi une humilité respectueuse hautement louable. Tu prétends que ton respect pour notre Céleste Dynastie te remplit du désir de te mettre à l'école de notre civilisation. Mais nos rites, nos us et nos lois diffèrent des tiennes, si complètement que, même si ton envoyé était à même d'en acquérir les rudiments, il serait incapable de transporter nos manières et nos usages sur un sol barbare. Dans ces conditions, quelque bon adepte que devienne ton envoyé, pareille

(*) Cf. A. MORET et G. DAVY, *Des clans aux empires. L'organisation sociale chez les primitifs et dans l'Orient ancien*, 1923; L. MORICE, *Vers l'Empire du Monde*, 1947.

politique ne mènerait à rien. Du reste, les produits barbares ne m'intéressent pas. Qu'ai-je à faire des produits manufacturés de ton royaume? Notre Céleste Empire possède en abondance tous les produits dont il a besoin. A quoi bon, dès lors, échanger avec des barbares les marchandises dont nous disposons sur notre territoire? Je ne perds pas de vue l'isolement de ton île, séparée du reste du monde par d'immenses espaces. Je condescends à excuser ton ignorance des usages du Céleste Empire. »

Le rassemblement général des groupes humains ne commence qu'avec la découverte du monde par l'Europe, à la suite des grandes expéditions maritimes du xv^e siècle. Mais ce n'est qu'au xx^e que les divers groupes humains, ayant achevé leur expansion propre ou leur expansion coloniale, se sont partout rencontrés et se trouvent partout en contact. « Le temps du monde fini commence », écrit Paul Valéry en 1921. « L'ère des terrains vagues, des territoires libres, des lieux qui ne sont à personne, donc l'ère de libre expansion est close ⁽¹⁰⁾. »

De cette situation nouvelle, Paul Valéry dégagait bien certaines conséquences politiques. Il montrait la solidarité, l'interdépendance des ensembles humains : puisque tous les pays se touchent, tout événement affectant un pays est par là même susceptible de répercussions universelles. Toynbee parlera également de l'unification du monde. Mais seul, nous semble-t-il, Teilhard de Chardin donne au phénomène ses dimensions véritables. Ce qui couvre la terre, désormais sans discontinuité, ce n'est pas la civilisation matérielle de l'homme ou son pouvoir politique, c'est sa pensée. L'écorce du globe est désormais couverte, non seulement par une *biosphère*, sphère de vie végétale et animale, mais par une *noosphère*, sphère d'esprit, « membrane continue du Pensant autour de la terre ». « On a remarqué, écrit-il, que la terre, couverte de ses végétaux et de ses océans, doit paraître verte et bleue. Pour un observateur lointain qui saurait mieux la déchiffrer, elle paraîtrait, en ce moment, lumineuse de Pensée. Du point de vue le plus froidement positiviste qui soit, le phénomène humain ne représente rien moins qu'une transformation générale de la Terre, par établissement, à la surface de celle-ci, d'une enveloppe nouvelle, l'enveloppe pensante; — plus vibrante et plus

(10) *Regards sur le monde actuel*, 1931, pp. 34 et s.

conductrice en un sens que tout métal; plus mobile que tout fluide; plus expansive que toute vapeur; plus assimilatrice et plus sensible que toute sphère organisée... Et ce qui donne à cette métamorphose sa pleine grandeur, c'est qu'elle ne s'est pas produite comme un événement secondaire ou un accident fortuit, mais à la manière d'une crise essentiellement préparée, depuis toujours, par le jeu même de l'évolution générale du Monde — animée, évidemment, par le Créateur ⁽¹¹⁾. »

Cette formation d'une noosphère, cette relative unification psychique de l'humanité, c'est, pour Teilhard de Chardin, la raison d'être, au moins temporaire, le pôle de toute l'évolution jusqu'aux temps modernes.

Il est bouleversant de penser qu'en l'espace infime de trente ans, l'humanité s'est encore transformée. Elle n'est plus celle qu'observaient Paul Valéry et Teilhard de Chardin, même si elle confirme leurs vues. Les groupes humains ne se sont pas seulement rejoints. Grâce au développement de la presse et de la radiodiffusion, grâce au brutal et prodigieux développement de l'instruction, et de la soif d'instruction dans le monde, ils se pénètrent, malgré la décolonisation, comme ils n'avaient jamais fait ⁽¹²⁾. La guerre ou la paix, les relations

⁽¹¹⁾ *Le phénomène humain* (*Revue des Questions scientifiques*, 20 novembre 1930, pp. 390 et s.), reproduit dans TEILHARD DE CHARDIN, *La vision du passé*, 1957, p. 231. V. également TEILHARD DE CHARDIN, *Une interprétation biologique plausible de l'histoire humaine : la formation de la noosphère* (*Revue des Questions scientifiques*, 20 janvier 1947, pp. 7 et s.); *L'apparition de l'homme*, 1956, pp. 312 et s.; *L'humanisation*, inédit, 1923, reproduit dans *La vision du passé*, 1957, pp. 75 et s. (v. en particulier, pp. 89 et s.); *Le rebondissement humain à l'évolution et ses conséquences* (*Rev. Quest. sc.*, avril 1948); *L'humanité se meut-elle biologiquement sur elle-même?* (*Rev. Quest. sc.*, 20 octobre 1949). Cp. aussi TEILHARD DE CHARDIN, *Construire la terre*, 1959.

Peut-être la réalité de la noosphère en tant qu'unité nous apparaîtra-t-elle mieux si nous la comparons à l'atome. On sait que l'atome, comme la noosphère sur le plan spatial, est à peu près vide. Il est formé d'un noyau, lui-même composé de neutrons et de protons, autour duquel gravitent des électrons; mais le rayon du noyau de l'atome est 10.000 à 100.000 fois plus petit que le rayon de l'atome (de telle sorte que, si toute l'humanité peut, théoriquement, tenir debout sur un carré de 25 km de côté, l'homme dont tous les noyaux et électrons auraient pu être rapprochés serait à peine visible au microscope). L'atome est donc, comme la noosphère, formé essentiellement d'une tension et d'une influence réciproques entre des éléments.

⁽¹²⁾ Cf. TEILHARD DE CHARDIN, *Une interprétation biologique plausible de l'histoire humaine : la formation de la noosphère* (*Revue des*

entre les Etats-Unis et les nations européennes, dépendent d'un petit groupe d'officiers au Caire ou d'une poignée d'hommes dans les rizières du Tonkin ou les plateaux d'Algérie. Nehru, responsable du septième de l'humanité, et qui exerce une influence sur près de la moitié de celle-ci, est un homme en qui convergent tous les grands courants de la pensée humaine ainsi que tous les événements quotidiens qui touchent l'humanité. En 1954, puis en 1958, les dirigeants soviétiques sont intervenus dans les élections américaines, déclarant leur sympathie pour les vues de Stevenson afin de faire perdre à celui-ci des voix. On parle couramment de la pénétration soviétique au

Questions scientifiques, 20 janvier 1947, pp. 7 et s., p. 25) : « En vérité, ne suffit-il pas d'ouvrir les yeux pour être comme obsédé par cette vision hallucinante : lentement, mais sûrement, par le jeu combiné de forces irrésistibles, les feuillets humains continuent à se refermer, à s'enrouler, autour de nous. Sur la surface close de l'astre qui nous porte, malgré les coupes sombres de la guerre, la population se multiplie en progression presque géométrique; et, simultanément, l'aire de déplacement, d'information et d'influence, pour chaque molécule humaine, tend rapidement à devenir co-extensive au globe tout entier. Compression croissante, donc. Mais, bien plus encore, grâce à une interliaison biologique portée à son extrême par l'apparition de la Réflexion, compénétration organisée de tous les éléments les uns par les autres. Incontestablement, à une vitesse toujours accélérée, le réseau (un réseau mondial) des liens économiques et psychiques se tisse, et nous enserre, et nous pénètre plus étroitement sans cesse. Chaque jour un peu plus, il nous devient impossible d'agir et de penser autrement que sous une forme solidaire. Que signifie cette étreinte multiforme, à la fois externe et interne, contre laquelle nous nous débattons en vain ? Serait-ce par hasard que, pris dans un engrenage aveugle, nous soyons destinés à périr étouffés sur nous-mêmes ? Non. Car à mesure que l'enroulement se resserre, et que la tension monte, une échappée utile se découvre, dans l'immense générateur, aux forces de surcompression.

Semblable à un astre qui s'échauffe en se contractant, ainsi, et doublement, en se reployant sur soi, augmente son rayonnement la Noosphère : en intensité d'abord dans la mesure où, par rapprochement et exaltation mutuelle des foyers pensants répandus à sa surface, monte en elle la tension, la température psychique; et en quantité aussi, dans la mesure où un plus grand nombre d'individus sur terre, parce que émancipés du labeur des mains, se trouvent en position de laisser jouer leur cerveau... La noosphère ne peut fonctionner qu'en libérant toujours plus et à un potentiel plus élevé, l'énergie spirituelle. »

Remarquons qu'à la libération des cerveaux du fait de l'émancipation des mains, s'ajoute l'aide apportée aux cerveaux par les machines électroniques et, demain sans doute beaucoup plus radicalement, par la cybernétique. Dès maintenant, la machine prend des décisions qui, par suite de leur complexité, ne pourraient être prises par l'homme d'une manière rationnelle.

Moyen-Orient ou en Amérique Latine. Par le développement des moyens de communication, l'humanité s'est donné une sorte de système nerveux dont les capitales sont les grands relais et qui, finalement, touche chaque individu.

Il est intéressant de noter enfin que la compénétration des groupes, que nous venons de mettre en lumière, accélère la montée du Pensant. La guerre des ondes, la guerre des nerfs, la guerre des communiqués, la guerre des propositions de désarmement même, sont notre vie quotidienne. Si on pouvait établir la courbe du Pensant, on la verrait sans doute, comme celles de la vitesse, de l'énergie ou de la population, se cabrer : non seulement le nombre des individus pensants s'accroît vertigineusement à l'heure actuelle, mais les excitations psychiques que reçoit chacun des hommes se multiplient. Sous les tropiques, l'homme ne mange pas encore à sa faim. Mais dans les capitales de l'Occident, il ne dort plus.

La formation d'une noosphère est une relative unification psychique de l'humanité. Mais, dans un monde où l'homme garde l'esprit de clan, où l'homme nourrit naturellement défiance et souvent hostilité à l'égard de l'étranger, elle est aussi une cause de tension et de fièvre. Elle est la cause la plus profonde de la course aux armements. L'humanité s'échauffe. Si elle ne parvient pas à se fondre rapidement dans une unité réelle, dans un ensemble harmonieux, c'est une explosion qu'elle risque de subir, explosion qui peut la conduire à sa destruction. « *One world or no world* », disait déjà Wendell Willkie. Jamais sans doute, au cours de son histoire, l'humanité n'avait été à ce point menacée de destruction totale, de mort. Pour reprendre l'image tragique d'Oppenheimer, les deux scorpions sont toujours face à face; et si l'un d'eux, par terreur, se précipite sur l'autre, ce n'est pas seulement sa mort qu'il déclenchera en même temps que celle de l'adversaire, mais peut-être celle de l'humanité. Les experts — car il y a des experts en tout — évaluent à 300 millions le chiffre des hommes qui seraient immédiatement tués au déclenchement d'une guerre. Mais personne ne peut dire les conséquences pour l'ensemble de l'humanité des radiations atomiques qui en résulteraient. L'humanité est vraiment menacée de mort. C'est au moment même où l'homme est capable de dissocier l'atome, de se déplacer trois fois plus vite que le son et de

suivre le soleil dans sa course, bientôt d'atteindre d'autres astres. Tant il est vrai que les seules valeurs sont les valeurs intérieures (13).

Ainsi se trouve confirmée, mais sans doute plus profondément justifiée, la conclusion énoncée tout à l'heure : les problèmes de l'humanité sont de nature psychologique ou, plus exactement, de nature spirituelle. Pour survivre, il faut harmoniser la noosphère, parvenir à l'unité. Tel était le sens du dernier message que Franklin Roosevelt a laissé au monde, dans le texte d'un discours que la mort ne lui a pas permis de prononcer : « Aujourd'hui, la science a si bien rapproché les différentes parties du monde qu'il est impossible de les isoler les unes des autres. *Aujourd'hui, nous sommes placés devant un fait primordial : si la civilisation est appelée à survivre, nous devons cultiver la science des relations humaines, la capacité de tous les peuples, de toutes les races de vivre ensemble et de travailler en commun dans un même monde et en paix* (14). » C'est ce qu'avait écrit Teilhard de Chardin dans une formule plus brève : « *L'avenir de la terre pensante est organiquement lié au retournement des forces de haine en forces de charité* (15). » Il ne s'agit pas de diminuer une tension psychique qui a toujours monté, qui continuera vraisemblablement à monter et dont il faut souhaiter qu'elle monte encore; il s'agit de la réorienter (16).

(13) « Quand les hommes perdent la joie, je ne pense pas qu'ils vivent : ce ne sont que des cadavres animés. Entasse dans ta demeure, si cela te plaît, des richesses immenses; vis dans une magnificence de roi : si la joie n'y est pas, tout cela je ne l'achèterais pas l'ombre d'une fumée, en comparaison du vrai bonheur. » (SOPHOCLE).

(14) Cité par R. OPPENHEIMER, *L'esprit libéral*, 1957, p. 166. Cp. TEILHARD DE CHARDIN, *Construire la terre*, 1959.

(15) *Les unités humaines naturelles. Essai d'une biologie et d'une morale des races* (Études, 5 juillet 1939, reproduit dans *La vision du passé*, 1957, pp. 271 et s., la phrase citée se trouve à la page 300).

(16) Cf. TEILHARD DE CHARDIN, *Le phénomène humain*, *Revue des Questions scientifiques*, 20 nov. 1930, pp. 390 et s., p. 405, reproduit dans *La vision du passé*, 1957, pp. 241 et 242 : « Les principaux chefs du programme sont aussi clairs et précis que les conditions réglant l'usage et les accroissements de n'importe quelle énergie. Les voici :

» a) Avant tout, veiller à l'entretien et à l'augmentation, dans la masse humaine, de la tension vitale, du goût de vivre, ce potentiel plus précieux qu'aucune réserve de pétrole ou de houille. Pour cela, d'abord, réduire les fuites sans nombre, inexcusables, que représentent partout, dans notre société actuelle, l'action désordonnée et l'amour gaspillé.

Quelles conclusions pratiques, quelles règles d'action pouvons-nous dégager de cet impératif?

REMÈDES

Il serait commode de pouvoir confier à quelques techniciens la tâche d'organiser l'humanité. C'est, partiellement, ce qu'ont fait les hommes d'Etat et les experts qui ont créé l'O.N.U. et les organisations internationales spécialisées.

Cependant, l'effort de ces organisations se solde, pour l'essentiel, par un échec. L'insécurité et la faim continuent à dominer le monde. Gardons-nous seulement de sourire de l'O.N.U. D'abord, parce que son échec est tragique. D'autre part, parce que nous n'en sommes pas innocents. Ce qu'au fond nous reprochons aux organisations internationales, c'est de ne pas avoir réussi à nous transformer, nous et nos gouvernements. La cause de leur échec, c'est que nous entendons ne rien abdiquer de notre souveraineté et de nos égoïsmes, que nous cherchons à paralyser les maigres pouvoirs que nous avons concédés et à tourner à notre profit la loi internationale. Nous remettons à d'autres le soin de nous transformer et nous leur reprochons qu'ils n'y réussissent pas. C'est une attitude peu digne d'adultes.

La situation actuelle, cependant, est incontestable.

Et pour cela, encore et surtout, développer la perception et l'attrait des grandes réalités universelles, — nourrir le Sens du Monde et le Sens humain. Resterait à voir (ce n'est pas ici le lieu de discuter la question) si une pareille foi en l'Univers, en exigeant un terme garanti et comme absolu, ne se termine pas à Dieu reconnu et adoré.

» b) Cette tension humaine vers le mieux étant assurée, il s'agit de la diriger vers des fins réellement progressives. La formule générale de ce travail utile peut se ramener à un mot, *unifier*. Unifier les éléments, en parfaissant, chacun au fond de soi-même, l'œuvre des œuvres de la nature : la personnalité. Et unifier l'ensemble, en favorisant et régularisant les affinités qui, si distinctement de nos jours, tendent à grouper toutes les unités humaines dans une sorte d'organe unique de conquête et de recherche. »

V. aussi *L'apparition de l'homme*, 1956, p. 332 : « En toutes circonstances, avancer toujours dans la direction montante, où, techniquement, mentalement et affectivement, toutes choses (en nous et autour de nous) *le plus rapidement convergent* »; v. aussi *Un front humain spirituel* (*La Table Ronde*, juin 1955, pp. 55 et s.); ainsi que la lettre du 11 janvier 1941, dans les *Nouvelles lettres de voyage*, 1939-1945, pp. 60 et s., et la lettre du 12 janvier, pp. 62 et s.

L'humanité a un système nerveux, mais elle n'a encore ni cerveau, ni cœur. Comme être collectif, c'est un protozoaire ⁽¹⁷⁾. Qu'en conclure, sinon que son avenir est entre nos mains à tous ? Telle est bien la conclusion de tous ceux qui ont examiné le problème de la paix dans le monde : il n'y a pas *une* solution au problème, il n'y a que de multiples progrès infimes qui peuvent être réalisés, dans des domaines divers, par la coopération de tous ⁽¹⁸⁾. Ce n'est pas un travail de géant, c'est un travail qui demande l'application de tous. Sous-jacent à cette conclusion se trouve le mot d'ordre de Teilhard de Chardin : retourner les forces de haine en forces de charité. Il n'y a pas d'autre planche de salut. Ce n'est que par une éducation de l'opinion publique tout entière que le monde pourra être sauvé ⁽¹⁹⁾. Dans cette éducation, l'Université semble assumer une responsabilité primordiale.

Retourner les forces de haine en forces de charité, cela doit se réaliser en différentes directions : c'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Une première attitude à adopter, c'est de suivre d'un regard de sympathie cette montée du Pensant dans tous les peuples, qu'on a observée encore comme « le grand éveil de l'humani-

⁽¹⁷⁾ Un minimum de réflexion évitera au lecteur de se scandaliser que l'on puisse considérer l'humanité en tant qu'être collectif. Saint Paul n'employait pas un autre langage sans pour cela oublier l'éminente dignité de chaque personne humaine.

Quel est l'avenir politico-économique de l'humanité ? Peut-être une coexistence pacifique de systèmes politico-économiques divers. Peut-être aussi un rapprochement de ces systèmes : la montée du Pensant peut amener, d'une part, une libéralisation des régimes autoritaires et, d'autre part, une meilleure prise de conscience des insuffisances du libéralisme économique.

⁽¹⁸⁾ Les Etats-Unis et l'U. R. S. S. envisagent actuellement une coopération en matière médicale (contre le cancer, par exemple). L'accomplissement d'œuvres communes semble un des meilleurs moyens de percer le mur de défiance et d'ignorance réciproque.

⁽¹⁹⁾ Cp. BERGSON, *Les deux sources de la morale et de la religion*, p. 74 : « La plupart des réformes accomplies ont paru d'abord irréalisables, et elles l'étaient en effet. Elles ne pouvaient être réalisées que dans une société dont l'état d'âme fût déjà celui qu'elles devaient induire par leur réalisation. »

Teilhard de Chardin a lui aussi indiqué souvent la nécessité pour l'humanité de « modifier le milieu psychologique dans lequel s'est développée jusqu'ici l'Histoire » (v. par exemple : *L'apparition de l'homme*, 1956, p. 354 ; v. également sa lettre du 11 décembre 1939 dans les *Nouvelles lettres de voyage*, 1939-1945, pp. 26 et s.).

nité » (Gunnar Myrdal) ou « l'universelle politisation du monde » (Georges Burdeau). Les innombrables foules asiatiques, le continent noir, l'Islam, les populations misérables d'Amérique latine s'éveillent, s'agitent, revendiquent, menacent. Des besoins psychologiques nouveaux les habitent. Ce mouvement immense nous inquiète, et il est objectivement inquiétant — très inquiétant même — par sa brutalité. Sachons saluer en lui, pourtant, la montée du Pensant. Qu'une aspiration à l'instruction, à la dignité, au confort même, bref à un « plus-être » général, soulève actuellement le cœur de tous les hommes, comment ne pas s'en réjouir ? Cette aspiration prendra les formes les plus violentes si nous la contrecarrons. Malgré le ressentiment que suscitent le passé et le présent, elle peut se réaliser avec un minimum de désordres et de régressions si nous acceptons de la servir. Sachons dépouiller notre conservatisme naturel. Parce que le monde tel qu'il était avant-guerre nous était favorable, nous voudrions, inconsciemment, arrêter la marche de l'histoire. Nous ne l'arrêterons pas et je dirai : heureusement, car nous nous résignons bien facilement au sort de la sous-humanité ⁽²⁰⁾. Ce sort, jusqu'ici, nous l'ignorions largement et nous ne pouvions guère le changer. C'est notre excuse. Nous le connaissons aujourd'hui, et nous pouvons le modifier. Sachons répondre aux revendications légitimes ⁽²¹⁾. Politiquement, d'ailleurs, il est indispensable à l'Occident d'être un facteur d'évolution et de progrès dans le Tiers-monde et de se manifester comme tel.

⁽²⁰⁾ « Il y a lieu de penser qu'il est plus urgent de secourir ceux qui sont dans le besoin que d'étouffer leurs cris, fussent-ils démagogiques » : J. T., *Signes du temps*, n° 2, févr. 1959, p. 1.

⁽²¹⁾ Il est impressionnant de penser aux efforts accomplis, par exemple, par Nehru pour permettre à l'Inde, malgré des difficultés considérables, d'atteindre « le niveau de l'esprit » et à sa volonté de voir l'Inde faire elle-même, et dans une indépendance totale, tout l'effort qui est en son pouvoir. On a trop tendance à considérer la sous-humanité comme « paresseuse », en oubliant, d'ailleurs, les conditions de climat et de nutrition dans lesquelles elle vit depuis toujours. Il est exact, bien entendu, qu'un effort et que des réformes doivent venir d'elle-même. Mais rares sont les pays qui n'ont pas aujourd'hui une « *intelligenza* » désireuse de progrès. Quand on songe aux souffrances et aux morts que la faim entraîne tous les jours dans l'Inde, le refus par Nehru de solutions plus faciles, parce qu'il ne croit pas à elles ni sur le plan moral, ni même, à longue échéance, sur le plan politique, apparaît un héroïsme permanent.

De cette excitation mutuelle des esprits qui échauffe l'humanité, l'humanité peut tirer un profit qui dépasse nos prévisions. De l'Asie, depuis longtemps, mais maintenant également de l'Afrique du Nord et de l'Afrique noire, nous viennent des hommes de grande intelligence et de grande valeur humaine, dont les pères étaient illettrés, dont les frères le sont encore. La sous-humanité contient un capital intellectuel plus ou moins inexploité, mais qui peut être mis en valeur au profit de l'humanité tout entière et qui le sera si notre défiance à son égard ne le conduit pas à la révolte. « Une immense puissance spirituelle sommeille au fond de notre multitude, écrivait Teilhard de Chardin, qui n'apparaîtra que lorsque nous saurons *forcer les cloisons* de nos égoïsmes, et nous élever par une refonte fondamentale de nos perspectives à la vue habituelle et pratique des réalités universelles ⁽²²⁾. »

Pour apporter à l'évolution du monde un regard bienveillant, il faut encore — et c'est la seconde démarche qui s'impose à nous — nous dépouiller de l'orgueil. Si les revendications de la sous-humanité nous indignent, c'est que nous nous considérons comme *la* civilisation — et beaucoup ajoutent, parfois dans un esprit de croisade : la civilisation chrétienne. Hélas ! Cet ethnocentrisme n'est pas plus justifié que celui de l'Empereur de Chine. Notre civilisation ne se sépare vraiment des autres que par le progrès technique qu'elle a réalisé, par rien d'autre. Encore n'est-ce ni vous, ni moi qui avons inventé le moteur à explosion ou domestiqué l'énergie nucléaire. Notre seul mérite est de nous être « donné la peine de naître » dans une communauté où ces inventions ont été réalisées. Nous bénéficions de découvertes et de travaux effectués par d'autres : c'est indûment que nous en gardons le monopole. Mais, quand nous nous croyons, Occidentaux du xx^e siècle, les représentants de la civilisation, nous manifestons un pénible manque d'objectivité. Réfléchissons un instant. On peut aimer l'art moderne sans voir en quoi il serait supérieur non seulement à celui de Rembrandt, de Van der Weyden ou du Caravage, à celui de Mozart, de Bach ou de Couperin, mais à l'art roman, aux arts de la Grèce, de l'Égypte, de l'Afrique

(22) *Le milieu divin*, 1958, p. 186, Cp., p. 201 : « Nous n'attendrons jamais assez de l'unité humaine croissante ». Cp. également *Construire la terre*, 1959.

noire, du Moyen-Orient, de l'Inde et de l'Extrême-Orient. A plus forte raison peut-on apprécier la sensibilité et la pénétration de Françoise Sagan sans voir en quoi elle dépasse Racine ou Sophocle... Quant à ce qu'elle reflète, c'est le désarroi, le désespoir, le laisser-aller, l'égoïsme : bref, une civilisation décadente où la conception de l'homme est très inférieure à celle dont témoignent Racine et les sages de l'Asie. Ne parlons même pas des atrocités d'un passé récent et, sans doute, du présent. Il y a peut-être plus grave encore : l'Occident accepte de vivre dans le luxe et le superflu, alors que, sur la terre, deux hommes sur trois souffrent de la faim, alors que des hommes meurent d'inanition, après avoir souffert toute leur vie des maladies causées par la carence alimentaire, alors que, dans de nombreuses régions du globe, l'enfant qui naît n'a guère plus d'une chance sur deux d'atteindre quinze ans. Sommes-nous chrétiens ? Bien superficiellement. A qui fera-t-on croire que la majorité de ceux qui se prétendent chrétiens ou de ceux qui, en dehors de toute religion, prétendent se rattacher à quelque philosophie ou à quelque morale comparables, agissent essentiellement en vue de réaliser les préceptes évangéliques ? Sommes-nous civilisés ? On peut en douter. Quel est le Noir d'Afrique qui, ayant trop, laisserait son voisin mourir de faim ? Telle est, pourtant, l'attitude de l'Occident à l'égard du reste du monde. Plus que ceux qui chantent notre « civilisation chrétienne », je comprends l'Abbé Pierre quand il nous prévient que nous sommes des « farceurs », ou même Jean-Paul Sartre quand, en termes plus philosophiques, il nous qualifie de « salauds ». Notre civilisation est orientée vers l'argent et vers la mécanique. C'est déjà beaucoup, dans une certaine perspective. Notre technique nous a permis de réunir l'humanité. Demain, je l'espère, elle nous permettra de sortir de la préhistoire, c'est-à-dire de délivrer l'homme de la hantise de la faim et des terreurs collectives. Déjà, elle nous a permis de porter au monde notre message, fondé à la fois sur les préceptes évangéliques et sur leur adaptation laïque, telle qu'elle apparaît dans la Déclaration d'Indépendance américaine ou la Déclaration des Droits française. Mais ce message, nous-mêmes lui sommes terriblement infidèles. « Le paradoxe de notre civilisation, écrit Toynbee, est que le monde entier a profité d'une éducation dispensée par l'Occident, à l'exception

de l'Occident lui-même (23). » C'est plus qu'un paradoxe, c'est le drame du monde actuel. A tous, croyants ou incroyants, s'impose pour en sortir le même effort spirituel

Convertir les forces de haine en forces de charité sera plus facile, d'autre part, si — troisième démarche intellectuelle qui s'impose à nous —, nous nous convainquons de la vanité de la haine, de la force, des armes (24). De cette vanité, la France donne, hélas, l'exemple le plus frappant. Il y a plus de quatre ans, la misère et l'humiliation, reconnaît aujourd'hui le Chef de l'Etat français, ont provoqué une rébellion chez certains éléments des masses musulmanes. Il fallait protéger les vies humaines menacées. C'était le rôle de l'armée. Mais le seul vrai problème était de trouver un statut politique qui donne satisfaction à deux masses humaines et assure leur réconciliation et leur compréhension réciproque. A la solution de ce problème, les armes n'étaient d'aucun secours. On ne l'a pas compris assez vite. Les mesures politiques et économiques aujourd'hui annoncées par le gouvernement dépassent les revendications formulées à l'époque par les chefs de la rébellion, mais aujourd'hui, elles sont peut-être insuffisantes. Le problème s'est envenimé. Il a envenimé les passions dans toute l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Le sang coule depuis plus de quatre ans. Depuis plus de quatre ans, selon les chiffres officiels, 55 personnes sont tuées tous les jours, sans profit pour personne. Il y a tout lieu de craindre que les chiffres réels ne soient beaucoup plus élevés encore.

L'impuissance des armes, forces de destruction, est la même à l'échelle mondiale. Avec un budget militaire de 46 milliards de dollars, les Etats-Unis connaissent exactement la même insécurité qu'avec un budget de 4. L'U. R. S. S. leur tient tête et continuera à leur tenir tête. La situation sera la même si les Etats-Unis, écoutant certains de leurs experts, portent le budget militaire à 60 milliards et construisent des abris. Tout effort de « défense nationale » provoque un effort égal du côté

(23) *La civilisation à l'épreuve*, 1951 p. 95.

(24) Cp. P. RÉGAMÉY, *Non-violence et conscience chrétienne*, 1958
Cp. également, sur les conséquences économiques des politiques d'armement, François FERROUX, *La coexistence pacifique*, 3 vol., 1958, en particulier le vol. III : *Guerre ou partage du pain*.

adverse et constitue, en définitive, un pas vers la mort ⁽²⁵⁾. Le physicien Teller, « père de la bombe atomique », a d'ailleurs alerté les dirigeants américains sur un autre danger que celui des bombardements : la possibilité pour les savants soviétiques de maintenir les Etats-Unis sous la pluie pendant une longue période de temps ou, au contraire, de les dessécher sous un soleil sans nuages. Nous sommes au bord de l'Apocalypse. C'est peut-être ce qui nous sauvera ⁽²⁶⁾. On comprendra que c'est pure folie que gaspiller son énergie à la recherche d'une puissance de clan, toujours tenue en échec par celle du clan adverse. Une seule mesure pourrait donner aux Etats-Unis la sécurité qu'ils désirent : la conquête des cœurs dans la sous-humanité, par un généreux programme d'aide ⁽²⁷⁾. Actuellement, cependant, paralysés par la peur, les Etats-Unis n'accordent à l'aide économique extérieure qu'un milliard environ : 2 % de leurs dépenses militaires. On peut craindre qu'ils ne commettent dans la guerre froide la même erreur que la France devant la rébellion algérienne : l'Occident a de bonnes chances de se trouver dans vingt ans assiégé dans un monde communiste et hostile s'il continue à ne voir les pro-

⁽²⁵⁾ Cp. Nehru, dans Tibor MENDE, *Conversation avec Nehru*, 1956, pp. 201 à 203. « J'estime fermement que cette attitude que j'ai appelée une attitude de guerre froide — qui revient à penser que l'autre est le diable, alors que l'autre pense que le diable, c'est vous —, cette attitude ne peut aboutir, oui, qu'à la guerre, évidemment; et, sinon à la guerre, alors à quelque chose de pire encore que la guerre : à une guerre continue dans notre cœur, à la haine, à la violence et au mépris. Or, c'est quelque chose d'absolument mauvais. Si nous pouvions venir à bout de cela, je pense que les problèmes du monde s'en trouveraient beaucoup simplifiés. L'attitude psychologique est bien plus importante que l'attitude politique, et en tout cas que l'attitude militaire... Il est impossible de penser clairement dans un constant état d'humeur, de haine et de colère; il est impossible de penser clairement quand on est plein de passion. Et si les deux parties vivent dans un climat de ce genre, aucune ne peut penser dans le calme, et le résultat est mauvais. »

⁽²⁶⁾ Cp. Tibor MENDE, *Entre la peur et l'espoir*, 1958, p. 251 : « Ce que, depuis des milliers d'années, l'homme a cherché à régler en tuant ses adversaires, il est maintenant *obligé* de le régler en négociant avec eux. » V. aussi pp. 246 et s.

⁽²⁷⁾ Ce que disait Lincoln en 1858 reste vrai : « Our defense is in the preservation of the spirit which prizes liberty as the heritage of all men, in all lands, everywhere. » Mais la liberté n'est pas une abstraction. L'homme de 1959 veut qu'elle ait une signification concrète. Comment les Etats-Unis ont-ils à ce point oublié celle que proposait Franklin Roosevelt dans son fameux message du 6 janvier 1941 ?

blèmes politiques qu'en termes d'armements et d'alliances militaires. C'est une attitude d'autant moins justifiée qu'il est à peu près inconcevable que l'U. R. S. S. attaque les Etats-Unis, étant donné qu'elle n'aurait rien à y gagner et qu'elle soulèverait contre elle la réprobation du monde, alors que le temps, dans la situation actuelle, travaille pour elle, et assez vite (28).

Et pourtant, la force de l'esprit est peut-être à la veille de l'emporter sur la force des armes. Considérant « l'universelle politisation » du globe ou, plus directement, cette brusque montée du Pensant que Teilhard de Chardin nous aide à observer, on peut se demander si nous ne sommes pas au seuil d'une période nouvelle où la violence deviendrait politiquement impossible et où, seule, une attitude évangélique serait politique. Ce rêve, certes, avait été caressé par Jaurès, et il n'a eu pour réponse que la guerre de 1914. Peut-être Jaurès, pourtant, avait-il pressenti à cet égard le temps qui vient. C'est par crainte de l'opinion publique que les Etats-Unis ont arrêté la voie de fait franco-anglaise sur Suez. Et, malgré la confusion causée par cette voie de fait, l'U. R. S. S. a certainement politiquement beaucoup souffert dans le Tiers-monde de la répression du soulèvement de Budapest. De même, la France voit certaines de ses positions dans le monde ébranlées du fait de la guerre d'Algérie, quelles que soient les excuses ou les justifications des opérations militaires en l'espèce. Si paradoxal qu'il paraisse actuellement de croire que la douceur et les forces spirituelles soient sur le point de triompher, l'espoir n'en est pas insensé; on a vu, dans l'Inde, la puissance de la non-violence (29). Dans cette optique, ceux qui fabriquent des armes et

(28) Il suffit à l'U. R. S. S. d'entretenir la situation actuelle pour que s'accroisse dans le monde le ressentiment contre l'Occident et que, bon gré, mal gré, les peuples passent les uns après les autres dans le camp marxiste. On peut même se demander si ce n'est pas une tactique d'entretenir des problèmes « brûlants » sans interruption (en 1958 : Moyen-Orient, Formose, Berlin), pour maintenir l'attention fixée sur des problèmes particuliers et empêcher l'Occident de concevoir une politique fondamentale pour gagner le Tiers-Monde. La sérénité avec laquelle l'U. R. S. S. abandonne les problèmes qu'elle avait déclarés les plus graves à condition d'en susciter immédiatement un autre est frappante.

Sur la vanité des accusations réciproques de menace de guerre voir TOYNBEE, *La civilisation à l'épreuve*, p. 184.

(29) Sur ce qu'on pourrait appeler « la montée de la douceur », conséquence de la montée du Pensant, v. aussi John V. NEEF, *Le problème*

ceux qui les utilisent apparaissent les tristes survivants d'une époque révolue ⁽³⁰⁾.

Pour convertir les forces de haine en forces de charité, il nous faut, enfin, redevenir humains : Retrouver assez de dignité, assez de respect de nous-mêmes, pour ne pas continuer à accepter de vivre dans le luxe, le superflu et souvent l'extravagance, pendant que la majorité des hommes manque du nécessaire ⁽³¹⁾. Les différences de niveau de vie dans l'humanité sont insupportables, moralement et politiquement. Si l'on en croit les magazines américains ⁽³²⁾, les Etats-Unis ont consacré, en 1958, 79 milliards de dollars à leur seule nourriture; l'Inde n'a disposé que d'un revenu national de 23 milliards. Ainsi, chaque Américain a disposé de 460 dollars pour sa seule nourriture, alors que l'Indien en disposait de 57 pour se nourrir, se loger, s'habiller, s'instruire, se distraire, assurer son hygiène et sa santé, acheter ses instruments de travail et investir.

L'aide économique accordée par l'ensemble de l'Occident à l'ensemble des pays sous-développés doit être de l'ordre de 2 milliards de dollars. C'est la somme que les Américains seuls ont dépensée en 1958 en bateaux de plaisance, à peine plus que celle qu'ils ont dépensée en bijoux (1,6 plus 280 millions pour les fourrures), en jouets (1,5) ou en électrophones de haute fidélité (1,3), la moitié de ce qu'ils ont dépensé en tabac, le dixième de ce qu'ils ont dépensé en voyages. 45.000 piscines

de la guerre : aspects politiques, techniques et culturels, in *Politique et technique*, 1958, pp. 219 et s. (Bibl. des centres d'études spécialisées).

⁽³⁰⁾ Quelle ne deviendrait pas la puissance politique de la nation qui, renonçant à ses armes et à ses armées, consacrerait au développement humain et économique de pays moins avantagés deux ans des bras, des cœurs et des intelligences de sa jeunesse, et l'effort intellectuel et financier actuellement employé à des fins militaires ! Comment les hommes politiques ne voient-ils pas quel front spirituel protégerait alors leurs frontières ?

⁽³¹⁾ Les principales institutions qui s'occupent du problème sont, à notre connaissance : l'Institut de recherche et d'action pour la promotion humaine (IRAM), 32, rue des Bourdonnais, à Paris; le Centre international de formation et de recherche en vue du développement harmonisé (IRFED), 262, rue Saint-Honoré, à Paris; l'Institut de science économique appliquée, 35, boulevard des Capucines à Paris; l'Institut d'étude du développement économique et social créé par l'Université de Paris, 96, boulevard Raspail, à Paris.

⁽³²⁾ Tous les chiffres qui suivent sont empruntés au magazine *Time*, notamment à son numéro du 29 décembre 1958.

privées avaient été installées en 1957, 53.000 en 1958. Et l'on note un fort accroissement de la vente des chapeaux de 40 dollars et plus. Malgré la récession, les économistes évalueraient à 104 milliards de dollars la somme dont les Américains ont disposé comme de pur superflu, après avoir satisfait à tous leurs besoins; cette somme devrait, normalement, monter cette année à 116 milliards. Elle atteindrait donc 660 dollars par individu, alors que, répétons-le, l'Indien a disposé de 57 dollars pour la satisfaction de tous ses besoins. Et, puisque l'industrie américaine a pu dépenser 10 milliards pour la seule recherche, et qu'elle a investi pour son développement des sommes évidemment beaucoup plus considérables, le déséquilibre économique ne peut que s'accroître. En Europe, les statistiques sont tenues avec moins de rigueur. Si on pouvait les établir, elles ne seraient sans doute pas beaucoup moins choquantes.

Une prétendue civilisation qui tolère une situation aussi absurde et aussi criminelle ne mérite pas de survivre. En fait, étant donné la montée du Pensant, je ne pense pas qu'elle puisse survivre si elle ne renonce pas à son égoïsme. Il faut se répéter sans cesse le mot d'Albert Béguin : « *Rien ne sera fait de valable, en aucun domaine, s'il n'est d'abord répondu à la revendication des plus défavorisés des hommes* »⁽³³⁾. » Puisse la tragique expérience de la France en Algérie éclairer le monde sur le danger qui le menace. C'est une explosion générale du monde contre l'Occident qui se prépare actuellement. Nous ne le croyons pas, tant notre supériorité technique nous semble assurer notre prédominance. La Noblesse française ne croyait pas non plus à la Révolution. Nous allons très vite vers des temps sans doute profondément nouveaux. Nous y arriverons dans la haine ou dans l'amitié, par la guerre ou par la fraternité. A nous de choisir. Simplement, ne croyons pas que l'histoire s'arrête pour nous conserver nos privilèges, et ne croyons pas non plus que la tâche d'aider le monde n'incombe qu'aux Etats-Unis : le luxe dans lequel nous vivons est à peine moins insolent que le luxe américain, eu égard aux besoins du monde. Aider les peuples sous-développés est la première

(³³) Albert BÉGUIN, *Notes sur les paradoxes de la civilisation* (*Esprit*, janv. 1953, pp. 130 et s.) (la phrase citée se trouve p. 136).

des tâches qui s'imposent à nous si nous avons conservé un germe de dignité et d'humanité dans le cœur.

Il est relativement encourageant de penser qu'un grand mouvement d'aide aux pays sous-développés est peut-être proche. Les Etats-Unis sont sur le point de découvrir, comme l'a fait l'U. R. S. S. que, selon la parole de l'Abbé Pierre : « L'avenir du monde appartient tout entier à ceux qui sauront aller porter à ce plus de la moitié de l'humanité désespérée, l'espérance au milieu du désespoir ³⁴. » En Yougoslavie, en Inde, en Egypte, en Amérique latine, nous assistons aux prémices d'une concurrence dans l'aide aux pays sous-développés. C'est là qu'est l'espoir : les deux géants qui dominent le monde et le menacent sont peut-être sur le point de se détourner de leur effort d'armement pour s'orienter vers l'aide économique, politiquement plus profitable : les forces de haine peuvent brutalement se transformer en forces d'aide, puis, espérons-le, en forces de réelle charité. La tension militaire et la peur diminuant, il n'est pas impossible, en effet, que les Etats-Unis et l'U. R. S. S. s'entendent pour une aide sans arrière-pensée politique (³⁵). Un croyant pensera alors, avec saint Augustin,

(³⁴) Cp. *America Challenged* (*The Economist*, 14 décembre 1957).

(³⁵) Cf. TEILHARD DE CHARDIN, *op. cit.*, (*Revue des Questions scientifiques*, 20 janvier 1947, p. 28) : « Sur la carte des peuples, les derniers blancs ont disparu. Tout est maintenant au contact — et combien serré ! Et, déjà noyés dans le réseau économique et psychique dont je parlais plus haut, deux grands blocs affrontés restent seuls en présence. Est-ce que cela aussi, d'une manière ou d'une autre, ne doit pas, ne va pas fatalement se rejoindre?... Précédé par un frisson, par une onde de « participation » qui agite jusqu'au tréfonds les masses sociales et ethniques dans l'exigence et dans l'attente d'un accès ouvert à tous, sans distinction de classe ni de couleur, à la marche des affaires humaines, le dernier acte se prépare visiblement. Sous quelque forme imprévisible, la Terre s'éveillera demain « pan-organisée ». »

Cf. également, p. 311 : « Demain, par approfondissement logique et biologique du mouvement qui la resserre, ne trouvera-t-elle pas son cœur, — le cœur sans lequel le fond ultime de ses puissances d'unification ne saurait jamais être pleinement déchaîné ? Autrement dit, ce qui se passe en ce moment de constructif au sein de la Noosphère dans l'ordre de la vision, ne doit-il pas pénétrer nécessairement jusqu'à l'ordre de l'affection ? Quand on regarde le Monde, si dominé encore autour de nous par les forces de haine et de répulsion, une pareille idée peut paraître fantastique. Mais ne serait-ce pas tout simplement que nous refusons d'écouter les avertissements d'une science qui nous montre chaque jour un peu plus combien, en tous domaines, des transformations réputées impossibles deviennent faciles, inévitables même, dès que l'on vient à changer l'ordre des dimensions ?... »

que Dieu réalise ses desseins même à travers les péchés, les faiblesses, les égoïsmes. Croyants ou non, nous pourrions nous réjouir qu'enfin l'humanité prenne entre ses mains son destin collectif, franchissant ainsi, comme l'homme-individu un million d'années auparavant, le « pas de la réflexion »³⁶. Mais nous devons aussi constater qu'il aura fallu la crainte du communisme dans le monde pour que l'Occident traditionnel se soucie de ceux qui souffrent.

Que retenir de cette longue conférence ?

Rien, à certains points de vue. Il vous faut obtenir votre doctorat en droit, vous mettre en état de gagner votre vie et d'élever des enfants ; il vous faudra dans une large mesure jouer le jeu social.

Beaucoup, si vous voulez être des ferments dans notre société. Aidez-la à comprendre ses responsabilités. Aidez-la à retrouver quelque dignité.

S'il faut une conclusion à cette conférence, je l'emprunterai à une simple remarque de Tibor Mende (37). J'ai parlé une heure. Pendant ce temps, 4.000 enfants sont nés à la surface de la terre. La majorité est condamnée, si nous ne réalisons pas un *New Deal* mondial, à toujours souffrir de la faim. Plus du tiers d'entre eux, près de la moitié, mourra avant d'avoir atteint l'âge où ils pourraient aller à l'école, en supposant qu'il y en ait une là où ils habitent.

Je vous ai parlé comme à des hommes. A vous de décider si vous voulez en être.

Cp. aussi Abbé Pierre, *Les étoiles et l'enfant (Faim, et soif, n° 21)* : « L'homme de ce temps n'a pas d'échappatoire. Et c'est la chance de son rigoureux destin. Il sera le plus malheureux ou le plus heureux de toute l'histoire passée, selon qu'il continuera, stupide autant que méchant, à chercher à se rendre heureux sans les autres, ou selon que, hardi et rayonnant la paix, il saura que la joie de sa liberté est dans le service de la liberté de tous. Il le sait, pour ce service, plus de moyens sont à lui qu'il n'en fut jamais à aucun humain. Alors, réussira-t-il ? »

(36) Si l'humanité parvient à se débarrasser complètement de la hantise de la faim, ce qui est très possible dans un avenir relativement proche, n'orientera-t-elle pas son énergie vers les valeurs spirituelles, artistiques et intellectuelles faisant accomplir un nouveau progrès à la montée du Pensant ? « L'homme qui vieillit, écrit Romano Guardini, prend davantage conscience de l'éternel. Il s'agite moins et ainsi les voix venant de l'au-delà se font mieux entendre. L'éternité envahissante fait pâlir la réalité du temps » (cité par François MAURIAC, *Le Fils de l'homme*, 1958, p. 181). Sera-ce le destin d'une humanité plus mûre ?

(37) Tibor MENDE, *Entre la peur et l'espoir*, 1958, p. 121, note 15.

Nietzsche et le nihilisme

par **Léopold FLAM**,
Professeur à l'Université

1. LA RÉVOLTE CONTRE L'ESPRIT BOURGEOIS (DER GEIST DER SCHWERE)

Tant qu'il y eut des hommes qui pensaient, des individus se sont révoltés contre le conformisme social. Certains d'entre eux ont eu des disciples qui introduisirent à leur tour un nouveau conformisme. L'épithète « bourgeois » convient au conformisme social en ce sens que celui qui est parvenu à une réussite sociale jouit de la considération des autres, sans que pour autant sa valeur soit certaine. Le seul mérite de ce dernier réside dans une telle faculté d'adaptation que, en exploitant quelques situations favorables, il a pu occuper une place en vue dans la société. Dans ce sens Nietzsche qualifie de bourgeois (*Geist der Schwere*) la substitution de l'ordre naturel entre les hommes par un ordre artificiel. Ceux qui étaient naturellement inférieurs sont devenus socialement supérieurs. Dans la société bourgeoise règne une révolte des esclaves contre les seigneurs naturels, à l'aide d'un élément invisible et mythique : l'argent. En fait, il s'agit là d'une fuite devant la réalité. Le bourgeois ôte à la réalité son coloris et sa vie, car il ne peut l'accepter telle quelle. Il la fuit ou la remplace par une abstraction. Pour ce faire, il fait appel à toutes espèces d'idéologies qui, à leur tour, privent la réalité de son coloris. D'après Nietzsche, le Christianisme, l'idéalisme, la démocratie et leurs dérivés expriment cette fuite. Ils constituent tous une anti-nature, car le bourgeois fuit la nature, ou la détruit. Le terme anti-nature est mieux compris lorsque l'on définit ce que

Nietzsche entend par nature. Pour lui, la nature n'est pas seulement tout ce qui se rapporte au corps et aux instincts; elle est aussi un déploiement de forces qui offrent à l'individu des possibilités de plus en plus grandes dans le domaine intellectuel et moral. La société bourgeoise conformiste supprime ces possibilités et les remplace par le troupeau homogène : c'est pourquoi elle est une anti-nature, un danger de mort.

Le grand danger de notre temps (du nôtre surtout, beaucoup plus que de celui de Nietzsche lui-même) est la naissance, le développement et le pouvoir de la masse, ce qui signifie la ruine négative de l'homme (il y a aussi une ruine positive par laquelle l'homme, comme individu, se meut continuellement au-dessus de soi). Le bourgeois qui, au XIX^e siècle, est entré dans sa décadence, a créé l'homme unité-du-troupeau. C'est ainsi que Nietzsche a parlé du dernier homme qui, content de lui-même, mène une vie douillette, à l'abri d'idéaux de pantoufflard, sans la moindre inquiétude, n'ayant pas en lui à la fois l'obscurité et la lumière. Le bourgeois « éclairé » peut parler à peu près au sujet de tout, la bouche pleine de paroles optimistes et le ventre pourrissant de vermine : il ne fait que posséder sans être. « Les sentiments en robe de chambre, les faits les plus quotidiens et les plus triviaux ombragés par ces sentiments qui s'étirent avec délices, voilà le bonheur familial, qui est trop fréquent pour avoir beaucoup de valeur ⁽¹⁾. » Le style de vie du bourgeois se distingue par son manque de sincérité et par sa futilité. L'absence de sincérité conduit à l'ambiguïté, fait de la vie une mascarade et pousse l'individu conscient dans la solitude. Le confort bourgeois est inconfortable, car il ne tolère aucune dérogation à la règle générale et est essentiellement totalitaire ⁽²⁾. L'individu doit renoncer à suivre son chemin à lui pour emprunter la voie publique. Aussi bien l'intérêt intellectuel reste-t-il à la surface : il se réduira au snobisme et ne sera jamais vécu profondément. Les bavardages impropres caractérisent le bourgeois qui, d'ailleurs, est incapable de contact direct avec les autres hommes. Il vit dans des

⁽¹⁾ *A. E. Rohde*, 10 janvier 1869.

⁽²⁾ *A. Peter Gast*, 2 août 1888 : « ... wer vom herkömmlichen Alltagsweg frühzeitig abweicht, um seinen rechten Weg zu gehen, hat immer das halbe oder ganze Gefühl eines Exilirten, eines von den Menschen Verurtheilten und Entflohenen... ».

généralités (l'argent), il s'est désisté de son propre moi pour se dissiper dans une généralité. Voilà pourquoi ses qualités intellectuelles se réduisent à des bavardages, même s'il traite des sujets les plus graves, par exemple qu'il n'y a pas de Dieu. Dans sa bouche cette affirmation n'a pas plus de valeur que celle qui prétend qu'il y a un Dieu.

En fait le bourgeois est un indifférent, précisément parce qu'il ne fait que posséder, sans être réellement. Il s'ennuie et mène une vie bâillante avec des pensées et des sentiments pâles. L'ambiguïté n'est pas autre chose. Tout ce que le bourgeois fait ou dit a un côté négatif. Son amitié est pleine de haine, son adoration de Dieu est athée. Tout ce qu'il touche se transforme, en fait, en un contraire qui décompose : ainsi sa vie même est pleine de masques affreux. Le visage n'exprime plus la personnalité : il devient lui-même, à la fin, un masque, ou une ruine. Par sa personnalité l'homme est un individu qui emprunte sa propre voie, avec des hauts et des bas, éclairé par un soleil éclatant ou perdu dans l'obscurité de la nuit, plein d'ardeur, de silence, de mouvement : rêve et réalité. Par l'absence de personnalité ou par le masque, l'homme déchoit, il tombe de son ciel, il végète sans soleil ni étoiles. Le masque grimaçant ou hurlant se substitue à l'homme, il devient tout l'homme. Il n'a ni ombre ni profondeur; il n'est plus un abîme. Aussi bien le bourgeois est-il un homme sérieux, regorgeant de pensées pesantes qu'il excelle à mettre en valeur. Il possède un large postérieur et tient aux idées positives et assises. Et que ferait-il donc d'une ombre ou d'un abîme? Tout mouvement lui inspire l'aversion. Il en résulte que toute conscience de crise est inconnue à la bourgeoisie. Elle est toujours sûre, elle sait qu'elle tient toujours le bon bout, car elle doit réussir socialement, quelque révolution qu'elle ait connue. Elle ce sent très certainement éternelle.

En tout cas, elle constitue un élément que le penseur authentique ne peut accepter (contrairement au philosophe académique qui, dans la plupart des cas, s'est « adapté »). Pour lui la bourgeoisie représente une crise de l'homme lui-même. La philosophie exprime dans sa vie et dans ses pensées ce qu'il y a de plus extrême et de plus profond dans l'homme. C'est pourquoi il se sent mal à l'aise dans la société, qu'il lui est

toutefois possible de fuir, encore qu'elle le suive toujours. Le malaise de Nietzsche trouve ici sa cause; mais il faut y ajouter l'entourage petit-bourgeois et borné dans lequel il passa sa jeunesse, et qui l'a étouffé et esseulé. La solitude de l'homme d'aujourd'hui réside dans son hypocrisie et dans la sécheresse de son cœur. La société devient un ramassis d'éléments hétérogènes qui ne sont maintenus ensemble que par une main forte ou par un dictateur. La « confortable » bourgeoisie se transforme en son contraire et devient une société de masse où chacun marche au pas. Elle devient un *nihilisme réel* parce qu'elle ôte à l'individu toute communauté et prive ainsi son existence de tout sens. Le nihilisme réel du bourgeois fait de la solitude un abandon. L'individu est abandonné par tous ses rêves; il se meut dans la société comme un exilé ou comme un étranger.

L'inanité de l'existence bourgeoise actuelle peut être illustrée par un nombre infini d'exemples. La suprématie des fonctionnaires introduit l'absurdité dans la société. Le comédien domine, ce qui fait que tout devient comédie. La spécialisation et l'érudition s'intensifient, le véritable travail créateur s'éteint. Une morale de l'apathie et de la facilité s'étend. Toute vraie théorie est absente. Il n'y a plus qu'une attitude particulière qui étouffe toute vie créatrice et qui bannit tout penseur indépendant. S'étant proposé d'exercer une activité créatrice, Nietzsche se sentait mal à l'aise et esseulé dans la société (*). Il prévoyait son échec dans une société qui, manifestement, n'était pas faite pour lui. Ce qui répugnait surtout à cet humaniste aristocratique était la vulgarisation de l'esprit qui signifiait un nivellement intellectuel vers le bas. Actuellement nous vivons en plein dans ce phénomène qui peut mener à la barbarie intellectuelle. Les écoles sont ouvertes à tous, l'enseignement secondaire attire chaque année plus d'élèves, l'enseignement supérieur connaît des affluences massives d'étudiants, et simultanément le niveau intellectuel baisse, l'indépendance s'estompe et le pouvoir créateur individuel s'affaiblit. Cette

(*) *A Peter Gast*, 31 mai 1878 : « Das aber ist das Beste, was ich erhoffte : die Erregung der Produktivität Anderer und die Vermehrung der Unabhängigkeit in der Welt (J. Burckhardt) ». Au même, 5 octobre 1879 : « Andere müssen Alles besser machen, mein Leben sowohl als mein Denken. »

emprise de plus en plus grande de la masse représente la domination de la bêtise, qui n'est autre qu'un nihilisme réel. C'est à quoi Nietzsche s'est opposé avec force. Pour lui-même il choisit la solitude et rêva du jardin d'Epicure. Sa révolte n'avait pas de caractère politique déclaré. Elle était individualiste et se limitait à la parole écrite (comme le ferait plus tard Rilke). Nietzsche a profondément ressenti comment la bourgeoisie, qui s'est réalisée par une révolution, devait finalement aboutir à un nouvel obscurantisme, à un nihilisme réel, qui s'exprime actuellement dans une atmosphère de déchéance.

Ici s'introduit un deuxième stade de la conscience nietzschéenne de la crise bourgeoise, stade qui se réalise d'ailleurs en même temps que le premier. Nietzsche parle de la poussée du nihilisme européen et de la mort de Dieu. La mort de Dieu signifie, en fait, pour l'homme la perte de son indépendance. Pour Nietzsche, Dieu est un principe paternel qui vit dans l'individu, qui le pousse à la révolte (*), tout en demeurant présent dans la lutte perpétuelle. La mort de Dieu est la mort du Maître en nous, ce qui peut entraîner toutes espèces de suites. On peut essayer de remplacer le Maître par l'une ou l'autre peur, par un quelconque (faux) idéalisme, faisant appel à des mots pompeux et autres attrape-nigauds pour cacher l'affreux témoignage du vide. On fera appel à un optimisme mensonger et l'on promettra de tout (espoir, bonheur, au-delà), tandis qu'en fait la volonté est rognée. Dans la bourgeoisie cette ambiguïté s'exprime d'une façon très marquante : d'une part une réalité sociale qui ne sait que faire de la « culture générale », d'autre part une jeunesse dont on bourre le cerveau d'ingrédients rassis et décrépits. Plus personne n'y croit, mais le moulin tourne et on parle d'humanisme sur une croûte terrestre volcanique qui risque à tout moment de se fendre. On parle d'espoir, de Christianisme, de Socialisme ou de Nationalisme, ou bien on renie tout et l'on parle de déchéance et de néant. Ce vide constitue la crise de la civilisation bourgeoise, c'est le nihilisme idéologique ou théorique que Nietzsche a analysé à sa manière, comme une crise de

(*) A Peter Gast, 24 novembre 1880 : « Einsamkeit, und Strenge gegen uns vor unserm eignen Richterstuhl, kein Hinhorchen mehr nach Anderen, Mustern und Meistern ! »

la morale ou comme une décadence de la civilisation occidentale (la décadence signale une nouvelle naissance).

Pour Nietzsche la civilisation a toujours été créatrice d'individus qui réalisèrent dans leur activité le sens de leur propre existence. La civilisation présuppose le système seigneurial : un ordre naturel d'élèves, de compagnons et de maîtres. En ce sens, les Grecs étaient, pour Nietzsche, exemplaires; surtout ceux d'avant Socrate. A certain moment, par un affaiblissement de la volonté de vie culturelle, occasionné par un raffinement extrême, ils s'amoindrirent, ils ne parvinrent plus à trouver de sens à leur volonté de vie culturelle (parce que précisément ils n'en avaient pas), ils se révoltèrent et réprimèrent peu à peu le démon nécessaire à la création. Le Christianisme a introduit ce mouvement, mais il a dû combattre pendant deux mille ans la résistance de la volonté de vie culturelle qui était encore active chez quelques-uns, par exemple pendant la Renaissance italienne, ou encore en Allemagne (Goethe). Au XIX^e siècle, cette révolte des inférieurs ou des esclaves a pris une nouvelle forme. Grâce à la Révolution française, le nihilisme du Christianisme fut laïcisé et passa dans des idéaux soi-disant humanitaires qui étaient une expression de la faiblesse de la volonté de vie culturelle, donc un refus d'accepter l'affreuse réalité de la société bourgeoise et de la vaincre par cette acceptation, et non de la fuir. Le nihilisme idéologique a collé une morale humanitaire sur une réalité cruelle.

A un moment donné cette réalité se fera tout de même valoir, et alors tout doit s'effondrer, alors se réalisera l'Apocalypse de la civilisation européenne et l'homme rencontrera le Néant dans sa propre existence ⁽⁵⁾.

Ainsi apparaît une troisième crise ou une troisième forme de nihilisme, consciemment acceptée et vécue par l'individu pensant, non dans le sens d'une décadence — ce qui est le cas dans le deuxième nihilisme —, mais dans celui d'une naissance qui passe par la purification existentielle de toute illusion : l'on vit une nouvelle forme de la mort de Dieu. Cela se réduit en fait à une révolte contre la morale bourgeoise. Nietzsche emploie l'expression « philosopher avec le marteau ». Vivre

⁽⁵⁾ Nietzsche parle de « Sehnsucht des Nichts » (cf. *Wille zur Macht*, 3).

le Néant dans la vie est attrayant et peut aisément mener à la décomposition, à un immoralisme de fait auquel Nietzsche s'est opposé. Ce n'est qu'après avoir vécu le Néant, dans un réalisme ferme et austère, que se pose le problème d'un nouveau mode de vie dont Nietzsche a fait l'esquisse. Il est remarquable qu'il rencontre ici la critique marxiste de la bourgeoisie et qu'il arrive à des solutions qui ne sont pas aussi anti-socialistes qu'il le crut lui-même. Il en est souvent ainsi d'un philosophe. Celui-ci ne mesure pas toujours la portée de ses propres idées. Seul le temps souligne leur portée, et celle-ci, en ce qui concerne les idées de Nietzsche, n'aboutit en aucune façon au national-socialisme ou au fascisme. Nous avons déjà pris ailleurs position à ce sujet. Que certains fascistes ou nazis se soient réclamés de lui ne prouve rien. Cela relève seulement d'un malentendu. Car ainsi on pourrait davantage — pour autant que cela ait un sens — considérer Platon ou Hegel (ou même Marx) comme des précurseurs du nazisme, plutôt que Nietzsche. Sa critique aboutit à une tout autre conception de la vie que celle préconisée par le totalitarisme.

2. LA MORALE DE LA TRANSCENDANCE DU MOI

La philosophie, pour Nietzsche, est une prise de conscience existentielle qui a comme but de mener l'individu sur le chemin d'une vie autonome et créatrice. Nietzsche laissa tomber ou ne tenait aucun compte des facteurs politiques, sociaux et économiques qui, jusque-là, pouvaient être des conditions de cette prise de conscience (ce que Marx a bien mis en évidence). En fait, Nietzsche demeure dans la tradition platonicienne selon laquelle la prise de conscience demeure la seule voie qui mène à une existence authentique. Il considère la prise de conscience comme existentielle, et non comme théorique, ce qui le mène souvent à assimiler la conscience et l'intelligence. Dans ce dernier cas, elle est un raisonnement académique, sans conséquences réelles dans l'existence même de l'individu, tandis que la prise de conscience existentielle saisit l'être même de l'individu dans sa finalité et dans sa limitation. La prise de conscience est plus que consciente, elle arrache l'individu de sa finalité, pour le diriger plus haut et ailleurs. Il s'agit là d'un motif romantique que Nietzsche a converti en une attitude

éthique de la vie qui réfléchit toute sa personnalité spirituelle et qui se fait valoir dans tous les stades de son évolution. Ne jamais être ici ou là, mais toujours en cours de route : cette marche ne se fait pas aveuglément, mais mène consciemment au-dessus de soi, au-dessus de sa propre finalité. La morale n'est pas une doctrine avec un fondement (Dieu), mais une attitude qui peut se passer de toute base théorique : une prise de conscience.

La conscience, pour Nietzsche, n'est pas uniforme. Il y a la conscience qui est un rapport avec le monde extérieur et avec les autres (une communication), et qui fait de l'individu un animal grégaire et il y a la conscience existentielle (Nietzsche parle des formes les plus élevées de la conscience) qui réalise l'unité de l'existence et s'oppose à son éparpillement. On pourrait comparer la conscience existentielle à un glaçon. La majeure partie de la conscience baigne très profondément dans le sous-sol des passions, tandis que nous n'en apercevons que la partie supérieure. La conscience ne peut pas être assimilée à l'intelligence. Elle est bien davantage. L'intelligence n'est qu'une lueur dans la grande plaine de la conscience. La prise de conscience existentielle est une inquiétude extra-ordinaire, un arrachement de tout ce qui constitue la tradition (elle dit « non » pour exprimer sa volonté de négation), pour se prononcer en faveur d'autre chose, au-dessus de ce qui fut nié. On ne peut parler ici d'idéalisme. L'idéaliste a une conscience théorique : c'est un nihiliste qui ne peut accepter la cruauté et la dureté de la réalité et s'enfuit pour cela même dans une utopie (l'homme est bon par nature, un jour le Sauveur viendra, toute misère sera dissipée par la révolution sociale, seul le beau est bon). En vérité, l'idéaliste est un homme falsifié et faux qui a abandonné tout mouvement vers le haut. En effet, son idéalisme lui donne le sentiment de sa dignité, fait de lui un homme supérieur parce qu'il est capable d'employer des mots supérieurs. C'est l'humaniste qui compte améliorer (en paroles) l'humanité, mais qui ne diffère pratiquement pas de l'épicier faisant ses comptes, car celui-ci aussi va parfois écouter un concert ou une conférence pour « s'enrichir d'un peu de culture ».

Se surpasser, c'est vivre véritablement et authentique-

ment. C'est la base de toute morale : elle se trouve implicitement dans toutes les théories de Nietzsche. En cela il brise avec le Christianisme qui prétend ramener l'homme à lui-même, à son principe initial (Dieu), tout comme il brise avec l'impératif catégorique de Kant qui prétend mener l'homme vers une existence universelle. L'inquiétude qui veut se surpasser crée une morale sans règles, une morale de l'exception, une morale intense et dangereuse qui s'affirme par une autodestruction dans le travail créateur. Vivre passionnément c'est être possédé du désir démoniaque de dépasser les limites, de ne pas accepter de limites, parce que précisément l'inquiétude permanente est l'élément essentiel d'une existence authentique. Tous les éléments évincés sont appelés à l'aide pour mener la vie individuelle toujours plus haut. Ce n'est pas dans la communauté que l'individu trouve sa finalité : il ne crée pas pour le bien-être des hommes, mais bien pour exprimer son moi. L'expression de soi (et Nietzsche était un expressionniste avant même que le mot existât), voilà la vie d'un individu créateur : tout comme une plante s'exprime par la conquête de l'espace. L'œuvre créée n'est pas un moment de l'individu, elle n'en est pas non plus le reflet : elle est tout l'individu. Ecrire n'est pas un travail théorique : c'est vivre en frémissant, gaiement ou tristement.

Ainsi toute action exprime l'entité de l'individu, lorsque celui-ci vit authentiquement. Elle est volonté de puissance. L'expression est la puissance. Le faible ne peut s'exprimer : il se borne à s'agiter, à parler ou à raisonner. La puissance n'équivaut pas nécessairement au pouvoir sur les autres, car le pouvoir lui-même peut être faiblesse. Ce n'est que lorsque le pouvoir est l'expression d'un individu qui transcende son moi, qu'il peut être assimilé à la puissance. La transcendance du moi, l'expression, la volonté de puissance, ce sont autant de nuances d'une vie authentique qui n'est pas tombée dans la banalité homogène, mais qui s'efforce de réaliser la grandeur de la vie concrète. C'est pourquoi tout homme authentique poursuit la transcendance qui le rend exceptionnel, ou la qualité de surhomme.

Ce surhomme, Nietzsche l'a, certes, d'abord envisagé sous l'angle biologique et darwinien : ce n'était qu'un

engouement et une impropiété. En fait il envisagea la qualité du surhomme à la lumière de la transcendance du moi. L'homme authentique prépare le surhomme. Ce dernier ne peut jamais être réalisé complètement, car s'il en était ainsi il tomberait de nouveau dans la banalité, dans l'existence homogène du contentement de soi propre à l'homme grégaire.

Le surhomme ne remplace pas Dieu. Ce n'est qu'en vivant la mort de Dieu, en parvenant au détachement de toutes les valeurs transcendantes (*), ce n'est que lorsque l'individu se réalise en lui-même, comme Adam dans sa nudité, ce n'est qu'à ce moment que commence la voie qui mène à la transcendance du moi, à la qualité de surhomme qui devient alors le sens de l'existence humaine (contrairement à l'homme décadent, impropre, contrairement au dernier homme). Grâce à la transcendance du moi l'individu peut s'accepter, lui, son destin et toute la vie (*amor Fati*). Il peut toujours dire oui, même à la peine la plus affreuse. La répétition (Kierkegaard) ou le retour perpétuel du similaire (Nietzsche) est l'expression d'une conception individuelle du destin, selon laquelle tout ce qui est arrivé dans une existence devait arriver. Même si je pouvais recommencer ma vie, elle n'en serait pas différente de ce qu'elle était ou est. Et non seulement elle ne serait pas différente, mais je ne le désire pas non plus. Si j'avais à recommencer ma vie, je n'agiserais pas autrement que j'ai agi. La véritable fatalité devient action dynamique, ce qui rend les actes nécessaires (en opposition à la loi générale de Kant). L'éternité se réalise immédiatement dans une existence comme une inaltérabilité. Donc, rien ne peut être fait, rien de radicalement neuf? Le négativisme serait-il la seule solution? Est-ce cela l'*amor Fati*? Il pourrait en être ainsi, pour autant qu'il s'agisse de mon destin, mais il pourrait également appartenir à mon destin de rechercher toujours le neuf. Comme ce pourrait être mon destin de forger moi-même mon destin, de n'en pas avoir. Vouloir le neuf, même lorsque je sais que je faillirai, vouloir être autre, même si à la fin je retombe dans l'hom-

(*) « Tot sind alle Götter, nun wollen wir, daß der Übermensch lebe. » (*Zarathustra*, éd. Kröner, p. 84); « Gott starb, nun wollen wir daß der Übermensch lebe. » (*Ibid.*, p. 318).

généité, vouloir être libre lorsque je suis déterminé, n'est-ce donc pas là la réalisation de l'absurdité de l'existence? En effet. Mais cette absurdité, précisément, est une tâche : voilà pourquoi elle représente la liberté la plus profonde et la plus grande que l'homme puisse atteindre. La liberté de l'homme, c'est l'acceptation de son moi jusqu'à ses dernières extrémités, jusqu'à la victoire de son moi sur son moi, jusqu'à la transcendance du moi incluse. Meurs et deviens. La liberté est un baiser qui tue pour faire renaître.

Comment un homme libre, qui a appris à vivre dans les lieux les plus froids et les plus terrifiants, qui est libre comme un prince, comment un homme authentique pourrait-il accepter la société bourgeoise? Il est un ferment, il ne laisse personne en paix, et en premier lieu pas soi-même. Et c'est parce qu'il ne s'encombre pas de desseins sociaux que, dans le domaine social, il ne se borne pas à être de la dynamite : il inspire et construit. Ainsi le rôle du philosophe est tout à fait renouvelé par Nietzsche. La philosophie académique a cessé d'être, et dans ce sens on peut parler de la fin de la philosophie. Le nouveau rôle du philosophe est celui d'un éducateur vivifiant qui s'efforce de régénérer intimement. C'est le rôle que Nietzsche s'impose à lui-même. La rencontre avec lui n'apporte pas tellement une nouvelle doctrine qu'un revirement, un arrêt qui se met en marche vers un changement intime de l'individu, changement qui provoque à son tour une révolution extérieure. Très étonnamment, Nietzsche se rapproche ici de nouveau de Marx. La philosophie n'a pas à interpréter le monde : il lui incombe de le changer. Le monde n'est pas une abstraction : c'est l'homme. Tandis que pour Marx l'homme apparaît dans un moment historique dans des rapports de classe particuliers, ce moment est pour Nietzsche une civilisation particulière, dominée par une certaine classe, qu'il ne combat pas par des moyens sociaux (classe contre classe), mais de l'intérieur, par un changement très poussé de l'existence individuelle. Une révolution sociale doit être préparée par une révolution morale, elle doit posséder des intellectuels qui peuvent l'étayer, qui peuvent, lorsqu'ils sont vainqueurs, l'empêcher de tomber dans l'impasse de la décadence ou de la bourgeoisie. Nietzsche est un penseur révolutionnaire sans buts

politiques exprimés. Sa révolte est d'ordre moral. C'est pourquoi il prend la place d'un des admoniteurs les plus grands et les plus solitaires de l'humanité. Nietzsche n'est pas un prophète de place publique, mais une voix chuchotant continuellement, qui ne nous laisse pas en paix, qui ne nous laisse pas dormir, car si nous tombons dans le sommeil de l'homme content de lui-même, l'homme meurt en nous. N'est-ce pas Pascal qui a dit que l'agonie du Christ continue et que nous ne pouvons pas dormir? N'est-ce pas le Christ lui-même qui tança ses disciples parce qu'ils s'étaient endormis tandis qu'il était plongé dans la plus profonde tristesse? Ne pas dormir, avoir l'œil ouvert sur la nuit froide, savoir que l'homme en nous mourra si nous ne veillons pas, voilà qui exige du courage. C'est le courage de l'extrême pessimisme qui est le sens de la réalité. Habituellement, parce que nous sommes lâches, nous désirons des paroles encourageantes, encore qu'ensuite une tuile nous tombera sur la tête. Le réalisme froid ne nous en conte rien, mais il établit notre décision intime, nous prodigue le courage à nous révolter contre notre déchéance, même si nous savons que nous allons échouer, car il importe seulement d'agir de telle façon que nous puissions regarder dans le blanc des yeux, et sans honte, le juge que nous sommes pour nous-mêmes.

Voilà pourquoi le problème du bonheur ou de l'optimisme ne peut plus être posé. Dans la peine la plus profonde, lorsque tout s'écroule, dans le crépuscule de notre espoir et de notre adoration, dans le froid glacial de notre amour mourant, même alors encore accepter la vie et toujours aller de l'avant, jusqu'à la fin : voilà la dignité. L'homme digne est effronté vis-à-vis de toutes les idoles possibles, vis-à-vis de l'opinion de son voisin, mais non vis-à-vis de lui-même, non face au miroir de son propre mouvement et de sa propre inquiétude, face à la transcendance de son moi, car il sait que tout acte qu'il a posé le fixera éternellement. Il doit pouvoir supporter ce regard sans le moindre remords, il doit le convoiter continuellement, avec son cœur et avec son âme : il doit toujours pouvoir le convoiter. Dans ce cas il ne devra jamais en être honteux. Aussi bien, vivre réellement n'est autre chose que d'être content, même en présence d'une peine profonde; c'est d'être toujours

disposé à boire le calice de la vie, c'est de n'être pas honteux de vivre, ni d'en être peureux. Vivre réellement, c'est aussi avoir l'esprit critique, c'est se réexaminer, c'est être mécontent, c'est être analysant et destructeur, car dans l'analyse et la destruction se trouvent la synthèse et la construction.

Telle sa philosophie, tel est Nietzsche. Il nous fait frémir par la profondeur de son esprit, par son sens psychologique. Il gèle nos sentiments et désintègre notre enthousiasme, pour ensuite, au moment le plus critique, libérer nos forces et nous pousser vers une vie nouvelle. Un philosophe authentique nous ôte nos illusions et nous offre des rêves de réalité; il nous ouvre sans cesse de nouveaux cieux, il nous fait monter à des altitudes vertigineuses et nous plonge dans les abîmes les plus obscurs. Il nous rappelle que nous avons une tâche tout humaine à remplir, que nous ne pouvons être de bons disciples sans tourner le dos à nos maîtres. C'est bien pourquoi les meilleurs disciples de Nietzsche sont ceux qui ont éprouvé son inquiétude et qui se sont détachés de lui, pour s'en rapprocher d'autant mieux, pour le comprendre, pour l'aimer.

Les relations à plaisanteries dans les sociétés primitives

par **A. DORSINFANG-SMETS,**

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Lorsque, au Kwango, un Mupende et sa belle-mère se croisent en chemin, ils s'écartent et se jettent même parfois tous deux dans les broussailles, quitte à se blesser, plutôt que de risquer de se rencontrer ⁽¹⁾.

Souvent observée chez les peuples primitifs, une semblable attitude de réserve sépare, les unes des autres, certaines personnes bien déterminées : en général il s'agit des beaux-enfants et des beaux-parents, surtout le beau-fils et la belle-mère, la belle-fille et le beau-père. Aux îles Andaman, les parents de deux époux ne pourront se voir, mais se feront des cadeaux à toute occasion possible. En certaines régions de la Mélanésie ce comportement sépare un homme de toute la famille de son épouse. La rupture d'une telle barrière risque d'avoir des conséquences funestes; l'opinion publique blâme le coupable et est persuadée qu'il sera atteint d'un châtement qui peut aller jusqu'à la stérilité.

Un tel usage qui lie des alliés entre eux en les séparant, a été appelé « *relation d'évitement* » et son rôle n'est guère malaisé à comprendre : en évitant les contacts on supprime tout risque d'un conflit qui mettrait en danger la tranquillité d'une société déjà troublée par la conclusion d'un mariage qui a rompu la sécurité des groupes de parents.

Mais à l'opposé de cette attitude nous en trouvons une autre : il existe des rapports sociaux tels que les intéressés ont le droit et même le devoir de se taquiner et même de s'injurier.

⁽¹⁾ R. P. L. DE SOUSBERGHE, *Les frères de belles-mères dans les sociétés du Kwango et l'interprétation des structures de parenté (Zaire, novembre 1955, p. 927)*.

Ils sont obligés d'avoir les uns avec les autres une attitude de large liberté, d'user d'un langage souvent farci d'allusions grossières qui, dans toute autre situation ou contexte social, susciterait de violentes réactions d'antagonisme.

Ces privilèges de familiarité sont réservés également à certains degrés de parenté définis.

Beaux-frères et belles-sœurs en de nombreuses régions de la Mélanésie, d'Afrique ou d'Amérique échangent plaisanteries et quolibets, ce que font aussi fort souvent des cousins et cousines de certaines catégories.

Parlant d'exemples américains, Lowie écrit : « J'ai vu un Crow d'un certain âge s'amuser à lutter avec la sœur de sa femme d'une manière qui à nos yeux dépasserait les bornes de la décence (2). »

Un habitant des îles de Banks pourra même traiter n'importe comment le mari de sa sœur et se moquer méchamment de lui.

Dans le Pacifique, aux îles Fidji et de Banks et à Tonga, comme en Afrique chez les Tetela ou les Thonga par exemple, un neveu pourra effrontément brimer son oncle maternel ou même encore le fils de celui-ci et s'approprier leurs biens. Un petit-fils aura souvent vis-à-vis de son grand-père une attitude très familière et même parfois pourra lui lancer des plaisanteries plus que légères.

La pudeur qui régit les relations d'évitement et dont on relève des manifestations plus ou moins absolues, peut aller de l'obligation de ne pas rire ou de ne pas danser devant certaines personnes, à la défense de rencontrer certains alliés ou de se trouver dans une case en même temps qu'eux ou même de prononcer leur nom. A l'opposé, les attitudes que l'on a groupées sous le vocable de parentés à plaisanteries ou plus exactement de *relations à plaisanteries* prennent aussi des aspects fort variables allant des marques d'amitié à une large liberté d'attitude et à l'obligation de véritables obscénités. Dans l'un et l'autre cas, les partenaires en cause varient d'une société à l'autre.

Ce qui nous surprend dans les relations ainsi relevées par les ethnologues, ce n'est pas qu'elles existent : familiarité ou opposition entre individus existent partout entre membres de

(2) R. LOWIE, *Sociologie primitive*, Ed. Payot, 1935, p. 109.

groupes familiaux. Mais c'est que ces comportements soient obligatoires et organisés.

Partout où les deux institutions coexistent (*), les deux attitudes apparaissent comme complémentaires : aux îles de Banks où l'institution de plaisanterie s'appelle le *poroporo*, la société oppose très nettement ceux qui se *poroporo* et ceux qui ne se *poroporo pas* (*). Cette dichotomie de la société peut primer sur tout autre système de classification. Dans la culture des Boschimans Kung du Kalahari où existe cependant un tableau des termes de parentés très complet, le système de relations à plaisanteries est plus important. Les Kung n'apprennent guère à leurs enfants la position des collatéraux dans le tableau généalogique mais ils leur enseignent soigneusement les statuts à plaisanteries de chacun. Parfois, écrit Lorna Marshall, un informateur ne savait pas si, par exemple, un parent qu'il appelle « tsu » était le frère de son père ou de sa mère ou qui d'autre, mais il pouvait dire que ses parents lui avaient appris à utiliser ce terme pour ce parent et qu'il ne pouvait pas plaisanter avec lui (**).

La relation à plaisanteries et la relation à évitement entraînent donc ici une séparation nette des consanguins et alliés en deux groupes définis.

Relevant ces deux types de relations : celle de respect presque spectaculaire et, à l'opposé, celle d'incorrection voulue, de brimades et de sans-gêne, en Afrique comme en Amérique ou en Océanie, de nombreux auteurs dont Lowie, Radcliffe-Brown, Marcel Mauss, pour ne citer que ceux-là, insistent sur le fait que les secondes apparaissent comme une détente par rapport à une étiquette constamment imposée par les premières qui font obstacle à des relations aisées entre les parents.

Opposés et réunis par cette opposition même, les deux types de relations ont été étudiés dans une même perspective

(*) Notons qu'elles ne coexistent pas toujours. Par exemple, en Australie centrale et méridionale où des attitudes de respect rigides sont souvent imposées, des relations à plaisanteries ne sont pas signalées.

(**) W. H. RIVERS, *History of Melanesian Society*, Cambridge, 1914, I, p. 35, II, p. 133. — M. MAUSS, *Parentés à plaisanteries* (Ecole pratique des Hautes Etudes, *Annuaire* 1927-1928, Section des Sciences religieuses), 1928, p. 11.

(*) LORNA MARSHALL, *The Kin Terminology of the Kung Bushmen* (Africa, 1957, p. 19).

de rapports sociaux destinés à éviter les heurts et les conflits entre deux familles étrangères entrées en contact comme alliés, par suite d'un mariage.

Une réglementation des attitudes a été nécessitée par le besoin d'étendre à un cercle plus large de relations des rapports qui ont fait leur preuve dans le cadre de la famille plus restreinte (sévérité et autorité d'une part, familiarité et liberté de l'autre) et de superposer en quelque sorte les avantages de l'association et de la parenté.

Un clivage se serait fait selon les générations, exigeant l'accentuation du respect aux alliés de la génération ascendante tandis qu'un parti pris de familiarité aurait été imposé aux alliés de même génération (⁶).

Cette observation n'exclut pas certains types de rapports qui sembleraient à première vue sortir de ce schéma : par exemple la relation d'amitié qui s'établit si souvent avec le grand-père ou certains membres de sa génération. Le petit-fils est en quelque sorte le répondant, le remplaçant du grand-père, de part et d'autre de la génération du père qui détient le pouvoir procréateur et l'autorité. Ils sont ramenés fictivement dans la même génération, ce qui se révèle par les allusions plaisantes du petit-fils à sa grand-mère comme à son épouse. De même, là où l'oncle maternel joue un rôle particulier auprès de son neveu sororal et où se nouent entre eux des relations amènes et familières, même souvent des rapports asymétriques où le neveu domine l'oncle, quelle que soit la raison pour laquelle ces rapports particuliers se sont ainsi tissés entre l'oncle et son neveu et qu'il serait trop long d'examiner ici (⁷), il arrive souvent que le terme par lequel le neveu interpelle le frère de sa mère assimile ce dernier à la génération du grand-père (⁸).

(⁶) A. R. RADCLIFFE-BROWN, *On Joking relationships (Africa, 1940, pp. 195-200)* et *Further note on Joking relationships (Africa, 1949, pp. 133-140)*.

(⁷) La bibliographie relative à la question de l'oncle maternel serait trop longue à évoquer ici. M. de Heusch a consacré de nombreuses pages à ces questions dans *Essai sur le symbolisme de l'inceste royal en Afrique*, Bruxelles, Ed. Institut de Sociologie Solvay, 1958. Voir aussi A. R. RADCLIFFE-BROWN, *The mother's brother in South Africa dans Structure and functions in primitive society*, Londres, 1952.

(⁸) Par exemple, chez les Vaudou du sud-est africain, l'oncle et son fils qui est appelé à le remplacer, sont appelés par le neveu *grand-*

Radcliffe-Brown écrivait à ce sujet (*) : « La parenté à plaisanteries n'est manifestement possible qu'entre des individus qui, au sein de la structure sociale, peuvent se traiter mutuellement comme des égaux, c'est-à-dire généralement qu'ils appartiennent à la même génération ou bien ont des relations de « grands-parents » et « petits-enfants ». »

Cette distinction par génération est donc très importante, elle a été souvent observée. Mais elle n'est pas absolue. Lowie peut écrire : « Une femme Thonga par exemple, est sans retenue vis-à-vis du jeune frère de son mari, mais elle observe une réserve distante envers l'aîné (10). » En Mélanésie, comme en Afrique noire, il arrive fréquemment que le frère « évite » la sœur alors que les rapports du beau-frère et de la belle-sœur sont familiers.

La distinction entre générations ne peut donc nous expliquer à elle seule que le choix de comportements aussi contradictoires puisse répondre à une même nécessité de paix.

De nombreuses remarques prouvent que les obligations sexuelles et sociales vont de pair et ont permis à Goldenweiser, Rivers, etc., de poser le postulat que les attitudes d'évitement s'imposaient, dans le cadre des groupes d'alliés entre ceux que sépare la barrière de la crainte de l'inceste et M. Lowie a formulé le second volet de cette affirmation : « Les privilèges de familiarité règnent généralement entre conjoints potentiels (11). » La femme Thonga dont je parlais plus haut observera une réserve prudente avec le frère aîné de son mari dont elle ne pourra jamais être l'épouse, mais sera libre avec ses beaux-frères cadets qu'elle épousera si elle devient veuve. Inversement, un Thonga évitera les sœurs aînées de sa femme qu'il ne pourra jamais épouser, mais sera familier avec les cadettes qui peuvent devenir ses femmes. Des cas semblables se retrouvent aux îles Andaman. De même, dans les exemples connus, par exemple chez les Thonga ou les Tetela africains, où le neveu prend des libertés avec l'épouse de son oncle

père (tetekulu). En revanche, un homme appelle *petit-fils* (muzukulu) le fils de sa sœur et le fils de la sœur de son père (A. R. RADCLIFFE-BROWN, *On Joking relationships*, p. 204).

(*) A. R. RADCLIFFE-BROWN et D. FORDE, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, 1953, p. 71.

(10) R. LOWIE, *op. cit.*, p. 111.

(11) R. LOWIE, *op. cit.*, p. 111.

maternel, nous trouverons qu'il existe une règle qui veut que celle-ci, veuve, soit « héritée » par le neveu ⁽¹²⁾.

Récemment encore, le R. P. de Sousberghe insistait sur la connexion à établir entre les relations de familiarité et de réserve, du moins entre alliés, et le complexe d'inceste. Les attitudes de réserve s'établiraient vis-à-vis de ceux avec lesquels un rapport charnel serait incestueux (belle-mère ou beau-père, sœur ou frère, etc.); la liberté familière et même injurieuse serait de règle avec les conjoints possibles présumés et préférentiels ⁽¹³⁾.

Lorna Marshall dans son étude de la terminologie de parenté des Bochimans Kung fait une large place aux relations de licence, nous l'avons vu. Elle aussi voit dans l'évitement le symbole même de la prohibition de l'inceste et des restrictions sexuelles ⁽¹⁴⁾.

Notons tout de suite que cette observation n'est pas générale puisque chez les Nyakyusa du lac Nyassa, certains cousins qui se raillent et se volent impunément ne peuvent s'épouser ⁽¹⁵⁾.

D'autre part, pas plus que n'a pu le faire Frazer, le R. P. de Sousberghe, en invoquant la théorie de l'inceste, ne peut rendre compte de la raison pour laquelle cette attitude concerne parfois les relations d'individus de même sexe. Chez les Pende précisément, qu'il étudie, l'évitement de la belle-mère s'applique aussi à ses frères.

Dans la littérature ethnologique, il ne manque pas de cas de ce genre : en Amérique, chez les Crow, les Pieds-Noirs et d'autres Indiens des Plaines, un homme doit éviter des parents mâles de sa femme ⁽¹⁶⁾, en Uganda chez les Lendu le beau-père ne peut visiter son gendre ⁽¹⁷⁾, pour me borner à ces exemples.

Les auteurs qui recourent à la seule explication de ces faits par la crainte de l'inceste ont dû se borner à supposer que le tabou entre individus de même sexe est issu du tabou

⁽¹²⁾ DE HEUSCH, *op. cit.*, p. 187.

⁽¹³⁾ L. DE SOUSBERGHE, *op. cit.*, 1955.

⁽¹⁴⁾ L. MARSHALL, *op. cit.*, p. 22.

⁽¹⁵⁾ M. WILSON, *Man*, 1940, note 225.

⁽¹⁶⁾ F. EGGAN et autres, *Social anthropology of North American tribes*, Chicago, 1937.

⁽¹⁷⁾ J. F. CUNNINGHAM, *Uganda and its peoples*, 1905, pp. 54 et 331.

frappant des individus de sexe différent; cette explication peu satisfaisante a déjà été trop critiquée pour que je m'étende sur ce point ici ⁽¹⁸⁾.

Il faut donc chercher ailleurs d'autres explications du choix des relations de tabou et de licence.

M. Lévi-Strauss, dans un ouvrage déjà devenu classique ⁽¹⁹⁾ base son explication des relations sociales entre les individus unis par la parenté ou l'alliance sur la règle de l'exogamie. Cette règle bien connue des ethnologues oblige à prendre femme hors du groupe dont on fait soi-même partie. La prohibition de l'inceste n'est pour M. Lévi-Strauss — et c'est un peu catégorique — que l'aspect négatif de cette loi positive de l'exogamie qui oppose et unit les groupes humains en faisant des uns des « donneurs » et des autres les « preneurs » d'épouses.

Le don ou l'échange des femmes impose à celui qui reçoit, des obligations définies. Mais la concession à un autre homme d'une valeur aussi essentielle qu'une sœur ou une fille engage aussi un homme aux avances et aux comportements étudiés pour que soit assuré le maintien de cette alliance qui fait des alliés, selon M. Lévi-Strauss, les compères.

Toute union matrimoniale crée des relations d'échange directes ou indirectes et une obligation de réciprocité. « Les beaux-frères, écrit M. Lévi-Strauss, dépendent vraiment, d'une façon vitale, l'un de l'autre et cette dépendance mutuelle peut créer alternativement, simultanément aussi parfois, la collaboration, la confiance et l'amitié, ou bien la méfiance, la crainte et la haine. Le plus souvent, le départ entre ces sentiments opposés est assuré par un comportement social rigoureusement fixé et tout un système d'obligations et d'interdictions réciproques dont le tabou des beaux-parents (en incluant sous ce terme tous ceux que l'on désigne en anglais comme les « in-law ») est seulement un élément ⁽²⁰⁾. »

Par l'étude des implications sociales de l'exogamie, M. Lévi-Strauss a considérablement fouillé et précisé en divers aspects un domaine qui nous ramène à Marcel Mauss. Celui-ci, rap-

⁽¹⁸⁾ E. C. PARSONS, *Avoidance in Melanesia* (*Journal of American Folklore*, XXIX, 1916). — LOWIE, *op. cit.*, p. 113.

⁽¹⁹⁾ *Les structures élémentaires de la parenté*, P. U. F., 1949.

⁽²⁰⁾ *Op. cit.*, p. 541.

pelons-le brièvement, dans son remarquable *Essai sur le don* ⁽²¹⁾ a montré que l'échange se présente, dans les sociétés primitives, sous forme de dons réciproques plutôt que de transactions; qu'il y prend une signification à la fois sociale, juridique, religieuse et morale, qu'il unit et oppose enfin, clan à clan, générations à générations, groupe d'alliés à groupe d'alliés qui se rendent et se doivent une série de prestations (services, femmes, honneurs, etc.).

Or, le mariage est par excellence la relation d'échange entre groupes qui fait des uns les créanciers, des autres les débiteurs.

Nous pouvons considérer en effet que la créance sacrée qui unit l'époux à ses beaux-parents pour le don de l'épouse l'oblige envers eux à une révérence particulière, mais elle trouve son pôle correspondant et son antidote moral dans la plaisanterie, l'insulte, le sans-gêne qui oppose le même époux aux autres membres de cette famille qui lui a cédé sa femme et à qui il pourrait éventuellement réclamer d'autres services car si le don implique le contre-don, le cadeau oblige à de nouveaux cadeaux.

Par les droits possibles qu'il acquiert sur les sœurs classificatoires de son épouse, le mari est leur créancier et celui de ses beaux-frères, mais en même temps il reste cependant leur débiteur.

Les rapports entre alliés sont donc toujours sujets d'une tension que la société redoute et neutralise. Nous remarquons, en effet, que souvent les relations de réserve et de plaisanteries sont organisées entre groupes qui ont entre eux l'habitude du droit d'intermariage. Aux îles de Banks par exemple le *poro-poro* est normal entre les clans où l'on prend femmes, il en est de même chez les Winnebago ou les Sioux en Amérique du Nord, où le respect est dû à sa propre parenté et la moquerie aux clans fournisseurs de conjoints possibles.

Un lien indéniable unit donc, en un système complexe de faits moraux, l'institution des parentés à plaisanteries et à réserve et la rivalité obligatoire née de droits réciproques et complémentaires ⁽²²⁾.

⁽²¹⁾ M. MAUSS, *Essai sur le don*, dans *Année sociologique*, 1923-1924, t. 1^{er} et dans *Sociologie et Anthropologie*, P. U. F., 1950.

⁽²²⁾ M. MAUSS, *Parentés à plaisanterie*, *op. cit.*, p. 21.

La revendication que le neveu exerce contre l'oncle maternel, ces droits exubérants pouvant aller jusqu'à l'injure et au pillage, chez les Thonga ou aux îles Fidji, s'expliquent le mieux dans un contexte où l'oncle est censé avoir acquis sa propre épouse avec les biens reçus en échange de sa sœur et se trouve donc débiteur de son neveu. Par suite de revendications psychologiques du fils sur sa mère, d'autres types de revendications peuvent opposer le neveu à l'oncle, protecteur naturel de la mère ainsi que M. de Heusch vient de l'analyser ⁽²³⁾. Je ne puis m'attarder sur ce point, mais ce qui nous intéresse ici, c'est que de là découle un jeu de relations à plaisanteries qui, comme nous l'avons vu, rompt avec la tradition de respect à la génération ascendante ou qui est asymétrique cette fois puisque l'oncle n'a pas de son côté de recours contre les agissements du neveu.

L'étude de M. de Heusch rappelle en outre que l'asymétrie de ces relations au profit du neveu s'accentue lorsque le neveu ne peut recouvrer cette créance, se voyant refuser la possibilité d'épouser sa cousine, fille de cet oncle et que, au contraire, elle n'existe guère, là où ce mariage est considéré comme souhaitable. Chez les Dogon, nous voyons même que cette licence au profit du neveu cesse lorsque ce type de mariage est effectivement conclu.

Que le comportement imposé cesse lorsque cesse la cause même de tension est encore illustré par le fait que chez les Ngoni de l'Afrique Centrale lorsque le beau-fils a été un « bon gendre » pendant de longues années, une cérémonie met fin aux usages qui règlent les statuts relatifs et spécialement à l'évitement de la belle-mère ⁽²⁴⁾, de même Junod signale que dans des tribus bantoues du sud-est le tabou de la belle-mère s'estompe au fur et à mesure que le « lobola », la dette de l'époux, est acquittée ⁽²⁵⁾.

La crainte de l'inceste ne semble donc pas être la seule raison que l'on puisse avancer de ces comportements mais aussi le désir de paix et d'équilibre social.

Sur ce fond de tensions qui s'entrecroisent : barrières de

⁽²³⁾ *Op. cit.*, pp. 180 et suiv.

⁽²⁴⁾ EL. COHEN et M. GLUCKMAN, *Seven tribes of Central Africa*, Oxford, 1951 : *The Fort Jameson Ngoni*, p. 231.

⁽²⁵⁾ H. A. JUNOD, *The life of a South African tribe*, Londres et Neuchâtel, 1912.

l'inceste et de l'exogamie, hiérarchie des générations et conflit de créances, nous comprenons mieux que, par désir d'éviter les conflits, chaque société ait tissé son réseau d'attitudes imposées aux alliés.

Nous n'avons jusqu'ici évoqué que des exemples de ces comportements entre individus unis par la parenté ou l'alliance matrimoniale.

Or, le libre parler, lié à une entraide économique imposée, apparaît aussi chez les Zande à la suite d'un échange de sang entre deux individus; mais ajoutons que le mariage est désormais interdit aux deux groupes ainsi alliés par les deux « frères de sang » (26). En Australie méridionale, la sévérité règle les relations de ceux qui ont été fictivement apparentés par échange de cordons ombilicaux (27).

Une explication valable et générale de ces attitudes devrait donc recouvrir aussi de tels exemples, sans infirmer pour autant des raisons qui rendent compte de façon satisfaisante des cas relevés dans les domaines familiaux.

Proche de certains aspects des théories évoquées ci-dessus, plus ample cependant par la variété des cas qu'elle rencontre, plus serrée dans le choix du mobile socio-psychologique qu'elle évoque, nous semble être la théorie de Radcliffe-Brown (28).

L'évidence d'un réajustement des relations nouvelles nées du mariage auquel semble s'attacher spécialement la société primitive a conduit le savant anthropologue anglais à étendre cette notion à d'autres cas sociaux et à en dégager le mécanisme de base. Lorsque la structure sociale est telle qu'entre deux personnes il y ait à la fois séparation et liaison, on trouve des relations d'irrespect, de raillerie, de langage grossier ou au contraire des relations de respect exagéré et de pudeur selon que les partenaires en cause se trouvent sur un plan d'égalité ou non. Le mariage est, par excellence, le type de ces relations et le cas le plus fréquent où deux groupes distincts sont cependant réunis parce qu'il existe des relations entre un membre de l'un des groupes et un ou plusieurs membres de l'autre.

(26) E. E. EVANS-PRITCHARD, *Zande blood brotherhood (Africa, 1933, pp. 369-401)*.

(27) RADCLIFFE-BROWN, *op. cit.*, 1940.

(28) *Op. cit.*, 1940 et 1949.

Mais d'autres cas peuvent se présenter et celui des Zande en est un. Chez les Crow, l'homme devra le respect aux membres du clan paternel auquel le lie son père (alors que lui appartient à celui de sa mère) et il plaisantera avec les autres individus qui ont le même clan paternel : ils sont unis par l'intermédiaire de ce lien.

Ce sont évidemment des règles d'étiquette, mais une règle d'étiquette est-elle autre chose qu'une méthode pour standardiser les relations sociales ?

Il y a donc à chaque cas une opposition entre détachement et attachement, alliance et indépendance, relations opposées qui se contredisent dans les mêmes individus. Par le respect ou la plaisanterie, ces personnes en situation en quelque sorte instable, sont empêchées de donner libre cours à l'hostilité qui résulterait de leurs intérêts divergents ou opposés et l'étiquette ainsi exigée aboutit à un réajustement des rapports sociaux.

Cela peut nous expliquer que ces institutions que nous étudions sous une dénomination commune prennent des aspects particuliers puisqu'elles peuvent être appelées à un rôle particulier dans chacune des structures sociales dans lesquelles elles s'intègrent et que, à cet aspect général de générateur d'équilibre, nous puissions trouver des causes particulières, dont nous avons relevé les explications variées.

*
**

Mais l'équation, en quelque sorte, qu'a posée Radcliffe-Brown, nous sert encore de guide lorsque nous abordons un domaine plus large, celui des relations à plaisanteries qui opposent, non plus des individus, mais des groupes entiers et qui tranchent curieusement sur l'hostilité ou la réserve qui généralement séparent des groupes primitifs étrangers : tribus entières ou même clans entre eux.

Les premiers que je relève, parmi ces accords intergroupes, sont ceux que l'on peut classer sous le titre de « amitiés funéraires ».

Marcel Griaule devait attirer l'attention sur un complexe de services et d'interdépendance qui, dans la boucle du Niger, lie les deux groupes, par ailleurs étrangers, des Dogon et des

Bozo et que caractérise l'institution dite du « mangou » (29).

Entre les Dogon et leurs alliés Bozo, il existe une relation rituelle. Elle implique surtout le respect réciproque de la vie, l'interdiction sexuelle, l'hospitalité, le privilège d'arbitrage des querelles et le service de la purification, lorsque celle-ci est nécessitée par une rupture d'interdit. Ces privilèges sont soulignés par l'obligation de moqueries et d'insultes en toutes rencontres. C'est aux alliés mangou qu'il est également fait appel pour des services funéraires qui ne peuvent être assumés par les proches du défunt et les endeuillés s'attendent à voir apparaître les alliés mangou aux funérailles, vêtus de haillons, gloutons, grossiers, pillards insultant le mort et proférant à l'égard de sa famille les reproches les plus graves.

Ces relations sont expliquées, par Griaule, dans le contexte Dogon-Bozo, en termes du système cosmologique de ces peuples, qui unissant Dogon et Bozo dans une gemellité d'origine, en fait des êtres à la fois égaux et complémentaires. Des aventures mythiques ou légendaires au cours desquelles un membre d'une communauté est sauvé par l'autre et même une allusion à un mariage primordial font des uns les donneurs de vie des autres. Le recours à cette alliance légendaire explique seule, selon Griaule, les excès que se permettent les alliés mangou devant la mort : tels des alliés, ils donnent libre cours à leur colère devant la perte d'une vie dont ils accusent l'incurie des proches.

Il n'est pas nécessaire ici d'approfondir les raisons cosmologiques et mythiques de cette « alliance cathartique », comme l'appelle Griaule, mais il est nécessaire de mettre l'accent sur ce rôle purificateur qui rend indispensables les services d'un groupe à l'autre.

La force vitale des individus est, en effet, sensible à l'impureté; toute infraction au réseau des obligations sociales et religieuses est punie d'une diminution de cette force vitale. Il est cependant réservé à l'allié mangou, imperméable, lui, à cet état d'impureté de son partenaire, de rétablir la situation par des purifications.

Griaule a vu dans ces relations une coutume qui ne peut

(29) M. GRIAULE, *L'alliance cathartique (Africa, 1948, pp. 242-258)*. — G. DIETERLEN, *Les âmes des Dogon (Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, Paris, t. XI, 1941, p. 89)*.

se concevoir en dehors du contexte Dogon qui l'abrite et il oppose une attitude négative (ce sont ses propres termes) à tout essai d'interprétation comparative.

S'il est exact que tout type de rapport social est unique pour autant qu'il s'intègre avec ses aspects particuliers dans le complexe social qui l'entoure, il n'en est pas moins légitime par ailleurs de le dégager de ses aspects particuliers en vue d'une confrontation à des institutions similaires.

Nous retrouvons, en effet, celui-ci, ailleurs que dans le complexe Dogon-Bozo.

Les relations « mangou » des Dogon-Bozo ont d'ailleurs été reproduites dans les relations de groupes Dogon entre eux là où il n'y a pas de Bozo : des villages proches sont « mangou » les uns des autres, leurs membres s'injurient lorsqu'ils se rencontrent, interviennent efficacement mais aussi grossièrement lors de funérailles⁽³⁰⁾. L'explication de la complémentarité mythique n'existe cependant plus ici.

D'autre part, divers peuples d'Afrique occidentale, Mandingues, Peuls, Toucouleurs, etc., ont des coutumes semblables, connaissent des alliances de clans « dont les membres sont placés par rapport les uns aux autres dans une situation particulière entraînant pour les intéressés le devoir d'assistance réciproque et le droit de s'injurier sans qu'il en résulte de conséquence »⁽³¹⁾.

Les clans des Wolof par exemple unis par l'institution « *gamu* » sont « *sange* » et « *dyam* », c'est-à-dire maître et serviteur (terme qui caractérise aussi les rapports d'aînés à cadets dans la famille); leurs relations s'illustrent d'une licence de parole et d'une violence d'action liées à une entraide économique et funéraire; les membres du groupe *dyam* seront présents dans tous les moments délicats ou difficiles de la vie du groupe *sange* (récolte, mariage, fête, mort); en outre le *dyam* intervient dans les disputes entre deux familles alliées pour mettre fin au conflit.

Les Mandingues connaissent le « *Sananku ya* » alliance de clans sous-tendue aussi par des échanges de cadeaux, l'obligation d'assistance dans l'adversité et de main-forte au com-

⁽³⁰⁾ G. DIETERLEN, *op. cit.*, pp. 85 et suiv.

⁽³¹⁾ H. LABOURET, *op. cit.*, *La parenté à plaisanteries en Afrique occidentale* (Africa, II, 1929, pp. 244 et suiv.).

bat, mais aussi par le droit d'insultes sans que les injures les plus grossières puissent jamais provoquer de querelle violente ⁽³²⁾.

Chez les Lo Dagaba de Haute-Volta, pour donner un dernier exemple entre bien d'autres, des clans s'assurent dans un contexte de plaisanteries souvent obscènes et de clowneries autour de la tombe, les services funéraires et l'ordre cathartique lorsque les interdits d'un clan ont été transgressés ⁽³³⁾.

Nous pourrions supposer qu'il s'agit là d'usages particuliers à l'Afrique occidentale, d'autant plus que nous en trouvons, dans le Soudan, d'autres exemples entre clans ou entre peuples qui sont en quelque sorte sous-tendus par des légendes fort proches de celles des Dogons ⁽³⁴⁾, si nous n'en connaissons par des exemples fort analogues provenant de l'Est africain. Là aussi, les obligations funéraires sont la base d'une alliance entre groupes. Elles se complètent souvent d'entraide économique et se compliquent généralement de plaisanteries qui sont parfois obscènes spécialement lors des funérailles.

La parenté « *banungwe* » chez les Bemba implique entre des clans, nous dit Audrey Richards ⁽³⁵⁾, « une interdépendance mutuelle, une association d'ennemis qui s'expriment dans des plaisanteries rituelles traditionnelles ». Ces relations impliquent la liberté dans les rapports journaliers et des devoirs réciproques, dont le devoir funéraire est le plus important.

Les clans en cause se choisissent en vertu des rapports de leur « *mukoa* ». Le *mukoa* est le nom de prestige, le symbole du groupe, objet ou animal et les clans « *banungwe* » sont ceux dont les emblèmes sont hostiles ou complémentaires (crocodile et poisson, pluie et champignons, pot et porridge, etc.). L'explication se réfère à la réalité ou à un fait légendaire. Il ne s'agit pas de dualités réelles car les membres de chaque clan peuvent païer avec plusieurs autres (les clans du fer et tous les animaux tués par le fer...).

⁽³²⁾ D. PAULME, *Parenté à plaisanterie et alliance par le sang en Afrique occidentale* (*Africa*, XII, 1939, pp. 433 et suiv.).

⁽³³⁾ J. GOODY, *Fields of social control among Lo Dagaba* (*Journ. of the Roy. Anthr. Inst.*, 1957, pp. 1-75).

⁽³⁴⁾ H. LABOURET, *op. cit.*, 1929.

⁽³⁵⁾ A. RICHARDS, *Reciprocal relationships among the Bemba of North-East Rhodesia* (*Man*, XXXVII, déc. 1937, n° 222).

Les devoirs réciproques impliquent le service funéraire (blanchiment de la hutte, manipulation du corps, etc.), travaux nécessaires qui impliquent le contact avec la mort et des purifications subséquentes et qui seraient dangereuses pour les parents du défunt. Ils autorisent également ici des attaques contre la famille et des plaisanteries grossières autour de la tombe jusqu'à ce que la tension se résorbe en rire.

Les membres des clans *banungwe* s'adressent les uns aux autres en disant « Toi mon ennemi », mais jouissent de privilèges qui peuvent aller jusqu'au vol et du droit de proférer des sarcasmes et même des malédictions qui autrement pourraient être fatales.

Par ailleurs, c'était également le privilège des *banungwe* de remettre l'insigne de l'héritier à celui ou celle à qui il revenait (l'arc du mort ou la ceinture de la morte). Il y a ici l'intervention de la reconnaissance d'un droit qui mérite d'être souligné.

Contrairement à plusieurs exemples cités plus haut les Bemba accordent aux *banungwe* un droit préférentiel de mariage. Mais la relation de *banungwe* semble supérieure à celle d'alliés car le respect des beaux-parents n'en découle pas si l'on croit la réflexion d'un jeune homme qui voyait la possibilité de crier sur sa belle-mère quand on a épousé une femme *munungwe*. Aujourd'hui, ce droit préférentiel est négligé mais se reflète encore dans la conduite coquette des deux sexes des clans opposés.

Miss Richards croit pouvoir trouver l'origine de ces relations dans l'antériorité d'occupation des terres. A l'origine, lors des migrations, les clans préétablis devaient accomplir les rites funéraires vis-à-vis des génies locaux et des esprits ancestraux, en faveur des morts des clans derniers venus. Plus tard, cette organisation de service funéraire ne se serait plus faite au hasard de la possession des terres, mais sur la base de la complémentarité des « *mukoa* ».

Pendant, cette explication quasi historique ne paraît pas nécessaire à M. Stefaniszyn lorsqu'il relate des usages très voisins chez les Ambo de la Rhodésie du Nord ⁽³⁶⁾.

Ici aussi nous trouvons des relations à plaisanteries liées

⁽³⁶⁾ B. STEFANISZYN, S. J., *Funeral friendship in Central Africa* (Africa, 1950, pp. 290-306).

à des services divers dont l'« amitié funéraire » et basées sur des rapports mutuels de symboles claniques, rapports réels ou mythiques fondés sur une convention évidente : le serpent et l'herbe où il se cache, la chèvre et le fer, la chèvre et l'arbre musamba dont l'écorce sert à faire des cordes, l'arbre musamba et l'arbre à caoutchouc qui sont symboles similaires, etc. et bien des corrélations ne sont pas exploitées d'ailleurs. Les membres des clans ainsi en rapport possible échangent obligatoirement des plaisanteries stéréotypées. L'auteur suppose que les rapports magiques de ces symboles et leur dépendance mutuelle sont transférés, en quelque sorte, aux membres des groupes en cause.

Ce qui caractérise cette amitié funéraire chez les Ambo c'est qu'elle est une amitié réelle et l'effet d'un choix que l'individu a fait parmi les membres des clans possibles. Au-delà de son village et de son propre clan il a ainsi noué des liens qui recourent les barrières de l'hostilité des clans. Le but de cette amitié est de rendre assistance à l'ami défunt lors de son enterrement, non seulement par le droit exclusif d'en manipuler le corps mais encore par l'exercice de diverses fonctions rituelles, au cours des cérémonies de deuil et le privilège de proférer de violentes malédictions à l'égard des parents du mort qui se voient accusés de magie et des reproches à l'égard du mort lui-même : « Tu prétends être mort » clame l'ami « possesseur du mort ».

Cette alliance se manifeste extérieurement par des gestes affables (se passer à boire par exemple) et des insultes telles que des allusions aux parties intimes du partenaire. Le mariage n'est pas interdit entre les clans en cause, mais il est peu fréquent car disent les Ambo ces clans « n'ont pas de respect l'un pour l'autre ».

Ici aussi, chez les Bemba ou les Ambo comme plus haut chez les Dogon ou les Wolof, ce sont des « amis » qui disposeront du corps dans une atmosphère d'injures et de sarcasmes, mais ces amis sont choisis parmi des étrangers ce qui nous ramène encore à la caractéristique relevée par Radcliffe-Brown : opposition fondamentale et attachement provoqué, convergence de solidarité à l'intérieur de groupes et de relations d'amitié entre ces groupes dont les intérêts premiers peuvent être divergents.

*
**

L'amitié funéraire qui est si importante dans les alliances entre clans ou entre peuples que je viens d'étudier est moins évidente dans les exemples de la catégorie suivante, mais nous y retrouvons l'entraide intertribale illustrée par l'alliance des Dogon-Bozo et d'autres exemples intertribaux de l'Afrique occidentale auxquels je n'ai pu faire qu'une rapide allusion.

Au Tanganyika, en 1934, un Sukuma qui avait bousculé une Zaramu au marché avait évité la condamnation pour coups et blessures en expliquant qu'il ne s'agissait que d'un accident de brimade imposée dans le contexte des relations *utani* ⁽³⁷⁾. On découvrit ainsi que des règles d'hospitalité et d'entraide doublées d'obligations de brimades unissaient dans les centres extra-coutumiers du Tanganyika des ressortissants de certaines tribus différentes ⁽³⁸⁾ mais étaient interdites à d'autres.

« Il y a longtemps explique un témoin, les vieillards de certaines tribus firent *utani* et cet *utani* s'est transmis. Si un homme en rencontre un autre avec qui il est en relation d'*utani*, il fera semblant de le battre, le jettera même éventuellement à terre. C'est un jeu... »

Un clerc Ngoni vint témoigner que c'était l'extension de la relation funéraire (que nous avons étudiée il y a quelques instants) : « Si mon frère ou un de mes parents meurt, certaines personnes qui ne sont pas de ma tribu viendront l'enterrer. Ils sont mes *watani*. Autrefois lorsque nous allions en guerre ou si nous étions attaqués par des lions, si un homme me sauvait de la mort et s'il n'était pas de ma parenté, il devenait mon *mitani*. Le salut *utani* consiste à prétendre se battre et faire semblant d'actes mauvais... »

Une longue discussion émaille les notes des revues spécialisées et spécialement *Man* sur le point de savoir si le mécanisme de l'*utani* dont le but d'hospitalité et d'entraide ne fait aucun doute, a une origine coutumière ou s'il est né des besoins des milieux extra-coutumiers.

Il est évident que l'extension et l'importance de l'*utani*

⁽³⁷⁾ F. J. PEDLER, *Joking relationships in East Africa* (Africa, XIII, 1940, p. 170).

⁽³⁸⁾ Sukuma et Zaramu, Sukuma et Zigua, Zaramu et Nyamwezi, Ngoni et Bemba, Sukuma ou Nyamwezi, etc.

(mot swahili) sont liées aux migrations de porteurs sur la route de Tabora à la côte, puis de travailleurs des exploitations européennes. Isolés parmi des populations d'autre origine, ceux-ci ont cherché des appuis. L'*utani* unit parfois, en effet, des ressortissants de tribus éloignées les unes des autres.

Mais ont-ils simplement transféré aux relations intertribales des usages qui liaient les cousins entre eux, ou ont-ils étendu à d'autres tribus des relations intertribales déjà connues?

Monica Wilson insiste sur le caractère d'inimitié profonde des partenaires en cause et voit dans l'*utani* l'extension, en milieu extra-coutumier, des rapports que les cousins avaient dans le groupe d'origine; Vernon Reynold les croit antérieurs à la migration des travailleurs et affirme qu'au Tanganyika chaque tribu est la mitani d'une autre; P. H. Gulliver le conteste et ne l'admet que si les tribus en cause étaient en effet de même origine ⁽³⁹⁾.

Que des relations intertribales de ce genre aient existé traditionnellement au Tanganyika ne semble pourtant faire aucun doute. En 1896, déjà la Rév. Dale décrit l'institution du *mtani* chez les Bondei. Il signale des rapports du type de l'amitié funéraire entre personnes de tribus différentes. La description ne comporte pas d'allusion à des injures ou à des plaisanteries rituelles mais au droit du *mtani* de s'approprier ce que porte son partenaire, s'il le rencontre, et la nourriture qui se trouverait sous son toit et à son privilège de calmer les lamentations de ceux qui ont perdu quelqu'un en s'exclamant devant la tombe : « Il n'est pas mort, il dort, etc. » ⁽⁴⁰⁾.

Moreau à son tour nous a apporté, des mêmes régions, nombre d'exemples d'une institution d'*utani* interne aux tribus ou intertribale qui s'apparente aux descriptions des mécanismes que nous avons rappelés chez les Bemba et ailleurs ⁽⁴¹⁾. Mêmes obligations de plaisanteries et d'abus, d'insultes et d'hospitalité et surtout mêmes privilèges funéraires parmi les-

⁽³⁹⁾ *Man*, 1957, note 140 (M. Wilson); note 225 (P. H. Gulliver); 1958, note 21 (Vernon Reynolds); note 191 (P. H. Gulliver).

⁽⁴⁰⁾ G. DALE, *An account of the principal customs and habits of the natives inhabiting the Bondei country* (*Journal of the Royal Anthropological Institute*, 1896, p. 237).

⁽⁴¹⁾ R. E. MOREAU, *Joking relationships in Tanganyika* (*Africa*, XIV, 1944, p. 387).

quels celui d'annoncer la mort, de prendre soin du corps, de plaisanter dans le deuil comme pour s'efforcer — par l'attitude, et les appels au défunt, etc. — de nier la mort, de refuser de la reconnaître. Dale et Moreau sont d'accord aussi pour dire qu'était confiée au *mtani* l'élimination des individus indésirables (lépreux, enfants de naissance anormale, etc.) et le soin de certaines maladies. Un Sumbwa ne dit-il pas à Moreau « mon *mtani* est en quelque sorte mon guérisseur » (42). Quand on sait combien en Afrique noire la cure médicale est en réalité une purification, on retrouve au Tanganyika tous les éléments décrits plus haut.

Le rapprochement de ces exemples avec ceux dont nous avons parlé en d'autres régions africaines ne permet pas de nier qu'il s'agisse de cas semblables et qu'il n'est pas impossible que les relations d'*utani* observées dans les rapports extra-coutumiers aient pu être précédés de modèles traditionnels.

Qu'ils se soient étendus et multipliés sur les routes de migrations de travailleurs, que le prestige de certaines tribus ait joué, ne fait par ailleurs aucun doute. Dans ce nouveau contexte, ce type de relations a pu être admis par de nouveaux groupes tribaux qui l'ignoraient. Comprenons-nous bien, il ne semble pas qu'il s'agisse d'un type nouveau de relations mais bien d'une extension d'un rapport social connu de la tradition et étendu à de nouveaux cas extra-coutumiers d'assistance. Les tribus qui n'avaient pas ces usages les ont peut-être empruntés à d'autres au contact des centres de travail et ces nouvelles relations se sont en quelque sorte cristallisées.

Il ressort de l'étude de R. E. Moreau citée plus haut que les tribus du Tanganyika en relation d'*utani* ont combattu autrefois entre elles. Cette ancienne rivalité paraît être une condition nécessaire, comme si l'*utani* faisait partie d'un rituel de paix. De même, dans les villes du Copperbelt de Rhodésie où existent des associations tribales importantes, des relations à plaisanteries sont pratiquées entre diverses catégories tribales et remplacent une hostilité ancienne qui prévalait entre les tribus en cause vers la fin du XIX^e siècle (43).

(42) *Ibid.*, p. 398.

(43) J. C. MITCHELL, *The Kalela Dance (The Rhodes Livingstone Papers n° 27, Manchester, 1956)* d'après : *Villes du Copperbelt (Zaire, XII, 5, 1958, p. 530)*.

Nous retrouvons donc encore un nouvel exemple du schéma détachement-attachement hostilité-amitié dans lequel Radcliffe-Brown a situé ces relations.

Remarquons que ces rapports de groupes sont rapprochés souvent par les auteurs et par les intéressés eux-mêmes des relations à plaisanteries dans le contexte familial. Au Soudan occidental, on parle des « cousins » et des « neveux » du village, chez les Wolof on utilise des termes familiaux de « sange » et de « dyam » (⁴⁴). Chez les Kunda de Rhodésie les rapports d'intermariage, d'amitié funéraire et de relations à plaisanteries sont étroitement liés (⁴⁵). Les Nyakyusa du lac Nyassa prétendent que le rapport utani est issu des relations à plaisanteries entre certains cousins (⁴⁶). Mais ce n'est pas toujours le cas cependant. Si chez les Bemba et les Ambo, le mariage est admis entre les groupes en cause, il ne semble pas être considéré comme un élément primordial de l'alliance. Il est interdit chez les Dogon, les Lo Dagaba et les Zande dans le cas qui a retenu notre attention. Il est autorisé, mais pas toujours préféré, dans les amitiés d'hospitalité des tribus du Tanganyika.

Dans le cas des groupes qui nous occupent ici, nous voyons que quel que soit le mécanisme de base l'alliance, la licence obligée touche tantôt des milieux en accord de connubium, tantôt des milieux entre lesquels il est interdit, tantôt des tribus étrangères qui ne l'envisagent même pas.

Henri Labouret puis Denise Paulme (⁴⁷) suggéraient, à propos des relations funéraires en Afrique occidentale, que dans le cas d'interdiction de mariage d'autres mécanismes remplacent l'alliance matrimoniale par une parenté de sang (fraternité de sang chez les Zande entre membres des groupes, ou entre chefs de groupe en Haute-Volta) ou par un don de vie sauvée dans une légende mythique ou historique chez les Dogon, chez les Diallo et les Diakite, chez les Peuls cités encore par Henri Labouret. Nous le retrouvons chez les Ngoni selon le clerc cité plus haut. Il n'y aurait là, pour Denise Paulme,

(⁴⁴) H. LABOURET, *op. cit.*, 1929.

(⁴⁵) J. P. VAN S. BRUWER, *Matrilineal Kinship among the Kunda (Africa)*, 1958, pp. 207-224).

(⁴⁶) MONICA WILSON, *Man*, 1957, note 140.

(⁴⁷) H. LABOURET, *op. cit.*, 1929. — D. PAULME, *op. cit.*, 1939.

que des succédanés du mariage initial ou de l'alliance préférentielle puisque le mariage est le don de sang par excellence.

Il faudrait d'abord être d'accord sur le fait que l'échange de sang est bien, dans les sociétés primitives, une parenté semblable ou identique à la parenté biologique ou à la parenté d'alliance avant de mettre tous ces faits sur le même plan. Mais nous avons toujours affaire à des groupes séparés qui pour un motif d'entraide ont dû se lier entre eux. La raison historique, légendaire ou mythique que l'on donne du choix des partenaires nous importe peu ici. Il a fallu trouver l'aide funéraire ou autre à l'extérieur du cercle premier des relations. Dans un système social où l'hostilité ou le particularisme de groupe est de rigueur, il a fallu aussi établir l'officialité de ces relations extérieures, les standardiser, en assurer la répétition. La licence de parole peut avoir en elle-même un rôle à jouer — nous y reviendrons —, mais il n'en reste pas moins que entre évitement et licence — les deux attitudes extrêmes des modèles de relations d'alliés — il a fallu choisir celle qui tranchait le plus nettement sur le comportement général interclanique ou intertribal.

*
**

Il y a donc toujours au fond de tous les cas envisagés et au-delà des buts particuliers à atteindre, le souci de rétablir un équilibre compromis, de dominer par une attitude catégorique les aléas d'un rapprochement dû à des causes diverses : mariage, nécessité de faire appel aux services d'étrangers, promiscuité et isolement des lieux de travail moderne.

Mais si l'évitement ou la réserve peut aisément se comprendre dans ce tableau, il ne paraît pas aussi aisé d'y inscrire le déchaînement d'injures et de grossièreté, c'est-à-dire le choix même d'une attitude qui susciterait l'antagonisme dans tout autre contexte social.

Pourquoi les plaisanteries, les brimades, les obscénités?

La liberté de parole et le jeu des allusions obscènes viennent évidemment à l'attitude qui doit contrebalancer le sentiment qui s'exprime par le respect officialisé d'autre part. Mais n'est-ce que cela? Les relations à plaisanteries apparaîtraient-elles donc seulement comme une détente pareille aux

joyeuses libertés des soldats « de la classe » ? Cela ne suffit pas à nous faire admettre l'importance qu'elles ont prises dans tous les cas que nous avons envisagés.

L'injure a par elle-même une fonction qui peut être systématiquement utilisée.

Jurons et insultes sont proches l'un de l'autre, ils expriment les sentiments profonds, ils sont l'exutoire de forces refoulées chez celui qui s'en sert. Mais ils peuvent aussi être une arme qui vise autrui, remplaçant ainsi une action destructrice impossible ou défendue. A ces titres, ils peuvent trouver place dans les mécanismes de l'action sociale et y remplir une fonction purificatrice, un rôle agressif⁽⁴⁸⁾. Il va sans dire que lorsqu'une coutume admet une formule d'immoralité de fait ou de langage dans un but social ou religieux, elle est codifiée et limitée.

Les écarts de langage obligés entre alliés à plaisanteries paraissent bien s'inscrire parmi les actes normalement réprouvés que la conscience collective admet cependant dans certaines circonstances particulières.

Etudiant les populations de la péninsule du cap York, au nord du Queensland en Australie, M. Thompson y signale aussi qu'il y est coutumier et même obligatoire d'échanger des obscénités d'une nature bien définie et généralement en public⁽⁴⁹⁾. Le premier cas est celui des adversaires qui s'excitent au combat et sont sûrs de provoquer ainsi une réaction certaine. Mais les jurons et allusions délicates peuvent être aussi utilisés dans le cas de rapports de parenté classificatoire requis.

Ce ne sont pas tous les jurons que l'on utilise dans le milieu en cause, qui sont choisis, mais spécialement ceux qui, dans une situation ordinaire, tomberaient sous la sanction sociale. Deux hommes, par exemple, dit l'auteur, travaillent côte à côte à la fabrication d'armes ou de tambours en échangeant de grossières allusions à leurs parties intimes et s'adressent un feu roulant d'obscénités pendant quatre heures sans cesser de sourire. Quand un homme jure, dit M. Thomp-

(48) L. THOMAS, *Réflexions sur quelques aspects de la moralité diola* (Bull. I. F. A. N., 1958, XX, pp. 249-290).

(49) D. F. THOMPSON, *The joking relationship and organized obscenity in North Queensland* (American Anthropologist, XXXVII, 1935, pp. 460 et suiv.).

son, ce n'est pas ce qu'il dit qui compte mais la personne à qui il le dit.

Cet usage contraste avec le tabou rigoureux d'autres relations et il a pour but, disent les intéressés, de « rendre tout le monde heureux », de créer une sorte d'euphorie et peut aller des allusions obscènes simples et des gestes licencieux que l'on utilise entre grand-père et petit-fils et entre personnes alliées du même sexe, à des allusions grossières aux excréments par exemple, avec certains parents plus éloignés bien définis. La liberté est en général plus grande avec des parents éloignés qu'avec des proches.

De tels usages qui ont une fonction bien précise d'équilibre psychologique ne sont donc pas liés au caprice ou au choix et, s'ils sont employés indûment, ils « rendent les assistants honteux » et exigent une purification de la bouche (la rincer, passer une flamme devant les lèvres, etc.).

Il est remarquable, dans les cas relevés par M. Thompson, de voir cette étiquette surtout nécessaire lorsque par suite de mariages irréguliers ou de remariages, une situation trouble naît entre deux individus : par exemple, chez les Ompela, lorsqu'un frère aîné épouse une mère classificatoire de son jeune frère et devient par là en même temps un « père ».

L'effet de détente que l'on attend d'une telle conduite est ici évident. Mais il n'est pas le seul avantage que la société primitive en espère.

Le sens bénéfique et le bien-être rituel qui résultent de ces outrances de langage naissent à la fois du rôle purificateur qu'on reconnaît à de telles attitudes et de l'aspect vitalisant de la parole. L'injure est violence, a dit Griaule, et si elle est employée dans un sens bénéfique, elle aspire les forces mauvaises ⁽⁵⁰⁾.

L'obscénité, les allusions sexuelles sont des appels à la force vitale et par leur emploi elles transforment, comme dit le R. P. de Sousberghe ⁽⁵¹⁾, les relations humaines en *participation vitale* ou en *union vitalisante*.

Le R. P. de Sousberghe souligne spécialement cet aspect de la question dans le rôle des relations à plaisanteries que le

⁽⁵⁰⁾ M. GRIAULE, *op. cit.*, 1948.

⁽⁵¹⁾ R. P. DE SOUSBERGHE, *op. cit.*, 1955.

petit-fils est autorisé à lancer ou à adresser à son grand-père et qui souvent sont grivoises sinon obscènes.

Nous retrouvons ce rôle de la parole licencieuse, de l'immoralité permise dans l'institution du *mangou* des Dogon et dans tous les autres cas que nous avons relevés où, autour du mort et de la tombe, les « alliés » lancent force menaces et injures au défunt comme aux survivants. L'objectif est de disperser les angoisses du deuil mais aussi de faire échec aux dangers qui émanent de la mort et du défunt lui-même et d'écarter les menaces mêmes qui pèsent sur la parenté. En proclamant sa responsabilité dans le drame, les alliés à plaisanteries la délivrent en quelque sorte de toute implication possible.

Nous ne nous étonnons plus dès lors de voir que chez les Boshimans, les types de plaisanteries qui sont en jeu lorsque se définit le statut à plaisanteries des parents et alliés sont des plaisanteries sexuelles et des insultes. Chacun peut plaisanter bien sûr mais seuls ceux qui en ont la licence en useront ⁽⁵²⁾.

Le bénéfice qui doit en résulter dérive de l'aspect vivifiant mais aussi du résultat purificateur qu'on attend de telles attitudes comme si par leur outrance même elles avaient pour résultat de débrider un abcès social ou d'éviter qu'une tension ne s'envenime.

Rappelons-nous d'ailleurs que chez les Dogon, chez les Lo Dagaba comme chez les Bemba, l'allié à plaisanteries est aussi le purificateur attitré des actes qui transgressent les lois sociales ou religieuses. Rappelons-nous aussi que chez les Dogon et les Wolof, il joue le rôle de temporisateur et d'arbitre dans les querelles de ménage ou de famille et que rien ne peut lui être refusé. Il est donc aussi un censeur.

Et par là, nous rejoignons une utilisation des relations à plaisanteries dans le cadre des sanctions sociales qui n'a en réalité été relevée spécifiquement qu'en Amérique chez les Indiens des plaines. Il serait intéressant cependant de voir dans d'autres régions et spécialement en Afrique si cet aspect de la question n'a pas échappé aux enquêteurs. Les remarques ci-dessus le feraient croire, comme l'observation de Lorna Marshall à propos des Boshimans lorsqu'elle rapporte la réflexion

(52) Lorna MARSHALL, *op. cit.*, p. 21.

d'un informateur disant que la plaisanterie n'est pas seulement un amusement mais qu'elle sert à un but utile en enseignant aux gens et spécialement aux jeunes hommes, à garder le calme et à être équilibrés dans leurs relations sociales. Il s'agissait spécialement dans l'esprit de l'auteur de comportement sexuel mais je me demande si les visées de l'informateur n'étaient pas plus larges ⁽⁵³⁾.

Les Indiens de l'Amérique du Nord connaissent en effet un registre très étudié de comportement allant du respect aux parents et aux sœurs à l'évitement des beaux-parents, à la plaisanterie légère avec les tantes paternelles, les oncles maternels, les grands-pères et à la plaisanterie rude avec les beaux-frères et belles-sœurs. Mais ce qui est spécialement à relever dans les descriptions que nous possédons de ces rapports sociaux, c'est que les relations à plaisanteries se doublent généralement d'un droit de censure éthique et de surveillance morale ⁽⁵⁴⁾.

Quand un Hidatsa ou un Crow, écrit Lowie ⁽⁵⁵⁾, a commis quelque acte répréhensible comme de contracter un mariage mal vu, de montrer de la jalousie, de l'incompétence technique ou du manque de sportivité, ce n'est pas l'affaire des membres de son clan mais de ses *makutsati* (parents à plaisanteries) de le lui reprocher ou de le ridiculiser. Ils se chargent de répandre la nouvelle de la faute commise, la lancent à la tête du coupable qui se trouve obligé de prendre tout cela en bonne part comme prérogative de ses *makutsati*. A son tour, il fera de même si son parent est en défaut. Ce ne sera pas une vengeance, insiste Lowie, mais une obligation.

Il est curieux de noter à ce propos que Bruner, étudiant les modifications que l'acculturation apporte dans la terminologie de parenté utilisée par les Mandan et les Hidatsa, souligne qu'un converti à la civilisation moderne américaine évite d'employer les termes de parentés traditionnels qui impliquent la reconnaissance d'obligations coutumières (entraide, partage, etc.). Il est rare cependant qu'il néglige les termes

⁽⁵³⁾ L. MARSHALL, *op. cit.*, p. 22.

⁽⁵⁴⁾ FR. EGGAN et autres, *Social anthropology of North American tribes*, Univ. de Chicago Press, 1937, spécialement pp. 325-328 et 352.

⁽⁵⁵⁾ R. LOWIE, *Mandan, Hidatsa and Crow*, p. 42, d'après EGGAN, *op. cit.*, p. 357.

qui impliquent des relations à plaisanteries parce que « au travers de la licence structurée, il peut faire des critiques des modes de vie indiens qui ne lui seraient pas permises dans tout autre contexte » (56).

Tous les conflits ne peuvent se résoudre par la justice, le respect ou l'autorité d'une génération sur l'autre; l'organisation d'une certaine opposition est désirable socialement. Ces relations d'hostilité organisées dans le cadre des relations familiales servent en même temps en quelque sorte d'exutoire à l'opinion publique. Celle-ci ne pourrait s'exprimer brutalement sans provoquer une vive réaction de l'intéressé si ce n'est par le canal du parent à plaisanteries qui peut tout dire sans provoquer de réaction.

Le rôle de la censure satirique n'est pas un privilège de la société primitive et elle n'est pas ignorée de nos propres usages bien qu'elle y ait un aspect moins institutionnalisé. Cependant, l'exemple écossais que rapporte M. Girling ne laisse pas d'en être très proche (57).

Il s'agit d'un vieux port du Firth of Forth où la population se divise en deux groupes sociaux qui occupent trois zones géographiques : les « town yuns » dockers, ouvriers, etc. en habitent deux le centre d'une part et les quartiers de logements municipaux des hauteurs périphériques d'autre part. Entre les deux les « braed-heid yuns » employés et professions libérales, vivent au flanc de la colline. La différence entre les deux sections de « town yuns » entre elles se manifeste par des sobriquets et des plaisanteries, mais leur opposition commune au groupe de « braed-heid yuns » s'exprime dans l'habitude de ridiculiser ceux de leurs propres membres, s'ils se conduisent d'une manière propre à ce dernier groupe. Il s'agit réellement d'un système destiné à organiser d'une façon stable et définitive le comportement social et dans lequel se combinent des tendances opposées et convergentes. C'est un effort pour discipliner ceux qui méconnaîtraient un cadre reconnu de manières et même pour initier des jeunes ou des nouveaux venus à ce comportement.

(56) Edw. M. BRUNER, *Two processes of change in Mandan-Hidatsa kinship terminology* (*American Anthropologist*, 1955, 4, p. 840).

(57) F. K. GIRLING, *Joking relationships in a Scottish Town* (*Man*, juillet 1957, n° 120).

La sanction sociale est donc ici incluse dans la plaisanterie et s'exprime par le blâme satirique tout comme dans les exemples cités plus haut les sarcasmes des Indiens des plaines « purifiaient l'air de toute violation de l'ordre établi », selon l'expression qu'a utilisée Gilbert à propos des relations à plaisanteries chez les Cherokee (58).

Cet usage ne nous rappelle-t-il pas les « chahuts » du folklore occidental, le rôle des bouffons des cours historiques, ce privilège de morigéner par le rire que s'attribuent parfois des chanteurs et des écrivains (59).

Il est très possible que cet aspect particulier de censure éthique apparaisse aussi dans des relations à plaisanteries en d'autres régions du monde, comme je crois le voir poindre sous certaines fonctions purificatrices en Afrique.

*
* *

Nous avons étudié les relations à plaisanteries dans le complexe de la parenté et de l'alliance familiale, où elles s'opposent aux relations d'évitement; nous les avons retrouvées dans les relations interclaniques ou intertribales où elles rompent l'hostilité des groupes entre eux, en apportant dans leur contact un élément vitalisant, régulateur et purificateur.

Partout et quelles que soient leurs fonctions particulières, elles nous sont apparues en ordre principal comme des règles d'étiquette, c'est-à-dire comme un jeu, une mise en scène symbolique à laquelle participent les individus dans le cours de leurs rapports sociaux et dont la société est l'arbitre.

En exigeant une apparence d'antagonisme contrôlée par des règles conventionnelles, elles minimisent l'acuité des conflits réels possibles.

Elles sont donc dans les sociétés que nous appelons pri-

(58) EGGAN et autres, *op. cit.*, p. 328.

(59) Le monde primitif n'a pas ignoré les possibilités des chants satiriques. Si l'on en croit en Amérique le cas du chanteur de la *Danse de l'aigle* des Cherokee blâmant en termes parfois crus les erreurs militaires de ses relations et en Afrique celui des « maroka » Haousa, troupe de chanteurs itinérants utilisant le « roko », c'est-à-dire le chant d'éloge pour stigmatiser le client trop peu généreux. (EGGAN et autres, *op. cit.*, p. 329; M. G. SMITH, *The social function and meaning of Hausa Praise-singing (Africa, 1947, pp. 26-45)*).

mitives, un élément de discipline qui s'impose à ceux qui, consciemment ou non, risqueraient de troubler l'ordre en transgressant un code reconnu de conduite.

Elles concourent à l'ordre moral de la société et sont un moyen d'organiser un système défini et stable de comportement social dans lequel se fondent des éléments d'union et de dissentiment.

Conflits entre groupes africains et décolonisation au Kasai

par **Henri NICOLAÏ**,
chargé de cours à l'Université

Au début du mois d'août 1959, une manifestation a lieu à Luluabourg. Elle est dirigée contre l'administration belge qui vient de placer en résidence surveillée un leader politique luba accusé d'incitation à la violence et à la haine raciale. Les manifestants sont luba malgré les efforts des dirigeants pour grouper toute la population de Luluabourg contre l'autorité européenne. D'ailleurs le chef luluua Kalamba, de sa résidence de Matamba, approuve les mesures prises par l'administration et menace d'intervenir contre les émeutiers. Dans la ville, un des bourgmestres qui est luluua doit être protégé contre une éventuelle attaque luba. Les faits montrent donc qu'il ne s'agit pas d'un événement politique simple mais au contraire de l'expression aiguë d'une situation complexe. Une rivalité ou plutôt une dissension entre des groupes africains s'intègre ici dans le cadre général d'une réaction antieuropéenne et anticoloniale. Cette dissension a conduit aux incidents sanglants de la semaine du 12 octobre lorsque les Luluua ont attaqué et brûlé des villages luba. Cet article a été écrit en grande partie avant ces événements. Nous ne les décrivons pas parce que nous n'en avons pas été témoin. Ils ne sont d'ailleurs que le prolongement ou plus exactement l'aboutissement des faits que nous allons exposer.

Revenons aux incidents du mois d'août qui sont en quelque sorte la première manifestation spectaculaire de ces dissensions. Laissons le caractère politique proprement dit des événements. Attachons-nous plutôt aux motifs de discorde entre Luluua et Baluba qui furent mis alors en valeur. Ils résultent

tent en effet d'une évolution sociale, politique et économique différente des deux groupes au cours du dernier demi-siècle.

Ces problèmes doivent intéresser le géographe parce qu'ils expriment une géographie humaine particulière dont ils sont à la fois la cause et la conséquence. Ils sont caractéristiques d'une région du Kasai. Disons plutôt qu'ils sont particulièrement sensibles dans la région qui borde le rail Bas-Congo-Katanga (B. C. K.) En étudiant cette zone, voici quelques années ⁽¹⁾, nous avons été frappé par l'avance qu'elle avait prise sur le reste du Kasai au point de vue économique. Or cette avance était due à l'activité de Baluba installés depuis l'arrivée des Européens et même le plus souvent dans les trente dernières années. Leurs relations avec les habitants que l'on pourrait considérer comme les vrais « autochtones » ne présentaient pas de difficultés particulières. On pouvait s'attendre pourtant à certains conflits. Ceux-ci viennent cette année de dévoiler toute leur force.

Dans l'étude citée plus haut, nous avons montré très brièvement comment les diverses populations du Kasai avaient réagi devant l'intervention européenne. Baluba et Bakuba ont présenté deux attitudes typiquement opposées. Les Bakuba, peuple aristocratique et fier, ont montré beaucoup de retenue à servir l'envahisseur. Ils ont fourni peu d'ouvriers aux compagnies européennes. Par exemple, ils ont participé à peine à la construction du chemin de fer qui traverse leur territoire. Ils ont peu fréquenté les écoles ouvertes par les missionnaires. Ils ont laissé la zone du rail se peupler de villages luba nouveaux venus. La situation qui en résulte est peu brillante. Une mauvaise démographie a fait craindre un moment une lente extinction. Dans le domaine économique, voici aujourd'hui les Bakuba dominés par leurs voisins luba qui ont en mains l'agriculture commerciale du territoire et une partie du petit commerce et qui détiennent à peu près tous les emplois administratifs. Les Baluba ont en effet collaboré de façon active avec les Européens à toutes les transformations politiques et économiques de la province.

(1) H. NICOLAÏ et J. JACQUES, *La transformation des paysages congolais par le chemin de fer. L'exemple du B. C. K.*, Inst. Roy. Col. Belge; Sect. Sc. nat. et méd.; Mém. in-8°; t. XXIV, fasc. I; 1954, 208 pages. Voir spécialement les chapitres II, III et IV.

La même opposition des attitudes se retrouve mais d'une façon plus atténuée entre Lulua et Baluba. Pour comprendre la situation actuelle, il faut remonter aux débuts de l'occupation européenne. A cette époque il semble bien que les Baluba du Kasai ⁽²⁾ se trouvaient dans une position de subordination par rapport aux peuplades voisines. Tout d'abord par rapport aux esclavagistes de l'est qui commençaient à pénétrer leur pays. Beaucoup de Baluba se mirent à ce moment à fuir vers l'ouest et s'établirent déjà sans doute sur les terres lulua. Ensuite par rapport à leurs voisins occidentaux chez qui nombre d'entre eux vivaient comme esclaves domestiques. Peut-être aussi les Baluba étaient-ils alors en marche vers l'ouest, mais en marche pacifique puisqu'ils avaient devant eux des peuples plus puissants.

Le premier Luluabourg fut établi en territoire lulua; von Wissmann négocia l'acquisition des terres où fut créé Malandji avec le chef lulua Kalamba ⁽³⁾. Ce dernier était un chef important sans doute mais non le chef suprême des Lulua bien qu'il tentât à ce moment de rassembler sous son autorité la plupart des groupements. Lorsque le poste fut repris par Le Marinel et Macar, des relations suivies avec Kalamba ne se sont pas établies. Les Lulua se montrèrent plutôt réservés. Les premiers auxiliaires de l'Etat furent des Basonge et des Batetela, c'est-à-dire des soldats qui, pour la plupart, avaient déjà servi sous les ordres de chefs travaillant pour les esclavagistes arabes dans le Lomami. A la même époque, la création de la mission de Luluabourg-Saint-Joseph (Mikalaie, 1891) attira de nombreux esclaves ou anciens esclaves luba rachetés le plus souvent par les missionnaires. Des villages luba grandirent ainsi autour de la mission et du poste d'Etat. Le faible empressement des Lulua à servir les Européens se tourna en hostilité après la révolte de la garnison tetela en 1895. Le chef Kalamba voulut tirer parti de l'événement et lança ses hommes contre la mission. Après l'échec de la rébellion, il resta insoumis pendant de longues années.

Ainsi, au début de ce siècle, des Baluba sont déjà installés

(2) Par le terme « Baluba », nous entendons les représentants de divers peuples habitant le Kasai et parlant des dialectes « tshiluba ». Il n'est pas question ici des Baluba du Katanga.

(3) H. NICOLAÏ, etc., ouvrage cité, pp. 164-166.

en pays luluwa. Nous avons décrit ailleurs la substitution progressive de l'élément luluwa au peuplement luluwa dans la région de Luluabourg (*). Des rapports officiels de 1907 font état de centres luluwa importants autour du poste. Il y a là déjà en germe le conflit qui se manifesterà en 1959. Les événements vont s'enchaîner en effet de façon très logique. La réserve des Luluwa conduira l'administration européenne à les négliger partiellement et à recruter presque tout son personnel africain parmi les Baluba. Les écoles ouvertes par les missionnaires auront comme premiers élèves des Baluba nés ou venus autour des missions. Ceux-ci formeront toujours la majorité de la population scolaire parmi laquelle les sociétés et les commerçants européens choisiront leurs commis et leurs clercs. D'autant plus que l'immigration luluwa ne cessera pas, des familles venant sans cesse de l'est. Elles seront bientôt si nombreuses qu'une véritable « chefferie des Baluba » sera constituée autour de Luluabourg-Mikalaie. Il a donc suffi d'une impulsion initiale assez minime pour lancer un mouvement qui se poursuivra pendant toute la moitié de ce siècle.

La construction du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (B. C. K.) ouvre une nouvelle phase de cette évolution. Commencé en 1922, le rail fut achevé en 1928. Pendant plusieurs années, des ouvriers luluwa travaillèrent sur la ligne. Nous avons décrit ailleurs comment d'anciens terrassiers établirent des hameaux le long du rail (et de la route qui le double) et comment leur famille vint bientôt les rejoindre. Ainsi se constituèrent de nouveaux villages. Depuis lors les arrivées d'individus venant des régions luluwa peuplées (territoires de Dibaya, Bakwanga, Mwene Ditu et Gandajika) n'ont pas cessé. De nombreux villages naquirent dans l'actuel territoire de Luluabourg sur les terres luluwa. Leur origine est presque toujours l'installation d'individus isolés tolérée ou acceptée par le chef de terre luluwa. Il n'y eut jamais d'installation négociée d'un groupe entier. Le plus souvent aucun accord coutumier ne fut conclu pour légitimer l'usage de la terre. Les Luluwa furent dans bien des cas placés devant le fait accompli. Ce mouvement d'installation fut accéléré par le développement de la vie économique le long du chemin de

(*) H. NICOLAÏ, etc., pp. 62 et 63.

fer. La région du rail exerce une attraction puissante; elle symbolise pour le paysan des campagnes éloignées la vie moderne et le progrès. Des centres de négoce apparaissent. Le Baluba peut, dans cette région, utiliser les ressources de l'esprit commercial que l'on se plaît à lui reconnaître. Défricheur vigoureux, il cultive les terres proches du rail et produit du manioc et du maïs destinés aux agglomérations urbaines et expédiés parfois vers les villes minières du Katanga. Un centre commercial naît autour de Luluagare sur le plateau, noyau de l'actuel Luluabourg. Les environs jusqu'alors quasi déserts se peuplent de villages luba. Dans un cercle de vingt kilomètres, les Baluba nouveaux venus constituent bientôt la majorité de la population.

C'était là déjà la situation vers 1930. L'administration, soucieuse de mieux organiser le territoire, résolut d'intégrer dans de nouveaux ensembles politiques les Baluba immigrés. Elle créa des « chefferies » luba. Pour les rendre homogènes, elle fut amenée à suggérer le déplacement de certains villages. Sur le territoire de la ville actuelle de Luluabourg, elle obtint ainsi le départ de villages luluas vers les secteurs qui font aujourd'hui partie du territoire de Kazumba et installa des Baluba à leur emplacement. Enfin la dernière étape fut le développement de la ville de Luluabourg depuis la dernière guerre. Afflux de Baluba dans les quartiers africains. Luluabourg ne se peuple pas de gens vivant dans les environs immédiats qui seraient donc luluas mais accueille des gens venant parfois d'assez loin et aussi de nombreux ouvriers qui ont travaillé déjà au Katanga et veulent revenir au pays natal sans retrouver cependant le milieu coutumier ⁽⁵⁾. En 1952, la cité indigène compte 57 % de Baluba et 26 % de Luluas. Aux environs, le secteur des Baluba de Luluabourg a 83 % de Baluba contre 14 % de Luluas ⁽⁶⁾.

Depuis une dizaine d'années, un fait nouveau est apparu. Les Luluas commencent à s'inquiéter devant l'envahissement

⁽⁵⁾ A. LUX, *Migrations, accroissement et urbanisation de la population congolaise de Luluabourg*. (Zaire, 1958, pp. 675-724 et 819-877.)

⁽⁶⁾ H. NICOLAÏ, etc., p. 63. En 1958, la zone annexe de Tshikaji englobée dans le territoire de la ville de Luluabourg compte 83,4 % de Baluba et 15,5 % de Luluas (recensement de 1958).

étranger et prennent conscience de leur infériorité économique et politique. Ils veulent remonter le courant, rattraper leur retard et se dégager de la tutelle baluba qui les menace de plus en plus. Les Lulua se sont rendu compte des aspects fâcheux de leur situation. Ils furent frappés tout d'abord par deux faits : 1° ils avaient perdu une partie de leurs terres; 2° les Baluba détenaient la plus grande partie des richesses économiques et commerciales.

Les groupes africains sont très aisément émus par un problème foncier. Même lorsque les terres n'ont pas été conquises de force par un envahisseur, un groupe « autochtone » a très vite le sentiment d'avoir été dupé par les nouveaux venus et frustré d'un bien relevant de la communauté. Le problème des terres occupées par les Baluba devait naître inévitablement pour deux motifs. Le premier est que les Lulua qui habitent un pays très peuplé et en accroissement démographique doivent étendre leurs cultures et, en recherchant de nouvelles terres, entrer en compétition ou en conflit avec les Baluba. Le deuxième est que les Lulua qui désirent participer à la vie moderne et par conséquent se rapprocher de ce foyer d'activité qu'est la région du rail, se heurtent aux Baluba installés là-bas dans les trente dernières années. La tentation est grande de réclamer des terres que l'on possédait théoriquement autrefois et sur lesquelles on estime avoir conservé ses droits. D'autant plus que, dans certains cas, on se souvient d'en avoir été écarté naguère sous l'influence de l'administration. Des Lulua entreprirent donc de cultiver non loin du rail. Ils se heurtèrent à des protestations vigoureuses et à un refus énergique des Baluba et durent le plus souvent renoncer. Les Baluba invoquaient la situation acquise et en outre le manque de place qui ne permettait pas de nouveaux exploitants. En somme, aux yeux des Baluba, il n'y avait plus de terres disponibles. Mais le raisonnement ne s'appliquait qu'aux demandeurs lulua. On acceptait volontiers l'établissement de cultivateurs luba venant des territoires voisins. La population du secteur Tshikaji a crû ainsi de près de 50 % entre 1954 et 1958 par le seul jeu de l'immigration luba. Les Lulua une nouvelle fois se sentirent dupés.

Comme les Baluba ont été les premiers à servir les sociétés et les administrations européennes et les premiers à bénéficier

de l'instruction dispensée par les écoles missionnaires, les premiers enfin à s'installer près du rail, ils détiennent aujourd'hui les principales sources de revenus africaines du Kasai. En majorité dans les entreprises travaillant le long de la ligne et dans les villes (même loin du rail), en majorité dans les ateliers et les bureaux, les Baluba constituent l'armature de la province. Une sorte de caste aussi qui consciemment ou inconsciemment repousse les étrangers. Il est difficile pour un Lulua de se faire engager par une société européenne lorsque le clerc chargé du recrutement est luba. Ce dernier favorise l'embauche de ses « compatriotes ». Les Lulua comprirent l'erreur qu'ils avaient commise en se désintéressant de la collaboration avec les Européens et en laissant les Baluba monopoliser les emplois de quelque importance. Dans les bureaux de l'administration, le Lulua voici quelques années n'avait affaire le plus souvent qu'à des clercs ou des commis luba. La prison de Luluabourg comptait 22 surveillants luba sur 23 (ou à peu près), ce qui donnait parfois aux détenus lulua quelque motif de plainte.

Les relations entre les deux « tribus » se dégradèrent à partir du moment où, dit un manifeste lulua récent, « les Baluba plus habiles et plus onctueux cherchèrent... et réussirent à évincer les Lulua dans l'esprit (et dans les faveurs) de la puissance administrative » (?). En 1952-1953, les Lulua, conscients de leur retard, constituèrent une association « ethnique », plus ou moins culturelle, qui devait par la suite jouer un rôle politique important, l'association des Lulua-Frères.

Aux revendications foncières et économiques sont venues s'ajouter en effet les revendications politiques. Les Lulua se sont aperçus que l'évolution du Congo vers l'autonomie ou vers l'indépendance allait se faire fort probablement à l'avantage des Baluba et à leur propre détriment. Rien de plus logique : les Baluba peuvent fournir des hommes politiques instruits, des cadres administratifs, voire même des cadres techniques dans une proportion bien supérieure à celle que peuvent atteindre les Lulua. Les Baluba constituent aujourd'hui tout le personnel subalterne de l'administration; ils aspirent

(?) Déclaration des Lulua-Frères publiée par le journal *Kasai* (de Luluabourg) le 19 août 1959.

aux emplois supérieurs. Les Lulua comptent peu d'« évolués » à leur opposer. Ils eurent conscience de leur retard et de la nécessité de le combler le jour où ils comprirent que le premier administrateur noir de leur région serait très probablement luba. Ils s'en inquiétèrent d'autant plus qu'à diverses reprises les Baluba, c'est-à-dire les Baluba des villes, proclamèrent trop clairement leur prétention à remplacer bientôt les Européens. Leurs propos, leurs proclamations, leurs attitudes, la suffisance de certains leaders montraient pesamment leur certitude d'être les successeurs des Européens. Les Lulua ont craint dès lors de se trouver devant une nouvelle administration coloniale où les Baluba auraient pris la place des Blancs. Or depuis les émeutes de janvier 1959 de Léopoldville et la déclaration gouvernementale du 13 janvier, la prétention luba devenait de plus en plus assurée. « La déclaration (gouvernementale du 13 janvier)... a été considérée par certains Baluba comme l'occasion offerte de s'emparer du pouvoir et, renversant les rôles, d'assurer la prédominance des Baluba et la solution du litige (c'est-à-dire du litige Lulua-Baluba) à leur avantage définitif » dit, en août 1959, un manifeste de l'association des Lulua-Frères (*).

Les premiers effets de la réaction lulua s'étaient fait sentir cependant un an et demi plus tôt lors des élections communales de Luluabourg. Alors qu'on s'attendait à l'élection de deux bourgmestres luba puisque les Baluba sont majoritaires, les Lulua parvinrent à imposer un des leurs. En montrant une plus grande discipline de vote et en concentrant leurs voix sur un seul candidat, ils ont tiré parti de l'éparpillement des suffrages luba sur un grand nombre de candidats rivaux. Ce résultat fut acquis grâce à l'intervention active des Lulua-Frères qui, parmi les formations politiques du Kasai, présentent la particularité de recruter de nombreux membres dans les milieux ruraux et notamment de grands chefs coutumiers qui exercent une influence importante.

La tension entre Lulua et Baluba atteignit son point maximum au cours du second trimestre de 1959 dans une atmosphère très complexe où se mêlèrent étrangement les revendications communes à l'indépendance et les rivalités tri-

(*) Déclaration des Lulua-Frères, voir plus haut.

bales. Les Lulua ne voyaient pas d'un bon œil les activités d'un leader luba auquel sa nomination de membre du Conseil de Législation permettait de fréquents voyages en Belgique. Un incident provoqua une première étincelle. Un moniteur luba d'une mission voisine de Luluabourg voulut construire une maison sur des terres appartenant à des Lulua sans solliciter leur autorisation. La réaction des Lulua fut violente. En représailles, les Baluba quelque temps plus tard molestèrent les élèves lulua de l'école qui durent se réfugier dans leur village d'origine. Seule l'intervention de la Force publique empêcha Lulua et Baluba d'en venir aux mains. Lors de la visite du ministre du Congo à Luluabourg peu après ces incidents, des délégués lulua arboraient sur son passage un calicot proclamant : « Le peuple lulua est opprimé. »

Depuis lors les Lulua se sont mis à réclamer avec insistance le départ de tous les Baluba établis sur leurs terres à l'exception cependant de ceux qui vivent autour de Mikalaie et qui ont reconnu l'autorité foncière du chef local (secteur des Baluba de Malandji). Cette exigence fut reprise dans le communiqué publié après la réunion des chefs lulua au mois d'août 1959 ⁽⁹⁾. Les Baluba insinuèrent que ces revendications avaient été inspirées par les autorités administratives inquiètes de l'influence grandissante des élites luba dans la province. Ces autorités, selon eux, ranimaient les vieilles dissensions intertribales pour diviser le pays et reculer ainsi l'échéance de l'indépendance. « Dans les coins les plus reculés de la brousse, les Congolais savent tous que c'est l'administration qui sème partout la division entre les tribus pour retarder le plus possible l'union des Congolais, l'unité du pays et son accession à l'indépendance », affirme une proclamation d'inspiration luba, en août dernier ⁽¹⁰⁾. Il n'est pas sûr d'ailleurs que tous

⁽⁹⁾ *Réunion de 115 chefs et notables lulua à l'invitation du grand chef Kalamba (Kasai, 26 août 1959).*

⁽¹⁰⁾ *Les conclusions de la délégation inter-partis (Kasai, 29 août 1959).* Il s'agit d'une commission d'enquête organisée par quatre partis africains et composée uniquement de citoyens. Elle rejette, outre la version officielle des faits, l'opinion de l'administration sur l'autorité des chefs coutumiers (« Neuf fois sur dix les chefs coutumiers sont haïs par leurs populations respectives »). Elle ajoute curieusement : « même en pays civilisé comme en Belgique, un référendum organisé à l'occasion du retour d'un souverain donna un résultat qui n'est pas

les fonctionnaires aient résisté victorieusement à la tentation de jouer les Lulua contre les Baluba dans l'espoir d'affaiblir ces derniers. Peut-être certains fonctionnaires y ont-ils cédé plus ou moins inconsciemment. De toute façon il semble que l'administration ait imprudemment laissé entendre qu'elle soutenait les Lulua contre les Baluba, ce qui permit à ces derniers de l'accuser « d'une politique de favoritisme à outrance en faveur des Lulua » (11). En réalité l'administration cherchait surtout à apaiser le conflit en accordant certaines satisfactions aux Lulua. Un rapport sur la question fut rédigé par un fonctionnaire. Le vol et la publication d'extraits choisis par les Baluba déclenchèrent des incidents au début du mois d'août 1959.

Nous ne reviendrons pas sur ces incidents dont la presse a abondamment parlé. Résumons rapidement la version officielle (12). Les extraits publiés du rapport laissaient croire que l'administration appuyait les revendications lulua et que, dans l'agglomération de Luluabourg par exemple, pour affaiblir la majorité luba, elle n'accorderait désormais le droit de vote qu'aux citadins résidant depuis dix ans au moins dans la ville, cette condition devant être contrôlée par les Lulua. D'autres extraits prétendaient réserver le droit de vote aux seuls Lulua (13). En fait, dit la relation officielle, il ne s'agissait là que de l'exposé des divers points de vue en présence et non de solutions retenues ou proposées. La constitution d'une commission paritaire Lulua-Baluba chargée d'étudier le problème

ignoré de l'administration » et évoque les manifestations qui eurent lieu à ce moment à Bruxelles pour mettre en parallèle les manifestants « citoyens d'un pays libre » qui « ont été félicités pour leur courage » et les autres (ceux de Luluabourg) qui, « esclaves du colonialisme... ont été jetés en prison ».

(11) *Les conclusions de la délégation inter-partis*, article cité.

(12) Nous reprenons ici le récit des événements que fit le gouverneur du Kasai dans une allocution prononcée à la radio de Luluabourg et publiée intégralement dans le journal *Kasai* du 8 août 1959.

(13) Les extraits attribués au rapport ne sont pas repris dans l'allocution du gouverneur qui y fait seulement allusion. Ils ont été publiés dans plusieurs journaux africains, cités dans le rapport adressé par le Mouvement Solidaire Muluba aux présidents de la Chambre et du Sénat et repris par certains journaux de la métropole (par exemple *Le Drapeau Rouge* du 6 août; il y est fait allusion dans *Le Soir*).

échoua par suite de la prétention d'un parti politique à représenter à lui seul tous les Baluba. Un leader de ce parti prononça des discours que les autorités provinciales considérèrent comme des incitations à la violence. Ce leader aurait par exemple, dans une réunion publique, convié les Baluba de Luluabourg à demander aux sorciers de leurs villages des « bwanga », c'est-à-dire en somme des fétiches, pour lutter victorieusement contre l'administration. Sa mise en résidence surveillée déclencha la manifestation de protestation du 4 août 1959. Ce fut essentiellement une manifestation de Baluba et non, malgré les efforts de ses dirigeants et comme certains ont voulu par la suite le faire croire, de tous les gens de Luluabourg. Une réaction énergique des Lulua fut évitée grâce au rétablissement rapide de l'ordre dans la cité. Les Lulua considérèrent en effet que la manifestation était aussi dirigée contre eux. Leur chef coutumier Kalamba l'entendit de cette manière puisqu'il voulut rassembler des hommes armés pour marcher contre les Baluba de Luluabourg. Le chef du groupement luba de Malandji, inquiet, demanda la protection de l'administrateur de Kazumba. Deux semaines plus tard, une grande réunion de tous les chefs lulua se tint à Matamba (T. de Kazumba), résidence de Kalamba. Ceux-ci précisèrent leur position. Ils décidèrent de reconnaître comme chef suprême et comme porte-parole Kalamba Mangole Sylvestre, demandèrent que dans une monarchie démocratique lulua le pouvoir soit exercé par la famille de Mukenge Kalamba et réclamèrent la constitution d'un Etat lulua. Ils décidèrent en outre que les Baluba habitant les milieux ruraux devaient rentrer dans leur contrée d'origine et que les Baluba résidant dans le milieu extra-coutumier ne devaient pas se mêler de questions politiques en dehors de la ville s'ils ne voulaient pas être expulsés (14). Les mesures prises par l'administration au début du mois d'août furent approuvées. Un télégramme envoyé au ministre insiste pour que soit maintenu l'éloignement du leader luba relégué (15).

(14) *Réunion de 115 chefs et notables lulua...*; article cité plus haut.

(15) « Population lulua insiste maintien mesure éloignement » (s.) KALAMBA. Le texte du télégramme a été publié par le journal *Kasai* du 26 août.

Les Lulua ont donc pris position contre les « agitateurs » luba. « On ne peut pas demander à une chèvre d'allaiter le jeune léopard qui la dévorera lorsque ses dents seront poussées », dit une proclamation des Lulua-Frères (16).



Voilà donc comment nous concevons les causes profondes qui, agissant dans l'ambiance politique très mouvementée du Congo 1959, expliquent les incidents du mois d'août dernier à Luluabourg. Les Lulua ont pris conscience depuis quelques années et surtout depuis quelques mois de la menace luba et sont décidés à l'écarter. Ils sont plus unis que leurs adversaires qui proviennent de régions différentes et n'ont entre eux que des liens assez lâches en dehors de l'appartenance commune (et ressentie comme telle) au peuple luba. Leur groupement politique comprend des gens des villes et des gens des campagnes et leur association s'appuie sur des liens coutumiers. Les Lulua qui connaissent leur force veulent redresser leur situation (17). On pouvait donc croire que tout risque de réaction inspirée par le désespoir était écarté. On espérait qu'un certain équilibre se rétablirait peu à peu entre les deux groupes.

Quoi qu'on ait cru cependant, les esprits ne se sont pas calmés. Malgré le désir, exprimé avec force par les chefs lulua, d'éviter tout désordre, il fallait craindre que des querelles locales entre individus isolés, par elles-mêmes sans grande importance, ne conduisent deux groupes exaspérés à s'affronter violemment. Les trente morts dénombrés officiellement pendant la semaine du 12 octobre ont montré que ces craintes étaient justifiées. Des groupes de Lulua armés de machettes et de fusils de chasse ont attaqué des villages luba et brûlé les cases (18). Des Baluba ont fui vers Luluabourg. D'autres

(16) Déclaration des Lulua-Frères publiée dans le journal *Kasai* du 19 août 1959.

(17) La proportion des garçons qui suivent les cours de l'école primaire, à Luluabourg, parmi les garçons lulua est identique à celle des garçons luba. A. Lux, *Migrations*, etc. (article cité, *Zaire*, 1958, p. 839).

(18) A noter — et cela est curieux — que les Lulua se sont attaqués également à d'autres « étrangers », les Basonge de la région de Sapo-Sapo sur la route de Luluabourg à Demba. Ces Basonge sont installés

ont contre-attaqué. Le chef lulua Kalamba qui essayait de ramener le calme a été blessé et un de ses parents assassiné quelques jours plus tard. Il est possible qu'un des faits qui ont contribué à mettre le feu aux poudres fut le retour du leader luba dont l'éloignement au mois d'août avait été approuvé par les Lulua.

Ce n'est pas seulement chez les Lulua que les Baluba rencontrent aujourd'hui des difficultés. Le mouvement de réaction contre leur emprise se développe dans tout le Kasai. Sous la pression des événements politiques récents, les chefs coutumiers kuba du territoire de Mweka se sentent menacés. Nous avons dit déjà comment les Baluba ont envahi et occupé la zone du rail dans ce territoire, s'emparant de terres appartenant aux Bakuba sans rencontrer de réaction. Il y a dix ans les protestations kuba étaient faibles. Les Baluba d'ailleurs s'en moquaient. La situation n'est plus la même. Le roi des Bakuba entend empêcher les Baluba d'exercer tout rôle politique dans son territoire. Il a même expulsé déjà certains propagandistes (soutenu dans ce cas par l'administration; voir plus haut ce que nous disons du rôle ambigu des autorités dans ce domaine). Même les Basala Mpasu du territoire de Luiza ont changé d'attitude du tout au tout vis-à-vis des Baluba et se montrent agressifs envers leurs commis et leurs commerçants. Peut-être d'ailleurs croient-ils que cette attitude sera soutenue par les autorités administratives. De toute façon, il y a, dans une grande partie du Kasai, une prise de conscience très nette des habitants « autochtones » devant la menace d'une hégémonie politique et économique des Baluba.

Il nous a paru intéressant d'exposer de cette manière les causes lointaines des événements de Luluabourg. Au fond peu de chose séparait initialement Lulua et Baluba. Voilà deux peuples voisins, de même civilisation, parlant des langues très proches l'une de l'autre. Les événements qui ont précédé

en pays lulua depuis fort longtemps (mais non à leur emplacement actuel). C'est à la suite des liens noués entre des soldats songe venus du Haut-Sankuru et les Lulua qu'un groupement de ce peuple reçut l'autorisation de s'installer dans la région à la fin du siècle dernier. Il y avait eu à ce moment accord sans réserve des Lulua. Cependant les Basonge ont été, semble-t-il, assimilés aux Baluba par les émeutiers.

l'arrivée des Européens ont fait que des Baluba vivaient déjà chez les Lulua vers 1885. Ils se trouvaient en position dépendante mais pas exactement en étrangers puisqu'ils n'étaient pas très différents. C'est sans doute cette position de dépendance qui les fera plus ouverts aux influences européennes, plus ouverts à l'Eglise. Ils n'avaient pas grand-chose à abdiquer en passant au service des Européens. Ceux qui étaient esclaves y gagnaient même leur liberté. Voilà qui explique en partie du moins leur comportement. Les événements de Lulua-bourg trouvent donc leur origine dans une minime différence d'attitude envers les transformations proposées par les Européens. Ce qui s'est produit en août et en octobre 1959 n'est pas simplement une rivalité ancestrale que la perspective d'une indépendance proche venait de ranimer. C'est surtout un conflit qui résulte de l'évolution même du pays depuis l'intervention européenne. Bel exemple en tout cas de la complexité des problèmes politiques, économiques et fonciers que peuvent faire naître deux attitudes, à l'origine légèrement différentes, devant les conditions nouvelles créées par la présence des Européens.

Sources et remaniements du *Caligula* d'Albert Camus

par Jean-Michel MINON,
Aspirant au F. N. R. S.

On se rappelle que le Petit Théâtre de Paris fut inauguré en février 1958 par la reprise du *Caligula* d'Albert Camus, mis en scène par l'auteur. Qu'un prix Nobel ait passé de longues après-midi à diriger des répétitions, faut-il qu'on s'en étonne? Rien n'est plus important, aux yeux d'un humanisme présent ou futur, que le souci de la perfection poussé jusqu'aux moindres détails. Depuis *Révolte dans les Asturies*, pièce écrite en collaboration avec une jeune troupe d'amateurs, Camus n'a pas cessé de repenser l'art du théâtre. Metteur en scène, il dirige ses acteurs avec autant de discernement que de patience amoureuse.

Pour un écrivain jamais satisfait, reprendre une pièce et la faire vivre signifie aussi la retravailler. Le dernier *Caligula* diffère quelque peu de celui qu'incarnait Gérard Philipe en 1945. Non que le sens de la pièce ait été infléchi : on y reconnaît l'empereur éperdu d'angoisse et de lucidité, victime de sa logique intransigeante et que la mort transforme en héros. Camus reste fidèle à lui-même. C'est en 1938 qu'il écrivit *Caligula*, n'ayant alors pour lettres de noblesse que deux plaquettes : *L'Envers et l'Endroit* et *Noces*. Curieusement, l'auteur s'est décidé, il y a quelques mois, à republier la première, enrichie d'une substantielle préface parue en 1956 chez Jean-Jacques Pauvert, lors d'une première réédition à cent exemplaires. Des scrupules d'ordre formel avaient déterminé ce long délai. Quant au tirage limité, il nous vaut l'édition courante. Pourquoi permettre à de rares privilégiés de prendre contact avec une œuvre de jeunesse que d'autres lecteurs, moins fortunés mais plus fervents, auraient mieux appréciée?

Nouvelle version de *Caligula* — et du *Malentendu* — réédition préfacée des premiers essais : double retour aux années d'avant guerre. Tout se passe comme si Camus tentait de mesurer le chemin parcouru afin de situer le sens d'une œuvre aux vertus précises et péremptoires. A vingt ans, il connaissait les dures exigences que la misère matérielle impose. Mais en Afrique, le dénuement même à ses privilèges. Au lieu de l'envie, il suscita la fidélité; au lieu de la haine, il affermit une singulière passion de liberté. D'une jeunesse finalement marquée par l'admiration, la tentation de l'absolu demeure le trait le plus saillant. Nostalgie de la beauté, impérieux besoin de conférer un sens à la souffrance humaine, tels sont les premiers éléments d'une entreprise dont la seule justification fut de transformer une expérience affective en vision esthétique de la vie.

Caligula procède de cette urgente nécessité, témoignant par ailleurs d'un athéisme angoissé. Même si Dieu est mort, notre désir ne subsiste-t-il pas de tout comprendre et de perdurer? A la communion initiale succède la désunion : la nature, inhumaine parce qu'insensible, ne peut être appréhendée dans sa totalité. Dès lors, voici l'homme rejeté du cosmos, réduit à sa seule conscience, étranger à soi-même comme à l'univers, en vertu de sa propre impuissance. Drame fondamental, irréductible, qu'un jeune homme entreprit de figurer en demandant à l'Antiquité romaine de lui fournir un argument.

L'histoire de *Caligula* se prêtait fort bien à la transposition. C'est Suétone, dont les anecdotes burlesques composent un vivant portrait de l'empereur fou, qui constitue l'unique source de Camus. Son *Caligula* n'a presque rien d'imaginaire et les « mots », les gestes qui tissent le destin absurde, n'ont pas été créés *ex nihilo*.

Au début de la pièce, inquiétude des patriciens : l'empereur a disparu. Quand il revient, *il est sale, il a les cheveux pleins d'eau et les jambes souillées* ⁽¹⁾. Ce détail, comme bien d'autres, provient directement de Suétone : « *Rursumque inde*

⁽¹⁾ *Caligula*, acte I, scène 3. *Le Malentendu* suivi de *Caligula*, nouvelles versions, NRF, 1958. Toutes les citations proviennent de la nouvelle version de la pièce. On indiquera simplement l'acte et la scène d'où elles sont extraites.

propere rediit barba capilloque promisso (2). » Caligula désirait la lune? Rien de plus historique! Suétone écrit : « *Et noctibus quidem plenam fulgentemque lunam invitabat assidue in amplexus atque concubitum* (3). » De même, les sénateurs que l'on moque : « *Nihilo reverentior leniorve erga senatum, quosdam summis honoribus functos ad essedum sibi currere togatos per aliquot passuum milia* (4) »; la famine que le bon plaisir impérial suscite : « *Ac nonnumquam horreis praeclusis populo famem indixit* (5) »; et ces mots terribles : « *Ita feri ut se mori sentiat* (6). » Chaque indice de folie ou de bestialité fut soigneusement relevé. Historiques aussi les exécutions au hasard : « *Punito per errorem alia quamquam destinaverat, ipsum quoque paria meruisse dixit* (7) »; et l'instauration d'un lieu de plaisir destiné à renflouer les finances de l'Etat : « *Lupanar in Palatio constituit* (8) »; les listes de proscription sous forme de traité : « *In secretis eius repenti sunt duo libelli diverso titulo : alteri « gladius », alteri « pugio » index erat* (9) »; le thème du miroir si adroitement repris par Camus : « *Vultum vero natura horridum ac taetrum etiam ex industria efferebat, componens ad speculum in omnem terrorem ac formidinem* (10) ». Enfin le *Je suis encore vivant* de la dernière scène traduit l'infinif latin : « *Iacentem contractisque membris clamitantem se vivere ceteri vulneribus triginta confecerunt* (11). »

Reprochera-t-on à Camus d'avoir pris son bien où il était? Ce serait se faire l'avocat d'une cause gagnée d'avance que d'évoquer le gauchissement ou l'interprétation des faits empruntés. Le comportement de l'empereur est moins incohérent qu'il ne semble. Dominé par le sentiment de l'absurde, le héros est la proie d'une passion métaphysique et il acquiert,

(2) SUÉTONE, *Vie des Césars, Caligula*, édition Budé, chap. XXIV. Les citations proviennent toutes de cette édition. On indiquera simplement le chapitre en note.

(3) Chap. XXII.

(4) Chap. XXVI.

(5) Chap. XXVI.

(6) Chap. XXX.

(7) Chap. XXX.

(8) Chap. XLI.

(9) Chap. II.

(10) Chap. L.

(11) Chap. LIX.

de ce fait, une valeur humaine irréductible au fait divers historique.

Ce sentiment de l'absurde, remarquons-le, commande l'économie de la pièce mais sa lente incubation apparaît mal. Très racinien à cet égard, Camus saisit le développement de de l'action à son *acmé*. Tout au plus savons-nous que l'empereur avait commencé par se comporter normalement et que le spectacle de la mort — celle de Drusilla, sa maîtresse — l'avait bouleversé. Or, l'expérience de l'absurde ne se communique pas. On ne saura jamais quelle mutation profonde s'est opérée dans l'âme de l'empereur. Tour à tour, les personnages réfutent les explications qui surgissent. Prudents, nous voici contraints d'acquiescer : *Quand toutes les explications sont possibles, il n'y a pas de raison de choisir la plus banale ou la plus bête* ⁽¹²⁾. Excédé, dégoûté d'un monde indifférent à son drame, Caligula se retire et proteste, par son silence, contre l'injustice qui le frappe.

Il y avait quelque danger à concéder une aussi grande importance au personnage principal. Certains critiques ont d'ailleurs reproché l'inégale distribution des rôles, l'insignifiance de certains comparses réduits à des silhouettes sauf, peut-être, Chéréa. Si Caligula porte sur son front la malédiction de l'absurde, en regard, Chéréa, incarnant le côté apollinien de Camus, proclame la volonté de vivre et d'être heureux. Intelligent, Chéréa connaît trop son empereur pour le mépriser; mais son âme est ferme et sa lucidité, précisément, lui commande de combattre une folie sans limites. *Perdre la vie est peu de chose, dit-il, et j'aurai ce courage quand il faudra. Mais voir se dissiper le sens de cette vie, disparaître notre raison d'exister, voilà ce qui est insupportable. On ne peut vivre sans raison* ⁽¹³⁾. Pareille sagesse a son avantage : le contrepoids qu'elle fait à la révolte apparaît comme une garantie de réflexion et de mesure.

Pour Chéréa, le crime majeur de Caligula restera d'avoir « désespéré » le jeune Scipion, tendre et violent, intelligent et naïf, pur dans le bien comme Caligula veut l'être dans le mal. A la scène I de l'acte III, Scipion affirme : *Je souffre de ce qu'il souffre. Mon malheur est de tout comprendre* ⁽¹⁴⁾.

⁽¹²⁾ Acte I, scène 2.

⁽¹³⁾ Acte II, scène 1.

⁽¹⁴⁾ Acte III, scène 1.

Cette conviction inquiète Chéréa qui décide de hâter la mort de l'empereur, précipitant par là le dénouement. En outre, les modifications introduites dans la scène XII de la nouvelle édition confirment bien la parenté spirituelle de Scipion avec Caligula. Nul doute à présent que Scipion n'ait repris à son compte la fatale découverte de l'empereur. Camus a-t-il craint que la mort de ce dernier ne nous fasse croire à la mort du sentiment de l'absurde? Aurait-il voulu insister sur son universalité en le faisant renaître dans une âme tout aussi noble, et qui plus est, intègre et exigeante? Tel souci a bien pu déterminer ce remaniement; mais il en est un autre, plus fondamental, que nous essaierons d'éclairer.

A moins de contrevenir à sa fière logique, Caligula ne peut se suicider. Le suicide, c'est en effet la fuite suprême, la manière radicale d'é luder l'antinomie qu'il a choisi d'assumer. Aussi, dans la première édition de la pièce, ne trouvons-nous pas de trace de l'avertissement du vieux patricien. Caligula, s'il devine obscurément le complot ourdi contre lui, n'en est pas expressément averti. Il continue simplement de jouer son destin avec tous les risques qui y sont inhérents. Pourtant, la deuxième édition de la pièce modifie sensiblement l'économie de l'acte III. Caligula y est prévenu de sa mort, presque en bonne et due forme. Ne faisant rien pour arrêter la conjuration, sa passivité équivaut-elle à un suicide? Nous ne croyons pas qu'il y ait ici un renoncement nouveau. A cet endroit de la pièce, l'évolution de l'empereur atteint son stade ultime. Un peu plus loin, la tentation du suicide est abolie par ce cri : *Je me suis trompé* ⁽¹⁵⁾. L'absurdité est donc assumée, l'échec consommé.

Ainsi, ce ne sont pas des raisons d'ordre interne qui ont amené Camus à introduire le fatal avertissement mais plutôt des motifs scéniques : tenir le spectateur en haleine, lui faire mieux pressentir l'issue déjà proche sans révéler pour autant l'ordre du déroulement. L'art théâtral de Camus, comme celui de Racine, est tout entier fait de rappels discrets et d'annonces étudiées.

Ainsi qu'on vient de le voir, les modifications apportées par Camus à sa pièce confirment bien une volonté de ne rien renier en même temps qu'elles témoignent d'une expérience de la scène considérablement enrichie.

(15) Acte IV, scène 12.

BIBLIOGRAPHIE

René SAVATIER, *Les métamorphoses économiques et sociales du Droit privé d'aujourd'hui*. Seconde série : *L'universalisme renouvelé des disciplines juridiques*, 340 pages. Troisième série : *Approfondissement d'un droit renouvelé*, 268 pages, Paris, Librairie Dalloz, 1959.

René Savatier, qu'il est évidemment superflu de présenter aux lecteurs de cette revue, publie simultanément le deuxième et le troisième volume de ses *Métamorphoses économiques et sociales du Droit privé d'aujourd'hui*. On ne peut que demeurer confondu d'admiration devant la pénétration de sa pensée, son immense culture juridique et humaine, la largeur de ses vues, son extraordinaire ouverture d'esprit en face des bouleversements que notre monde subit, et, par-dessus tout peut-être, la profonde humanité avec laquelle il approche les problèmes étonnants que ces bouleversements suscitent. Si l'on a parfois, et à juste titre, pu accuser les juristes d'être facilement conservateurs, ce n'est certes pas à René Savatier que ce reproche peut être fait.

Le premier volume en fait déjà foi, rien que par son titre : *L'universalisme renouvelé des disciplines juridiques*. Ses différents chapitres, développant parfois des études ou des rapports présentés dans des revues juridiques ou à des congrès, passent en revue une série de questions fondamentales qui se posent à ceux que préoccupe l'adaptation du droit, facteur d'ordre et de stabilité, à une évolution prodigieusement rapide des techniques dans tous les domaines.

Le volume s'ouvre sur un chapitre de caractère général : *Cent cinquante ans d'histoire juridique. Destin du code civil français (1804-1959)*. Le point de départ (1804) y est admirablement mis en lumière, le code Napoléon constituant la consolidation d'une révolution idéaliste, terrienne et bourgeoise; il s'appuie sur trois supports : la libération de la propriété individuelle des anciennes emprises féodales, la plénitude de la liberté des contrats fondée sur l'égalité des contractants, et la force de la responsabilité, tant contractuelle que délictuelle, conséquence de la liberté de l'homme. Mais si cette « noble construction » met en avant, tout au moins en théorie, la valeur de la « personne », il est décevant de constater que son idéologie, dans la réalité des choses, aboutit à donner au droit des biens une place infiniment plus importante qu'au droit des personnes, le matérialisme se manifestant ainsi sous l'idéalisme fondamental que le code civil consacre dans sa conception de l'homme.

M. Savatier trace ensuite une large fresque des modifications qu'ont subies ces données initiales — modifications dont le seul code civil n'est qu'un miroir fort incomplet, la plupart des lois civiles récentes

n'y ayant pas trouvé place (à cet égard, la situation est un peu différente en Belgique, où la législation actuelle sur les baux, par exemple, a été maintenue dans le code civil, sous forme d'articles qui ne brillent d'ailleurs pas par la concision).

L'auteur examine d'abord les transformations du droit civil dans la condition des individus, caractérisée par le déclin de l'autonomie de la volonté d'une part, et la faillite du postulat de l'égalité d'autre part. Modification profonde aussi de l'idée de responsabilité qui, centrée à l'origine sur la faute d'un responsable, est devenue, à l'heure actuelle, d'abord la protection d'une victime. « Son but essentiel est de garantir celle-ci contre les coups du sort, en lui trouvant un responsable, doublé d'un assureur, par lequel ce responsable lui-même amortira le risque sur la collectivité. Dût-on, par là, lui faire perdre le sens de sa responsabilité individuelle, qui souvent l'écraserait.

» C'est que, au regard du mécanisme déchaîné par les forces démesurées que met en œuvre l'humanité industrielle, l'individu normal du Code civil est lui-même, proportionnellement, devenu un faible. Sociologiquement, il a dû s'adapter ⁽¹⁾. »

Ce faible — c'est-à-dire tout le monde — devant être protégé, les « anciens faibles », c'est-à-dire les incapables, ont moins besoin de l'être. D'où l'émancipation de la femme mariée, pour qui la protection maritale n'est plus nécessaire, l'éclatement des cadres rigides de la puissance paternelle et de la tutelle, et même la modification du climat protecteur de l'aliéné.

Les modifications de structure de la famille sont ensuite examinées (remarquons ici que le droit français va beaucoup plus vite que le nôtre, notamment en matière de consentement des ascendants au mariage de leurs enfants). L'auteur fait ressortir la substitution du ménage, éphémère et variable « à mesure que partent les enfants », à l'ancien lignage à caractère patriarcal. A ce ménage éphémère correspond un patrimoine éphémère. En 1804, et même longtemps après, l'immutabilité des conventions matrimoniales, l'importance des immeubles dans la communauté et le régime dotal, assuraient la pérennité du patrimoine familial. Si cette immutabilité existe encore, ce n'est vraisemblablement plus pour longtemps. Et pour le reste, « la conscience du caractère éphémère de la fortune a, pour le plus grand bien moral des jeunes ménages, singulièrement atténué ces soucis, chez les jeunes gens qui s'unissent en 1959 » ⁽²⁾.

C'est ensuite la description d'un autre phénomène, l'introduction, en droit civil, d'autres groupes que le groupe familial, groupes économiques tels que l'entreprise, la profession, le syndicat. L'auteur s'en inquiète pour la personne humaine, mais voit, d'autre part, dans ces groupes la possibilité de rendre collectivement à l'homme la liberté qu'il a individuellement perdue.

M. Savatier montre ensuite comment, par l'intervention croissante de l'Etat, le droit civil et le droit public voient leur frontière s'atténuer.

Il se refuse cependant à croire avec d'autres au « déclin » du droit civil, et espère fermement que l'on bâtira un « Code civil authentiquement accordé avec les métamorphoses auxquelles nous assistons » ⁽³⁾.

Après cette grande fresque introductive, l'auteur intitule la pre-

⁽¹⁾ P. 24.

⁽²⁾ P. 35.

⁽³⁾ P. 47.

mière partie de son étude : *Pour l'insertion des disciplines juridiques dans un universalisme renouvelé.*

Il y étudie d'abord *Le droit et le progrès des techniques*, et conclut cette étude par quelques phrases que je m'en voudrais de ne pas rapporter textuellement, parce qu'elles expriment, dans une langue magnifique, la noble conception que M. Savatier se fait du rôle du juriste : « Ainsi, il (le juriste) joue, par rapport à celle-ci (la pression de l'accélération de l'histoire), le rôle d'un modérateur et d'un frein. Il réclame la possibilité, à travers le film accéléré des événements, de façonner une règle suffisamment stable de vie sociale. Difficile travail, pénétré d'humanisme, c'est-à-dire soucieux de respecter ce qu'il y a de permanent dans la nature et les aspirations humaines, au milieu même des métamorphoses du « donné » social.

» Le juriste sait que ce droit doit dominer les techniques pour ramener à une mesure humaine le rythme angoissant d'une accélération qui peut menacer d'être monstrueuse. Dans un monde conquis par les techniques, le droit reste ainsi, pour l'humanité, un instrument de salut.

» L'homme d'aujourd'hui vit à l'âge le plus intéressant de l'histoire humaine. Non, certes, le plus rassurant ! Quand chacun de nous sent à quel point son destin est dramatiquement lié à tout ce qui est en train de périr et de naître, l'inquiétude qui lui monte au cœur est légitime. Mais son devoir d'homme est de faire face avec un espoir résolu. Maître, par les techniques, des forces qui agitent le monde, l'homme peut et doit conduire son destin à travers leur bouleversement. Mais, à la barre du navire, il faut que les juristes connaissent la mer et suivent fidèlement les étoiles (4). »

Le chapitre suivant est consacré à « Une direction de recherches pour l'enseignement du droit privé dans les facultés de droit françaises : rendre conscientes les métamorphoses que cache la continuité des textes ».

L'auteur y met en lumière ce qu'il appelle la découverte et la valorisation de la personne, l'un des phénomènes les plus marquants dans les transformations du droit civil depuis 1804, et qui se manifeste dans la conception actuelle du droit des contrats, du droit qui régit les incapacités, et de tout le mécanisme de la responsabilité civile.

En ce qui concerne le droit des contrats, M. Savatier met l'accent sur l'énorme importance qu'a acquise le contrat de travail (qui, en France, englobe le contrat d'emploi, et d'une façon plus générale tous ceux que l'on comprend chez nous dans la dénomination de louage de services). Il y a là tout un droit nouveau qui, « à une cadence de plus en plus rapide, a centré le fait juridique du travail autour de la personne humaine du travailleur » (5). Il est réconfortant de voir le plus grand civiliste français actuel reconnaître au droit du travail l'importance considérable qu'il a acquise, et que beaucoup de juristes n'aperçoivent pas encore. M. Savatier démontre d'ailleurs, à travers tout ce chapitre, que « tout le comportement des hommes, la provenance de leurs ressources, la structure de leur vie de famille en sont transformées » (6) : « déperennisation » du patrimoine, rattachement de la richesse à l'« entreprise », modification profonde du droit

(4) Pp. 72-73.

(5) P. 81.

(6) P. 81.

de l'obligation alimentaire en constituent quelques illustrations frappantes.

L'intitulé des deux chapitres suivants montre bien à quelle préoccupation ils répondent : « *Pour que se comprennent et collaborent économistes et juristes, et Vers une collaboration des juristes et des sociologues.* »

Les rapports du droit et de l'économie politique permettent à l'auteur de montrer la conception qu'il a de cette dernière discipline, avec plusieurs économistes contemporains d'ailleurs, et qui « place l'homme au centre de l'économie politique, d'autant qu'il ne s'agit pas seulement de ses besoins matériels, mais aussi des besoins de son esprit... » (7). Il y trouve également l'occasion d'une pénétrante analyse de la notion d'entreprise (8), ainsi que la position de problèmes extrêmement intéressants au sujet de la place à donner au travail dans le revenu national (9). Il conclut par un « appel à l'équipe » particulièrement convaincant (10).

Tout aussi intéressantes sont les considérations sur *Ce que pourraient nous apporter les sociologues* (et notamment une suggestion d'étude de la limite de tolérance que le corps social oppose à l'excès du formalisme (11), qui expliquerait pourquoi deux des matières que le code civil a le plus minutieusement réglementées, les actes de l'état civil et la tutelle, voient la pratique écarter la loi d'une manière étonnamment constante), et *Ce que le juriste offre au sociologue* (et notamment des vues entièrement nouvelles en ce qui concerne les principes de la responsabilité (12), et, d'autre part, la sociologie du secret (13).

Un chapitre entier est ensuite consacré à *Un test pour le travail commun de juristes et de sociologues : droit et sociologie de la famille*, un autre à la *Sociologie juridique des professions libérales*.

Abordant ensuite un autre ordre d'idées et se plaçant « aux confins de deux humanismes », M. Savatier se penche sur l'« entente et la mésentente entre médecins et juristes ». On voudrait pouvoir en donner un compte rendu exhaustif, tant sont passionnants tous les aspects de cette question particulièrement grave.

Tout aussi passionnants d'ailleurs sont les problèmes qu'étudie l'auteur dans le chapitre intitulé *Juristes et biologistes devant le sang humain*. Il le termine en ces termes : « Mais l'avenir n'ira-t-il pas jusqu'à constituer, du sang des hommes, un fichier, voire un carnet obligatoire ? Faut-il dire que nous ne nous plaisons guère à imaginer un tel avenir, n'ayant point le goût de vivre dans une société qui voudrait mettre en fiches l'homme entier ? D'abord, parce que nous y craignons un instrument de facile tyrannie à la disposition de quelque Etat totalitaire. Mais aussi parce qu'une accumulation, indéfiniment démesurée, des immatriculations humaines obligatoires, nous semble menacer d'étouffer, en opprimant la douceur et la responsabilité de vivre, la vie elle-même, que nourrit notre sang (14). »

Changeant une nouvelle fois le champ de ses préoccupations, c'est

(7) P. 95.

(8) Pp. 103 et s.

(9) Pp. 117 et s.

(10) Pp. 127 et s.

(11) Pp. 146-147.

(12) Pp. 152 et s.

(13) Pp. 159 et s.

(14) P. 272.

ensuite « le droit et les techniques de diffusion » qu'étudie M. Savatier. Quelques pages pénétrantes sur la censure qui, « disparue pour les journaux, a ressuscité pour le cinéma », et ne s'est écartée de la radiodiffusion et de la télévision « que pour engendrer le monopole » (15), d'autres sur la liberté de la presse et ses limites (« Or, l'arme la plus redoutable de notre époque, à la fois la plus perfectionnée et la plus puissante, ce n'est pas la bombe atomique, c'est le mensonge scientifiquement diffusé avec la puissance des techniques modernes. Soit qu'il réussisse, soit qu'il échoue, le bourrage de crânes est le pire des désordres. Là surgit l'ambivalence morale de l'emprise juridique de l'Etat sur les techniques. Instrument valable d'équilibre et de sincérité. Sans doute! Mais aussi danger sans limite de servitude humaine! » (16)), sur la mentalité des journalistes (« On est abasourdi de l'ingénuité avec laquelle s'est boursoufflée leur conscience professionnelle » (17)), sur l'irréremédiable contradiction « entre le principe d'une presse d'opinion, par définition composée des serviteurs d'une foi, avec la possession de cette presse par des sociétés commerciales, par définition tournées vers des bénéfices pécuniaires » (18). M. Savatier constate qu'ayant suggéré l'étude de cette question à de bons étudiants en peine d'un sujet de thèse de doctorat, il les a tous vus revenir désenchantés, ayant buté sur des secrets indéchiffrables.

Un dernier chapitre est consacré à un problème qui semble surtout d'enseignement : *Droit et histoire*. Mais l'auteur le traite avec sa largeur de vue coutumière, et l'élève bien au-dessus d'un simple problème de méthodologie.

Le tome III porte le titre de *Approfondissement d'un droit renouvelé*. Comme ce titre l'indique, il reprend certaines idées importantes déjà examinées dans le volume précédent, pour les creuser en profondeur.

L'auteur commence par étudier le renouvellement du droit des personnes, dans quatre chapitres, intitulés successivement : *La promotion juridique contemporaine de la personne. L'écran de la représentation devant l'autonomie de la volonté de la personne. Un attribut essentiel de l'état des personnes : la santé humaine. Le dommage et la personne*.

Après avoir précisé la différence qu'il faut faire entre l'« homme » et la « personne » (19), M. Savatier développe à nouveau l'idée de l'importance considérable que prend de plus en plus le droit des personnes, par rapport au droit des biens. Il en donne de nombreux exemples, qu'il n'est évidemment pas possible de passer tous en revue. Citons notamment toute la construction de la sécurité sociale, « c'est-à-dire, de la sécurité de la personne humaine, — (qui) a fait passer celle-ci, dans l'échelle des valeurs, au-dessus du domaine des biens patrimoniaux. On ne mesure pas les dépenses patrimoniales nécessaires pour sauver une vie humaine à la productivité patrimoniale possible de l'homme qu'il s'agit de sauver. La personne n'a pas de prix. Elle est au-dessus de tout prix (20) ».

(15) P. 275.

(16) P. 282.

(17) P. 286.

(18) P. 293.

(19) P. 6.

(20) P. 21.

Ayant expliqué comment cette promotion de la personne est, en grande partie, une réaction de défense contre les périls de notre époque ⁽²¹⁾, M. Savatier signale les équivoques et les risques d'échec de cette promotion : équivoque de l'équivalence pécuniaire en cette matière, danger du primat de l'économique, nécessité et danger à la fois d'une socialisation protectrice, mais qui doit se faire par l'équipe, et non par la masse, danger aussi de confondre la libération de la personne avec la perte du sens de la responsabilité, toutes questions qu'il examine avec cette lucidité profondément humaine qui lui est propre.

Le chapitre relatif à la représentation, et à ses incidences sur l'autonomie de la volonté, donne notamment à l'auteur l'occasion d'examiner en profondeur le mécanisme du mandat et la raison de ses limites ⁽²²⁾.

Dans le chapitre consacré à la santé humaine, attribut essentiel de l'état des personnes, l'auteur approfondit l'étude, amorcée dans le volume précédent, des modifications importantes qu'a subies, depuis 1804, la situation juridique des aliénés. Elle rejoint la condition générale des malades qui, à l'heure actuelle, voient leur capacité confisquée « par un certain impérialisme médical » ⁽²³⁾, en même temps qu'ils sont soumis à la quasi tutelle de l'Administration, et à celle de leur famille.

Enfin, dans le chapitre intitulé *Le dommage et la personne*, M. Savatier constate « un remarquable progrès juridique. Sur tout ce front (celui de la responsabilité), la jurisprudence moderne a, pour ainsi dire, personnalisé notre Code et nos lois, au profit de la victime, rétablissant ainsi la hiérarchie naturelle qui met le droit au service de l'homme avant de le placer au service du patrimoine. Qu'on veuille bien y réfléchir ! ⁽²⁴⁾ ».

Il indique les étapes de cette orientation, dans la responsabilité contractuelle d'abord, dans la responsabilité délictuelle ensuite, enfin en matière de clauses de non-responsabilité (ce qui lui permet de critiquer le mécanisme de ces clauses dans le droit aérien).

La même orientation se marque d'ailleurs dans la manière de concevoir le dommage, tant matériel que moral, causé aux personnes par la mort d'un de leurs proches ⁽²⁵⁾.

Le second titre est consacré à l'étude du renouvellement du droit des biens. Les deux premiers chapitres qui le composent traitent d'une nouvelle conception de la classification juridique des biens corporels d'une part, des biens incorporels d'autre part. Ces deux chapitres, qui avaient paru antérieurement dans la *Revue trimestrielle de Droit civil* ⁽²⁶⁾, fourmillent d'idées nouvelles, ingénieuses, passionnantes : nouvel aspect de l'immeuble par nature, nouvelle conception des meubles corporels (énormément grands, infiniment petits, corpuscules atomiques, fluides et ondes, énergie et forces), présentation nouvelle des biens incorporels (droits « dits » réels, droits « dits » personnels, biens-objets et biens-créances se compénétrant et créant une mutation, valeurs abstraites, biens-universalités, clientèles, etc.), cette énumération aussi sèche qu'incom-

⁽²¹⁾ P. 22.

⁽²²⁾ Pp. 30 et s.

⁽²³⁾ P. 68.

⁽²⁴⁾ P. 87.

⁽²⁵⁾ Pp. 97 et s.

⁽²⁶⁾ 1959, pp. 1 et s. et pp. 331 et s.

plète montre néanmoins la diversité et la nouveauté des questions auxquelles M. Savatier s'intéresse et nous intéresse.

Le troisième chapitre trahit une préoccupation qui, on le sait, n'est pas restée étrangère à notre Université (je songe à l'Institut d'organisation et de gestion des entreprises). Ce chapitre est intitulé *Initiation des cadres d'entreprises au droit des affaires*. L'auteur commence par préciser ce qu'est le « droit des affaires » qui touche au droit commercial — sans se confondre avec lui — au droit civil, au droit public, au droit fiscal, au droit social, et même au droit pénal. Il signale l'utilité d'apprendre à « lire juridiquement l'affaire » et de savoir utiliser le droit comme outil des affaires. Il montre pourquoi le chef d'entreprise a besoin du juriste, et comment le droit lui apporterait une discipline, particulièrement nécessaire à l'homme d'affaires français (et belge, pourrait-on sans doute ajouter !). Mais encore faut-il « éviter la sclérose » qui frappe toute réglementation hypertrophiée, comme c'est le cas pour la comptabilité publique. « La défiance publique n'a aucune des vertus de la responsabilité personnelle. C'est bien là le péril que court aujourd'hui notre vie économique et juridique. L'homme d'action risque de se décourager à force d'avoir à vaincre des obstacles réglementaires pour agir. Et d'autant plus que l'ambivalence des rapports que l'entreprise entretient avec l'État peut l'inviter, par une autre voie, à renoncer aux efforts créateurs.

» C'est que, si l'homme d'affaires critique le contrôle et la mainmise de l'État sur l'entreprise, il appelle, en même temps, l'État au secours de ses affaires. Et la raison en est justement celle qui poussait d'avance l'État à intervenir : elle tient à la nécessité de coordonner d'en haut, avec autorité, la masse d'une économie générale qui qui n'est plus à la mesure des entreprises privées (27) . »

Enfin, le dernier chapitre est consacré à *L'importance vitale et ignorée du droit agraire*. Ce droit est né des transformations récentes des structures économiques, et d'abord du bouleversement de la physiologie du patrimoine, qui a mis en avant, dans chaque secteur économique, l'entreprise, « cellule de production ». M. Savatier met en lumière la différence fondamentale entre l'entreprise industrielle ou commerciale, qui manie de la matière inerte, et l'entreprise agricole, qui « manie la vie, soit végétale, soit animale » (28). Cette différence entraîne diverses conséquences, et notamment d'une part qu'elle est presque obligée de demeurer une entreprise familiale, et d'autre part, qu'elle est soumise à des aléas inconnus des autres entreprises, et dès lors, ne pouvant calculer ses prix de revient, qu'elle ne peut pas non plus établir ses prix de vente, mais doit les « subir ».

Le droit agraire, en pleine formation, a dès lors une tendance très nette à se distinguer du droit civil. Cette tendance est certainement plus marquée en France que chez nous, ou peut-être est-ce simplement une voie que nous suivrons plus tard. Elle se marque notamment par le fait que le bail à ferme a quitté le Code civil pour rejoindre le Code rural. D'autre part, l'exploitation agricole est, socialement, très différente de l'exploitation industrielle ou commerciale : en effet « à travers une grande partie de nos campagnes, salariés et employeurs appartiennent à la même classe sociale, ce qui appelle, pour la solution

(27) P. 208.

(28) P. 217.

juridique des problèmes sociaux, des constructions différentes de celles du négoce ou de l'industrie (29) ».

M. Savatier, ayant esquissé les caractères spécifiques du droit agraire et les conséquences qu'il y aurait lieu d'en tirer, termine par un appel à la recherche juridique et économique dans cette matière nouvelle, recherche commandée elle-même par la nécessité d'introduire le droit agraire dans l'enseignement universitaire.

J'espère, ayant énuméré, d'une manière bien incomplète d'ailleurs, les nombreux secteurs du droit qui ont attiré l'attention toujours en éveil de M. Savatier, avoir donné à ceux qui ne l'ont pas encore fait, le désir de lire et de méditer ces deux volumes exceptionnellement enrichissants. Et ce n'est pas seulement aux juristes que je songe : tout homme soucieux des grands problèmes du monde contemporain y trouvera matière à découvertes passionnantes, en même temps qu'il saisira mieux l'immensité du domaine du droit — tout au moins lorsqu'on l'aborde avec l'extraordinaire largeur de vues du Doyen Savatier.

Madeleine GEVERS

Aspects juridiques et économiques du crédit à court terme, par Robert HENRION, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, avec la collaboration de Henri SIMONET, Assistant à l'Université Libre de Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1959, 290 pages.

L'ouvrage du professeur Henrion constitue une tentative particulièrement réussie de rassembler en une seule étude les nombreux problèmes d'ordres juridique, économique et technique que pose le crédit à court terme. Aucun aspect n'est demeuré dans l'ombre et chacun d'eux est traité avec une rare netteté de conception, servie par un style clair et élégant. Le professeur Henrion a fait œuvre originale d'un double point de vue, d'abord par la conception même qui consiste à envisager les phénomènes de crédit sous l'angle de vue du juriste, de l'économiste et du praticien, alors que la plupart des ouvrages sur le sujet se limitent le plus souvent à l'une de ces optiques; ensuite tout au long des développements consacrés aux dépôts, aux différentes opérations de crédit, à la technique d'octroi du crédit ainsi qu'au contrôle public de sa dispensation, développements qui soulignent la compénétration de ces différents aspects.

Après un chapitre qui délimite le sujet, le professeur Henrion examine le problème fondamental des dépôts suivant un plan qui lui permet d'en couvrir tous les aspects. Il examine successivement et de manière approfondie les différentes catégories de dépôts, l'adage « Les prêts engendrent les dépôts » ainsi que la nature juridique et le fonctionnement des dépôts en banque. Ensuite, l'auteur puise dans une vaste expérience pratique éclairée par sa culture universitaire la matière d'intéressantes considérations sur la politique de gestion des dépôts par les banques.

Dépassant les préoccupations strictement techniques, il formule les règles qui doivent présider, au niveau de l'entreprise bancaire individuelle, à la distribution des crédits à court terme.

(29) P. 225.

Du point de vue financier, le crédit à court terme doit présenter différentes caractéristiques que M. Henrion rappelle et commente en termes précis et complets, savoir le caractère temporaire et supplétif du concours bancaire, la nécessité d'assurer sa disponibilité et le respect de la liberté de jugement et d'action du banquier. Sur le plan juridique, le professeur Henrion expose des aménagements qui ont été apportés aux catégories juridiques traditionnelles en vue d'adapter la fonction bancaire à l'évolution économique.

Il montre comment la pratique bancaire a dû susciter des institutions *sui generis* qui n'empruntaient rien aux institutions traditionnelles ou bien les transformaient profondément; est soulignée aussi l'originalité foncière des processus juridiques engendrés par la pratique financière.

M. Henrion analyse ensuite les différentes catégories de crédit en s'inspirant d'une distinction fondamentale et profondément originale entre les « crédits monnaie » c'est-à-dire ceux qui requièrent de la part du banquier un effort de trésorerie et les « crédits signature » qui n'entraînent pas une pareille exigence.

En moins de cent pages, l'ouvrage comporte un examen fouillé des différentes opérations de crédit tant du point de vue de leurs aspects techniques que de celui de leurs caractéristiques juridiques. Il abonde en vues souvent neuves et d'une rare précision. Ces analyses juridiques sont cependant toujours vivifiées par l'ampleur de l'expérience du praticien.

Après avoir examiné les différents actes de crédit, M. Henrion examine ensuite l'ouverture de crédit. Il en souligne l'originalité et en décrit le fonctionnement ainsi que les garanties qui s'y attachent. Il passe ensuite à la technique de l'octroi du crédit qu'il décrit en des termes très clairs et précis et sans technicité excessive. Le professeur Henrion passe ensuite à l'examen des techniques de mobilisation du crédit à court terme et à moyen terme.

Le dernier chapitre est consacré au contrôle du crédit à court terme. L'on y décrit les techniques de contrôle quantitatives (manipulation du taux d'escompte, politique d'openmarket, coefficient bancaire) et qualitatif dont les limites sont d'ailleurs soulignées. La manière dont la politique du crédit agit sur le niveau et l'intensité de l'activité économique est également analysée.

L'ouvrage de M. Henrion, à qui il faut associer dans l'hommage M. Simonet, apparaît comme une des plus importantes contributions à l'étude des problèmes du crédit à court terme qui aient été publiées en langue française. Il comble une lacune dans la littérature économique belge et pourra notamment rendre de grands services aux étudiants.

Marie-Louise ANGENEUT.

LÉON DELANGE-JANSON, *Ambroise. Chronique d'un Liégeois de France (1770-1827)*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 1959, 373 pages.

Ingénieur de mérite et esprit distingué, M. Léon Delange a conçu l'aimable projet d'écrire une biographie détaillée d'Ambroise Janson et a eu la délicate pensée de la dédier « à la mémoire de Paul Janson, petit-fils d'Ambroise et grand-père de ses enfants ».

A la base de sa documentation figurent quelque deux cent cinquante lettres écrites par le jeune Ambroise Janson à sa mère, habitant Paris.

Ces lettres, datant surtout d'août 1793 à septembre 1796, ont été pieusement conservées dans les archives de la famille. Il suffit de voir à la page 368 la planche VI, donnant le fac-simile de quelques-uns de ces messages, pour se rendre compte de la patience de bénédictin qu'il a fallu à M. Delange pour reconstituer sa documentation. Les souris ont vigoureusement entamé maint feuillet. L'auteur a dû en outre faire de la critique de restitution, car certains épistoliers usaient d'une méthode plaisamment phonétique pour exprimer leur pensée. C'est ainsi que la citoyenne Janson, mère d'Ambroise, écrit : « Nous avons etest dinest au chants et lisais tasseur et moi avec le citoyen Harze ». Il faut lire : « Nous avons été dîner aux Champs-Élysées, ta sœur et moi, avec le citoyen Harze ».

Le paradoxe, dans cette entreprise, c'est qu'Ambroise Janson traversa les tumultueuses années de la Première République, du Consulat et de l'Empire, sans qu'il lui soit jamais arrivé la moindre aventure dramatique : Clerc d'avoué, il s'engage comme volontaire dans l'armée de Paris, en mai 1792. Il sera chasseur à cheval mais ne quittera presque jamais les dépôts de Soissons ou de Reims. Il attendra sans impatience son uniforme, ses armes, ses pièces d'équipement, le parachèvement de sa formation militaire. En société de quelques amis, il sera à l'affût de bons dîners et écrira de gentilles lettres à sa maman. Ces jeunes gens s'ennuyaient ferme. Mais ils ne semblent en aucune manière avoir essayé de brusquer les choses, d'aller coûte que coûte au front et de se distinguer à Neerwinden ou à Fleurus.

Après la seconde invasion de la Belgique, Ambroise Janson fait cependant un bout de campagne sur le Rhin, mais à l'arrière du front. Le 18 brumaire an III vient la grande péripétie : grâce aux bons offices d'un ami influent, il a la chance d'être nommé Agent national près du tribunal civil de Liège ! C'est là que désormais il mènera une vie à la fois digne, utile et agréable, mais en vérité très effacée. Il se liera avec le groupe des anciens réfugiés liégeois à Paris, les Bassenge et les Fabry. Il fera de son mieux pour rapprocher — tâche aisée d'ailleurs — Liégeois et Français, sera bon vivant, homme d'agréable compagnie et composera de nombreux mais assez mauvais vers. Enfin, il épousera une gentille petite Liégeoise de la meilleure société, Joséphine Keppenne.

Plus le temps passe, plus la personnalité d'Ambroise Janson, devenu magistrat, se perd dans le sillage d'événements, « avec l'importance et la grandeur desquels », comme l'écrit très sincèrement M. Delange, « sa modeste activité ne présente aucune commune mesure ». L'amène ancêtre sera « écrasé par son cadre ». En 1815, il obtient des lettres de naturalisation et devient citoyen du royaume des Pays-Bas. La mort le surprend en 1827 sans qu'il se soit fort préoccupé, semble-t-il, des prodromes de la Révolution belge. Comme des milliers et des milliers de Français et de Belges de l'époque, Ambroise Janson aura su s'adapter à sept ou huit régimes politiques différents et aura, comme un homme célèbre de son temps, chaque fois pu dire « J'ai vécu ! ».

Sur ces fragiles données : une biographie sans relief et une maigre documentation, comment M. Delange a-t-il réussi à écrire un livre, de lecture peut-être un peu longuette mais en somme divertissant et, par divers côtés, fort instructif ? D'abord par une sincérité absolue. Jamais Ambroise Janson n'est hissé sur un piédestal. Chez lui, « l'enthousiasme n'est pas exclusif de la prudence ». En second lieu, l'auteur ne place pas son personnage au centre de l'action ; il n'écrit pas une biographie romancée. Comme il connaît à fond l'esprit liégeois et qu'il a bien

étudié la succession des événements de l'époque, il décrit d'une manière colorée des fêtes patriotiques, des cérémonies publiques, des réunions d'ordre privé auxquelles Janson a certainement ou presque certainement pris part. De là, en s'aidant de documents complémentaires éparpillés, l'auteur n'a qu'un pas à franchir pour prêter à son personnage des attitudes, pour mettre dans sa bouche des paroles qui furent plus que probablement siennes. Par ce procédé, M. Delange a fort heureusement enchaîné une série de jolis tableautins, au premier rang desquels je placerais volontiers quelques évocations de soirées familiales, où l'on jouait aux jeux innocents, et des voyages aux eaux, où les jeunes « galants de Chaudfontaine » se mettaient en frais pour plaire à leurs accortes compagnes. Ce qui donne, comme impression finale et malgré le titre du livre, moins l'idée d'une « Chronique d'un Liégeois de France » que d'un ouvrage de la savoureuse collection : « La vie quotidienne sous... ». On lira avec agrément et profit, autant en France qu'en Belgique, cette « vie quotidienne dans l'ex-principauté de Liège au temps de la Révolution et de l'Empire ».

FRANS VAN KALKEN.

Historische Winkler-Prins-Encyclopedie. III. Mah-Z, Amsterdam-Bru-xelles, 1959, 718 pages. Prix 480 francs (440 francs pour les membres de la Fondation Winkler-Prins).

Ce volume couronne une entreprise considérable et dont un grand éloge a été légitimement fait dans la presse des Pays-Bas et dans notre presse d'expression flamande, qu'il s'agisse de journaux d'information générale ou de revues d'ordre historique et pédagogique. Je ne puis que rappeler ici les louanges que j'ai faites des volumes I et II, tant au point de vue de la solidité des articles qu'à celui de la perfection des diagrammes et des cartes.

Qu'il me soit permis, en manière de conclusion, d'envisager le pour et le contre de certaines innovations, excellentes d'ailleurs dans le principe, adoptées par MM. Luykx, De Vries et le comité de rédaction de l'*Encyclopedie*.

Comme dans les tomes précédents, un soin particulier a été consacré à la présentation de concepts historico-sociologiques. Le copieux article *Stad* (onze pages de deux colonnes chacune), dû à la plume érudite du professeur à l'Université de Louvain J. Van Houtte, peut, dans ce domaine, servir de modèle, tant au point de vue de l'unité de la pensée que de la variété dans le détail. D'autres, en revanche, englobent sous une même rubrique des notions d'une diversité extrême. L'article *Volksoeveriniteit*, par exemple, parle de la souveraineté du peuple telle que la conçoivent les Anglais et les Français, d'une part, l'U. R. S. S. de l'autre ! Je me demande si le lecteur ne comprendrait pas mieux les développements divers de ce thème initial s'ils avaient été reportés aux articles consacrés à l'histoire respective des pays. Il eût été mieux possible alors de rattacher l'évolution de la souveraineté populaire à ses origines historiques.

Beaucoup de biographies sont consacrées à des personnalités encore en vie. Cela paraît tout à fait logique pour le maréchal Montgomery, entre autres. Mais il est des hommes dont le rôle est encore si passionnément discuté qu'il eût peut-être mieux valu en retarder l'évocation.

Certes, les collaborateurs de l'*Encyclopedie* ont fait un grand effort d'objectivité. Il est toutefois des sujets dont le seul énoncé semble une gageure!

Les auteurs de l'*Encyclopedie* ont un grand souci de méthode. Cependant, ne vaudrait-il pas quelquefois mieux suivre l'évolution des faits d'une manière plus chronologique, cette méthode dût-elle présenter des enchevêtrements? Dans son très bon article *Wereldoorlog*, I. M. Luykx évoque d'abord les facteurs généraux puis passe à la description des événements militaires. Il en résulte que l'analyse du défaitisme de 1917 se place avant les péripéties militaires de 1916. Or, toute la psychose de l'année 1917 a ses racines dans l'écroulement du rêve de finir une fois pour toutes la guerre en deux ans.

Disons enfin que l'*Encyclopedie* a résolument et avec succès fait une grande place aux personnalités et aux institutions du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient. Mais comme une Encyclopédie se doit de rester cantonnée dans certaines limites, il se trouvera des personnes pour déplorer que les soins consacrés au Japonais Saioudji Kimmotsji et à *quibusdam aliis ejusdem farinae* aient rendu nécessaire de réduire à l'extrême la biographie de quelques grands artisans de l'Europe moderne, tels que Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde (dont la bibliographie est, par ailleurs, absolument insuffisante).

Ces considérations, je le répète, ne sont pas des critiques. L'*Encyclopedie* historique Winkler-Prins est, il me plaît de le redire, un beau et bon livre, un instrument de travail de grande classe.

FRANS VAN KALKEN.

Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'Argumentation (La Nouvelle Rhétorique)*, Paris, P. U. F. (Collection Logos), 1958, 2 vol. 729 pages.

Nombre d'articles publiés par les auteurs et spécialement par Ch. Perelman nous avaient fait connaître la thèse qui est au point de départ de ce *Traité* et livré des fragments qui faisaient attendre avec le plus grand intérêt la publication de l'ensemble. Tous ceux qui résistent actuellement à la pression de l'irrationalisme souscriront entièrement à l'inspiration maîtresse de cet ouvrage qui entend réserver à la rationalité un champ d'application plus vaste que les conceptions modernes de la raison, en germe depuis Descartes, ne permettent de lui attribuer. Si le modèle de la rationalité est la rationalité mathématique, seuls peuvent y prétendre le calcul formel de la logique et les propositions des mathématiques et des sciences expérimentales : tout le domaine de l'action sera livré à l'irrationnel pur, aux influences de la suggestion, les sciences humaines et la philosophie elle-même se verront et se voient effectivement contester un statut de rationalité. Thèse excessive, qui méconnaît l'usage réel de notre faculté de raisonner, et que Perelman, logicien, n'a pas aussi continuateur d'Eugène Dupréel, est d'autant moins disposé à admettre qu'il a retenu tout ce qu'il y avait de profond dans les positions épistémologiques qui sous-tendent toute l'œuvre de notre maître : la critique de l'évidence et de la nécessité, la théorie des idées confuses, les notions complémentaires de convention et d'accord des esprits, qui impliquent une conception souple

de la connaissance, déjà tout orientée vers ces domaines qui échappent à la rationalité *stricto sensu*.

Pour un logicien, s'il y a quelque validité dans ce que nous élaborons en ces domaines, il faut qu'il y ait une logique plus souple que la logique du calcul, une conception de la preuve plus large que la démonstration, bref des structures repérables dans l'argumentation par laquelle se font et se défont les opinions, s'instaure la conviction ou la persuasion. Cette logique souple se dégagera d'une théorie de l'argumentation.

Cette théorie se présente comme une nouvelle rhétorique. C'est qu'elle entend compléter l'esquisse historique d'abord évoquée, souligner que la conception moderne de la rationalité logico-mathématique n'a pu s'imposer qu'en rejetant une tradition de haute source qui s'était maintenue bon gré mal gré jusqu'à Descartes — la tradition de la rhétorique — et qu'il suffit de remonter jusqu'à sa systématisation maîtresse, la *Rhétorique* d'Aristote, pour qu'apparaisse clairement le lien qui unit la théorie de l'argumentation à l'un des aspects les plus remarquables, sinon le plus exactement apprécié, de la pensée aristotélicienne. Qu'après Dupréel, le second apparentement qu'il faille citer ici soit celui d'Aristote, celui des *Topiques* et de la *Rhétorique*, peut surprendre et pourtant n'a rien que de très naturel.

Dans sa théorie de la dialectique et de la rhétorique, Aristote systématisait, en logicien, autant la tradition sophistique que certaines structures des dialogues platoniciens, il consacrait l'utilité de la connaissance non scientifique et montrait comment on peut raisonner valablement sur des opinions.

De l'intérêt de Dupréel pour ces relativistes de la connaissance que furent Protagoras et Gorgias, à l'intérêt de Perelman pour la théorie aristotélicienne de la rhétorique, il y a un lien qui s'explique par la trace qu'a laissée chez Aristote tout ce qu'il y avait de valable dans la sophistique. De la tradition sophistico-rhétorique il retient que dans les domaines de la vie, qu'évoque assez complètement la division des genres rhétoriques en judiciaire, délibératif et épideictique, ni les prémisses dont on part, qui sont des opinions, ni l'argumentation qui vise à persuader, ne peuvent relever de la logique de l'être qu'il développe dans ses *Analytiques*, mais d'une procédure différente dont les caractères principaux sont la préoccupation de l'auditoire et l'intervention de schèmes argumentatifs, les lieux, dont Aristote a si bien vu la portée qu'il en a étendu l'emploi à sa théorie de la dialectique, partie intégrante de sa logique. Dialectique et rhétorique sont d'ailleurs pour Aristote deux applications, ne différant que dans l'accessoire, du même type de rationalité et ce qui distingue la rhétorique d'Aristote à la fois de ses devancières et de celles qui ont suivi, c'est qu'elle veut être expressément une théorie de la preuve, instrument majeur de persuasion, et non une théorie du style.

On comprend que ce remarquable équilibre établi par Aristote entre rationalité démonstrative et rationalité argumentative ait retenu l'attention des auteurs et qu'ils aient si justement apprécié la valeur de la conception aristotélicienne de la rhétorique, que leur traité contribuera à lui conférer l'importance qu'elle mérite d'avoir dans la pensée du philosophe et qui est loin de lui avoir été jusqu'ici reconnue.

Si les auteurs ont choisi de se rattacher à la face rhétorique plutôt qu'à la face dialectique de la conception aristotélicienne de l'argumentation, c'est que le terme de dialectique était chargé par sa destinée

philosophique ultérieure d'une signification qui ne le laissait plus disponible pour un usage nouveau, qu'en outre la situation rhétorique comportait seule tous les éléments auxquels ils entendaient faire droit dans leur théorie, à commencer par l'idée d'auditoire. Cette théorie se présente comme une généralisation de la situation rhétorique, qui se justifie à leurs yeux par l'impossibilité où l'on est dans tous les cas où s'applique l'argumentation, non seulement de tabler sur des significations entièrement déterminées et univoques, mais d'ignorer l'auditoire visé par tout écrit comme par toute parole. Dans cette perspective, qui exclut toute possibilité d'un objectivisme abstrait, c'est la notion d'auditoire, où se spécifient l'idée d'accord des esprits et la théorie sociologique des groupes, qui fournit le cadre unitaire de l'argumentation. Dans ce cadre, les différents niveaux, qui vont de l'argumentation la plus journalière aux techniques argumentatives relevant des sciences humaines (du droit notamment) et à l'argumentation philosophique, s'ordonnent aux différences d'extension et de qualification de l'auditoire, selon qu'il est universel ou particulier et celui-ci non spécialisé (sens commun) ou spécialisé (droit). Par là se trouve hardiment affirmée l'extension de la théorie, qui ne craint pas de rapprocher des domaines en apparence fort éloignés l'un de l'autre parce qu'ils relèvent de la même situation logique, la situation argumentative, la différenciation des auditoires étant appelée à maintenir entre eux les distinctions nécessaires.

La seconde position clé des auteurs est dans le caractère dominant du processus argumentatif lui-même. Car si l'argumentation peut tabler sur des données — faits, vérités et présomptions ou valeurs et hiérarchies de valeurs — qui sont des objets d'accord, d'un accord d'ailleurs variable selon l'étendue et la qualification des auditoires, ces objets d'accord sont tels que l'argumentation ne peut les utiliser sans une élaboration qui est déjà argumentative parce qu'elle est orientée vers les étapes ultérieures et parce qu'elle doit se faire accepter : les faits retenus ne sont jamais qu'une sélection dans un ensemble inexhaustible, les hiérarchies se fondent sur des lieux, l'interprétation doit le plus souvent intervenir pour fixer une signification toujours ambiguë, qu'il s'agisse de données réelles ou d'éléments prenant la forme du discours : on rejoint ici le problème général de l'interprétation des textes qui implique une double perspective argumentative, celle de l'auteur et celle de l'interprète, et celui du sens des notions, dans ces domaines toujours confuses et plurivoques, et par là même dotées d'une plasticité qui leur permet de se plier aux intentions de l'argumentation. Il n'est pas jusqu'aux éléments du discours traditionnellement présentés comme relevant uniquement de la forme dont les auteurs ne montrent qu'ils ont une valeur argumentative : non seulement les épithètes et les dénominations mais la plupart des figures de style révèlent, sous leur fine analyse, une signification qui les intègre à cette logique souple de la pensée et fait éclater la distinction didactique de la forme et du fond. La logique de l'argumentation est une logique qui se comprend à partir du tout, elle intègre des éléments qui sont en constante interaction, les structures que l'analyse peut y dégager ont elles-mêmes des valeurs variables selon les ensembles argumentatifs où elles sont employées.

C'est en outre une logique le plus souvent implicite et l'étude des techniques argumentatives qui occupe les deux tiers de l'ouvrage eût été impossible sans un ensemble de capacités et d'intérêts qui ont seuls permis de créer un ordre sur la masse immense des matériaux divers

qui sont embrassés : le tour d'esprit du logicien qui dépiste un schème de raisonnement dans le texte le plus « littéraire », du logicien encore une réflexion sur la manière dont peuvent se transposer dans des domaines non formalisables certaines structures de la logique formelle (les définitions) ou sur la logique des jugements de valeurs, une méditation sur la structure des systèmes philosophiques et sur les modes de raisonnement non démonstratif qu'ils utilisent (l'analogie est un des plus lourds d'histoire : il commence avec les Pythagoriciens). Plus le précédent aristotélicien dont la parenté d'intention — *mutatis mutandis* — est vraiment frappante, en sorte que si l'on voulait louer les auteurs, il suffirait de leur retourner les félicitations qu'Aristote s'adresse à lui-même à la fin des *Topiques* pour l'œuvre de pionnier qu'il a accomplie.

La distinction des divers schèmes argumentatifs est comme une vaste généralisation de l'idée de lien qui prend pour point d'appui deux procédés fondamentaux de la rationalité en acte : la liaison et la dissociation, qui évoquent la distinction des ressemblances et des différences dont parle Aristote au début des *Topiques*. Sont étudiés successivement les arguments quasi-logiques (arguments de réciprocité, de transitivité, sur le tout et les parties, de comparaison, de probabilité), où l'incompatibilité remplace la contradiction et la règle de justice la réduction à l'identité de la logique formelle, ce qui introduit au problème de la définition dont les auteurs montrent que dans tous les domaines où elle vise à une confrontation avec le réel, la définition est toujours directionnelle, ce qui est incontestable et nous fournit un nouvel exemple du caractère globalisant de l'argumentation; ensuite les arguments basés sur la structure du réel, fondés sur les liaisons de succession et de coexistence (cause-effet, moyen-fin, acte et personne, acte et essence, ordre, etc.), et qui prennent parfois la forme d'arguments destinés à fonder ces liaisons : par le cas particulier (exemple, illustration, modèle) ou par l'analogie. Faute de donner une idée de la richesse des développements, cette sèche et incomplète énumération peut nous en faire pressentir l'intérêt et l'ampleur. Ces diverses structures, où beaucoup d'éléments qui nous sont connus sont mis en place et systématisés, couvrent tout le champ de la théorie et singulièrement l'argumentation en matière morale. De sorte que ce chapitre enveloppe une conception de la rationalité en morale et suggère une systématique de la morale dont l'esprit se dessine, semble-t-il, par la valorisation de l'argument pragmatique et le principe qu'il n'y a pas de différence de nature entre jugement de valeur et jugement de vérité. Dans la perspective de cette logique de la morale, tout ce dont nous chargeons ordinairement le terme de conscience est subsumé dans l'engagement qui cerne aux deux bouts le processus argumentatif, engagement par lequel et celui qui argumente et celui qui marque son accord en assumant les résultats, qu'ils soient pratiques ou théoriques, dans la liberté de la personne. Complément indispensable d'une rationalité qui se meut dans l'instabilité.

Les ruptures de liaison destinées à lever des incompatibilités peuvent entraîner un phénomène de grande portée parce qu'il se place sur le plan théorique et laisse ainsi des traces durables. On le constate surtout dans des domaines de rationalité élaborée, en droit par exemple et en philosophie. Les auteurs voient dans la dissociation des notions une démarche typique de la pensée philosophique, dans la mesure notamment où l'originalité ne peut s'y traduire qu'en tenant compte du langage élaboré par la tradition, qu'elle soit philosophique ou de sens

commun. C'est d'une dissociation que dérivent ces couples qui permettent de structurer un système philosophique et de vérifier sa cohérence mais aussi, par les inversions de valeur que peuvent subir les termes de ces différents couples de système à système, d'établir une typologie des systèmes philosophiques et même de caractériser les attitudes d'esprit dominantes d'époques ou d'ensembles culturels. L'étude de la dissociation des notions conduit ainsi à instaurer une méthode d'analyse des structures philosophiques où l'idée-mère de la solidarité argumentative trouve une application éminente.

Que les philosophies apparaissent, dans leur élaboration conceptuelle, comme des argumentations de haut style, on en conviendra sans peine, tout en pensant que ces structures sont des squelettes. De même, qu'il n'y ait en morale d'autre rationalité explicitable que celle de l'argumentation, c'est ce qu'impose tout refus de rendre vie à une conception de la raison qu'il faut bien dire métaphysique et rien ne montre mieux que l'inspiration générale de ce Traité s'inscrit dans la ligne du positivisme. Ceci n'est pas une critique, mais simplement la constatation que l'argumentation morale laisse en dehors d'elle quelque chose que la notion complémentaire d'engagement ne suffit peut-être pas à couvrir. Les notions qui entrent en jeu dans l'argumentation sont malléables mais elles ne le sont pas indéfiniment. Ce résidu de signification qui résiste à la malléabilité, quel statut lui assigner ? C'est tout le problème, je le sais, des idées confuses. C'est dans le domaine du droit, technique éminemment rationnelle et domaine d'élection du compromis, par l'urgence de la décision et la pesée particulièrement forte de tout ce qui est compris dans l'idée d'auditoire, que la théorie de l'argumentation paraît épouser le plus complètement la réalité, comme c'est dans le domaine judiciaire que la rhétorique ancienne trouvait un champ d'application auquel nulle autre technique rationnelle n'aurait pu convenir. Cet aspect de la théorie est l'un des plus décisifs. Au reste les auteurs conviendraient les premiers que l'ampleur du champ embrassé par leur théorie laisse place à beaucoup de problèmes. La nouvelle rhétorique ne se présente pas comme une méthodologie des sciences humaines mais en rapprochant des domaines apparemment très éloignés entre lesquels subsisteront toujours des distinctions qui restent à préciser, elle pose, comme l'avait fait en somme Aristote, qu'il n'y a que deux types de rationalité, dont la validité se définit par la démonstration ou par l'argumentation.

Jeanne CROISSANT.

Dr. Rolf SANNWALD, *Marx und die Antike*, Zürich, Polygraphischer Verlag, 1957, 210 pages in-8°, fr. s. 14,50.

Ce livre, qui est une thèse de doctorat, nous introduit, d'une façon objective et honnête, dans la pensée de Karl Marx, en biais, mais l'auteur traite aussi d'autres sujets, comme par exemple l'idéal grec en Allemagne (*Das deutsche Griechenideal*, p. 9, 32), ainsi que la position de Hegel vis-à-vis de l'antiquité grecque. La Grèce commence à revivre en Allemagne entre 1750 et 1850, siècle de la Renaissance allemande, temps des philosophes, musiciens et poètes. Il est dommage que l'auteur n'envisage pas ce problème de ce point de vue, car il aurait alors eu l'occasion d'entrer plus à fond dans le problème de la relation de Karl Marx à l'antiquité. A part cette remarque, le travail du Dr. R. Sann-

wald est bien fait et intéressera non seulement les marxologues, mais aussi les historiens de la philosophie et les philologues classiques.

L. FLAM.

Karl MARX, *A world without Jews*, with an introduction by Dagobert D. Runes, New York, Philosophical Library, 1959, 51 pages in-16.

Dagobert D. Runes édite ce texte très connu de Karl Marx afin de « démontrer » que non seulement le Juif Karl Marx était antisémite, mais que c'est le cas de Mao Tse-Tung, de J. Nehru et naturellement des Russes soviétiques. La question est très grave et ce n'est pas la méthode de travail de Dagobert D. Runes qui pourra donner des éclaircissements. Une étude sur Marx et les Juifs, objective et sereine, n'existe pas, mais nous pouvons affirmer que le marxisme est essentiellement antiraciste et internationaliste. Si certains chefs communistes sont des antisémites ou tiennent des propos anti-juifs, il faudrait alors étudier leur personne et ses rapports avec la pensée et la méthode marxiste. Nous savons bien qu'une doctrine ou une méthode de penser ne changent pas toujours le comportement d'un individu. On n'a qu'à songer à ceux qui parlent d'amour du prochain avec des actes de haine. Ainsi, le marxisme n'est chez certains marxistes qu'une super-structure, un vernis qui cache autre chose...

L. FLAM.

Prof. Dr. Kurt SCHILLING, *Geschichte der sozialen Ideen*, Stuttgart, A. Kröner, 1957, 411 pages in-8°, DM 12.

Il s'agit d'un livre de vulgarisation qui va de l'antiquité jusqu'à Karl Marx et F. Nietzsche. L'intention de l'auteur est de montrer que les idées de la philosophie sociale du passé peuvent être fertiles pour notre temps. C'est la raison pour laquelle il ne parle pas des idées sociales contemporaines. Il s'agit au fond d'une histoire des idées sociales de grands philosophes que M. Schilling connaît très bien (cf. son *Histoire de la Philosophie*, divisée d'après les nations et les races; le premier volume de cette histoire a paru en 1943...). L'auteur met Nietzsche en face de Marx; c'est son droit, mais il continue la légende de Nietzsche le réactionnaire. Malgré le fait que l'auteur mentionne le stoïcisme comme source des idées sociales de Nietzsche (ce qui est très discutable), M. Kurt Schilling nous dessine un Nietzsche fasciste sans aucun doute. Voilà la légende, voilà la facilité et en cela l'auteur trouvera du côté marxiste ou plutôt communiste beaucoup d'admirateurs (cf. Bernhard Kaufhold, *Zur Nietzsche-Rezeption in der westdeutschen Philosophie der Nachkriegszeit*, Prof. Dr. R. Schulz, *Beiträge zur Kritik der gegenwärtigen bürgerlichen Geschichtsphilosophie*, Berlin, 1958, pp. 279-409). Nous sommes convaincus que Nietzsche n'avait pas d'idée politique ou sociale bien nette. Il s'agit chez lui surtout de réagir contre l'esprit de masses. A part ces remarques, le livre de M. K. Schilling est remarquable par sa clarté et sa bonne documentation.

L. FLAM.

D. G. CHARLTON, *Positivist Thought in France during the Second Empire (1852-1870)*, Oxford, The Clarendon Press, 1959, 251 pages in-8°, 35 s.

Le livre traite quelques figures du positivisme : Auguste Comte, E. Littré, Claude Bernard, Ernest Renan, Hippolyte Taine, Louise Ackermann et Sully-Prudhomme. Livre très riche, qui se lit facilement. En lisant ce beau livre, nous avons souvent songé à un temps irrémédiablement disparu. Ce qui caractérise tous ces positivistes, même s'ils sont pessimistes, c'est leur humanisme profond et leur foi dans l'avenir de l'homme grâce à la science. Qu'une certaine religiosité assez vague, que l'auteur appelle panthéisme, ait pu accompagner la pensée positiviste, qui s'en étonnera. Mais ce que l'auteur n'a pas touché, c'est la notion de la fin de la philosophie qui est fondamentale pour le positivisme. La philosophie sera remplacée par la science, par l'histoire ou par la poésie et l'art. L'homme n'a que des problèmes auxquels il est apte à répondre. Ce n'est pas par hasard qu'Auguste Comte a placé la période positiviste, temps de lumière, après l'époque métaphysique. La réaction contre le positivisme, pendant la troisième République, dont parle l'auteur, provient justement du fait que certains philosophes, comme Renouvier et Ravaisson, n'admettaient pas la fin de la philosophie. La critique scientifique, entre autres, celle d'un Henri Poincaré, a grandement aidé cette réaction, dont le chef de file fut H. Bergson. L'auteur est conscient que son livre n'est que le début d'un grand travail concernant l'histoire du positivisme en France, mais dès à présent il a réussi non seulement à esquisser la pensée de quelques figures dominantes, mais aussi à jeter les fondements pour des travaux ultérieurs qui intéresseront aussi bien les philosophes et les romanistes que les historiens des idées.

L. FLAM.

Martin GARDNER, *Fads and Fallacies in the name of Science*, Dover Publications, New York, 1958, 367 pages, broché, 1,50 dollar.

« Etude sur la crédulité humaine », cet utile livre est consacré à un exposé critique d'un certain nombre de marottes et de divagations pseudo-scientifiques qui ont joui et jouissent encore d'une assez large vogue. La plus grande partie des fantaisistes passés en revue ont acquis leur célébrité aux Etats-Unis, mais pas mal d'entre eux sont connus aussi en Europe ou y ont des émules. De toutes façons, même dans les cas où les héros nous sont inconnus, la lecture de leurs théories et de leurs succès est extrêmement édifiante et propre à mettre le lecteur en garde contre l'acceptation de croyances sans fondement, voire grotesques. L'auteur ne se borne pas à décrire les conceptions en question et à les réfuter; il en recherche le fondement psychologique et tire la leçon de ses constatations.

Un chapitre introductif consiste en généralités sur les fausses sciences, et l'utilité de les combattre en raison du caractère nocif de certaines doctrines erronées, notamment dans le domaine médical. On y trouve brossé un savoureux portrait, genre La Bruyère, du faux savant.

Les premières « théories » présentées sont des conceptions astronomiques loufoques : théories de la Terre plate ou creuse, les « catastrophes

cosmiques « de Velikovsky et prédécesseurs, les divagations de Fort, les soucoupes volantes et leur origine extra-terrestre supposée. La fausse physique est représentée par les effarantes aberrations du type « *virtus dormitiva* » d'un Lawson, les croisades anti-einsteinienne, la « Gravity Research Foundation » de Babson, l'art des sourciers et radiesthésistes. Voici la biologie avec la génération spontanée et sujets apparentés, les conceptions géologiques inspirées de l'interprétation littérale de la Genèse (où il est question notamment du nombril d'Adam!), le Lysenkoïsme, les thèses racistes, Après l'Atlantide et les soi-disant secrets mystiques de la Grande Pyramide d'Egypte assaisonnés de superstitions d'origine biblique, la pseudo-médecine est abordée : homéopathie, naturopathie, ostéopathie, chiropraxie, suivies d'un lot de charlataneries ahurissantes. Viennent ensuite les cures diététiques miraculeuses, les élucubrations des adversaires des verres optiques, et des théories sexuelles excentriques. Un chapitre est consacré à l'« orgonomie », science d'une forme mystérieuse d'énergie vitale, et à des succédanés de psychanalyse : « dianétique », « sémantique générale » (qui n'a rien à voir avec la sémantique). Il est fait un sort à la phrénologie, à la physiognomie et à la lecture dans les « lignes de la main », tandis qu'une opinion nuancée est exprimée à propos de la graphologie et autres tests de comportement expressif. Les derniers chapitres sont consacrés aux perceptions extrasensorielles et à la « psycho-cinèse », ainsi qu'à certaines thèses de réincarnation.

Le bilan final de l'ouvrage tient compte du profit qui peut malgré tout être tiré de la parution de tant de théories sans valeur. L'auteur lance un appel à la prudence des grands éditeurs lorsqu'il leur est proposé de lancer quelque théorie révolutionnaire.

Le style, alerte, très vivant et plein d'humour, rend la lecture toujours attrayante malgré quelques longueurs; l'auteur a l'art de la citation frappante ou amusante. La documentation est remarquable. Le livre vaut la peine d'être lu; son prix modéré devrait favoriser sa large diffusion.

J. ROMAIN.

J. S. ALLEN, *The Neutrino*, Princeton University Press, 1959, 169 pages cartonné toilé, 4,50 dollars.

Ecrire un livre sur un sujet en pleine expansion est une tâche à la fois ingrate et utile : ingrate parce qu'au moment de sa parution l'ouvrage risque d'être déjà en retard de quelques mois; utile parce que pareil travail, s'il est bien fait, constitue une base précieuse pour celui qui désire approfondir le sujet.

Bien fait, le livre de J. S. Allen l'est certainement. Il réunit deux importantes qualités : une clarté d'exposé supérieure à la moyenne, et un grand souci de précision et de tenue à jour; grâce à deux sections ajoutées sur épreuves, il fournit une situation complète de la question du neutrino arrêtée à mars 1958. On y trouve tant des considérations théoriques que des descriptions de dispositifs expérimentaux; la majeure partie de l'ouvrage est consacrée à la discussion de résultats expérimentaux, de leur interprétation et de leur incidence sur la description théorique du neutrino et de l'antineutrino.

Après un excellent exposé d'ensemble des propriétés du neutrino,

la valeur de sa masse propre est discutée à partir du spectre bêta, puis à partir de la capture K et L. La corrélation angulaire entre électron et neutrino est ensuite étudiée, d'abord théoriquement puis du point de vue expérimental; la non-conservation de la parité est traitée. Une étude analogue suit pour la double désintégration bêta. Les deux derniers chapitres sont consacrés aux expériences de détection du neutron libre (méthode d'absorption, expériences relatives au moment magnétique, procédé basé sur la transformation d'un couple proton + antineutrino en neutron + position) et à un aperçu de réactions mésoniques faisant intervenir le neutrino.

Chaque chapitre est doté d'un riche répertoire bibliographique renvoyant aux mémoires originaux. L'ouvrage est abondamment illustré de graphiques et de schémas et photographies d'appareils. La présentation matérielle est impeccable et très agréable. Un bon index alphabétique facilite la consultation.

J. ROMAIN.

Antonio MOR et Jean WEISGERBER, *Storia delle letterature del Belgio di lingua francese e neerlandese*, « Thesaurus Litterarum », Nuova Accademia, Milano, 1958, 466 pages.

Il va de soi que Verhaeren ou Michaux trouvent tout naturellement leur place dans une histoire de la littérature française, comme Karel van de Woestijne et Elschoot se retrouvent sans étonnement dans tel *Hollands Helicon* publié à Pretoria. Après les temps révolus du nationalisme littéraire l'histoire de nos lettres ne prend tout son sens que dans le cadre d'une histoire littéraire de l'Europe, incomplète et même fautive tant qu'on n'aura pas présents à l'esprit tous les fils de l'écheveau. Van Veldeke intermédiaire entre le domaine courtois français et l'Allemagne et le rôle de nos revues symbolistes par exemple. Dans l'« Histoire des littératures de Belgique de langue française et néerlandaise » qu'ils ont rédigée pour la collection milanaise *Thesaurus Litterarum*, MM. Mor et Weisgerber n'ont rien négligé pour multiplier les points de fuite et leurs tableaux ouvrent de larges horizons tout en s'éclairant mutuellement. Le moindre mérite de ce livre n'est sans doute pas de faire clairement voir par maintes correspondances, par les similitudes et les échanges entre la Jeune Belgique et Van Nu en Straks par exemple que la frontière linguistique a beaucoup moins d'importance dans notre vie culturelle que certains de nos politiciens voudraient le faire croire, à des fins peu philologiques. Des pages de MM. Mor et Weisgerber se dégagent très nettement une certaine tradition commune à nos lettres wallonnes et flamandes. L'Italien cultivé qui lira ce livre est tout préparé à voir nos écrivains à travers nos peintres. Je ne sais pas pourtant si M. Mor a raison de vouloir caractériser notre littérature par « le sens des valeurs plastiques, l'observation analytique et la puissance imaginative dans l'évocation des paysages et des portraits et les natures mortes ». C'est un critère traditionnel, mais qui me paraît assez illusoire. Zola me semble bien meilleur peintre que Lemonnier dont le crayon forestier est assez maladroit, et De Coster est bien moins visuel que V. Hugo ou même Stendhal. Walschap abolit le décor au profit du langage, et si A. Vermeylen se souvient à l'occasion de Breughel, M. Weisgerber nous le dit aussi plus à son aise dans les jeux de l'abstraction que dans ceux de l'imagination concrète. Nous

avons, bien entendu, des écrivains qui ne sont, comme Monet, qu'un œil, mais toutes les littératures en ont et il n'y a pas là, je crois, de quoi nous distinguer. A. Vermeylen parlait d'un certain ton lié au tempérament, mais qu'est-ce que ce tempérament belge ? Il n'y a pas plus « un » tempérament belge qu'« une » culture belge. Aux carrefours aucun chemin n'exclut les autres, certaines priorités s'établissent, c'est tout, selon le moment et les circonstances. Nous ressemblons en cela aux Suisses qui s'honorent (après leur mort) tantôt d'un Rousseau, tantôt d'un Amiel, qui pour avoir écrit tous deux en français n'en appartiennent pas moins l'un à la culture française et l'autre plutôt à la culture allemande. Définir les écrivains par leur caractère national est une tentation romantique qui a eu un sens dans le passé mais qui ne se justifie plus guère aujourd'hui. Des définitions de cet ordre ne peuvent que nous dérober la réalité profonde des littératures modernes qui s'accrochent de moins en moins de tels compartiments.

Ces remarques sont parties d'une définition de M. Mor, mais elles auraient mieux trouvé leur place ailleurs car, en fait, pas plus M. Mor que M. Weisgerber n'ont cédé à la tentation romantique, ni à la tentation folklorique, dans cette histoire qui est, et cela aurait plu à Croce, moins une histoire qu'une galerie de portraits choisis pour leur qualité. Les auteurs ont bien vu que ce qui pouvait intéresser l'étranger, c'était notre art. Pour les kermesses et les gilles il y a le guide bleu. M. Mor cède bien parfois à la tentation de l'énumération des petites gloires locales (son optique nous étonne parfois un peu aussi comme quand il traite de conventionnelle l'Italie de Curvers qui méritait mieux que cette mention dédaigneuse), mais M. Weisgerber sacrifie implacablement le régional à la poésie et nous pouvons nous féliciter d'avoir auprès des Italiens de tels interprètes.

Pierre VAN BEVER.

Wilhelm TREUE, *Deutsche Geschichte von den Anfängen bis zum Ende des zweiten Weltkrieges*, Stuttgart, Alfred Kröner, 1958, XII-800 pages in-12. Prix : DM 15 (Kroener's Taschenausgabe, Bd. 284).

La nouvelle histoire d'Allemagne dont nous avons à rendre compte forme le volume n° 284 de la collection Kroener, publiée à Stuttgart et qui groupe les œuvres les plus diverses : traductions d'auteurs classiques, rééditions d'œuvres de philosophie, de sociologie, de philosophie de l'histoire (comme Emerson, Nietzsche, Schopenhauer, Burckhardt, Huizinga, Carlyle, Ranke, Auguste Comte, Le Bon, Aron), ouvrages de synthèse scientifique comme ceux de Darwin et de Humboldt, classiques de la littérature allemande comme Goethe, Jean Paul ou Lessing, etc. Plusieurs livres d'histoire d'Allemagne y ont déjà paru, mais les directeurs de la collection ont estimé avec raison qu'il y avait lieu de fournir au public allemand une synthèse de l'histoire nationale, panoramique dans sa conception autant que précise dans le détail des faits exposés. Cette tâche a été confiée à M. Wilhelm Treue, titulaire de plusieurs enseignements historiques à la Technische Hochschule de Hanovre.

L'auteur nous semble s'en être acquitté de façon particulièrement heureuse. Il est parvenu à faire tenir en un peu moins de huit cents

pages un exposé complet de l'histoire de sa patrie depuis les origines (fin de l'antiquité classique) jusqu'en 1945, sans jamais manquer de précision. Ce résultat remarquable n'a évidemment pu être acquis qu'au prix d'une louable concision et la disposition typographique adoptée par l'éditeur a sans doute contribué aussi à rendre possible ce véritable tour de force.

L'ouvrage se divise en deux sections de longueur inégale : le moyen âge occupe environ le premier tiers du volume (pp. 1-226), le reste étant occupé par l'histoire des temps modernes (*Neuzeit*, soit l'histoire moderne et contemporaine). Répartition d'autant plus défendable que l'Allemagne, malgré la richesse de son passé médiéval, est l'une de ces nations qu'il est convenu d'appeler « jeunes », ce qui confère aux portions plus récentes de son histoire une importance majeure. L'auteur insiste avec raison sur l'importance des événements qui se situent en Europe centrale pour la destinée des pays voisins (occidentaux autant qu'orientaux), vérité assurément bien évidente mais qui entraîne cette conséquence qu'il faut consacrer toute l'attention nécessaire à ces interrelations, lesquelles se multiplient étonnamment au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'actualité. Ce n'est pas pur hasard si les deux grandes guerres du xx^e siècle sont apparues de prime bord aux Européens qui les ont vécues comme des guerres *mondiales*.

Le point de vue auquel il convient de se placer lorsqu'on apprécie des œuvres synthétiques de haute vulgarisation du type de celle que M. Treue a entreprise, doit naturellement différer de celui au départ duquel on juge un ouvrage d'érudition. La minutie que l'on approuve dans ceux-ci ne saurait être de mise dans la rédaction de ceux-là. Le lecteur qui attend de l'historien qu'il lui procure une large vue panoramique d'un ensemble de faits forcément complexes, sera bien inspiré en prenant connaissance de cette nouvelle histoire d'Allemagne. Il sied toutefois d'observer que ces qualités n'ont point pour rançon quelque imprécision ou quelque dédain des nuances. L'exposé est remarquablement précis, qu'il s'agisse de la Querelle des Investitures, du Grand Interrègne, de personnalités comme Adolphe de Nassau ou Charles IV de Luxembourg, du Hussisme, de la Guerre des Paysans, de cette crise multiforme et complexe qu'est pour l'Allemagne la Guerre de Trente Ans, de ce qu'ont pu représenter pour elle l'impérialisme de Louis XIV, les guerres de la Révolution et de l'Empire, 1848, etc. On louera particulièrement l'auteur d'avoir toute la clairvoyance et toute la fermeté nécessaires pour rédiger, sous la forme sous laquelle ils se présentent, les deux derniers chapitres, ceux consacrés au troisième Reich et à la deuxième guerre mondiale. Partout on retrouve les mêmes qualités : exactitude dans l'exposé des faits, sens des proportions et des nuances, perception nette des « concomitances », des répercussions et implications économiques et sociales des faits politiques envisagés.

On comprendra aisément qu'un ouvrage du type de celui dont il s'agit ne puisse pas faire à l'histoire des institutions une place bien considérable. On appréciera par contre énormément les exposés souvent étendus consacrés aux situations économiques et par ailleurs à l'histoire de la culture ou de la civilisation.

En dépit de son format restreint, l'ouvrage comporte trois annexes : la première fournit la généalogie des dynasties impériales, depuis les Carolingiens jusqu'aux Hohenzollern. La seconde comporte 8 pages de bibliographie sommaire (partie générale d'abord, puis histoire par

époques). Enfin un index par noms et par matières facilite considérablement la consultation d'un livre auquel ceux qui l'ont lu voudront se reporter souvent.

J. DE STURLER.

A. LESKY, *Die griechische Tragödie*, 2. Aufl., Stuttgart, Alfred Kröner Verlag, 1958, 1 vol. in-8°, 285 pages, 4 figures.

De tout ce que le génie grec a créé, la tragédie est certainement l'une de ses créations les plus géniales, et peut-être bien la plus originale. Il ne manque certes pas d'esprits distingués à notre époque, qui ont traité ce passionnant sujet avec autant de compétence que d'inspiration. Mais une pareille matière est tellement riche et comporte tellement de problèmes encore non résolus, qu'un bon livre sur la tragédie grecque reste l'un de ces événements qu'il convient de saluer comme il se doit. Surtout s'il s'agit d'un livre qui réussit la tâche difficile de s'adresser à un grand public en lui parlant de tout ce qui rend le sujet attachant pour des hellénistes de profession.

C'est là précisément ce qui fait la valeur de l'ouvrage d'Albin Lesky. Bien connu par de nombreux travaux — excellents — dans le cadre de l'*Altertumswissenschaft*, il a publié sur la tragédie grecque un livre de tout premier ordre, qui tient compte de tout ce qui s'est fait dans ce domaine au cours des dernières années ⁽¹⁾, et dont un historien de la tragédie ne saurait se passer. Cette *Tragische Dichtung der Hellenen*, malgré tout son équipement technique et scientifique, restait cependant un ouvrage de synthèse, dont les chapitres biographiques et « littéraires » se signalaient par leur intérêt général et leur lisibilité. On pouvait dès lors s'attendre à ce que la deuxième édition de sa *Griechische Tragödie*, venant 21 ans après la première, se bornerait à quelques mises au point empruntées à l'ouvrage « majeur » que nous venons d'évoquer.

Or, nous y trouvons bien plus que cela. Depuis quelque temps, les penseurs accordent à la tragédie une importance bien plus grande que naguère, et l'exemple de Hegel a été suivi à notre époque par des hommes comme Heidegger, Jaspers et Sartre, pour ne citer que les plus importants parmi ceux qui conduisent les courants de la pensée contemporaine. Il existe en philosophie un problème du Tragique, et il est fort caractéristique de trouver en tête du livre de Lesky tout un chapitre (pp. 11-45) qui lui est consacré. Ce chapitre liminaire donne le ton à l'ouvrage : toutes les questions y sont traitées « de l'intérieur » ; les trois grands tragiques et leurs œuvres y reçoivent un traitement en profondeur que la compétence scientifique de l'auteur sauve de toute grandiloquence facile ou de ces amplifications prétentieuses et académiques qui sont souvent la disgrâce d'ouvrages sur ce sujet.

Le chapitre consacré à l'histoire de la tragédie est nourri de tout ce que l'on peut actuellement savoir de précis sur cette question. Comme les théories sont plus abondantes que les véritables certitudes, l'auteur, tout en laissant à chacun ce qui lui revient, parvient à mettre de la clarté dans les données du problème, mettant ainsi le lecteur en mesure de se faire en toute connaissance de cause sa propre opinion.

Mais les pages consacrées aux poètes tragiques et à leurs œuvres

(1) *Die tragische Dichtung der Hellenen*, Goettingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1956.

restent naturellement la partie la plus importante du livre, et là encore, les exposés et les jugements qui sont proposés au lecteur sont éclairés d'une érudition vivante et d'un sens très vif de la valeur poétique et de la portée humaine de ce phénomène unique qu'est la tragédie grecque. De plus, le lecteur désireux d'approfondir l'un ou l'autre aspect de cette passionnante matière est guidé par une bibliographie critique. En effet, celle-ci ne se borne pas à une énumération de noms et de titres, mais elle comporte de brefs jugements — généralement pénétrants — qui donnent à ce complément indispensable une véritable valeur.

Quatre planches hors-texte contribuent à accentuer la qualité de la présentation de ce beau livre, qu'on ne saurait trop recommander à tous ceux pour qui la tragédie grecque a conservé son exceptionnel prestige.

Emile JANSSENS.

L. FLAM, *Ontbinding en Protest*, Antwerpen, De Sikkel, 1959, 1 vol. in-8°, 156 pages (Collection « Nieuwe Uitzichten »), FB 120.

Le sous-titre de cet ouvrage (*Van Marquis de Sade tot Sartre*) s'explique dans ses deux parties, respectivement intitulées *De Satanisten* et *De authentische Getuigen*. M. Flam va donc nous présenter tout d'abord quelques exemples typiques de l'élément dissolvant (*ontbindend*) de notre siècle placé sous le signe de Satan, à qui est consacré un chapitre fort original. Le marquis de Sade, Antonin Artaud, les Surréalistes et Samuel Beckett forment le panneau « noir » de ce diptyque : de l'autre côté, les « témoins authentiques » de l'existentialisme vont « pro-tester » contre une saisie trop négativement consciente, trop ricanante de nos réalités. Ainsi défileront de l'autre côté, sous le signe de la « prise de conscience existentialiste », Sören Kierkegaard, Martin Heidegger, Karl Jaspers, Gabriel Marcel, Albert Camus et Jean-Paul Sartre. Enfin, le livre se termine sur un chapitre consacré au « Romantisme éternel » qui, pour M. Flam, consiste en une aspiration vers un constant renouvellement et vers la révolte.

On pourrait s'imaginer que ce livre, surtout dans sa deuxième partie, consistè surtout en un exposé vulgarisateur des attitudes existentialistes. Ce serait mal connaître M. Flam : il n'est pas seulement un historien de la philosophie; il est aussi un penseur qui médite pour son propre compte sur les questions traitées par les philosophes. Et parfois aussi sur d'autres. Son livre est une méditation rendue publique, où ses amis reconnaissent les problèmes qui le passionnent, et où ses lecteurs rencontreront mainte formule frappante. Témoin, p. 10 : *De moraal van de vrijzinnige is geen theorie, maar een daad*. P. 25 : *De moraal, zelfs de immorele moraal, aanvaardt de werkelijkheid niet* (1).

On devrait aussi se garder de voir dans l'opposition des deux parties de son ouvrage une prise de position naïve pour les « Bons » contre les « Mauvais ». Le satanisme, sous forme de « démonie », est un élément essentiel de ce « romantisme éternel » dont M. Flam ressent la *bezetenheid*. Son effet se retrouve dans ce que Goethe avait atteint : *bestendige evenwichtigheid in een bestendig onevenwicht* (2). Cette

(1) C'est aussi sur ce chemin que Platon a trouvé l'idéalisme.

(2) P. 19. On pourrait d'ailleurs appliquer cette formule à d'autres, notamment à Sophocle.

tension est ressentie tout au long du livre malgré « la sérénité de la parole écrite ». Cette sérénité est de pure forme car, comme le dit M. Flam lui-même (p. 5), *de storm gromt erin, en storm is er nodig, al was het maar om de uilen te verjagen*.

Emile JANSSENS.

Ronald SYME, *Tacitus* (Oxford, Clarendon Press, 1958), 2 vol., VIII-856 pages in-8°, 84 s.

Quelques mots de la préface nous laissent entendre quel a été, dans cette monographie parfaite, le but du remarquable historien qu'est M. Syme : « Tacitus has been a magnificent orator, and he wrote in a proud tradition. But he was not a mere eloquent expositor. He was a Roman senator, consul and proconsul of Asia. » Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir Tacite replacé dans son époque, de regarder vivre sous nos yeux un Tacite chez qui l'écrivain n'a pas encore supplanté le magistrat. Et c'est aussi ce qui nous explique pourquoi M. Syme se livre à une rétrospective rapide de l'histoire de l'Empire, depuis les débuts du Principat jusqu'au couronnement de Trajan. Un chapitre assez long consacré à Agricola, beau-père de Tacite, semble de prime abord ne pas être à sa place, mais, quand on voit M. Syme montrer combien l'éloge du beau-père par le beau-fils tourne à mal pour Domitien et à bien pour Trajan, on comprend aisément que cette place était particulièrement justifiée.

De la biographie de Tacite retenons surtout qu'il commanda sans doute une légion et devint peut-être proconsul dans une province d'ailleurs indéterminée. Il ne fut en tout cas pas légat de la Gaule Belgique comme on le croit généralement depuis Borghesi. M. Syme revient encore plus loin sur cette opinion pour la combattre à nouveau et sa thèse, à cet égard, me paraît extrêmement solide. Quoi qu'il en soit, Tacite, consul désigné avant l'assassinat de Domitien, le devint pendant la seconde moitié de 97. Il se pourrait qu'il ait été gouverneur de la Germanie Inférieure ou de la Germanie Supérieure en 101-104. En tout cas, une inscription prouve qu'il fut proconsul d'Asie « almost certainly 112/13 ».

Sans doute parce qu'il fut le grand ami de Tacite — mais comment d'ailleurs Tacite a-t-il pu supporter la sirupeuse amitié de Pline le Jeune ? — M. Syme consacre un chapitre à la carrière administrative de ce dernier. J'en recommande tout particulièrement la lecture. Je doute que le brillant historien anglais nourrisse des sentiments très chauds à l'égard de notre intarissable épistolier. Ces pages sont pleines de saveur et baignent dans une sorte d'humour féroce qui a fait mes délices. M. Syme poursuit Pline de ses banderilles jusque dans un chapitre panoramique consacré à la littérature sous Trajan et rappelle, avec une lente complaisance, certain passage d'une lettre où Pline, plaidant pour sa chapelle, proclame qu'« un discours est d'autant meilleur qu'il est plus long ». Peut-être M. Syme a-t-il perdu de vue que Pline ne faisait que démarquer à son usage un propos de Cicéron qui, un jour qu'on lui demandait quel discours de Démosthène il préférerait, répondit : « Le plus long. ».

Poursuivant son étude de Tacite-homme de lettres aussi magistralement et aussi systématiquement que celle de Tacite-magistrat, M. Syme nous montre que, si la *Germanie* n'est pas une introduction

aux *Histoires*, la *Vie d'Agricola* en est une, prouvant par là que notre futur historien a trouvé dans le genre encomiastique une excellente salle d'armes où s'exercer en vue des combats de Clio. La *Germanie* est loin de se signaler par l'originalité. Tacite a par trop abusé de ce poncif qu'est l'idéalisation du sauvage — le XVIII^e siècle dira « le bon sauvage » —, ce qui, par contrecoup, lui permet aisément de stigmatiser les vices de Rome. Les *Histoires*, elles, témoignent d'un curieux esprit d'indépendance vis-à-vis de la documentation. Ce qu'il y a de sûr, au contraire, c'est le fait que Tacite se soit inspiré de la même source que Plutarque, lequel va jusqu'à user de la même phraséologie, et Suétone : un annaliste, semble-t-il, dont le rôle est d'une importance capitale dans les deux premiers livres des *Histoires*. L'ouvrage, qui nous est parvenu incomplet, ne l'oublions pas, aurait compté deux « hexades », soit douze livres. La première aurait relaté l'histoire de Galba, Othon et Vitellius (livres I-III) et le règne de Vespasien (livres IV-VI), la deuxième, le règne de Titus (livre VII) et le règne de Domitien (livres VIII-XII). Pour ce dernier Flavian, M. Syme va jusqu'à préciser que les livres VIII-IX rapportaient les événements jusqu'à l'année 88, tandis que les livres X-XII étaient consacrés à la tyrannie de Domitien. Cette disposition me paraît extrêmement vraisemblable de même que celle que M. Syme prête aux *Annales*, trois « hexades ». L'œuvre historique de Tacite aurait donc comporté cinq « hexades », soit trente livres. M. Syme a relevé avec finesse, à propos des *Annales*, que Tacite y a accordé une plus grande importance aux discours : « ... the Tiberian speeches acquire an enormous significance, not merely for the study of his historical sources or literary technique, but for penetrating the psychology of the Emperor — and perhaps that of the historian » (p. 321). Phrase plus grosse de conséquences qu'on ne pense. Tacite a insisté à différentes reprises sur l'élocution ambiguë de Tibère. Je me le suis demandé : jusqu'à quel point peut-être Tacite n'est-il pas redevable à Tibère de sa propre obscurité ?

Force m'est de limiter ici mon analyse, alors que j'eusse aimé exposer les derniers chapitres qui contiennent les idées étonnantes, en tout cas toujours séduisantes, sur les idées de Tacite, son libéralisme, etc. Je veux pourtant encore signaler que M. Syme a joint à ce que je ne puis plus décemment appeler une étude — vous avez compris qu'il s'agit d'une somme —, quatre-vingt-quinze appendices (1) qui constitueront désormais pour tout qui veut approcher Tacite de près ou de loin la documentation la plus riche en même temps que la plus diverse.

La sûreté de sa science, M. Syme l'a réfugiée au bas des pages ou dans ses appendices, de sorte que l'ami de l'histoire qui, par infortune, ne connaîtrait ni le latin ni le grec, ne doit pas hésiter à se plonger, pour son plus grand plaisir, dans ces deux volumes élégants tant de fond que de forme : il est certain d'y trouver le charme du roman marié au sérieux de l'œuvre scientifique, et, ce qui ne gâche rien, un style qui porte parfois la griffe de Tacite lui-même. Cette œuvre d'un maître de l'histoire prend place désormais aux côtés de l'édition des *Annales* procurée par le grand Furneaux.

RAOUL VERDIÈRE.

(1) Dans l'appendice 6 consacré à T. Vestricius Spurinna M. Syme aurait pu consacrer quelques mots à l'activité poétique de ce dernier.

cop¹₂



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(DOUZIÈME ANNÉE)

MARS-MAI 1960



3

SOMMAIRE

R. ARON, Journaliste et professeur	177
P. BRIEN, Hommage à Charles Darwin	197
L. FLAM, Les thèmes dominants dans la vie spirituelle contemporaine (pessimisme et nihilisme)	228
A. DEVYVER, Arnold Toynbee devant ses détracteurs (I)	234
Bibliographie	250



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Journaliste et professeur (1)

par **Raymond Aron**
Professeur à la Sorbonne

Je suis reconnaissant à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique de me permettre de renouer avec ma jeunesse. Il y a près de vingt-cinq ans, en effet, j'eus l'honneur de parler pour la première fois dans le cadre des conférences organisées par votre institut. Mon premier livre, *La Sociologie allemande contemporaine*, venait d'être publié. Je choisis pour thème de mes deux conférences, si mes souvenirs ne m'abusent pas, *Max Weber et Simiand*, deux sociologues qui n'avaient cessé d'être obsédés par le problème de l'objectivité scientifique. Non parce qu'ils étaient des érudits, éloignés de la vie, mais, au contraire, parce qu'ils étaient passionnément intéressés par le monde politique et ses querelles, le destin des classes et des nations et qu'ils voulaient être fidèles tout ensemble au devoir du savant, qui n'a d'autre ambition que d'atteindre et de dire la vérité, et à celui du politique qui veut influencer sur le sort de ses semblables, laisser sa marque sur le cours de l'histoire.

Ni François Simiand ni Max Weber n'ont été hommes de parti, candidats à des fonctions électives et, au sens propre du terme, hommes politiques. Le premier, que ses sentiments inclinaient du côté des travailleurs, a été conseiller des syndicats ouvriers. Le second a souhaité d'abord le rôle de conseiller du prince (pendant la première guerre mondiale, il a remis au chancelier allemand, avant que fût prise la décision de guerre sous-marine à outrance, un mémoire d'une clairvoyance prophétique). Puis, il participa aux débats sur la réforme constitutionnelle de l'Allemagne vaincue.

Théoriquement, l'un et l'autre voulaient une sociologie ou une économie rigoureusement scientifiques. Le Français, disciple d'Auguste Comte et de Durkheim, voyait dans l'appli-

(1) Texte de la leçon d'ouverture de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, le 23 octobre 1959.



cation à la matière sociale de la méthode expérimentale la garantie et la condition de la parfaite objectivité. Il en arrivait à accepter les oscillations de la conjoncture, les mouvements de prix de longue durée et même les crises comme inévitables, parce que l'expérience du siècle dernier lui en révélait le retour régulier. En dépit de ses préférences, il ne croyait guère à la nationalisation des instruments de production. L'action syndicale s'insérait, à ses yeux, dans les mécanismes de l'économie moderne. Elle incitait les entrepreneurs à la rationalisation de la production, à l'accroissement de la productivité, elle ne conduisait ni à la gestion ouvrière ni à une transformation du régime. Le souci d'une science expérimentale aboutissait à une sorte de conservatisme, au moins en fait de structure.

L'objectivité des sciences sociales, dans la pensée de Max Weber, était assurée d'autre manière : la subjectivité inévitable, le penseur allemand la concentrait dans la démarche initiale de l'historien ou du sociologue, dans la sélection des faits et la constitution de l'objet par le rapport aux valeurs. Les relations causales entre les faits, les interprétations compréhensives peuvent être universellement valables à partir du choix initial, même si ce choix est lié à une personne, à un moment de l'histoire.

Je l'avoue, ni l'une ni l'autre de ces conceptions épistémologiques ne me convainc entièrement aujourd'hui. Les régularités et les mécanismes que Simiand découvrait ou croyait découvrir dans l'évolution économique du siècle dernier, ne sont pas nécessairement destinés à se reproduire au siècle suivant. Rien ne prouve que les sociétés ne puissent acquérir la maîtrise des phénomènes sociaux, y compris des crises. Dès que, au-delà de la constatation de régularités, on s'interroge sur le possible, on n'évite pas le recours aux schèmes et aux modèles dont le positivisme de Simiand se méfiait et qu'il utilisait en fait mais de manière implicite et demi-inconsciente.

Quant à la distinction rigoureuse des jugements de fait et des jugements de valeur, que maintenait le néokantisme de Max Weber, elle me paraît éloignée de la pratique scientifique elle-même. La sélection des faits, le rapport aux valeurs ne constituent pas un moment de la recherche : toute l'interprétation est marquée, orientée par les interrogations que formule

le savant et les concepts qu'il utilise. Au reste, est-il possible de faire la sociologie de l'art sans distinguer entre les chefs-d'œuvre et les accomplissements mineurs? La sociologie de la religion sans tenir compte de la qualité des âmes? Un sociologue a-t-il jamais compris un tyran s'il ne l'a pas distingué d'un despote éclairé, d'un dictateur de type romain ou d'un souverain constitutionnel? Et ces distinctions ne sont-elles pas chargées de jugements de valeur?

Je ne voudrais pas consacrer cette conférence à une théorie de la connaissance sociologique. Après mon *Introduction à la philosophie de l'histoire*, je rêvais d'une introduction aux sciences sociales. Les événements en ont décidé autrement, qui m'ont donné une double carrière, un double métier, de journaliste et de professeur. Ce sont quelques-uns des enseignements de cette double carrière que je voudrais vous exposer ce soir. Peut-être ne sera-t-il pas impossible d'en tirer quelques conclusions relatives au rapport entre science sociale et action politique.

Un journaliste, je veux dire un homme qui écrit des articles dans les journaux quotidiens, n'est pas un savant, il ne fait pas métier de savant : vous n'en doutez pas. Bien plutôt devrais-je vous dire que le métier de commentateur n'est pas, en tant que tel, de bas étage et qu'il exige certaines qualités d'ordre intellectuel. Mes collègues, pendant des années, m'ont fait grief d'une activité qui ne leur paraissait pas digne d'un maître de l'université. Bien souvent, je me sentais enclin à partager leur sévérité et je n'étais pas sans éprouver quelque vague complexe d'infériorité. Un professeur arrive difficilement à croire qu'un texte lu par des centaines de milliers de lecteurs est honorable. Mes troubles de conscience ne furent apaisés qu'un jour récent où, après mon retour à l'université, un de mes collègues allemands me rappela un passage de Max Weber que j'avais oublié — les psychanalystes auraient quelque chose à dire sur cet oubli — passage dans lequel l'illustre sociologue rappelle les professeurs à la modestie et les assure que le commentaire politique n'exige pas toujours moins de savoir et de clairvoyance qu'un ouvrage dit scientifique.

Laissons de côté ces querelles de prestige et de vanité. En quoi *l'intention* du journaliste, est-elle autre que celle du savant? A cette question, je répondrai, si vous le permettez,

à la première personne. J'ai le même désir de vérité, je fais le même effort pour la dire quand j'écris un article au *Figaro*, quand j'enseigne à la Sorbonne ou quand j'écris un livre sur la théorie des relations internationales.

Les différences — et elles sont considérables — portent d'abord sur les conditions de travail. Le temps me manque plus d'une fois pour procéder à la vérification quand je dois, d'une heure à l'autre, donner un article. Un savant peut écrire sur les seuls sujets qu'il est convaincu de connaître pleinement. Un professeur est déjà obligé plus d'une fois d'enseigner ce qu'il sait à moitié, mieux que ses étudiants et moins bien que les spécialistes. Un journaliste, qui doit commenter un événement sans avoir le loisir de s'informer, risque de se tromper ou du moins de donner pour vrai ce qui n'est que vraisemblable, de confondre faits et interprétation.

L'ampleur du savoir que le journaliste devrait posséder à notre époque de diplomatie et d'économie planétaire est telle que le métier de *columnist* devrait être un *full time job*, pratiqué par des historiens et des économistes joignant à une culture approfondie une information incessamment renouvelée. La plupart des hommes dignes de l'exercer préfèrent consacrer leurs dons à d'autres tâches — et ils ont raison. J'ajoute que rares sont les directeurs de publications qui se préoccupent de choisir leurs commentateurs selon ces exigences et de leur donner les moyens nécessaires de travail. La raison de cette indifférence n'est pas à chercher loin : les lecteurs de quotidiens ou d'hebdomadaires sont, en immense majorité, peu sensibles à la vérité ou à la fausseté des faits et des explications.

Combien d'hommes sont capables de distinguer entre vrai et faux quand il s'agit d'événements lointains ou même de réalités économiques proches, mais qui ne les touchent pas directement ? Un commentateur réussit par son talent, non par ses vertus intellectuelles et morales. Si les commentateurs s'efforcent presque tous, sincèrement, de dire la vérité, c'est par honnêteté, non parce que leur carrière ou leur succès en dépendent. Leur désir de vérité n'est pas toujours tel qu'il leur fasse préférer l'aveu d'ignorance au risque d'erreur et de demi-vérité ou qu'il les oblige à infliger à leurs lecteurs ce que ceux-ci ne souhaitent pas entendre.

Permettez-moi de revenir à la première personne. Quand

M. Molotov cesse d'être ministre des Affaires étrangères ou que l'illustre Béria ne se trouve pas au Bolchöï dans la loge du Praesidium, le directeur de journal me demande ce que j'en pense. Or, en vérité, je n'en pense rien. Quelques hypothèses se présentent d'elles-mêmes à mon esprit entre lesquelles je ne puis choisir avec certitude. Mais si j'écris, le lendemain matin : « Voici les hypothèses, l'avenir nous montrera laquelle est vraie », les lecteurs seront en majorité mécontents : ils veulent savoir, non douter.

Un de mes plus illustres confrères de la presse hebdomadaire a toujours fait mon admiration par la virtuosité avec laquelle il explique, sur le même ton et avec la même sérénité, ce qui se passe dans les couloirs du Capitole à Washington — et qu'il connaît —, ce qui se passe dans le secret du Kremlin — et qu'il imagine d'après quelques indices — et ce qui se passe dans la Cité Interdite de Pékin — qu'il ignore presque totalement.

Pour mon compte, j'ai peu souffert de l'obligation faite à certains journalistes d'affecter le savoir et de dissimuler l'ignorance. Le *Figaro* est un journal sérieux, qui autorise ses commentateurs à résister aux tentations de la perception à distance et de la clairvoyance spirite. En revanche, le journaliste y connaît les difficultés propres à une activité semi-politique, c'est-à-dire telle que l'orateur et l'écrivain s'adresse à des citoyens et s'efforce de le persuader en même temps que de les instruire. Or, le citoyen, lecteur de journal, est d'ordinaire plus désireux d'être justifié que d'être instruit.

Arrêtons-nous un instant sur ce point. Pourquoi l'universitaire nourrit-il soupçons et méfiance à l'égard du journaliste? Parce que ce dernier lui paraît voué à d'autres soins que celui de la vérité. Le journaliste ne peut pas ne pas être lié, par l'intermédiaire de son journal, à des intérêts, à des groupes sociaux, voire à un parti politique. Le professeur est libre de chercher et de dire la vérité, telle qu'il la voit. Le journaliste est contraint de ruser avec elle, sinon de la déformer ou de la méconnaître. Cette image d'Epinal, cette antithèse édifiante (pour le professeur) me paraissent passablement éloignées du réel.

Il est vrai que, dans nos pays occidentaux, les professeurs *pourraient* n'avoir d'autre passion que celle du vrai. Mais ils

ont tendance, dès qu'ils sont sortis de leurs archives ou de leurs statistiques, à ne pas séparer rigoureusement le réel et le souhaitable, ou encore, à attribuer à leurs préférences la dignité du vrai. En fait, les plus illustres parmi mes collègues, lorsqu'ils se lancent dans les luttes du forum, témoignent parfois d'autant de légèreté et de passion que les professionnels de la politique. Ce qu'il faudrait comparer, ce n'est pas le professeur étudiant la guerre de Cent Ans et le journaliste commentant la guerre d'Algérie, mais l'un et l'autre étudiant et jugeant cette dernière guerre. La comparaison ne se terminerai pas toujours au bénéfice du savant.

Il reste que le journaliste, quel que soit le libéralisme de son directeur ou de son rédacteur en chef, ne peut franchir certaines frontières.

Il ne peut, en un problème d'ordre économique, expliquer intégralement les conditions et les conséquences d'une politique donnée : il y a une limite à la rigueur scientifique que la clientèle d'un journal est prête à tolérer.

Le journaliste ne peut attaquer trop directement les intérêts, les préjugés, les convictions ou les idéologies des groupes sociaux dans lesquels se recrutent les lecteurs du journal.

Il ne peut envisager chaque question en elle-même et adopter tantôt l'attitude dite de droite, tantôt celle dite de gauche sans faire scandale. Là est pour un homme tel que moi la difficulté majeure du journalisme et de la politique. Je suis dans l'ordre économique favorable à la politique de M. Pinay, dans l'ordre diplomatique peu favorable aux comédies des voyages intercontinentaux et des effusions, j'ai formulé sur l'Algérie des jugements hérétiques.

Ces opinions diverses sont-elles cohérentes ou contradictoires ? Il va de soi qu'à mes yeux, elles sont cohérentes. C'est en fonction des mêmes idées, des mêmes valeurs que je suis hostile au totalitarisme soviétique et que je souhaite que soit reconnu aux Algériens le droit de choisir leur patrie. Quant à la politique économique de M. Pinay, elle me paraît ne pas engager de principes mais avoir été une stratégie de circonstances, aujourd'hui ratifiée par le succès.

Pourquoi cette conjonction de préférences passe-t-elle pour à peine croyable, signe de dérèglement mental ? On me répondra, comme l'ont fait quelques critiques anglais à propos d'un

de mes livres, que cette conjonction, bizarre en France, serait normale en Grande-Bretagne. Un libéral ou un radical est « anticommuniste », « anticolonialiste » et il accepte les techniques classiques d'assainissement monétaire. S'il en va autrement en France, c'est que les blocs confus de passions et d'idéologies que l'on baptise droite et gauche, y ont évincé la postérité de Montesquieu et de Tocqueville, les conservateurs libéraux ou les radicaux modérés, toujours suspects aux extrémistes de l'un ou l'autre bord.

Je l'avoue : la situation du libéral, peu porté aux idéologies, est plus ingrate en France que dans d'autres pays d'Occident, mais la difficulté fondamentale se retrouve partout. Elle vient de ce que j'appelle, en empruntant le terme à la pratique policière, *l'amalgame*. En France, on attend d'un journaliste qui écrit dans le *Figaro* et soutient M. Pinay, une opinion bien définie sur le sujet de l'Algérie. Ou, du moins, s'il a une opinion différente, on attend de lui qu'il ne l'exprime pas. A toutes les époques et dans toutes les sociétés, la politique est *parlée* de diverses manières : les hommes politiques, en privé, ne s'expriment pas de la même façon qu'en public, les journalistes ne parlent pas dans les salles de rédaction comme ils écrivent, les citoyens ne sont pas aussi idéalistes qu'ils affectent de l'être. J'ai toujours été fasciné par cette pluralité des langages, caractéristique de l'univers humain et surtout de l'univers politique.

Réfléchissons-y un instant : il suffit pour faire scandale d'écrire comme on a coutume de parler, ou de parler en public comme on a coutume de parler en privé. Le scandale de Machiavel, qui dure depuis plus de quatre siècles, provient de la publication d'un langage cynique, ordinairement réservé aux conversations. J'ai toujours souhaité une étude scientifique et comparative des contrastes de langage, caractéristiques de chaque régime. J'aimerais qu'un de mes étudiants pût passer quelques années au Palais-Bourbon et reproduire les propos tenus par les orateurs dans les couloirs en même temps que leurs discours à la tribune. Plus importante encore serait l'étude des propos des dirigeants communistes. Dans quelle mesure ceux-ci sont-ils prisonniers de leur jargon et de toutes les calembredaines qu'ils nomment pompeusement théorie ou idéologie ? Le compte rendu d'une séance du bureau politique

du P. C. français m'a donné à croire qu'au temps de Staline, les dirigeants avaient trop peur de l'épuration pour s'accorder quelque liberté même dans leur délibérations secrètes. La discipline de parole, caractéristique du totalitarisme délirant, s'étendait à la conversation intime. Cette même discipline n'a, semble-t-il, jamais pu s'établir en Pologne. Après le XX^e Congrès, elle s'est effondrée, même dans la presse et les discours publics, en Hongrie et en Pologne. Depuis lors, un compromis s'est établi entre le retour à la doctrine en public et le révisionnisme ou le scepticisme en privé.

Quand parut *La Tragédie algérienne*, beaucoup de ceux qui s'indignèrent m'avaient entendu — et entendu sans indignation — formuler en privé des opinions de cette sorte. Quand, quelques mois après, des fonctionnaires rédigerent une étude sur l'Algérie et suggérèrent des solutions comparables à celles que j'avais indiquées, ils rendirent visite aux principaux hommes politiques de la quatrième République. D'accord ou non, ceux-ci considéraient la solution libérale — qui impliquait l'éventualité à terme d'un Etat algérien — comme possible, parfois même probable. Ils n'accusaient pas de trahison ceux qui trouvaient cette solution préférable à la poursuite, pendant des années, de la pacification. En d'autres termes, l'écart entre ce que l'on pouvait dire et ce que l'on pouvait écrire était considérable, au cours des dernières années de la quatrième République, cet écart demeure important sous la cinquième. L'écrit du professeur n'est pas soumis aux mêmes restrictions que celui de l'homme politique. Le commentateur, à cet égard, se rapproche de ce dernier. Quand il revendique soudain la liberté du professeur à propos d'une question chargée de passions, pures et impures, il devient suspect et, si j'ose dire, à juste titre, car on attend de lui la prudence, le demi-conformisme de l'homme d'action et non pas l'indifférence aux voies, moyens et répercussions de l'homme de cabinet.

Professeur (ou savant), politique, commentateur sont voués à la communication, il parlent et écrivent, ils s'adressent à d'autres hommes à l'intérieur d'une communauté. La communication scientifique n'est pas celle de la lutte politique ni celle du commentaire d'actualité. En simplifiant, on dirait que la communication scientifique vise à exprimer et à transmettre des propositions de fait, des vérités, la communication

politique à persuader partisans et adversaires, la communication du commentateur se situe entre les deux, plus proche selon les cas de l'une ou de l'autre, parfois indifférente à la vérité scientifique et à l'effet de persuasion, uniquement soucieuse de plaire ou de distraire.

Cette analyse est évidemment trop simple. Il y a une intention de persuader dans la communication du savant, car celui-ci veut au moins persuader ses collègues et il les connaît trop pour les croire accessibles à la seule force des arguments et des preuves (un de mes cousins, biologiste, m'a raconté qu'un de ses collègues auquel il rapportait des résultats qu'il avait obtenus, lui répondit : « Je ne veux pas voir vos coupes, je ne veux pas les voir! » parce que les expériences réfutaient une théorie chère à cet interlocuteur). Il y a plus : quand il s'agit de science économique ou sociale, les implications politiques ou morales des thèses soutenues exercent quelque influence sur l'accueil qui leur est réservé. Parfois l'appareil scientifique tout entier paraît au service d'un désir de persuasion, voire d'une intention proprement politique. La façon de parler et d'écrire n'est pas la même selon qu'il s'agit de communication scientifique, partisane ou journalistique. Cette diversité apparente traduit-elle une hétérogénéité en profondeur? Savant et politique coopèrent-ils et comment?

*
**

Reprenons les mêmes exemples que nous avons mentionnés, il y a un instant : stratégie économique, diplomatie à l'égard de l'Union soviétique, destin des empires coloniaux. Jusqu'où allaient les enseignements de la science? Dans quelle mesure la science était-elle déjà partisane? Dans quelle mesure le choix était-il non scientifique?

Les experts français, à la fin de l'année dernière, n'étaient pas d'accord sur la meilleure stratégie d'assainissement monétaire, les uns, d'inspiration classique et libérale, recommandaient des mesures de l'ordre de celles qui ont été prises (budget rigoureux, restrictions de crédit, dévaluation, suppression des subventions), les autres ou bien mettaient en doute le succès d'une telle stratégie, ou bien jugeaient que le prix en serait trop élevé pour certaines catégories sociales,

voire pour l'économie entière à cause du ralentissement de l'expansion, ils concevaient une autre stratégie, à leurs yeux, plus efficace ou plus équitable. Logiquement, ces controverses entre experts nous rappellent les limites de la connaissance scientifique ou plutôt les limites de la certitude possible quand il s'agit d'appliquer un savoir scientifique à une situation singulière.

Mettons-nous à l'intérieur d'un certain système économique : la science parvient aujourd'hui à dégager les modes de fonctionnement du système, à préciser des régularités, à analyser des modèles, plus ou moins complexes, à l'aide desquels on éclaire les conjonctures et suggère les possibilités d'action. Mais toutes ces propositions scientifiques se situent à un certain niveau de généralité, d'abstraction ou de simplification. Au moment du choix de la stratégie française d'assainissement économique, à la fin de 1958, deux ou trois questions ne comportaient pas de réponse assurée : quelle serait la réaction psychologique des Français à l'annonce d'une nouvelle dévaluation ? Quelle serait l'élasticité de la demande étrangère de marchandises françaises ou, en d'autres mots, jusqu'à quel point les exportations supplémentaires permettraient-elles de maintenir le niveau de production ? Les capitaux exportés feraient-ils retour en France et dans quelle proportion ?

A ces questions, les experts avaient de meilleures chances de donner une réponse vraie que les ignorants, à condition qu'ils aient du bon sens en même temps que du savoir. Tant que l'économie ne sera pas entièrement planifiée — et que Dieu nous en préserve ! —, tant que les décisions des individus, de millions d'individus exerceront de l'influence sur le mouvement économique, la science devra guider mais non déterminer dogmatiquement l'action, pour deux raisons majeures : parce que la science ne permet pas de prévoir rigoureusement l'événement, singularisé et daté, parce que le coût d'un succès économique n'est jamais réparti avec une parfaite équité et que l'on n'est jamais sûr qu'une autre méthode n'obtiendrait pas des résultats équivalents à un moindre prix.

Peut-être les économistes qui affirmaient la possibilité de rétablir l'équilibre sans arrêter l'expansion ou qui critiquaient l'injustice des mesures fiscales avaient-ils raison. Peut-être une politique d'inspiration autre aurait-elle obtenu les mêmes

résultats en les payant moins cher. Pur savant, j'aurais insisté sur les motifs de doute et les raisons d'inquiétude sur la marge laissée à l'appréciation individuelle, sur les risques d'échecs. Commentateur, je devais assumer l'ensemble — y compris les parties du programme que j'approuvais le moins, je devais répondre oui ou non et contribuer par mon oui, reproduit à un demi-million d'exemplaires, au succès de l'entreprise. Le commentateur qui n'est pas attaché à un parti accomplit une sorte de service public qui n'est ni scientifique ni partisan. Condamné à juger avant d'avoir en main tous les éléments de la cause, à prononcer des jugements au-delà de son savoir démontré, il est acteur en même temps que et peut-être plus que spectateur. Son métier n'est pas celui du savant, mais il ne s'en distingue pas aussi pathétiquement que le suggérait Max Weber. Le commentateur idéal, surtout en matière économique, est un savant éclairé et sceptique, non prisonnier des théories, fût-ce de ses théories propres, qui conserve le goût du singulier, le consentement au pragmatisme et le sourire du bon sens. En termes plus philosophiques, disons que l'expert est celui qui met le savoir rationnel au service du jugement raisonnable. La science ne dicte pas le jugement raisonnable, mais elle aide à le formuler.

Quand il s'agit de l'Union soviétique, du communisme, de l'attitude à l'égard de Khrouchtchev ou de Mao Tse-tung, il n'est pas aussi facile de distinguer et d'unir rationnel et raisonnable. La préférence pour un régime ou pour un autre est globale et personne ne trouve dans aucun régime l'accomplissement de tous ses vœux. En ce cas, *la décision* ou *l'engagement* pour un régime et contre un autre, pour les réformes ou pour la révolution, est nécessaire, c'est-à-dire, comme disait Auguste Comte, indispensable et inévitable. Par cette décision, on se choisit des alliés dont on n'est pas toujours fier, des adversaires auxquels on ne parvient pas toujours à rendre la haine qu'ils vous portent, on accepte une part de responsabilité dans les injustices dont on est innocent, on devient bon gré mal gré défenseur de l'ordre établi, comme nous aurions dit à l'époque de nos vingt ans.

Pourtant, je n'aurais pas mauvaise conscience si j'avais à plaider ma cause devant le tribunal de ma jeunesse. Mon libéralisme impénitent, mon refus de la violence systématique

m'ont préservé de la tentation du communisme ou du progressisme à laquelle n'ont pas résisté tant de ceux de ma génération. Or, depuis le discours de M. Khrouchtchev au XX^e Congrès, comment nier que ceux qui ont adhéré au parti de la Révolution ont accepté de pires responsabilités que nous autres, défenseurs de l'ordre établi? Il faut à Sartre l'aveuglement qu'autorise le génie pour n'en pas prendre conscience.

Il y eut des époques où s'engager pour la Révolution, c'était rejeter le poids du réel et s'avancer vers un monde inconnu, neuf, peut-être pur. De la violence révolutionnaire, en dépit des crimes, sortirait une société encore jamais vue. Depuis les années 30, la cause de la Révolution ne se sépare pas de celle d'une société post-révolutionnaire, presque à tous égards pire que nos sociétés dites capitalistes, en fait libérales, traditionnelles. Il n'était pas besoin d'être savant, il suffisait d'observer les faits et d'oublier des idéologies pour choisir raisonnablement.

Avouons-le : ni l'économie politique ni la sociologie n'aidaient beaucoup à ce choix raisonnable. Certes, les économistes nous apprenaient les difficultés du calcul économique en régime de planification et les gaspillages inhérents à une gestion administrative du travail en commun. Mais ils ne prévoyaient pas tous — pour dire le moins — les possibilités d'industrialisation accélérée que comportait la technique des plans quinquennaux. Ce que deviendrait la société russe, quarante ans après la Révolution de 1917, peu d'économistes ou sociologues le prévoyaient, même approximativement. Ce qu'elle deviendra d'ici quarante autres années, qui, de nous, savant ou non savant, aurait l'audace de le prévoir? Tout au plus oserions-nous indiquer quelques tendances de l'évolution : croissance économique, élévation du niveau de vie sont extrêmement probables. Des institutions plus libérales accompagneront-elles la prospérité? Nous l'espérons, parfois nous nous risquons à affirmer que cette éventualité est probable. Quant à indiquer les détails et les modalités de cette transformation, aucun des soviétologues n'en aura la folle prétention. Pas plus qu'aucun n'entend sans inquiétude les pessimistes rappeler que les régimes de despotisme oriental ont été à travers l'histoire, exceptionnellement stables ou au moins durables.

Or, l'action politique, celle du moins qui ne se borne pas

à l'administration quotidienne des affaires, se réfère — et ne peut pas ne pas se référer — à cet avenir inconnu. Par quelle attitude l'Occident favorisera-t-il l'évolution vers des formes plus libérales, que nous souhaitons? L'Union soviétique se servira-t-elle de ses ressources économiques pour accroître ses forces militaires ou pour améliorer le sort des masses? Les réponses à ces questions commandent la politique à suivre. Or, les spécialistes sont divisés en ces matières à peu près comme les non-spécialistes. La différence est que les premiers donnent des diverses opinions possibles une présentation plus érudite, plus convaincante, ils ne nous enseignent pas à choisir sans risques d'erreur entre ces opinions.

Ces remarques ne veulent pas être impertinentes à l'égard des économistes ou sociologues parmi lesquels je me range moi-même et souhaite être rangé par mes lecteurs. Mais, si l'on veut examiner positivement les relations entre la science et l'action, il faut bien constater d'abord les limites de la science. Quand il s'agit de crise économique ou d'assainissement monétaire, la connaissance rationnelle, qui ne supprime pas les incertitudes et les périls, est indispensable pour préciser les conditions rationnelles d'un choix raisonnable. Quand il s'agit de l'évolution probable du régime soviétique, l'homme d'action a besoin d'une information que possèdent les spécialistes mais ceux-ci ne peuvent ni transmettre une certitude qu'ils ne possèdent pas, ni manifester un accord unanime qui n'existe pas. L'avenir du régime soviétique nous est inconnu. L'histoire est à faire, elle n'est pas écrite à l'avance. L'homme d'action est celui qui cherche à forger cet avenir et nous sommes tous, chacun à notre rang, hommes d'action puisque nous participons à ce dialogue indéfini de l'humanité en quête d'elle-même.

La nature de la science sociale et de l'histoire humaine est telle que la science laisse d'autant plus de marge à l'incertitude et aux risques que le phénomène envisagé est plus global et plus important. Les diverses disciplines sociologiques nous apprennent presque tout ce que nous avons besoin de savoir pour édifier et organiser rationnellement un quartier neuf d'habitations, un bloc d'immeubles dans la banlieue des grandes villes. Que nous apprennent-elles sur les causes des guerres ou sur les moyens de les éviter? Encore une fois, je ne critique pas, je constate. Depuis plus de dix ans, je prépare un

livre sur la sociologie de la paix et de la guerre. Aux Etats-Unis, d'innombrables instituts étudient scientifiquement le problème de la paix et de la guerre. Je ne prétends pas que nous perdions notre temps et que les savants américains gaspillent l'argent que leur offrent les fondations. La notion de cause appliquée à un phénomène comme la guerre, qui intéresse les sociétés tout entières, n'a peut-être pas de sens. Les guerres ont été, jusqu'à nos jours, inséparables du train des sociétés humaines, elles n'ont épargné aucune des grandes civilisations connues, elles sont même antérieures à la phase historique, puisque les sociétés archaïques en connaissent déjà des formes nombreuses. Et pourtant, cette expérience quasi universelle ne nous autorise pas encore à prophétiser la répétition dans l'avenir de ce qui s'est passé depuis des millénaires.

Nous avons, en effet, vécu, depuis quinze ans, une révolution militaire, dont personne ne peut encore connaître les prolongements. Les destructions causées par les armes de destruction massive sont telles qu'une guerre thermo-nucléaire ne serait plus la continuation de la politique par d'autres moyens. A moins d'être unilatérale, la guerre totale est désormais irrationnelle en même temps que déraisonnable. Il n'en résulte pas que les hommes ne commettront pas la folie de se détruire tous ensemble, mais il en résulte que la conclusion tirée du passé à l'avenir ne serait pas légitime. Le fait nouveau oblige au moins à suspendre le jugement. Une fois de plus, se découvre le fossé entre science sociale et action politique, le fossé que creuse l'essence de l'histoire, aventure collective de l'humanité vers une fin inconnue et peut-être indéterminée. La science dégage les éléments ou les régularités qui se répètent, elle n'est pas en mesure de saisir ce qui est unique : les modalités de la violence à l'âge atomique appartiennent à l'ordre de l'unique — ce que les Allemands appellent *einmalig*. L'action politique est historique, pressentiment du devenir et ambition de créer.

Ce que nous venons de dire pour la guerre, combien il serait facile de le répéter à propos de l'Algérie. Le cas est unique et nulle généralité ne nous soustrait à l'obligation de décider sans savoir et d'agir sans garantie. D'aucuns cherchent à se donner l'illusion d'une certitude en inventant une fatalité : tels évoquent les liens indissolubles entre les deux rivages de

la Méditerranée occidentale et tels autres le déterminisme inexorable de la décolonisation. Les uns et les autres ont tort. La France a conquis l'Algérie, au siècle dernier, par hasard, sans intention claire, sans surplus de population à installer au-dehors. Les régimes successifs n'ont jamais su avec lucidité ce qu'ils voulaient faire des Algériens, Kabyles et Arabes, qui s'islamisaient sous la souveraineté française et qui n'étaient traités ni en citoyens ni en étrangers. A l'heure présente, le gouvernement français offre vainement aux rebelles ce que la plupart d'entre eux, il y a vingt-cinq ans, réclamaient vainement, la pleine égalité avec les Français. Est-il trop tard pour accomplir les réformes qui, exécutées à temps, eussent prévenu la rébellion? La création d'un Etat algérien est-elle désormais inévitable, comme, à terme, l'indépendance de cet Etat?

Beaucoup d'observateurs l'affirment et plus nombreux encore sont ceux qui tiennent ces prévisions pour au moins probables — prévisions qui, d'ailleurs, sont une part de la réalité et contribuent à créer l'avenir qu'elles annoncent. Une volonté farouche de maintenir l'Algérie française pourrait démentir les prophéties de résignation. Une armée de partisans n'est jamais venue à bout d'une armée régulière. Une guerre subversive est plus que toute autre forme de guerre, un choc de volontés. Pourquoi la volonté conservatrice des Français céderait-elle inévitablement à la volonté révolutionnaire d'une fraction des Algériens? A supposer même qu'à long terme, la souveraineté française fût condamnée, l'événement est en tant que tel daté, il est autre en fonction du moment où il se produit. L'indépendance de l'Algérie en 1960 ne signifie pas la même chose que la même indépendance en 1980 ou même en 1970. L'allure de l'évolution en modifie la portée et il suffit parfois de retarder l'issue pour la modifier.

L'action politique face à la guerre d'Algérie ne consiste pas à s'insérer dans un mouvement que l'on baptise fatal, mais à prendre position par rapport à une conjoncture ou plutôt à des conjonctures, d'un instant à l'autre changeantes, afin d'orienter, voire de maîtriser les événements. Rétablir la paix en Algérie sans compromettre la paix civile en France, satisfaire aux revendications des nationalistes algériens sans sacrifier les droits de la minorité française, tel serait le chef-d'œuvre du politique, artiste qui modèle la plus insaisissable des

matières, les hommes et leurs passions. Aux heures pathétiques où se joue le destin des peuples, le chef est plus un artiste qu'un savant. Le vrai savant — l'économiste, l'historien, — sans répéter : *Am Anfang war die Tat*, reconnaît que l'action est, en dernière analyse, un art, dont l'homme d'études découvre *post eventum* les secrets mais dont il ne communiquera jamais à l'avance les méthodes parce que, simples en théorie, celles-ci changent avec les situations, elles-mêmes jamais identiques.

*
**

Quelle réponse suggèrent ces analyses à la question de l'hétérogénéité des trois modes de communication du savant, du politique et du commentateur? Nous avons d'abord distingué et rapproché les modes de communication selon la part qu'y prenaient l'intention de vérité et celle de persuasion. Nous avons ensuite montré que les sciences sociales devenaient les éléments rationnels d'une décision raisonnable quand était en cause la gestion de l'économie ou l'assainissement de la monnaie, mais que, dans les grandes affaires de la diplomatie, face à l'Union soviétique, à l'alternative de la paix et de la guerre, à la rébellion algérienne, la culture que donnent les sciences sociales était utile mais qu'à l'instant de trancher, les savants se trouvaient aussi incertains ou presque que les non-spécialistes. Enfin, aux instants de crise, l'acteur doit être artiste plutôt que savant, habile à manier les hommes plutôt que les idées. En dernière analyse, il doit faire sortir de la mêlée aveugle où se heurtent les passions incompatibles, l'événement qui apaise et réconcilie. Comment se combinent ces deux sortes d'analyse ou de conclusion?

Une première remarque, presque évidente mais souvent méconnue, s'impose à nous. Quand l'économiste ou le sociologue entre dans l'action, il cesse d'être homme de science et il n'a pas le droit de se prévaloir de ses titres universitaires ou d'attribuer à ses prises de position un caractère scientifique. Il me paraît absurde de reprocher à un sociologue d'agir au moins par la parole et par la plume : si celui qui consacre sa vie à étudier les sociétés n'avait rien à dire de valable, la preuve serait faite que sa science est pauvre et stérile! Mais s'il prétendait agir en savant ou ne formuler que des commentaires

scientifiques, il manquerait et à l'honnêteté de la science et à celle de l'action. Dans le meilleur cas, les données à partir desquelles il prend parti sont scientifiques, le parti est tout au plus raisonnable. Quant à l'action proprement politique c'est-à-dire historique, visant l'ensemble du régime, le destin de la collectivité, l'issue d'une bataille sanglante, elle est au-delà du savoir. Nul n'est obligé de s'engager mais celui qui le fait court les mêmes risques, accepte les mêmes responsabilités, ignore les certitudes, qu'il soit professeur, journaliste ou homme politique.

Dans la tragédie algérienne, nous avons tous pris des responsabilités, professeurs, journalistes ou hommes politiques, qui avons déclaré l'indépendance algérienne juste ou injuste, inévitable ou impossible, proche ou lointaine, qui avons milité pour ou contre l'Algérie française. Nous avons agi par la parole ou par la plume, par des brochures ou des motions. Nous sommes tous comptables du sang versé, tous comptables de l'épilogue encore ignoré. Aucun de nous ne sait quel a été le retentissement de ses paroles. Aucun ne peut s'innocenter entièrement de ce que sera finalement le cours de l'histoire. Mais un homme sera, en fin de compte, plus que tout autre historiquement responsable du chef-d'œuvre ou de la catastrophe, un homme qui a souhaité le pouvoir que la nation presque tout entière lui a confié. Cet homme sait que la moitié de la nation lui a donné le pouvoir pour maintenir l'héritage et l'autre moitié pour le sacrifier ou l'adapter aux exigences d'une époque qui sacralise le droit à l'indépendance de toutes les populations. Il est investi par tout un peuple mais dans l'équivoque, afin qu'il puisse, demain, après l'événement, le rassembler dans l'enthousiasme ou la résignation. Depuis mai 1958, la marche des événements est jalonnée par les paroles « Je vous ai compris », « Français à part entière », « Auto-détermination ». Plus que jamais, les minorités extrémistes des deux côtés étant exclues, la masse des Français se reconnaît dans celui qui ne veut ni exterminer les rebelles algériens ni abandonner nos compatriotes installés depuis un siècle sur une terre qu'ils ont fécondée, dans des villes qu'ils ont bâties.

Où voulez-vous en venir? me direz-vous. Sommes-nous toujours dans le faux, jamais purement hommes de science sinon quand nous traitons de la guerre de Cent Ans (et

encore!), jamais innocents des conséquences de nos écrits et de nos paroles, même quand nous sommes dépouillés de toute autorité, sauf de celle que le hasard du talent et les accidents de la vie nous ont donnée? Sommes-nous prisonniers d'un monde absurde où nos attentes sont déçues, nos intentions trahies, nos actes toujours criminels et nos abstentions mêmes aussi haïssables que nos actes? Sommes-nous coupables, à l'image des séquestrés de l'Altona?

Il ne manque qu'un Voltaire pour écrire sur notre siècle un *Candide*, qui tournerait en dérision tels de nos penseurs, sans avoir besoin de recourir à la mauvaise foi du polémiste ou à l'incompréhension du vulgaire. Songez-y : un despote sanglant et presque aliéné, d'après le témoignage de M. Khrouchtchev lui-même, a réussi à se faire acclamer comme le porte-parole de l'humanitarisme à travers le monde entier et quelques génies authentiques ont prêté gratuitement leur concours à cette comédie macabre. Des physiciens, des historiens, des chimistes, qui, aux prises avec leurs équations, leurs archives ou leurs éprouvettes, ne prenaient jamais assez de précautions pour ne pas se tromper, ont, sans hésitation, avec une foi naïve, donné leur caution morale à un tyran, dont l'œuvre sera peut-être, avec le recul du temps, admirée par nos arrière-neveux mais à la manière dont est admirée l'œuvre d'Ivan le Terrible.

J'aperçois aussi l'universelle culpabilité, le huis-clos de l'humanité, dont le théâtre de Jean-Paul Sartre nous impose l'image étouffante. Nous acceptons tous l'inacceptable : Franz von Gerlach a torturé mais le philosophe a justifié ou excusé la torture quand elle était pratiquée par ses compagnons de route. Sa voix s'est élevée en faveur des torturés d'Algérie, mais il a trouvé des excuses aux bourreaux quand ceux-ci étaient au service de la cause que lui-même voulait servir, comme nous en trouvons tous quand les victimes sont nos ennemis.

De cette équivoque — jamais entièrement innocents, jamais tout à fait coupables — la littérature se nourrit, mais nous, simples mortels, nous ne pouvons la vivre. Parfois je me sens plus irrité que convaincu par les philosophes pathétiques qui combinent les thèmes religieux et l'absence de Dieu pour créer d'insolubles contradictions. A coup sûr, l'existence historique de l'homme, dans les périodes de crise, est drama-

tique. La conciliation totale n'est qu'une idée à l'horizon et nous ne connaissons rien d'autre que les déchirements, un savoir imparfait et une action aventureuse. Mais chacun peut trouver dans la bonne volonté, dans l'action raisonnable au service de fins accessibles, la satisfaction compatible avec notre condition.

Est-ce l'effet de l'âge? En tout cas, je me sens plus proche d'accepter sans révolte la tension entre la science et l'action. Tout savant est aussi citoyen : il cesse d'être savant quand il agit en citoyen. En tant que commentateur politique, je suis tenu d'étudier les faits contemporains avec plus de sérieux que les professeurs qui consacrent leur temps à des époques lointaines. Par le commentaire, j'agis et en tant qu'homme politique, je participe de cet univers équivoque où chacun devient un peu responsable de tortures qu'il déteste et de crimes qu'il connaît à peine. Mais ces trois conduites — recherche de la vérité, commentaire de l'événement, action — sont trois dimensions d'une existence proprement humaine. Pourquoi aurais-je mauvaise conscience du fait qu'une bonne fortune m'a permis de joindre ces métiers complémentaires et distincts?

Deux livres grecs sont pour moi des livres de chevet : la *Guerre du Péloponèse* de Thucydide et la *Politique* d'Aristote, l'un histoire d'une grande guerre, l'autre sociologie des cités et de leurs constitutions. Aristote n'aurait pas eu la naïveté de croire que la sociologie des cités grecques permettrait jamais de se passer du génie de Périclès. L'histoire de la grande guerre, telle que Thucydide l'a racontée, serait inintelligible sans la compréhension des classes sociales et de leurs luttes. Enfin, l'historien et le sociologue seraient également perdus en une navigation sans boussole si le philosophe ne leur apprenait à s'orienter sur l'étoile des idées. François Simiand, en bon positiviste, semblait croire que la science fonderait une politique ou une morale rationnelle. Max Weber voulait libérer la conscience des prétendus impératifs de la science mais il l'abandonnait à l'arbitraire de l'engagement. L'engagement de Sartre se situe dans la postérité de Nietzsche à laquelle Max Weber appartient, lui aussi. Science et action ne peuvent coopérer sans s'unir qu'en se soumettant l'une et l'autre à une discipline commune que la philosophie classique appelait celle de la Raison. Que cette discipline vienne à manquer, et l'on

n'a plus le choix qu'entre une action arbitraire ou une science tyrannique.

Que la science soit animée par les questions que l'homme d'action pose à lui-même et pose à son milieu, que l'action puisse être guidée mais non commandée par la science, ces propositions, fondement de la coopération et de la distinction entre ces deux activités me paraissent presque évidentes et ne justifient ni polémiques ni passions. Le politique ne peut agir ni le savant comprendre sans quelque représentation de la bonne société et de la fin de l'existence humaine. En quel sens le politique est ou n'est pas savant, en quel sens le savant est ou n'est pas politique, ces interrogations ne sont rien auprès de l'interrogation sur laquelle je terminerai : que peuvent-ils être l'un et l'autre s'ils ne sont pas philosophes, c'est-à-dire en quête de la sagesse ?

Hommage à Charles Darwin

par Paul BRIEN,
Professeur à l'Université

I. « L'ORIGINE DES ESPÈCES »

Le 24 novembre 1859, paraissait à Londres un ouvrage intitulé : *L'origine des espèces animales par la sélection naturelle*. Il était signé du nom d'un naturaliste très estimé et déjà renommé, Charles Darwin. Annoncé dans le *Times*, par un article retentissant de Thomas Huxley, sa diffusion fut foudroyante. Les éditions se succédèrent, rapidement épuisées. En dépit de son titre modeste et technique, mais qui disait exactement ce qu'il contenait, son succès fut à la fois populaire et scientifique. Des traductions en toutes les langues le répandirent bien vite dans le monde entier.

Il apportait les lois des transformations des espèces vivantes, révélait en même temps la réalité de l'évolution des êtres organisés, révolutionnant ainsi la pensée du XIX^e siècle et suscitant des polémiques passionnées qui se sont, depuis, apaisées.

La notion d'évolution est devenue un des fondements de nos philosophies quelles que soient leur orientation et leur étiquette. Charles Darwin repose enveloppé de gloire et de vénération unanime dans l'Abbaye de Westminster, sous une petite dalle voisine de celle de Newton à qui l'illustre naturaliste fut souvent comparé.

Ce livre fameux n'est point le produit d'une subite et fulgurante inspiration, mais l'aboutissement d'un long chemine-

ment de réflexions et de recherches durant plus de vingt ans. Il est l'expression d'une des synthèses les plus hautes qui se soient dégagées d'une science immense et sûre. Charles Darwin y développe avec patience, méthode et rigueur une idée qu'il conçut en sa jeunesse, au contact de la nature tropicale, lorsqu'il fut invité, à bord du *Beagle*, à participer à un voyage de cinq ans, autour de la terre, par une de ces heureuses circonstances qui apportent au génie naissant et qui s'ignore encore, la source et les conditions mêmes de son épanouissement.

Charles Darwin avait constaté, dans les splendeurs des tropiques, que ni les espèces animales, ni les espèces végétales ne sont immuables, ainsi que l'admettaient les naturalistes, à la suite de leurs chefs de file Linné et Cuvier.

Les espèces varient au contraire selon leur répartition géographique. Elles sont d'autant plus semblables qu'elles sont plus rapprochées, dans une même région, d'autant plus différentes qu'elles en sont écartées. Leur expansion dans l'espace s'accompagne de leurs transformations. Les célèbres observations de Charles Darwin aux îles du Cap Vert et dans l'archipel des Galapagos en furent l'éclatante démonstration.

A son retour, tout pénétré de cette idée dont il présentait l'immense portée, Charles Darwin fit retraite en sa propriété de Down dans le comté de Kent, loin de la vie affairée des villes. Allié à l'illustre famille Wedgwood, entouré de quelques amis de grand renom, en correspondance avec les biologistes du monde, il réunit une documentation prodigieuse et poursuivit, dans le calme, des recherches expérimentales en vue d'élaborer et d'édifier une théorie qui pût donner la solution au « problème des problèmes », l'origine des espèces, et qui permit de dégager les principes de leur évolution.

A vrai dire, la conception évolutionniste n'était pas neuve. Les anciens l'admettaient comme allant de soi. Elle était affirmée par Diderot. Buffon l'enseignait. J. B. de Lamarck, le premier, en avait donné une expression scientifique, intuitive et saisissante, mais formulée cinquante ans trop tôt, quand rien ne pouvait la démontrer et que personne ne pouvait la comprendre. Depuis ces époques, les découvertes anatomiques, embryologiques, paléontologiques s'étaient multipliées. Leurs progrès considérables au milieu du XIX^e siècle, ne s'accordaient plus ni au fixisme, ni au créationnisme. Un véritable malaise

régnait parmi les zoologistes et les botanistes. Charles Darwin leur apporta la lumière attendue.

L'événement qui orienta la pensée du jeune Darwin vers ces graves questions fut la lecture d'un traité de géologie qui venait de paraître et que lui remit son vieux maître Sedgwick : *Les Principes de Géologie* de Lyell. Darwin l'emporta en son voyage autour de la terre. Ouvrage d'une étrange nouveauté, à vrai dire ! La structure de la terre, son aspect physique y étaient décrits, non comme les résultats de cataclysmes successifs que devaient réparer sans cesse de nouvelles créations, ainsi que très sérieusement on concevait les choses, mais comme l'aboutissement de transformations tectoniques, lentes et prolongées sous l'influence continue de facteurs naturels dont l'action, presque imperceptible au moment même, devient formidable par leur durée. La conception d'une *évolution lente et naturelle*, le rôle du *temps* s'introduisaient dans la science. Charles Darwin eut le mérite d'étendre ces notions à la matière vivante en quelque lieu que ce fût, en quelque période de son histoire. « Mes livres, déclarera-t-il plus tard, sont sortis par moitié du cerveau de Lyell. » Il n'en fallut pas moins le puissant génie de Darwin pour en donner l'expression totale et décisive. L'œuvre fut longue à édifier. Avant de la livrer tout entière au public, sous la pression des événements d'ailleurs et de ses amis, Charles Darwin en hâta la révélation par un livre de format réduit qui devait être son œuvre capitale : *L'Origine des Espèces animales par la Sélection naturelle*. Un style sobre, une sérénité calme et objective, une présentation de faits remarquablement choisis et d'où l'évolution se dégageait d'elle-même, en toute simplicité, contribuèrent à rendre ce petit ouvrage accessible et admirablement convaincant.

La gloire impérissable de Charles Darwin est d'avoir imposé aussitôt et irrésistiblement la notion d'évolution à la science et à la philosophie parce qu'il en donnait, comme Lamarck, une expression causale. Il en résulta une efflorescence étonnante de la biologie qui recevait à la fois son explication naturelle et son véritable langage.

Tirant leur origine de la matière inorganique, caractérisant, par leur apparition, un moment de l'histoire de la

terre, les êtres vivants n'ont cessé de se transformer, les espèces de se modifier et de se multiplier. La paléontologie, replaçant le monde vivant dans la perspective de son immense passé, révèle d'une façon tangible l'ascendance évolutive continue des groupes zoologiques et botaniques.

A l'une des trois questions éternelles que se pose l'Humanité : « Qui sommes-nous ? », une réponse positive est enfin apportée. L'Homme, un des derniers mammifères apparus sur la terre, est l'aboutissement et le couronnement des lentes transformations zoologiques. Cette conclusion qui donne tant de beauté et une si haute signification au déterminisme universel, parut scandaleuse, il est vrai, au temps de Darwin. Elle est aujourd'hui reconnue unanimement en sa sublime vérité. Pendant longtemps, pour les personnes peu averties, la théorie de Darwin se résuma souvent en cette exclamation sans nuance : « Darwin ? Ah oui ! L'Homme descend du singe ! » L'œuvre de Darwin est évidemment bien autre chose encore. Elle déborde la biologie, s'étend à la philosophie de Taine, de Bergson et d'Edouard Leroy. Elle a donné un sens nouveau à la physique, à l'astrophysique. Elle met en lumière un des premiers principes universels. Ni l'atome, ni la vie, ni les astres ne lui échappent. Rien ne révèle peut-être mieux la grandeur de la Nature que le spectacle de son éternelle évolution. Plus que ses « multiples splendeurs », ses perpétuelles transformations nous émeuvent. L'évolution est créatrice des êtres et des choses.

*
**

Il ne suffisait pas à ce vaste génie de concevoir l'évolution. Pour l'imposer il voulut donner l'explication de son mécanisme. Elle fut simple et logique.

Aussi bien que Lamarck, Darwin avait déduit l'évolution de la variation des espèces. Dès qu'il l'eut reconnue, au cours de son périple, il en découvrit la manifestation éclatante et irréfutable autour de lui, là où personne, si l'on excepte quelques esprits perspicaces, n'avait songé à la reconnaître. Car depuis sa plus lointaine histoire, l'homme s'ingénie à créer des espèces domestiques, à les transformer au gré de ses besoins et de ses caprices. Darwin, en toute simplicité, consacre le

premier chapitre de son livre à l'histoire des races de pigeons domestiques à partir du Biset, le pigeon de roche.

Or l'Homme crée des espèces domestiques par la technique de la sélection. Il isole, dans ses élevages ou ses cultures, les types nouveaux qui peuvent présenter quelque intérêt et les multiplie en les croisant entre eux.

Se pourrait-il que, dans la Nature où les espèces sauvages varient tout aussi intensément, une sélection naturelle pût s'exercer, capable elle aussi de séparer, de la population initiale, les formes modifiées, pour en assurer la multiplication?

En 1838, l'économiste Malthus avait reconnu que les populations humaines, en accroissement géométrique, ne peuvent subsister des ressources dont elles disposent et qui ne progressent pas dans la même proportion, qu'à la condition de se limiter. Les épidémies, les catastrophes, les guerres se chargent aussi de les ramener à une densité compatible à leur existence. La compétition est générale, inéluctable et nécessaire. Tous les naturalistes savent que la mort sévit impitoyablement dans la nature. La mortalité infantile chez les animaux est la règle, l'état adulte est l'exception. Les intempéries, le froid, les inondations et surtout l'implacable lutte pour l'existence éliminent sans cesse d'innombrables individus qui n'ont pu résister.

Confrontant et synthétisant ces diverses données, Darwin en tira la conception du transformisme grâce à la sélection naturelle. De toutes les variations possibles que présente une espèce, seules les plus favorisées résisteront au combat de la vie. La compétition au sein d'une même espèce, la compétition plus sévère encore entre espèces différentes exercent un filtrage entre les variations individuelles, intraspécifiques et ne laissent subsister que les mieux armées. C'est la survivance des plus aptes. Eux seuls ont la possibilité d'avoir des descendants auxquels ils transmettent leurs avantages et qui n'en manifesteront pas moins, en seconde génération, toutes les variations dont est capable l'espèce. La sélection naturelle n'en retiendra encore que les mieux accommodés au milieu. Ainsi, de génération en génération, l'espèce est transformée, de plus en plus modifiée et en même temps de mieux en mieux adaptée à son comportement. Parmi les caractères les plus favo-

rables que la sélection retient, il faut citer la fécondité. Elle assure à l'espèce une descendance plus nombreuse, par conséquent une plus grande possibilité de variations, un champ d'action plus étendu à la sélection naturelle.

L'explication darwinienne est aujourd'hui trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'étendre cette brève esquisse afin d'en souligner l'admirable logique, son accord étroit avec les faits et son immense retentissement.

A l'opposé de Lamarck, Darwin ne s'était pas préoccupé de la cause des variations intraspécifiques dont il ignorait l'origine et la véritable nature. Son œuvre en fut un moment compromise. C'est aux environs de l'année 1900, à la suite de Hugo de Vries, que fut découverte la signification exacte des variations intraspécifiques susceptibles d'être soumises à la sélection naturelle, capables de donner origine à de nouvelles espèces. Ce sont les mutations géniques du patrimoine héréditaire. Le darwinisme en reçut une consolidation définitive. La génétique, la discipline la plus rigoureuse de la biologie, s'y intégra et lui donna son expression actuelle : « le *néo-darwinisme* ». Depuis, les généticiens se sont assuré le monopole de la théorie évolutionniste. Armés de leur technique, de leur mathématique, ils en sont devenus les grands prêtres.

Il faut reconnaître que pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et surtout pendant la première moitié du XX^e, les idées néo-darwiniennes n'ont pas cessé d'élargir le domaine de la biologie. Elles ont suscité l'apparition de nouvelles disciplines, elles en ont rajeuni d'anciennes. Elles se sont assimilées les découvertes, qu'elles provoquaient pour s'en fortifier et accroître encore leur valeur explicative. L'origine des espèces est connue. L'adaptation, l'équilibre des flores et des faunes, — conséquence de la sélection naturelle —, l'écologie et l'éthologie, qui étudient leurs rapports avec le milieu, les associations végétales et animales, la répartition des populations sont désormais sous l'emprise de la génétique néo-darwinienne. Elles sont devenues des sciences exactes et comme autant d'applications de la statistique. L'évolution devient expérimentale, elle relève des mathématiques. La sélection naturelle paraît en être le facteur créateur.

Le néo-darwinisme est aujourd'hui à son apogée, illustré

par les plus grands noms de la biologie. Le Congrès international de zoologie, qui s'est tenu à Londres en 1958, organisé en hommage à l'illustre naturaliste anglais, fut, sous la présidence de Sir Gawin de Beer, la consécration du triomphe de ses conceptions.

II. LA FORMATION DES ESPÈCES ET L'ÉVOLUTION

Mais voici que renaît l'éternelle inquiétude! Ayant résolu le problème de la formation des espèces et de « leur origine », est-on bien sûr d'avoir abordé le problème de l'évolution? Se pourrait-il que la façon dont on crée les milliers de roses, les centaines de races de *Drosophiles* et selon laquelle se différencient les espèces dans les îles d'un archipel, soit aussi le procédé par lequel se sont constituées les structures caractéristiques des embranchements, celles des Poissons, des Amphibiens, des Reptiles, des Oiseaux, des Mammifères, celle de l'Homme enfin? Les variations intraspécifiques transcendentelles l'espèce? Les mutations génétiques peuvent-elles, seules, amener la formation des Baleines, des Ptérosaures, des Pyrosomes et des Méduses? *Peut-on extrapoler de l'origine des espèces à l'origine des clades?* Le néo-darwinisme l'assure et l'affirme. Pas une ombre ne ternit sa conviction. En douter paraîtrait peut-être un sacrilège, une attitude antiscientifique.

Les mécanismes selon lesquels s'effectue l'évolution sont cependant bien plus complexes et restent plus mystérieux que ne semble l'admettre le néo-darwinisme. Est-il concevable que la sélection naturelle, opérant sur les mutations apparues au hasard, puisse assurer les *organisations finalisées, nécessairement et suffisamment ajustées*, pour que les êtres qui en sont dotés soient viables, soient vivants.

N'est-on pas en présence de deux problèmes distincts dont l'un masque l'autre, dont l'un est sous-jacent à l'autre : la formation des espèces d'une part, la transformation des types de structure d'autre part?

Il est bien vrai que le plus grand obstacle qui s'opposait à l'idée transformiste en biologie était le dogme intangible de la fixité des espèces qui eussent été pareilles aujourd'hui à ce qu'elles furent depuis leur origine, telles qu'elles sortirent des mains du Créateur. Briser ce dogme, démontrer au contraire

la variabilité des espèces paraissaient devoir libérer la vie d'une immuabilité admise et affirmée, mais qui était cependant la négation de tout ce qui se manifestait en elle. Il ne faut donc pas s'étonner si les deux grands biologistes qui ont intronisé définitivement l'Evolution dans la Science, parce qu'ils surent lui donner une expression causale, J. B. de Lamarck et Charles Darwin, se soient attachés presque exclusivement à l'étude de la variation et à la formation des espèces. Ce fut l'objet essentiel de la *Philosophie zoologique* de J. B. Lamarck. N'est-il pas significatif aussi que l'ouvrage capital de Ch. Darwin ait pour titre : *L'Origine des Espèces*? Pour mieux préciser encore sa pensée, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, Darwin consacre le premier chapitre de son ouvrage fameux à retracer l'histoire des races de pigeons domestiques.

On ne saurait trop insister, d'ailleurs, sur la grande signification de telles préoccupations. Cherchant l'origine des espèces en leurs perpétuelles variations, Charles Darwin, après Lamarck, posait à l'investigation scientifique le vaste problème de l'hérédité.

Mais étendre la formation des espèces, la *spéciation*, au *transformisme*, n'en est pas moins un étrange quiproquo. Ce n'est pas le seul exemple où des idées nouvelles et fécondes s'introduisent en science par des voies indirectes.

Assimiler la Spéciation à l'Evolution revient à confondre la Spéciation et la Classification.

La nécessité d'établir une classification, « un système naturel » s'est imposée à l'esprit des plus grands naturalistes, par la connaissance des espèces, il est vrai, et devant leur nombre considérable et leur diversité.

Toutefois une classification n'est ni une Faune ni une Flore. Elle n'a rien de commun avec un catalogue des espèces. Dénommer et décrire toutes les espèces d'*Helix* peut être une tâche de grande utilité, mais elle n'apporte aucune contribution à la compréhension de l'embranchement des Mollusques. Dresser l'inventaire de toutes les espèces de Drosophiles et analyser les processus géniques selon lesquels elles apparaissent en nos élevages expérimentaux, est d'un très grand intérêt biologique mais ne nous apprend rien sur le « Système Naturel » des Diptères, moins encore sur la classification des Insectes.

Sans doute la classification, expression des connaissances

biologiques du moment, peut être modifiée, enrichie par la découverte d'une « nouvelle espèce ». Des exemples récents l'ont suffisamment montré. *Neopilina galathea* vient de nous faire connaître une organisation très primitive parmi les Mollusques; les *Pogonophores* nous révèlent une classe restée inconnue parmi les Invertébrés.

Ce n'est toutefois pas en leur qualité d'« espèces nouvelles » que réside l'importance de leur trouvaille mais exclusivement parce qu'elles représentent des types de structure encore ignorés.

Les espèces animales ou végétales, quel que soit leur nombre, se ramènent à quelques types de structures, qui représentent les Clades ou Embranchements comme les cristaux se rangent en quelques systèmes cristallins.

Classer les êtres vivants consiste donc à définir leurs types d'organisations, à établir les ressemblances plus ou moins étroites que ceux-ci présentent entre eux, les liens qui les rapprochent, qui les apparentent; c'est chercher à comprendre comment d'une organisation généralisée dérivent des organisations plus spécialisées, par modifications différentielles allométriques, par accroissement ou réduction, par dilatation et rétrécissement, par complication ou simplification; c'est dégager la généalogie des formes. La classification est une phylogénèse. Dans la phylogénèse précisément se situe le véritable problème de l'évolution.

Les espèces sont les aspects infiniment diversifiés par lesquels les « types de structure » existent dans la nature, elles sont les modalités selon lesquelles ils se présentent à nous. Elles sont de multiples variations d'un même thème.

Si donc les types d'organisation n'ont d'existence réelle que par les espèces qui les expriment, la diversité de leur expression ne peut cependant expliquer comment ces thèmes structuraux se sont formés. La spéciation parachève et module la typogénèse, elle ne l'explique pas. Albert Vandel a insisté avec une grande autorité sur cette distinction fondamentale. Analysant ces deux processus de transformation, il conclut : « La typogénèse précède la spéciation. »

Personne, d'autre part ne songe à mettre en doute la réalité de la compétition ni de la sélection naturelle. Darwin la considérait comme le facteur essentiel de l'évolution, non sans

hésitation parfois. Les néo-darwiniens sont plus catégoriques. Elle est un facteur créateur; elle détermine le sens de l'évolution.

Il est superflu de rappeler les critiques judicieuses faites aux interprétations exagérées qu'en ont tirées les naturalistes néo-darwiniens. La sélection naturelle est devenue par eux une sorte de bonne petite fée, invoquée à tout propos, prête à tout façonner, à tout expliquer, l'éclat de la rose aussi bien que le chant du rossignol. Tout en reconnaissant son importance très réelle, ce qu'il importe d'établir, ce sont les limites de son action. En tenant compte de l'histoire géologique des continents et des mers, de la paléogéographie, de la paléoclimatologie, la sélection naturelle détermine la localisation des espèces et leurs associations. Elle conditionne leur équilibre en un territoire et à un moment donné, y règle leur répartition. La sélection naturelle s'intègre aux processus de la spéciation, mais elle reste étrangère à la typogénèse proprement dite.

Si, en 1859, la notion d'évolution entra triomphalement dans la science, ce fut par une double équivoque : l'« origine des espèces » et la « sélection naturelle ».

Selon l'esprit mathématique et scientifique, il est sans aucun doute conforme à la logique et au principe du déterminisme d'imaginer le transformisme, par la formation et la transformation des espèces, sous l'action de la sélection naturelle. Ces deux processus sont observables, contrôlables, mesurables. Les grosses molécules géniques offrent des possibilités presque infinies de variations et plus qu'il n'en faut pour donner naissance à toutes les espèces vivantes ou ayant vécu. Par ailleurs la sélection naturelle, pour transformer des populations spécifiques à partir de menues variations individuelles et héréditaires, dispose des durées colossales des époques géologiques.

Cependant, ni l'anatomie comparée, ni l'embryologie, ni la paléontologie, ces méthodes fondamentales de la zoologie, ne donnent de l'évolution l'image mathématique simpliste que nous apportent les généticiens néo-darwiniens.

Au cours d'évolutions inéluctables, irréversibles, pendant deux milliards d'années, les embranchements pareils à des buissons touffus, ont jailli les uns des autres. Pour aucun

d'eux, toutefois, il n'est possible de reconnaître avec exactitude le rameau ténu et originel qui, soudain, put s'épanouir, se déployer en classes, ordres, familles d'un clade nouveau, destiné à supplanter celui dont il était sorti et à le relayer dans le paysage zoologique de l'époque qui le vit naître. D'autre part, dans chacun des rameaux du buisson qui représentent, dans l'embranchement, les multiples lignées qui le constituent, les transformations se succèdent, dans le temps, discontinues, orthogénétiques et limitées. Les formes intermédiaires qui nous révèlent la possibilité du passage d'un type de structure en un autre ne sont pas nécessairement des formes ancestrales mais des paliers morphologiques de transition.

Il faut reconnaître aussi que l'évolution n'apporte rien de nouveau aux phénomènes fondamentaux de l'état de vie, quelle que soit la complexion organique qu'elle entraîne. La vie se manifeste en sa plénitude dans un organisme unicellulaire. Tous les êtres vivants obéissent aux mêmes besoins. Les mêmes processus métaboliques se dérouleront en eux. Chacun d'eux aura les mêmes fonctions d'irritabilité, de sensibilité, de nutrition, de respiration, d'excrétion, de multiplication. En chacun d'eux nous retrouverons les appareils analogues ou homologues : nerveux, digestif, respiratoire, circulatoire, excréteur, reproducteur. Ce que l'évolution produit, c'est un agencement nouveau entre ces organes similaires, c'est parfois aussi une structure nouvelle de ces organes, en même temps qu'une disposition particulière en leur ajustement. L'évolution surtout crée une plus grande spécialisation. Elle répartit avec plus de finesse et de précision les diverses fonctions dans une organisation plus complexe. La spécialisation s'accompagne de plus de puissance physiologique et d'adaptations plus diversifiées. L'évolution est progressive. Toutefois, la spécialisation peut se traduire au contraire par une simplification, notamment dans le cas de parasitisme. Elle est alors régressive. En réalité les animaux sont les résultats de l'action combinée de ces deux formes d'évolution : progressive pour certains organes, elle est régressive pour d'autres. L'organisation se complique, tandis que par ailleurs s'élague ce qui devient inutile et que se renforce ce qui subsiste.

Il faut souligner enfin que si les espèces sont innombrables en leur diversité, les types d'organisation, les clades ou

embranchements, par contre, sont en nombres réduits, comme si la nécessité de maintenir les corrélations indispensables entre toutes les fonctions, limitait les façons de les ajuster en « êtres vivants ».

Or ces types d'organisation sont autant d'architectures imprévisibles et irrationnelles que n'eût pu concevoir la plus riche imagination d'un ingénieur.

Réfléchissons à ce que représente un Echinoderme, une Eponge, un Cténoptère, une Araignée, un Escargot, un Insecte, une Tortue ou un Ptérosaurien. Comment ces assemblages, étranges autant qu'ils restent mystérieux, peuvent-ils vraiment exister? Le plus étonnant pourtant est que ces machines, quelque disparates qu'elles puissent paraître, fonctionnent; que les rouages qui les composent s'engrènent et s'ajustent, nécessairement et suffisamment. Chacune d'elles est une unité morphologique, physiologique, un être viable, un être vivant.

Si irrationnel qu'il soit par son existence, jamais un être vivant ne l'est en son organisation. Il a sa finalité. En lui chaque organe est un outil suffisamment et nécessairement approprié à son usage. Pas un animal qui n'en apporte la démonstration. Que l'on songe aux ajustements délicats et compliqués d'un seul doigt de la main, de l'aiguillon d'une Abeille, du pédicellaire de l'Oursin, du nématocyste de l'Hydre. La main, cet outil de préhension le plus précis, le plus rapide et si merveilleusement éduqué, l'aile, cet appareil de vol, le plus puissant et le plus souple, ne serviraient cependant à rien, si toute l'organisation de l'animal qui en est doté ne concourait à leur fonctionnement, si les relais nerveux innombrables et les voies de transmission ne se formaient corrélativement, si les centres nerveux n'apparaissaient conjointement, si un psychisme enfin ne s'éveillait pour en tirer profit, si une conscience obscure et organique ne se formait, de tout cet ensemble, pour en faire usage.

Tout cela serait le résultat du hasard des variations mutantes dirigées par la sélection naturelle? Le plumeau de l'akène du Pissenlit, la disposition géométrique des graines dans le fruit de la Tulipe, la distribution mathématique des écailles de la pomme de Pin, en seraient l'effet?

Cependant nous voyons s'édifier sous nos yeux ces complexités accordées d'organes et de fonctions. Sous nos regards,

elles se forment et s'ajustent, chaque fois que naît un nouvel être vivant. Elles sont l'aboutissement de l'ontogenèse. C'est donc par leur ontogenèse qu'il nous les faut comprendre et en comprendre les transformations.

*
**

Tout développement embryonnaire est une épigenèse. Aucune des structures de l'animal n'est ni préformée, ni pré-établie. Elles se réalisent *de novo*, en chacun des individus d'une population spécifique et à chaque génération, par la perpétuelle répétition de l'action des mêmes facteurs sur le même substrat protoplasmique, dans les mêmes conditions du milieu. Les caractères spécifiques héréditaires par quoi se distinguent les animaux et les plantes, ne sont donc nullement préexistants, ni dans le germe, ni dans les gènes dont la génétique nous révèle la présence sur les chromosomes et qui sont, comme on dit, les « supports matériels et discontinus » de l'Hérédité.

Les gènes, ces grosses molécules fondamentalement constituées d'acide désoxyribonucléique et dont la découverte est une des gloires de la Biologie contemporaine, sont autant de petits centres chimiques d'où s'irradient des réactions enzymatiques corrélatives entre elles, soumises aussi aux facteurs internes, les hormones par exemple, réglées enfin par les influences du milieu physique externe, les climats par exemple. Ces actions géniques déclenchent et orientent sans doute l'ontogenèse. Elles lui donnent son aiguillage si l'on peut ainsi dire, mais l'ontogenèse a à se réaliser par elle-même selon ses propres lois comme une auto-crédation.

Les processus qui se déroulent au cours de l'ontogenèse tout en s'amplifiant et se compliquant, s'induisent à chaque instant dans les limites des corrélations constantes de façon à assurer à chaque phase du développement l'unité morphologique et physiologique de l'embryon, de l'être vivant. L'épigenèse est sans doute conditionnée par ce dont elle dispose initialement dans le germe, mais aussi par ce qu'elle crée elle-même, car ce qu'elle crée, à chaque moment de la croissance, amorce des formations plus compliquées, lesquelles entraînent et induisent à leur tour d'autres organogenèses plus précises

qui viendront parachever le nouvel animal et lui permettre de naître et de vivre. Dans un organisme en développement, tous les éléments constitutifs, le squelette, les muscles, les nerfs, les vaisseaux sanguins, apparaissent dans une interdépendance constante et sous la dépendance de l'ensemble.

La morphogenèse d'un être vivant paraît être déterminée et orientée si strictement que son déroulement est pareil à celui d'un mécanisme remonté et soudain déclenché. A chaque stade, en effet, les ébauches se forment dans le même ordre, à la même place comme se succèdent les mouvements d'horlogerie.

En réalité, la morphogenèse est l'expression d'un grand pouvoir de régulation dont la répétition dans les mêmes conditions donne l'impression de l'immuabilité mécanique. La morphogenèse est à l'organisation de l'animal ce que la psychogenèse est à son comportement. L'une prolonge l'autre. L'une et l'autre se déroulent en chaque individu selon des processus similaires et se déploient au-delà de ce que peut contenir le germe initial. L'œuf humain n'est pas un homme, ni en sa structure, ni en son intelligence. L'homme devient ce qu'il est, progressivement, lentement, au cours de sa morphogenèse et de sa psychogenèse.

Grâce à sa faculté de régulation morphogénétique l'embryon peut être capable de réparer les déviations spontanées ou provoquées par l'expérimentateur. Par elle, il supplée aux déficiences éventuelles, complète, reconstitue, coapte et modifie les structures pour se maintenir viable dans une organisation transformée.

Deux principes, le *déterminisme* et la *finalité*, qui paraissent, dans la philosophie du XIX^e siècle, irréductibles l'un à l'autre et s'opposer fondamentalement, se concilient au contraire dans l'existence de tout « être physique » et plus particulièrement dans la morphogenèse de l'« être vivant ». Le *déterminisme physique et chimique* auquel sont soumis les processus vitaux s'exprime dans la *finalité organique* qu'implique l'état de vie.

L'étrangeté, l'imprévisibilité de l'être vivant, en son existence et sa finalité, en son organisation, paraissent être le résultat de deux groupes de facteurs apparemment distincts

mais qui se complètent cependant : la *mutation génétique* qui est précisément irrationnelle et imprévisible, l'*épigenèse* d'autre part, qui est essentiellement régulatrice dans ses fonctions créatrices.

Supposons un germe portant en son patrimoine héréditaire une altération d'un ou de plusieurs gènes. Cette mutation génique retentit nécessairement sur le germe, son chimisme et sa physiologie. Elle y provoque un nouvel aiguillage. Elle apporte une altération, comme pourrait l'exercer un expérimentateur, mais plus délicate et plus profonde. Ses répercussions se font sentir dans l'intimité physique et chimique protoplasmique. Toute l'ontogenèse en est atteinte nécessairement.

Ou bien l'altération génique est trop grave pour que les propriétés régulatrices de l'ontogenèse puissent la surmonter. La mutation génique est léthale. Rien ne nous en sera connu.

Ou bien la régulation intègre la mutation génique initiale à l'ontogenèse, entraîne des modifications organogénétiques qui se coaptent les unes aux autres, aboutissent à des structures modifiées ou nouvelles mais viables. L'être tout entier se trouve transformé.

C'est dans ces *variations ontogéniques corrélatives à une mutation initiale, variations nécessairement et suffisamment ajustées les unes aux autres*, qu'il faut voir les véritables processus des transformations animales et végétales. Chaque être vivant, chaque animal nous montrent l'application de ce principe, aussi bien en sa structure qu'en sa physiologie, dans ses accommodations aussi bien qu'en ses adaptations au milieu.

Les variations ontogéniques ajustées et corrélatives à la mutation, correspondent, peut-être, à ce que notre éminent embryologiste A. Dalcq a appelé les onto-mutations. Ce mot a le mérite d'exprimer brièvement les processus qui viennent d'être invoqués mais prête peut-être à confusion. Il ne souligne pas la cinétique même des transformations successives et corrélatives, ni l'ajustement nécessaire et suffisant des transformations évolutives dont le nouvel organisme est le siège.

De l'anatomie comparée, de l'embryologie comparée et expérimentale, se dégage donc la conclusion que la *création d'un type de structure se réalise d'emblée, en conséquence*

même des variations ontogénétiques nécessairement, suffisamment ajustées et corrélatives aux altérations géniques initiales du germe.

L'évolution est étrangère à la spéciation, à la sélection naturelle qui n'interviendront qu'ultérieurement.

La « Forme » que revêt l'être vivant reste sans doute mystérieuse. Elle est cependant fondamentale à l'état de la vie, l'objectif le plus actuel, le plus important de la biologie contemporaine. Ne craignons pas de reconnaître que le problème de ses transformations, celui de ses évolutions, que l'on croyait résolu, est à peine formulé, est à peine posé. Il est réel cependant. Sa solution causale doit se découvrir par les méthodes expérimentales de l'embryologie physiologique.

La Bonellie est un ver marin bien connu, objet de belles études de biologie sexuelle. Le mâle est microscopique et parasite de la femelle. Celle-ci au contraire atteint une taille importante qui dépasse près d'un mètre de longueur dans certaines espèces. Son organisation est typique, représentative du groupe zoologique auquel appartient cet organisme. A quoi tiennent les différences morphologiques et physiologiques si considérables des deux sexes? Exclusivement à l'ontogenèse et aux conditions de son déroulement.

Imaginons deux larves ayant un patrimoine génique identique. Microscopiques, planctoniques et nageantes, elles obéissent à un tropisme qui les pousse à se poser sur un objet immergé pour y achever leur développement. Si l'une d'entre elles se fixe sur un support inorganique, elle se développe en une femelle, avec les caractères de taille et de complexion qui viennent d'être rappelés. Si, au contraire, l'autre, pourvue du même stock de gènes, se fixe sur une femelle déjà existante, toute son ontogenèse s'altère, son développement en quelque sorte est inhibé et bloqué sauf pour les glandes génitales qui continuent leur différenciation. Le mâle reste un avorton microscopique parasite de la femelle. Une particularité dans la fixation de la larve, une légère différence de milieu, ont suffi pour aiguiller le développement de la même larve, sur deux voies dissemblables, les induire en deux ontogenèses différentes. Rien n'autoriserait, en effet, à rapprocher en une même

espèce, en un même groupe zoologique, le mâle et la femelle de la Bonellie si leur biologie n'avait été suivie minutieusement.

L'étude du parasitisme à cet égard est des plus instructive. Les animaux parasites ont souvent un développement embryonnaire pareil à celui de tous les membres de la même classe. Il aboutit à une larve caractéristique du groupe. Un rien cependant va provoquer les modifications morphogénétiques profondes, un changement de tropisme suffit. Cessant d'être libre la larve se fixe sur un autre organisme, sa morphologie et sa physiologie s'y coaptent. Un animal parasite en résulte, devenu méconnaissable et inclassable. Certains Mollusques *Gastéropodes*, Cténobranches, par exemple le *Stylifer*, l'*Entoconcha*, l'*Entocolax*, ont une larve *Véliger* caractéristique du groupe auquel ces genres appartiennent à une différence près : elles obéissent à un tropisme qui les pousse à se poser sur un Echinoderme et s'y fixer en parasites. Selon l'intimité du contact entre les tissus de l'hôte et ceux du parasite, l'ontogénèse en est plus ou moins profondément altérée. L'organisation du Mollusque disparaît. L'*Entochoncha*, l'*Entocolax* n'ont plus rien qui puisse faire reconnaître en eux des représentants de cet Embranchement. Coaptés à l'hôte aux dépens duquel ils vivent, ils se sont simplifiés au point de n'être plus chacun qu'un sac génital.

Les exemples qui viennent d'être rappelés évoquent, n'est-il pas vrai, les cas de paedomorphose et de néoténie que l'on est unanime à considérer comme des transformations de structure qui se sont réellement produites dans l'histoire des animaux. Elles peuvent s'expliquer par des altérations des échanges physiologiques avec le milieu mais aussi par des dérèglements hormonaux, autant de mécanismes d'évolution susceptibles d'être expérimentés.

La fixation des animaux sédentaires pose les mêmes problèmes. Comme pour tous les membres de la même classe, leurs embryons et leurs larves initialement sont libres, ont l'organisation et portent les possibilités organogénétiques du Groupe. Leur organogénèse cependant s'arrête, se modifie en

corrélation avec leur fixation. Les larves subissent une métamorphose qui détourne la morphogénèse initiale vers des voies ontogénétiques imprévues. Au moment de la fixation et de la métamorphose de la larve d'Ascidie, les caractères fondamentaux de l'embranchement des Chordés, qu'elle porte en elle d'une façon si typique, se fondent et s'effacent soudain. Une organisation nouvelle se réédifie, sur un tout autre plan, mais qui, en même temps, compense, la réduction et la perte du tube neural, la dégradation de l'entéron, celle du mésoderme et du coelome, compense enfin l'immobilité sur un support qui résulte de la fixation, par un développement du pharynx branchial perforé, cilié et filtrant la nourriture planctonique. L'animal est aberrant, totalement transformé mais viable et susceptible d'évolutions nouvelles.

Les Bryozoaires donnent un autre exemple non moins significatif. La larve planctonique et trochosphérienne a la particularité de se fixer après un moment de vie libre. Cette mutation se caractérise par la dislocation et l'histolyse de toute sa structure interne, celle de son système nerveux, de son anse digestive. Il en résulte un sac clos, adhérent au support, c'est le *cystide* fondateur. Ce *cystide* n'en est pas moins privé des organes essentiels à sa vie de Coelomate. Il survivra cependant. Car ainsi dépourvu, il compense ses déficiences d'organes en les réédifiant, mais par un tout autre procédé. Il refait son système nerveux, reconstruit son tube digestif, le complète d'un lophophore cilié qui lui permettra, étant immobilisé au support, de capter les microorganismes nécessaires à sa nutrition.

Cette nouvelle organogénèse qui corrige, réforme, supplée les déficiences ontogénétiques est le « bourgeon polypidien ». En réalité ce n'est pas un bourgeonnement, mais le procédé morphogénétique nouveau par lequel le *cystide* s'assure les organes indispensables dont il était démuné. La mutation initiale qui frappe le Bryzoaire a donc dû être accompagnée d'emblée de variations ontogénétiques corrélatives et ajustées pour transformer d'un coup ce Vermidien, tout en lui assurant l'existence, la propagation, et par la suite les diversités de ses spéciations et ses transformations subséquentes.

Qu'une « mutation » ait pour effet d'altérer, de réduire ou même de faire disparaître l'appareil branchial d'un Poisson? L'animal privé d'une de ses fonctions essentielles est menacé en son existence. Il subit une mutation léthale. Mais si l'ontogenèse, ainsi déviée, régularise cette grave déficience, la corrige, y supplée par le développement d'un sac gazeux différencié en poumons, si, en même temps, le système circulatoire d'abord ajusté aux branchies est entraîné dans cette réorganisation à se coapter à l'appareil pulmonaire, alors l'animal reste viable mais il est transformé. Tout en lui s'en trouve corrélativement modifié : son squelette, sa musculature, ses appendices, son système nerveux, son comportement. Une pareille métamorphose, si étonnante qu'elle puisse paraître, chaque année, les Grenouilles nous en offrent, pourtant, le spectacle en chacun de leurs têtards qui, d'organismes exclusivement, originellement, morphologiquement et physiologiquement aquatiques, se transforment sous nos yeux en animaux tétrapodes définitivement terrestres.

Combien d'autres faits encore pourraient être évoqués, qui placent le transformisme dans le champ de l'investigation expérimentale! Car rien n'est établi à l'avance dans une épigenèse si ce n'est la qualité chimique du protoplasme, du germe. Tout doit se réaliser *de novo*, en chaque individu d'une même espèce. A chaque instant l'organogenèse reste sous le contrôle des facteurs actuels de la physiologie embryonnaire, la seule expression de l'Hérédité.

L'embryologie expérimentale commence d'ailleurs à mettre en lumière les processus de ces variations corrélatives.

Il vient d'être rappelé déjà que l'évolution en certains groupes se manifeste, parfois, par la réduction ou la disparition d'organes tandis que d'autres se renforcent et se substituent aux premiers selon la loi de l'élagage de ce qui est inutile, du renforcement de ce qui subsiste. Le cheval marche sur l'extrémité du troisième doigt, le seul qui reste des cinq doigts de la main ou du pied, les deuxième et troisième n'étant plus représentés que par deux stylets. Chez les Oiseaux, devenus bipèdes, le péroné de la jambe disparaît. Seul le tibia existe, renforcé d'ailleurs. Cuvier le premier avait souligné le balancement de

ces corrélations entre organes. La physiologie embryonnaire s'achemine aujourd'hui à leur explication.

Il est possible d'isoler d'un embryon l'ébauche d'un de ses organes, de l'entretenir *in vitro* en un milieu nutritif synthétique, de suivre au microscope son développement. L'ébauche peut être prélevée à un stade où déjà elle a reçu l'induction suffisante qui lui donne une certaine autonomie et la possibilité de dérouler partiellement du moins son organogénèse. Etienne Wolff a mis au point cette belle technique de l'embryologie expérimentale. Entre autres expériences, il a suivi l'évolution ontogénétique de l'ébauche de la patte détachée d'un embryon de canard.

Les deux ébauches du péroné et du tibia sont initialement présentes dans l'appendice en formation. Mais leur métabolisme est différent. Une compétition nutritive s'engage entre elles. Le tibia, doué d'un métabolisme plus élevé, détourne à son profit les éléments nutritifs dont est privé le péroné; celui-ci régresse et s'efface. Le tibia, se renforçant, supplée au péroné et seul intervient dans la formation de la patte définitive de l'Oiseau.

Si, en culture *in vitro*, cependant, on assure aux ébauches un milieu nutritif abondant, quelle que soit la différence de leur métabolisme, les deux ébauches sont suffisamment pourvues, leur métabolisme respectif est satisfait; elles se développent toutes deux. Le péroné se maintient aussi bien que le tibia.

Il existe donc dans un germe en développement une véritable compétition physiologique entre ébauches naissantes. Elle se traduit par les inhibitions que les embryologistes connaissent, ont analysées et précisées depuis longtemps. Ces inhibitions réciproques s'associent aux inductions. Les premières restreignent, les autres exaltent des potentialités, de telle sorte que leurs actions combinées maintiennent l'équilibre physiologique, assurent l'unité morphologique et physiologique de l'ensemble.

*
**

Si une mutation génique *fortuite* entraîne des altérations ontogénétiques, celles-ci ne peuvent donc être quelconques.

Elles s'induisent, se coaptent nécessairement et suffisamment au cours du développement.

Ce n'est pas la sélection naturelle qui déterminera la direction que prend la transformation d'une structure nouvelle, mais bien l'ontogenèse qui assure à celle-ci sa finalisation morphologique et physiologique, indispensable à son état de vie.

La forme nouvelle se réalise d'emblée, au moins, en ses éléments fondamentaux nécessairement et suffisamment ajustés. Elle reste ensuite susceptible de se modifier, de se transformer dans le même sens, précisant, renforçant les ajustements indispensables et toujours dans les limites que ceux-ci imposent.

L'importance accordée à l'ontogenèse n'exclut en aucun point les mécanismes géniques qui en sont les instigateurs en premier ressort. Elle permet de souligner l'influence d'un autre groupe de facteurs, ceux du milieu externe

Il est difficile de concevoir, dans une population relativement homogène, l'apparition d'un seul type aberrant qui soit le point de départ d'une lignée évolutive. Cet unique exemplaire du type nouveau aurait toutes les chances de disparaître ou du moins de se fondre dans la population dont il est issu. La plupart des naturalistes ont attiré l'attention sur ce point. C'est l'objet de la génétique des populations, très heureusement à l'honneur. La variation évolutive doit être portée par un nombre important d'individus de la même population. Il faut dès lors admettre que la mutation génique qui déclenche la structure nouvelle et se manifeste dans un pourcentage élevé parmi les membres d'une population, est en liaison avec le milieu. Il est raisonnable de penser qu'elle est provoquée par lui.

On sait d'ailleurs que l'action des gènes sur la physico-chimie du protoplasme et son retentissement dans l'ontogenèse, les interactions entre blastomères, ébauches, tissus, organes, entre leurs fonctions restent conditionnées par le milieu externe dans lequel les êtres vivants naissent, se maintiennent et se reproduisent. Depuis longtemps l'embryologie a révélé la signification morphogénétique de la balance des ions, le rôle fondamental du calcium, l'effet tératologique du lithium. Les oligoéléments presque imperceptibles dans l'eau

de mer sont absorbés par les organismes et s'y concentrent, intervenant alors puissamment sur leur formation et leur existence. Parmi les facteurs internes de toute ontogenèse, il faut retenir, à un moment du développement, les hormones dont le dérèglement peut avoir des répercussions si profondes.

Où la thyroxine, l'élément actif des sécrétions thyroïdiennes, trouve-t-elle l'iode indispensable à son élaboration, si ce n'est, en dernière analyse, dans la mer, ce berceau de la vie? L'être vivant, selon l'expression de Paul Valéry, n'est que de l'eau organisée. Elle a son autonomie, il est vrai, mais elle reste en perpétuel échange avec le milieu dont elle n'est qu'une partie.

Dans la formation et par conséquent la transformation des êtres vivants, les facteurs internes, géniques, inducteurs, inhibiteurs, hormonaux, coaptés entre eux, se coaptent aussi aux facteurs externes. La délimitation entre l'organisme en développement et le milieu dont il tire son existence, est difficile et souvent arbitraire. Facteurs internes, facteurs externes s'interpénètrent en lui.

Depuis deux milliards d'années la biosphère assure les possibilités des synthèses vitales; ses éléments chimiques les plus fondamentaux et les plus banaux, l'Oxygène, l'Hydrogène, le Carbone, l'Azote et combien d'autres entrent dans la constitution des organismes. Ils en sortent, y retournent pour se libérer encore, y revenir ensuite, réalisant les cycles biochimiques sans cesse recommencés des êtres vivants pareils à d'innombrables tourbillons d'énergie que la lumière du soleil entretient à la surface de la terre.

Le problème de l'évolution ne peut être résolu en dehors du milieu externe auquel il est nécessairement lié.

*
**

Les conceptions darwiniennes et néo-darwiniennes nous ont accoutumés à l'idée d'une « vie » passive qui subit les mutations géniques, soumise à l'implacable sélection naturelle, seule chargée de trier ce qui lui convient pour qu'elle se maintienne et prospère. Doit-on oublier que la vie se caractérise aussi par son dynamisme, son irritabilité, son accommodabilité aussi bien morphologique que physiologique. Rien

en elle n'est figé, immuable. Elle est un perpétuel renouvellement et une perpétuelle création.

La biologie contemporaine donne à ces caractères fondamentaux leur expression causale. La pensée lamarckienne s'en inspirait exclusivement, dans la mesure bien entendu où le lui permettaient les connaissances de son époque, avant 1809. Si l'on peut se dégager des déductions fantasques auxquelles ce génie intuitif se laissa entraîner à un moment où la biologie naissait à peine, on peut imaginer ce qu'il aurait voulu dire aujourd'hui. Toutes confuses que puissent paraître les conceptions lamarckiennes, périmées et inexactes si on les prend à la lettre, les principes dans lesquels elles ont leur source répondent mieux au véritable problème de l'évolution que ne peuvent y prétendre les extrapolations mathématiques de la spéciation néo-darwinienne.

Lamarckisme, Néo-Lamarckisme, Darwinisme, Néo-Darwinisme ne peuvent isolément embrasser ni expliquer la complexité, la diversité du processus de l'évolution. Ils contiennent cependant, chacun, des vérités fondamentales dont il est aujourd'hui possible de faire la synthèse à la lumière de la physiologie de l'ontogenèse, pour une meilleure compréhension du Transformisme.

III. L'INFLUENCE DE L'ŒUVRE DARWINIENNE EN BELGIQUE

Les remarques qui précèdent si elles tendent à dégager le problème véritable de l'évolution longtemps masqué et obscurci par celui de l'origine des espèces et de la spéciation auquel il est sous-jacent, ne peuvent ternir la gloire de Charles Darwin. Les biologistes n'oublient pas leur dette d'admiration et de gratitude au grand naturaliste anglais. L'ouvrage dont nous célébrons le centenaire est, en vérité, l'introduction et la conclusion de l'œuvre scientifique immense que Charles Darwin poursuivit pendant près de trente ans et qui imprima un sens nouveau à la biologie et aux sciences naturelles.

De ses préoccupations, de ses méditations sur l'origine des espèces, de ses expériences de cultures et d'hybridations, est née la génétique.

En posant le problème de l'origine de l'Homme, il a créé véritablement l'Anthropologie.

Charles Darwin fut enfin l'exemple prestigieux du biologiste du terrain et de l'expérimentateur. Il fit sortir les naturalistes de leur cabinet de collections pour les amener à la source de toute connaissance : l'observation de la nature, celle de ses variations et adaptations. L'histoire naturelle en connut une efflorescence nouvelle. L'Ethologie, l'Ecologie, la Biogéographie, sciences anciennes sans doute, en furent rajeunies.

La répercussion de l'œuvre darwinienne fut ressentie en notre pays comme ailleurs. Qu'il me soit permis de l'évoquer en me limitant au souvenir de quelques Maîtres disparus à qui nous devons ce que nous sommes aujourd'hui.

Le premier, peut-être le seul biologiste belge qui fut en relation — encore ne fût-elle qu'épistolaire — avec Charles Darwin fut Leo Errera. Il avait vingt ans à peine. Il devait devenir bientôt un des rénovateurs de la physiologie végétale, ce qu'il appelait la Physiologie moléculaire. Professeur de botanique à l'Université Libre de Bruxelles, Leo Errera, fit son enseignement dans l'esprit de l'Evolution darwinienne. Il l'illustra par des observations personnelles aussi démonstratives que brillantes.

A sa mort prématurée, son enseignement fut repris et amplifié par son successeur et son disciple Jean Massart. Ce jeune et admirable botaniste s'était pénétré, auparavant, des méthodes et des techniques de la génétique naissante grâce aux travaux de Hugo de Vries, de Correns, Tchermark, Bateson et Cuénot, etc. Jean Massart créa en Belgique le premier enseignement de génétique en introduction à ses leçons de botanique. Il fut l'apôtre du mutationnisme néo-darwinien. Incomparable naturaliste du terrain, son enseignement était un enchantement. Les plantes, les fleurs, les fruits semblaient s'offrir à lui pour qu'il révélât à ses auditeurs attentifs et émerveillés, leurs multiples et délicates adaptations en conséquence de la sélection naturelle. Car, pour Jean Massart, tout s'expliquait par la sélection naturelle, les épines de la feuille de Houx, aussi bien que la couleur des cerises. Que ces interprétations exagérées qui sous l'apparence d'une irréfutable logique déterministe étaient plutôt empreintes d'anthropomorphisme, ne fassent pas oublier que Jean Massart fut

par ses préoccupations d'Ecologie et d'Ethologie évolutives, le magistral pionnier de la géobotanique. Ses œuvres sont à cet égard classiques et fondamentales. Si cette discipline reste à l'honneur et en développement dans notre pays, c'est à Jean Massart qu'on le doit.

En vérité, en ce moment de la fin du XIX^e siècle, les biologistes belges de véritable renommée étaient acquis à l'évolution. Rappelons la belle figure de Félix Plateau à Gand, le souvenir de son disciple et successeur Victor Willems qui devint un de nos présidents d'honneur. Edouard Van Beneden à Liège forma une grande école d'éminents biologistes transformistes : Désiré Damas, ancien président, Marc de Selys-Lonchamps, Président d'honneur de notre société de Zoologie, Charles Julien et combien d'autres encore qui tous se sont distingués dans les sciences zoologiques.

Edouard Van Beneden qui devait être par ses découvertes de la fécondation un des fondateurs de la Biologie contemporaine, fut un authentique zoologiste évolutionniste. Il suffit de citer ses ouvrages consacrés à *La Morphologie des Tuniciers* et surtout ses remarquables études du développement des Cériantes. Il y reprenait l'hypothèse de Sedgwick par laquelle les Coelomates dérivent des Anthozoaires, idée que Auguste Lameere devait approfondir pour étayer sa phylogénèse animale.

C'est de Liège encore que nous vint le grand embryologiste Albert Brachet. Il n'était pas le disciple direct d'Edouard Van Beneden, mais il en subit l'influence. Son *Traité d'Embryologie des Vertébrés* est en réalité une véritable embryologie comparative et évolutive.

Toutefois la plupart de ces savants éminents dont l'œuvre fut si féconde à tant d'égards ne se préoccupèrent guère d'analyser le phénomène de l'évolution. Ils adoptèrent plutôt le néo-darwinisme dont Jean Massart s'était fait l'apôtre.

Permettez-moi de m'arrêter plus longtemps à trois biologistes qui au contraire ont cherché à éclairer par une contribution personnelle et importante ce vaste problème : Louis Dollo, Paul Pelseneer, Aug. Lameere.

Quoiqu'il se soit éteint en 1931, Louis Dollo fut bien connu de plusieurs d'entre nous qui furent ses élèves. Grand paléon-

tologue, professeur à l'Université de Bruxelles, conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle, Louis Dollo s'est illustré par l'étude des belles collections de Reptiles fossiles qui font la gloire de la Belgique.

Toutes ses publications ainsi que son enseignement eurent l'évolution pour guide. Il en apportait une démonstration d'autant plus solide que ses exposés se signalaient par la clarté, l'objectivité et la rigueur. Louis Dollo avait de qui tenir. Ingénieur sorti de l'Université de Lille, élève du grand géologue Gosselet, il fut aussi le disciple d'Alfred Giard, le biologiste français qui restaura en France les conceptions évolutionnistes, de Thomas Huxley, le défenseur de Charles Darwin, un des plus illustres représentants de l'anatomie comparée, de Wildomar Kowalesky, son véritable maître en paléontologie, le créateur de la paléontologie transformiste. Il est difficile de dire comment Dollo comprenait l'Evolution qu'il illustrait si bien. Sans doute se disait-il darwinien, mais son langage était plutôt lamarckien. Au vrai, Louis Dollo ne s'intéressa pas au mécanisme même de l'évolution. Par contre, percevant le règne animal dans la perspective du passé, il en rechercha les lois. Wargen avait montré que l'évolution se faisait par mutations brusques. Les paléontologues Haake, Eimer, Neumayr avaient révélé qu'elle se déroulait orthogénétiquement dans un phylum déterminé. Dollo renforça ces constatations lorsqu'il publia en 1893 *Les lois de l'Evolution*, qui peuvent se résumer par une de ses phrases : « L'Evolution est discontinue, limitée et irréversible. » *L'irréversibilité de l'évolution*, la « loi de Dollo » ainsi qu'on l'appelle aujourd'hui, est unanimement admise. Son importance est grande, car elle permet de définir le sens même des transformations dans un groupe zoologique, malgré les embûches des convergences.

Les caractères de convergences étant adaptatifs masquent, en effet, les caractères morphologiques proprement dits sur lesquels s'étaie une phylogenèse. Dollo mit une incomparable maîtrise à les dépister. C'est ainsi que tout au long de son œuvre de paléontologue, Dollo s'est attaché au problème délicat de l'adaptation cherchant à recréer le genre de vie des animaux éteints par analogie avec les structures actuelles. Selon Dollo la paléontologie n'appartient pas à la géologie pour laquelle elle n'est qu'un moyen de dater les terrains. Elle

est essentiellement une science biologique. Tel fut le sujet de sa mémorable leçon d'ouverture à son cours de paléontologie à l'Université de Bruxelles qui, publiée dans le *Bulletin de la Société belge de Géologie et de Paléontologie et d'Hydrologie en 1909*, marque une date dans l'histoire de cette science. Dollo y apparaît comme le fondateur de la *Paléontologie éthologique*.

Si paradoxal que cela paraisse, le triomphe des idées darwiniennes, à la fin du XIX^e siècle fit sortir de l'oubli le nom et les conceptions de J.-B. de Lamarck, qui cinquante ans avant Charles Darwin avait apporté une explication scientifique de l'évolution. Aussi je n'hésite pas, au moment où nous rendons un hommage solennel à Charles Darwin, d'y associer le souvenir d'un de nos plus grands zoologistes, Paul Pelseneer, qui sa vie durant fut le protagoniste du *néo-Lamarckisme*, Secrétaire perpétuel à l'Académie Royale de Belgique, Président d'honneur de notre Société Royale Zoologique, il s'éteignit en 1945, le jour même où le monde reprenait espérance après une longue et effroyable guerre.

Elève et ami d'Alfred Giard, de Thomas Huxley, le collaborateur du célèbre zoologiste Ray Lankaster, Paul Pelseneer consacra sa vie à l'étude des Mollusques. Il renouvela presque complètement la Malacologie dont il fit un des embranchements parmi les mieux connus aujourd'hui. Il fut un des grands morphologistes de son temps.

Dans le sillage des œuvres même de Darwin, il fut un naturaliste du terrain, plus exactement le fidèle biologiste des grèves de la Manche qu'il fréquenta régulièrement pendant plus de quarante ans. Son ami Maurice Caullery a rappelé les moments de cette vie maritime au vieux laboratoire de Wimeux. Signalant quelques-unes des belles découvertes de Paul Pelseneer, il concluait « qu'elles étaient les perles fines dans la parure de la faune boulonnaise ».

Paul Pelseneer fut un de nos maîtres de l'écologie et de l'éthologie animale. Il collationna ses observations en un gros ouvrage intitulé modestement *Essai d'Éthologie zoologique d'après l'étude des Mollusques*.

C'est un livre qui peut servir de guide et de modèle à tout naturaliste. Il est la paraphrase, le développement, l'illus-

tration par d'innombrables exemples et observations personnelles de ces principes qui furent comme l'expression de la pensée maîtresse de Paul Pelsener : « Les animaux respirent dans leur milieu et celui-ci conditionne leur activité catabolique; ils se nourrissent aux dépens de leur milieu et celui-ci conditionne leur activité anabolique; ils se meuvent dans leur milieu et celui-ci conditionne leur activité motrice; ils reçoivent de leur milieu toutes espèces d'excitations stimulatrices et leur milieu conditionne leur activité sensitivo-nerveuse; ils se défendent contre les dangers et les nuisances de leur milieu et celui-ci conditionne leur activité protectrice et défensive; ils se reproduisent et leur descendance se développe dans leur milieu spécial et celui-ci conditionne toute activité reproductrice et toutes ses conséquences. »

De ces observations et de ces études physiologiques et éthologiques inlassablement poursuivi, Pelsener, cependant, découvrit les raisons et les arguments favorables à l'explication lamarckienne. Il fut certainement au début du xx^e siècle l'un des naturalistes qui ont le plus médité sur les causes des transformations des espèces. Les résultats de ces investigations sont réunis en un livre paru au lendemain de la première guerre mondiale *Les variations et leur hérédité chez les Mollusques*, 1919. C'est l'œuvre néo-lamarckienne la plus importante sans doute de la première moitié du xx^e siècle. Elle mérite de retenir l'attention même si l'on n'en partage pas les conclusions.

Solitaire, œuvrant en un laboratoire privé, à l'écart de la vie universitaire, Pelsener a repensé par lui-même l'immense problème dont s'était préoccupé pendant plus de cinquante ans, dans la même solitude, Charles Darwin. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse en avoir, l'œuvre de Pelsener a un mérite qu'on ne peut lui contester : elle met les biologistes en garde contre les solutions parfois séduisantes et brillantes mais simplistes que l'on a proposées au problème transformiste. Elle en souligne l'extrême complexité.

Le darwiniste Aug. Lameere, retraçant la carrière de son ami Paul Pelsener; ici même, en novembre 1934, en une séance solennelle où les naturalistes belges réunis, comme vous l'êtes aujourd'hui, rendaient un hommage d'admiration et de sympathie au grand malacologiste, terminait son allo-

cution en des termes où se mêlaient à la fois le scepticisme, l'amitié et l'admiration : « Paul Pelseneer exprime sa conviction avec une telle force d'arguments qu'il mériterait d'avoir raison. »

Auguste Lameere est le troisième membre de cette trilogie des évolutionnistes belges que je veux évoquer.

Bon nombre d'entre vous ont connu ce zoologiste exceptionnel. Ceux qui n'ont pu l'entendre restent pénétrés de son enseignement par l'ouvrage capital qu'il nous a laissé en testament spirituel et scientifique, le *Précis de Zoologie*.

Il était entomologiste dès l'enfance. Brillant élève de gréco-latine, il créait, à seize ans, une revue entomologique polygraphiée : le *Scarabée* qui laissait deviner la carrière scientifique de ce biologiste en herbe. Comme son condisciple Paul Pelseneer, il était acquis à l'évolution bien avant son entrée à l'Université. Là, il fit connaissance de Jean Massart. Ensemble ils inventorièrent la faune et la flore belges. De ces investigations à travers notre pays, l'un composa les chapitres de sa grande géographie botanique, Aug. Lameere en retira les éléments de sa *Faune de Belgique*, qui fut, et est encore, l'initiatrice de tant de vocations de zoologistes. Ensemble encore dans le laboratoire de Leo Errera, ils découvrirent la génétique et le néo-darwinisme. Auguste Lameere se rallia à cette façon de concevoir le mécanisme de l'évolution, reconnaissant toutefois les insuffisances du mutationnisme et surtout celle de la sélection naturelle. A un moment où l'idée d'évolution paraissait en notre pays audacieuse, souvent saugrenue pour ne pas dire scandaleuse, Aug. Lameere se fit le propagateur éloquent de la théorie transformiste. Par toute la Belgique, notamment dans les centres de l'Extension Universitaire, il en fut le conférencier convaincant. Les syllabus de ces conférences qui nous sont conservés gardent, aujourd'hui, un réel intérêt.

Dès qu'il fut chargé du cours de zoologie à l'Université Libre de Bruxelles, en guise d'introduction à son grand enseignement, il consacrait plusieurs leçons à l'exposé des principes, des preuves et des théories du transformisme. Ainsi donc, au temps où son ami Jean Massart créait en candidature et en licence un cours de génétique, Aug. Lameere introduisait pour

la première fois l'enseignement de l'Evolution dans le programme d'études universitaires. Son discours rectoral de 1909 : *Les Ancêtres de l'Homme*, fut plus qu'une manifestation académique, mais un véritable événement dans la vie intellectuelle du pays. Auguste Lameere est l'auteur d'un livre consacré à la vie et l'œuvre de Charles Darwin, remarquable par sa clarté mais surtout parce qu'il donnait pour la première fois la traduction en français du fameux *Essai sur l'origine des Espèces* que Charles Darwin avait écrit, sans le publier, en 1844, comme un prélude à son œuvre capitale de 1859.

Auguste Lameere méritait donc d'être associé à notre manifestation. Il y a droit pour une autre raison plus importante encore.

Auguste Lameere ne fut pas un théoricien de l'Evolution à la façon de Paul Pelseneer ou de Louis Dollo. Mais il l'a conçue en sa véritable signification. Tout systématicien qu'il fût, il ne l'a jamais située au niveau de l'espèce, mais dans le plan des structures et de la classification naturelle, *la phylogénèse*. C'est à cet immense problème qu'il consacra soixante années de vie et d'études.

D'une érudition exceptionnelle, Auguste Lameere embrassait la zoologie tout entière. Il la percevait en son unité, il la présentait comme une vaste fresque, qu'il déroulait, de leçon en leçon, avec une science profonde, jamais défaillante, devant des jeunes gens cependant bien peu préparés à comprendre un tel enseignement mais qui sentaient passer en eux la grandeur du maître.

Le temps me manque pour retracer le long cheminement de cet effort intellectuel considérable soutenu avec tant de noblesse. Sa magistrale monographie des Prionides au cours de laquelle Aug. Lameere se forma sa méthode, les articles entomologiques consacrés aux Diptères, aux Coléoptères, aux Ephéméroptères, etc. et dont les communications firent les beaux moments des séances de la Société d'Entomologie, ses exposés qu'il intitulait d'un terme si exact et si significatif, « notes de zoogénie » qui avaient pour sujet les Eponges, les Tétracoralliaires, les Coelomates et que nous écoutions en nos séances de la Société Royale Zoologique, préparaient la longue élaboration du *Précis de Zoologie*. Cet ouvrage unique dans la littérature zoologique n'est pas une encyclopédie zoologique,

quoiqu'il soit une mine inépuisable de renseignements précieux. Il est moins encore un livre scolaire. C'est une véritable « Zoogénie », l'histoire possible de l'évolution des groupes zoologiques, l'histoire vraisemblable de leur origine et de leurs transformations. Le *Précis de Zoologie* est un traité d'évolution animale.

*
**

A quelque degré que se soient élevés les grands naturalistes dont le souvenir s'associe à l'hommage rendu à Charles Darwin, si différentes que soient l'orientation de leurs études, les conclusions de leur long labeur, ils ont en commun d'avoir été les protagonistes fervents de l'évolution que Charles Darwin venait d'introduire dans la science pour la vivifier. Maîtres et disciples, partant de faits modestes et simples, ont atteint aux plus hautes synthèses de la philosophie scientifique.

Les Cirripèdes, les Vers de terre, les Plantes carnivores, vers lesquels s'est penché le génie patient de Darwin, les Mollusques qui ont rempli l'existence studieuse de Pelseneer, les Insectes dont Lameere avait acquis une incomparable connaissance, quelques ossements fossiles sur lesquels Dollo exerça sa sagacité, êtres et objets dérisoires et sans réel intérêt, semble-t-il, pour un esprit superficiel, ont conduit ces hommes de science aux limites du savoir humain. Ainsi Pascal découvre l'univers infini — dont la circonférence n'est nulle part, le centre partout, — dans le modeste et minuscule Ciron. Tout est dans tout. Le monde se retrouve dans l'atome. Rien n'est petit pour qui sait regarder. « Que l'importance soit dans ton regard, non dans la chose regardée. » [André GIDE.]

Les thèmes dominants dans la vie spirituelle contemporaine (pessimisme et nihilisme)

par **Léopold FLAM,**
Professeur à l'Université

Réfléchir sur la situation actuelle de l'homme est la tâche essentielle du philosophe, qui est, de par sa nature, la conscience de son temps. Notre époque présente en surplus des traits de crise tellement aigus, que c'est même un devoir de tout être pensant, non seulement du philosophe, d'y réfléchir. Toute réflexion est constatante et ouverte vers l'avenir. Elle est consciente de la situation humaine pour autant que celle-ci a une tâche à accomplir et l'homme n'est pas humain s'il n'a pas une œuvre à parfaire

Une situation humaine, sociale ou individuelle, est dominée par certaines poussées qui ne sont pas toujours conscientes. Un dominant n'est pas une tendance qui, elle, est plutôt un mouvement d'idées et implique, de ce fait, la conscience. Un individu est dominé par certaines tonalités affectives (mélancolie, désespoir, faillissement, joie, espoir, plénitude, par exemple), qui s'expriment dans une forme déterminée, qu'on pourrait appeler son sort. Quelle que soit sa situation, toujours l'individu reviendra à des solutions caractéristiques de lui seul. Où qu'il se trouve, un tel sera toujours seul et méconnu, tandis qu'un autre trouvera facilement le contact avec ses semblables.

Une culture forme également un tout ayant sa propre individualité, dominée par des tonalités affectives caractéristiques d'elle.

Actuellement, nous pouvons distinguer quelques cultures ayant leur propre caractère : la culture anglo-saxonne (surtout

américaine), ibéro-américaine (en naissance), communiste (euro-asiatique), hindoue et occidentale. Nous ne nous occupons que de cette dernière. La culture euro-occidentale est gréco-juive d'origine et d'essence. Tous les éléments qui s'y sont ajoutés, n'ont jamais quitté cette base. Ainsi nous pouvons dire que les Romains ont universalisé (ou européenisé) la culture gréco-juive. Le christianisme a été le trait d'union entre celle-ci et le monde germain (ou soi-disant barbare), qui montre des signes d'assimilation de cette culture à partir du ^{xiii}^e siècle. Les temps médiévaux ne sont pas un recul, mais une période d'assimilation de la culture gréco-juive par des peuples étrangers à elle. Les Français, Allemands, Anglais, Scandinaves et, plus loin, Polonais et Hongrois y participent, ainsi que les Italiens, qui ont subi l'afflux germanique. La Renaissance et les siècles qui la suivent n'étaient donc pas une nouvelle prise de conscience de l'antiquité, mais l'expression de l'assimilation, par des peuples étrangers à elle, de la culture gréco-juive. Les traits caractéristiques de cette culture peuvent être ramenés à deux mots : science et justice. La science implique non seulement la foi dans la raison et le libre-examen, mais surtout la liberté individuelle, inconcevable sans l'enthousiasme intellectuel (l'Eros platonicien en est l'expression) et la conviction que l'être humain est perfectible grâce à la connaissance de soi (qui est impossible sans la science). Jusqu'à la fin du ^{xix}^e siècle, à quelques exceptions près, cet esprit s'est exprimé dans l'humanisme littéraire et scientifique. Quoi qu'on pense, l'humanisme est un enfant du monde gréco-juif. Il ne se conçoit pas sans la justice, deuxième point central de l'esprit occidental. C'est remarquable et pas du tout accidentel que la pensée grecque (chez les présocratiques déjà) aussi bien que juive (non seulement les prophètes, mais aussi le Pentateuque) gravitent autour de cette idée. Elle est inconcevable sans la culture de la personne, qui est conçue comme un microcosme reflétant la loi éternelle du macrocosme ou de Dieu. La Justice suppose la rationalité du monde, l'enthousiasme, la perfectibilité et le progrès humains. Elle a besoin de la science, qui, à son tour, implique la justice. La pensée scientifique recherche les causes générales, le plan universel du monde, comme la pensée juridique s'efforce à déceler les raisons (ou lois) générales et le plan

justement ordonné du cosmos. L'humanisme a réuni ces deux tendances concomitantes dans la notion de la dignité humaine, qui, nous le répétons, est inconcevable sans le culte du moi, ce qui n'exclut nullement l'intérêt social, au contraire.

Vers la fin du XIX^e siècle, l'humanisme séculaire subit un choc, qui va s'aggravant et qui place les tenants de cet humanisme dans une situation de plus en plus critique. C'est l'avènement de la masse citadine qui en est la cause. La technique, sortie de l'effort scientifique également séculaire, a créé une situation qui sape la base même de ce qui l'a fait naître, c'est-à-dire la finalité individuelle. La vie spirituelle de l'homme a, de ce fait, subi une rupture. Nous entendons par vie spirituelle les conditions des rapports culturels entre individus. La civilisation de masse a substitué, aux rapports traditionnels et humanistes, des formes toutes nouvelles : celles des mythes. L'intérêt grandissant pour l'esprit mythique en est un indice. Les mythes des masses se ramènent à quelques dominants et en premier lieu à l'adoration de l'argent, comparable au *mana* des peuples primitifs et symbole de la toute-puissance humaine. L'argent introduit la quantification des relations humaines et produit l'homogénéité. Tout devient standardisé et chacun pense et parle comme on pense et comme on parle. L'univers totalitaire est là et c'est dans cet univers que l'intellectuel occidental, pour autant qu'il soit ou se sente héritier de l'humanisme, ne se sait plus chez lui. Il constate la mort de Dieu, l'écroulement de ce monde où il était sûr, où il pouvait se mouvoir. De ce fait quelques tonalités affectives le dominent : la solitude, le néant, la mort, l'immoralisme et un humanisme nouveau.

Le penseur ou l'artiste s'est toujours senti seul (Pétrarque aussi bien qu'Epicure connaissent le culte de la solitude), mais il était avec des amis, il pouvait, même dans son isolement, entamer un dialogue avec ses pairs. La solitude contemporaine de l'intellectuel, profondément enraciné dans la culture gréco-juive, est désespérée et angoissante. Il ne voit plus d'issue pour ses créations, il est profondément fatigué et continuellement il se pose la question de l'à-quoi-bon ? Il doute de l'effort culturel, il doute surtout d'être compris. Ainsi le problème des définitions et du langage commence à se poser et l'hermétisme se développe (en France S. Mallarmé et A. Breton, en

Allemagne St. George et R. M. Rilke, en Angleterre J. Joyce et Yeats, en Amérique même Faulkner), l'art pictural devient également une recherche d'un langage et donc abstrait. La solitude prend ainsi un caractère tout nouveau. L'homme a perdu la parole, il est sans gîte, sans amour. Les liens qui peuvent encore le rapprocher de l'homme sont la haine, la vanité et la honte (et ce n'est pas seulement J.-P. Sartre qui pense ainsi).

La nuit du néant est la hantise de l'intellectuel contemporain. Tout a perdu son sens, l'homme agit dans le vide, il se sent mis dans le néant et le monde n'est plus acceptable pour lui, il vit dans l'absurdité parce qu'il ne trouve plus de place pour son désir de rationalité et le monde incompréhensible, qui est celui des villes millionnaires (Camus). La sensation de la catastrophe et des catastrophes futures en est la conséquence immédiate. Ce ne sont pas les guerres mondiales qui ont produit cette idiosyncrasie, car un Nietzsche ou un Kafka ou un Albert Roussel, l'ont eue beaucoup avant.

Le nihilisme n'est pas un pessimisme, car le pessimiste est un optimiste déçu, qui garde, comme un Schopenhauer, une certaine foi dans l'homme, dans la force de la vérité ou la science, même dans la perfectibilité de l'homme. Le pessimisme a, d'une façon tacite, une certaine joie de vivre, comme c'est le cas chez tout jeune homme dynamique qui fait les premiers pas dans la vie. L'homme pessimiste est méfiant, c'est-à-dire qu'il a aussi de la confiance. Tout autre est la situation du nihiliste. Là l'homme ne voit plus d'issue. Le seul problème important pour lui est le suicide, car il ne trouve plus en rien un sens, même pas dans le suicide, c'est pourquoi il ne met pas volontairement fin à sa vie. Il vit dans l'angoisse, c'est-à-dire dans la conscience du néant, qui se montre dans la mort et surtout dans la mort de tous ses rêves.

La mort ne paraît plus comme une rupture ou tout au plus comme un terme, mais la mort est dans la vie, la mort est la vie même. Nous vivons notre mort dès notre naissance. Elle est l'unique horizon qui s'ouvre quotidiennement devant nous et que nous esquivons par la distraction dans les plaisirs, le bavardage, la vie sociale. Nous n'attendons pas la mort, car elle est là, elle-même ne nous attend pas. Nous sommes essentiellement des mortels, l'animal pas, car il ne meurt pas, il

crève. Vivre sa mort est égal à vivre sa vie, à être soi, à avoir sa mort propre (Rilke).

Il va de soi que dans une telle vision de l'homme la foi en une Providence bienveillante et protectrice soit ébranlée. Le nihiliste n'est plus théiste, mais il n'est pas athée non plus. L'humanisme est loin derrière lui et avec celui-ci la morale qu'il implique. Mais pas seulement cette morale humaniste, toute morale tombe, car si rien n'a plus de sens, il n'y a pas de hiérarchie de valeurs (bien, meilleur, le meilleur) et une morale sans une hiérarchie de valeurs est un non-sens. L'immoralisme implique l'égalité de valeur de tous les actes : il n'y a pas de différence morale entre un crime et un bienfait. C'est ainsi qu'on arrive à la liberté, issue de l'indifférence éthique. Tout est permis, parce que rien n'a de sens, mais parce qu'il n'y a de sens en rien, on ne peut rien faire. Pourquoi plutôt faire ceci et ne pas faire cela? Tout choix est arbitraire. Parce que tout est permis, rien n'est permis et parce que l'homme est libre il n'est pas libre d'être libre.

Les quatre dominants, que nous venons d'énumérer, sont les facettes d'un seul : la solitude. L'intellectuel contemporain se sent isolé, il ne trouve aucun contact intime avec ses semblables, il se sent jeté dans un monde qu'il ne comprend plus et qui ne le comprend pas à son tour. L'impasse se trouve dans la perte de toute communauté avec les hommes, soit dans leur passé, soit dans leur actualité. Le nihilisme angoissé et désespéré n'en est qu'une conséquence, mais il n'est pas essentiel. Y a-t-il une issue à cette situation de terreur, de désenchantement, d'échec humain? Rares sont les penseurs qui ne se penchent sur cette question douloureuse, car toute question ne vise pas uniquement le présent et le passé; une question est une quête, une recherche d'une solution à un problème. La pensée actuelle est devenue interrogative. Il ne s'agit pas d'un « que-faire » superficiel, mais il s'agit surtout de trouver une place pour l'humanisme traditionnel, d'arriver à un humanisme rénové, sans illusions, mais créateur.

Les quatre dominants, que nous avons mentionnés plus haut, prennent ainsi une allure nouvelle. La solitude vécue a au fond une tendance vers une communauté intime entre homme et homme. Le nihilisme devient la libération de toute fausse illusion, de toute phraséologie, de toute image d'Épinal

et d'un humanisme béat qui se perd dans une philologie sans horizon. La mort dans la vie accroît la tension vitale, nous place devant notre responsabilité de chaque instant. La joie se concentre dans les instants et dans la finitude. Enfin, en se plaçant au-delà du mal et du bien, on arrive à des relations concrètes d'homme à homme. Faut-il se demander si tel homme est bon ou mauvais? Aucunement. Il n'y a pas de valeurs universelles, il faut donc chercher des valeurs concrètes. Un tel homme devient pour moi quelqu'un avec lequel je suis à même d'entamer un dialogue, il devient pour moi une valeur concrète et irréductible.

Le fond du nihilisme actuel est la recherche d'une communauté humaine qui tient compte et des données historiques de la culture occidentale et de la situation actuelle de l'homme. Au fond est-ce vers un socialisme néo-romantique que beaucoup d'intellectuels de tradition humaniste se dirigent. La crise, car elle ne peut nullement être niée, qui s'exprime dans un désespoir sans bornes, contient tout de même des germes d'un renouveau, qui ne peut se trouver que dans une communauté humaine où chaque individu a sa valeur pour soi. De ce point de vue, la critique de la société occidentale sera très acerbe, allant jusqu'à la perte de tout espoir. Mais il y a un « si » : si nous avons assez de courage pour penser le nihilisme jusqu'au bout, nous arriverons à la fin de la nuit, et c'est dès ce moment que le nihilisme tourne en un pessimisme silencieux et mélancolique, aspirant vers une nouvelle Renaissance.

Arnold Toynbee devant ses détracteurs (I)

par **André Devyver**

Lorsqu'elle commença de paraître en 1934, la *Study of History* d'Arnold Toynbee ne rencontra d'abord qu'indifférence auprès des milieux universitaires. La tendance générale fut de voir dans ce livre une nouvelle tentative pour établir un « grand système », selon une mode courante en Allemagne et en Italie au XIX^e siècle, mais fort décriée aussi bien en France que dans les pays anglo-saxons. Seul indice favorable : ces énormes volumes, bourrés de faits hétéroclites, avaient été conçus par un helléniste dont tout le monde s'accordait à souligner les mérites dans la matière qui était sienne. De fait, dès les premières pages de son livre, Toynbee prend soin de présenter sa synthèse comme le résultat d'une enquête empirique, effectuée par un professionnel rompu à toutes les techniques de la recherche moderne. Mais la méfiance demeura la plus forte, et il est probable que cette entreprise sans précédent serait tombée dans l'oubli, si le résumé, d'ailleurs assez médiocre, de D. C. Somervell, n'avait éveillé la curiosité de ce qu'il est convenu d'appeler le grand public. A l'heure actuelle, plus de 200.000 exemplaires de ce digest vendus en Angleterre et en Amérique, des traductions dans de nombreuses langues (y compris le néerlandais) ont eu pour conséquence — regrettable ou non — que les idées de Toynbee sont passées dans le domaine courant et qu'elles influencent déjà les économistes et les hommes politiques. Remarquons que la même consigne de silence a été observée dans les milieux scientifiques, il y a un siècle, pour les ouvrages de Marx et d'Engels et que le matérialisme historique n'en a pas moins dominé toute la pensée historique à partir de 1880. A dire vrai, *Study of History* nous paraît être ce type d'ouvrage dont tout le monde dit du

mal, mais qui laisse dans l'esprit même de ses détracteurs une trace indélébile. Plutôt que de dresser un bilan fort prématuré, le présent article se propose de passer en revue les diverses réactions suscitées par ce livre-choc chez des lecteurs très différents de par leur formation et leurs préoccupations. Des dizaines d'études ont déjà paru, dont nous avons parcouru bon nombre; en règle générale, nous avons négligé celles qui émanent de juges peu compétents ou qui contiennent des éloges par trop dithyrambiques, pour retenir à peu près exclusivement certains témoignages de premier plan. Pour éviter les répétitions et aussi pour plus de clarté, nous avons groupé les reproches adressés à l'historien anglais en cinq rubriques, sans nous dissimuler ce que ce classement peut représenter parfois d'arbitraire.

A. Critique de la « large synthèse »

Le premier réflexe des spécialistes ouvrant un livre tel que *A Study of History* consiste à rechercher les passages qui se rapportent à la période qu'ils connaissent bien. Disons tout de suite qu'ils sont déçus : vus à une échelle beaucoup plus grande, les événements leur apparaissent déformés, les problèmes escamotés. « Rien ne peut remplacer cette « vision du dedans » à laquelle parvient, au prix de gros efforts, celui qui, durant des années, a vécu avec les textes (1). » En dépit de l'information exceptionnelle de Toynbee, les ouvrages consultés par lui n'en restent pas moins des synthèses sommaires, sauf en ce qui regarde l'histoire antique. Comment pourrait-il en être autrement ? Et dès lors, les savants, qui déjà se sentent submergés par la richesse inouïe de leur spécialité et par l'imbrication des causes, qui bornent leur ambition à un sujet dans l'espoir de le circonscrire, condamnent *a priori* l'auteur assez téméraire pour passer outre à toutes ces difficultés et proposer une vision panoramique, insuffisamment étayée à leurs yeux. « Que ces formules excèdent notre savoir, la meilleure preuve en est l'opposition entre l'ambition des explications rétrospectives et la pauvreté des prévisions », écrit R. Aron (2). Plus loin, pour caractériser ce type de système, le

(1) L. RENOÙ dans *Diogène*, n° 13, Paris, 1956, p. 103.

(2) R. ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, 1938, p. 253.

grand sociologue français retient aussi ces traits essentiels, l'extension du champ et la simplicité des schémas, et il laisse entendre qu'en procédant de la sorte on quitte la réalité historique concrète et qu'on y substitue une construction personnelle trop élémentaire pour en constituer l'authentique projection. « En un certain sens, précise le professeur P. Geyl, nul événement n'est détachable des circonstances qui l'ont créé, et pour peu qu'on élimine ces dernières, on fait violence au passé. » « Plutôt que de s'efforcer sans arrêt de transcender, l'historien véritable doit s'intéresser à son sujet pour lui-même, essayer d'entrer en contact avec les choses telles qu'elles existent, les individus et leurs vicissitudes (3). »

De prime abord, refuser les visions d'ensemble sous prétexte qu'elles ne rendent forcément pas compte de l'infinie complexité des faits, est une position tout à fait défendable et qui atteste une grande honnêteté intellectuelle. Surtout n'allons pas trop vite, s'exclament les défenseurs de cette méthode, procédons par étapes, essayons de reconstituer pièce par pièce le vécu et exposons-le ensuite le plus objectivement possible. Dans ce cas, l'histoire se présente comme une gigantesque mosaïque où chaque chercheur apporte sa pierre, la polit de son mieux et l'ajuste dans ce grand ensemble. Telle fut la formule adoptée par toutes les collections de synthèses qui commencèrent de paraître en Occident entre les deux guerres mondiales et qui continuent infatigablement leur lente progression. Tout au plus admet-on qu'une préface, écrite en termes fort prudents, reprenne les « conclusions » auxquelles a abouti le savant spécialiste et tente de les rapprocher d'autres « conclusions ». Au fond, c'est déjà ce que souhaitaient Seignobos et Langlois, auteurs d'un livre qui demeure la meilleure introduction à la critique historique (4). H. I. Marrou rappelle cependant que le dernier d'entre eux en était arrivé à mettre bout à bout des extraits de chroniques en les reliant par des commentaires aussi ténus que possible! Ceci n'indique-t-il pas que l'on s'est engagé dans une impasse? N'est-il pas vrai que l'on aboutit alors à ce que le professeur Remer appelle avec

(3) Dr P. GEYL, *Debates with Historians*, Groningen-Djakarta, 1955. Ces études sont très remarquables et cet article leur doit beaucoup.

(4) LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Paris, 1899, 2^e éd.

force une pulvérisation de l'histoire, une paralysie de l'esprit créateur (*) ? De surcroît, si « chaque groupe forme une unité superficielle composée d'éléments hétérogènes », si lorsqu'on parle de la « vie des mots », de la « mort d'un dogme », on commet une faute (n'admet-on pas implicitement une force inhérente à ce mot, au rite, à la règle qui produirait son évolution ?), cela ne revient-il pas à considérer l'histoire comme quelque chose d'essentiellement statique, à la pétrifier et à la dénaturer ? Quand Seignobos écrit encore que proposer un plan que les matériaux ne se prêtent pas à réaliser revient à vouloir construire la Tour Eiffel avec des moellons, voilà certes une image très suggestive, mais pareille exigence ne rend-elle pas le travail de l'historien pratiquement impossible, ne lui bouche-t-elle pas toute ouverture (**) ? Refuser enfin tout ce qui rappelle les « lois », les méthodes statistiques, regarder chaque succession de faits comme suspecte, voire fallacieuse, éviter avec soin les généralisations et les comparaisons, tout ceci n'a-t-il pas pour résultat de priver l'histoire de ce qu'on souhaite précisément lui conférer — son caractère scientifique ? Est-il besoin de rappeler ici : « Il n'est pas de science que du général » ?

L'esprit ne se satisfait pas de ce manteau d'arlequin qu'on lui propose comme image du passé. Il désire un tableau plus cohérent, aux lignes maîtresses plus nettes et plus fermement tracées. Soucieux de ne pas dépasser le champ de vision qu'il domine, de ne pas s'aventurer sur un terrain dont il n'est plus sûr, l'historien déçoit le lecteur et le laisse sur sa faim. Inconsciemment, celui-ci attend du passé une leçon que le strict relevé des faits, sans extrapolation aucune, ne saurait lui fournir. Et l'éclairage qu'on propose à sa curiosité, du fait même qu'il reste fragmentaire et localisé, lui semble souvent sans profit aucun. « Ce serait une grande chose, dit Philip Bagby, si quelqu'un inventait un microscope, c'est-à-dire un instrument permettant de ne voir que les aspects généraux de l'histoire, cachant les détails particuliers. Ce n'est qu'en nous maintenant au plus haut degré de l'abstraction que nous pouvons espérer déchiffrer les règles essentielles de l'évolution histo-

(*) G. J. REMER, *History, its Purpose and Method*, 1950, p. 218. Cit. par D^r P. Geyl, p. 178, note 2.

(**) *Op. cit.*, pp. 181, 209, 240.

rique, identifier les forces, quelles qu'elles soient, qui ont fait du monde d'aujourd'hui ce qu'il est (7). » Avouons que le marxisme, avec ses quelques postulats simples et parfaitement intelligibles, exerce un attrait sur ceux mêmes qui le récusent. Et, à tout prendre, le vieux système hégélien avec sa liberté qui renferme en elle-même l'infinie nécessité de devenir conscience, etc., était encore préférable à un aveu d'impuissance qui se pare de tous les mérites de la pure objectivité scientifique. Plus que toute autre, notre époque a besoin de voir clair, de connaître d'où elle vient, où elle va. « Le savoir historique est une technique de premier ordre pour conserver et continuer une civilisation avancée », écrit Ortega y Gasset (8).

Bien sûr, les plus grands parmi les savants modernes se sont élevés au-dessus du détail des événements et sont demeurés fidèles à l'idée d'une histoire qui enseigne les hommes. Aucun néanmoins ne s'est senti assez fort pour oser embrasser d'un seul regard toute l'évolution humaine. Arnold Toynbee eut cette audace, peut-être teintée d'une légère présomption. De nos jours, avec une planète que les facilités de communications amenuisent sans cesse, l'urgence de disposer d'une histoire mondiale où les éléments s'imbriquent plutôt que de se juxtaposer, est trop évidente pour qu'on y insiste. Même si la postérité ne lui retient qu'un seul mérite, A. Toynbee aura eu celui d'avoir donné à l'histoire moderne sa véritable dimension. Marc Bloch l'avait compris qui n'hésitait pas à écrire « qu'une synthèse en apparence prématurée, rend plus de services que beaucoup de travaux d'analyse » (9). En pareille circonstance, les erreurs se révèlent plus profitables que les excès de prudence. Ne sommes-nous d'ailleurs pas parvenus au point où il devient loisible de généraliser sans que la chute soit inévitable? Pour notre part, nous pensons que oui. De toute manière, il faut se dire que si elle comporte des risques qu'il serait vain de nier, une telle généralisation a aussi ses avantages. « Le spécialiste, maître de sa technique et de son savoir, du fait qu'il garde les yeux fixés sur une parcelle du vécu, peut laisser échapper tout ce qui l'environne. Au microscope, lorsque les

(7) Philip BAGBY, *Culture and History*, Londres, 1958, p. 128.

(8) ORTEGA Y GASSET, *La révolte des masses*, Paris, 1937, p. 92.

(9) Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo, 1931, p. VII.

détails se trouvent au point focal, l'espace environnant est flou et disparaît même complètement ⁽¹⁰⁾. » L'érudit distingue en profondeur, mais parfois au détriment de l'étendue. Le rôle du comparatiste est parfaitement clair : plutôt que de rivaliser avec le savant qui connaît à fond un petit nombre de problèmes, il essaie, par une démarche de l'esprit nullement antiscientifique, de transposer d'un registre à l'autre des séquences pourtant irréductibles dans leurs singularités naturelles ⁽¹¹⁾. Si ses connaissances l'y autorisent — et c'est manifestement le cas pour Arnold Toynbee — les découvertes que la nouveauté de sa méthode lui permet de faire sont susceptibles d'agir tel un levain et de profiter à ceux-là mêmes qui, *a priori*, les dénigrent.

B. Critique du pluralisme

Lorsqu'ils essaient de comprendre l'évolution du monde depuis le début de l'histoire, certains savants sont frappés par les rapports que les groupes humains ont entretenus entre eux à peu près à toutes les époques, même les plus reculées ⁽¹²⁾. Certes des continents sont demeurés fort en retard, comme l'Australie que les influences néolithiques ont à peine pénétrée. Depuis peu cependant, on a pu démontrer que même l'Amérique précolombienne n'est pas restée à l'écart des grands courants civilisateurs qui traversent la planète ⁽¹³⁾. Aussi ténus qu'ils aient été, ces contacts n'en ont pas moins permis, à des degrés divers, aux principales techniques de faire le tour du globe. La statuaire et l'architecture, les cosmologies, certains genres littéraires (ex. théâtre grec en Inde), connaissent eux aussi des migrations qui les conduisent parfois à des milliers de kilomètres de leur lieu d'éclosion. Ce sont les grandes aventures spirituelles qu'il est si passionnant de suivre dans les albums d'art, les manuels de philosophie et les musées. En tout cas, ce qu'il est convenu d'appeler les plus hautes conquêtes de l'esprit n'ont jamais été perdues totalement et consti-

⁽¹⁰⁾ Lewis MUMFORD, *Une étude de l'Histoire*, (*Diogène*, n° 13, Paris, 1956, p. 24).

⁽¹¹⁾ Roger CAILLOIS, *Avant-propos* (*Diogène*, n° 13, Paris, 1956).

⁽¹²⁾ Robert HEINE-GELDERN, *L'origine des anciennes civilisations et les théories de Toynbee* (*Diogène*, n° 13, Paris, 1956, pp. 104 et suiv.).

⁽¹³⁾ Paul RIVET, *Les origines de l'homme américain*, Paris, 1958.

tuent notre héritage commun. D'après Keyserling, pour avoir une chance de survivre et de servir de « gènes » aux siècles futurs, l'essentiel est d'incarner un « style » d'humanité — par exemple les Egyptiens, les Grecs, les Hindous, les Chinois — car les autres humains ne sont que simple matériau ⁽¹⁴⁾. A première vue donc, la terre semble avoir une histoire commune, les peuples qui la composent ne se sont pas tout à fait ignorés, les découvertes capitales ne sont jamais devenues « de la vieille ferraille » ⁽¹⁵⁾, et tous, quel que soit le stade auquel nous sommes parvenus, nous progressons sur le chemin d'un univers unifié. C'est au fond la vision moniste de l'histoire, défendue par bon nombre d'ethnologues, mais surtout par les penseurs marxistes, entre autres Georges Plékhanov, qui placent l'accent sur ce qui unit les hommes.

D'autres savants insistent en revanche sur ce qui sépare les groupes humains. Et là aussi les arguments ne manquent pas. Incompréhension et ignorance, luttes entre nations et entre races, difficultés linguistiques qui gênent les contacts, progrès rapides réalisés à certains endroits du globe alors que stagnent les régions environnantes, sentiment très vif qu'ont certains peuples, certaines églises, certains régimes, de détenir seuls la vérité. Tout ceci est incontestable. Peut-être un jour l'unité du monde apparaîtra-t-elle comme évidente; le pluralisme actuel se révélera alors comme dépassé, car on apercevra les fils conducteurs qui, pour l'instant, nous échappent. Mais nous n'en sommes pas à ce stade et, aujourd'hui encore, les contrastes l'emportent sur les similitudes. La science elle-même, qui ne progresse que par distinctions successives, nous invite à mettre l'accent sur les différences. Si la recherche future en arrive à faire tomber des cloisons artificielles, celles-ci n'en existent pas moins, trop infranchissables pour qu'on puisse en faire abstraction. Et c'est alors que se pose le grave problème du découpage historique, si bien analysé par Raymond Aron. Pendant un siècle, les historiens ont surtout porté leur attention sur les unités nationales qui, à partir de 1789, se sont formées en Europe et dans le monde. Le nationalisme n'est pas mort, loin de là, et bon nombre de savants demeurent

⁽¹⁴⁾ KEYSERLING, *Analyse spectrale de l'Europe*, Paris, 1947, p. 334.

⁽¹⁵⁾ Selon l'expression de Léo FROBENIUS, *Le destin des civilisations*, Paris, 1940, p. 45.

indéfectiblement fidèles à ce schème. *L'Histoire de Belgique* de Henri Pirenne est l'exemple le plus prestigieux de cette reconstitution à la lumière des préoccupations présentes. Le professeur hollandais Geyl, frappé par le mouvement flamingant actuel, préfère pour sa part tenir pour unité culturelle l'ensemble formé par la partie flamande de notre pays et les Pays-Bas du Nord. Dans cette unité, il trouve plus d'éléments significatifs que dans la scission présente et que dans l'union des Flandres avec la Wallonie. Des auteurs plus hardis tels Fisher, Henri Pirenne, ont voulu transcender ce cadre et ont proposé une « Histoire de l'Europe » ; mais nous verrons que la question des limites dans le temps et l'espace se pose aussitôt. Parfois enfin, et de plus en plus depuis une vingtaine d'années, on s'élève jusqu'à la notion d'Occident, en ajoutant l'histoire de l'Amérique du Nord, voire de l'Amérique du Sud, à celle de notre continent. Quant aux histoires de la Chine ou de l'Inde, elles ne manquent pas, car il est plus aisé de distinguer ce qui est résolument étranger à sa propre civilisation. On voit donc que la curiosité personnelle de l'historien, la façon dont il appréhende les problèmes de son époque, déterminent ces divisions plus ou moins arbitraires.

De nos jours, le problème change à la fois de dimensions et de nature. De dynasties en nations, de nations en civilisations, les unités ainsi créées sont devenues si vastes qu'on peut enfin confronter leurs évolutions respectives sur le plan de l'univers. La parution de *A Study of History* correspond donc — ce n'est certainement pas un hasard — à ce que nous venons d'écrire d'une histoire devenue effectivement mondiale. Le déclin de l'Europe et la faillite coloniale mettent en relief l'existence d'énormes ensembles, jadis indistincts, mais qui aujourd'hui s'imposent au regard. Dans cet ordre d'idée, on peut voir se dessiner, entre autres, de grandes aires culturelles comme l'Islam, l'Orient par contraste avec l'Occident, et aussi l'Afrique noire qui cherche avec angoisse à faire valoir peu à peu son originalité profonde. Certes, on a contesté, et on continuera sans doute de le faire, la réalité de ces civilisations au sens où l'entend Toynbee. Cependant les différences « d'options fondamentales » existent et ce sont elles qui délimitent ces champs d'étude intelligible. Denis de Rougement l'a bien montré en dressant, d'après Avicenné et Sohrawardi,

le curieux catalogue des caractères symboliques attribués à ces deux parties du monde qui contrastent, l'Orient et l'Occident⁽¹⁶⁾. Dans un livre célèbre, le philosophe américain F. S. C. Northrop a même pu étudier la rencontre présente de ces deux « univers »⁽¹⁷⁾. Bien sûr, les limites de ces civilisations sont parfois extrêmement floues; à preuve, l'incertitude qui règne aujourd'hui quant aux frontières véritables de l'Europe, ou si l'on préfère, de l'Occident européen. Existe-t-il vraiment une filiation entre l'U. R. S. S. et l'empire byzantin? La dernière guerre n'a-t-elle pas brisé définitivement les liens qui unissaient les pays slaves non russes à la culture européenne? Sur ces questions d'une actualité brûlante, Arnold Toynbee engage une polémique avec l'historien polonais Oscar Halecki, qui se montre peut-être trop pessimiste⁽¹⁸⁾. Mais le point essentiel est de savoir de quel côté — à l'est vers l'Asie ou à l'ouest vers l'Europe — penchera en définitive le colosse russe. J.-P. Sartre souligne fort bien qu'il faudrait une histoire finie pour que chaque fait du passé prenne un sens définitif⁽¹⁹⁾. Quant à l'Amérique, les similitudes de langue, de religion, ne suffisent peut-être pas à la rattacher à la civilisation européenne; ne faut-il pas plutôt la concevoir comme quelque chose d'absolument neuf? Comment assimiler à notre vieux continent surchargé d'histoire cet immense territoire où l'on « n'aperçoit pas un lieu sacré en dehors des églises en faux gothique dominées de très haut par les gratte-ciel; pas un seul pèlerinage et pas un vrai château. Plaines et villes immenses, dénudées de mystère, nettoyées de toute trace de religion primitive et de vénération pour les choses⁽²⁰⁾ ». Seul encore l'avenir décidera s'il s'agit là de la Macédoine ou de la Rome à demi barbare qui unifiera l'Occident et, pour peu que cet

⁽¹⁶⁾ Denis DE ROUGEMONT, *L'aventure occidentale de l'homme*, Paris, 1957, pp. 11 et suiv.

⁽¹⁷⁾ F. S. C. NORTHROP, *The Meeting of East and West*, New York, 1958.

⁽¹⁸⁾ O. HALECKI, *The Limits and Divisions of European History*, Londres, 1950.

⁽¹⁹⁾ J.-P. SARTRE, *L'Être et le Néant*, Paris, 1943, p. 582. « Le projet actuel décide si une période définie du passé est en continuité avec le présent ou si elle est un fragment discontinu d'où l'on émerge et qui s'éloigne. »

⁽²⁰⁾ Denis DE ROUGEMONT, *op. cit.*, p. 21.

avenir se révèle commun, « s'il consolidera les archives, les aïeux, les mémoires, la patrie » (21). Mais toutes ces réserves formulées, en dépit de la nécessité d'études plus approfondies sur certaines parentés de cultures, il n'empêche que le découpage en civilisations correspond à une réalité indiscutable. Le monde moderne tend à se constituer en blocs où les valeurs culturelles et spirituelles entrent en ligne de compte plus encore que les intérêts économiques. Que l'on songe, par exemple, à la proposition française d'intégrer l'Algérie : du point de vue matériel, la population musulmane en retirerait un avantage considérable, mais les dirigeants rebelles refusent cette solution parce qu'ils sont conscients de leur appartenance à une autre civilisation (22).

Le philosophe Georg Lukacs voit dans l'idée de « culture » un renouveau du concept diltheyen de « type », c'est-à-dire une construction scientifique auxiliaire transformée de manière arbitraire en une réalité, saisissable seulement par voie d'intuition (23). Il ajoute que le désaccord entre Toynbee et Spengler quant au nombre de ces cultures est une preuve suffisante du caractère très subjectif de telles distinctions. L'argument est spécieux, car il convient de tenir compte des découvertes archéologiques qui se sont multipliées depuis une cinquantaine d'années. En fait, la *Destruction de la Raison* a été écrite avant que Toynbee lui-même n'effectue les rapprochements indispensables avec ses prédécesseurs. Ce dernier remonte jusqu'au fameux *Essai sur l'Inégalité des Races humaines*, pour établir que Gobineau déjà, il y a un siècle, avait instinctivement opéré un découpage à peu près similaire au sien. Les documents très

(21) ORTEGA Y GASSET, *op. cit.*, p. 187.

(22) Des définitions innombrables des termes « culture » et « civilisation » ont été proposées, à tel point que l'on renonce à les distinguer vraiment. Cf. A. L. KROEBER et Clyde KLUCKHOHN, *Culture, a critical review of concepts and definitions*, Cambridge, Mass., 1952. Pour un anthropologue tel Philip Bagby, une culture, c'est un ensemble d'idées et de valeurs communes, tandis qu'une civilisation, ensemble beaucoup plus vaste, se caractérise par la présence de vastes cités (*op. cit.*, p. 181). Mais il faudrait alors renoncer à parler de « culture occidentale »...

(23) Pour un ethnologue marxiste tel C. Lévi-Strauss, l'individu relève simultanément de plusieurs systèmes de culture : universel, continental, national, provincial, local, etc., voire familial, professionnel, confessionnel, politique, etc. Cf. LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, 1958, p. 325. Le concept de culture n'a plus ici qu'une valeur très réduite pour l'étude globale de l'histoire.

insuffisants dont disposait le penseur français expliquent les erreurs alors commises; en outre, ses préoccupations extra-scientifiques qui sont, on le sait, à l'origine du racisme moderne, l'ont considérablement gêné. Avec Spengler, la correspondance devient à peu près parfaite, alors que le savant allemand lui non plus ne disposait pas du bagage scientifique nécessaire. Il est donc pour le moins curieux de voir que trois hommes, très divers par leur formation, leur origine sociale, la conjoncture politique où ils vécurent, ont abouti à des résultats à peu près semblables. On pourrait, bien sûr, rétorquer que Toynbee s'est laissé influencer par ses devanciers, mais pour les motifs que nous venons précisément d'évoquer, cela paraît peu vraisemblable — le racisme de Gobineau, en particulier, lui fait horreur ⁽²⁴⁾. Ajoutons qu'un appui indirect est apporté à la théorie pluraliste par les anthropologues et, entre autres, par l'école de A. L. Kroeber. L'élève de ce dernier, Philip Bagby, qui pourtant critique Toynbee de façon déplaisante et injuste, propose en fait un classement très voisin ⁽²⁵⁾. A l'en croire, il y aurait eu neuf civilisations principales depuis l'origine de l'histoire; mais comme il ajoute à ce nombre plusieurs cultures dites secondaires et introduit de ce fait un facteur incontrôlable — la civilisation crétoise est-elle ou non de première importance? — toute son argumentation finit par corroborer ce qu'affirme Toynbee. Nous avons donc de solides raisons de croire ce dernier lorsqu'il écrit : « Diverses sociétés avec des séries substantiellement différentes de traits culturels se sont développées à diverses époques, dans un isolement relatif. Le progrès de l'humanité dans son ensemble ne peut être une notion tout à fait fautive, mais il ne peut être établi qu'en termes très vagues et très généraux. » Ce postulat, qui est la base même de tous les efforts de l'historien anglais, est aussi celui auquel la paléontologie semble s'arrêter : depuis les temps lointains des sinanthropes et des pithécantropes, notre espèce ne se présente pas sous forme d'une chaîne continue. Plusieurs tentatives de la nature, effectuées dans des directions différentes quoique autour de ce qu'on pourrait appeler un thème central, font que le développement de l'homme apparaît

⁽²⁴⁾ Toynbee n'attache aucune importance aux races, ce qui est sans doute excessif.

⁽²⁵⁾ Philip BAGBY, *op. cit.*, pp. 159 et suiv.

comme une sorte de tronc d'où partent ce que Pierre Teilhard de Chardin appelle des phyla. Or, comme c'est exactement le même schème en forme de tige que Toynbee perçoit dans l'histoire de l'humanité, il est permis de se demander s'il ne s'agit pas là d'une structure fondamentale de l'évolution naturelle, décelable sur le plan de l'espèce comme sur celui plus réduit des groupes humains. En tout cas, qu'une civilisation constitue un champ d'investigation où les phénomènes de l'histoire sont le plus intelligibles et que ce schème soit destiné à remplacer celui d'État, c'est ce que des historiens dégagés de tout parti pris — à l'instar de F. Braudel — admettent de plus en plus volontiers (26).

C. Critique de l'organicisme

A quelque niveau qu'on se place, dans chaque groupe humain il existe indiscutablement une cohésion entre ses éléments constitutifs. Toute la sociologie, et en particulier la doctrine de Durkheim, est basée sur cette évidence. En outre, lorsqu'on parle d'un groupe plus important, une nation par exemple, on a tendance à le regarder comme une personne : la France s'engage dans telle voie, elle renonce à tel projet, contracte une alliance, la France désire, la France veut..., le vocabulaire le plus usuel se relève commun aux pays et aux individus. De là à considérer un pays comme un organisme doté d'une vie, d'une conscience propres, il n'y a qu'un pas, vite franchi. Nous avons le sentiment que les parties composantes possèdent leur raison d'être, leur fonction et qu'elles sont toutes solidaires. C'est au fond ce qu'Hegel écrivait dans sa *Philosophie de l'Histoire* : « la constitution d'un peuple forme avec sa religion, son art, sa philosophie, ou tout au moins avec ses représentations et ses pensées, sa culture en général... une seule substance » (27). Et, dans la fameuse introduction de son *Histoire de la littérature anglaise*, Taine,

(26) F. BRAUDEL, *Le monde en devenir*, tome XX de l'*Encyclopédie Française*, pp. 1, 12, 20. « Ainsi notre premier geste est de croire à l'hétérogénéité, à la diversité des civilisations du monde, à la permanence, à la survie de leurs personnages... Il faudrait qu'on s'y intéresse dès l'école, mais chaque peuple prend trop de plaisir à se considérer dans son propre miroir à l'exclusion des autres. »

(27) G. W. HEGEL, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, 1946, traduction française de J. Gibelin, p. 51.

influencé sans doute par les progrès rapides de la biologie de son époque, faisait l'exposé qui devait déclencher une avalanche de théories bio-organicistes ⁽²⁸⁾. Les parties d'une civilisation se tiennent, constatait-il, à la manière d'un corps organique; de même que les instincts, la charpente osseuse, l'appareil musculaire d'un animal sont liés entre eux, de même la religion, la forme de la famille, les arts, composent un véritable « système ». D'autre part, chaque être vivant qui tend à manifester un « type primordial », éprouve le besoin de disposer des organes qui le mettent d'accord avec lui-même et lui permettent de vivre; d'une façon similaire, une civilisation possède nécessairement une « disposition efficace, un mode d'action propre qu'elle introduit dans toutes les opérations auxquelles elle participe ». Nous ne pouvons nous arrêter ici sur le finalisme excessif de ces conceptions, mais les successeurs du penseur français, les sociologues surtout, ne manquèrent pas d'exploiter une veine aussi fertile. Dans le résumé critique qu'il fournit de ces brillantes théories — celles de A. Schäffle, R. Worms, Spencer, J. Novicow, etc. — P. A. Sorokin souligne leur mince apport à l'édification d'une science sociale véritable ⁽²⁹⁾. Partant de l'idée que la société est un « organe », la plupart de ces savants se servent de vagues similitudes pour étayer des thèses, souvent contradictoires, sur la centralisation, la monarchie, le socialisme, etc., dont le caractère arbitraire saute aux yeux. Ils ont beau affirmer que ce ne sont là que simples images, en fait ils poursuivent dans le détail le parallèle qui sert de fondement à leurs constructions hasardeuses — au point que le résultat se révèle parfois grotesque.

Il appartient à Spengler de donner à ces images une importance décisive. On se souvient de ce qu'il écrit dans son gros ouvrage si décrié : « Les cultures sont des organismes. L'histoire universelle est leur biographie générale. L'histoire gigantesque de la culture chinoise, ou antique, est, morphologiquement, l'exact pendant de la petite histoire de l'homme en particulier, d'un animal, d'un arbre, d'une fleur. La méthode (pour les connaître) est toute préparée, depuis long-

⁽²⁸⁾ H. TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*, Paris, 18^e éd., p. XXXVI.

⁽²⁹⁾ P. A. SOROKIN, *Les théories sociologiques contemporaines*, Paris, 1938, pp. 155 et suiv.

temps, dans la morphologie comparée des animaux et des plantes ⁽³⁰⁾. » D'où la thèse célèbre que les cultures naissent, se développent et meurent selon un processus et un rythme que l'intuition, le « tact » de l'homme de science parvient à déterminer. Peu à peu ces cultures épuisent leurs potentialités, se muent en civilisations et, une fois accompli tout le cycle, disparaissent sans recours. Passons sur le pessimisme spenglerien, imputable pour une part au début du déclin de l'Europe que la Grande Guerre lui révéla. Nous importe surtout l'idée que chacune de ces cultures-civilisations forme un monde clos, absolument imperméable aux influences extérieures, qu'elle « croît sur le sol d'un paysage exactement délimitable, auquel elle reste liée comme la plante ». Nous avons vu combien ces allégations correspondent peu à la réalité surtout en ce qui concerne l'absence de contact entre les diverses « unités psychiques » — la recherche moderne établissant au contraire l'existence d'innombrables « ponts » entre les peuples (cf. plus haut). Elles comportent toutefois une part de vérité, en ce sens que chaque groupe humain, même le plus vaste, possède un certain nombre de traits irréductibles. Et c'est peut-être Spengler qui a aiguillé les savants anglo-saxons et leur a permis de dégager peu à peu l'idée même de « culture ». La définition de ce concept nous entraînerait trop loin, mais on sait qu'il ne se confond pas avec celui de « société » : plusieurs espèces d'insectes sont aussi socialisées que les hommes, mais on n'aperçoit pas la moindre trace de culture ⁽³¹⁾. Seulement, pour étudier ces ensembles extraordinairement complexes que sont les grandes civilisations, il faudrait procéder d'une manière beaucoup plus systématique que ne le pensait l'écrivain allemand. Avant d'en arriver aux « structures globales » comme le voudrait le professeur Gurvitch, sans doute serait-il plus prudent de s'en tenir aux « structures partielles » de Claude Lévi-Strauss, c'est-à-dire à l'étude de certains « niveaux comparables, qui deviennent ainsi significatifs ». Peut-être toutefois, finira-t-on par procéder à des analyses structurales

⁽³⁰⁾ O. SPENGLER, *Le déclin de l'Occident*, Paris, 1943, trad. franç., tome I^{er}, p. 112.

⁽³¹⁾ A. L. KROEBER, *The Nature of Culture*, Chicago, 1952, p. 162.

des grandes civilisations et reconnaîtra-t-on à Spengler la gloire du précurseur ⁽³²⁾ !

Quoi qu'il en soit, Toynbee avoue sans hésiter sa dette envers le savant allemand : c'est la lecture de son livre qui lui a donné l'idée d'écrire le sien. Inconsciemment ou non, au début de sa carrière, il adopte même la thèse organiciste. Dans une étude sur l'histoire grecque, il écrit notamment : « à l'instar des individus, les sociétés sont des créatures vivantes et l'on peut s'attendre à ce que des phénomènes identiques s'y manifestent » ⁽³³⁾. Par la suite cependant, il comprit que, loin de vivre seuls, ces civilisations-organismes entretiennent des rapports avec les civilisations voisines, leurs influences étant mutuelles. Les trois derniers livres de *A Study of History* sont même consacrés en grande partie à l'analyse de ces contacts qui se révèlent si fructueux. L'historien anglais a donc raison lorsqu'il se défend de tomber dans les excès de son émule allemand. Il précise sa position en termes dépourvus d'ambiguïté : « Les analogies biologiques et psychologiques sont peut-être moins sujettes à erreurs, appliquées aux sociétés primitives ou aux civilisations immobilisées. Mais elles se montrent inaptes à exprimer la relation où se tiennent les civilisations en croissance vis-à-vis de leurs membres individuels. » Toutefois, lorsqu'on lit avec attention son gros ouvrage, cette allégation paraît rester assez théorique, tant on est frappé de le voir adopter sans cesse le vocabulaire même de Spengler. Sans doute les civilisations ne sont-elles pas comparables à des animaux et à des plantes qui, physiquement, constituent un tout, mais, à leur exemple, elles naissent, se développent, meurent. On voit que l'idée d'une évolution biologique n'a pas quitté l'auteur, même s'il lui ôte tout ce que l'expérience a démenti,

⁽³²⁾ On sait que Georges Dumézil a pu déceler dans les sociétés indo-européennes une structure tripartite. Cf. G. DUMÉZIL, *L'héritage indo-européen à Rome*, Paris, 1949, *passim*. Quant à Teilhard de Chardin, il voit dans « les unités collectives humaines... des groupes juste aussi naturels que n'importe quelle variété de ruminant ou de carnassier — n'existe-t-il pas des peuples de proie ? — avec cette différence que l'élément psychique est devenu prépondérant et que l'hérédité « chromosomique »... se double d'une sorte d'hérédité éducative, extra-individuelle, qui assure la conservation et l'accumulation de l'acquis ». Cf. Claude CUVÉNOT, *Pierre Teilhard de Chardin*, Paris, 1958, p. 292.

⁽³³⁾ A. TOYNBEE, *The legacy of Greece*, edited by R. W. Livingstone, Oxford, 1921, p. 289.

entre autres, l'isolement. Il tient même tant à ce que les civilisations « meurent de mort naturelle », qu'il se refuse à admettre qu'elles aient pu être détruites par des assauts venus de l'extérieur : la « désintégration interne » précède toujours la chute. Ses tentatives, assez vaines d'ailleurs, pour établir un rythme dans leur développement (cf. plus loin), prouve aussi que, dans son esprit, elles évoluent et vieillissent de façon inéluctable. Plus grave encore est la constante transposition sur ces mêmes civilisations de certaines lois psychologiques individuelles. Par exemple, la notion jungienne de mémoire collective sert à éclairer le phénomène si complexe des « renaissances » politiques et spirituelles. Il parle alors d'une société « fatiguée », qui éprouve le besoin de faire retour sur elle-même pour « reprendre des forces » et repartir : son propre passé lui sert alors de tremplin ⁽³⁴⁾. On est gêné lorsqu'on lit ces pages pourtant si belles et si suggestives, car on ne sait plus très bien où s'arrête l'image et où commence le réel. En fait, on a l'impression que la vieille théorie spenglerienne se voit renouvelée plutôt que vraiment dépassée. Aussi les anthropologues ne lui ont-ils pas ménagé les critiques sur ce point. Philip Bagby écrit que les analogies organiques peuvent tout au plus suggérer des voies de recherche possible, mais qu'il importe de ne pas devenir la victime de ces images provisoires. Quant à A. L. Kroeber, s'il fut tout d'abord, lui aussi, fasciné par Spengler et par Frobenius qui défendit des thèses similaires ⁽³⁵⁾, il se dégage mieux de leur emprise et assure, en définitive, que les cultures forment des entités d'un type spécial dont les propriétés ne sauraient être déterminées par une comparaison avec celles d'organismes vivants ou autres phénomènes. Concluons donc en disant que Toynbee a eu tort de tirer un parti excessif de ces rapprochements trop faciles et qu'il ne réussit pas — ou ne cherche pas — à dissiper une grave confusion.

(A suivre.)

⁽³⁴⁾ Cf. notre article dans *Synthèses*, n° 139.

⁽³⁵⁾ FROBENIUS, *op. cit.*, pp. 82 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE

Henri SIMONET, *La formation du capital dans les pays sous-développés et l'assistance financière étrangère*, Institut de Sociologie Solvay, 1959, 216 pages.

Le non-développement économique d'un grand nombre de nations pose aujourd'hui à la conscience universelle un problème aigu.

Le problème apparaît principalement — on l'a fait observer récemment — au contact croissant entre une société industrialisée et une société du type traditionnel; mais il comporte intrinsèquement des aspects économiques, démographiques, politiques et ethnologiques étroitement imbriqués.

La solution en est rendue d'autant plus délicate, et l'on constatera bien souvent que les apports positifs mais partiels des nations prospères sont neutralisés par le jeu de certains effets seconds; l'on a cité notamment des déséquilibres nouveaux provenant de techniques sanitaires qui préservent simplement de la mort un nombre croissant d'individus auxquels un système économique rudimentaire ne permet cependant point d'accéder à une existence normale (cf. Germaine TILLION, *L'Algérie en 1947*).

A ces difficultés s'en joignent d'autres, telle que celle résultant du phénomène récent et très accéléré que l'on a appelé « la révolte des colonisés ».

Il résulte de tout cela que les remèdes à la situation des nations dites sous-développées doivent porter sur une série de points, à peine d'être inefficaces, voire même dangereux. Parmi ceux-ci les ajustements d'ordre économique sont évidemment essentiels, et spécialement la constitution des capitaux indispensables à toute croissance.

Il est d'un grand intérêt qu'un homme jeune, comme M. Henri Simonet, se soit penché sur cet aspect particulier, en l'analysant, avec une grande objectivité scientifique, sans interférence d'éléments passionnels ou trop subjectifs, et avec l'esprit de rigueur que lui vaut sa sérieuse formation à la fois économique et juridique.

Il ne suffit pas de souhaiter, il faut encore pouvoir, et un ouvrage tel que celui qu'il vient de nous livrer indique avec beaucoup de précision les possibilités, les ressorts, les techniques propres à la formation du capital dans les pays sous-développés, sans pour autant faire de celles-ci, et particulièrement de l'assistance financière étrangère, un remède absolu exclusif et nécessairement efficace.

Après un historique des aspects principaux du développement économique international, l'auteur définit les grandes lignes du problème

dans l'économie contemporaine, pour passer ensuite à l'objet précis de son étude. Mais, au préalable, c'est à juste titre qu'a été soulignée la modification profonde survenue depuis la première guerre mondiale, dans les investissements internationaux, où les opportunités et la place offertes aux capitaux privés ont subi une singulière régression; parallèlement, à titre de palliatif, se développait le rôle des capitaux d'origine publique.

Le chapitre III de l'ouvrage rappelle les notions théoriques en matière de croissance économique et indique les conditions de base du développement. M. Simonet les formule avec beaucoup de précision : outre la formation du capital, une transformation de la situation démographique (déclin du taux de mortalité d'abord, du taux de natalité ensuite), l'industrialisation, l'urbanisation, la multiplication des institutions économiques et financières, enfin l'importance accordée aux performances économiques dans l'échelle des valeurs sociales.

Ce dernier aspect, auquel l'auteur ne pouvait s'attarder, car ce n'était point son propos, ne doit — disons le en passant — jamais être sous-estimé. Si, comme il l'indique, dans le monde occidental une modification importante dans l'ordre de ces valeurs a été le souci du bien-être matériel et la place croissante des activités économiques dans l'organisation de la société (p. 85), l'on ne peut, pour autant, même dans ce monde, conclure à une stabilisation.

Raymond Aron rappelait récemment que le problème qui se pose à nous demeure celui qui obsédait les philosophes du début du siècle passé : « Quelle est, pour les hommes d'aujourd'hui comme pour ceux d'hier, la vie bonne ? » La croissance économique peut ne pas être, pour beaucoup, le symbole du bien absolu.

C'est à l'industrialisation qu'est consacré le chapitre IV de l'ouvrage. Avec une grande force de conviction, M. Simonet y conclut que l'industrialisation harmonisée des pays insuffisamment développés ne découlera sans doute pas de décisions microéconomiques, mais qu'il faudra, au contraire, intégrer les décisions publiques et privées d'investissements au sein d'un programme général de développement.

Posant en principe que la participation *active* de la population d'un pays sous-développé à la formation du capital facilitera la naissance et le développement des attitudes et des institutions indispensables à la croissance économique, mieux que si cette formation découlait principalement d'investissements étrangers, l'ouvrage comporte au chapitre V une étude particulièrement claire des mécanismes financiers internes ou nationaux.

Dans la même ligne, le chapitre VI est consacré à l'action des politiques monétaires et commerciales sur la formation du capital. L'on y souligne notamment que, dans les pays sous-développés, la politique monétaire des banques centrales doit être moins axée sur une préoccupation de liquidité intrinsèque que sur celle de la satisfaction des demandes de capitaux. Ceci soulève cependant le problème du financement des investissements par l'inflation, auquel l'auteur consacre des développements particulièrement judicieux.

Dans le dernier chapitre intitulé *Investissement international et développement économique*, M. Simonet, après un rappel des principales théories des mouvements internationaux de capitaux, recherche — et c'est assurément l'un des aspects les plus constructifs de cet excellent

ouvrage — les conditions de l'apport des capitaux étrangers aux pays sous-développés; l'importance des formes institutionnelles de l'investissement international y fait l'objet d'une particulière attention; vient ensuite l'examen des critères *publics* de l'investissement.

Dans une conclusion d'une grande élévation de pensée, l'auteur rappelle, non sans utilité, l'importance de l'aspect politique du problème, et la nécessité de ménager la dignité d'Etat des nations assistées.

L'on a dit fréquemment que dans cette matière chacune des grandes nations avait ses « pauvres », et que bien souvent derrière l'aide financière apparaissait le désir d'imposer, au minimum, une forme de gouvernement ou une pensée politique de sa préférence.

C'est assurément une mauvaise voie, du point de vue de succès économique de l'assistance. C'en est peut-être une aussi du point de vue du réalisme politique.

Un diplomate américain, Georges Kennan, au surplus historien de mérite, n'avait-il pas récemment le courage d'affirmer que nos institutions démocratiques, si chères nous soient-elles, n'avaient certainement pas de valeur positive *absolue*?

L'ouvrage de M. Simonet, en même temps qu'il fait honneur à son jeune auteur, et contient par là de nombreuses promesses, constituera, pour tous ceux qui se pencheront sur ce grand problème, un outil de travail précieux, et mieux encore, un guide dans la réflexion. Tant par la clarté de la conception que par la richesse exceptionnelle de la documentation, il s'imposera à l'estime de tous.

Robert HENRION.

J. VON EICHENDORFF, Neue Gesamtausgabe, vierter Band : *Vermischte Schriften*, édit. par G. Baumann et S. Grosse, Stuttgart, J. G. Cotta'sche Buchhandlung. Nachf., 1958, 1542 pages; prix : DM 34.—, rel. pl. toile.

Ce tome IV apporte les divers écrits d'histoire littéraire, suivis chaque fois d'un registre, les écrits historiques et politiques, des fragments dramatiques (*Wider Willen*, *Hermann und Thusnelda*, *Eginhard und Emma*), des *Paralipomena zur Zauberei im Herbst* et *Zum Marmorbild* ainsi que *Der Neue Troubadour*, deux chapitres de la *Vie d'un Propre à rien*, en reproduction fidèle du manuscrit.

L'ambition des éditeurs ne vise pas à une édition critique ni à une édition absolument complète; du *Nachlaß* et des poésies de jeunesse, ils omettent sciemment tout ce qui nécessite un examen critique des textes; de même plusieurs projets de drames ont été écartés. Mais de ce qui actuellement paraît établi avec certitude, ils rassemblent tout ce qu'ils peuvent atteindre, afin de donner du poète une vue complète et corriger ainsi l'image fragmentaire et rétrécie (*eingengt*), créée à la longue par les « œuvres choisies » qui négligent des pages souvent significatives. Ainsi en est-il notamment des écrits littéraires, historiques et politiques que présente ce quatrième volume et dont seule l'histoire de la littérature poétique de l'Allemagne est encore accessible dans une édition, elle-même déjà fort ancienne, par W. Kosch dans la Kösel Sammlung (la dernière réédition remonte à l'immédiat après-guerre 1914-1918). La présente édition contient en outre de nombreux autres traités analogues tels que *Über die ethische und religiöse Bedeu-*

tung der neueren romantischen Poesie in Deutschland, Zur Geschichte des Dramas, Der deutsche Roman des 18. Jahrhunderts, Die neue Poesie Österreichs (Lenau, Grün, etc.). Les écrits historiques ont trait à la restauration de la Marienburg, au dôme de Cologne, à sainte Hedwige. Les sujets politiques se rapportent à la suppression de la souveraineté ecclésiastique, à la confiscation des biens monacaux en 1818, à la législation sur la presse ainsi qu'à la constitution.

Aussi de l'édition Cotta se dégage une « Vielseitigkeit », qui rectifie l'idée parfois simpliste que l'on se fait trop facilement du poète romantique de l'enthousiasme; en fait celui-ci se révèle ici un observateur réfléchi et critique, une tête froide et calme. Loin de se réfugier dans les vains songes de la « restauration », il est persuadé que dans l'histoire du monde il n'y a pas d'arrêt et que nul mur chinois ne nous protège de la nouveauté; il s'agit plutôt d'affronter celle-ci (« das Neue scharf und unverzagt ins Auge zu fassen »). De la sorte cette édition nous révèle un Eichendorff à moitié oublié.

Pour la « Textgestaltung », on a évité toute tendance historisante; seuls les particularismes propres à Eichendorff ont été maintenus fidèlement. Le volume se termine par une Vita (8 pages), sous forme de chronologie et un « Nachwort » substantiel (11 pages), où G. Baumann dégage avec bonheur quelques aspects typiques de l'œuvre eichendorffienne. Ainsi cette édition s'avère remarquable et par sa haute tenue et par la variété et l'abondance des textes constituant actuellement la *Gesamtausgabe* la plus complète.

J. PEIFFER.

Roland MOUSNIER, *Progrès scientifique et technique au XVIII^e siècle*, 1 vol., 451 pages, 24 ill. h. t., Plon, Paris, 1958.

Le marxisme n'aura jamais été qu'une prophétie, dans la plus pure tradition des grandes prophéties du judaïsme; d'une indigence intellectuelle flagrante, il ne pouvait séduire que des esprits sans défense, et il a sévi en histoire des sciences comme dans tant d'autres domaines: le *Darwin* de Marcel Prenant (1 vol., Paris, 1938) demeure à cet égard un modèle qui réussit sans peine à reculer brillamment les limites de la bouffonnerie.

Dans un nouveau livre où il apparaît plus de finesse qu'il n'entre de géométrie, M. Roland Mousnier, professeur d'histoire moderne en Sorbonne, étudie essentiellement la France et la Grande-Bretagne; quelques citations suffiront à résumer clairement les conclusions de l'auteur: « L'on croit communément la science sortie de la technique; c'est l'idée, entre autres, des marxistes. C'a été une surprise de constater qu'au XVIII^e siècle, il semble qu'il n'en soit rien: science et technique semblent se développer avec fort peu de rapports, presque sans influence l'une sur l'autre... Ce n'est pas sans étonnement que l'on a cru voir la faible action du milieu social et de la conjoncture, au XVIII^e siècle, sur la marche de la science » (p. 2). « C'est toujours la capacité de production différente qui est, en dernière analyse, la cause des inventions » (p. 441). « Les progrès techniques, par contre, s'ils sont liés à l'économie, ont peu de rapports avec les progrès scientifiques... Il y a peu de rapports entre progrès technique et progrès scientifique, même dans le dernier tiers du [XVIII^e] siècle... Les progrès techniques influent très

peu sur les sciences. On a voulu faire sortir les sciences des techniques. Pour le xviii^e siècle, ce n'est pas vrai. Les progrès des sciences viennent de la solution de problèmes scientifiques. Ils viennent de la recherche d'explications théoriques. Ils sortent d'un effort pour atteindre à une intelligibilité des phénomènes naturels. Mais ils ne viennent pas du tout de nécessités économiques. C'est tout simplement le fait d'hommes qui cherchent à comprendre, et non pas d'hommes qui cherchent à produire » (p. 442). « Le plus souvent, les recherches scientifiques sont provoquées par des questions purement théoriques. Et nous avons vu que, de ces questions purement théoriques, ne sont pas absentes les préoccupations métaphysiques, et même théologiques... La source de la science, par conséquent, nous la trouvons dans la curiosité. Les progrès scientifiques, au xviii^e siècle, ne sortent pas de la technique » (p. 443). « Les inventeurs de procédés techniques restent, avant tout, des empiriques... Joindre l'étude des progrès techniques à celle des progrès scientifiques au xviii^e siècle, n'est pas ce qui éclaire le plus l'histoire des sciences » (p. 444). Nous excusera-t-on de signaler que, *mutatis mutandis*, nous avons nous-même très modestement tenté d'esquisser des vues analogues dans notre article : *Science et technique. Aspects sociologiques* (Université libre de Bruxelles, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1959, 2, pp. 145-156), basé sur l'histoire des sciences et des techniques aux xix^e et xx^e siècles ?

Livre important de la littérature relative à l'histoire des sciences, où les ouvrages sérieux n'abondent pas; illustrations peu nombreuses mais excellentes.

Ajoutons que M. Mousnier est revenu sur le même sujet (20 avril 1959), dans une communication destinée à paraître bientôt dans la *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*.

Jean PELSENEER.

René DUGAS, *La théorie physique au sens de Boltzmann et ses prolongements modernes*. Préface de Louis DE BROGLIE (Bibliothèque scientifique, 33). Editions du Griffon, Neuchâtel, Suisse, 1959, 1 vol. 308 pages. Fr. S. 32,—.

Erwin SCHROEDINGER, Nobel laureate, *Science Theory and Man*, George Allen and Unwin Ltd., London, 1 vol., 223 pages.

L'on peut signaler ensemble ces deux livres puisque tous deux concernent le même sujet, pratiquement interdit dans l'Université belge : la philosophie scientifique et singulièrement la philosophie de la physique; tabou qui contribue à expliquer que, de toutes les branches classiques de la science, la physique soit celle dont l'état laisse le plus à désirer dans notre pays; l'absence traditionnelle de liberté intellectuelle est chez nous, bien plus que le défaut de ressources financières, préjudiciable au progrès scientifique.

*
* *

Auteur notamment d'une *Histoire de la Mécanique* (1950) et de *La Mécanique au xviii^e siècle* (1954), feu René Dugas (1897-1957),

s'appuyant sur une information étendue et précise, a laissé à propos de Boltzmann (1844-1906) un volumineux manuscrit dont de pieuses mains ont assuré l'édition.

Chez Dugas comme chez Duhem, c'est l'esprit de géométrie qui domine; cet auteur ignore par exemple le tempérament, la physiologie du savant, et sans doute est-ce le seul reproche, mais d'importance, qu'on se sent toujours obligé de faire à l'endroit de Dugas historien des sciences. Dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, Chateaubriand note que l'on ne souligne pas assez le rôle de la laideur — il dit: la hideur de Gorgone — dans la Révolution; de même, qui décrira le rôle de la tare physique dans l'adhésion au communisme chez les intellectuels des pays libres? Revenons à la science: comment peut-on croire que l'esprit soit objectif devant l'expérience?

Le livre a un caractère technique fort poussé, mais le sujet n'est pas de ceux qui se peuvent traiter dans un salon. Magnifique préface par M. Louis de Broglie. Bibliographie d'une excellente présentation. Cependant il manque un index; les responsables de cette publication, hélas! posthume, s'en auraient pu aviser.

*
* *

Boltzmann venait de se suicider à Vienne quand M. Schrödinger y commença ses études. D'une lecture moins ingrate que celui de Dugas, le livre de l'illustre lauréat du prix Nobel (1933), à qui l'on devait entre autres *Science and Humanism* (1951) et *Nature and the Greeks* (1954), s'adresse moins au physicien qu'à l'honnête homme. Il s'agit en réalité de la réimpression d'un ouvrage publié en 1935 sous ce titre significatif: *Science and the Human Temperament*; on s'est borné à ajouter un article: *What is an elementary particle?*; le recueil contient le discours Nobel prononcé à Stockholm en 1933. La brève préface a été écrite par Rutherford en 1935, deux ans avant sa mort.

Pour indiquer la diversité et l'intérêt des textes que M. Schrödinger propose à notre méditation, il suffit de recopier le titre des neuf chapitres dont se compose le livre: *Science, art and play*; *The law of chance*; *Indeterminism in physics*; *Is science a fashion of the times?*; *Physical science and the temper of the age*; *What is a law of nature?*; *Conceptual models in physics and their philosophical value*; *The fundamental idea of wave mechanics*; *What is an elementary particle?*

*
* *

Boltzmann et Schrödinger ont professé sur la théorie physique des vues nettement opposées. Les deux livres dont on vient très sommairement de parler contribueront, par l'exemple de deux physiciens de génie, à accréditer l'idée que la science est un ensemble peu cohérent de croyances basées sur l'autorité de ceux qui croient ou voudraient faire croire qu'ils méprisent les arguments d'autorité.

Jean PELSENEER.

Heinrich QUIRING, *Heraklit, Worte tönen durch Jahrtausende*, Berlin, Walter De Gruyter, 1959, 1 vol. 8°, rel. toile, 164 pages, DM 18,—.

Un recueil de tous les fragments d'Héraclite, en tradition directe ou indirecte, dans le texte original de la citation et avec traduction allemande en regard. Que peut-on souhaiter de plus, si nous ajoutons encore que les 48 premières pages, soit presque la moitié du livre, sont consacrées (en fort petits caractères) à des réflexions sur la postérité d'Héraclite jusqu'à et y compris la pensée scientifique moderne ?

Eh bien ! disons tout de suite que ce nouvel *Héraclite* est loin de nous satisfaire. Tout d'abord, cette longue introduction (*Heraklit im Urteil der Nachwelt*) au titre prometteur, si elle contient des passages intéressants — sinon originaux — sur la signification historique de la pensée d'Héraclite (pp. 10-11), elle est malgré tout empreinte d'une naïveté assez gênante. Celle-ci apparaît avec insistance dans les trop nombreux passages où Héraclite se voit décerner des éloges pour son anticipation intuitive des vues les plus actuelles de la physico-chimie et de la pensée contemporaines. Qu'il soit d'accord sur des points importants avec des savants comme Nils Bohr, Olaf Römer et d'autres, qu'il l'emporte en justesse de pensée sur des esprits aussi distingués que Kant et Hegel, ce sont déjà là des affirmations assez remarquables. Mais elles ne sont qu'un aspect très particulier d'un véritable tourbillon où les noms de philosophes antiques rencontrent ceux des physiciens et penseurs de la Renaissance et des temps contemporains dans une sarabande de longueurs d'onde, de degrés centigrades, de centimètres et kilomètres-seconde. On voit aussi émerger de cette nouvelle « Ecole d'Athènes » les noms de Bouddha et de Zoroastre, d'Osiris et de Chneem. En un mot, les quelques réflexions fécondes que Quiring nous communique sur la survivance et l'intérêt de la pensée d'Héraclite à notre époque, sont noyées dans un étalage oiseux de notions mal classifiées d'histoire des sciences. D'ailleurs, en y cherchant bien, on y trouverait plus d'une erreur — ou omission (p. 45 : Plutarque est donné comme l'auteur de la formule « Viel lügen die Dichter », alors qu'Aristote, *Métophys.* 983a 3a cite déjà comme un proverbe *πολλά ψεύδονται αἰθοί*).

On pourrait toutefois accueillir avec satisfaction un recueil aussi complet que possible des fragments d'Héraclite avec leur traduction allemande en regard. Hélas ! là encore, il nous faut déchanter. Tout d'abord, l'éditeur ne reprend pas la numérotation de Diels-Kranz, qui est cependant respectée par les principaux recueils (Walzer, Capelle, etc.). Il crée une nouvelle classification ne distinguant plus entre la biographie et la doctrine, en 10 catégories (de A à K) et adopte au sein de ces catégories un ordre subjectif sans indication secondaire de l'ordre selon Diels-Kranz.

Mais ce n'est pas cela le plus grave. Non seulement, les discussions auxquelles donnent classiquement lieu certains fragments (notamment B1 !) ne trouvent ici aucun écho, et M. Quiring traduit tranquillement selon son inspiration, mais cette inspiration même est parfois fâcheusement trompeuse. L'exemple le plus démonstratif de cette légèreté se trouve p. 56, dans la traduction du fragment B26 (= A16 : Sext. Adv. math. VII, 129), où le génitif absolu *μυσάντων τῶν αἰσθητικῶν πόνων* est rendu par « von den abscheulichen gedanklichen Abwegen ». Il y en a malheureusement d'autres (p. 62, frgt. c. 6, p. 64, frgt. c. 14, p. 113, frgt. H1), et il n'est pas exagéré de dire que les éléments philo-

logiques de ce recueil doivent être l'objet de la part du lecteur d'une attention vigilante et critique qui diminue gravement sa valeur de référence.

Nous avons dit ce que nous pensons de l'introduction « philosophique ». Reste à présent une partie de l'ouvrage qui ne manque pas d'intérêt. Ce sont les notes du bas des pages du texte et de la traduction. On y trouve une paraphrase de la traduction et des remarques sur le contenu doctrinal des fragments cités. C'est peut-être ce qu'il y a de meilleur dans le livre, car le caractère limité du sujet empêche les développements exagérés de l'introduction, et certaines de ces notes sont vraiment susceptibles d'ouvrir des perspectives originales sur la pensée d'Héraclite (p. ex. p. 56, n° 19). Ce commentaire, où on retrouvera parfois les naïvetés de l'introduction (p. ex. p. 58, n° 27) traduit cependant chez l'auteur une affinité indéniable avec l'esprit qui anime la pensée héraclitéenne, et le souci de le faire connaître mieux à des milieux (auxquels il appartient lui-même) qui n'en ont qu'une idée très schématique. Il semble cependant que la formation philologique indispensable pour jouer ce rôle d'intermédiaire ait manqué à notre auteur. Cela apparaît encore dans le choix (présenté comme tel : *Auswahl*) de sa bibliographie. Il ignore que les *Fragmente* de DIELS ont été réédités par KRANZ; on ne trouve nulle mention du grand travail de KIRK (Cambridge 1954) sur les fragments cosmiques d'Héraclite, pas plus que des articles de G. CALOGERO. Enfin, il ne mentionne pas la bibliographie complète d'Héraclite (jusqu'à 1956) qu'A. ZUMPOS a publiée dans *Platon*, *Journal des Philologues grecs*, VIII, 1951, fasc. 1, pp. 69-87. On y trouvera par contre de nombreux titres qui n'ont avec l'œuvre d'Héraclite qu'un rapport extrêmement lointain.

En résumé, un travail d'amateur, animé d'un enthousiasme sympathique, mais brouillon, avec des éclairs d'inspiration féconde, et habillé par la maison W. de Gruyter d'une présentation impeccable.

EM. JANSSENS.

KURTH HILDEBRANDT, *Platon, Logos und Mythos*, 2. Aufl., Berlin, Walter de Gruyter, 1959, 396 pages, 1 pl. h.-t., rel. pl. toile DM 32.

Lors de la première édition de ce livre, en 1933, il portait comme *sous-titre* *Der Kampf des Geistes um die Macht*. L'auteur avoue que ces termes étaient devenus suspects à certains, « denn so Bittres haben wir Deutschen unter der Maßlosigkeit, der Hybris einer politischen Diktatur gelitten, daß schon das Wort « Macht » unsere empfindlichen Nerven schmerzt ». L'auteur se défend à juste titre d'avoir jamais suggéré autre chose qu'une « wirkliche Macht des Geistes, nicht bloße wissenschaftliche Leistung » chez Platon. C'est même la mission essentielle de son livre : montrer dans Platon tout ce que la méthode historico-critique laisse échapper.

L'auteur, professeur à l'Université de Kiel, est médecin et philosophe, amoureux fervent de la Grèce et soucieux de réagir contre le scientisme philologique de l'école allemande. Cette réaction nous fait penser à l'attitude de Schopenhauer vis-à-vis de Hegel, et se manifesta notamment par une attaque contre Wilamowitz (1912) qui fut accueillie diversement, mais dont Gundolf tira une conclusion lapidaire : « Nemo contra professorem nisi professor. »

La première édition du *Platon* se trouvait placée sous l'inspiration de Stefan George, dont l'auteur était l'un des plus fidèles disciples. Celle-ci, tout en annonçant qu'elle a été remaniée selon les exigences du style contemporain, reste très conforme à ses conceptions liminaires, et nul ne s'en plaindra.

Il est bien vrai que le Logos de Platon n'est pas une logique pure, pas plus que son usage du mythe n'est qu'une évasion dans l'invention poétique. Le propos d'Hildebrandt est de nous montrer l'indissoluble compénétration de ces deux moments de la pensée platonicienne. Le mot de « Ganzheit » s'impose tout naturellement à lui pour exprimer l'obsession qu'il éprouve de l'unité organique et de la fidélité de cette œuvre à ce qu'il ressent comme « Welt-Ganzheit ». Il nous conjure, pour nous faire de Platon une idée adéquate, de nous libérer du réseau conceptuel (*Begriffsnetz*) de la pensée moderne, et de nous débarrasser de certains préjugés schématiques, comme par exemple d'imaginer à la fin du v^e siècle une séparation historique et radicale de la sophistique et de la philosophie. Notre maître Eugène Dupréel n'était déjà plus dupe de ces classifications commodes. Hildebrandt ne perd aucune occasion de réparer les brèches — disons plutôt les coutures — que la critique analytique pratique dans l'œuvre de Platon. Jamais il ne perd la forêt pour les arbres, et l'étude des dialogues conçue dans un ordre assez conforme à celui qu'on admet généralement aujourd'hui se fait d'un bout à l'autre dans la perspective d'un « paysage » platonicien.

C'est bien ainsi en effet que nous devons comprendre la démarche de l'auteur : son premier livre nous montre (*Platons Kampf um Athen*) le disciple de Socrate à la recherche du sens de la cité dans Athènes; le second voit la naissance d'une volonté de construire et de dépasser, d'agir sur la cité par la création de l'Académie et l'élaboration de la République (*Die Staatsgründung im Geiste*); enfin, le troisième s'intitule *Denken und Tun* et s'ouvre par le *Théétète*, le deuxième voyage à Syracuse et le *Parménide*. Dans cette conception architecturale, le *Philèbe*, comme recherche du Souverain Bien, se place tout à la fin, comme une clef de voûte, ne laissant après soi que les *Lois* et le *Timée* (Das Platonische Testament).

L'élégante pureté de la présentation renonce aux notes infra-paginales (sauf dans le *Nachwort*) qui sont rejetées en très petit nombre dans les Remarques en fin de volume. On trouvera là aussi un plan de composition de la *République* (p. 393) et un tableau chronologique (p. 396). D'index, point; ne le regrettons pas trop, car le livre d'Hildebrandt n'est pas un ouvrage de référence : c'est un livre qu'on lit — et qu'on relit.

Emile JANSSENS.

Alfred PHILIPPSON, *Die griechischen Landschaften*, Band IV : Das Aegaeische Meer und seine Inseln, Frankfurt am Main, Vittorio Klostermann, 1959, grand in-8°, 412 pages, 5 cartes, Cart. : DM 50.

Avec ce volume se termine la publication de l'*opus maximum* du vieux maître. Comme pour les précédents — même ceux édités encore du vivant d'A. Philippson — l'édition est due aux soins attentifs et compétents d'E. KRSTEN dont les contributions à la géographie de la Grèce antique forment déjà un ensemble considérable.

La base du présent ouvrage est formée par les deux travaux bien connus de Philippson : *Reisen und Forschungen im westlichen Kleinasien*, 1910-1915 et *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Inselwelt*, 1901. Malgré l'avertissement de l'éditeur qui regrette que certains travaux récents n'aient pu être utilisés par l'auteur, la plupart des acquisitions importantes de la géologie égéenne trouvent leur place dans l'interprétation des paysages étudiés, et on peut dire qu'on se trouve ici devant la meilleure étude synthétique des îles grecques que l'on puisse consulter de nos jours.

Ceci dit, remarquons cependant que l'ouvrage diffère quelque peu des autres volumes de l'ensemble. Tout d'abord, comme les îles sont groupées en une série de grandes subdivisions partagées elles-mêmes en ensembles naturels plus restreints, on a trouvé bon chaque fois de citer la bibliographie à la fin de chaque unité synthétique. Cette disposition entraînait le danger de répétitions, mais celui-ci a été évité par la citation des ouvrages généraux à la fin des chapitres d'introduction ou de conclusion (*Übersicht et Zusammenfassendes*).

Malgré l'étendue du livre (412 p.), la comparaison avec les *Beiträge* de 1901 y fait apparaître un traitement plus ramassé de la matière, et qui fera qu'on devra encore recourir à l'ancien travail si on recherche des approfondissements de détail, notamment sur Kéa, Andros et quelques autres paysages. On trouve p. 41 une remarque qui pourrait s'appliquer à plus d'un chapitre : « *Die folgende Darstellung (du groupe de Skopelos) ist im wesentlichen ein Auszug aus meinen 'Beiträgen'.* »

De même que l'on doit regretter dans les premiers volumes l'absence d'une étude de la Macédoine et de la Thrace, on regrettera aussi que la Crète soit absente d'un ouvrage intitulé *Das Aegaeische Meer und seine Inseln*. L'auteur invoque pour justifier cette grave lacune le fait qu'il n'a visité qu'une petite partie de l'île, comme aussi le manque de matériel scientifique répondant aux exigences modernes : *Ein ungünstiges Geschick hängt über der geologischen und geographischen Erforschung dieser Insel*. Une bibliographie qui suit quelques lignes désabusées ne nous console pas du vide béant que constitue pareille lacune.

On ne trouvera pas non plus dans ce dernier volume le supplément de synthèse historique qu'E. Kirsten avait joint aux autres fascicules (*Beiträge zur historischen Landeskunde*), non plus que les cartes de peuplement historique qui l'équipaient chaque fois si remarquablement. Enfin, il n'y a pas d'index, alors que les autres volumes en comportaient toujours un.

Bien entendu, ces omissions — que nous regrettons vivement — n'enlèvent rien à la qualité des chapitres où Philippson a l'occasion de mettre à profit sa connaissance inégalée du paysage grec, et où il juge pour notre plus grand avantage les travaux de ses successeurs avant de les intégrer dans ses remarquables synthèses. Peut-être est-ce par piété envers le maître défunt qu'E. Kirsten a voulu que ce dernier volume soit entièrement dû à la plume de Philippson. Souhaitons en ce cas qu'il nous donne le plus vite possible le complément qu'il jugeait utile dans les autres volumes, et que la valeur même de l'œuvre rend indispensable.

EM. JANSSENS.

Ponzela gaia, cantare dialettale inedito del sec. XV, a cura di G. Varanini, Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1957, LII-75 pages.

Ce charmant petit récit ressemble à beaucoup d'autres de la matière bretonne. Par le thème courtois central il rappelle le beau lai de Lanval qu'il n'est pas loin d'égaliser par la fraîcheur des sentiments bien que la forme ne soit pas toujours parfaite et que le surnaturel poétique de Marie de France s'y vulgarise en merveilleux de bazar avec tout l'attirail magique dont Pulci et l'Arioste sauront si bien tirer parti à d'autres fins. M. Varanini à qui l'on doit cette édition fort utile fait quant aux sources des rapprochements aussi avec les lais de Guigemar et de Guingamor et, surtout pour la première partie, avec le lai de Graellent. Le texte que M. Varanini nous restitue remonte au xv^e siècle et provient d'un Ms. aujourd'hui disparu dont Pio Rajna avait donné en 1893 une édition corrigée dans le sens du toscan. Le présent éditeur critique à juste titre le principe de la reconstitution hypothétique à la façon de Hoepffner pour les lais d'Eliduc, Laustic et Chaitivel.

La présente édition est basée sur une copie manuscrite du texte original lombard faite par Rajna dans l'intention de le publier en regard de sa transcription toscane. Les arguments de M. Varanini pour démontrer que le texte dialectal est le vrai original sont tout à fait convaincants et font honneur à sa perspicacité et à ses connaissances philologiques. Sa volonté de rendre à la littérature dialectale son bien correspond aussi à un changement d'attitude à l'égard des littératures dialectales qui se traduit aujourd'hui dans la littérature vivante par une orientation linguistique inverse de celle qui se manifeste dans ce texte de la *Gaie Pucelle*. Malgré ses repentirs et ses corrections malvenues la langue du texte est fort savoureuse cependant et l'histoire est contée avec une pointe d'humour qui évoque aussi le terroir. On y voit Gauvain, réduit à la suite d'un gab à combattre vainement un serpent qui n'est autre que la Gaie Pucelle qui le conduit bientôt à des combats plus tendres. Comblé d'amour et d'un anneau magique qui lui permet de revenir la tête haute à la cour d'Arthur, Gauvain qui a dû promettre de ne pas révéler sa bonne fortune ne peut s'empêcher de s'en vanter devant la reine. Sommé de produire la merveilleuse amie, il ne peut s'exécuter car par sa trahison l'anneau a perdu ses vertus. Ponzela gaia survient à temps pour sauver Gouvain de l'échafaud mais au prix de sa propre liberté car la fée Morgane sa mère la jette au fond d'un puits. « Prima era Ponzela gaia e mo son pese » commente la Pucelle que l'eau n'a pas rendue sérieuse et que Gauvain délivre d'ailleurs bientôt.

Pierre VAN BEVER.

Hernâni CIDADE, *O conceito de poesia como expressão da cultura, sua evolução através das literaturas portuguesa e brasileira*. 2a ed. corrigida e actualizada, ed. Amado, Coimbra, 1957, 328 pages.

Hernâni Cidade est sans doute le prince des historiens de la littérature portugaise autant par la variété de ses intérêts que par la sûreté de son information. Il connaît à fond la culture de son pays et n'ignore rien de celle de l'Europe et du vaste monde. C'est dire tout l'intérêt que prend la tentative qu'il fait dans cet ouvrage de raconter l'histoire de la

poésie portugaise et brésilienne depuis les origines jusqu'à nos jours, « vue de l'intérieur », dans sa vertu créatrice, telle qu'elle lui apparaît déterminée à chacun de ses avatars par une conception nouvelle de la vie et du monde. Non pas une histoire de la poésie donc à proprement parler, bien que la plupart des poètes importants soient ici évoqués, mais un exposé des « concepts qui en ont résumé l'essence et défini l'orientation ». Chaque moment poétique, chaque style trouve ici sa définition. H. Cidade remet ainsi de l'ordre dans un domaine où la critique des cinquante dernières années tout en apportant des éléments nouveaux a aussi jeté beaucoup de confusion. Particulièrement importantes me paraissent les définitions qu'Hernâni Cidade donne du baroque qu'il ne considère pas du tout selon la tendance actuelle d'une partie de la critique européenne comme l'expression artistique essentielle du siècle mais seulement comme un des visages de celui-ci caractérisé par l'exagération de la tendance artistique devenue fin en soi. Pour H. Cidade le grand art du xvii^e siècle naît de la résistance à cette fuite dans le jeu gratuit des formes que représente pour lui le baroque. L'autre visage du xvii^e siècle c'est, au Portugal comme en France, celui du classicisme qui triomphe chez les plus grands écrivains que ce soit Gregorio de Matos, D. Francisco Manuel de Melo ou Vieira lui-même, classicisme d'autant plus accompli que les jeux du baroque ont assoupli sa technique. C'est à peu près la thèse que défendent en Italie certains disciples de Croce tels que Flora et naguère Momigliano.

Bien que Hernâni Cidade ne prétende pas épuiser dans son ouvrage le mystère de la poésie, qu'il indique aussi au passage les liens qui unissent les modes littéraires à la vie sociale, le reproche qu'on pourrait faire à ce livre serait de donner un peu trop l'impression que la poésie est tout entière contenue dans l'esthétique et la conscience critique de chacun de ses moments historiques. On admettra que la culture puisse résumer l'essence de la poésie mais à condition de prendre culture au sens le plus large englobant le social, le politique, l'économique, toutes les formes pensées de la vie. Ce n'est pas seulement une culture plus modeste qui explique les différences entre le lyrisme courtois portugais et celui de langue d'oc; l'absence de *joy* et du *senhal*, le franc parler à l'égard des femmes étaient liés sans doute au Portugal à une structure différente de la féodalité. H. Cidade a sans doute ici voulu se limiter mais je me demande s'il est possible d'ainsi séparer le corps de l'esprit et si faire l'histoire de son concept est le meilleur moyen pour comprendre la poésie objectivement, telle qu'elle est indépendamment de la vision subjective des créateurs et de leurs contemporains. On peut se demander d'ailleurs si la vraie poésie est jamais née d'une idée de la poésie? *What you start from, écrit Eliot, is nothing so definite as an emotion... it is still more certainly not an idea.* Quoi qu'il en soit, par l'ampleur du panorama, l'abondance des références et des citations, l'originalité de certains jugements, cet ouvrage d'Hernâni Cidade comme tant d'autres qu'il nous a déjà donnés mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux littératures de langue portugaise.

Pierre VAN BEVER.

Jean-Louis DESTOUCHES, *Corpuscules et champs en théorie fonctionnelle*, Gauthier-Villars, 1958, 166 pages, broché 4.000 francs français.

Dans un ouvrage précédent paru en 1956 (*La quantification en théorie fonctionnelle des corpuscules*), l'auteur a introduit sa « théorie fonctionnelle » dont l'idée de base, issue de la critique de la notion de système physique, consiste à renoncer à la représentation ponctuelle d'un corpuscule pour la remplacer par une représentation fonctionnelle : un corpuscule est représenté par une fonction de point de l'espace-temps, solution d'une équation non linéaire dont les termes linéaires reproduisent l'équation d'ondes de la mécanique ondulatoire usuelle. Cette conception introduit de profonds changements dans la notion même de quantification, notamment en prenant en considération des « états de transition » instables tendant rapidement vers les états quantifiés stables. Cette théorie était appliquée au cas des corpuscules sans spin en théorie non relativiste.

Le présent ouvrage est consacré à la poursuite du développement de cette théorie, par son application aux corpuscules à spin en théorie relativiste.

Un premier chapitre reprend brièvement les notions fondamentales de la théorie fonctionnelle des corpuscules, puis un certain nombre de cas particuliers sont envisagés selon un processus méthodique : bref rappel de la théorie usuelle, introduction de la théorie fonctionnelle, conclusion tirées du formalisme obtenu. Sont ainsi successivement examinés : le corpuscule de spin $1/2$ en théorie non relativiste, l'électron de Dirac (corpuscule de spin $1/2$ en théorie relativiste), corpuscule de spin $1/2$ doué de spin isotopique. La méthode de fusion fournit la théorie des corpuscules de spin plus élevé. Deux chapitres sont consacrés au corpuscule de spin un et à son cas particulier spécialement important qu'est le photon; le formalisme employé fournit un électromagnétisme non linéaire qui peut être raccordé aux théories de Born-Infeld et de Mie. Enfin la fusion de quatre corpuscules de Dirac conduit au « graviton », de spin deux, et à une théorie unitaire microphysique de la gravitation et de l'électromagnétisme, théorie qui peut être raccordée aux théories unitaires macroscopiques telles que celle d'Einstein; on obtient en particulier une théorie microphysique de la gravitation qui rejoint par certains aspects la relativité générale.

Néanmoins l'ampleur de ce palmarès ne doit pas faire croire à une révélation définitive. Comme la théorie de la double solution de Louis de Broglie (à laquelle elle est d'ailleurs apparentée), la théorie fonctionnelle n'en est encore qu'à ses premières tentatives. Les termes non linéaires ne sont pas spécifiés, et la théorie reste de ce fait qualitative : les résultats obtenus concernent les propriétés indépendantes de la forme de ces termes, c'est-à-dire décrivent la structure générale de la théorie. A plusieurs reprises d'ailleurs diverses possibilités restent ouvertes. Les propriétés particulières des diverses particules seront décrites par la forme explicite des termes non linéaires, qu'on ne voit pas encore très bien comment déterminer. Tout au plus la comparaison avec des théories existantes donne-t-elle des indications dans certains cas. C'est dire qu'il reste un énorme travail en perspective, travail d'ailleurs d'un intérêt certain, et dont l'aboutissement serait d'une importance fondamentale si la perspective que caresse l'auteur,

d'aboutir à une théorie unitaire à l'échelle microphysique, pouvait se réaliser.

L'ouvrage est d'une lecture fort intéressante et agréable, tant par l'intérêt du fond que par la clarté et le soin apportés à la rédaction. Une assez riche bibliographie, indiquée en notes en bas de pages, est reprise en appendice. Saluons enfin l'aide appréciable qu'apporte au lecteur la présence d'un bon index alphabétique des sujets et auteurs, et d'un index des notations très complet.

J. ROMAIN.

J. BARRIOL, *La constitution des molécules*, Gauthier-Villars, 1958, XIII + 258 pages, relié toile, 2.100 francs français.

Cet ouvrage est basé sur le texte de leçons données à des étudiants qui ne se destinent pas à la spécialisation en physique théorique. L'auteur se propose d'y donner de solides notions (sans prétendre à un traitement exhaustif) sur la théorie de la structure des molécules et un certain nombre de questions connexes, sans exiger du lecteur un bagage mathématique trop important. Il y réussit, et l'ouvrage ne peut manquer de rendre service dans l'enseignement des éléments de chimie théorique aux futurs licenciés en chimie.

Cette réussite est due d'une part au souci pédagogique qui conduit l'auteur à éviter les développements mathématiques et à les remplacer le plus possible par le recours à l'intuition basé sur le traitement classique des phénomènes étudiés, d'autre part à la richesse de la documentation qui a permis la mise en œuvre de cette méthode grâce à de nombreux exemples à partir desquels les notions nouvelles sont introduites sans heurts. Le caractère approximatif de certaines spéculations de la chimie théorique n'est pas perdu de vue, et est souligné à plus d'une occasion.

Après deux chapitres préliminaires consacrés à des éléments de mécanique ondulatoire, introduits le plus simplement possible, à la théorie de l'atome de Bohr et à la discussion du tableau périodique des éléments, sont abordés la liaison ionique et les types de structure ionique. Les bases de la théorie de la liaison covalente sont introduites à partir du cas de l'ion H_2^+ et de la molécule H_2 , pour arriver à la notion de valence dirigée; puis les données expérimentales sur l'énergie de liaison chimique sont discutées, avec application à la représentation de la liaison comme hybride des formes covalente et ionique. Les deux chapitres suivants traitent de la mésomérie et de la théorie des complexes de Pauling. Un exposé élémentaire est donné de la méthode des orbitales moléculaires. Enfin sont abordés le problème de la structure de l'état solide, avec quelques indications relatives aux métaux et aux semi-conducteurs, et la liaison intermoléculaire.

Le texte comprend bon nombre de figures et de tableaux numériques, et une bibliographie générale commentée ainsi que des références par chapitre. Des exercices sont proposés, certains avec indication de la réponse. Quelques questions mathématiques sont reportées en annexes. Enfin, particularité assez peu courante dans l'édition française pour valoir d'être saluée, un index alphabétique (fort bien fait) facilite la consultation de l'ouvrage.

La présentation est soignée. Les petits caractères du texte contrastent utilement avec ceux, plus grands, des énoncés d'exercices. L'im-

pression, différente de celle de la plupart des ouvrages de la même édition, est réalisée par un procédé du type offset. Si c'est l'usage de ce procédé qui permet de produire le livre à un prix aussi raisonnable, on ne peut que se féliciter de son adoption. Le papier n'est toutefois pas d'une opacité parfaite, ce qui est légèrement gênant dans quelques cas où deux figures se trouvent dos à dos.

J. ROMAIN.

Aimée RACINE, professeur à l'U. L. B., directeur scientifique du C. E. D. J., *La délinquance juvénile en Belgique de 1939 à 1957*, Centre d'Etude de la Délinquance Juvénile, Bruxelles, 1959, 150 pages. 150 francs. C. C. P. n° 220.99.

Le livre de M^{lle} Racine vient à son heure. Au moment où l'opinion publique est plus que jamais alertée par les exploits antisociaux d'enfants et d'adolescents, il est nécessaire de posséder des données criminologiques sûres au sujet de la délinquance pour espérer aboutir progressivement à une action préventive et réformatrice plus efficace.

C'est ce souci d'information objective qui a guidé l'auteur, lequel n'a cherché « ni à faire une démonstration, ni à défendre une thèse, mais simplement à décrire ».

L'étude qui nous est présentée répond à une des tâches assignées au Centre d'Etude de la Délinquance Juvénile, celle de « publier annuellement sous forme de rapport, une monographie de la délinquance juvénile en Belgique, comportant les données statistiques avec leur interprétation scientifique, ainsi que les données qualitatives et l'analyse des changements institutionnels ».

Comme il s'agit de la première publication de cette nature faite par le Centre, l'auteur a estimé indispensable de décrire l'évolution qui a préparé la situation actuelle et il nous livre le panorama de la délinquance juvénile, envisagée dans le cadre de la loi du 15 mai 1912, pour les années 1939 à 1957. Précisons que par délinquance juvénile il faut comprendre « la masse des faits et comportements dont les tribunaux pour enfants ont à connaître », le terme délinquance étant entendu « dans le sens large de comportement contraire aux normes admises et constituant un trouble ou un danger social et une menace pour l'avenir ».

M^{lle} Racine a été assistée dans son travail par les membres du personnel du Centre d'Etude de la Délinquance Juvénile, dont elle est le directeur scientifique, et a bénéficié de l'appui du Département de la Justice.

Il a surtout été fait appel aux sources officielles de documentation : d'une part, les statistiques publiées annuellement par l'Office de la Protection de l'Enfance du Ministère de la Justice et par l'Institut National de Statistique, d'autre part, les rapports adressés annuellement au Ministre de la Justice par les juges des enfants et les procureurs du Roi. Ces sources d'information comportent des imperfections sur lesquelles M^{lle} Racine ne manque pas d'attirer l'attention, mais une fois les réserves nécessaires faites et moyennant un sérieux examen critique, il a été possible d'en tirer des renseignements précieux. La documentation a été complétée sur certains points par des informations

puisées dans des livres, des articles de revues ou de journaux, des mémoires universitaires...

Partant de ces données, l'auteur a étudié d'abord l'aspect quantitatif de la délinquance juvénile, précisant la notion de délinquance juvénile et présentant certains caractères de cette délinquance à travers les statistiques (pp. 19 à 43). Il examine ensuite la situation pendant les années de guerre, puis l'évolution de la délinquance de 1946 à 1957 (pp. 47 à 112). Avant de conclure brièvement (pp. 133 à 136), il souligne l'influence de quelques facteurs : les facteurs classiques (famille, cinéma, dancings et autres lieux de plaisir), la situation économique, les conditions de travail et la présence de travailleurs étrangers (pp. 115 à 129).

Il est évidemment impossible de procéder à une analyse complète de cet inventaire de la criminalité juvénile et nous ne désirons pas porter atteinte à son caractère objectif en soulignant plus particulièrement l'une ou l'autre de ses conclusions.

Le grand mérite de ce travail est, en effet, de livrer des éléments scientifiques destinés à servir de base à d'autres recherches sur la délinquance juvénile. Non seulement, comme le signale l'auteur, il servira d'introduction aux relevés annuels futurs du Centre d'Etude de la Délinquance Juvénile, mais il constitue une mine de renseignements qui ne peut être ignorée par ceux qui se penchent sur le problème de l'enfance dite délinquante et tentent de trouver des solutions aux nombreuses questions qu'il pose.

Raymond SCREVEVS.

VERGIL, *Georgica*, éd. Will Richter (Munich, Hueber, 1957), 446 pages in-8°, 29,50 DM.

Les élèves de l'enseignement moyen n'aiment pas, en général, les *Géorgiques*, sans doute parce que l'étude de celles-ci, venant après celle des *Bucoliques*, lasse à force de didactisme. J'accorde souvent la plus grande confiance au jugement des élèves, lorsque, non influencé encore par la critique des maîtres, celui-ci garde toute sa qualité primesautière. Et il faut croire que ce jugement n'est pas si erroné, puisque nombre de professeurs eux-mêmes poursuivent, sans désespérer, l'étude des *Bucoliques* jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous savons par Virgile que les *Géorgiques* sont une œuvre de commande. Il n'est pas étonnant dès lors qu'à les lire, on éprouve souvent le même insurmontable ennui qu'on ressentirait à lire, par exemple, un poème soviétique consacré à la motorisation du matériel agricole. Encore chez Virgile n'est-il pas question d'innover!... Mais les impératifs de l'enseignement universitaire ne sont pas les mêmes que ceux de l'enseignement moyen et, bien que ces dernières années aient vu paraître plusieurs éditions des *Géorgiques*, il faut louer M. Richter, tant la contribution qu'il nous apporte est remarquable. La réputation de la collection « Das Wort der Antike » n'est plus à faire : on connaît la valeur, par exemple, de l'édition des *Satires* de Juvénal procurée par Ulrich Knoche. Le volume de M. Richter, à très peu de choses près, est un travail parfait. En voici l'économie : une introduction, sur laquelle je reviendrai plus loin, un aperçu réduit à l'essentiel concernant la tradition textuelle, le texte accompagné d'un appareil critique réduit lui aussi, un chapitre admirable de rigueur géométrique sur la structure des *Géorgiques*, un commen-

taire « hénaurme » eût dit Flaubert et que je ne passerai pas sous silence, enfin une bibliographie sélective, suivie d'indices consacrés aux noms propres ainsi qu'aux *memorabilia*.

Dans l'introduction, où sont étudiés les éternels problèmes que pose l'œuvre, M. Richter a réussi à faire figure d'originalité. Analysant la question des sources, il écrit une phrase si heureuse, me semble-t-il, que je ne puis m'empêcher de la reproduire : « Hier kann also nicht von lukrezischer oder hesiodeischer oder alexandrinischer « Schule » gesprochen werden, sondern das Neue, das daraus geworden ist, ist nicht weniger persönlich vergilisch, als die Musik des « Klassizisten » Brahms durchaus persönlich brahmsisch ist » (p. 9). Qui n'applaudirait ? Ce qui est original aussi, c'est que M. Richter propose de renoncer à l'habituelle explication que l'on donne de la suppression de l'éloge de Gallus par l'hypothèse d'une seconde édition. Se fondant sur certains parallèles fournis par le livre IV des *Géorgiques* et le livre VI de l'*Enéide* — ceux-ci étant antérieurs à ceux-là —, il conclut : « Die Publikation muß später, frühestens nach 26 erfolgt sein, wenn auch das Werk oder Teile davon einzelnen Interessierten durch die Vermittlung des Autors selbst früher bekannt geworden sind » (p. 13). Très honnêtement l'auteur nous avertit que son texte et son apparat critique ne reposent pas sur un nouvel examen des manuscrits, mais sur le texte des éditions de Ribbeck, Hirtzel, Janell, Sabbadini, Funaioli et Saint-Denis. L'apparat, extrêmement réduit, gagne certainement en clarté, mais il eût été préférable que l'auteur se fût expliqué, fût-ce brièvement, sur les lois qui ont présidé à la sélection opérée par lui. De toute façon, on doit reconnaître que M. Richter est franchement conservateur, car je n'ai relevé que quatre conjectures (I, 373 : *en prudentibus*; II, 169 : *Curios* que j'estime palmaire; III, 433 : *exsual it*; IV, 292 : le vers est « noté »). Signalons quelques fautes vénielles : en I, 129 on lira *addidit* au lieu de *addibit*; en II, 218 *uolt* au lieu de *colt*; en III, 201 *simul* au lieu de *simil*; en IV, 352 *extulit* au lieu de *extuli*; dans l'apparat I, 187 se lira après I, 181.

Le commentaire est d'une abondance à satisfaire les plus difficiles. Qu'on m'entende bien : ici, la quantité ne lèse en rien la qualité. Parfois même les scrupules font tant hésiter M. Richter qu'il se voit réduit à suivre la solution choisie par le plus grand nombre. Témoin le passage crucial de III, 96 : *abde domo* où, après des hésitations honorables, l'auteur conclut que *domo* est un ablatif instrumental et traduit par « verbirg ihn im Haus ». Dans les textes cités en référence je n'ai pas trouvé ce passage de Némésien (*Cyn.*, 133-134) :

*sin uero haec cura est, melior ne forte necetur
abdaturae domo...*

qui permet de trancher la question, puisque ce poète dit : « mais si l'on veille à ce que le meilleur (chien) ne soit pas, par malheur, tué ou chassé de la maison... Or, chez Virgile, il est question aussi d'un animal, le cheval. Si M. Richter publie jamais une traduction des *Géorgiques*, je crois qu'il serait préférable de traduire par « entferne ihn aus dem Haus ».

Analysant le dernier vers des *Géorgiques* qui reproduit à un mot près (*cecini*) le premier vers des *Bucoliques*, l'auteur termine son remarquable commentaire par ces phrases qui sont une nette prise de position dans la question de l'authenticité de l'*Appendix Vergiliana* :

« Sagt damit der Dichter nicht implicite, daß die Eklogen seine erste offizielle Publikation waren? Und würde sich damit nicht das apokryphe Nachleben der echten Appendix-Dichtungen zwanglos erklären? » (p. 407). Mais qu'entend M. Richter par « erste offizielle Publikation? » Et les vv. 559-566, les derniers des *Géorgiques*, sont-ils bien de Virgile? Cette dernière question, je la pose insidieusement... Je souhaite que M. Richter réédite son texte, accompagné cette fois d'une traduction. Il peut déjà, de toute manière, être légitimement fier de son œuvre qui, désormais, s'avère un outil indispensable pour tous ceux qui s'attaqueront de près ou de loin aux *Géorgiques*. Elle sera aussi, j'en suis convaincu, un des piliers de la collection où elle vient de s'inscrire.

R. V.

Friedrich CRUSIUS, *Römische Metrik*, 3^e éd. (Munich, Hueber, 1958), pp. 148, in-8°, 8,70 DM.

Cette étude, à laquelle M. Hans Rubenbauer, son nouvel éditeur, a donné une contribution d'importance, porte ce sous-titre trop modeste : « Eine Einführung ». Elle comprend sept chapitres : 1. Versification allemande et latine; 2. Prosodie latine; 3. Essence du vers latin; 4. Les mètres; 5. Structure des poèmes; 6. Poésie rythmique; 7. Prose rythmique. Vient ensuite une bibliographie d'autant meilleure qu'elle ne se limite pas à signaler les ouvrages généraux, mais qu'elle nous donne encore les titres d'études consacrées à la versification de quelques poètes en particulier. Deux indices, brefs mais clairs, terminent ce livre qui fait le plus grand honneur à ses auteurs, tant par la qualité du fond que par l'ordonnance de son exposé.

R. V.

CORIAMONT, Th., *Théorie mathématique des comptes courants*, Bruxelles, Editions Universitaires, 1959.

La synthèse mathématique de la technique des comptes courants, imaginée par l'auteur, allégera l'étude de cette partie qui n'est pas la plus facile des sciences commerciales. En partant d'une équation fondamentale des comptes courants, l'auteur déduit avec facilité toutes les méthodes pratiquées jusqu'à présent et montre en outre la possibilité d'en établir d'autres. La mathématique utilisée est élémentaire; les propriétés et avantages des différentes méthodes : directe ou progressive, hambourgeoise sont très bien démontrés; les exemples sont bien choisis et clairement présentés. Tout étudiant ou professeur, s'intéressant aux sciences commerciales, étudiera avec facilité et profit ce cours.

J. BROUET.

cop. 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(DOUZIÈME ANNÉE)

JUIN-JUILLET 1960



4

SOMMAIRE

H. JANNE, Sociologie et Humanisme	269
R. LEGROS, Pour une défense sociale élargie	290
F. MASAI, Libre pensée et pensée servie au moyen âge	326
A. DEVYVER, Arnold Toynbee devant ses détracteurs (II)	347
Bibliographie	373



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique.

Sociologie et humanisme

par **Henri JANNE**,
Prorecteur de l'Université

L'exposé qui suit, a été fait par le Prorecteur Janne dans le grand auditoire Paul-Emile Janson, le 19 novembre, à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Université.

Le même exposé, complété notamment par quelques paragraphes consacrés au nihilisme fasciste, a été présenté, le 29 janvier, à l'Academia Belgica, à Rome.

*
**

Le titre même de l'exposé définit son objet qui est, on ne pourrait se le dissimuler, dangereusement vaste.

Mon propos est de procéder à l'analyse du rapport — dans toute sa complexité — qui existerait entre les deux termes.

Commençons donc cette analyse par le terme historiquement le plus ancien : l'humanisme.

Il s'agit d'un concept ambigu. Ambigu par tout ce dont l'expérience historique l'a chargé, par tout ce que les contingences y ont mis, par son association circonstancielle avec d'autres courants de pensée.

Ambigu aussi par les tentations qu'a suscitées son étymologie : dans humanisme il y a humain. Dès lors, l'humanisme se confond avec l'humanitaire et s'oppose en quelque sorte mécaniquement à tout ce qui est non-humain, inhumain, anti-humain, infra-humain ou supra-humain.

Par exemple, à ce qui est animal ou transcendant, au naturalisme, au matérialisme, au technicisme, aux particula-



rismes idéologiques (comme le racisme), aux religions, au communisme, au rationalisme, au mysticisme.

Aussi bien, ces polarisations s'organisent selon la manière dont on se représente la « nature humaine ».

L'Exposition Universelle de Bruxelles fut un exemple de cette ambiguïté faussement surmontée par l'étymologie. Elle était fondée sur un thème stimulant : « Pour un monde plus humain. » Et d'y faire participer l'U. R. S. S., le Vatican et les Etats-Unis... Rapprochement bénéfique comme tel sans aucun doute, mais dont le thème ne résolvait aucune contradiction.

De même en 1927, Andler consacrait un ouvrage à « L'humanisme socialiste ». Ces termes ne peuvent se revendiquer que d'un seul sens réel : la prétention du socialisme à être une forme de la culture. Ce dont personne ne doute.

*
**

Pour y voir plus clair, nous allons tenter de caractériser l'évolution, non pas du mot humanisme, mais du fait humanisme. Ce fait — notons-le, dès l'abord — est inséparable d'un grand courant éducatif : celui des humanités.

L'humanisme, on permettra de le rappeler en passant, est cette forme de culture qui prend naissance en Europe occidentale à la fin du moyen âge et se développe au début des temps modernes; en Italie déjà dès le xiv^e siècle.

Je voudrais synthétiser ses caractères de la manière suivante.

C'est une culture qui a comme fondement non pas seulement la connaissance du grec et du latin, mais le contenu même des deux littératures. Il comporte un mode de formation de l'esprit : la rhétorique (telle qu'elle fut mise en forme par Quintilien) qui oppose la logique de l'argumentation à la logique formaliste de la scolastique. Il a sa méthode : les exercices de discours, les *contiones*.

L'humanisme s'oppose à l'autorité de l'Eglise au point de vue intellectuel. Bien que des princes de l'Eglise y aient participé, c'est un courant de laïcisation de la pensée. C'est aussi un anthropocentrisme de la vie, qui succède au théocentrisme

médiéval : l'orgueil prend la place de l'humilité; les activités anonymes se raréfient.

Dans ce contexte, l'humanisme est un mouvement d'émancipation et d'affirmation de l'individu. Les sociologues diraient que l'esprit sociétaire tend à remplacer l'esprit communautaire.

L'un de ses traits essentiels est l'appétit intellectuel, le désir insatiable de découvrir le monde et la nature humaine, en contraste avec le goût de l'abstraction et la mystique du moyen âge.

Sans que la science fasse à proprement parler partie de l'humanisme, celui-ci marque de l'intérêt pour les sciences exactes et naturelles, comme pour les traductions plastiques de la réalité. Ainsi, à côté des humanistes de type pur : les philologues et les littéraires comme Guillaume Budé, on compte des « scientistes » et des artistes comme Léonard de Vinci, qui participent à la « philosophie » et à la mentalité de l'humanisme.

Celui-ci est fondé sur la raison au sens stoïcien : le monde constitue un système rationnel. D'où deux implications : d'une part, la sagesse mais une sagesse active, mêlée au monde tout en dominant son agitation, et d'autre part, l'universalisme, si marqué dans le plan éducatif de Rabelais ou dans l'activité d'un Pic de la Mirandole.

L'humanisme pourrait tenir en quelques formules antiques :

- « Le monde est rationnel » (Zénon de Citium);
- « L'homme est la mesure de toutes choses » (Protagoras);
- « Connais-toi toi-même » (Socrate);
- « Rien d'humain ne m'est étranger » (Térence).

A quoi il faut ajouter le *Carpe diem* épicurien.



Cette reconstitution typologique de l'humanisme met en évidence son vrai problème : son opposition fondamentale avec le christianisme.

L'éclatement de la Réforme laisse le problème intact à

l'égard du protestantisme comme à l'égard du catholicisme. La conclusion logique de cette foncière opposition eût été la lutte pour faire prévaloir les valeurs nouvelles à l'égard des valeurs chrétiennes, un effort de sécularisation totale de la société.

Et quand le R. P. Henri de Lubac écrit son très remarquable livre, *Le drame de l'humanisme athée*, au fond, c'est aux racines mêmes du mouvement humaniste qu'il attache sa pensée.

Mais Erasme et ceux qui le suivent vont plaider pour la réconciliation des deux tendances.

Et ce sera l'humanisme chrétien.

Le compromis conduit à un christianisme « rationalisé » en quelque sorte désorientalisé, au christianisme raisonnable, institutionnel, démystifié de l'époque classique. Christianisme anthropocentrique : Dieu est fait pour l'homme plutôt qu'il n'apparaît comme le Cosmocrator.

Quelques protestations s'élèveront cependant comme celle du Jansénisme.

Ainsi est accompli le retour à l'unité de la culture occidentale.

Cette culture classique, humaniste et chrétienne, assume la croyance en une nature humaine rationnelle ainsi qu'universelle, et cela à un point inconcevable pour nous après les conquêtes de la psychologie moderne et de l'ethnologie. La littérature étudie le « cœur humain » et ses problèmes éthiques qui sont régulièrement résolus par la raison, la maîtrise de soi, le sens du devoir. Elle se propose comme modèles, d'une manière générale, non les vies édifiantes des saints, mais les vertus antiques : Polyeucte est plus romain que chrétien.

Bien sûr le génie national introduit des nuances. En France c'est la domination totale de la Raison, phénomène qui expliquera la vigueur de la réaction romantique. En Angleterre le rôle des passions reste plus marqué et le climat est shakespearien, mais le rationnel réagira par l'empirisme philosophique.

Cette culture humaniste moderne se caractérise par un style très conformiste qui produit des modèles de « bonnes manières » : l'honnête homme et le gentleman. L'homme doit s'accomplir et non servir.

Mais l'unité culturelle de l'Europe ne sera pas parfaite cependant.

De l'humanisme christianisé, le catholicisme, sous l'impulsion des Jésuites, ne retiendra strictement pour l'éducation que le courant « rhétorique », littéraire. Les « Humanités » des Jésuites seront le moule de tout l'enseignement catholique contemporain, pépinière du catholicisme politique conservateur de notre temps.

Mais l'autre courant de l'humanisme, le courant qui lui associe la science, sera éducativement assumé par les agnostiques et par les libéraux en matière religieuse, qui s'accommodent à merveille des humanités au sens large. Leurs essais de réalisation seront, jusqu'au XIX^e siècle, plus sporadiques que ceux des Jésuites, mais leurs plans éducatifs plus nombreux.

Je ne citerai ici, en dehors de ces efforts théoriques, que l'Académie de Little Tower Street, fondée en 1715, et celle de Soho Square en 1719, qui enseignent à côté du latin et du grec, les mathématiques, la physique, l'astronomie, l'art militaire, l'architecture, la comptabilité, les langues modernes... Programme pantagruélique... Ces établissements qui augmenteront en nombre avec le temps, plus spécialement en Allemagne, équiperont des laboratoires pour l'enseignement des sciences.

Ce courant offrira le modèle de l'enseignement secondaire public moderne et se développera parallèlement aux mouvements libéraux et démocratiques. Son idéologie est celle des droits de l'homme, sous leur forme purement humaniste, c'est-à-dire dans une perspective individualiste.

L'opposition des deux courants des « humanités » s'est retrouvée dans les « guerres scolaires » du XIX^e siècle et du XX^e siècle.

Mais la pression des besoins scientifiques, techniques et linguistiques tend aujourd'hui à supprimer, en fait, les différences entre courants littéraire et scientifique des humanités; ces différences, elle les reporte de l'idéologie au programme des sections scolaires, les unes étant à dominante littéraire, les autres à dominante scientifique.

Montrons, à présent, les lacunes fondamentales de l'humanisme, lacunes de plus en plus ressenties aujourd'hui.

Et d'abord, son ethnocentrisme éclate aux yeux. Il procède d'une excessive identification de la nature humaine à la raison classique et donne ainsi l'image d'un « homme partiel » dans ses facultés et virtualités.

D'autre part, le caractère aristocratique de l'humanisme est de moins en moins accepté. Ce caractère se traduit socialement par ce que je serais tenté d'appeler une « complicité de culture » : la franc-maçonnerie tacite des hommes formés aux langues anciennes. Et voilà un homme partiel en étendue culturelle. La démocratisation de l'enseignement secondaire constitue le courant social qui détruit progressivement cette préention aristocratique.

Quant au caractère individualiste de l'humanisme, il en exprime sans doute la plus grave lacune. La dimension sociale manque; l'humanisme est humain, mais pas social. La littérature classique propose des problèmes où le « cœur » s'oppose à la « raison », l'« amour » au « devoir ». C'est un *case work* portant sur la nature universelle de l'homme...

Dans cette perspective, l'homme paraît ne pas avoir de « profession », de travail régulier; il a des devoirs, il n'a pas de fonction. Cette représentation socialement abstraite de l'homme se prolonge dans la subjectivation asociale de toute une ligne du roman moderne.

L'humanisme, au surplus, hérite d'un jugement de valeur de l'Antiquité : le travail manuel et même tout travail assujettissant ou dépendant, est déprécié. Les sociétés antiques sont esclavagistes et l'esclave ne participe pas à la nature humaine... Ici nous n'aurons que l'embarras du choix parmi les textes.

Aristote : « La qualité de citoyen n'appartient pas à tous les hommes libres, du seul fait qu'ils sont libres; elle appartient à ceux qui ne travaillent pas nécessairement pour vivre. »

Cicéron : « Rien de noble ne pourra jamais sortir d'une boutique ou d'un atelier. »

Sénèque : « Vulgaire est l'art des ouvriers qui œuvrent de leurs mains, il est sans honneur et ne saurait revêtir même la simple apparence de l'honorabilité. »

L'Antiquité est pénétrée du mythe de l'Age d'Or : le bonheur de l'humanité est dans le passé, non dans l'avenir.

L'âge de Saturne est celui où l'homme ne doit pas travailler; la malédiction de l'âge du Fer le soumet au labeur patient et douloureux : Platon l'appelle l'Age de Zeus dans le livre des *Lois*. C'est la même conception que celle de la Genèse : l'Eden suivi de la chute. « C'est à la sueur de ton visage, que tu mangeras du pain... »

Ici est le nœud de la réconciliation de l'humanisme et du christianisme : l'identité du jugement au sujet de la valeur du travail manuel.

Sur le même plan social, une valeur manque encore à l'humanisme : l'égalité, la justice sociale.

Et ce n'est pas sa fusion avec la culture chrétienne qui pouvait changer cela. Dès l'aube du christianisme, le choix avait été fait. Saint Paul dans ses épîtres d'une authenticité incontestable, fournit la clé de l'insertion de la religion nouvelle dans la société antique.

Les questions qui se posaient d'une manière aiguë, étaient les suivantes : L'égalité des âmes devant Dieu entraîne-t-elle des conséquences terrestres? La nature humaine est-elle reconnue à l'esclave? Va-t-on revendiquer la transformation radicale du statut de l'esclave?

La réponse de saint Paul est nette : l'esclave chrétien doit obéir à son maître; le maître chrétien doit être bon pour ses esclaves. La nouvelle religion, dès l'origine, reconnaît ainsi l'esclavage comme condition sociale. Et l'Eglise ne l'a jamais condamnée dans l'Antiquité, même après être devenue la religion de l'Etat.

L'humanisme aristocratique et chrétien avait une vocation naturelle : être culture de la classe dominante. Il devait convenir parfaitement à la bourgeoisie du XIX^e siècle.

*
**

L'alternative historique moderne à l'humanisme classique et chrétien, c'est le marxisme. Cette polarisation explique, à elle seule, la puissance et l'importance de ce dernier courant qui constitue le cadre culturel d'un milliard d'êtres humains.

Pour le marxisme, la culture est expérience pragmatiquement vécue par l'homme en tant qu'il occupe une situation

déterminée dans les rapports de production, c'est-à-dire dans l'organisation sociale et technique des forces productives par lesquelles l'homme transforme le milieu naturel pour le faire répondre à ses besoins. Cette expérience prend un sens culturel quand elle aboutit à la prise de conscience de la situation.

Le marxisme est une culture collective de classe sociale. Ainsi la culture du prolétariat s'oppose à celle de la bourgeoisie. Selon le marxisme, la culture bourgeoise est décadente car elle n'est pas expérience de la réalité objective et présente, mais d'une réalité subjective et dépassée.

Au fond, sous son aspect culturel, le marxisme est dans la ligne génialement tracée, dès 1725, par Gian-Battista Vico dans ses *Principes d'une science nouvelle* : « On ne peut réellement penser que dans l'action. On ne peut connaître que ce qu'on fait. » Nous dirions en langage de notre époque : la réalité ne se révèle qu'à celui qui la réalise et dans le mouvement même de la réalisation. On ne saisit l'authentique qu'en l'assumant. On le fait vrai, en le vivant.

De là, le mépris marxiste pour la littérature comme valeur esthétique et de loisir. Est beau ce qui contribue à la prise de conscience du prolétariat. Le reste est mystification. Mépris aussi du verbalisme, des « beaux sentiments », des « bonnes manières ». Le marxisme est pour l'action sobre et dure, sans pitié. Son critère moral : l'action est bonne si elle va dans le sens de l'histoire. Mais ce sens de l'histoire existe-t-il objectivement ? Et s'il existe, peut-on le déceler à coup sûr ? Quoi qu'il en soit, l'action morale est tout entière dans le dépassement dialectique des contradictions. Penser, c'est agir, car l'intelligence ne reflète que la dialectique, le mouvement objectif des faits. La philosophie n'a pas à interpréter le monde : il lui incombe de le changer.

Le marxisme, comme comportement social, ne produit pas le conformisme, mais l'engagement.

Au gratuit, il oppose l'utile. Au connaître pour connaître, il oppose savoir pour agir. Au subjectivisme du moi, il oppose l'objectivisme historique de la participation à une classe sociale. Au respect inconditionnel de la personne individuelle il oppose la primauté et la libération du groupe.

Les lacunes du marxisme sont évidentes : l'homme total n'est ni l'unité d'un groupe, ni un moment de l'histoire, ni uniquement l'expérience et la conscience d'une action collective, ni non plus un terme de rapport de production. Cette forme de pragmatisme et d'utilitarisme est insuffisante à rendre compte de l'homme. Mais les apports marxistes soulignent les lacunes de l'humanisme classique. Deux cultures compactes et cohérentes s'affrontent dans leurs forces positives et dans leurs faiblesses qui tiennent surtout à leur caractère partiel.

Mais il ne suffirait pas de les additionner, de les compléter l'une par l'autre pour sortir de l'impasse. Comme elles sont, elles sont incompatibles. C'est pur jeu de mots que parler d'humanisme marxiste, si dans cette association l'humanisme est ce qu'il est historiquement et culturellement et si le marxisme y est pris de même.

Aussi bien, cela ne signifie pas qu'un philologue classique pétri de connaissances antiques ne puisse être marxiste, ni qu'un marxiste ne puisse s'intéresser à l'Antiquité classique, ni non plus que certains aspects des deux cultures ne puissent mutuellement s'intégrer. Mais, comme nous le montrerons plus loin, cela signifie que l'on ne peut vivre simultanément selon l'expérience, la conscience et les valeurs marxistes, et selon l'expérience, la conscience et les valeurs humanistes.

Ceci ne concerne que les personnes pour qui la vie a un sens.

*
**

Il y a cependant une autre alternative à l'humanisme que le marxisme. J'y attacherai moins d'importance, car c'est un avortement historique. Mais c'est aussi une menace toujours présente pour la culture. J'ai cité le nihilisme fasciste qui a produit son modèle culturel achevé dans l'homme SS.

La source de cet esprit est philosophiquement dans Nietzsche, sociologiquement dans Vilfredo Pareto, pragmatiquement dans Machiavel. Dans les trois cas, il s'agit de détournement, de falsification même par sélection tendancieuse des idées. S'ils pouvaient s'exprimer, le philosophe, le

sociologue, le politique crieraient leur indignation et renieraient une telle descendance...

N'est-ce pas Nietzsche qui a écrit — c'est le moment de le dire — : « La lutte contre les Juifs a toujours été une marque des natures basses, lâches et mauvaises, et celui qui y participe, fait preuve d'une mentalité vulgaire » ?

En fait, une alchimie perverse est parvenue à tirer plus spécialement de Nietzsche, les fondements de la culture SS.

Le temps nous manque pour une démonstration complète. Je me limiterai à quelques thèmes caractéristiques (1).

Premier thème : La société bourgeoise moderne substitue un ordre artificiel à l'ordre naturel : ceux qui étaient naturellement inférieurs y sont devenus socialement supérieurs. La société est une antinature. D'ailleurs il y a antinomie entre posséder et être. Or le Bourgeois vit pour posséder.

Deuxième thème : Dieu est mort. C'était le Maître de l'homme. On ne peut le remplacer que par une peur ou un faux idéalisme construit de mots pompeux qui ne cachent que le vide, le néant. La culture donnée à la jeunesse est un ramassis d'ingrédients rances et décrépits.

Mais la solution de Nietzsche n'est pas l'amoralisme, c'est la prise de conscience existentielle qui a pour objet de mener l'individu vers une vie autonome et créatrice, de l'arracher à sa limitation et à la tradition pour le porter plus haut et ailleurs. Ce dépassement constitue la seule existence authentique dont la création inquiète n'est pas pour le bien-être des hommes, mais pour l'expression du moi. Ce dépassement n'a pas de portée sociale.

Ainsi est atteinte une transcendance par rapport à soi : là est la qualité de surhomme. On sait ce que les falsificateurs nationaux-socialistes ont tiré de ce thème du surhomme.

La liberté de l'homme pour Nietzsche, c'est cette victoire sur soi-même, cette acceptation de son moi, mais enfin mis en lumière, jusqu'à ses dernières extrémités. « Meurs et deviens. » Sa révolte est contre la médiocrité sociale, contre la médiocrité

(1) Pour la définition de ceux-ci j'ai été fort servi par la vibrante synthèse de L. FLAM, *Nietzsche et le nihilisme* (Revue de l'Université de Bruxelles, octobre 1959-février 1960).

artificielle de l'homme qui n'a pas pris conscience de lui. Le pragmatisme SS. n'y a découvert que la libération totale des instincts et la destruction des impératifs universels de la morale traditionnelle. De la volonté de puissance de Nietzsche, valeur philosophique, il fait un acte social : un droit de disposition illimitée des hommes ordinaires par les surhommes.

Ainsi est né l' « homme nouveau » que l'Europe a pu connaître par l'invasion nazie : le type SS. qui comptait dans sa communauté, des soldats, des policiers, des administrateurs, des techniciens, des propagandistes. Hitler, lui-même, ce paranoïaque fanatique, mais, qui, par ses origines et sa vie d'avant 1933, avait encore en lui « l'homme ancien », s'écrie dans un moment de lucidité, après avoir vu des SS. à l'œuvre : « J'ai vu l'homme nouveau; il est intrépide et cruel : j'ai eu peur devant lui. »

René Gillouin ⁽²⁾ énumère les articles réels du Credo SS. :

« Rien n'est vrai » (mépris de la religion et de la raison);

« Tout est permis » (mépris de la morale);

« Tout est possible » (culte de la technique).

Ceci est l'antihumanisme absolu.

*
**

C'est à ce point de notre propos, que la sociologie apporte des éléments nouveaux de solution. Cette discipline qui se veut objective, méthodique et, dans cette mesure, scientifique, apporte des connaissances susceptibles d'ouvrir des perspectives nouvelles au problème de la culture.

La sociologie par son étude des rapports et des groupes sociaux, des structures et des institutions sociales fournit des interprétations de l'action humaine et de la personnalité humaine, dont l'approche est différente, indépendante de l'humanisme, du marxisme et du nihilisme.

Ici l'on se doit d'être prudent et modeste. Au surplus, on ne pourra nécessairement être que très sommaire. Car personne ne croira qu'une conférence puisse apporter une solution à des problèmes aussi complexes, aussi importants, aussi controversés.

⁽²⁾ Voir Rencontre internationale de Genève : *Progrès technique et progrès social*, 1947, p. 280.

Fournir quelques indications qui donneraient — comme on dit — « à penser », serait déjà un résultat honorable.

*
**

Tout d'abord, rappelons que la sociologie a déblayé le terrain en faisant bonne justice des explications du social fondées sur un contrat social, un pacte d'aliénation, un consensus même passif devant la création de la société.

Elle écarte aussi les explications de la société fondées sur l'interaction des psychologies individuelles. Selon ce psychologisme la société serait le produit des échanges intermentaux. Ces conceptions sont aujourd'hui condamnées et cependant elles constituent la base d'une sociologie qui serait complémentaire de la conception humaniste de l'homme. Peut-être d'ailleurs y ont-elles trouvé leur source...

Malheureusement il est impossible de croire que la société puisse s'expliquer par le fait que l'homme se trouve avoir en lui, de nature, certains instincts, désirs, volitions, ou tendances. Ce serait dire que l'opium fait dormir car il a en lui des qualités dormitives. Le psychologisme est une pétition de principes.

Bien entendu, on ne refuse pas de constater que, dans une situation donnée, les psychologies individuelles agissent sur le social. Mais elles ont été elles-mêmes formées ou transformées par la société.

De même, l'interprétation « behaviouriste » ou comportementale qui réduit l'action humaine à des réflexes conditionnés si complexes qu'ils puissent être, ne peut être acceptée comme règle d'or. Elle constitue un mécanisme pauvre qui ne va guère loin dans l'explication.

*
**

On peut synthétiser la représentation sociologique objective de la personnalité humaine en une formule déjà ancienne, mais restée remarquablement adéquate de Charles Horton Cooley : « La nature humaine ne vient que peu à peu à l'existence; on ne la possède pas en naissant; on ne l'acquiert que dans la société. »

Une indication, parmi d'autres, qui corrobore cette con-

ception, c'est le cas — équivalent à une expérience — des « enfants-loups ». On pourrait citer cette petite fille, apparemment âgée de sept ans et connue sous le nom de Kamala, qui fut trouvée dans la jungle indienne, vivant parmi les loups. Elevée par ces animaux, elle hurlait comme eux autant qu'un gosier humain permettait de le faire; elle courait « à quatre pattes » sans qu'il fût possible de lui faire prendre la station debout. Elle mordait comme les loups et se nourrissait comme eux. Elle se révéla inadaptable à la vie humaine.

Il y a lieu de rapprocher de Horton Cooley des textes de Jaspers selon lequel la conscience individuelle est d'origine sociale :

— « Ce que je suis, je n'en prends pas conscience comme être isolé. Je m'expérimente dans la communication. »

— « La condition pour être soi-même, est de s'engager dans l'objectivité de la société. »

*
**

Voyons, à présent, comment la sociologie fait apparaître les relations des personnes avec le social, donc l'action humaine.

Relevons tout d'abord qu'une notable partie de nos actions ne comporte pas de choix. Par exemple, se rendre à son travail consiste en une série de gestes quasi automatiques, de gestes presque inconsciemment accomplis. Quotidiennement aussi, nous accomplissons des actes d'automatisme conscient tels que serrer des mains.

Autre aspect de l'action humaine : il y a « ce qui se fait » et « ce qui ne se fait pas ». La sociologie a établi des catalogues entiers des formes d'action. Et, par exemple, l'homme reconnu comme le plus indépendant, prêt à risquer sa situation sociale pour une cause juste, ne se rendrait pas à son travail habillé en mousquetaire du roi Louis XIII.

Certaines coutumes ou modes exercent une pression réellement irrésistible.

Notre langage lui-même impose à l'esprit une structure de raisonnement, des images, des significations, des formules, des liaisons de termes et des figures de style. En fait, ce sont là produits implicites de jugements de valeur qui influent non

seulement sur la manière de raisonner mais encore sur l'action.

Dans un milieu homogène « ce qui se fait » et « ce qui ne se fait pas » est respecté automatiquement, en tout cas sans hésitation. Dans un milieu hétérogène la contrainte est moins impérative. Le fait est que nous subissons une « pression sociale » constante. G. Gurvitch, dans ses *Essais de sociologie*, propose une formule frappante : « Plus le social est intense et fort, moins il est oppressif et extérieur. »

Et, en effet, le processus d'éducation tend à intérioriser psychologiquement la pression de la société de manière à intégrer la fonction de contrôle social à l'individu et à transformer la contrainte extérieure en « self control ». Si l'intériorisation est complètement réalisée, l'individu est inconscient de la contrainte, et ressent la pression sociale comme une aspiration personnelle. Une grande partie de notre personnalité est constituée de « social intériorisé » qui est devenu nôtre.

Ici la sociologie peut présenter de nombreuses analyses convergentes des processus de pression sociale. Ces analyses mettent en lumière les éléments réels dont se composent notre pensée et notre action. Examinons quelques-uns de ces éléments.

Les « systèmes de significations » (Lee Bernard) sont des conceptualisations largement organisées dans nos esprits et par rapport auxquelles certains mots prennent implicitement leur sens dans l'esprit de celui qui les emploie.

Par exemple : le mot liberté. Dans le système de signification libéral c'est l'absence d'intervention extérieure. Dans le système de signification socialiste, c'est l'organisation du milieu en vue de créer les meilleures conditions de développement de la personnalité.

Les « stéréotypes » (O. Litterer) sont le produit d'un déclenchement automatique de jugements de valeurs en relation avec des notions ou des images données. C'est ainsi que les Japonais durant la première guerre mondiale apparaissent aux Anglais comme le « gallant ally » au mode de vie raffiné; durant la deuxième guerre mondiale comme le barbare fourbe et cruel.

Les « clichés affectifs » (Ch. Blondel) sont à la base d'une théorie des « airs de circonstance ». C'est ainsi qu'aux enterre-

ments on s'enquiert en prenant un ton compatissant : « A-t-il beaucoup souffert? S'est-il senti mourir? »

On pourrait citer encore les moules préétablis (Espinas), les formes sociales d'interaction (Simmel), les étalons du groupe (von Wiese).

Arrêtons-nous un instant aux « pré-liaisons » de Levy-Bruhl : ce sont des associations automatiques de certains concepts. Par exemple, pour un homme d'extrême-gauche, le mot « catholique » fait surgir l'idée de « fourrier de la réaction »; s'il s'agit d'un « patron catholique », ce sera le concept d'« exploiteur paternaliste et hypocrite ». Pour un homme d'extrême-droite, le mot « socialiste » est lié à l'image de « fourrier du communisme »; s'il s'agit d'un « ouvrier socialiste », ce sera le concept de « profiteur abusif des lois sociales ».

Les études de la sociologie américaine sur les « patterns » pourraient nous fournir aussi beaucoup de matière dans cet ordre d'idées.

Citons encore l'« attente normative » (Talcott Parsons) : elle définit des comportements implicitement appropriés qui se réalisent car on sent qu'ils sont attendus. Par exemple, l'homme giflé ressent, sans qu'un mot soit prononcé ou un geste accompli par les témoins, qu'une réaction appropriée de caractère social est attendue de sa part.

Les « modèles culturels » (Ellsworth Faris) qu'il n'est pas nécessaire de définir ici, ont une force irrésistible au point qu'ils l'emportent sur l'instinct de conservation, la faim, le désir sexuel, la défense de l'intégrité physique. Ils font accepter la mort volontaire, des mutilations volontaires, le jeûne, et l'abstinence sexuelle.

Voilà donc quelques aspects divers de la pression sociale que l'on peut interpréter comme le processus fondamental d'intégration des individus à la société ou l'influence spécifique du social sur l'individu.

*
**

Parmi les actes, comportements et attitudes automatisés ou répétés sans choix, il y a ceux qui résultent d'un choix antérieur.

Ainsi, devant les mêmes configurations sociales, nous avons les mêmes réactions. C'est de cette manière que, progressivement, nous nous constituons par répétition une manière de « code personnel », de comportement et un « bagage d'attitudes préexistantes ». Ce mécanisme cumulatif assure l'immédiateté de nos réactions.

Ce que nous appelons les « choix surmontés » est fondé sur l'auto-imitation : on reproduit ce qui a réussi. Ainsi nos réactions s'intègrent en des « rôles » sociaux et nous devenons un « personnage » déterminé, qui, dans la vie sociale, possède au sens de la technique théâtrale un « emploi ».

Il est très caractéristique que le mot « personne » vienne du latin *persona*, le masque de théâtre qui représente un personnage psychologiquement stéréotypé. Ces processus déterminent la cohérence des personnalités, cohérence exigée par les hommes en société, car l'irrégularité des réactions indispose et déconcerte.

*
**

Ce jeu d'intégration progressive de l'action humaine nous l'avons pris jusqu'ici sous l'angle de l'individu. En fait, il correspond, pris sous l'angle de la société, à un mécanisme mis en lumière par Eugène Dupréel : le jeu de la survenance.

La survenance c'est la condition où se trouve l'individu quand il devient membre d'un groupe social. Il y pénètre avec une personnalité constituée par son passé biologique et social; il va subir de la part du groupe, par une action réciproque, pour partie consciente et pour partie inconsciente, un processus d'assimilation. Le nouveau-né est survenant dans la société globale et va être soumis au processus de l'éducation. Le nouveau membre d'un club de golf ou d'un syndicat est aussi dans la condition de survenance.

Tout au cours de sa vie, l'homme entre dans des groupes nouveaux et les règles de l'assimilation des survenants joueront. Eugène Dupréel a montré que l'entrée des survenants en relativement grand nombre dans un groupe, entraîne une assimilation lente et incomplète : le groupe lui-même s'en trouve influencé et modifié. L'entrée des survenants en nombre très faible détermine au contraire une assimilation rapide et parfaite, sans changement du groupe. Dans la vie, l'homme

devient de moins en moins « survenant » à partir d'un certain point de l'âge adulte, point qui varie selon les niveaux sociaux. L'homme devient, alors, de plus en plus fixé et assimilé. Il y a une régularité fondamentale qui se dégage, en ce domaine, de l'observation de la dynamique des groupes sociaux : la participation à un groupe en rend les membres plus semblables entre eux, au moins par rapport à l'objet du groupe.

*
**

Mais, devant les configurations nouvelles, l'homme se trouve devoir faire des « choix premiers ». Ses « rôles » sociaux, son bagage d'attitudes préexistantes, ses codes d'action, ses processus d'auto-imitation ne fournissent pas la réponse à la configuration inédite des faits. Sans doute le choix premier sera influencé par tout cela. Mais ce choix ne pourra que constituer une réaction de la synthèse qu'est la personnalité humaine. Celle-ci est donc source de réaction ; c'est là que se trouvent les éléments de la définition sociologique de l'acte de décision.

Insistons-y, la personnalité n'est pas une somme de tout le préexistant : c'en est une synthèse et, comme telle, autre chose, comme l'eau est autre chose que l'hydrogène et l'oxygène.

Cette conception de la personnalité doit se compléter par l'analyse de Moreno qui montre que l'homme est un « atome social ». La personnalité n'est pas limitée à l'être physique, elle est un système englobant toutes les relations récurrentes avec d'autres hommes dans les groupes auxquels l'individu appartient et avec d'autres groupes dont il n'est pas membre. Les « autres » font partie de notre personnalité.

De toute manière, la réponse aux choix premiers est une élaboration de notre être même, c'est-à-dire une décision. Telle, brièvement esquissée, est la solution sociologique au pseudo-problème du libre-arbitre. Mais il convient de souligner ici le rôle de l'intelligence. C'est, en effet, par la raison que l'individu peut percevoir, dans le flot mouvant des faits, qu'il y a matière à « choix premier ». C'est par la raison aussi qu'il est capable de dégager de la complexité de ces faits une moti-

vation efficace. Sinon il ne ferait que se laisser aller à l'arbitraire du hasard.

*
**

Tout comme pour la personnalité et l'action humaine, la sociologie s'est attachée au même travail de clarification au sujet de la culture.

La culture est essentiellement créatrice de valeurs. Celles-ci ne sont pas des vérités absolues. A ce propos on me permettra de me citer moi-même :

« Il y a lieu de constater que les groupes sociaux et les individus agissent selon des jugements de valeur plus ou moins explicites, plus ou moins conscients. Tout se passe dans le comportement humain comme si ces jugements étaient des vérités. En réalité ce sont des croyances.

» Ces croyances sont légitimes et nécessaires socialement : elles assurent la cohésion des groupes qu'elles concernent. Elles sont productrices de réalisations culturelles qui participent aux plus belles et aux plus hautes créations de l'humanité. L'art, la philosophie, la morale, les grands modèles typiques d'action humaine, relèvent de cet ordre de pensée. Ces croyances sont et doivent être des vérités dans l'esprit des groupes et des hommes qui en sont porteurs, sinon elles cesseraient d'être...

» Le malheur, c'est que la vérité comme telle a des droits dont le premier est de ne pas être contestée. Fortes de leurs droits, les croyances qui se croient vérités, furent non seulement sources d'œuvres culturelles et morales mais aussi sources de toutes les oppressions et de toutes les guerres...

» L'homme doit reconnaître la distinction entre la vérité authentique — objective, scientifique — et la vérité d'action qui est croyance nécessaire aux groupes qui la possèdent, mais relative.

» Et si l'homme est conscient de la nature de la vérité, de sa relativité, il a sans doute le devoir d'agir en manière telle que le plus grand nombre d'hommes possible adhère à ses vérités d'action. Il n'a plus le droit de les y contraindre.

» On passe ainsi de l'acte de persécution à l'acte de per-

suasion, du totalitarisme intellectuel à la tolérance, de l'unitarisme au pluralisme ⁽³⁾... »

*
**

Ainsi, que l'on se place au point de vue de l'humanisme ou du marxisme, la sociologie ouvre trois perspectives nouvelles.

Tout d'abord, la « nature humaine » apparaît comme essentiellement sociale et la personne humaine comme modelée par le social mais créée, pour chaque homme, dans l'unicité de son expérience, dans sa cohérence et dans ce qu'elle a de prêt à réagir, de son propre fonds, à l'égard de situations nouvelles.

Réaction sélective, fondée sur des motivations et constituant donc de réelles décisions. Cette « nature humaine » en devenir permanent est toute différente de l'être stable et raisonnable situé dans le monde lui-même rationnel de l'humanisme.

Le « Connais-toi toi-même » n'y est plus comme dans la littérature classique, la loyauté pourchassant l'aveuglement complaisant et paresseux, dévoilant la tentation du mensonge et de la dissimulation à soi-même; c'est la progressive prise de conscience de ce qui est réellement en soi. La transposant du plan moral, au plan psychologique, on pourrait reprendre la devise du Seigneur de Gruuthuse à Bruges : « Plus est en vous! » Et ici l'on rejoint Nietzsche.

Aussi bien, cette « nature humaine » est beaucoup plus que l'homme du marxisme, cet homme « situé » dans la production et prenant conscience de l'objectivité historique.

La sociologie retiendra de l'humanisme outre sa richesse proprement culturelle :

— Que la raison reste le trait le plus spécifique de l'homme, le mode d'établissement des motivations et la condition du libre-arbitre;

— Que l'homme a une activité cognitive fondamentale;

— Que le vrai problème moral transcende les relations

(3) Allocution d'accueil au trente-troisième Congrès international de la Libre Pensée dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre 1959-février 1960, p. 2.

sociales ordinaires, concerne la relativité des valeurs et que l'homme doit s'accomplir comme personne.

La sociologie retiendra du marxisme :

— Que la culture est expérience vécue et prise de conscience, et non pas seulement connaissance;

— Que l'on ne peut authentiquement penser que dans l'action (cette action fût-elle expérience de laboratoire);

— Que l'homme ne peut se définir sans solidarité avec le collectif, donc ne peut être homme sans servir.

Mais ce que la sociologie condamne définitivement, c'est :

— Pour l'humanisme : son subjectivisme et son individualisme dans le cadre d'une espèce humaine aux caractères universels;

— Pour le marxisme : la définition de l'homme pris essentiellement dans sa position économique et historique.

De Nietzsche on retiendra que la culture est acte perpétuel de dépassement conscient, de transcendance de soi.

Deuxièmement, la sociologie dépasse le conformisme humaniste et repousse comme règle universelle l'engagement, au sens total, du marxisme. Elle explique la signification des adhésions sociales. Elle montre que les modes d'agrégation des personnes aux groupes sont variés : notamment de type communautaire ou de type sociétaire et selon des paliers en profondeurs.

Enfin, la sociologie établit le pluralisme social et le relativisme des valeurs, mais aussi leur légitimité et leur importance comme facteur nécessaire à la cohésion des groupes sociaux et à la richesse de la culture.

Ainsi la sociologie, sans être un courant qui mobilise les masses, se présente comme une approche objective, systématique, démystificatrice et explicative de la personne humaine et de la nature humaine.

Bien qu'elle remonte à Montesquieu, son épanouissement positif est relativement récent et certes encore incomplet, à bien des égards. Mais son mérite est dans l'objectivation du social.

Elle est — il convient de l'affirmer en cette Université de

Bruxelles — l'expression incontestable du Libre-Examen dans le domaine social (4).

Car derrière les concepts en « isme » l'aliénation guette. Ces concepts sont nécessaires, mais ils sont la pire et la meilleure des choses.

La meilleure, oui. A une condition : croire sincèrement aux valeurs qu'ils représentent, et non les prendre eux-mêmes pour des valeurs. Ceci est à mettre en rapport avec une remarque de Jean Rostand : « A considérer la plupart des croyants, j'admire que différant si immensément de moi par la pensée, ils en diffèrent si peu par les gestes. » L'attitude critique à l'égard des systèmes en « ismes » mais d'adhésion active aux valeurs, est, croyons-nous, l'essence sociale de la vraie liberté de l'esprit.

Par son analyse pluridimensionnelle de l'homme, la sociologie est elle-même acte créateur de culture.

Elle est désormais, d'une part, critère nécessaire de ce qu'il y a à retenir du marxisme et, d'autre part, perspective aussi nécessaire d'un humanisme vivant.

(4) A l'Academia Belgica, cette phrase a pris la forme suivante : « Elle est l'expression incontestable de la pensée rationnelle appliquée au social. »

Pour une défense sociale élargie (*)

par **Robert LEGROS**,

Conseiller à la Cour d'appel de Liège,

Professeur à l'Université de Bruxelles

I. On peut dire qu'actuellement, grâce notamment à l'œuvre capitale du conseiller Ancel, l'unanimité s'est faite, en doctrine, sur les principes de la *Défense sociale*.

L'idée n'est plus aujourd'hui contestée par aucun pénaliste. Elle peut être aisément résumée en quelques propositions simples et convaincantes : la peine a pour but essentiel la resocialisation c'est-à-dire l'amendement et le reclassement social du condamné; le traitement subi par celui-ci doit être humain, exempt de vexations, et tendre principalement à l'instruction générale et professionnelle et à l'amélioration sociale et morale; le régime appliqué doit être individuel et progressif, tenir compte de l'attitude du condamné et de son degré d'amendement; l'assistance doit être donnée au prisonnier non seulement pendant mais après la peine, en vue de faciliter son reclassement; une vaste politique de mesures préventives et de prophylaxie sociale doit être organisée pour lutter contre les facteurs criminogènes; les peines doivent être, dans la mesure du possible, individualisées.

II. Tout cela, dans un double but : *protection sociale* d'une part, *respect de l'homme* d'autre part. Ces deux idées sont d'ailleurs les fondements du Droit en général, tout spécialement du droit international, mais elles n'avaient pas, jusqu'aux temps récents, été conjointement invoquées de manière aussi catégorique en droit pénal.

(*) Conférence faite le 18 janvier 1960 à l'Institut de Droit Pénal étranger et international de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

Fondements du reste parfaitement conformes aux grands courants de la pensée contemporaine : d'une part charité chrétienne et fraternisation démocratique; l'homme à l'image de Dieu, l'homme en tant qu'homme; d'autre part, une tendance généralisée à la vie solidaire, à la primauté du social; enfin, une confiance plus marquée dans la valeur des sciences sociales et psychologiques, un abandon des absolus, des vues purement abstraites de l'esprit, des enseignements dogmatiques et moralisateurs, heureusement remplacés par une attitude généreuse, un état d'esprit humain, une conception relativiste et pratique, excluant tout *a priori* et affirmations tranchantes. Ce n'est pas un hasard que l'École de la Défense sociale soit contemporaine de la philosophie existentialiste et d'un art sans résignation.

Elle a d'ailleurs, à son tour — action et réaction — une influence certaine sur la morale de vie et le choix idéologique : par la bienveillance pour autrui et le sens du relatif que fait naître nécessairement l'approche des misères et du mystère humains, par la rigueur pour soi qu'exige la discipline, par la modestie qu'inspire la conscience des influences extérieures, par le respect de la personne humaine qu'implique la protection des droits de la défense, enfin par le développement de l'esprit de solidarité que favorise l'idée même de Défense sociale.

III. L'École de Défense sociale porte en elle une telle force convaincante que la diffusion des idées qu'elle défend s'est accomplie de manière rapide.

Elle a non seulement conquis les juristes et les criminologues, mais fortement influencé aussi les magistrats, même les jurés, et, dans une certaine mesure, le public en général.

Le délinquant n'est pas seulement l'homme qui a mal agi et qu'il faut punir. Il est nécessaire qu'on cherche toujours à le comprendre, à le connaître. Qu'on ne l'accable pas systématiquement, nécessairement. Souvent il mérite l'indulgence et c'est toujours un devoir de mettre tout en œuvre en vue de son redressement social et humain.

Doit disparaître, enfin, la notion lombrosienne d'homme criminel, variété anthropologique, pour faire place à celle qui fut si bien décrite par le professeur De Greef, dans son *Introduction à la Criminologie*. « On oublie trop, disait-il notam-

ment, que le criminel est avant tout un être humain qui ressemble bien plus aux autres humains qu'il n'en diffère. »

IV. Mais cette heureuse adhésion de la doctrine à l'École de Défense sociale pourrait être, je crois, compromise, à plus ou moins bref délai, si l'on négligeait d'en examiner toutes les incidences, tous les aspects, si l'on se laissait entraîner par son seul côté d'humaine générosité, si, enfin, l'on esquivaient les obstacles — apparents ou réels — à sa pleine réussite, au lieu de tenter d'y apporter une solution.

Pour éviter que l'adhésion ne soit bientôt qualifiée d'engouement passager, encore faut-il que l'idée conserve son dynamisme, et, pour cela, qu'elle apparaisse exempte de toute exagération néfaste, de toute contradiction aussi, et qu'on cherche à résoudre logiquement les oppositions que révélerait la pratique.

V. Or, précisément, il existe une difficulté, sur laquelle, selon moi, on n'a pas jusqu'ici suffisamment attiré l'attention. C'est qu'à l'époque même où l'on nous propose cette doctrine nouvelle de défense sociale, c'est-à-dire une doctrine essentiellement *subjectiviste*, fondée sur l'individualisation plutôt que sur la règle générale et objective, sur l'étude de la personne du délinquant plutôt que sur l'analyse juridique de l'infraction, sur les mobiles, voire les pulsions, plutôt que sur les raisonnements abstraits, nous assistons, en même temps, en droit pénal, à un courant d'idées exactement opposé, purement *objectiviste*, paraissant bien être, même, la caractéristique de son évolution, et essentiellement fondé sur la prise en considération objective, extérieure à l'agent, de règles, principes et réactions, groupés dans ce qu'il est convenu d'appeler *la conscience sociale*.

VI. Opposition manifeste... peut-être même contradiction... qui frappe de manière particulièrement sensible, lorsqu'on franchit le pont qui sépare la Faculté du Palais.

Est-ce que l'enseignement théorique du professeur imbu des idées nouvelles, sur la peine, son fondement et son but, trouvera toujours à s'appliquer, une fois confronté avec les difficultés pratiques, la vie, le cas à juger, les nécessités de la répression ? Est-ce que la même opposition ne s'est pas manifestée déjà entre la théorie et l'œuvre législative ?

A cet égard, on pourrait citer deux cas récents : la réforme soviétique du 25 décembre 1958, si on la compare au Code de 1927, et, surtout — parce que beaucoup plus proche de nous — la révision du Code pénal allemand. C'était, dans ce dernier cas, tellement frappant, que les commentaires doctrinaux ont souligné cet aspect de la réforme allemande.

Le professeur Graven notamment, a intitulé son étude de 1957 : *La conciliation des principes criminologiques et de défense sociale avec les exigences de l'Etat fondé sur le Droit, examinée à la lumière du projet de révision du Code pénal allemand*. Et mon Collègue, le conseiller Trousse, dans la même ligne, concluait son étude sur la Réforme du Droit pénal allemand, en se demandant si l'on ne se trouvait pas en présence d'une simple rédaction nouvelle d'un Code néo-classique amélioré, insuffisamment fondé sur les données scientifiques actuelles.

Le droit pénal ne s'accommode pas de fictions.

Si la théorie ne convient pas à l'élaboration des corps de lois ni à la motivation des décisions de justice, c'est que la théorie est en défaut; et, dans ce cas, il faut la revoir, l'approfondir, la perfectionner.

Voilà donc le danger que je voulais dénoncer, la contradiction que je voudrais essayer de résoudre; voilà le problème posé.

VII. Tout d'abord, il convient de montrer l'existence et l'importance de plus en plus grande, à côté des facteurs subjectifs bien connus du droit pénal et de la criminologie, de *facteurs objectifs*, qui, généralement, ne sont pas suffisamment mis en relief.

Coexistence apparemment contradictoire, nous l'avons dit.

Et l'on constate, devant cette situation, que la doctrine se contente souvent de critiquer purement et simplement, *a priori*, la prise en considération des valeurs et facteurs objectifs, ce qui me paraît être une position peu scientifique. C'est ainsi, par exemple, qu'à propos des *délits d'imprudence*, M. Herzog affirme que, tenir compte du résultat matériel de la faute c'est en revenir à une conception *primitive*; et, pour M. Jimenez de Asua, c'est un *lamentable* exemple de la négation de l'axiome : il n'y a pas de peine sans culpabilité.

Ne suffit-il, déjà, de leur répondre que non seulement cette responsabilité objective a toujours existé, et dans toutes les législations du monde, mais que la tendance actuelle, devant le nombre et la gravité des accidents, est de l'accentuer encore, que les législations les plus récentes la retiennent largement, et que les juges de tous les pays l'invoquent dans leurs jugements?

Vraiment, est-il dès lors *convenable* d'affirmer que la conception est primitive, qu'elle est lamentable...? L'exagération est un signe de faiblesse, de manque d'objectivité et d'esprit scientifique

Il faut, en réalité, voir les choses en face, telles qu'elles sont. Observer et conclure. C'est la vraie méthode, la seule. Et, à cette fin, nous allons prendre quelques exemples.

Je commencerai par raisonner sur une théorie bien connue : *l'état de nécessité*.

VIII. L'état de nécessité n'est pas la contrainte morale. Dans la contrainte morale, la solution est *dictée* à l'agent; dans l'état de nécessité, l'agent exerce un *choix* entre le respect de la loi et un devoir éthique supérieur. C'est pourquoi l'état de nécessité n'est pas à proprement parler une cause de justification. Il domine la loi. C'est un principe général de droit, supérieur à la loi positive, qui a *les effets* de la cause de justification. Invoquer une cause justificative, c'est, malgré tout, l'aveu d'une certaine faiblesse : un plus fort eût peut-être résisté... Par contre, l'état de nécessité révèle souvent la force morale de l'agent qui, seul, et de propos délibéré, choisit de violer la loi plutôt que de manquer à sa conscience. C'est ce qui fera dire au professeur de Visscher en termes si frappants et si justes, que l'état de nécessité n'est pas *une théorie de tout repos*, et au professeur Foriers, qu'ici *on agit pâle mais résolu*. Car l'agent ne sait si son acte sera approuvé par le Juge. Le Juge appréciera le choix *après coup*, non plus dans le feu de l'action mais dans le calme de la réflexion. D'après quels *critères*? L'intention de l'agent? Certes non : elle était pure en tout cas. Le danger social? Non plus. Car, nous l'avons dit, l'agent, s'il était résolu, était pâle aussi : ce qui prouve bien que la menace de la sanction légale était suffisante à son égard. L'exemple? Même pas... et encore pour la même raison : la

leçon, en pareil cas, ne s'avère-t-elle pas complètement inutile?

Alors? Le juge, simplement, sera l'*interprète de la conscience sociale*. Il se demandera si les réactions de l'agent ont été conformes à l'état moral de la société. Qu'il condamne ou qu'il acquitte, ce sera pour *affirmer une valeur sociale*. Et ainsi la *défendre*.

L'acte individuel, écrit le professeur Philonenko, est vérifié par les juges quant à sa conformité avec le sentiment de la collectivité, l'état des mœurs et des consciences *objectivement* appréciés.

IX. Donc, tendance à l'*objectivation*. Tendance nécessaire, comme l'a montré le Dr Spindel, conseiller à la Cour de Francfort, et — ce sont les statistiques qui le prouvent — correspondant au sentiment général du groupe.

L'aspect subjectif, sur lequel on insiste toujours, passe, ici, au second plan. Dans l'état de nécessité, l'agent ne constitue pas un danger social *stricto sensu*. S'il s'est trompé, objectivement parlant, il sera néanmoins puni, sans qu'on retienne — sauf pour l'importance de la peine — son intention. La conscience sociale, au nom de laquelle le juge statuera, apparaît donc ici non pas seulement comme *créatrice du droit*, mais comme *objet du droit*.

Le juge statue en fonction d'une valeur sociale dont il veut affirmer la place dans la hiérarchie des valeurs, au-dessus ou en dessous de la loi, et dont il prend ainsi la *défense*.

X. Dans son *programme minimum*, approuvé lors du Congrès d'Anvers en avril 1954, la Société internationale de Défense sociale proclamait la nécessité pour la justice criminelle d'être conforme à la *conscience sociale*. Position qui, au premier abord, paraît bien naturelle. Le Droit, en général, ne doit-il être le reflet de la réalité sociale? Le droit pénal, sanctionnateur, s'adressant directement à l'homme, ne doit-il pas, plus que tout autre, tenir compte de l'état des mœurs, de l'évolution des idées, des conceptions morales du groupe et, même, de son langage courant?

Mais, si au lieu d'envisager cette résolution elle-même, détachée du « programme minimum », on l'apprécie en fonction de l'ensemble de la doctrine de la Défense sociale, elle

prend un aspect différent, sur lequel, je pense, il convient d'attirer tout spécialement l'attention.

Il ne s'agit plus, cette fois, de la conscience sociale, *source réelle* du droit, mais de la conscience sociale, *objet du droit* de défense sociale.

Que le droit pénal évolue en même temps que la société se transforme, c'est certain, évident. Mais le droit pénal ne doit pas se contenter de cette évolution harmonieuse. Il doit aussi assurer la défense des valeurs sociales. C'est encore — notons-le bien — de la *défense sociale* qu'il s'agit, mais sous un aspect nouveau, aspect *intellectuel*, pourrait-on dire, venant s'ajouter aux autres, sans les absorber ni les exclure.

Voilà, esquissée brièvement, *la défense sociale élargie* que nous proposons.

La défense de la société comprend aussi la défense des valeurs de cette société, et l'approbation de ses réactions et tendances favorables.

XI. Le droit pénal sanctionne des atteintes à des valeurs unanimement admises : la vie, la propriété, la vérité, la liberté... et, dans le cas des infractions purement réglementaires, le devoir civique. C'est une discipline et, dans un certain sens, une philosophie des valeurs.

Ainsi, dans *le vol*, le droit pénal ne sanctionne pas l'atteinte au droit subjectif du propriétaire, mais le droit de propriété comme tel, valeur sociale; la valeur sociale mise en péril, non le droit lésé; au point que l'acte reste punissable, même en l'absence de dommage, même en cas de simple tentative.

La défense sociale n'est pas seulement la défense de la société contre le danger matériel de la délinquance, elle n'est pas seulement une méthode de resocialisation, c'est — avant tout peut-être — la défense contre les atteintes portées, à *l'occasion des crimes et délits*, aux valeurs du groupe, exprimées dans la conscience sociale. C'est tellement vrai que, dès l'instant où le respect de la valeur s'affaiblit, le rôle du droit pénal s'efface, et vice versa. Citons les exemples caractéristiques, d'une part, du *délit d'objection de conscience*, dont la répression, après avoir bénéficié naturellement du *consensus populi*, s'impose de moins en moins facilement, et, d'autre

part, l'exemple du *délit d'omission de porter secours à personne en péril*, dont l'existence même choquait les conceptions libérales du XIX^e siècle, et qui, par contre, fait aujourd'hui, un peu partout, une apparition unanimement approuvée.

Et ceci encore : *la vie*, chez nous, reste une valeur intangible; voilà pourquoi, à mon sens, en dépit de certaines tendances outrancières, le moment n'est pas venu de rendre *l'avortement* légal, ni *l'euthanasie* praticable; même comme *peine*, la mort n'apparaît-elle pas aujourd'hui, difficilement tolérable?

Comme l'écrivaient MM. Dumon et van Hoorebeek, la répression de *l'avortement* répond aux exigences de notre conscience sociale; il y a chez nous tous un respect sacré de la vie, un instinct que notre société vénère.

On peut, certes, admettre, au titre d'opinion défendable et respectable, la thèse de l'avortement légal. Mais, objectivement, il faut reconnaître que dans l'état actuel des mœurs et des idées, elle serait difficilement mise en pratique.

Or, c'est précisément la caractéristique des régimes démocratiques, que l'opinion dissidente, minoritaire, n'y cherche pas à s'imposer coûte que coûte. Il faut convaincre. La parole est libre. Mais refuser l'opinion de la majorité parce qu'on croit, même avec force, avoir raison, c'est une attitude anti-démocratique.

Là aussi — d'ailleurs — une valeur essentielle est en cause.

Quant à *l'euthanasie*, la conscience sociale, sauf le cas de véritable contrainte morale, se refuse à admettre qu'on puisse, même pour supprimer la souffrance, provoquer délibérément la mort. Simple constatation qui doit prévaloir sur les considérations purement théoriques, froidement logiques.

J'ai rappelé, dans une étude récente, l'exemple suivant : plusieurs arrêts de la Cour de Cassation de Belgique avaient déclaré que la loi sur *la réparation des accidents de travail* abrogeait la responsabilité de droit commun, même au profit de l'ouvrier qui avait *volontairement* tué ou blessé un de ses compagnons de travail, la loi ne distinguant pas; la Cour suprême *dut* modifier sa jurisprudence — fait exceptionnel — devant la résistance des Cours d'appel, de la doctrine et de l'opinion

XII. L'intérêt de la notion d'état de nécessité, c'est qu'elle nous montre les deux aspects de la conscience sociale.

Objet du droit, nous l'avons souligné. Et, aussi, *source du droit* : car l'état de nécessité, sous la pression de la conscience sociale, s'est finalement imposé, nonobstant le silence du législateur dans les pays de droit français, et l'opposition de la doctrine classique, qui se fondait sur l'absence de texte légal pour lui refuser tout effet, même simplement justificatif. Assimiler l'état de nécessité à la contrainte morale, comme on l'a fait trop souvent, notamment en Belgique, n'était-ce pas d'ailleurs une *fiction*, qui permettait de donner satisfaction au sentiment collectif sans heurter de front la croyance tenace en l'absolu de la loi ?

XIII. L'homme, contrairement à ce qu'affirme certaine philosophie pessimiste, n'est pas seul. L'homme est un *être social*, c'est-à-dire que sa nature ne s'épuise pas par son individualité.

On ne tiendra jamais assez compte — disait Bergson — de sa destination sociale, quand on étudiera l'individu.

L'homme vit en société. Dans *une* société, qui n'est pas la somme d'individus isolés. Elle a ses caractères propres, ses réactions, sa façon de penser, ses appétits spirituels, ses traditions, dont elle doit, pour vivre, *assurer la défense*, et même affirmer l'existence, quand, d'aventure, ils sont menacés ou contrariés par des faits ou des actes antisociaux.

Comme le disait si bien Georges Cornil : « Dans la mesure où les hommes prennent conscience des devoirs réciproques que leur impose leur interdépendance, il se forme et se développe, à côté des préceptes religieux révélés, des préceptes raisonnés, dictés à la conscience par les intérêts et les aspirations terrestres des hommes... La transgression des impératifs positifs, parce que ceux-ci ont pénétré dans la généralité des consciences, soulèvera une réprobation générale. »

« Le droit, écrit de son côté Eugène Dupréel, est une valeur intermédiaire entre les valeurs absolues et les valeurs relatives ou particulières, propres à des groupes déterminés et à des individus... Dès lors, le Juge ne manquera pas de désirer que sa sentence apparaisse aux justiciables et à l'opinion.

comme évidemment conforme à une valeur qui soit commune valeur de ceux qui sont dans le cas d'être jugés. »

Je lisais récemment dans un journal quotidien, à propos d'une affaire qui a fortement ému l'opinion en Belgique, et relative aux traitements odieux qu'infligeaient des maîtres à leurs jeunes élèves : « Désormais, chacun saura qu'il est interdit d'infliger à ses semblables, même au nom de l'autorité, des peines incompatibles avec la dignité humaine; n'auraient-ils voulu qu'*affirmer* ce principe moral, les juges ont rendu au pays le plus grand service. »

Réflexion très juste et très profonde dans sa simplicité.

XIV. Reprenons le cas des *délits d'imprudence*. Il est facile d'affirmer, dans une vue purement théorique, qu'il ne s'agit ici que de fautes non intentionnelles, et que, par conséquent, à défaut de traitement adéquat possible, la peine d'emprisonnement ne se justifierait pas. Pour ma part, j'ai essayé au contraire de montrer, dans une publication récente, que devant la situation tragique — le mot n'est pas trop fort — que nous connaissons actuellement, notamment en matière d'accidents de la route, d'accidents d'enfants, d'accidents d'usine, il s'impose, de façon urgente, de réprimer sans défaillance les imprudences coupables; et pas seulement par de simples mesures administratives; car les délits d'imprudence constituent des atteintes violentes à une valeur essentielle, la vie, l'intégrité physique, et qu'ainsi, à défaut de justification, ils révèlent nécessairement un comportement asocial, dangereux, un mépris de la vie humaine, de l'homme, et une insouciance révoltante. Comportement qui apparaît donc, *hoc sensu*, *volontaire*, et qui engendre une *réaction sociale*. Réaction *saine* et *organique*, un élan de protection des victimes, une manifestation de la conscience d'un réel danger, que le droit pénal doit protéger et favoriser. Au reste, l'absence de sanctions répressives en matière d'imprudence provoquerait bien souvent de violentes réactions : *justice privée* suppléante, grave danger social.

Et je répète ce que j'ai déjà dit : c'est en niant ces réalités sociales, vivantes, c'est en se contentant de hausser les épaules et de proclamer qu'on en revient au système de la vengeance privée, qu'on adopte une attitude peu scientifique.

Les juges sont confrontés avec la vie. Ils ont leurs responsabilités. Or, c'est tous les jours et dans tous les pays qu'ils affirment la nécessité d'une sévérité accrue en matière d'imprudence.

Dans une étude récente, le Procureur général Bekaert signale comme un fait rare mais « qui retentit dans tout le pays » le maintien en détention préventive, ordonné par la Cour d'appel de Gand, d'un conducteur d'automobile qui, en état d'ivresse, avait causé des blessures involontaires.

Dans un jugement du 2 mai 1955 du Tribunal correctionnel de la Seine, on peut lire, à propos d'un accident de roulage : « Attendu que T... n'est pas le seul responsable du fait de cette fatigue imposée à un père de six enfants, soucieux de conserver son emploi, par un employeur dont le Tribunal n'aurait pas manqué de sanctionner le comportement s'il avait été inclus aux poursuites, en raison des conditions inhumaines de travail qu'il imposait à son personnel dans un but de cupidité. »

Réaction qui a peut-être dépassé le cadre juridique de la poursuite, mais qui n'en est que plus marquante, et que, de toute manière, on ne saurait assimiler à « une réaction primaire dictée par l'horreur du sang et l'instinct de vengeance. »

Et, dans un ouvrage tout récent, M. l'avocat Hannequart, assistant à l'Université de Liège, à propos de la responsabilité des ingénieurs poursuivis dans les affaires d'accidents de travail, accidents miniers notamment, n'hésite pas à conclure : « Nous sommes partisans d'un renforcement des peines, mais à condition que celles-ci ne soient appliquées qu'en corrélation avec la culpabilité et le blâme social. »

XV. Comme on le voit, la défense sociale contre le crime n'explique pas tout. Même accompagnée d'une action humaine et efficace de resocialisation du délinquant, et fondée sur un ensemble de mesures préventives, de peines individualisées et de mesures de sûreté, la défense sociale ne sera pas complète si elle se borne à être une défense contre les dangers du crime. Car, à propos du crime, la société a d'autres défenses à assurer que sa sécurité : son honneur, les conceptions morales du groupe, ses réactions saines, l'esprit civique... D'où, d'ailleurs, l'effet *moralisateur* du droit.

Est-ce que, au moment de la *Libération*, par exemple, devant l'explosion de colère du peuple, la société aurait pu s'accommoder d'une politique criminelle de stricte défense sociale, et s'abstenir plus ou moins de punir, sous prétexte que, le danger passé, elle n'avait plus rien à craindre des coupables?

Les nombreuses condamnations de l'époque avaient-elles comme seul fondement « la défense sociale de l'École »? Certes non.

Et, à propos de la répression de l'incivisme précisément, Simone de Beauvoir écrivait dans la *Sagesse des Nations*, ces choses si profondes et si vraies :

« Dans la mesure où elle est refus des tyrannies, où elle s'efforce de rétablir l'homme dans sa dignité, cette société est nôtre; nous éprouvons notre solidarité avec elle, nous sommes complices de ses décisions..., la vengeance apparaît comme une activité de luxe; cependant, elle répond à un sentiment si profond qu'elle peut tenir en échec des intérêts pratiques... Car l'homme ne vit pas seulement de pain; il a aussi des appétits spirituels qui ne sont pas moins essentiels que les autres; et la soif de vengeance est de cette espèce : elle répond à une des exigences métaphysiques de l'homme... Le châtement ne se proposait aucun but étranger à lui-même... La seule justification des traitements qu'on leur infligeait, c'était la haine qu'ils avaient suscitée, et elle paraissait suffisante. La haine, en effet, n'est pas une action de caprice; elle dénonce une réalité scandaleuse et réclame impérieusement que celle-ci soit effacée du monde; ce respect qu'il exige pour soi, chacun le réclame aussi pour ses proches; et, finalement, pour tous les hommes, l'affirmation de la réciprocité des rapports interhumains, c'est la base métaphysique de l'idée de justice... Les juges se détournent d'un passé qu'ils savent hors de leur atteinte : en vérité, on ne venge pas plus les morts qu'on les ressuscite; c'est l'avenir qu'ils visent. Ils veulent restaurer une communauté humaine conforme à l'idée qu'elle s'est forgée elle-même; *maintenir les valeurs que le crime avait niées; ils refusent dans le présent, pour l'avenir, au nom de la société tout entière, cette faute qu'on ne peut effacer...* Châtier, c'est reconnaître l'homme comme libre dans le mal comme dans le

bien, c'est distinguer le mal du bien dans l'usage que l'homme fait de sa liberté; c'est vouloir le bien. »

XVI. Ainsi donc, le droit pénal assurera, certes, la défense de la société contre les dangers de la délinquance, *ordre public*, mais aussi, *ordre moral*, contre les atteintes portées à l'occasion des délits, aux valeurs du groupe, exprimées dans la conscience sociale; notamment le respect, dans la répression, de l'homme en tant qu'homme.

Mon Collègue J. Dupréel écrit : « La vie en société n'est possible que si un certain nombre de conventions sont admises et observées par tous. Or, ce respect des règles ne peut être obtenu que si une sanction est prévue à charge de ceux qui les violent. Dans les cas graves, la sanction doit prendre un caractère intimidant, non pas essentiellement pour punir le coupable, le mal est fait, ni pour empêcher toute nouvelle infraction, les délinquants raisonnent peu, mais surtout pour consacrer la règle... »

XVII. Je suis d'autant plus heureux de pouvoir exposer ma thèse d'une Défense sociale élargie à l'Université de Fribourg-en-Brisgau qu'elle rejoint — je crois pouvoir l'affirmer sans hésitation — la doctrine pénale de votre Maître, le professeur H. H. Jescheck.

Dans son étude récente sur les principes de la réforme du Droit pénal allemand, il souligne avec vigueur combien le droit pénal est lié aux convictions sociales, et doit être — d'une manière pratique et non doctrinaire — conforme aux postulats de l'Etat de Droit, lesquels doivent être défendus, notamment le principe de la responsabilité morale, choisi en pleine conscience en tant que condition de notre existence. De cette conception, insiste, lui aussi, le professeur Jescheck, il ne faut pas conclure à une concession facile faite à l'esprit rétrograde des masses populaires, ni au refus des théories sur l'inadaptation de l'agent à la vie en commun. Non. Mais l'évolution sociale, conclut-il, doit être respectée, dans un climat permanent d'équité, d'objectivité et de clémence.

XVIII. Nous avons raisonné, pour commencer, sur l'état de nécessité. Prenons un autre exemple : la théorie — bien connue, elle aussi — de la *connaissance* et de l'*erreur*.

On enseigne généralement que la connaissance, comme la volonté, sont requises en droit pénal, pour la raison qu'elles seraient les éléments constitutifs, fondamentaux, du *dol général*, de l'*intention criminelle*. Or, cette affirmation est inexacte, comme j'ai essayé de le démontrer dans mon livre *L'Élément moral dans les infractions*.

Inexacte parce qu'elle n'aurait de sens que si l'agent pouvait faire valoir son ignorance, son erreur, en profiter; et, nous savons qu'il n'en est rien...

Sauf les cas de justification par l'erreur *invincible*, qui vaut aussi, notons-le bien, pour les simples contraventions matérielles, où là, cependant, la connaissance, dit-on, ne serait pas requise, l'*erreur de droit* ne peut jamais être invoquée, car *nemo censetur legem ignorare*, et, quant à l'*erreur de fait*, la situation est exactement la même, mais pour une raison différente.

En ce qui concerne l'erreur de fait, on est parti de l'affirmation que la connaissance est exigée, ce qui paraissait indispensable dans une conception purement subjectiviste, et on a conclu logiquement, mais inexactement, que l'erreur de fait supprimait l'infraction par l'absence d'intention.

Ouvrons ici une parenthèse pour faire remarquer que, de toutes façons, on aurait dû raisonner de la même façon pour l'ignorance ou l'erreur de droit : en effet, la présomption de connaissance de la loi ne pourra jamais empêcher qu'à défaut de la connaître on agit de bonne foi, donc sans intention...

Mais quant à l'*erreur de fait*, en tout cas, on a beau enseigner qu'elle exclut le caractère intentionnel de l'infraction *et donc l'infraction*, les praticiens savent que c'est là une vaine affirmation qui a acquis presque la force d'un adage mais n'en est pas moins inexacte.

En réalité, *l'erreur de fait ne profite pas*, sauf, comme dans le cas de l'erreur de droit, si elle est *invincible*. Et sauf, bien entendu, si la connaissance était retenue par la loi, comme élément constitutif de l'infraction. Même, dans ce dernier cas, avec certaines réserves comme nous le verrons... En principe, en tout cas, l'erreur ne profite pas. Quelques exemples : connaissance de l'état de femme mariée dans la complicité d'adultère, l'âge de la victime dans l'attentat à la pudeur, des conséquences possibles du fait principal, de l'identité de la victime,

notamment dans le meurtre... connaissance non exigée... l'erreur ne peut être invoquée.

Même quand la loi requiert expressément la connaissance comme élément constitutif d'infraction (sciemment, le sachant, en connaissance de cause...) toute erreur n'est pas pour autant admise; c'est bien connu, par exemple, en matière de recel ou d'émission de chèque sans provision.

En réalité, le Droit ne prend *jamaïs* l'erreur en considération que dans certaines *limites objectives*.

De nouveau, la tendance à l'objectivation...

Et il ne pourrait en être autrement, car le droit ne saurait apparaître comme favorable à la négligence et à l'imprévoyance.

Cette doctrine des limites objectives est pour ainsi dire universelle. C'était celle du droit romain : *facti ignorantia non nocet si non summa neglegentia objiciatur; quid, enim, si omnes in civitate sciant quod ille solus ignorat.*

C'était aussi la doctrine du droit canon; le principe : *ignorantia facti, non juris, excusat*; mais la glose précise qu'il y a des faits pour lesquels *ignorans ignorabitur*.

En droit civil, la jurisprudence a dégagé la notion d'erreur *inexcusable* : le concours des consentements, dont la nécessité dans les contrats est cependant affirmée, est remplacé par un accord fictif, non réalisé en raison de l'erreur, mais imposé par le juge.

Et même la pensée religieuse ne paraît pas avoir échappé à la notion d'une responsabilité objective, indépendante de la connaissance : *Père, pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font* (Luc, XXII, 34).

Ainsi donc, l'on voit qu'une vraie défense sociale ne doit pas seulement prendre en considération la défense *physique* de la société, mais tenir compte aussi des nécessités *juridiques* et *morales*.

Si ces deux objectifs apparaissent contradictoires, qu'on cherche la solution qui, peut-être, pourra les concilier heureusement : c'est ce que nous tentons, pour notre part. Éliminer l'un des aspects de cette défense sociale, son aspect *intellectuel*, c'est non seulement une solution boiteuse, peu convaincante, mais c'est un danger de compromettre l'ensemble même de la doctrine nouvelle.

XIX. Pour notre démonstration, le cas des *circonstances aggravantes objectives* est particulièrement significatif.

La réaction sociale, ici, se fait plus ou moins vive selon les conséquences *objectives* du délit. C'est là, sans doute, une situation difficilement explicable par le pur raisonnement logique, les préceptes moraux ou la nécessité de la défense sociale *stricto sensu*.

Le même coup, porté avec la même violence et la même intention, sera cependant puni plus sévèrement en raison des conséquences plus graves, souvent inattendues, et parfois fortuites.

Même solution en ce qui concerne l'incendie volontaire, l'avortement, la dénonciation à l'ennemi, le délaissement et l'exposition d'enfants... et de nombreux autres cas.

Réactions organiques, naturelles, que le législateur ne saurait ignorer. La Société, comme tout organisme, se défend contre les éléments qui menacent ou contrarient son existence.

Aucune législation n'a pu faire abstraction, dans l'appréciation des peines, des conséquences matérielles du fait principal.

Et la Cour de Cassation de Belgique, dans une jurisprudence constante, décide que l'aggravation des conséquences matérielles, postérieure à la saisie du juge, peut rendre celui-ci incompétent.

Le Procureur Général Bekaert, dans une étude récente, critiquait l'incrimination des conséquences de l'infraction, à propos des *délits d'imprudence*.

Après avoir affirmé que la position classique est, à cet égard, plus rationnelle qu'expérimentale, il écrit que ce qui trouble l'ordre social dans les faits d'imprudence, c'est le comportement d'individus qui ne se conforment pas aux exigences de la sécurité dans les rapports individuels et qui ne prennent pas conscience de ce que l'évolution des facteurs de puissance exige une adaptation correspondante du comportement humain.

Et il ajoute que l'absence de perversité dans cette attitude a déterminé une équivoque qui est à la base de la position classique à l'égard de l'imprudence.

Je ne pense pas que cela soit exact.

Ce qui trouble l'ordre social, c'est le *résultat* : le nombre

de morts dans les incendies de salles de spectacles, dans les catastrophes minières, dans les accidents de roulage.

De tragiques événements récents le confirment...

Et la preuve en est que la même faute, sans résultat, ne choque pas, n'apporte souvent aucun trouble, reste inaperçue, et n'est, éventuellement, pas même punissable.

La position classique est donc bien expérimentale, pas seulement rationnelle.

En réalité, la prise en considération du *comportement individuel* intéresse surtout les autorités chargées de la prévention des infractions, du traitement et du reclassement : aspect *criminologique* du problème. Mais le Droit, comme tel, a ses exigences sociales, et l'on doit tenir compte de son caractère objectif par opposition aux tendances subjectives de la criminologie.

XX. Au point de vue social, qu'on le veuille ou non, des coups qui ont provoqué la mort sont toujours et nécessairement plus graves que des coups simples. Important peu l'intention, la faute, la connaissance, la volonté de l'agent... Ce qui compte, ce qui marque ce sont les conséquences matérielles.

Au reste, même sur le plan moral, même au point de vue de l'équité, est-ce tellement choquant?

Car si l'on voulait suivre strictement l'enseignement de la Défense sociale nouvelle, ne devrait-on pas, en réalité, considérer comme une *faveur*, de compter *seulement* à l'agent, les résultats *acquis*? N'est-ce pas, finalement, toute la portée de la tendance objectiviste, d'écarter les résultats *possibles*, pour éviter l'arbitraire? C'est un peu comme dans la loi du *talion*, dont on a dit, avec raison, qu'elle constituait un progrès...

Et comme le faisait observer mon éminent Collègue, le professeur Paul Cornil, à propos de *l'état dangereux*, ne risquons pas de remplacer la peine classique par des mesures que l'imperfection de nos connaissances pourrait rendre arbitraires.

XXI. En droit pénal belge, le *vol* est puni de mort si un meurtre a été commis *pour le faciliter* ou *en assurer l'impunité*. Même si le voleur a été étranger au meurtre commis par un complice, même s'il est établi qu'il désapprouvait l'action violente, on retiendra à sa charge la *circonstance aggravante*

de meurtre. Car le vol suivi de meurtre *est* plus grave que le vol simple, même si le voleur n'a pas participé au meurtre.

La sanction doit être plus sévère parce que la mort violente d'un membre du groupe est une chose grave et provoque une réaction sociale que le juge ne saurait contrarier s'il veut, précisément, assurer la défense efficace de la société.

La criminalité en groupe est spécialement dangereuse.

« La finalité propre du groupe impose que chaque membre soit responsable des conséquences, même imprévues, de l'entreprise criminelle », écrit le grand sociologue et moraliste Eugène Dupréel.

Celui qui vole, avec d'autres, sait qu'il s'engage dans la voie violente. Il supportera *le risque* des conséquences de son association criminelle, peut-être un *meurtre*.

Un fait, brutal : un meurtre. Considérations déjà extrinsèques : l'intention, la volonté, la connaissance... et, dans le fond, moins précises qu'il ne paraît.

Au fait, n'est-ce pas une vue purement théorique que de parler, d'une façon uniforme, de cette fameuse intention, alors que, comme le faisait observer récemment un magistrat belge dans une étude sur la Cour d'assises : « ... si graves... que puissent être intrinsèquement, sur le plan théorique, certaines infractions, celles-ci, dans la réalité, sont toujours tributaires des contingences qui peuvent en réduire à presque rien la *malignité* véritable. »

J'ajouterai : souvent, dans la réalité des choses, une *imprudence*, un *malheur* comme disait déjà Dostoievski.

Et les canonistes avaient dégagé un principe très réaliste, et qui, soulignons-le une fois encore, excluait tout arbitraire : *versanti in re illicita imputantur omnia quae sequuntur ex delicto*.

XXII. Ainsi donc, la thèse de la défense sociale nouvelle s'accommode sans difficultés théoriques, des aspects objectifs si importants du droit pénal, et des nécessités juridiques et morales de la répression. Mais revenons-en encore à *l'imprudence*.

Le délit d'imprudence a embarrassé les positivistes. Et Ferri, logique avec sa doctrine, rejetait l'idée même d'une répression pénale de la faute. Entraîné dans les conséquences

d'une position de principe, il allait jusqu'à affirmer que le public éprouve de la répulsion à voir punir les négligences. Ce qui est inexact, l'expérience le prouve. La « foule » juge surtout selon les résultats : morts, blessés..., moins d'après la faute.

La force de la conscience sociale est parfois supérieure à celle de la froide logique. Par exemple, n'a-t-on pas raison de considérer *l'ivresse* comme circonstance *aggravante*, alors qu'à s'en tenir précisément à la stricte raison et à la doctrine classique de l'intention, l'alcool a pour résultat, comme l'écrivait récemment le professeur Legal, de diminuer les facultés d'attention, la promptitude des réflexes, de troubler l'intelligence et la volonté, ce qui obligerait logiquement à conclure, qu'à cette liberté de détermination restreinte, devrait correspondre une sanction *atténuée*.

Le public se préoccupe de trouver des responsables; il exige des sanctions. Qu'on songe aux accidents de roulage : les conducteurs maladroits sont souvent l'objet de manifestations hostiles; lors des catastrophes minières, de certains accidents de travail, les chefs d'entreprise, les ingénieurs, doivent s'expliquer, et l'on sait que le public, la presse, les organisations industrielles et ouvrières suivent de près ces procédures.

La répression du délit d'imprudence — où l'on tient compte encore des conséquences — peut être critiquée sur le plan purement moral (où est l'intention?) et sur le plan individualiste (utilité directe de la peine?); c'est cependant une nécessité juridique et sociale, et tous les codes pénaux ont toujours réprimé l'imprudence; on ne saurait admettre qu'il s'agit là d'une coïncidence fortuite. Et c'est aussi la preuve que Ferri se trompait quand il affirmait que le public y était violemment hostile; à pareil sentiment d'hostilité, la loi, expression du sentiment général, n'aurait su résister partout et toujours.

Les Journées de Science pénale de novembre 1958 à Paris paraissent avoir attaché une certaine importance, concernant la répression des délits d'imprudence, au rapport que j'y avais présenté et qui était dans la ligne des présentes observations, encore qu'il faille reconnaître objectivement que beaucoup de pénalistes se refusent catégoriquement à nuancer leurs positions purement subjectivistes.

XXIII. La force de la conscience sociale, synthèse des valeurs éthiques, est grande. Nous avons vu, à propos de l'état de nécessité que la loi pouvait prendre un sens relatif, s'effaçant devant un devoir supérieur.

Un autre exemple : on admet la *rétroactivité de certaines lois exceptionnelles et temporaires*.

C'est que le public a une trop haute conception de la Justice pour tolérer que la répression puisse dépendre du *hasard* : un tel a été puni; tel autre, qui aurait commis la même infraction réglementaire au temps où elle n'était pas encore sanctionnée, ne le serait pas. *L'égalité*, l'un des fondements de la Justice, ne serait pas respectée.

Pour les délits ordinaires, par contre, le problème se pose de façon différente, car, au moment où l'infraction cesse d'être punissable, elle n'est plus l'objet de la réprobation générale; et si les condamnations anciennes restent en principe irrévocables nonobstant la loi nouvelle qui supprime ou réduit la peine, on s'accorde cependant à penser que le devoir du législateur est d'appliquer, par une disposition transitoire, le bénéfice de la loi nouvelle aux personnes condamnées en vertu de la loi antérieure; à défaut de pareille disposition, le droit de grâce pourrait d'ailleurs être utilement appliqué.

XXIV. Effacement de la loi elle-même devant la conscience sociale...

Quels enseignements ne pourrait-on tirer, à cet égard, du *Procès de Nuremberg*?

« La conscience du monde, porte le jugement, loin d'être offensée s'ils sont punis, serait choquée s'ils ne l'étaient pas. »

Offensée par l'application d'une loi rétroactive et l'organisation d'un tribunal spécial...

Choquée par l'impunité de crimes odieux...

XXV. Encore un exemple caractéristique tiré du droit belge. Nous n'admettons pas, généralement, en Belgique, la répression du *délit d'omission stricto sensu* : *délit de commission par omission*.

Cette position de notre jurisprudence est fondée sur la volonté inébranlable d'éviter tout arbitraire, et de défendre sans restriction le principe de la liberté individuelle.

Et pourtant... Que survienne une omission criminelle

odieuse, qui soulève la réprobation générale, et la justice n'hésite pas à condamner.

Une femme avait étouffé son enfant nouveau-né, entre deux matelas, en présence de sa mère consentante, qui n'aurait eu qu'un geste à faire pour arracher l'enfant à la mort. La Cour d'assises d'Anvers condamna cette mère indigne.

Et commentant cette décision, le Procureur général Servais, professeur à Bruxelles, écrivait : « Sous l'empire de ce sentiment d'équité, ou, pour mieux dire, sentant que l'impunité acquise à un fait aussi odieux, aussi socialement nuisible, *heurte la conscience publique*, la jurisprudence cherche à tempérer (la doctrine classique), autant qu'elle peut...; la protection de la vie humaine est un *devoir social*. Contre quoi la Société peut-elle, en principe, légitimement, et doit-elle se défendre? Contre un acte *in se*, indépendamment de son résultat, qu'il n'a peut-être pas atteint? Non pas : ce n'est pas l'acte qui est une nuisance sociale. Ce contre quoi la sanction pénale protège la société, ce sont non de simples actes mais des faits socialement nuisibles, c'est-à-dire *des résultats*. »

On peut constater, en passant, que la *Cour d'assises*, que certains voudraient supprimer en raison de son caractère prétendument désuet, est la juridiction qui, chose curieuse et presque paradoxale, paraît la plus apte à l'accueil des tendances nouvelles. On a déjà souligné que c'est dans les affaires d'assises que les dossiers de personnalité et d'expertises psychiatriques sont les plus fréquents et les plus complets. Nous venons de voir, dans l'affaire d'Anvers, le désir de défendre la société contre les comportements dangereux. Et, récemment, on a montré que la « victimologie » avait trouvé ses applications les plus marquantes à la Cour d'assises, et l'on rappelait à ce propos la célèbre affaire Chevalier en France.

C'est que le *Jury* est le reflet de la *conscience sociale* dont il peut épouser plus aisément l'évolution, en raison du fait qu'il n'est pas soumis à l'obligation de motiver son verdict : influence de la procédure sur le fond du droit.

XXVI. Ainsi, comme certains auteurs l'ont souligné avec nous, la théorie moderne du *risque* ne serait pas étrangère au

droit pénal. On doit aussi rappeler que les Romains avaient déjà pressenti l'importance de la *res* dans les délits, et qu'à cet égard Gaius opposait aux contrats, qui créent des obligations *verbis aut consensu*, les délits qui consistent dans la chose elle-même, *re, id est ipso maleficio*.

Et l'on connaît, depuis des siècles, la distinction entre *furtum manifestum*, *furtum nec manifestum*, fondée, elle aussi, sur un sentiment normal de réaction plus vive au moment même du fait, et dont le droit moderne n'a pas cessé de tenir compte; même le droit soviétique, qui se veut si nouveau, l'a conservée.

Beccaria disait : « La vraie mesure de la gravité du crime est le dommage qu'il apporte à la société. C'est là une de ces vérités qui, quoique évidentes pour l'esprit le plus médiocre et le moins attentif, par une étrange combinaison de circonstances, ne sont connues avec certitude que d'un petit nombre de penseurs, dans chaque siècle et dans chaque nation... Quelques moralistes ont pensé que la gravité plus ou moins grande d'un crime dépend de l'intention de celui qui le commet; mais cette intention elle-même dépend de l'intensité de l'impression actuelle des objets et des dispositions précédentes de l'âme : donc, choses différentes dans tous les hommes, et qui varient dans le même individu avec la succession rapide des idées, des passions et des circonstances. Il faudrait donc avoir non seulement un code particulier pour chaque citoyen, mais une nouvelle loi pénale pour chaque crime. Souvent avec la meilleure intention, on fait un grand mal à la société; et, quelquefois, avec la plus forte volonté de lui nuire, on lui rend des services essentiels. »

XXVII. Nous avons dit que la conscience sociale, parfois, domine la loi. Devant cette force opposée au droit positif, *le devoir du législateur* est d'intervenir, pour éviter la confusion dans les principes, et les remous sociaux qui, nécessairement, s'ensuivraient.

Précisément, dans les trois cas que nous venons d'examiner : *crimes de guerre, rétroactivité de certaines lois exceptionnelles, délits d'omission*, des législations ont été récemment promulguées ou des projets présentés dans divers pays.

XXVIII. *La tentative*. Si l'on se place au seul point de vue de la défense sociale traditionnelle, il est évident que le système de *l'identité* de la peine légale pour la tentative et le délit consommé est le seul logique.

Pour les positivistes, c'était une certitude. Ferri disait : « Il n'y a aucune raison pour dire que, dans ce cas, le hasard du fait matériel rend le crime moralement moins pervers, socialement moins dangereux, juridiquement moins punissable. Le fait extérieur suffit à lui seul pour indiquer la puissance offensive du criminel, en dehors du hasard qui porte l'action entreprise jusqu'à la consommation ou même jusqu'à l'épuisement. »

La thèse positiviste rejoint la thèse classique, celle de l'Ancien Droit, celle du Droit canonique. Triomphe du point de vue *subjectif* : comme disait Hadrien : *in maleficiis, spectatur voluntas, non exitus*.

C'est la doctrine du *péché* : *non enim id quod furto ablatum est, sed mens furantis attenditur*.

Jousse écrivait : « La noirceur du crime consiste moins dans le fait que dans le dessein, la machination, et la volonté, qui fait la consommation de la malice et du mal. »

Muyart de Vouglans : « La loi veut que l'on considère l'événement moins que la volonté. »

Treillard, lors des travaux préparatoires du Code de 1810 : celui qui a commis la tentative « a commis le crime autant qu'il était en lui de le commettre. »

Dans le Droit intermédiaire, par contre, on constate une prédominance du point de vue libéral individualiste : le Code de 1791, sauf deux exceptions, assassinat et empoisonnement, ne réprimait pas la tentative.

Les efforts conjugués de la doctrine classique et de la doctrine positiviste n'ont pas abouti. A triomphé le système de *l'atténuation de répression* pour la tentative.

Même en France, où l'égalité de répression est maintenue dans la loi, même en Russie où l'on avait adopté d'une manière doctrinaire le point de vue positiviste, *la jurisprudence* a une tendance marquée à condamner la simple tentative moins sévèrement que le délit consommé.

Influence incontestable de la conscience sociale qui réagit surtout en fonction du résultat, de la *res*.

Même dans les cas de *tentative impossible* et de *délit manqué*, où la tendance subjective, on ne saurait le nier, est certes en progrès, c'est la prise en considération des éléments objectifs qui permettra d'éviter l'arbitraire, ce que semble bien avoir perdu de vue le législateur soviétique dans la réforme récente, qui retient à côté de la tentative proprement dite, une responsabilité assez vague pour la *préparation du crime*.

XXIX. On pourrait raisonner pour la *participation* comme pour la tentative.

Le droit français assimile le complice à l'auteur. Les positivistes voyaient même dans la complicité une circonstance aggravante.

D'un point de vue étroitement sociologique, les thèses classique et positiviste sont défendables, car la participation est plus dangereuse que les actions individuelles additionnées : la force du mal s'accroît plus qu'en proportion arithmétique.

Mais généralement, la complicité est sanctionnée moins sévèrement. On ne compte au complice que ce qu'il a fait réellement. Toujours la *res*. Même dans la jurisprudence française, par application des circonstances atténuantes.

Influence de la *res* aussi dans la situation inverse : comme dit S. C. Versele, la *conscience sociale* ne comprendrait pas actuellement qu'il peut être juste de faire des sorts totalement différents à Pierre ou Paul, encore qu'ils eussent commis le même fait personnel.

XXX. L'évolution de la doctrine du *délit politique* s'est faite, elle aussi, dans le sens de l'objectivation, et de l'affirmation du respect de la personne humaine.

En droit pénal interne, c'est certain : on ne se contente plus du simple but politique. Mais d'une façon plus caractéristique encore en Droit pénal international.

On a commencé, dans la matière de *l'extradition*, par tenir compte du mobile politique, de l'esprit politique dans lequel l'acte avait été accompli. Puis, en raison de l'évolution internationale, l'appréciation du mobile est devenue une véritable fiction qui permettait, dans les pays libres, le refus de livrer un homme à la vengeance du pouvoir. Dernière phase, toute récente : abandon de la fiction, prise en considération de l'élément objectif, affirmation de l'idéal du groupe : c'est ainsi que

le 21 janvier 1953, le *Bundesgerichtshof* a décidé que l'extradition n'est pas autorisée, même pour le délit de droit commun, si l'intéressé doit s'attendre à des persécutions à l'étranger pour des raisons d'ordre politique.

Abandon du critère de l'intention. Retour à l'appréciation purement objective, pour défendre une valeur sociale essentielle.

XXXI. Est-ce que le véritable fondement du délit de fuite n'est pas, avant tout, le sentiment unanime de réprobation que fait naître cette volonté d'échapper aux responsabilités au mépris de tout sens de la solidarité humaine?

De même — et d'une façon plus précise encore — pour le délit d'omission de porter secours, qui existe dans de nombreuses législations. N'est-il pas remarquable qu'en France, par exemple, la Cour de Cassation ait déclaré l'article 63, alinéa II nouveau du Code pénal, applicable même dans les cas où le secours était inutile ou inefficace. Le but est certain : défense de l'esprit de solidarité sociale dans le malheur; bien qu'en fait, il apparaisse nettement que les points de vue objectif et subjectif, ici, concordent, ou, en tout cas, se rejoignent.

XXXII. Et comment ne pas rappeler encore les paroles si convaincantes de M. le Procureur général Léon Cornil, qui font d'ailleurs si bien comprendre que dans les milieux judiciaires — notamment en Belgique — on constate assez fréquemment une sorte de résistance, d'hostilité à l'admission généralisée des mesures de sûreté : « ... la conscience sociale, instruite par les progrès scientifiques, se révolterait si ces malades étaient punis comme des criminels; ... mais elle s'insurgerait contre une absolution générale des délinquants pour le motif qu'il se pourrait qu'ils fussent malades...; notre société est fondée sur la croyance de la conscience sociale au libre-arbitre... ». De même, ajouterons-nous, la conscience sociale se révolterait contre l'impunité des délits d'imprudence, parce qu'elle ne tolère pas l'atteinte *fautive* à la vie ou à l'intégrité physique.

La croyance au libre-arbitre est trop forte pour qu'à défaut de preuve scientifique contraire, elle puisse être ignorée.

Tout se passe « *comme si* » nous étions libres...

Le « *comme si* » est l'approximation de toute science.

On est donc en droit de conclure en faveur de la liberté comme on le fait pour établir les lois de la nature.

Conclusion provisoire et sans prise de position dogmatique.

Nous croyons en notre liberté. Et cette croyance est socialement utile parce qu'elle ennoblit l'homme, le rend meilleur, neutralise ses tendances à la passivité.

Le doute profite à la liberté.

Le choix de la liberté jouera comme facteur déterminant le rôle utile qu'on reconnaît à la liberté elle-même. Liberté limitée, en tout cas. Liberté aux limites inconnues. Mais qui dit « limites » dit par là même « champ libre ».

Après le « *comme si* »... le « *même si* »... car « *même si* » nous n'étions pas libres, ce serait vrai pour le juge comme pour le délinquant. Et dès lors, *nihil novi*... : le crime a été commis... le jugement sera rendu... on agirait à la voix passive, mais à part cela...

Quant aux *progrès scientifiques*, il faut bien reconnaître que les sciences sur lesquelles se fonde la criminologie sont, comme l'admettent objectivement les criminologues eux-mêmes, encore à leurs débuts, souvent imprécises, et même parfois controversées dans leurs principes.

A cet égard, on ne saurait nier le véritable danger, à côté d'avantages éventuels et encore incertains, de l'institution de *mesures prédélictuelles*.

XXXIII. Sans doute, ne faut-il pas se soumettre à l'*opinion irraisonnée de la foule*. Il ne saurait en être question un seul instant. Et c'est pourquoi il faut bien insister, d'une part, sur le fait que la conscience sociale ne se confond pas avec l'esprit de la foule vengeresse — elle s'y opposera même le plus souvent — et, d'autre part, que même la conscience sociale ne doit pas nécessairement être reçue, considérée, comme intangible.

Il est permis de lutter, il faut même lutter pour une société meilleure, pour des institutions nouvelles, contre des valeurs établies. Mais sans vouloir imposer l'opinion minoritaire, et en retenant que l'attachement aux valeurs essentielles est, comme l'a dit le professeur Glansdorff, de Bruxelles, une source de vigueur et un indice de santé politique.

XXXIV. De ces constatations, on peut tirer des *conclusions pratiques* en ce qui concerne la défense sociale.

Tout d'abord, il apparaît que la criminologie au sens large devrait s'occuper de *l'éducation de la masse* quant aux problèmes de la délinquance et de la défense sociale.

Comme disait Pierre Cannat : au préalable, une réforme des états d'esprit; au sommet, à tous les échelons du personnel, et dans le grand public. Et il ajoutait : c'est ce qu'il y a de plus urgent et de plus difficile à réaliser.

Et S. C. Versele: il faut que le peuple comprenne le droit nouveau, que la « conscience sociale » sache exactement ce qu'est la défense sociale, quelles sont ses aspirations, ses moyens. La loi, précise-t-il, n'est le droit que si elle est comprise, admise, vécue par la communauté qu'elle doit régir; et il conclut : rien ne servirait d'imposer une justice exclusivement préventive à une collectivité qui n'en comprendrait pas le sens, qui en contesterait la dignité, qui éprouverait le sentiment qu'il n'y a plus de justice.

Peut-être arrivera-t-on, un jour, à ne plus sanctionner les délits d'imprudence de peines d'emprisonnement... Peut-être le juge statuera-t-il, dans l'avenir, en fonction de facteurs purement subjectifs déterminés scientifiquement, avec précision et certitude, sans plus tenir compte, notamment, des conséquences matérielles de la faute ou de l'intention...

Mais le moment n'est pas venu; une vraie politique de Défense sociale s'y oppose actuellement.

Qu'on informe le public de ces questions... Qu'on lui fasse connaître les résultats acquis par notre administration pénitentiaire, les buts qu'elle poursuit, les méthodes qu'elle emploie, les efforts qu'elle tente. C'est indispensable. Mais qu'on agisse avec mesure...

Le public a compris qu'il fallait traiter les mineurs et les adolescents autrement que les adultes; il sait qu'il existe un problème de la délinquance juvénile. Il a compris, par les événements de la guerre notamment, qu'il y a des facteurs criminogènes; il voit que l'alcoolisme est un fléau social... Mais ce sont les seuls de nos problèmes, ou à peu près, qui retiennent l'attention, et, encore, beaucoup de personnes ne les connaissent que par les informations de la presse quotidienne ou les mauvais films.

Même à propos du problème de l'enfance... Peu de personnes sont au courant des résultats obtenus et des méthodes employées dans certaines institutions dont le climat familial serait pour elles une révélation.

XXXV. Autre conséquence pratique importante : c'est que *le Juge de l'Exécution*, dont l'institution a été réclamée par l'École de la Défense sociale, et qui a fait son apparition dans plusieurs pays, notamment en France et dans le projet de réforme allemand, voit sa mission bien précisée, une fois dégagées, comme nous l'avons fait, les nécessités juridiques et sociales de la répression, et la mission du Juge. Le Juge de l'Exécution devra tenir compte de ces nécessités et avoir toujours en vue la défense des valeurs sociales, parmi lesquelles, les droits de la défense. Sa présence permettra la conciliation des intérêts de la Société d'une part, du traitement et du reclassement d'autre part.

Comme dans le système du sursis et de la probation : peine juridique, exécution criminologique.

XXXVI. L'utilité d'une défense sociale élargie résulte aussi avec force, et de façon peut-être encore plus précise, de certains exemples tirés du *Droit colonial*, qui offre le grand intérêt de s'attacher à des problèmes mettant en présence deux civilisations essentiellement différentes. Le fondement de la peine y apparaît éclairé de lumières nouvelles.

C'est ainsi que, selon moi, le juge colonial ne doit pas, en principe, prendre parti sur les *superstitions indigènes*, et que, par exemple, dans la matière du vol, il ne pourrait pas refuser de confisquer des talismans sous prétexte que, pour lui, juge, leur vertu protectrice serait purement imaginaire, qu'ils n'auraient donc pu servir à commettre l'infraction.

Affirmation du respect de la pensée d'autrui et de la neutralité du juge.

Et d'ailleurs, le talisman n'a-t-il pas finalement la vertu que lui donne celui qui y croit? Voler avec la conviction de ne pas être vu, quelle tentation! Vertu indirecte sans doute, mais effective du talisman. Vraie défense sociale, par conséquent.

Autre exemple. Le délit de *mutilation de cadavre*, prévu dans le code pénal congolais, exige l'intention *méchante*. En

droit pénal ordinaire, pareille exigence ne susciterait, ni difficultés, ni controverse. Au point de vue du droit colonial, par contre, se pose la question supplémentaire : cette intention méchante, est-ce l'intention appréciée par le juge de manière *objective*, c'est-à-dire par rapport à nos conceptions et valeurs, comme dans l'état de nécessité, ou est-ce l'intention méchante *dans le chef de l'agent*, appréciée subjectivement, c'est-à-dire une intention révélant sa méchanceté perverse.

Le Tribunal de Coquilhatville s'est prononcé, avec raison selon moi, pour l'interprétation subjective; en effet, le droit pénal, s'il doit tenir compte des valeurs, c'est pour en assurer la défense, et le juge pénal n'a pas à substituer sa conception objective personnelle aux facteurs subjectifs expressément prévus par la loi. La jurisprudence de Coquilhatville est cependant dissidente.

XXXVII. Un exemple, enfin, tiré du *Droit pénal international*.

Dans la matière de la compétence pénale internationale, nous trouvons, d'une part, une application directe de la défense sociale *stricto sensu* : la compétence des tribunaux à l'égard des crimes commis à l'étranger, même par des étrangers, dans les cas d'atteintes à la sûreté et au crédit de l'Etat, compétence fondée sur la *légitime défense*; d'autre part, une application de la défense sociale élargie : compétence des tribunaux belges à l'égard des crimes et délits commis, hors du Royaume, par un Belge, compétence fondée sur la règle *interest civitatis habere bonos subditos*, défense de l'honneur national et de la morale du groupe.

Ainsi comprise, ainsi rattachée à la notion de défense sociale, la tendance objectiviste n'a plus le caractère suranné, voire amoral, qu'on lui a trop souvent reproché.

XXXVIII. On voit donc très nettement que, contrairement à certaine opinion trop répandue, le droit pénal moderne ne se caractérise pas essentiellement par ses tendances subjectivistes.

Certes, celles-ci ont leur importance. Une grande importance, notamment dans les cas où la loi elle-même retient un élément moral précis, spécifique. Mais le droit pénal ne doit pas se confiner dans la recherche des intentions et des fautes.

C'est une erreur aux conséquences réellement néfastes que

de toujours considérer le Droit pénal comme étant de caractère essentiellement subjectif. Il y a là une prise de position regrettable, qui trouve son origine à la fois dans la *doctrine classique de l'intention*, qu'il faut aujourd'hui abandonner, dans les *thèses positivistes* qui n'ont apporté, à cet égard, qu'une vue artificielle, manquant de toute base et de considérations sociologiques, et aussi, dans une tendance de plus en plus répandue mais que je crois pour ma part critiquable, de donner la primauté aux *considérations purement criminologiques*.

Chose curieuse d'ailleurs, la criminologie elle-même paraît ne pas pouvoir échapper non plus aux facteurs objectifs. Elle s'oriente en effet maintenant dans l'étude de la personnalité de la victime. On en est à la « victimologie » ; à quand la « magistratologie » ?

Or, de quoi s'agit-il ? D'éléments évidemment extrinsèques à l'agent. Par ailleurs, la société n'est-elle pas — *hoc sensu* — toujours victime ? C'est pourquoi MM. Vouin et Léauté ont raison de donner au droit pénal la mission, notamment, d'étudier, de manière *objective*, le comportement antisocial du délinquant et la *réaction sociale* provoquée par l'infraction.

Très caractéristique, à cet égard, la récente disposition du *Code fédéral russe* qui, après avoir fixé l'âge de la majorité pénale à seize ans, le réduit à quatorze ans dans les *cas* de meurtre et de brigandage.

Et si l'on prend les crimes du *Droit pénal international* : terrorisme, génocide, infractions aux conventions humanitaires... Quelle est la réelle utilité de ces incriminations nouvelles de faits déjà réprimés par les plus fortes peines dans tous les pays civilisés : meurtres, assassinats, coups, séquestrations, incendies, destructions... si ce n'est la nécessité de punir *comme tels* les actes odieux qui soulèvent la réprobation universelle ?...

Le professeur Noirel, dans une étude qui vient de paraître sur la « victimologie », soulignait que certaines qualités objectives de la victime peuvent apparaître comme l'expression de valeurs sociales à défendre très particulièrement, et que, d'un point de vue criminologique, le choix par le délinquant de certaines victimes peut révéler son état dangereux, son caractère antisocial prononcé. Il ajoutait, d'un point de vue plus général, que la nécessité d'éviter l'arbitraire du juge reste,

quoi qu'en pensent certains criminalistes ou criminologues modernes, un des principes premiers du droit pénal. La répression, concluait-il, doit conserver assez largement son *caractère objectif*.

Le Droit pénal n'est pas la morale. C'est un « dispositif de sécurité sociale ». Et cette fonction même l'oblige à défendre les valeurs sociales, morales notamment.

XXXIX. D'où, l'effet utile de la peine classique, notamment quant à *l'intimidation*.

Il y a une sorte de scepticisme à la mode quant au caractère intimidant de la peine, et à la notion de responsabilité. Je crois personnellement que cet état d'esprit est critiquable. Et — sans paradoxe — je me permets de poser la question de savoir si la jeunesse, d'ailleurs mal informée de ces questions, n'y trouve pas une certaine justification à des débordements dont on s'inquiète à juste titre un peu partout.

Et peut-être pas seulement la jeunesse...

Il ne serait pas inutile d'enquêter sur l'influence de certaines idées criminologiques nouvelles — bien ou mal comprises — sur les jeunes... et les moins jeunes...; comme d'ailleurs, on s'est préoccupé, à juste titre, de la réciprocité des effets de la peine et de la récidive.

Au Colloque du mois de mars 1958 à Bruxelles sur la Délinquance juvénile, le professeur Heuyer, de Paris, et le conseiller Chazal, ont judicieusement insisté sur la valeur éducative, d'intimidation, d'exemplarité de la peine, et sur le caractère individuel de l'acte de délinquance; quant à M^{lle} Racine, professeur à Bruxelles, elle a montré que la délinquance juvénile est un phénomène endémique, général, mais que, dans de nombreux cas, elle finit par se résoudre d'elle-même.

XL. Comme l'indique le *programme minimum*, il convient « d'assurer d'abord le respect des valeurs humaines », et donc « ne pas adopter une doctrine niant les valeurs morales... il est essentiel que la justice criminelle soit conforme à la conscience sociale et qu'elle fasse un large appel au sentiment qu'a chaque être humain de la responsabilité morale ».

D'ailleurs cette objectivation n'est pas spécifique au droit

pénal, nous l'avons déjà vu. En *droit civil*, par exemple : emploi de plus en plus fréquent de règles forfaitaires, abandon de plus en plus certain de la notion de faute subjective, critères objectifs dans la recherche de la volonté et du consentement, etc. Le *sentiment de justice*, si profondément ancré au cœur des hommes, y gagne sans aucun doute. Car l'appréciation des fautes et des intentions est toujours délicate. Se soumettre à une règle objective, la même pour tous, donne satisfaction au sentiment d'égalité, au désir de protection et à la notion du juste.

Mais sur quoi nous voudrions spécialement insister encore, c'est que cette prise en considération des valeurs objectives, comme telles, dans l'œuvre de répression pénale, trouve son vrai fondement dans la *défense sociale*, alors qu'à première vue on serait tenté d'y voir une tendance opposée.

Nous plaçons en réalité pour une *défense sociale élargie*, qui ne tiendra plus seulement compte du délinquant et de la société *stricto sensu*, mais aussi du patrimoine social, le premier et parfois le seul à souffrir directement de l'action criminelle.

Ainsi donc, le droit pénal contemporain obéit à deux tendances, objective et subjective, qui ne sont contraires qu'en apparence, reliées qu'elles sont par le même fondement du droit de punir.

Comme disent MM. Vouin et Léauté, la criminologie ne peut méconnaître les catégories juridiques, ni la langue du Droit..., le Droit étant le reflet, plus ou moins fidèle, des conceptions en honneur dans la société.

XLI. On peut, je crois, conclure de ce que nous avons vu jusqu'ici et des opinions que nous avons citées, que la conception nouvelle d'une défense sociale élargie commence à être favorablement accueillie *en doctrine*.

Je voudrais ajouter, sur ce point, que le conseiller J. Chazal, dans la *Revue de Science criminelle* de 1956, page 206, a souligné l'intérêt de la notion, et insisté, lui aussi, pour que les solutions que préconise la défense sociale, soient adoptées par la conscience collective, si l'on veut qu'elles deviennent applicables sans qu'il y ait divorce entre la justice et la communauté.

Quant au juge Versele, son opinion paraît avoir varié. A l'occasion d'un article donné en 1956 aux *Mélanges De Greef*, et dont j'ai cité un passage plus haut, il insistait lui-même sur l'importance de la conscience sociale. Aux journées de 1958, à Paris, si l'on en juge d'après les comptes rendus publiés à ce jour, il fit certaines objections à propos du caractère variable de la notion, et voulut, une fois de plus, la rapprocher de l'instinct de vengeance. Mais, je tiens à le répéter encore, dans la matière de l'imprudance, étudiée à Paris, est-ce la foule anonyme et vengeresse qui « exige » ? Non... ce sont, nous l'avons dit, les juges, le législateur, la doctrine, l'opinion représentative; quant à l'imprécision de la notion, il est facile de répondre que rien n'est moins précis, plus secret, plus variable, que l'intention, le mobile ou la faute...

Dans un compte rendu de l'ouvrage du professeur Rubbrecht, de Louvain, M. Versele reparle de notre conception, et la compare à la fonction socio-pédagogique du droit pénal dans la doctrine de M. Rubbrecht.

Enfin, dans un rapport en collaboration, que vient de publier la *Revue de Droit pénal*, M. Versele ne paraît plus contester notre thèse.

Celle-ci fut encore approuvée récemment dans une étude de M. J. Verhaegen.

XLII. *Thèse nouvelle*, qui épouse la ligne de l'évolution des idées. Le droit pénal classique était légaliste, abstrait et individualiste; il était avant tout et presque uniquement, une réaction contre l'arbitraire de l'ancien droit et ses rigueurs excessives.

Légaliste, parce qu'il s'attachait plus au délit qu'au délinquant, et parce qu'il raisonnait sur le syllogisme : le fait, la loi, la peine.

Abstrait, parce qu'il ne connaissait que le type d'homme idéal, c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie à la mode, non existant.

Individualiste, enfin, parce qu'il était fondé sur l'idée de châtement, et recherchant avant tout l'intention morale.

C'est l'époque de la croyance aux *absolus*, intellectualisme intransigeant, créé par l'idéologie de 1789 : la loi, notamment, *lex* divinisée; la liberté théorique, aux effets pro-

videntiels; la propriété, droit naturel absolu, droit sacré; le nationalisme égoïste...

Le *positivisme* a mis l'accent sur la défense sociale, mais en se fondant lui aussi sur des positions dogmatiques : négation du libre-arbitre et scientisme.

Notre pensée d'aujourd'hui est à la fois plus réaliste et plus nuancée. A l'affirmation de valeurs absolues, de principes figés, s'est substituée une hiérarchie plus souple de valeurs sociales d'expérience. L'accent a été mis à la fois sur la solidarité sociale et le respect de la personne humaine, réelle, vivante, existante. S'est dégagée progressivement la notion de relativité de la loi, et se sont affirmées nettement les idées généreuses de communauté et solidarité humaines.

Notions variables, sans doute, mais indispensables à la vie sociale d'aujourd'hui, et dont la violation flagrante ne saurait être impunément tolérée.

La société a donc le devoir d'en assurer la défense et le besoin impénétrable mais réel et utile, d'en réaffirmer chaque fois l'existence.

XLIII. Réflexions qui m'ont permis d'affirmer dans un récent article que c'est sans doute le droit pénal qui devrait principalement orienter les recherches en vue de définir le *droit naturel* et établir son contenu.

J'entends un droit naturel *objectif*, c'est-à-dire l'ensemble des règles formant pour la majorité de telle société l'idéal actuel de vie individuelle et sociale, et fondées sur des valeurs dont cette majorité entend affirmer l'existence et assurer la défense comme telles.

Défense des valeurs sociales : un aspect de la défense sociale, son aspect *intellectuel*, à côté de son aspect *physique* (élimination) et de son aspect *humain* (resocialisation).

Le droit pénal, philosophie des valeurs, épreuve du droit naturel. Pas un condensé moralisateur *a priori* : « Tu ne tueras point »... « Tu ne voleras pas »... mais une épreuve sociologique objective.

XLIV. Ma *conclusion* sera brève : nécessité, au point de vue de la défense sociale nouvelle, de prendre en large considération, à côté de la société et de l'homme, la conscience sociale. Non pas la conscience sociale active, source de droit,

qui ne saurait intéresser directement la défense sociale, mais la conscience sociale objective, réalisée, véritable état d'âme collectif, auquel on ne porte pas atteinte impunément, et dont il convient donc d'assurer la défense.

Vue nouvelle, s'intégrant harmonieusement dans l'évolution actuelle des idées, et réalisant la parfaite synthèse du Droit : *l'homme, la société, l'idéal*.

Bibliographie

- ANCEL, M., *La Défense sociale nouvelle*, Paris, 1954.
- BEGGARIA, *Traité des Délits et des Peines*, Amsterdam, 1771.
- BEKAERT, H., *Circonstances aggravantes de l'imprudence (Journal des Tribunaux, 1954, pp. 585-588)*.
- BERGSON, H., *Les deux Sources de la Morale et de la Religion*, Paris, 1948.
- CONSTANT, J., *L'Evolution du Droit pénal (Revue de Criminologie et de Police technique, 1953, VII, n° 3)*.
- CORNIL, G., *Ancien Droit romain*, Bruxelles-Paris, 1930.
- CORNIL, L., *Introduction aux Nouvelles. Procédure pénale, tome I^{er}*, Bruxelles.
- CORNIL, P., *Perspectives d'avenir (Cinquante ans de Droit pénal et de Criminologie, Publication jubilaire de la Revue de Droit pénal et de Criminologie, Bruxelles, 1957)*.
- DE GREEF, E., *Introduction à la Criminologie*, P. U. F., Paris, 1948.
- Délinquance juvénile (La)*, Colloque des 15 et 16 mars 1958, C. E. D. J., Bruxelles, 1958.
- DUMON et VAN HOOREBEKE, *Répression de l'Avortement (Revue de Droit Pénal et de Criminologie, 1952-1953, pp. 872-889)*.
- DU PASQUIER, Cl., *Introduction à la Théorie et à la Philosophie du Droit*, 3^e édit.
- DUPRÉEL, Eug., *Sociologie générale*, Paris, 1948.
- DUPRÉEL, J., *Le Régime des prisons et l'Esprit sociologique (Bulletin administratif des Prisons, Bruxelles, 1950, pp. 85 et suiv.)*.
- FERRI, *Sociologie criminelle*.
- FORIERS, P., *L'état de nécessité en droit pénal*, préface de M. PHILONENKO, Paris-Bruxelles, 1951.
- GLANSDORFF, M., *Le libre examen. Principes et applications (Revue de l'Université de Bruxelles, 1958, n° 3)*.
- GRAVEN, J., *Droit pénal et Défense sociale (Revue de Droit pénal suisse, 1955, pp. 1 et suiv.)*.
- *La conciliation des Principes criminologiques et de Défense sociale avec les exigences de l'Etat fondé sur le Droit examinée à la lumière du projet de révision du Code pénal allemand (Revue internationale de Défense sociale 1957, n° 3)*.
- HANNEQUART, Y., *La Responsabilité pénale de l'Ingénieur*, Liège, 1959.
- HERZOG, J.-B., *La répression des infractions involontaires (Revue de Droit pénal et de Criminologie, 1958-1959, pp. 87-108)*.
- JIMENEZ DE ASUA, *La notion de culpabilité en droit comparé (Revue internationale de Droit comparé, 1954, pp. 5 et suiv.)*.
- JESCHECK, H. H., *Les principes de la Réforme du Droit pénal allemand*

- (*Revue de Science criminelle et de Droit pénal comparé*, 1959, p. 67).
- *La fonction sociale de la peine* (*Revue internationale de Défense sociale*, 1955, p. 172).
 - *Cinquante ans d'histoire du droit pénal, République fédérale allemande* (*Cinquante ans de Droit pénal et de Criminologie*, publication jubilaire de la *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, Bruxelles, 1957).
 - *La Riforma del Diritto penale tedesco* (*Riv. ital. Diritto penale*, 1955, p. 161).
 - *Evolution du Droit pénal en Allemagne* (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1959, pp. 74 et suiv.).
- JOUSSE, *Traité de la Justice criminelle*, Paris, 1771.
- Law in Eastern Europe, N° 3 : The Federal Criminal Law of the Soviet Union and the Union Republics*, Leyden, 1959.
- LEGAL, *Chronique de jurisprudence* (*Revue de Science criminelle et de Droit pénal comparé*, 1958, p. 93).
- LEGROS, R., *L'élément moral dans les infractions*, Paris-Liège, 1952, Préface de M. PHILONENKO.
- *Conscience sociale et Défense sociale* (*Revue internationale de Défense sociale*, 1955, n° 3, pp. 190-209).
 - *Droit naturel et Droit pénal* (*Journal des Tribunaux*, 1958, p. 381).
 - *Considérations sur les délits d'imprudence* (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1958-1959, pp. 109-135).
 - *Les superstitions et le juge* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1955, n° 5).
 - *Considérations sur le vol* (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1954-1955, pp. 651-684).
 - *Vers une théorie uniforme de l'erreur* (*Journal des Tribunaux*, 1953, p. 337).
 - *Essai sur l'autonomie du droit pénal* (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1956-1957, novembre).
- Mélanges De Greef. Autour de l'œuvre du D^r E. DE GREEF*, 2 volumes, Paris-Louvain, 1956.
- MINEUR, G., *Droit pénal congolais*, Bruxelles, 1953.
- MUYART DE VOUGLANS, *Institutes du Droit criminel*, Paris, 1757.
- NOIREL, *La victimologie* (*Revue de Science criminelle et de Droit pénal comparé*, 1959, n° 2).
- RIPERT, G., *Les forces créatrices du droit*, Paris, 1955.
- SERVAIS, J., *Le Meurtre par omission* (*Belgique judiciaire*, 1927, pp. 609 et suiv.).
- SPENDEL, *Statistique* (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1954-1955, 817).
- STEFANI et LEVASSEUR, *Droit pénal général et Criminologie*, Paris, Dalloz, 1957.
- TROUSSE, P. E., *La réforme du Droit pénal allemand* (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1957-1958, juillet).
- VERHAEGEN, J., *Le délit d'imprudence et la guerre*, (*Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 1959-1960, février).
- VERSELE, S., *Compte rendu bibliographique de l'ouvrage du professeur RUBBRECHT dans Revue de Science criminelle et de Droit pénal comparé*, 1959, p. 521.
- *Justice et Publicité*, en collaboration (*Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 1959-1960, décembre).
- VOUIN et LÉAUTÉ, *Droit pénal et Criminologie*, P. U. F., Paris, 1956.

Libre pensée et pensée serve au moyen âge

Introduction générale au cours de philosophie médiévale

par **F. MASAI,**

Chargé de cours à l'Université,
Conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique

Avant tout je tiens à dire combien je suis honoré de la confiance que m'a témoignée l'Université en me chargeant du cours de « Philosophie médiévale » ⁽¹⁾. Je voudrais en retour l'assurer que je suis bien conscient des devoirs de ma charge. Ils me paraissent même d'une gravité particulière, étant donné qu'il s'agit de créer un cours et de le créer selon toutes les exigences de la science.

D'autres n'ont le plus souvent qu'à suivre une tradition. Leur dessein, voire leur mission expresse n'est-elle pas précisément de l'imposer à la jeunesse d'aujourd'hui? Plus difficile, bien différent en tout cas, doit être l'enseignement de celui qui croit aux possibilités de progrès indéfini de l'esprit humain, de celui qui estime notamment que les derniers siècles, en créant les sciences naturelles, la philologie et l'histoire, ont renouvelé les connaissances et permis à l'humanité de dépasser à jamais les synthèses de la philosophie et, disons-le sans ambages, de la théologie médiévales. C'est donc dans une perspective rigoureusement historique qu'il conviendra de replacer ici les doctrines. Certes, il faudra les étudier avec une parfaite objectivité, mais aussi avec un esprit critique toujours en éveil.

A cette double condition, je suis persuadé qu'un cours de

(1) Ce texte a été présenté comme leçon inaugurale le 3 février 1960. On en a gardé ici le style oral.

philosophie médiévale peut rendre de réels services, et pas seulement à de rares spécialistes.

Tous les médiévistes — personne ne le contestera — doivent être mis en mesure de comprendre, sans contresens et sans anachronismes, les hommes et les institutions qu'ils étudient. Mais il s'agit de satisfaire à un besoin plus général encore : l'Européen cultivé, à quelque secteur qu'il appartienne, ne peut plus ignorer aujourd'hui les modes de penser qui ont régi notre civilisation pendant plus d'un millénaire et qui continuent d'orienter les démarches et la vie d'une partie notable de nos contemporains.

Ces raisons valent pour tous les esprits; il en est d'autres qui réclament plus spécialement l'attention du libre penseur. Peut-il négliger l'étude des doctrines où l'on prétend trouver les raisons de mettre en tutelle la pensée humaine? N'importe-t-il pas au contraire de projeter sur la pensée médiévale la lumière de la critique et de l'histoire, afin qu'apparaisse nettement le caractère relatif et, pour tout dire, simplement humain des doctrines du moyen âge, comme des sources où elles se sont alimentées?

En tout état de cause, il ne peut être inutile de refaire, avec les sciences et la philosophie, la route qu'elles ont suivie pour atteindre leur indépendance et leur efficacité actuelles.

Comme nous allons bientôt le constater, tel lambeau de texte, aujourd'hui retrouvé dans un manuscrit unique, peut témoigner de plus de génie et même d'un rayonnement spirituel bien supérieur à des écrits que l'orthodoxie de leurs auteurs a fait multiplier et répandre partout, jusqu'à nos jours. Bien des injustices sont à redresser, bien des perspectives sont à rectifier, comme l'avait parfaitement compris, il y a plus d'un siècle, Ernest Renan, lorsqu'il entreprit de retracer l'histoire de l'averroïsme. Pour obtenir des résultats intéressants, il suffit de déplacer le centre de gravité des recherches. Au lieu de leur faire consolider des traditions, justifier la réaction, il faut simplement leur assigner leur but normal et scientifique, leur demander de faire apparaître dans le passé ce qui annonçait et préparait ou, au contraire, ce qui contrecarrait l'apparition de la problématique, des méthodes et des solutions modernes.

A étudier ainsi, sans solution de continuité, le devenir de

la pensée scientifique et philosophique, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne, on acquiert non seulement une vue plus complète et plus exacte du développement de la pensée occidentale, mais on découvre des motifs supplémentaires de s'attacher à la sauvegarde des conditions d'une pensée libre et créatrice. Et ce bénéfice n'est peut-être pas le moindre de ceux qu'on peut retirer d'une étude, historique et critique, de la philosophie médiévale.

*
**

Les conditions de la pensée, voilà bien un sujet qui mérite de retenir l'attention de l'historien indépendant. Pour ma part, je me promets bien d'y insister à toute occasion dans ce cours, autant que sur le dynamisme interne et la cohérence des doctrines. Les conditions dans lesquelles ils s'adonnaient à la philosophie ont du reste vivement préoccupé les penseurs médiévaux eux-mêmes. Aussi m'a-t-il semblé que les diverses théories par lesquelles ils ont prétendu justifier la manière de philosopher qui avait leurs préférences, constitueraient une assez bonne introduction à ces leçons sur la philosophie médiévale.

Les diverses positions adoptées en ce domaine, dans la chrétienté du moins, peuvent se ramener à trois types. L'une, la première en date et la plus répandue dans les milieux dirigeants de la société, préconisait, avec toute la force que ce terme possédait dans l'antiquité et à la période féodale, l'asservissement de la pensée humaine au magistère de l'Eglise. Une seconde position, diamétralement opposée, commença d'être tenue à partir de l'époque gothique par de nombreux intellectuels du tiers état : elle revendiquait pour la pensée philosophique et scientifique une indépendance absolue. Enfin, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, un essai de compromis entre ces positions extrêmes fut proposé par l'école thomiste. Celle-ci défendait pour la raison humaine un statut d'autonomie, c'est-à-dire non pas d'indépendance totale vis-à-vis de la foi et de l'Eglise, mais néanmoins un exercice moins strictement contrôlé, plus soucieux de sauvegarder à la raison le droit de définir ses buts et ses méthodes. Seules, les conclusions dernières, dans les matières où la révélation s'était expri-

mée par l'Eglise, devaient être contrôlées par la théologie et, le cas échéant, rectifiées selon ses directives.

C'est au **xiii^e** siècle que ces théories se sont nettement affirmées les unes par rapport aux autres. Ce moment est du reste, à bien des égards, le tournant de l'histoire de la philosophie médiévale. Il est privilégié entre tous. C'est celui où, sous l'influence d'Averroès et de la pensée judéo-arabe en général, la philosophie occidentale s'engage dans des voies nouvelles. C'est l'époque où la pensée européenne renoue véritablement avec la pensée grecque classique et ses méthodes rationalistes.

Dans le troisième quart du **xiii^e** siècle, l'université de Paris vit ses heures les plus ardentes. L'effervescence y est indicible. En fait, la faculté des arts se trouve en état de révolte contre la faculté de théologie, et celle-ci est elle-même divisée sur la tactique à suivre dans la lutte, voire sur le fond même des débats. Les principaux maîtres de la pensée médiévale sont alors aux prises : saint Bonaventure et la majorité des docteurs de la faculté de théologie, avec l'ensemble de l'épiscopat, exigent l'inféodation de la raison à l'autorité de l'Eglise, réclament le maintien de l'intégrisme augustinien, tandis que les principaux docteurs dominicains, Albert le Grand et surtout son disciple, Thomas d'Aquin, proposent de faire le maximum de concessions possible aux nouvelles tendances, c'est-à-dire à l'aristotélisme averroïste et libre penseur que défendent, avec énergie et lucidité, des maîtres de la faculté des arts, Siger de Brabant et Boèce de Dacie.

En 1277 les discussions seront définitivement tranchées par voie d'autorité. L'évêque de Paris, Etienne Tempier, condamne alors solennellement toutes les formes de libre pensée et même plusieurs positions thomistes. Peu après, la condamnation sera réitérée par l'archevêque de Cantorbéry, Robert Kilwardby, lui-même un docteur fameux de ce temps. Jamais plus le moyen âge ne connaîtra la franche explication qui s'était instituée à Paris, entre 1260 et 1277.

Avant d'entrer dans le vif du débat, quelques éclaircissements paraissent encore nécessaires, concernant les relations entre la faculté des arts et la faculté de théologie. Alors, comme d'ordinaire en effet, la lutte des idées prenait appui sur des oppositions sociales et personnelles.

La faculté des arts, conformément à la conception augustinienne du haut moyen âge, était en principe une simple école préparatoire, une propédeutique, instituée principalement en vue de préparer les clercs aux études ultérieures de théologie.

La récupération des œuvres d'Aristote vint altérer ce caractère initial de la faculté des arts. Ce n'était pas, en effet, dans la faculté de théologie qu'il convenait d'expliquer les textes de ce penseur païen, textes qui, de surcroît, avaient un caractère profane et technique très prononcé. Par la force même des choses, la faculté des arts se trouva ainsi amenée à enseigner, non plus seulement des disciplines préparatoires et auxiliaires, comme la logique et les diverses branches du trivium et du quadrivium traditionnels, mais les spéculations les plus hautes de l'esprit humain : la cosmologie, la psychologie, la morale et même la métaphysique.

Mais, de ce fait, l'enseignement de la faculté des arts, qui trouvait antérieurement sa finalité dans l'exégèse et les autres disciplines professées à la faculté de théologie, acquit une fin nouvelle, très supérieure à celle d'autrefois et, surtout, interne, à savoir l'explication des traités d'Aristote par la faculté des arts elle-même.

A remarquer encore que les règlements universitaires devaient pousser les maîtres ès arts à réclamer l'indépendance complète de leur enseignement et, par conséquent, celle de la philosophie. En effet, il était interdit à ces maîtres de professer sur des sujets relevant de la faculté de théologie. Or l'explication d'Aristote rendait inévitable la discussion des grands problèmes soulevés par la pensée grecque. Pour justifier leur conduite, même du seul point de vue juridique, les maîtres ès arts furent donc conduits à rechercher pour la philosophie un statut nouveau, un statut de complète indépendance vis-à-vis de la théologie et de la foi.

Telles sont les conditions historiques qui favorisèrent la formation d'une véritable théorie de la libre pensée à Paris peu avant 1277. Cette théorie est connue dans l'histoire sous le nom de « doctrine de la double vérité ».

Il n'est guère probable que l'expression soit une création des libres penseurs eux-mêmes; elle a plutôt été forgée par leurs adversaires pour les mieux réfuter dans l'opinion contemporaine. Relisons la fameuse phrase où elle se rencontre

pour la première fois, phrase de la condamnation de 1277. Etienne Tempier déclare : « Ils disent (à savoir les maîtres condamnés de la faculté des arts), ils disent que certaines choses sont vraies selon la philosophie qui ne le sont point selon la foi catholique, comme s'il y avait deux vérités contraires, *quasi sint due contrariae veritates*. » L'emploi du mot « quasi » montre qu'il s'agit d'une critique, non d'une citation. Le texte de la condamnation continue d'ailleurs de manière à lever tous les doutes sur son interprétation : « comme s'il y avait deux vérités contraires et comme s'il pouvait y avoir, en face de la vérité de la Sainte Ecriture, une vérité dans les œuvres des païens maudits, dont il est écrit : Je perdrai la sagesse des sages, parce que la vraie sagesse ruine la fausse (2) ».

Mais il importe peu, en somme, que les averroïstes aient utilisé ou non l'expression de « double vérité ». La question qui vaut vraiment d'être posée est celle de savoir si, dans la faculté des arts de l'université de Paris, en 1277, il se trouvait des maîtres ayant élaboré une théorie pour justifier le libre exercice de la raison humaine. Or, ainsi posée, la question n'admet qu'une seule réponse, affirmative, depuis la publication, en 1954, d'un opuscule de Boèce de Dacie *Sur l'éternité du monde*, que M. Sajo a retrouvé dans le manuscrit latin 104 du Musée national à Budapest (3).

Pour suivre plus aisément l'argumentation de Boèce de Dacie, commençons par examiner un cas concret de conflit entre le dogme et la philosophie, un exemple étudié d'ailleurs par l'auteur même : celui de la résurrection des morts. La foi catholique oblige à croire que Dieu ressuscitera les morts au dernier jour. La physique aristotélicienne arrive, pour sa part, à la conclusion que la résurrection est impossible. Néanmoins, assure Boèce, il n'y a nullement contradiction entre la foi et la raison. Quand celle-ci scrute le problème, elle le fait, nous dit-il, à l'aide des causes naturelles, *per causas naturales*. Par conséquent, lorsque le philosophe déclare qu'une chose est

(2) *Chartularium universitatis Parisiensis*, ed. H. DENIFLE et Aem. CHATELAIN, t. I (Paris, 1889), p. 543.

(3) Geza SAJO, *Un traité récemment découvert de Boèce de Dacie : De mundi aeternitate*, Budapest, Akademiai Klado, 1954. Les passages qui seront cités ici ou paraphrasés se lisent pp. 117-119.

impossible, cela veut toujours dire « impossible par les causes naturelles », les seules que le philosophe puisse atteindre par ses méthodes. En l'occurrence, le Stagirite a écrit qu'une chose corrompue ne peut revenir à l'existence *individuellement* identique, l'identité ne pouvant jamais être que spécifique entre l'individu désagrégé et celui qui renaît. Une telle conclusion, la chose est évidente, se tire de l'expérience des causes naturelles et de raisonnements qui s'y appuient.

Voilà que, d'autre part, la foi nous assure que Dieu ressuscitera les individus humains qui sont morts. Qu'y a-t-il là de contradictoire? interroge Boèce. L'action de Dieu n'est pas au nombre des causes naturelles qu'étudie le philosophe, et les lois que le physicien formule ne s'appliquent pas à cet agent supérieur. Dès lors on peut parfaitement soutenir la conclusion d'Aristote et, si l'on veut, professer simultanément la foi de l'Eglise en la résurrection des morts.

Tous les conflits entre la foi et la raison peuvent se résoudre de la sorte selon notre docteur, à condition que l'on veuille se rappeler que les conclusions rationnelles sont exclusivement tirées des causes naturelles, les seules que l'homme puisse scruter, *rationes investigabiles ab homine*. La foi, de son côté, sera toujours sauve, puisqu'elle pourra toujours se fonder sur la puissance infinie de Dieu, supérieure à toutes les causes naturelles. Enfin — et c'est manifestement le résultat le plus apprécié, sans doute même le seul vraiment recherché par l'auteur — la philosophie n'a plus rien à redouter pour son indépendance : elle peut dérouler imperturbablement la chaîne de ses raisonnements, sans avoir jamais à y ménager une place aux dogmes, ni même à se soucier d'un accord quelconque avec aucun des enseignements de l'Eglise.

« On dit, poursuit Boèce en propres termes, que le chrétien en tant que tel ne peut philosopher, parce que sa religion (*lex*, écrit-il, après son maître arabe), parce que sa religion l'oblige à ruiner les principes de la philosophie, *cogitur destruere principia philosophiae*. C'est faux, répond le maître ès arts, car le chrétien admet qu'une conclusion, obtenue par des raisons philosophiques, ne puisse pas être différente » de ce qu'elle est en philosophie. Par contre, précise Boèce, « le chrétien admet qu'elle puisse être différente, par une cause supérieure, par la cause qui est celle de la nature et de tout

l'être créé ». Mais cela ne relève plus de la philosophie. Suit ici une conclusion qu'Averroès n'eût point désavouée : « Ainsi donc le chrétien à l'intelligence suffisamment déliée, *subtiliter intelligens*, n'est pas astreint, par sa religion, à détruire les principes de la philosophie. Il peut au contraire sauvegarder intégralement et la foi et la philosophie, *sed salvat fidem et philosophiam neutram corripiendo*. »

Pour Boèce, tous les chrétiens ne possèdent toutefois pas l'intelligence suffisamment déliée, même les dignitaires de la chrétienté sont à ranger parmi les hommes trop peu doués pour saisir la finesse de cette philosophie. Aussi, poursuit-il avec une audace surprenante : « si quelque dignitaire ne peut comprendre des choses si difficiles, *si autem aliquis in dignitate constitutus fuerit et tam ardua non possit intelligere*, qu'il obéisse à qui est plus savant que lui et qu'il croie à la religion chrétienne, *tunc oboediat sapientiori et credat legi christianae*. » A une condition toutefois : que ce chrétien peu intelligent, que ce prélat ne prétende point croire en vertu d'un raisonnement, car, fondé sur des prémisses simplement probables, un tel raisonnement ne pourrait engendrer la certitude absolue que réclame la foi. Selon notre averroïste, la foi ne peut être que simple et sans raisons, car la seule certitude véritable est celle que procure l'évidence. Pareille certitude est refusée par définition à la foi, *fides non est scientia*.

On l'aura constaté, Boèce de Dacie se garde bien d'attaquer de front la théologie. Il n'ose pas non plus expliquer les mystères de la foi comme des symboles de vérités philosophiques, ainsi qu'on le fera à la Renaissance et comme le faisaient déjà certains penseurs arabes, notamment Averroès. Mais, en deçà de ces limites que le catholicisme du temps ne permettait évidemment pas de franchir, le maître ès arts prétend justifier un rationalisme pratiquement tout aussi illimité. Il revendique pour la philosophie le droit de raisonner sur toutes choses, y compris les matières régies par la foi et le magistère de l'Église, sans se soucier d'autres lois que des lois de la nature ou de la logique. Dans le domaine des « causes naturelles », selon l'expression de notre philosophie, le penseur est totalement indépendant. Il peut, entendez même : il doit accepter toutes les conclusions rationnellement établies, y compris les plus franchement opposées à la foi et à la doc-

trine de l'Église, parce que le domaine de la raison et celui de la foi sont complètement séparés. Les conclusions qui valent dans l'un ne peuvent avoir la prétention de valoir dans l'autre. Ce sont des vérités différentes.

Quand on a lu le traité récemment découvert de Boèce de Dacie, on ne relit plus Siger de Brabant, ni aucun des averroïstes avec les mêmes yeux. Des textes fugitifs et elliptiques, qui nous laissaient hésitants, deviennent clairs et précis, d'une précision qu'on peut à présent qualifier de technique. Qu'on reprenne, par exemple, le passage des *Quaestiones de anima intellectiva*, où Siger répond à saint Albert : « Ici, dit-il, nous recherchons seulement la pensée des philosophes et en particulier celle d'Aristote, même si d'aventure le Philosophe a pensé autrement que la vérité, et même si la révélation nous a transmis, au sujet de l'âme, des choses qu'il n'est pas possible de conclure par les causes naturelles — on aura reconnu la formule, — *quae per causas naturales concludi non possunt.* » Et Siger ajoute encore cette précision qui démontre jusqu'où va l'accord avec son collègue, Boèce : « nous n'avons pas à tenir compte ici des miracles de Dieu, puisque nous discutons des choses de la physique, selon les procédés de la physique, *nihil ad nos nunc de Dei miraculis, cum de naturalibus naturaliter disseramus* (*) ».

On pourrait indéfiniment prolonger de telles citations de Siger de Brabant, de Jean de Jandun, bref de tous les averroïstes. On les comprendrait mieux à la lumière des explications fournies par Boèce; mais on n'ajouterait rien à la doctrine formulée par le maître ès arts de Paris dès avant 1277. Posons-nous plutôt une autre question, qui nous introduira dans une théorie différente sur les rapports entre la foi et la raison, celle de saint Thomas d'Aquin. Voici cette question : la doctrine de la double vérité, telle que nous venons de la voir exposer par Boèce, remonte-t-elle aux tout premiers averroïstes latins ou bien a-t-elle été élaborée par la génération de Boèce, sinon par ce maître en personne? Poser cette question équivaut, nous allons le voir, à en formuler une autre, fort paradoxale, mais plus fondée qu'il n'y paraît de prime

(*) SIGER DE BRABANT, *Quaestiones de anima intellectiva*, III (éd. P. Mandonnet, dans *Les philosophes belges*, t. 7, Louvain, 1908, pp. 153-154).

abord, à savoir : dans quelle mesure saint Thomas d'Aquin n'a-t-il pas aidé les libres penseurs de son temps à justifier leur indépendance, en leur faisant découvrir les arguments décisifs, c'est-à-dire ceux que les théologiens ne pourront jamais réfuter ?

*
**

Dans l'état actuel des connaissances, un point paraît solidement établi : les premiers disciples latins d'Averroès ont professé la possibilité de maintenir toutes les conclusions de la philosophie d'Aristote, sans ménager d'exception en faveur des dogmes. Néanmoins il est certain aussi qu'au milieu du XIII^e siècle les disciples latins du Commentateur ne possédaient pas encore tous les éléments de la théorie qui devait, dans les âges suivants, leur permettre de défendre victorieusement la liberté de pensée. Il semble bien, au contraire, que la doctrine de la double vérité n'ait reçu sa formulation définitive qu'entre les années 1270 et 1277, c'est-à-dire au cours des polémiques suscitées par l'entrée de l'averroïsme à la faculté des arts de l'université de Paris.

A priori déjà, il n'est guère concevable que les critiques subtiles des maîtres qui s'affrontèrent alors, n'aient point mis les averroïstes dans l'obligation de raisonner plus profondément leur position. Les critiques de saint Thomas, en particulier, ne pouvaient manquer de les inviter à réfléchir, car, à la différence de tant de théologiens du temps, qui demeuraient augustinien et qui parlaient donc un autre langage philosophique, le maître dominicain pouvait instituer un dialogue valable avec les disciples d'Averroès. L'aristotélisme qu'ils professaient en commun les mettait en mesure de se comprendre. Impossible de nous étendre sur ce sujet. Notons simplement, à titre d'exemple, que la théorie aristotélicienne de l'abstraction était admise par saint Thomas, qui la substituait à la doctrine augustinienne traditionnelle de l'illumination des esprits par le Verbe de Dieu. Pour Thomas, comme pour ses adversaires averroïstes, l'intellect humain n'a d'autre objet que l'intelligible contenu dans les réalités matérielles. Ni Dieu, ni l'âme même ne tombent sous le regard immédiat de notre esprit. Celui-ci n'y accède que par l'analogie et le raisonnement, à partir du sensible. Nous ne pouvons connaître le

divin que dans la faible mesure où il imprègne les créatures matérielles. Aussi saint Thomas distingue-t-il très nettement entre la recherche de la vérité par la science et celle que permet la révélation, qui, elle, est effectivement une illumination par le Verbe. Foi et raison sont à distinguer comme philosophie et théologie. Et la *Somme contre les Gentils* nous parle d'un *duplex modus veritatis* ⁽⁵⁾. Entre parenthèses, replacée dans son contexte historique, cette façon de voir apparaît comme singulièrement hardie pour un théologien. A la bien considérer, on est moins surpris de constater que saint Thomas s'est trouvé enveloppé dans la condamnation de la double vérité en 1277. Mais il existe, me semble-t-il, d'autres points de contact, plus troublants encore, entre la manière de raisonner de saint Thomas et celle des averroïstes. Voici les faits.

Saint Thomas a composé en 1270 un traité *De unitate intellectus contra Averroistas* ⁽⁶⁾. Il y combat la célèbre thèse de l'unicité de l'intellect passif. Rencontrant les arguments de ses adversaires, il leur reproche de raisonner « ruditer », comme des gens dépourvus de culture.

Ces averroïstes qui, vu l'époque où écrivait saint Thomas, étaient les premiers en date de l'Occident latin, estimaient que les raisons alléguées par Aristote et son commentateur arabe excluaient absolument toute multiplication de l'intellect dans l'espèce humaine. Dieu lui-même, déclaraient-ils, n'aurait pu la réaliser. Telle est du moins l'opinion que leur attribue saint Thomas, car aucun texte de cette première génération d'averroïstes parisiens n'a été retrouvé jusqu'ici.

Voilà, bien certainement, une argumentation maladroite, qu'on ne retrouvera plus dans les écrits averroïstes postérieurs. Celui que saint Thomas a pris à partie n'utilisait manifestement pas encore les distinctions que nous avons relevées dans l'opuscule de Boèce de Dacie. D'après lui, en effet, si Dieu ne peut multiplier les intellects dans l'espèce humaine, c'est parce que le créateur lui-même ne peut échapper aux lois de

⁽⁵⁾ Cette doctrine se rencontre dès le titre et fait l'objet du chapitre 3 du livre premier.

⁽⁶⁾ Edition critique par Leo W. KEELER, dans la collection *Textus et Documenta*, Series philosophica, n° 12, Rome, Univ. Gregoriana, 1936. Le passage qui sera utilisé ici est *De unitate intellectus*, 105 (éd. Keeler, pp. 67-68).

la physique aristotélicienne. Dès avant 1277, Boèce accordera à Dieu une souveraine liberté d'action. Mais ne serait-ce pas précisément à la suite des critiques faites par saint Thomas à son devancier ?

A supposer, disait saint Thomas, qu'il fût de la nature même de l'intellect de ne pouvoir être multiplié dans une même espèce, c'est-à-dire accordé en propre à chaque individu, comme l'exige la foi en la responsabilité et en l'immortalité personnelles, à supposer donc cette nécessité, prétend saint Thomas, il ne s'ensuivrait pas encore que la multiplication des intellects fût une opération impossible à Dieu, comme si elle impliquait une contradiction. Et le théologien illustre sa pensée par un exemple tiré de la physique aristotélicienne, alors communément reçue. Il est de la nature du grave, continue-t-il, de tendre vers le bas ; mais il n'y a pas d'impossibilité absolue à ce qu'un corps grave se trouve en haut. Il suffit pour cela que la force de gravité soit contrariée par une force, par une cause supérieure à celle du grave. Ce qui serait impossible parce qu'impliquant contradiction, ce serait que le grave se trouvât en haut, en vertu de sa qualité de grave, c'est-à-dire de corps lourd. Saint Thomas applique la même distinction au cas de l'intellect : même si par nature celui-ci ne pouvait être multiplié dans l'espèce humaine, il n'y aurait aucune contradiction à ce qu'il le fût en fait, par la volonté et l'action toute-puissante de Dieu dont la causalité est plus forte que celle de la nature. Ce serait sans doute un miracle que cette multiplication, en pareille hypothèse, mais non une impossibilité. Et, par conséquent, le dernier mot revient à la foi qui, par révélation, nous instruit du fait.

Il est bien évident que saint Thomas n'aurait pas pu administrer cette leçon à Boèce de Dacie, ni d'ailleurs à Siger de Brabant qui, précisément dans l'opuscule qu'il composa à la suite de celui de saint Thomas, répète avec insistance qu'il réserve la toute-puissance divine, la cause surnaturelle, pour ne raisonner que dans l'hypothèse des causes exclusivement naturelles.

Tout se passe donc comme si l'averroïsme avait ignoré jusqu'en 1270 la distinction qui devait, dès avant 1277, fournir la base de sa justification par la doctrine de la double vérité.

Mais, s'il en est ainsi, on voit qu'il y a lieu de se demander

si ce n'est pas saint Thomas qui a amené les averroïstes à prendre conscience du parti qu'ils pouvaient tirer d'une distinction entre l'ordre des causes naturelles et celui de la cause surnaturelle, entre la simple nécessité physique et la nécessité absolue ou métaphysique.

En tout cas, à partir de la critique de saint Thomas jusqu'au xvi^e siècle, tous les averroïstes se justifiaient comme Boèce et Siger de Brabant. La théorie avait toujours si bien cours au début des temps modernes, en Italie notamment, que le V^e concile œcuménique du Latran la condamnait encore en 1513.

Pour atteindre le mal en sa racine, les Pères du concile préconisaient même une méthode des plus remarquables : ils réclamaient purement et simplement le retour à la conception augustinienne, qui subordonnait étroitement la philosophie à la doctrine de l'Eglise. S'inspirant d'une célèbre définition de la *Cité de Dieu*, les évêques déclaraient qu'à proprement parler le chrétien seul, en tant que chrétien précisément, mérite d'être qualifié de philosophe, attendu que « philosophe » signifie en grec « ami de la sagesse » et que la vraie sagesse, c'est le Christ, au témoignage des Ecritures qui l'appellent « Sagesse de Dieu ». En conséquence ils enjoignaient à tous les philosophes d'étudier la théologie, de l'étudier même avant de s'adonner à la philosophie et de démontrer la vérité des dogmes dans les cours de philosophie (').

*
**

En sa qualité de général des Dominicains, Cajetan assistait à la séance du concile où la bulle contenant ces textes fut rédigée. Il refusa d'y souscrire. Le disciple de saint Thomas manifestait ainsi sa fidélité à la théorie de son maître. Il obtint d'ailleurs que le procès-verbal de la séance conciliaire expliquât que son abstention était due à la crainte de voir compromettre la légitime autonomie de la raison. Mais, quoi qu'il en soit de cette atténuation de sa rigueur première, l'attitude du concile est bien de nature à étonner l'observateur actuel des choses de l'Eglise. Ainsi donc, à la veille du grand conflit avec

(') Voir : HEFELE et LECLERCQ, *Histoire des conciles*, VIII, 1, p. 421.

la Réforme, l'Eglise catholique n'avait pas encore adopté la théorie thomiste et n'entendait point la préférer aux exigences totalitaires de ses docteurs du iv^e siècle.

Au regard de l'Eglise, la position thomiste représenterait-elle, en fait, une déviation dangereuse? L'évêque de Paris l'avait cru, en 1277, et après lui l'archevêque de Cantorbéry, qui appartenait pourtant au même ordre des Frères Prêcheurs. Avec Boèce de Dacie et les averroïstes, Thomas d'Aquin admet qu'on puisse philosopher sans prendre son point de départ dans la doctrine de l'Eglise. En cela il s'écarte de la tradition augustinienne qui asservissait la raison à la foi dans toutes ses démarches, des principes aux conclusions. En revanche cependant, saint Thomas accepte un contrôle des conclusions de la raison par la foi et le magistère. Aucun désaccord réel ne serait d'ailleurs à craindre, selon lui, car la vérité de la science divine, révélée à l'homme par l'Eglise, et la vérité de la science humaine, acquise au moyen de la raison créée par le même Dieu, ne peuvent que coïncider. Si un désaccord apparaissait, il ne pourrait être qu'accidentel, attribuable à une erreur commise en chemin par le philosophe. Celui-ci devrait, en conséquence, accepter de reviser ses arguments, afin d'aboutir, par ses propres méthodes, à des conclusions compatibles avec le dogme.

N'insistons pas sur la candeur de la solution thomiste. Depuis un siècle, elle a été largement pratiquée par les catholiques, avec des résultats qu'il est loisible d'apprécier. Les conflits entre la foi et la raison se sont multipliés et se sont étendus à tous les domaines de la recherche scientifique. Périodiquement ces conflits produisent des crises au sein de l'Eglise, de ses élites du moins. Nombreux sont ceux que la condamnation du magistère amène à reviser leurs conclusions d'ordre scientifique. Mais nombreux aussi sont ceux que l'autonomie thomiste de la raison a habitués à penser librement. Au jour de l'option décisive, elle leur permet bien souvent de transformer leur liberté de pensée relative, conditionnelle, en liberté de pensée véritable, absolue.

Est-ce ce risque, ce danger que pressentaient les Pères du concile de 1513 et, avant eux, les évêques du xiii^e siècle qui, plus radicaux, allèrent jusqu'à condamner le thomisme? Le plus probable est que ces mandataires de la société catholique

agirent par simple attachement instinctif de conservateurs à une tradition solidement établie. De toute manière cependant, il est bien digne de remarque que les Pères du premier concile des temps modernes aient manifesté une telle fidélité aux conceptions qui avaient inspiré leurs devanciers du iv^e siècle.

La vérité est que la théorie thomiste de l'autonomie de la raison, toute sincère qu'elle soit chez son créateur, comme du reste chez ses représentants actuels, n'en demeure pas moins essentiellement une formule de compromis, une concession exigée par des circonstances défavorables, à savoir par la renaissance du naturalisme et du rationalisme grecs au xiii^e siècle et depuis. Bref, c'est une manifestation d'opportunisme ecclésiastique, ce n'est pas la solution que l'Église adopte d'instinct comme celle qui correspondrait à son vœu intime, à son aspiration profonde. Pareille solution, ce n'est point saint Thomas qui l'a formulée, mais saint Augustin, à l'époque où l'Église triomphante mettait la main sur l'État romain et comptait bien soumettre à ses directives l'entièreté des activités humaines.

C'est pourquoi — notons ce corollaire au passage — il n'est pas possible d'adopter les limites chronologiques de certains ouvrages sur la philosophie médiévale et d'exclure de notre enquête les penseurs antérieurs au vi^e siècle. Le moyen âge se trouve ainsi coupé de son principal maître et théoricien, saint Augustin, mort en 430, et l'historien se prive d'un moyen particulièrement efficace pour arriver à comprendre l'esprit de la pensée médiévale.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'il faille verser dans l'excès contraire et, pour ne point séparer le moyen âge de ses sources doctrinales, y faire rentrer toute la pensée chrétienne antérieure, y compris celle des fondateurs eux-mêmes, de Jésus, de Paul, de Jean, etc., comme le fait par exemple le principal instrument bibliographique de la recherche en histoire de la philosophie, je veux dire le *Grundriss der Geschichte der Philosophie* (*). A mon sens, c'est avec le iv^e siècle qu'il convient de faire commencer l'étude de la philosophie médiévale, car c'est alors que furent jetés les fondements historiques et théo-

(*) Ouvrage classique, fondé par F. Ueberweg. La dernière édition du volume relatif au moyen âge a été procurée par B. Geyer en 1951.

riques de l'asservissement de la pensée philosophique à l'autorité de l'Eglise. Ceci constitue le troisième et dernier point, sur lequel je voudrais encore insister dans cette leçon.

*
**

Comme il arrive trop souvent, les historiens indépendants n'ont pas été suffisamment sur leurs gardes : ils ont accepté de façon trop passive les cadres créés par la tradition chrétienne. On a, par exemple, accueilli en bloc l'opposition entre hellénisme et christianisme, quitte à chicaner ensuite la thèse traditionnelle sur le détail de chaque doctrine et pour chaque penseur en particulier. Or la vraie opposition, la plus fondamentale, veux-je dire, ne se situe pas en ce point. Je m'explique.

Tout penseur a ses préjugés, qu'il tient de son milieu social et des conditions de sa propre existence. Il subit en outre d'autres influences, plus conscientes et parfois même recherchées, voulues. Depuis que le christianisme est apparu sur la scène du monde, les penseurs se sont trouvés exposés à subir son action sous l'une ou l'autre de ces formes. Aussi est-il opportun d'étudier ces influences. Sans doute convient-il aussi d'examiner si l'action du christianisme ne consiste point en définitive à transmettre des éléments d'origine égyptienne, iranienne ou autre, voire simplement grecque. Mais que son action soit spécifique ou non, à certains égards c'est là un aspect secondaire du problème. Ce qui compte avant tout, du moins pour la philosophie, — et c'est ce qu'on a généralement le tort de méconnaître, — ce qui prime est la manière dont ces éléments, chrétiens ou non, sont assimilés par une pensée donnée. Un philosophe peut accueillir maintes idées que lui suggèrent la religion ou les Ecritures chrétiennes, sans pour autant cesser d'appartenir à la tradition grecque authentique. Réciproquement, un penseur chrétien peut être tout pénétré d'influences helléniques, sans jamais se laisser ranger parmi les penseurs antiques. N'est-ce point par une singulière méconnaissance de ce fait premier qu'on a prétendu réduire Augustin lui-même à ses composantes néoplatoniciennes ? Or, qu'on veuille bien y être attentif, chez tous les penseurs auxquels s'oppose Augustin, quelles que puissent être par ailleurs la diversité de leur inspiration et la

pureté de leur rationalisme, une même condition se retrouve qui concerne l'exercice de la pensée, à savoir l'indépendance du jugement. Tous s'accordent à rejeter la mise en tutelle de l'intelligence, tous entendent n'accepter que des conclusions auxquelles ils se trouvent conduits par leur réflexion personnelle. Telle était notamment la position philosophique de toutes les gnoses chrétiennes des premiers siècles et, en particulier, celle du manichéisme que connut saint Augustin, auquel il se convertit par rationalisme et auquel il adhéra, comme on sait, pendant une dizaine d'années, avant de se convertir au catholicisme.

Avec la conversion d'Augustin, une tout autre conception triomphe. Pour philosopher valablement — Augustin est on ne peut plus formel sur ce point — l'homme doit commencer par croire. *Crede ut intelligas*, enjoint à toute occasion et sous mille formes l'évêque d'Hippone. Et qu'entend-il par croire? Sans doute est-ce pour lui, comme pour tout croyant, placer la révélation divine au-dessus du jugement de l'homme et l'accepter sans discussion. Mais il est à noter qu'il ne s'agit plus, dans son cas, d'un débat direct entre les Ecritures sacrées et la conscience de leur lecteur. L'adhésion que réclame saint Augustin équivaut à subordonner le jugement personnel de la conscience aux décisions d'autres hommes, aux décisions des autorités ecclésiastiques. En termes plus actuels, nous pourrions définir très exactement la position d'Augustin en disant qu'il préconise la soumission intégrale et préalable du jugement individuel au jugement collectif, qu'il veut l'assentiment inconditionnel de chacun à la ligne doctrinale telle qu'elle se trouve formulée par le concile des évêques, c'est-à-dire par les chefs responsables du parti au pouvoir, réunis en congrès pour définir leur politique.

Augustin s'est exprimé à ce propos avec toute la clarté souhaitable, certains penseront même qu'il l'a fait non sans brutalité. Il écrit en effet dans son *De Baptismo* (l. IV, ch. XXIV, 31) : « Pour ma part je ne croirais pas à l'Évangile lui-même, si l'autorité de l'Église catholique ne m'y engageait. *Ego vero Evangelio non crederem, nisi me Catholicae Ecclesiae commoveret auctoritas.* »

L'« autorité », voilà le terme, celui qui devait connaître

une fortune si extraordinaire et combien significative durant un millénaire et davantage.

Même si l'on n'accepte pas sans réserves les vues qu'Augustin a exprimées à ce sujet, par exemple dans sa fameuse Epître 166 à Dioscore, il y a une indéniable vérité historique dans la représentation qu'il y trace de la liberté de pensée des Grecs, se donnant une carrière nouvelle dans les hérésies et les schismes contemporains. Toujours est-il qu'à dater du IV^e siècle la véritable opposition philosophique se situe moins entre la pensée grecque et la pensée chrétienne en général qu'entre la pensée grecque et certaines formes chrétiennes de pensée d'une part et la pensée catholique d'autre part.

Les thomistes et, en général, les chrétiens partisans de l'autonomie de la raison ne goûtent guère des expressions comme « philosophie catholique » ou même « philosophie chrétienne ». *A fortiori* s'uniront-ils pour répudier l'expression de « fidéisme catholique ». Leur tendance est plutôt de vouloir introduire dans l'augustinisme la distinction que le thomisme a été le premier à imposer entre les domaines de la théologie et de la philosophie. Mais rien n'est moins conforme à l'esprit, voire à la volonté expresse de saint Augustin.

Au demeurant, il faut se rendre à l'évidence : il n'y a pas moyen de s'en tenir à revendiquer une simple autonomie pour la raison. Tôt ou tard il faudra toujours opter soit pour l'indépendance totale, soit pour l'asservissement de la pensée. Comme l'a déclaré de façon aussi sincère qu'expressive un augustinisant actuel en renom, si l'on veut rester un penseur catholique, « il est nécessaire, au moins une fois dans la vie, de donner la ciguë à la philosophie » (*). N'est-ce pas reconnaître qu'il faut alors renoncer au rationalisme philosophique et accepter le fidéisme catholique ?

Nous n'avons quant à nous aucun motif de répudier des expressions historiquement aussi exactes, ni de fermer les yeux sur la réalité qu'elles recouvrent.

Avec le fidéisme d'Augustin, il n'y avait évidemment plus de conflits à redouter entre la foi et la raison, puisque celle-ci

(*) M. F. SCIACCA, *S. Augustin et le néoplatonisme. La possibilité d'une philosophie chrétienne* (Chaire Cardinal Mercier, 1954), Louvain-Paris, 1956, p. 10.

abdiquait d'avance devant toutes les exigences du magistère ecclésiastique, devant l' « auctoritas ». Le risque était ailleurs, et l'histoire de la pensée médiévale montre à suffisance qu'il ne s'agit point là d'une crainte purement hypothétique. Le danger était que la raison ne se trouvât ravalée au rang d'auxiliaire, de simple servante de la mystique et de l'apologétique. Remarquez que je ne dis même pas « de servante de la théologie », comme on le fait d'habitude, car, au gré des augustiniens, la théologie scolastique faisait encore trop large la part de la raison. Le conflit célèbre qui mit aux prises saint Bernard et Abélard est bien significatif de cette opposition d'esprit entre la tradition augustinienne et les tendances nouvelles.

Pour être équitable, il est nécessaire de faire observer cependant que l'augustinisme ne prône pas l'obscurantisme proprement dit. Ni Augustin, ni les plus marquants d'entre ses disciples, saint Anselme, saint Bonaventure, Luther, Calvin, Pascal, Malebranche, etc.; bref, aucun penseur de la lignée spirituelle d'Augustin ne s'est précisément signalé par une paresse intellectuelle. Tous pourtant semblent atteints d'une certaine étroitesse d'esprit et d'intérêt. Même des humanistes comme Pétrarque souffrent encore de cette hérédité spirituelle. En s'élevant contre ce qu'il appelle la « curiositas », désir de savoir pour savoir, Augustin a condamné la recherche désintéressée. Et il serait bien curieux de rechercher comment cette phobie du savoir pour lui-même a stérilisé pour des siècles l'esprit scientifique et jusqu'à la théologie elle-même.

Mais l'aspect de la pensée d'Augustin sur lequel je voulais surtout mettre aujourd'hui l'accent est son fidéisme, non seulement chrétien mais catholique. Dès sa conversion, Augustin a voulu mettre le spiritualisme néo-platonicien qu'il venait de découvrir au service des dogmes et de la propagande de l'Eglise officielle. A cette fin, il a repensé le néo-platonisme. C'est-à-dire qu'il lui a demandé de fournir la justification philosophique des opinions reçues alors dans l'Eglise et qu'il a, par ailleurs, recherché le moyen d'expurger le platonisme des doctrines incompatibles avec celles de l'orthodoxie catholique.

Nous verrons plus tard dans quelle mesure l'habile docteur a su réaliser cette tâche. Nous examinerons surtout quels faux problèmes et quelles antinomies il a transmis à la pensée

occidentale, en essayant cette quadrature du cercle. Mais, quoi qu'il en soit de ces conséquences qui ne devaient apparaître que lentement au cours des âges, il est certain que la conception d'Augustin, asservissant la raison humaine aux dogmes et aux fins de l'Eglise, donnait à la philosophie le statut le plus conforme aux aspirations des dirigeants de la chrétienté. Ce n'est donc pas son succès qui doit nous étonner. Ce qui est plus admirable et requiert l'explication des historiens, c'est que le rationalisme grec ait pu reprendre vigueur, qu'après une éclipse de plusieurs siècles une pensée véritablement libre et une science indépendante aient pu à nouveau s'affirmer en Europe. La suite de ce cours nous fournira l'occasion de montrer ce que nous devons, en ce domaine, aux Byzantins, aux Arabes et aux Juifs. Il conviendra aussi de bien comprendre que ces influences n'auraient pas trouvé à s'exercer si les transformations économiques et sociales de l'Occident ne l'avaient préparé à recevoir et à élaborer de nouvelles idéologies.

Mais aujourd'hui bornons-nous à conclure cette leçon introductive.

*
**

Avec la Renaissance et, dans une mesure qu'il conviendra de bien définir, avec la Réforme finit par prévaloir en Europe la libre pensée, cette libre pensée que Boèce de Dacie et les averroïstes ont su restaurer, pratiquer et stimuler, lui trouvant même une ingénieuse et très efficace justification théorique dans la doctrine dite de la double vérité.

L'intérêt que mérite la formation de la pensée moderne nous recommande donc d'être attentifs à l'histoire du mouvement averroïste, comme d'ailleurs à toutes les modalités de la renaissance du rationalisme grec en Occident.

D'un autre côté, malgré les progrès, malgré le triomphe même, peut-on dire, des sciences et de la philosophie rationnelle — et ce n'est pas dans un pays comme celui-ci qu'il est nécessaire de beaucoup y insister — l'espoir d'instaurer le compromis thomiste ou même des conceptions inspirées par un augustinisme et un catholicisme de plus stricte observance n'ont pas disparu avec le moyen âge. Celui-ci, au contraire,

sur ce point comme sur tant d'autres, en bien des milieux de notre vieille Europe, et d'ailleurs, subsiste toujours.

De ces observations sur les conditions et plus particulièrement sur les théories de l'exercice de la philosophie au moyen âge, il ne semble donc pas excessif de conclure que l'étude de la philosophie médiévale présente un intérêt historique et culturel considérable et, en même temps, une regrettable peut-être, mais très réelle actualité.

Arnold Toynbee devant ses détracteurs (II)

par André Devyver (*)

D. Critique de l'analogie et des lois de développement

Lorsqu'il a séparé les diverses espèces de plantes appartenant à une même famille, le botaniste procède à l'opération inverse qui consiste à déterminer ce qu'il y a de commun dans leur morphologie et leur évolution. A peu près depuis le début du siècle, certains historiens de l'art emploient une méthode comparable. Dès 1912, un savant comme Déonna constata les ressemblances curieuses entre l'art grec du VI^e siècle au III^e et l'art chrétien du début du moyen âge au XVI^e siècle ⁽³⁶⁾. En dépit de l'influence qu'ont pu avoir des modèles romains, il est presque établi qu'il n'y a pas eu filiation entre ces deux grandes périodes artistiques, mais plutôt « redécouverte » de tendances spirituelles et émotives ⁽³⁷⁾. Lorsqu'on rapproche dans *l'Esprit des Formes* d'Elie Faure, les gravures où cette similitude saute aux yeux, on comprend la perplexité des archéologues : l'histoire donne l'impression de se répéter jusque dans le détail de son développement. D'où de nom-

(*) Voir notre n° 3, tome XII, p. 234.

⁽³⁶⁾ W. DEONNA, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Paris, 1912, surtout le tome III. A l'époque où Tarde écrivait ses *Lois de l'Imitation*, vers 1890, ces problèmes étaient déjà débattus, car il y est fait maintes allusions. Pour la musique cf. Ch. LALO, *Eléments d'une esthétique musicale scientifique*, Paris, 1908.

⁽³⁷⁾ R. G. COLLINGWOOD, *The Idea of History*, Londres, 1946, p. 162. Cet auteur croit au contraire qu'il n'y a pas eu de rupture entre l'antiquité et l'Occident moderne : la civilisation hellénique s'est muée en chrétienté occidentale par l'effet d'une évolution naturelle, l'accentuation de certains de ses traits, la disparition de certains autres. Mais, pour lui, on ne saurait parler de « redécouverte ».

breuses tentatives, pas toujours heureuses d'ailleurs, pour retrouver d'autres successions de ressemblances dans le domaine des arts plastiques, de la littérature, de la musique, etc. Les résultats atteints permettent d'ores et déjà d'affirmer que, en des temps et dans des milieux très divers, les hommes ont retrouvé des rythmes et des formes longtemps oubliés. Il y a là des constatations qui méritent qu'on s'y arrête, car leur fréquence interdit de penser qu'il s'agit de pures coïncidences. Encore une fois, Spengler a repris cette idée aux sciences biologiques et en a fait un emploi systématique. « J'appelle *contemporains*, écrit-il, deux événements du passé qui, chacun dans sa culture, se manifestent exactement dans la même situation relative et ont donc un sens exactement correspondant. » Aux yeux du savant allemand, non seulement les formes artistiques, mais aussi les sciences, voire les mathématiques, connaîtraient une évolution parallèle : Archimède est contemporain de Gauss au même titre que Polygnote l'est de Rembrandt. Quant à Arnold Toynbee, si dans sa recherche des séries évolutives, il se montre plus prudent que son devancier, il n'en a jamais mis le bien-fondé en doute, et toutes les critiques méthodologiques qu'on a pu émettre sur cette grave question s'adressent donc aussi à lui.

Bien entendu, le procédé est rejeté sans hésiter par les auteurs marxistes qui se refusent à accorder une valeur quelconque à des « ressemblances superficielles ». En réalité, comme le précise Lukacs, le procédé analogique usurpe ce qui revient de droit au déterminisme, et le savant qui l'adopte fait figure de « dilettante »⁽³⁸⁾. Ajoutons d'ailleurs que le philosophe hongrois ne s'engage pas dans une discussion détaillée, qu'il n'éclaire nullement la nature de ces « coïncidences » et qu'il envisage le problème de très haut. Les historiens professionnels, eux, se montrent beaucoup plus circonspects et partagés. Langlois et Seignobos, pour qui l'histoire constituait une « science de raisonnement et non d'observation », s'élevaient avec force contre des affirmations *a priori* qui ne sont susceptibles d'aucun contrôle. Sans rejeter entièrement la méthode, M. Geyl conseille, pour sa part, de ne s'en servir qu'avec une extrême

⁽³⁸⁾ Georg LUKACS, *La destruction de la raison*, Paris, 1958-1959, t. II, p. 61.

prudence et accessoirement. En réalité, comme le souligne H. I. Marrou, l'analogie ressortit à ce que Pascal appelait l'esprit de finesse. « Il faut voir tout d'un coup la chose d'un seul regard et non plus par raisonnement, au moins jusqu'à un certain point ⁽³⁹⁾. » Mais comment faire comprendre la légitimité de l'intuition et de la synthèse à ceux qui sont sensibles à l'analyse et à la déduction — aux « géomètres » ? Il serait pourtant injuste de ne voir dans la plupart de ces rapprochements que des impressions fugitives et gratuites. Même si elle demeure informulée, l'analyse qu'ils recouvrent n'en existe pas moins et ils se basent sur une connaissance profonde des deux termes envisagés. « Lorsqu'on qualifie de baroque le style de saint Augustin ou du Temple de Balbek, on compare implicitement avec d'autres périodes de l'histoire où des phénomènes identiques apparaissent dans les arts plastiques et la littérature — exubérance, recherche de l'effet, déformation expressive, dissymétrie, etc. ⁽⁴⁰⁾. » Pourquoi donc refuser, par esprit de système, ce qui est aussi immédiatement suggestif ? Si on n'accorde à ces rapprochements qu'une valeur indicative et si l'on comprend qu'ils ne dispensent pas d'aller plus loin, on ne voit pas ce qu'ils ont d'antiscientifique et de condamnable. Nous venons de dire que Toynbee n'en est d'ailleurs pas prodigue — du moins relativement — et que ceux qu'il se permet paraissent, en général, bien étayés. Dans le cours de chaque civilisation, il procède surtout à une sorte de découpage horizontal, par paliers successifs, et il retrouve une stratification analogue dans les 21 cultures qu'il recense. Après la « naissance », vient toujours la période dite « le Temps des Troubles », ensuite « l'Etat Universel », les « Etats successeurs », la « Völkerwanderung », etc. et le tout recommence. La démonstration n'est, à vrai dire, pas toujours convaincante et, pour boucher des trous fâcheux, Toynbee est parfois obligé d'arguer de l'absence de documents. Il n'empêche que les schèmes ainsi créés l'emportent de très loin sur ceux qu'utilisent les partisans de la continuité historique — antiquité, moyen âge, temps modernes, temps contemporains — et qu'ils tendent à passer dans le domaine courant.

⁽³⁹⁾ B. PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, Paris, Garnier, p. 73.

⁽⁴⁰⁾ H. I. MARROU, *De la connaissance historique*, Paris, 1954, p. 156.

Nous verrons bientôt que Toynbee néglige presque absolument toute causalité d'ordre matériel. Il n'est pas étonnant dès lors que, pour expliquer l'évolution historique, il renouvelle tout à fait les « causes » utilisées. Par exemple, dire que les grandes civilisations se sont développées dans des conditions géographiques favorables à l'homme, était devenu un lieu commun. Ne remarquait-on pas que les vallées du Nil, de l'Indus, de l'Euphrate et du Fleuve Jaune avaient vu naître les premières cultures humaines? On en déduisait que le climat chaud, la présence d'une terre riche et irriguée, les facilités de communications par voie d'eau, etc. avaient permis la création de grands empires prospères. A cette théorie, Toynbee a beau jeu de rétorquer que d'autres civilisations apparurent — ou apparaissent encore — dans des régions non dépourvues de ressources mais où les richesses demandent à être conquises au prix d'efforts — par exemple, la brillante civilisation maya née au plein cœur de la forêt tropicale, les empires russe et américain qui grandissent sur des terres rudes et souvent glacées. En revanche, d'innombrables situations fort propices n'ont jamais été exploitées comme elles le méritaient, ce qui prouve, par l'absurde, que la géographie ne constitue jamais, à elle seule, un facteur déterminant. Les marxistes écrivent bien que les hommes font l'histoire et transforment le donné géographique selon leurs besoins; mais en pratique, ils se contentent d'un déterminisme un peu naïf à la façon de Taine. Nul doute que Toynbee a fait accomplir à la pensée historique un progrès considérable en insistant comme il le fait sur l'effort humain, décisif à ses yeux. Il va même un peu trop loin lorsque, à l'encontre des idées reçues, il écrit que les conditions doivent être défavorables pour susciter une réaction salvatrice. Dans la vallée du Nil, par exemple, on n'a pas compris combien les premiers habitants sédentaires descendus des plateaux de Libye, ont dû lutter contre les crues du fleuve, avant de parvenir à en tirer parti : la récompense a été à la mesure de l'audace et du courage apportés à l'entreprise. Ceci paraît très acceptable et, désormais, il faudra moins mettre l'accent sur les conditions matérielles et envisager le défi (« challenge ») que la nature pose à l'homme et la réponse (« response ») que celui-ci lui fournit. Toutefois, est-il souhaitable de pousser l'idée jusqu'au bout — c'est la faiblesse de ceux qui émettent une

théorie — et, pour illustrer une thèse, de négliger à peu près tous les autres éléments ⁽⁴¹⁾ ? Le professeur Geyl ne peut qu'approuver son collègue anglais lorsqu'il explique l'essor de la Hollande par les conditions difficiles créées par la mer et les immenses marécages de cette région de l'Europe. Le combat séculaire contre les eaux constitue indubitablement une source de force et de grandeur. Comment oublier néanmoins l'appui extérieur — particulièrement, au départ, l'aide romaine — qui permet de venir plus aisément à bout de ces difficultés ? Comment aussi ne pas mentionner l'excellence du sol aussitôt qu'on put le mettre en valeur, et la position même de ces terres bonifiées, au centre d'un continent et à proximité de l'Atlantique ? N'est-il pas arbitraire, à l'instar de Toynbee, d'isoler le facteur défavorable — terres basses et inondées — et de passer sous silence les avantages ⁽⁴²⁾ ? Sans rien ôter de son intérêt à l'équation « challenge-response », cet exemple montre combien il est dangereux de l'employer à l'exclusion de toute autre. Mais c'est un moyen commode qui permet de trancher dans la complexité des faits et de simplifier sans nul doute abusivement.

Pour peu qu'on les examine de près, les autres constantes ou lois que Toynbee croit pouvoir relever dans le corps des événements passés, sont elles aussi plutôt incertaines. Celle d'« Isolement-Retour » trouve des applications indéniables dans le cas d'hommes exceptionnels qui se retirent quelque temps du monde pour se livrer à la méditation et se façonner une âme (ex. Jésus et Mahomet dans le désert). Toutefois, certains, parmi les cas individuels cités, prêtent déjà à discussion, et aussitôt qu'on passe à l'échelle des peuples et des nations, on a souvent l'impression qu'en dépit de sa virtuosité.

⁽⁴¹⁾ Redfield rappelle plusieurs autres théories destinées à expliquer l'origine des civilisations. Wittfogel insistait sur la nécessité de contrôler les eaux pour l'irrigation et autres usages humains. La notion de civilisation se confond parfois avec celle d'Etat et celui-ci résulterait de la conquête d'un peuple par un autre. La loi formelle, autre aspect de la civilisation, tend à se développer là où il y a un surplus de richesses, inégalement réparties, ou bien encore là où des entreprises communes, tels la chasse, la guerre, les travaux publics, réclament des règles précises. Cf. Robert REDFIELD, *The Primitive World and its Transformations*. New York, 1958, p. 27.

⁽⁴²⁾ GEYL, *op. cit.*, p. 100.

l'historien anglais exerce sur les faits une effroyable distorsion. Le meilleur exemple semble être celui de l'Attique, longtemps tenue à l'écart de l'histoire grecque sur son rocher aride, et dont la rentrée triomphale sur la scène du monde s'effectue après sa double victoire sur le milieu et sur les Perses. Il appert aussi que certaines communautés religieuses européennes, systématiquement éloignées du pouvoir lors des luttes du xvi^e siècle, ont dû à cette épreuve de voir leur cohésion renforcée et de prendre une revanche éclatante sur le destin — Toynbee s'appuie évidemment sur le cas des quakers anglais. Mais ici encore, il serait fallacieux d'écrire que toutes les sectes, ou toutes les nations, ou même la majorité d'entre elles, qui connurent une période de « retraite », ont nécessairement exercé, par la suite, une influence prédominante. Le professeur Geyl prend l'exemple des catholiques anglais qui furent persécutés ou brimés plusieurs siècles durant et qui, une fois cette période passée, ne jouèrent pas pour autant un rôle décisif dans le destin de la Grande-Bretagne ⁽⁴³⁾. Faut-il alors tenir pour toujours bénéfique une « retraite volontaire » : tout ceci est bien vague. En revanche, Kroeber attache un grand prix à un troisième concept, celui de l'Éthérisation — et ceci en dépit de l'appellation, fort mal choisie. Il s'agit, en réalité, d'une constatation très profonde et très générale de l'historien anglais qui consiste à dire que, au fur et à mesure de son développement, une technique tend à la fois à se simplifier et à acquérir une efficacité accrue. La réduction d'un système d'écriture mixte en une écriture alphabétique par des omissions conformes à un principe, est un exemple assez probant parmi beaucoup d'autres ⁽⁴⁴⁾.

Concluons en admettant, avec le professeur Marrou, que somme toute, Toynbee a échoué dans sa tentative d'établir un ensemble de lois susceptible de remplacer le déterminisme des théoriciens marxistes — et qui se révèle tout aussi insuffisant. A la fin de son œuvre, il se montre d'ailleurs moins ambitieux et il tente de découvrir des « rythmes », notamment entre les

⁽⁴³⁾ *Ibid.*, p. 103.

⁽⁴⁴⁾ A. TOYNBEE, *A Study of History*, t. III, pp. 174-192.
KROEBER, *op. cit.*, p. 373.

périodes de paix et les périodes de guerre ⁽⁴⁵⁾. Il distingue ainsi les guerres prémonitoires, les guerres générales, les luttes pour l'espace vital, les guerres additionnelles et enfin la paix générale. Ce que cette succession a pour nous d'encourageant, nous inciterait *a priori* à en admettre l'exactitude, mais ici encore, même si elle recèle une part de vérité, on patauge dans l'arbitraire dès que l'on essaie de serrer de près la réalité. Il en va de même pour le rythme ying et yang repris à la pensée chinoise. Et ceci montre à merveille la manière dont travaille Toynbee : à partir d'un cas précis attestant un ordre quelconque dans les événements, il généralise aussitôt et s'attache à retrouver le même ordre ailleurs, quitte à forcer un peu la réalité historique. « Ce qu'on appelle loi de l'histoire n'est qu'un leurre », écrit le professeur Marrou, « une forme piquante de présentation... des formules propres à attirer l'attention sur tel et tel aspects de la réalité qui, sous l'angle de vision momentanément adopté, se prêtent à un rapprochement. Mais ce n'est pas l'expression d'une essence de qualité éminente, condensant à un degré supérieur d'abstraction toute la substance du réel historique ⁽⁴⁶⁾. » Et Raymond Aron d'ajouter que, pour qu'il y ait véritablement *loi*, il faudrait attribuer à chaque unité culturelle une autonomie et une singularité absolue, ce que la continuité de l'évolution spirituelle suffit à rendre inconcevable ⁽⁴⁷⁾. Mieux vaudrait donc abandonner ce concept au profit de celui de structure partielle (cf. plus loin). Toynbee est plus heureux, semble-t-il, dans son emploi des Idées-Forces ou des mythes dont Albert Sorel et Ignacio Olagüe ont déjà souligné l'importance. Les pages où il démontre comment, après la prise de la Bastille, l'idée de nation conquiert peu à peu le monde, y compris l'Asie et l'Afrique, comptent parmi les meilleures de son livre. Elles illustrent admirablement le caractère irrésistible de ces mouvements passionnels, parfois contraires aux intérêts matériels immédiats, qui traversent notre globe. Quant au rôle de plus en plus envahissant qu'il

⁽⁴⁵⁾ Les devanciers de Toynbee sont innombrables en ce domaine : SOROKIN, *op. cit.*, pp. 525 et suiv.

⁽⁴⁶⁾ H. I. MARROU dans *Encyclopédie française*, t. XX, *Le monde en devenir*, pp. 15, 18, 20.

⁽⁴⁷⁾ R. ARON, *op. cit.*, p. 243.

accorde à la religion dans l'évolution des civilisations, mieux vaut lui consacrer un paragraphe spécial.

E. *Critiques marxistes*

L'explication dernière de toutes les insuffisances que nous venons de relever est, sans aucun doute, l'absence presque complète de références économiques. Nous avons dit qu'il y a là chez Toynbee quelque chose de systématique qui fausse le tableau d'ensemble qu'il nous offre. Il semble ignorer tout à fait l'imprimerie, le télégraphe, le téléphone, la production quantitative, etc., techniques qui n'ont pourtant pas manqué d'influer sur le processus même de la vie spirituelle ⁽⁴⁸⁾. Il passe aussi sous silence l'extraordinaire concentration d'énergie, de capacités diverses, dans les grandes cités mondiales — un phénomène qui n'avait pas échappé à Spengler. Cette impardonnable lacune est signalée par Mumford, qui l'explique par un défaut de formation sociologique et renvoie à ses propres ouvrages ⁽⁴⁹⁾. Des études récentes ont souligné à nouveau le rôle révolutionnaire de ces villes dans la transformation de ce que Redfield appelle la folk-society. Dès la plus haute antiquité, nous voyons les agglomérations administratives et marchandes provoquer le déracinement de groupes humains entiers : nous savons, par exemple, que dans les cités sumériennes, on célébrait un culte indien, de toute évidence destiné déjà à des commerçants immigrés. L'hétérogénéité des populations provoque alors une spécialisation dans les connaissances et les fonctions, une exploitation des minorités par l'élite, et, sur le plan spirituel, une constante remise en cause des règles morales traditionnelles ⁽⁵⁰⁾. Pourquoi l'historien anglais manifeste-t-il une méconnaissance aussi délibérée du rôle de Londres ou de Paris, pourquoi rejette-t-il avec mépris toute explication matérialiste ? Pour le comprendre, il importe de tenir compte de certaines présuppositions philosophiques.

Rappelons que pour un penseur marxiste tel Politzer, le schéma historique s'établit comme suit :

— L'histoire est l'œuvre des hommes ;

⁽⁴⁸⁾ GEYL, *op. cit.*, p. 123.

⁽⁴⁹⁾ MUMFORD, *op. cit.*, p. 20.

⁽⁵⁰⁾ REDFIELD, *op. cit.*, p. 49.

— L'action qui crée l'histoire est déterminée par leur volonté;

— Cette volonté est l'expression de leurs idées;

— Ces idées sont le reflet des conditions sociales qui sont les leurs;

— Ce sont les conditions sociales qui déterminent les classes et leurs luttes;

— Les classes elles-mêmes sont déterminées par les conditions économiques ⁽⁵¹⁾.

Ce plan clair et simple représente un fil conducteur très pratique dans le labyrinthe des événements du passé. L'homme y est défini par ses « besoins » qui, d'un côté, procèdent des conditions sociales, et de l'autre, se perdent dans le fond obscur des dispositions organiques, dans la descendance et dans l'atavisme. Il importe donc de partir des faits réels que sont ces besoins en nourriture, logement, travail, loisirs, pour construire la superstructure, c'est-à-dire les lois, l'Etat (une organisation de défense pour garantir certains intérêts), les arts, les lettres, la musique, etc. Les rapports entre les formes de production, les modes de subordination des hommes, le droit, sont évidents. Par exemple, M. Bloch peut établir sans peine que les mauvaises communications, l'absence de ressources du pouvoir central interdisant tout système de fonctionariat salarié, précipitèrent la naissance de l'ère féodale avec tout ce que cela implique du point de vue de la cristallisation des classes ⁽⁵²⁾. De même, lorsqu'on passe de la production artisanale à la production manufacturière, il appert que, selon la loi dite de corrélation, la grande propriété foncière se brise irrésistiblement et les serfs se voient libérés. Et si le passage d'un état économique-social à un autre ne s'effectue pas assez vite, conformément à la loi dite de développement, l'obstacle au progrès que constitue un régime périmé est surmonté par une crise révolutionnaire qui marque l'accession au pouvoir de la classe montante ⁽⁵³⁾.

⁽⁵¹⁾ Georges POLITZER, *Principes élémentaires de philosophie*, Paris, 1946, p. 221.

⁽⁵²⁾ Marc BLOCH, *La société féodale*, 2 vol., Paris, 1939, t. I^{er}, p. 242.

⁽⁵³⁾ Cécile ANGRAND et Roger GARAUDY, *Le matérialisme historique*, Paris, 1946, p. 20.

Que depuis presque un siècle, tout ceci ait permis d'énormes progrès dans les études historiques, qui oserait le nier? Pourtant, de l'aveu même des marxistes, d'énormes difficultés subsistent dès que l'on arrive au second stade — celui des arts, musique, religion, etc. Le fait de qualifier la relation de « dialectique » ne la rend évidemment que plus obscure. Aussi Labriola parle-t-il de médiation très complexe, subtile et tortueuse, pas toujours déchiffable ⁽⁵⁴⁾. En réalité, lorsqu'il s'efforce de rattacher la Divine Comédie à l'activité des marchands drapiers florentins, le marxisme montre ses véritables limites. Quant au rôle imparti à l'« idée » dans le développement social, comme l'a montré J.-P. Sartre, il reste lui aussi fort ambigu. Parfois cette « idée » apparaît comme déterminée par l'état social lui-même, le plus souvent elle est suscitée par la tâche nouvelle à accomplir. Elle viendrait alors combler une sorte de vide ⁽⁵⁵⁾. Mais alors, ne se place-t-on pas à nouveau sur le terrain de l'idéalisme hégélien?

Ce petit détour était nécessaire pour situer exactement ce que Toynbee reconnaît comme valable dans l'analyse marxiste et ce qu'il rejette. Il ne songe pas à nier les rapports qui unissent les hommes au milieu, au travail, aux nécessités de la vie. Ces rapports existent aussi pour les animaux qui, peu à peu, se sont adaptés grâce aux lois de l'hérédité, aux conditions géographiques — ou qui ont été éliminés. Mais dès qu'ils ont atteint un équilibre même précaire, qui leur permet de vivre, ils s'arrêtent définitivement : les animaux n'ont pas d'histoire. Or, pour les marxistes eux-mêmes, il y a interaction entre la nature et l'homme. « Pour exister, l'homme doit entretenir son organisme en empruntant à la nature ambiante les substances indispensables, emprunt qui suppose une certaine action de cet homme sur cette nature. Mais, en même temps qu'il agit par ce mouvement sur la nature extérieure et qu'il la modifie, il modifie sa propre nature ⁽⁵⁶⁾. » N'est-ce pas admettre implicitement que, dans ce processus complexe,

⁽⁵⁴⁾ Antonio LABRIOLA, *Essais sur la conception matérialiste de l'histoire*, 2^e éd., Paris, 1928, p. 236.

⁽⁵⁵⁾ J.-P. SARTRE, *Matérialisme et Révolution*, dans *Situations III*, Paris, 1945, p. 143.

⁽⁵⁶⁾ Georges PLÉKHANOV, *Essai sur le développement de la conception moniste de l'histoire*, Moscou, 1956, p. 149.

l'esprit joue malgré tout le rôle essentiel, celui d'agent du progrès? C'est exactement la position de Toynbee, qui croit à la liberté. On peut soutenir à la rigueur que l'homme préhistorique, faible et nu, subissait encore tout à fait l'emprise des conditions naturelles qui déterminaient ses actes. Les transformations sont alors fort lentes, et pour provoquer un bouleversement social dans un groupe primitif, les ethnologues ont établi la nécessité de l'introduction d'une technique nouvelle (ex. : la hache de fer chez les Indiens d'Amérique)⁽⁵⁷⁾. Nous suivons toujours ici le schéma marxiste. Mais aussitôt que l'homme entre dans l'histoire, qu'il crée des civilisations, que se constitue en faveur d'une élite un surplus économique, les besoins immédiats et vitaux, quoique encore fort pressants, tendent peu à peu à perdre de leur importance. Cette constatation ne détruit pas la détermination économique et sociale, elle la relègue au second plan. « Les rapports *significatifs* de l'homme, son émergence dans la civilisation, ses aventures et ses triomphes en tant qu'être civilisé, tout ce qui le distingue des animaux et des barbares et fait de lui le protagoniste de ce qu'on appelle l'histoire — tout ceci ne peut *jamais* être déduit du monde matériel; le seul rapport avec le monde matériel est en termes d'opposition et de victoire⁽⁵⁸⁾. » Ce qui forme le noyau de l'histoire, ce n'est pas, si l'on croit Toynbee, la relative servitude que le climat, la nécessité de se vêtir et de manger, continue de faire peser sur la masse humaine, mais bien la manière dont certains individus sont parvenus à s'en dégager et ont fait avancer l'énorme machinerie humaine. Avec André Gide, il croit que le monde est sans cesse sauvé par quelques-uns.

A Study of History va donc à l'encontre de tous les postulats marxistes. Même si l'on ne partage pas son idéalisme exclusif, concevons que ce renversement des perspectives était nécessaire. Mumford affirme que le mérite essentiel de Toynbee est d'avoir redonné à l'âme humaine sa place dans l'histoire — l'âme humaine avec tous les produits de la subjectivité de l'homme, son art, sa littérature, sa philosophie, sa religion.

(57) Alfred MÉTRAUX, *La révolution de la hache* (Diogenes, n° 25, 1959.

(58) GEYL, *op. cit.* p. 146.

Il s'agit de sa véritable biographie personnelle, sans laquelle nos données massives, basées sur des études statistiques, sont insuffisantes ou trompeuses ⁽⁵⁹⁾. Pour la première fois, un ouvrage d'histoire oppose sa vision relativement coordonnée du passé à celle du matérialisme historique. D'où la rage de Lukacs qui n'hésite pas à écrire que la baisse de niveau constatée chez Spengler par rapport à Dilthey et à Nietzsche, s'accroît encore ici par rapport à Spengler lui-même ⁽⁶⁰⁾. Appréciation bien injuste, car, quoi que l'on pense, il y a un monde entre l'information et les soucis scientifiques de l'historien anglais et ceux de l'essayiste allemand. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que cette indifférence à l'égard de l'économie soit justifiée. La critique que Sartre adressait aux marxistes peut, cette fois, être retournée contre Toynbee. A supposer admis le primat du spirituel dans l'histoire de la civilisation, on distingue mal comment, pour lui, les idées arrivent à s'inscrire dans la réalité matérielle. Sans doute estime-t-il qu'il s'agit d'une question secondaire, car il se borne à reprendre à Tarde sa vieille théorie du mimétisme social. Les élites sont les modèles que chacun s'efforce d'imiter; les idées, apanage, à l'origine, d'un très petit nombre, se répandent ainsi dans les masses et exercent leur action. Aussitôt que le mimétisme cesse d'agir, quand les élites se muent en classe dirigeante tyrannique et parasitaire, un prolétariat intérieur se constitue qui finit par tout submerger. Tout ceci est un peu simpliste et ajoute peu à la notion de lutte de classes. Le sociologue Mumford propose un processus beaucoup plus long et plus acceptable. « Tout d'abord, l'« idée » est incarnée dans une personne dont la vie est l'expression, la mise à l'épreuve de cette idée. Ensuite le rayon d'action de l'idée s'étend, car elle s'incorpore à la société sous forme de rites, de coutumes, de styles de vie, de lois, de règles. Enfin — et ce n'est qu'à ce dernier stade qu'elle s'accomplit vraiment — elle prend corps de façon tangible dans les institutions politiques et économiques, dans les bâtiments, dans les villes et même dans les paysages ⁽⁶¹⁾. » Il ne s'agit pas d'un renouveau de la théorie

⁽⁵⁹⁾ LUKACS, *op. cit.*, II, p. 348.

⁽⁶⁰⁾ MUMFORD, *op. cit.*, p. 32.

⁽⁶¹⁾ MUMFORD, *op. cit.*, p. 27.

classique du grand homme à la manière de Carlyle, puisque Mumford insiste bien sur la pénétration progressive et sur les étapes au cours desquelles les multitudes sont peu à peu gagnées. Car il est vrai qu'en définitive, tout dépend de leur acquiescement ou de leur refus. Mais ici Toynbee et Mumford s'écartent encore de Marx, parce qu'ils estiment que les masses elles-mêmes ne réagissent pas forcément en *homo economicus*.

F. Critiques émanant de milieux religieux

Résolument spiritualiste, Toynbee a des opinions religieuses rien moins qu'orthodoxes. Leur étude serait trop longue et nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu. En bon Anglais, dès les six premiers tomes de son œuvre, il cite les versets bibliques beaucoup plus volontiers qu'il ne cite les auteurs profanes. Néanmoins, il considère la religion comme un phénomène second : elle joue un rôle capital dans la création des grandes civilisations, mais leur reste malgré tout subordonnée. Au fur et à mesure que l'on avance dans l'œuvre géante, les propos mystiques se font de plus en plus nombreux et, pour finir, le livre se clôt par une invocation célèbre au Dieu chrétien, aux principales divinités orientales et même à des héros tels Socrate ou Platon. Ce tour religieux de son esprit ne fait que se confirmer dans les ouvrages ultérieurs à *A Study of History : An Historian's Approach to Religion and Christianity among the Religions of the World* ⁽⁶²⁾. Le motif de cette évolution de sa pensée — que les premiers tomes de son opus majus permettaient de prévoir — est fourni par l'auteur lui-même. Lors d'une longue maladie qui faillit l'emporter, il crut entendre une voix qui lui criait « Tiens bon et attends » juste au moment où il étreignait le pied du crucifix de l'abbaye d'Ampleforth. Nous ignorons d'ailleurs tous les détails de cette vision qui n'est relatée au tome X que par quelques lignes, mais il est certain que Toynbee en fut fortement marqué ⁽⁶³⁾. La constatation de la persistance, à travers les siècles, du christianisme, du bouddhisme, de l'islamisme — religions dont

⁽⁶²⁾ A. TOYNBEE, *An Historian's Approach to Religion*. Londres, 1956; *Christianity among the Religions of the World*, Londres, 1958, trad. française, 1959.

⁽⁶³⁾ A. TOYNBEE, *A Study of History*, t. X, p. 139.

la durée dépasse n'importe quel système politique ou n'importe quelle civilisation — va l'inciter à modifier son plan initial et à considérer les diverses cultures en fonction des croyances religieuses. L'histoire semble revenir au temps où saint Augustin distinguait la Cité charnelle axée sur l'amour de soi, de la Cité spirituelle, seule véritable et digne d'intérêt, centrée sur l'amour de Dieu. Et, après Eusèbe, évêque de Césarée, qui voyait déjà dans l'*imperium romanum* la préparation providentielle à la royauté constantinienne, Bossuet pouvait écrire : « Ce qui est hasard pour notre esprit incertain, est un dessein concerté pour un esprit plus haut, c'est-à-dire pour cet esprit éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets du même ordre. » Toynbee finit par adopter une perspective similaire et se situe désormais dans cette lignée d'écrivains.

Faut-il préciser que nous quittons ici le terrain de la science où Toynbee prétendait se maintenir et que personne n'est contraint de le suivre? Nul doute à cela. Pourtant, il serait faux d'arguer de cette extrapolation manifeste pour refuser tout caractère de vérité à l'ensemble de la construction. Celle-ci s'en trouve incontestablement affaiblie, mais il faut reconnaître que les convictions religieuses de plus en plus marquées de l'historien, interviennent peu dans le détail de la discussion. La religion sert de toile de fond ou plutôt de *deus ex machina* qui remplace les « explications » économiques ultimes des marxistes. C'est elle qui constitue à la fois la raison d'être et la justification de soixante siècles d'histoire, mais elle reste trop lointaine pour devenir vraiment gênante. Pourquoi Toynbee a-t-il été amené à lui réserver cette place prééminente? Outre sa foi personnelle et le rôle indéniable des croyances dans l'édification de la culture humaine, nous venons de voir que son argument massue est la durée de ces religions et le fait qu'elles se transmettent de civilisation en civilisation. A notre avis, ceci ne prouve rien, car c'est aussi le cas — Toynbee le décrit admirablement — des arts, des techniques, du droit, etc. La lente migration de la statuaire grecque du Gandhara jusqu'en Chine, permettrait tout aussi bien de soutenir que l'histoire n'a d'autre but que la constitution de ce Musée Imaginaire dont parle Malraux. De même, les spécialistes du droit qui, à partir de l'antique solidarité familiale grecque, des décisions prétoriales, des codes justinien et napoléonien, etc., voient peu

à peu se dégager ce qui deviendra les droits de l'homme et du citoyen, pourraient eux aussi estimer que les progrès enregistrés dans cet important domaine de l'activité humaine justifieraient un traitement de faveur! En réalité, pour qui l'observe sans préjugés, la religion apparaît comme un aspect capital de la culture, mais elle ne saurait la définir dans son intégralité⁽⁶⁴⁾. Les hommes ne s'occupent pas seulement de surnaturel, mais aussi de la nature et de leurs voisins, écrit Philip Bagby⁽⁶⁵⁾. Et plus loin : « On n'est pas plus habilité à dire civilisation chrétienne qu'on ne l'est à parler de civilisation de buveurs de thé. » Ceci est, bien sûr, une boutade, mais il n'en reste pas moins vrai que l'historien ne saurait envisager le phénomène religieux du même œil que le théologien. Qu'il y ait de multiples interférences, qu'il manque aux histoires dites rationalistes quelque chose d'essentiel, nous n'en disconviendrons pas. Mais corrélation n'est pas confusion et l'histoire n'a pas plus intérêt à se noyer dans la théologie qu'elle n'en a eu, au XIX^e siècle surtout, à se perdre dans la métaphysique. « L'important est d'intégrer les résultats des diverses démarches de l'esprit, et non pas de les confondre », écrit M. Eliade. Toynbee ne l'entend pas ainsi et c'est alors qu'il se révèle « irrationnel et aprioristique ».

En dépit de l'accent mis sur le facteur religieux et plus particulièrement chrétien, il serait faux de croire que les thèses de Toynbee satisfont tous les croyants. Pratiquement, il place le christianisme sur le même plan que les autres religions dites supérieures : islamisme, bouddhisme, hindouisme. Toutes sont également valables, car elles « semblent se rejoindre dans l'intuition que le Sens de la Vie, de la Réalité, est l'Amour »⁽⁶⁶⁾.

⁽⁶⁴⁾ Beaucoup d'auteurs ont vu dans la religion la « matrice » d'où seraient sortis les autres éléments de la culture humaine. Est-il besoin de rappeler la thèse célèbre de E. DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, 1925, 2^e éd., pp. 319 et suiv.; l'ouvrage fameux de Christopher DAWSON, *La religion et la formation de la civilisation occidentale*, Paris, 1953, trad. franç.; les passages où Romano Guardini fait sortir la science politique et l'économie de la foi. Cf. R. GUARDINI, *La fin des temps modernes*, Paris, 1952, p. 52. Mais c'est ici que les critiques de Marx demeurent fort valables : les hommes doivent aussi manger, se vêtir, se reproduire.

⁽⁶⁵⁾ Philip BAGBY, *op. cit.*, p. 173.

⁽⁶⁶⁾ A. TOYNBEE, *An historian's Approach to Religion*, *op. cit.*, p. 140. « Si Dieu est l'amour qui se sacrifie lui-même, et si Dieu a

d'où le curieux syncrétisme que nous avons évoqué. L'historien prévoit d'ailleurs une époque où, grâce aux facilités de communications, chacun pourra adopter la foi qui convient à son tempérament, quelle que soit la partie du monde où il habite. Il y a au tome VII un curieux excursus où il essaie d'établir que chaque religion correspond à une des deux attitudes (intraversion, extraversion) et à deux des quatre facultés relevées par Jung. Ceci ne saurait, bien sûr, emporter l'adhésion des chrétiens, surtout des catholiques convaincus d'être les seuls détenteurs de la vérité. Très exceptionnellement, dans son propre livre, Toynbee cède la parole à un religieux et engage avec lui un débat. M. Martin Wight se réjouit que l'historien ait découvert que les civilisations cessent d'être des champs d'étude intelligibles et que cet honneur revient aux religions, mais il souhaiterait que les religions supérieures perdent à leur tour leur signification historique au profit du seul christianisme (67). Malgré toutes les sollicitations dont il est l'objet, en dépit de déclarations parfois assez ambiguës, il ne paraît pas que Toynbee consente à s'engager dans cette voie. En tout cas, il n'a jamais renié les mots très durs qui, à maintes reprises, condamnent l'intransigeance du christianisme : il lui préfère, sur ce point, l'hindouisme essentiellement tolérant. Sans nul doute, souscrirait-il à la belle parole de Simone Weil : « On dégrade les mystères de la foi en en faisant un objet d'affirmation ou de négation, alors qu'ils doivent être un objet de contemplation (68). » Quant au catholicisme, nous pensons qu'il suffit pour décourager des tentatives récentes d'annexion, de rappeler le passage où il compare l'église à ces grands sauriens de l'ère secondaire qui, pour des motifs illusoire de protection, ajoutaient carapace sur carapace. Cela avait pour conséquence d'augmenter un poids déjà énorme, d'interdire presque tout mouvement et d'obliger à se traîner au bord des lacs et dans

enseigné aux hommes, non seulement par des préceptes, mais aussi par l'exemple, que la véritable attitude vis-à-vis de la souffrance consiste à l'assumer pour lui faire servir la cause de l'amour, nous pouvons avoir dans pareille vision un aperçu de la Réalité susceptible de satisfaire le cœur comme l'intelligence. »

(67) Cf. ce qu'écrit GEYL, *op. cit.*, p. 165.

(68) Simone WEIL, *La pesanteur et la grâce*, Paris, 1948, p. 149.

les marécages ⁽⁶⁹⁾ ! On ne saurait mieux se moquer des excès du dogmatisme.

Moins adversaires que les marxistes, les savants chrétiens demeurent donc réticents à l'égard de Toynbee. Dans l'évolution du monde telle qu'il la conçoit, le rôle imparti à Dieu leur paraît bien insuffisant : « le Dieu invoqué par Toynbee n'a pas de volonté créatrice, ne veut que ce que l'homme veut au meilleur de lui-même, en sorte que le destin du monde paraît avoir été remis une fois pour toutes par le Créateur à sa créature » ⁽⁷⁰⁾. On peut douter du bien-fondé de cette remarque, car si la part de liberté demeure effectivement très grande dans la perspective adoptée par l'historien anglais, il n'en reste pas moins que, à l'instar de Teilhard de Chardin, mais cette fois dans le champ de l'histoire, l'historien est frappé par la spiritualisation sans cesse accrue d'une humanité qui se dirige vers Dieu. C'est un peu la position de Maurice Brillant qui parle de marche ascendante de l'ensemble des religions et d'élimination des éléments malsains d'abord collés à elles ⁽⁷¹⁾. Toynbee rejoint ici ce qui pourrait bien être l'intuition fondamentale de beaucoup de penseurs chrétiens modernes : Dieu n'anime pas directement les hommes, il les attire peu à peu à Lui. La liberté individuelle est ainsi sauvegardée, mais l'histoire n'en a pas moins un but. « Les civilisations succèdent les unes aux autres, mais chaque tour de roue fait accomplir au véhicule un certain progrès ⁽⁷²⁾. » Le désordre n'est donc qu'apparent et les humains qui s'agitent au point de ne plus savoir eux-mêmes où ils en sont, ressemblent un peu à ces chiens tenus en laisse, vagabondant,

⁽⁶⁹⁾ A. TOYNBEE, *A Study of History*, t. VII, p. 550.

⁽⁷⁰⁾ M. CRUBELLIER, *Sens de l'Histoire et Religion*, Paris, 1957, p. 161. Cette rupture absolue entre le monde créé et un Dieu transcendant qui s'est lié les mains devant le mal et abandonne l'univers aux jeux du hasard et de l'absurde, a été reprochée aussi à S. Weil. Cf. S. WEIL, *op. cit.*, préface, p. xxvi.

⁽⁷¹⁾ Maurice BRILLANT, *Introduction*, p. 21, dans *Histoire des Religions*, t. I^{er}, Paris, 1953.

⁽⁷²⁾ « Les genèses et les chutes successives des civilisations primaires et secondaires sont un exemple du rythme par lequel les révolutions d'une roue font avancer un véhicule — non par la course circulaire et répétée qu'évoque la roue tournant sur elle-même, mais par un mouvement progressif vers un but. (*A Study of History*, t. VII, p. 423.) Cf. aussi IV, 34-38 et V, 324-325.

faisant mille tours, mais que leur maître conduit infailliblement là où il entend les mener.

Bien d'autres choses pourraient être dites sur le rôle que Toynbee assigne aux religions et sur l'idée qu'il se fait du christianisme. La manière dont il discute de la personnalité de Jésus s'apparente à celle de la haute critique. Il consacre un long excursus à la comparaison d'une cinquantaine de traits de la vie du Sauveur avec un nombre égal empruntés aux existences exemplaires de divers héros antiques, surtout Agis et Cléomène connus par le récit de Plutarque ⁽⁷³⁾. La ressemblance est d'ailleurs frappante, et quoiqu'il se montre fort réservé dans ses conclusions, Toynbee pense manifestement que la figure du Christ judaïque a pu être contaminée par le « folklore » hellénique. Aussi Jacques Madaule le traite-t-il d'adoptionniste, car il semble croire que Jésus n'est devenu Dieu que par adoption, au fait de ses vertus ⁽⁷⁴⁾. Mais tout ceci n'a d'importance que pour les théologiens. Un reproche beaucoup plus grave concerne la conception assez morbide qu'il se fait de la religion. A la vieille idée eschylienne de la souffrance qui enseigne les hommes, il ajoute celle que les périodes catastrophiques engendrent des religions de salut. C'est, au fond, la thèse que défend le P. Daniélou quand il écrit que « l'humanité passe par une série de crises décisives, ou *kairoï*, qui marquent chaque fois l'éclatement et le jugement d'une civilisation coupable d'un excès d'hybris et le renouveau de l'église par cette purification » ⁽⁷⁵⁾. La source commune semble être l'histoire juive où « durant une époque de prospérité économique, les Hébreux s'éloignaient de Iahvé et se rapprochaient des Ba'als de leurs voisins. Seules les catastrophes historiques les remettaient dans le droit chemin en ramenant de force leurs regards vers le vrai Dieu ⁽⁷⁶⁾ ». Quoi qu'il en soit, Toynbee considère la correspondance des sommets de l'histoire religieuse avec les points critiques de l'histoire

⁽⁷³⁾ A. TOYNBEE, *A Study of History*, t. VI, pp. 376 à 539 avec les curieux tableaux de concordance, pp. 407 et suiv.

⁽⁷⁴⁾ Jacques MADAULE, *La pensée historique de Toynbee*, p. 46 dans le recueil de A. TOYNBEE, *Le Monde et l'Occident*, Paris, 1953.

⁽⁷⁵⁾ Jean DANIELOU, *Essai sur le mystère de l'histoire*, Paris, 1953, p. 37.

⁽⁷⁶⁾ Mircéa ELIADE, *Le mythe de l'éternel retour*, Paris, 1949, p. 152.

séculière comme une des « lois » de l'existence terrestre de l'humanité ⁽⁷⁷⁾; on peut dire que cette idée préconçue le conduit à négliger, voire à méconnaître, toutes les périodes où l'humanité vit en accord avec elle-même. Surtout lorsque les individus font mine de s'éloigner de Dieu, de pratiquer le rationalisme, il émet d'injustes appréciations. Quand Frazer, par exemple, loue la Renaissance d'avoir délivré l'humanité de l'obsession de la vie future et d'avoir rendu l'Europe à ses idéaux originels de conduite, il proteste avec vigueur et ose écrire que le grand ethnologue « appartient à la dernière génération de l'école néo-païenne occidentale, rationnelle, antipassionnelle, tolérante »... Dans la bouche de beaucoup, ceci pourrait passer pour un éloge : comme le remarque justement Geyl, les mots de Frazer ont été repris par Rosenberg sur un autre ton ⁽⁷⁸⁾. La défense excessive de l'esprit religieux, le rejet catégorique de la plupart des valeurs laïques, tout cela n'est certes pas le signe d'un esprit tolérant, mais Toynbee ne se montre tolérant que sur le *choix* d'une religion. Pour cet esprit dualiste, l'Esprit ou le Bien s'oppose nécessairement à la Matière ou le Mal. La façon un peu morbide dont il regarde la ruine et la désagrégation comme bénéfiques du fait qu'elles provoquent un sursaut de la foi, prouve « qu'une conscience religieuse saine et positive, à la manière d'un Blake ou d'un Whitman, lui est totalement étrangère » ⁽⁷⁹⁾.

*
* *

Dans ce bilan — très incomplet — des blâmes adressés à l'auteur de *A Study of History*, beaucoup émanent d'esprits dogmatiques. D'un côté, pour reprendre les paroles du P. Daniélou, les chrétiens estiment que l'histoire est déjà substantiellement décidée du fait que ce qui en constitue l'événement essentiel — l'incarnation — se situe au centre et non pas au terme ⁽⁸⁰⁾. Pour gratuite qu'elle apparaisse à qui ne

⁽⁷⁷⁾ A. TOYNBEE, *A Study of History*, t. VII, p. 551.

⁽⁷⁸⁾ GEYL, *op. cit.*, p. 169.

⁽⁷⁹⁾ MUMFORD, *op. cit.*, p. 28.

⁽⁸⁰⁾ Jean DANIELOU, *op. cit.*, p. 83. « Cette vision s'oppose à celle du marxiste pour qui l'histoire n'est pas encore décidée et dont le regard se porte vers l'avenir. Mais pour le chrétien, il n'y a plus de risque total. »

possède pas la foi, pareille affirmation justifie la place prééminente, voire exclusive, réservée au christianisme dans l'histoire humaine. Mais même lorsqu'il écrit que pour notre société, et pour elle seulement, le fait capital demeurera la crucifixion avec toutes ses conséquences spirituelles, Toynbee ne va pas aussi loin ⁽⁸¹⁾. On comprend dès lors les efforts accomplis par de nombreux exégètes pour l'engager à franchir un pas supplémentaire et pour interpréter sa pensée dans le sens d'une christianisation progressive de l'univers. Reconnaissons que l'historien se défend plutôt mollement, qu'il cède parfois à ceux qui le sollicitent et s'avance plus qu'il ne le souhaite vraiment. On le sent alors mal à l'aise, contraint qu'il est de dépasser sa pensée et d'abandonner ses positions premières. A notre avis, le Toynbee que retiendra la postérité n'est pas l'essayiste hésitant qui, à la fin de sa carrière, tergiverse et se laisse entraîner, mais bien l'homme qui a rendu à toutes les religions supérieures, sans en excepter ou même en préférer une, leur importance effective dans le développement des civilisations. D'un autre côté, l'attitude systématiquement négative des marxistes s'explique, elle aussi, par la tyrannie que fait peser leur doctrine. Le primat absolu accordé à l'économie les conduit à appliquer des méthodes inappropriées aussitôt qu'il s'agit d'activités humaines tributaires de l'émotivité et de la volonté ⁽⁸²⁾, d'où leur perplexité, que nous avons soulignée, devant les grands courants spirituels. Mais cette hostilité aveugle, même si elle s'abrite derrière une soi-disant objectivité scientifique, ne convainc personne. En fait, pour esquiver tout débat, ils se prévalent d'une conception aprioristique du passé et du devenir de l'homme et rejettent en bloc tout ce qui pourrait lui être opposé. Mais détruire l'interprétation de Toynbee ne peut consister à la qualifier de « sursaut réactionnaire » et à reléguer son auteur parmi ceux qu'on traite avec mépris de « philosophes de la vie ». Il conviendrait plutôt de prouver qu'en tout état de cause, cette théorie s'avère moins certaine que d'autres relatives au même objet, qu'elle offre plus de difficultés et qu'elle se trouve infirmée par plus de

⁽⁸¹⁾ A. TOYNBEE, *A Study of History*, t. VII, pp. 446-447.

⁽⁸²⁾ Gilbert HIGHET, *La migration des idées*, Paris, 1957, p. 20.

témoignage ⁽⁸³⁾. Mais, jusqu'à présent, nous n'en sommes, hélas, pas là.

Plus graves apparaissent les réticences des sociologues et des historiens de profession. Déjà nous avons rapporté les reproches fort judicieux de Geyl et de Mumford. Très hostile, le professeur H. I. Marrou parle « d'imageries prestigieuses dont les succès ne suffisent pas à compenser, aux yeux de la raison, la gratuité et l'incertitude fondamentale ⁽⁸⁴⁾ ». Il y a une quinzaine d'années, peu après la parution des premiers tomes de *A Study of History*, Lucien Febvre consacrait à cet ouvrage un article tout aussi négatif et même violent. La suffisance qu'il avait cru déceler en parcourant le livre de son collègue anglais l'avait indisposé outre mesure contre lui. « Prétendre se jucher d'un bond sur la crête, y prendre une pose avantageuse et puis repartir d'un autre bond, avec un petit salut : très bien pour une photographie en tête d'un magazine illustré. Mais on ne compte pas ainsi parmi les alpinistes. Je veux dire les historiens ⁽⁸⁵⁾. » En fait, Toynbee se montre fort injuste pour ces « myopes de spécialistes » à propos desquels il ne cesse d'ironiser; il était de bonne guerre de lui rendre la monnaie de sa pièce. Mais si l'on fait abstraction de ces susceptibilités personnelles, on constate que, derrière son écran polémique, Lucien Febvre ne peut s'empêcher de reconnaître le bien-fondé de certaines critiques contre les monographies, les histoires nationales, et de juger indispensables les vastes comparaisons. Seulement, ajoute-t-il aussitôt, « comparer ne consiste pas à se plonger avec une joie perverse dans le néant de vingt et une coquilles vides, mais à appréhender le concret, à disséquer de plus en plus finement ces cadavres des temps révolus que sont les civilisations ». Ses réserves concernent donc les méthodes plutôt que le principe. Remarquons aussi qu'après avoir reproché à Toynbee de ne pas définir le concept de civilisation, lui-même n'hésite pas à l'utiliser tout comme il utilise « chrétienté », « Europe », etc. On pourrait relever bien d'autres contradictions dans cette courte étude, mais cela nous

⁽⁸³⁾ James BURNHAM, *L'ère des organisateurs*, Paris, 1947, trad. franç., p. 253.

⁽⁸⁴⁾ H. I. MARROU, dans *Encyclopédie française*, op. cit., pp. 15, 18, 20.

⁽⁸⁵⁾ Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, 1953, p. 141.

paraît superflu, puisque, entre ces deux esprits si différents, tout dialogue s'avère au départ impossible. On ne peut discuter utilement qu'avec ceux qui, pour l'essentiel, sont du même avis que vous... disait Julien Benda. Et il n'est pas étonnant qu'en définitive, Lucien Febvre ne voie dans la colossale entreprise de Toynbee qu'une folle tentative en vue de renouveler un vieux genre littéraire qui eut sa période de vogue : « le Dialogue des Morts ».

Tout récemment, Fernand Braudel a reconsidéré le problème et il se montre beaucoup plus circonspect dans ses appréciations ⁽⁸⁶⁾. Il continue de s'élever avec force contre Spengler et Toynbee, mais surtout parce que ces systèmes lui paraissent nier l'idée de progrès. L'histoire cyclique ne semble-t-elle pas prendre pour postulat que ni la technique, ni l'économie, ni la démographie n'interviennent dans l'évolution ? « Les conceptions de Toynbee ramènent obstinément l'humanité à ses heures anciennes, périmées, au déjà vu. » Nous avons dit que cette objection ne nous paraissait pas justifiée, car si pour l'historien anglais toute civilisation se conforme à une loi de développement, jamais il n'a prétendu qu'elle partait chaque fois de zéro. Bien au contraire, elle profite de ce qui a déjà été conçu, créé, avant elle, et, à son tour, elle augmente cet acquis. Pour reprendre le mot d'A. Weber, cité par F. Braudel lui-même, les civilisations sont prises dans le mouvement unitaire d'un progrès général et graduel. Quant à écrire que Toynbee fait abstraction de l'économie, de la technique et de la démographie, c'est vrai en grande partie pour les siècles révolus — pour lui, ces inventions n'ont pu entraver l'évolution *naturelle* des civilisations et elles ne revêtent par conséquent qu'une importance secondaire — mais ce ne l'est plus pour la période contemporaine. L'historien anglais admet que la technique occidentale, qui se répand peu à peu sur l'univers entier, risque de faire éclater les vieilles outres et de susciter une chose absolument neuve : la première civilisation mondiale. En revanche, F. Braudel n'hésite pas, lui aussi, à recommander de simplifier le passé, c'est-à-dire de procéder par larges synthèses, même si celles-ci se révèlent quelque peu arbitraires. Ce faisant, on dégage les grandes voies d'approche

(86) Fernand BRAUDEL, dans *Encyclopédie française*, *op. cit.*

et l'on bouleverse les petites avenues qui épousent mieux le relief réel, mais parfois le dissimulent. *A Study of History*, admet-il, permet de dépasser le cadre des « histoires nationales » auxquelles les savants dignes de ce nom ne croient plus depuis longtemps; « elle offre un cadre chronologique, un champ opératoire, un moyen d'explication, mais rien de plus ». Comment ne pas penser que c'est déjà beaucoup?

Les historiens sont donc plus enclins aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a une vingtaine d'années à adopter certains « découpages », voire certaines méthodes de Toynbee. Tous regrettent néanmoins que son analyse de l'évolution historique soit aussi insuffisante. Il appert que jamais il ne nous offre cette histoire totale telle que la définissait R. Aron et qui serait une histoire des hommes dans la pluralité de leurs activités et de leurs univers, depuis la manière de se nourrir et d'échanger jusqu'à leur style de prière⁽⁸⁷⁾. En vérité, nous sommes loin du compte et les remarques de l'école d'anthropologie américaine sont ici fort valables. Il importe de reprendre, nous dit-elle, mais cette fois empiriquement plutôt qu'intuitivement et à l'aide de quelques formules, l'étude des grandes civilisations, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans celle des six cent cinquante cultures primitives. La tâche se révélera, pour sûr, beaucoup plus complexe, mais c'est le seul moyen de modifier, de compléter, de préciser ou supprimer ce que les vues des premiers comparatistes ont d'antiscientifique. On dispose pour cela de tout un attirail de procédés et de concepts dont certains apparaissent déjà comme bien rodés : l'analyse fonctionnelle de Malinowski, les cryptotypes de Whorf⁽⁸⁸⁾, les aires cultu-

(87) R. ARON, *op. cit.*, p. 145. Cf. aussi du même auteur : *L'opium des intellectuels*, Paris, 1954, *passim* et MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception*, Paris, 1945, p. xiv ... « Faut-il comprendre l'histoire à partir de l'idéologie, ou bien à partir de la politique, ou bien à partir de la religion, ou bien à partir de l'économie?... Il faut comprendre de toutes les façons à la fois, tout a un sens, nous retrouvons sous tous les rapports la même structure d'être. Toutes ces vues sont vraies à condition qu'on ne les isole pas, qu'on aille jusqu'au fond de l'histoire et qu'on rejoigne l'unique noyau de signification existentielle qui s'explicite dans chaque perspective. »

(88) B. LEE WHORF, *Language, Thought and Reality*, Massachusetts Institute of Technology, 1956. Cet auteur se garde bien d'identifier langue et culture : « there are connections but not correlations or diagnostic correspondences between cultural norms and linguistic pat-

relles de Boas ou Kroeber, les structures partielles de Lévi-Strauss, les options fondamentales de Denis de Rougement et Ruth Benedict, le style de vie ou ethos de Bagby, la personnalité modale de Kardiner et Linton ⁽⁸⁹⁾, etc. Déjà les Américains établissent des caractères types de Russes communistes, Français, etc., mais ils n'en sont qu'aux premiers balbutiements. Les « mythes » qui nourrissent l'imagination des foules et servent de substratum à tout un peuple feront l'objet d'un traitement privilégié, car ce sont eux qui, pour une large part, expliquent et déterminent. Ernst Cassirer n'hésite pas à écrire que l'ensemble de l'histoire grecque et hindoue figurait déjà implicitement dans ses dieux ⁽⁹⁰⁾. Pourtant ce qui frappe le plus dans les vingt et une civilisations dénombrées par Toynbee, c'est qu'elles se présentent comme d'énormes masses indifférenciées, en proie à de lentes pulsations. A défaut d'une structure globale comme l'entend Gurvitch, on souhaiterait au moins y déceler « une ordonnance, des hiérarchies, une détermination réciproque, des facteurs formatifs particuliers ⁽⁹¹⁾ ». Ce n'est pas le cas et il y a beaucoup à faire en ce sens. Comme le souligne F. Braudel, une structure, c'est aussi ce qui, dans une société, se maintient au-delà des tempêtes du temps, au-delà de ces bonds et replis dont parle Toynbee ⁽⁹²⁾. Et le directeur des *Annales* donne ce programme d'action : d'abord

terns », p. 159. Ceci est encore excessif, car certaines peuplades africaines changent de langue sans pour autant modifier leur culture. Ex. : les Mbamba font partie du groupe Kuta au point de vue culturel, mais parlent une langue Teke. Cf. Efraïm ANDERSON, *Contribution à l'ethnographie des Kuta*, Uppsala, 1953, t. I^{er}, p. 17.

⁽⁸⁹⁾ Abram KARDINER, *The Psychological Frontiers of Society*, New York, 1945 et *The Individual and his Society*, New York, 1939.

⁽⁹⁰⁾ Ernst CASSIRER, *The Philosophy of Symbolic Forms*, New Haven, 1955, trad. anglaise, t. II, p. 5 : « Dans les rapports entre le mythe et l'histoire, il appert que le mythe est le facteur premier, l'histoire n'étant que secondaire et dérivée. Ce n'est pas par son histoire que la mythologie d'une nation est déterminée, mais au contraire, c'est son histoire qui est déterminée par sa mythologie — ou plutôt la mythologie d'un peuple ne détermine pas, elle constitue son destin, tel qu'il a été décrété dès le tout début. L'ensemble de l'histoire hindoue et grecque figurait implicitement dans ses dieux. »

⁽⁹¹⁾ *Ibid.*, t. II, p. 11.

⁽⁹²⁾ « La vérité est qu'une culture est plus régulière et plus uniforme que le profane ne l'imagine : on le constate aussitôt qu'on examine une autre culture » (BAGBY, *op. cit.*, p. 199).

rechercher les aires culturelles — car une civilisation est avant tout un espace —, tenir compte des *emprunts* techniques et spirituels, mais aussi des *refus* tout aussi significatifs (pourquoi Constantinople préféra-t-elle en 1453 les Turcs aux Vénitiens?). Lucien Febvre parlait tout à l'heure de coquilles vides; assurément, le dialogue proposé par son disciple avec les géographes, les démographes, les sociologues et psychologues, doit permettre de les remplir.

Dans les jugements que l'on porte sur Toynbee, il faut donc se garder d'un dénigrement excessif aussi bien que d'un enthousiasme incontrôlé. Que *A Study of History* ait fait faire un grand pas aux études historiques, nous en sommes persuadés. Qu'il faille prendre au pied de la lettre toutes les théories de l'auteur, entrer dans tous les méandres de sa pensée, partager ses préférences et ses partis pris, c'est évidemment tout autre chose. Jamais, écrit Geyl, il n'a pu se libérer de son rêve obsessionnel qui est l'unité de l'humanité dans l'amour de Dieu... tant il est vrai que tout historien porte en lui le passé qu'il explore (R. Aron). Dans un système présenté comme provisoire et susceptible d'amélioration, il convient sans doute de faire choir des pans entiers, de consolider bon nombre de chambranles branlants, de tout jeter bas lorsque l'expérience l'impose. Rien ne serait plus dangereux qu'un acquiescement de principe. Toutefois, nous avons dit que juger un livre ne consiste pas à souligner ce qu'il n'est pas. L. Renou l'a bien compris, qui écrit : « Ce que Toynbee apporte, c'est une sorte de vérité extérieure, nullement banale ni superficielle, très pénétrante souvent, une vérité comparative comme on pourrait l'appeler. Des faits, des rapports entre les faits, des rythmes auxquels le spécialiste n'a pas prêté attention, ont évoqué chez lui ces « similitudes amies » dont parle le poète, ces échos venus d'autres cultures et d'autres époques (93). » Voilà exactement défini ce que cette entreprise si ambitieuse et presque surhumaine peut apporter : il serait illusoire d'en attendre plus. Néanmoins, il suffit de lire une centaine de pages pour se sentir irrésistiblement conquis — à tel point que Geyl parle de procédés incantatoires qui visent à susciter un état d'esprit

(93) Louis RENOU, *La civilisation de l'Inde d'après Arnold Toynbee* (*Diogenes*, n° 13, 1956, p. 103).

favorable et à remplacer les « preuves »! Le style vivant et incisif y est d'ailleurs pour quelque chose, avec la beauté et la profusion de ses images et de ses symboles, l'humour ou la satire qui souvent transparaissent. Toynbee est un très grand écrivain. Et même s'il ne répond pas à bon nombre de questions, s'il escamote les difficultés en les dissimulant sous ses « imageries », son livre agit tel un extraordinaire ferment intellectuel. Sollicité de toutes parts, piqué au vif, écrasé sous une avalanche de notions reprises aux sources les plus diverses et les plus lointaines, plutôt que de tout goûter tel un opium, le lecteur a pour premier devoir de *réagir*. Mais après qu'il aura apporté les corrections ou les compléments indispensables, il ne pourra manquer d'admirer la fresque vraiment grandiose qui lui est offerte et de voir en celui qui la brosse à traits sûrs, un précurseur génial.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de la Fondation M. Maeterlinck, tome IV, 1958.

La dernière livraison des *Annales* s'ouvre sur une attachante contribution de M. Michael Wood, *Les cheveux de Mélisande*. L'importance du thème de la chevelure féminine, longue et ondoyante, dans le premier théâtre de Maeterlinck avait été notée depuis longtemps : M. Wood y voit, à bon droit, le symbole de la sexualité, liée dans l'esprit de Maeterlinck à l'idée de la fatalité humaine. L'alternance fondamentale de ce théâtre n'est pas une oscillation entre le Bien et le Mal, notions que le moraliste tient pour inadéquates, mais entre le Destin et le vouloir-vivre. On aurait aimé voir M. Wood étendre davantage encore son analyse : en profondeur d'abord, en s'inspirant des remarques pénétrantes de Gaston Bachelard dans *L'Eau et les Rêves* sur l'association de la chevelure dénouée avec le thème de l'eau (complexe d'Ophélie); en largeur ensuite, par l'inclusion de thématiques semblables de l'époque symboliste, au-delà d'une simple citation de Baudelaire et de Mallarmé.

Un entretien de Pierre Cogny avec Maeterlinck en 1937 confirme, de manière savoureuse, à la fois le sens des affaires (« Mais, Monsieur, c'est en Normandie que mes livres se sont le moins vendus ! ») et l'orientation nettement scientifique du Maeterlinck dernière manière, si détaché des œuvres de ses débuts.

M. Van Nuffel publie (pp. 19-35) une intéressante réponse de Charles Van Lerberghe à un questionnaire littéraire que lui avait soumis, en juillet 1904, l'éphémère revue provinciale *La Roulotte*. Ce précieux document doit nous intéresser à plusieurs titres : le poète s'y explique sur ses buts, ses méthodes, son vocabulaire, ainsi que sur sa formation. Retenons cet aveu : « *L'Université de Bruxelles* surtout fut pour moi une grande divergence. Elle n'influa pas sur mon art, mais, et peut-être est-ce là une influence capitale dont je ne commence à bien saisir les effets qu'aujourd'hui, elle révolutionna toutes mes idées morales et religieuses. » On comprend mieux ce qu'il veut dire par là quand on se souvient que Van Lerberghe débuta, au collège Sainte-Barbe, par un poème sur *L'apparition de Lourdes*. Le poète rend un hommage particulier à deux de ses anciens maîtres, Guillaume Tiberghien, le « bon philosophe spiritualiste » qui lui reprochait « de raisonner par images », et l'éminent helléniste Alphonse Willems, professeur exceptionnel qui « mettait à nous parler des Grecs, de leur vie, de leur art, une telle flamme dans ses paroles que ses leçons furent pour moi une révélation. Jamais de ma vie je n'avais eu maître plus intelligent, plus vivant, plus jeune dans le beau sens antique et, je

crois, très grec, du mot ». Tout cela, Albert Mockel n'avait pu le dire dans sa récente étude, « n'ayant pas assisté à ma vie universitaire et n'ayant pas deviné, je crois, *quelle en fut l'importance pour moi* ». Le témoignage du poète apporte ici une réponse très nette et très explicite à une question souvent controversée.

Van Lerberghe expose ensuite ses vues sur l'orientation future de sa poésie, traversée dorénavant par « la Réalité vivante », il précise ses rapports avec Maurice Maeterlinck (en soulignant au passage l'antériorité des *Flaireurs* sur *L'Intruse*), relate sa longue amitié avec Albert Mockel et l'admiration qu'il voue au prosateur des *Contes pour les Enfants d'hier* bien plus qu'au poète, trop théoricien à son gré. On pourrait multiplier les extraits de ce document capital. Il faut remercier M. Van Nuffel de nous l'avoir rendu accessible.

La suite de ce quatrième cahier est consacrée en ordre principal à l'inventaire de la correspondance de Maurice Maeterlinck avec Franz Hellens, Adolphe Max et avec son vieil ami, le journaliste libéral Gérard Harry. On pourrait y glaner bon nombre de remarques curieuses ou suggestives. Nous nous contenterons de noter l'étonnante perspicacité critique de Maeterlinck : comme il avait été l'un des premiers à déceler la valeur de *Tête d'Or*, en 1890, il sera en 1936 parmi les découvreurs de Henri Michaux. Les notes de M. Van Nuffel éclairent utilement certains points obscurs de cette copieuse correspondance qui s'étend sur plus de quarante ans. On lira avec intérêt dans un prochain cahier des *Annales* les trois *Chansons* de Maeterlinck publiées en janvier 1893 dans *L'Indépendance belge* et qui viendront compléter la bibliographie du poète des *Serres chaudes*.

Roland MORTIER.

G. POSENER, S. SAUNERON, J. YOYOTTE, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, F. Hazan, 1959, 336 pages, 145 ill. en couleurs, 170 ill. en noir. 468 FB.

En publiant dans sa collection de dictionnaires spéciaux un *Dictionnaire de la Civilisation égyptienne*, l'éditeur F. Hazan a certes eu une excellente idée. L'Égypte ancienne est une matière qui intéresse de plus en plus. Il eut une idée meilleure encore de confier le soin de cet ouvrage à G. Posener, qui s'entoura de collaborateurs de premier ordre, en particulier S. Sauneron et J. Yoyotte. Jusqu'à cet ouvrage, Posener n'avait pas écrit pour le grand public, Sauneron et Yoyotte peu. Et le reste de leur littérature, comme celle de Posener, se recommande plus par la pénétration des intuitions, la rigueur des raisonnements et la masse de l'érudition que par le pittoresque. C'est de la littérature redoutable pour qui n'est pas du métier. Mais devant la nécessité d'écrire un livre accessible à tous, ils ont appliqué la même pénétration, la même rigueur, la même érudition à leur tâche, et ils ont fait un livre passionnant, car ils ont voulu contraindre à le lire même celui qui n'est pas fou d'égyptologie, et ils y ont déployé infiniment d'esprit et d'habileté. Le lecteur à les lire se prend souvent à sourire, en découvrant des Égyptiens si peu momifiés à travers une prose si vivante. Ce livre est passionnant parce que les auteurs ont fait passer sans qu'il y paraisse le moins du monde toute la connaissance qu'ils ont de l'Égypte dans les 350 articles du dictionnaire. L'égyptologue en le lisant — et il lui arrivera plus d'une fois de s'y instruire — pourra s'amuser à supputer

les notes et renvois justificatifs que l'on peut placer presque à chaque mot; le lecteur innocent ne les soupçonnera même pas, tant les traces de « cuisine » ont été adroitement effacées.

Qu'y trouvera-t-on ? Des articles sur tous les sujets, du plus conforme au plus inattendu, depuis l'histoire, la géographie, l'économie, l'histoire naturelle (à laquelle une large place a été réservée) jusqu'à des notes sur l'anthropophagie, l'érotisme, la famine, les grèves, l'ivresse, le pessimisme, la poste ou le tourisme. Qui était Ramsés II ? Que mangeaient les Egyptiens ? Les femmes se maquillaient-elles ? Quand apparut le cheval ? A quoi ressemblait un banquet ? Un temple ? Etait-il bon d'être prêtre ou soldat ? Comment les Egyptiens s'orientaient-ils la nuit ? Comment mesuraient-ils les champs ? Que faut-il croire des théories relatives à la grande pyramide ? Quel était le statut des femmes ? A quoi ressemblait le commerce international ? Quelle idée les Egyptiens se faisaient-ils de l'univers ? Aimaient-ils la poésie ? Que sais-je encore... Sur des sujets aussi divers, on trouvera dans ce livre des aperçus concis, intelligents, souvent nouveaux et toujours fondés sur une exploitation directe des sources.

Ce qui ne gâte rien, le livre est abondamment illustré de très belles photos en couleurs. Beaucoup de celles-ci sont dues à S. Lacouture et à A. Mekhitarian dont le talent est bien connu. Paysages, peintures, objets de musées, le plus souvent inédits ou rarement publiés, illustrent le texte, non pas comme un enjolivement, parce que c'est la mode, mais comme un élément essentiel.

Lisez le texte, ont pensé les auteurs, et regardez aussi les images. Elles vous apprendront d'autres choses.

On ne peut que recommander ce livre à ceux que l'Égypte intéresse, à ceux qui y vont, à ceux qui en reviennent, à ceux qui n'iront jamais. Et même, le touriste fera bien de le glisser dans ses bagages, à côté de son Baedeker. Il l'aidera à connaître ce pays qu'on ne fait trop souvent qu'effleurer.

Ph. DERCHAIN.

Histoire de la Littérature allemande, publiée sous la direction de Fernand Mossé, par Georges ZINK, Maurice GRAVIER, Pierre GRAPPIN, Henri PLARD, Claude DAVID, Aubier, Editions Montaigne, 1959, 1 vol., 1.031 pages.

Les éditions Montaigne présentent ici un ouvrage très dense, d'une importance capitale, un ouvrage au courant des travaux les plus récents et qui a l'envergure d'une somme; aussi n'est-il pas aisé d'en rendre un juste compte. A part une étude assez succincte (93 pages) de Maxime Alexandre dans l'*Histoire des littératures* (tome II de l'encyclopédie de la Pléiade parue à la N. R. F. en 1956) pareil guide faisait défaut en langue française depuis longtemps. En regard d'œuvres similaires anciennes, il s'agit ici d'études approfondies, d'un millier de pages, où chaque période a été confiée à un spécialiste en la matière : *Des origines au xvi^e siècle*, G. Zink; *Le xvi^e siècle et l'âge baroque*, M. Gravier; *Le xviii^e siècle (1700-1805)*, P. Grappin; *Du relèvement national à la révolution de 1848*, H. Plard; *L'époque bismarckienne et l'Allemagne contemporaine*, Cl. David.

Outre les ouvrages généraux les plus importants renseignés

(pp. 11-12), il y a pour chaque époque et chaque auteur, au bas des pages, une bibliographie détaillée et — chose fort précieuse — commentée, ce qui en fait un instrument de travail de premier ordre : y figurent en effet les ouvrages parus en 1959, comme l'édition complète de Spitteler (1945-1959) ; le *Schiller* de B. V. Wiese (1959) ; l'édition de Schiller chez C. Hanser et la grande édition de l'Allemagne de l'Est, en cours de parution. L'information est d'ailleurs plus large que ne le laisse supposer la bibliographie : ainsi y a-t-il des références à J. Nadler et W. Muschg, alors que la *Geschichte der deutschen Literatur*, Wien, 1952 (du premier) et la *Tragische Literaturgeschichte* du second (Wiesbaden, 1953) n'y figurent pas. Parmi les ouvrages sur l'histoire de la civilisation, remarquons l'absence de Egon Friedell's, *Kulturgeschichte der Neuzeit*, London, 1947.

Se départissant d'une périodisation trop rigoureuse (classicisme, romantisme, réalisme, etc.), les auteurs ont adopté, notamment dans la dernière partie, une division chronologique, qui, sans doute, permet de mieux embrasser les nuances, est moins approximative, mais par contre oriente moins vite. Ils en arrivent ainsi, par exemple, à scinder en deux le mouvement romantique.

Dans l'ensemble, l'ouvrage est cependant remarquablement équilibré. A chaque époque et à chaque nom est impartie la place que lui assigne son importance ; et ici les résultats des recherches récentes ont profondément modifié l'optique et déplacé les accents (cf. Spielhagen, J. Gotthelf ou H. von Hofmannsthal). De plus, rien d'essentiel n'a été omis. Sans doute, du fait que les cinq époques sont étudiées par des spécialistes différents, une disproportion occasionnelle n'est-elle pas exclue, comme c'est le cas par exemple pour J. Gotthelf, à qui cinq pages entières sont consacrées, alors que G. Keller et Th. Fontane, traités par un autre auteur, n'en comptent que trois. On pourrait trouver également qu'un écrivain aussi peu lu que de la Motte-Fouqué a eu la part belle (cinq pages).

Un autre mérite de cet ouvrage est le remarquable esprit de synthèse, la sûreté du jugement et aussi le fait que ces études fouillées, solides et pénétrantes ne sont pas séparées de l'histoire des mœurs et des idées, ni de l'histoire générale, qui leur sert de toile de fond ; elles en acquièrent un accent d'autant plus convaincant.

La première partie commence, logiquement, avec les débuts de la littérature allemande, et non germanique, ainsi que l'usage s'en était trop longtemps maintenu en Allemagne. De larges vues d'ensemble y abondent, dans un style vivant et alerte — certains chapitres se lisent comme un roman. Partout G. Zink fait preuve de circonspection et de mesure, évite tout chauvinisme dans la recherche des sources et des influences, et dans mainte question controversée, il excelle à faire le point. Notons au passage que, analysant le caractère de Hagen, l'auteur en voit le trait dominant dans un orgueil démesuré, alors que les historiens littéraires allemands insistent sur sa fidélité de vassal et relèvent également l'apport chrétien dans les *Nibelungen*.

Le xvi^e siècle n'est pas seulement, pour M. Gravier, celui de la Réforme, mais aussi celui de Dürer et de Paracelse. Quant à l'âge baroque, il établit un parallèle entre l'architecture et la littérature, apporte des précisions intéressantes notamment sur les frontières entre le baroque et le classique et sur l'homme baroque lui-même, plein de contradictions qu'il cultive au lieu de chercher à les surmonter, et que le sobriquet de « Baldanders » (sans cesse différent) du Simplizissimus

semble le mieux caractériser. Rien ne marque davantage la différence entre le xvii^e siècle allemand et le xvii^e siècle français que le contraste entre deux prédicateurs, qui sont contemporains : Abraham a Sancta Clara et Bourdaloue. Il est d'ailleurs symptomatique de constater, comme le fait remarquer M. Gravier, qu'exception faite pour Molière, l'Allemagne reste rétive au classicisme français et se tourne avec prédilection vers la littérature baroque espagnole, fût-ce par le truchement de traductions françaises.

Pour la littérature allemande, le xviii^e siècle est l'un de ceux qui offrent le plus de difficultés, dès qu'il s'agit d'y introduire des appellations rigoureusement exactes, sans nuire à la clarté. C'est le siècle des lumières, certes, mais c'est également celui d'un courant piétiste profond. La difficulté se fait plus grande encore pour la seconde moitié du siècle, de loin la plus riche. Sous quelle rubrique ranger des écrivains aussi différents que Klopstock, Wieland, Lessing et Herder ? P. Grappin a trouvé une solution heureuse en groupant les trois premiers sous le titre de « la génération préclassique », axant ainsi l'ensemble sur l'événement capital de ce xviii^e siècle, le classicisme de Weimar. Hamann et le jeune Herder trouvent place dans « le temps des génies », où se situent également les débuts de Goethe et de Schiller. Dans le chapitre très riche consacré à « la période idéaliste » sont traités et les classiques de Weimar et les romantiques de Iéna; mais ne voir là que « deux aspects d'un grand ensemble se partageant l'âge d'or de la poésie allemande » n'entraîne pas entièrement l'adhésion; dans le romantisme il est permis de voir, après l'échec du *Sturm und Drang*, une seconde offensive, bien plus profonde, contre le rationalisme. Par ailleurs il n'eût pas été sans intérêt de souligner davantage ce qui fait le caractère propre du classicisme allemand, ce qui le distingue des époques classiques dans les autres pays.

Poursuivant la même subdivision d'après l'ordre chronologique, la IV^e partie (*Du Relèvement national à la Révolution de 1848*) débute par l'étude de Jean Paul et un chapitre fort important sur la vieillesse de Goethe (*A l'écart des Ecoles*). Ce qui suit, s'enchaîne alors avec logique et clarté : les divers mouvements romantiques, le Biedermeier en Autriche et la transition au réalisme constituée par « le dépassement du romantisme » (Gotthelf, Mörike, von Droste-Hülshoff, notamment), « révolte et nihilisme » (Grabbe, Büchner, Lenau) et enfin la « littérature du mouvement », englobant le Jungdeutschland. A côté d'interprétations visant à l'essentiel, comme celles du *II^e Faust* et des *Wahlverwandtschaften*. H. Plard nous donne là de véritables portraits d'auteurs, des études individuelles, très justes d'accent et pleines de finesse — ainsi celle sur Eichendorff ou encore le chapitre captivant sur le Biedermeier autrichien — qui soulignent l'ampleur, la diversité et la durée du romantisme en Allemagne et qui, pleines d'*Einführung*, initient excellemment le lecteur français à l'aspect particulier de l'âme germanique.

Donner à la période allant de 1848 à 1890 une appellation plutôt politique, « l'époque bismarckienne », tout comme on parle d'une ère victorienne, est peut-être moins heureux, parce que c'est exclure les écrivains de la Suisse alémanique et de l'Autriche; ensuite l'influence de Bismarck ne se retrouve guère dans la littérature avant 1870 et les facteurs économiques ont déterminé davantage l'évolution que les faits politiques. Pour l'Allemagne contemporaine (1890-1945), un chapitre se détache des autres, par son titre littéraire, « l'expressionnisme » et ce

à bon droit; car ce dernier constitue en effet le trait le plus typique de la période envisagée.

Sur des figures centrales comme Nietzsche, G. Hauptmann, H. von Hofmannsthal, etc., l'auteur projette des vues d'une lucidité pénétrante. A mesure qu'on se rapproche de notre époque, la sélection s'avère plus difficile. Et ici nous devons admirer la sûreté et l'objectivité avec lesquelles Cl. David ne traite que les écrivains authentiques, tout en assignant à chacun l'importance requise. Peut-être regrettera-t-on l'omission du nom de Fr. Schnack, écrivain inégal, il est vrai, mais qui, dans *Sebastian im Wald*, est l'auteur d'un des meilleurs romans modernes de la forêt. Les jugements sont nets, parfois sévères, mais toujours équitables, sauf le reproche fait au style de H. Stehr (p. 831), reproche qui peut s'appliquer à une partie de l'œuvre (*Nathanael Mächler*), mais assurément pas à *Meister Cajetan*, ni au *Stundenbuch*.

L'absence d'un *Ausblick* après 1945 se justifie sans doute par suite du manque de recul; cependant le lecteur y eût porté le plus grand intérêt, ne fût-ce qu'à titre d'orientation rapide. Signalons en passant l'une ou l'autre coquille comme par exemple page 938, à propos de H. Fallada, « kleiner Mensch, was nun? », au lieu de « Kleiner Mann, was nun? », et page 943 (M. Hausmann) « Abel mit dem Mundharmonika » au lieu de « mit der Mundharmonika ».

L'ouvrage se termine par une table chronologique étendue (pp. 948-1003) et très suggestive, ainsi que par un index des noms cités. Les réserves de détails formulées plus haut ne doivent en aucun cas faire oublier la qualité exceptionnelle de ces études en profondeur, qui enrichissent et charment, et qui constituent, sans conteste, une œuvre majeure, indispensable à tout quiconque veut avoir une notion exacte et actuelle de la littérature de langue allemande.

J. PEIFFER.

J. P. HAESAERT, Substitut de l'Auditeur général au Conseil d'Etat, Agrégé de l'enseignement supérieur, *La sanction par le Conseil d'Etat des vices de forme entachant les actes administratifs et les décisions des juridictions administratives*, Editions de la Librairie encyclopédique, Bruxelles, 1959.

L'ouvrage en question est la thèse qui a valu à M. Haesaert le titre d'agrégé de l'enseignement supérieur. Il a été publié avec le concours du Fonds René Marcq.

Dans son introduction historique, M. Haesaert examine comment les deux notions de violation des formes substantielles et de violation des formes prescrites à peine de nullité ont figuré dans la loi du 23 décembre 1946, instituant et organisant notre Conseil d'Etat.

Ces deux notions vont faire l'objet de toute la thèse, consacrée à leur étude :

- Dans les travaux parlementaires;
- Dans les articles et ouvrages des auteurs belges;
- Dans la jurisprudence du Conseil d'Etat de France et la doctrine française;
- Dans la jurisprudence de notre Cour de cassation;
- Enfin dans la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Le chapitre relatif aux travaux parlementaires constate, somme toute, que le problème traité n'a été ni posé, ni expressément résolu au cours des travaux parlementaires.

Dans celui consacré aux *Publications des auteurs belges*, M. Haesaert retient particulièrement la chronique de M. Cambier, l'étude de M. W. Van Assche. Celles-ci lui permettent de recueillir déjà, à travers eux et leurs analyses, les éléments essentiels des notions étudiées.

Trente pages sont consacrées à analyser la jurisprudence et la doctrine françaises et à constater l'influence qu'elles ont sur notre pensée et notre jurisprudence dans la matière du contentieux administratif.

Quarante pages analysent l'œuvre de notre Cour de cassation, tant dans le domaine considéré que dans celui, voisin, qui lui est propre.

Le reste de l'ouvrage, 250 pages, rend compte, d'une part, de l'attitude du Conseil d'Etat en présence d'infractions des formalités légales, d'autre part, de quelques problèmes concernant l'annulation pour vice de forme en droit belge.

Il n'est pas possible dans notre *Revue* de se livrer à une analyse complète de pareil sujet qui, par sa spécialisation, lui est étranger.

Il nous appartient pourtant de signaler à nos lecteurs juristes, et spécialement aux juristes de droit administratif, l'intérêt de cette thèse.

L'information est riche, et cet éloge n'est pas sans réserve, car la mémoire de l'auteur est surprenante et le conduit parfois à des digressions, toujours intéressantes, parfois troublantes de la ligne générale d'un raisonnement.

La pensée est minutieuse.

Le style est excellent, avec de rares lourdeurs (« une analyse quelque peu approfondie »). La lecture est facile.

La consultation de l'ouvrage sera fructueuse, parce que sa division est nette — bien qu'une table des matières plus détaillée y eût été utile.

E. JANSON.

cop. 2



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(DOUZIÈME ANNÉE)

AOÛT-SEPTEMBRE 1960



5

SOMMAIRE

Ed. NICOL, Vocation et Liberté	381
Docteurs en droit et gestion des entreprises : Contributions de	
A. DE BLUTS	403
R. HENRION	406
P. BOLLE	416
D. TITS, Civilisation et Culture	434
Ph. ROBERTS-JONES, L'art contemporain et l'Université	454
Bibliographie	469



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. C. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. A. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. H. NEUMAN

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. P. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. D. TITS

(Ecole des Sciences psychologiques
et pédagogiques)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. E. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique.

Vocation et Liberté (*)

par **Eduard NICOL** (1)

I. Puisqu'Aristote avait déjà dit que la science est de l'universel, il paraît qu'une certaine ombre d'ignorance doit toujours couvrir l'individuel; et que l'individuel lui-même n'ait pas de valeur en soi, au point de vue de la science. Sans doute, le départ de la connaissance scientifique se produirait au niveau des réalités particulières; mais celles-ci ne compteraient justement que comme point de départ; pour la science, le service qu'elles rendraient serait celui d'être dépassées, et le plus vite possible, pour arriver à travers elles au niveau du concept général. Cela veut dire, au niveau où l'on pense à ce qui appartient à tous les individus (ou à leurs relations constantes), quelles que soient les différences entre eux qui constituent précisément leurs individualités, celles dont on refuse de s'occuper.

C'est peut-être à cause de cela qu'on a pu dire que la science est prosaïque; car la poésie naît des différences, elle se nourrit de l'individuel, du concret. Que la modalité scientifique a pénétré et modelé les façons humaines de penser, on peut le constater dans la surprise que produit la seule mention de la poésie dans un contexte scientifique sérieux. Ce qui d'ailleurs prouve encore à quel point ces façons de penser d'aujourd'hui sont devenues prosaïques, elles aussi.

Et pourtant, on ne peut pas négliger le concret, l'individuel. Si la connaissance que nous avons, tous, des réalités particulières, n'est pas scientifique, elle doit être quand même assez solide, bien fondée et bien guidée, puisque notre vie en dépend — et cette vie n'est pas moins faite d'erreurs quand nous croyons la guider scientifiquement.

(*) Texte d'une conférence donnée à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, en janvier 1960.

(1) Ancien professeur à l'Université de Barcelone, Espagne; professeur à l'Université Nationale du Mexique.



Mais, surtout, il y a un secteur de la réalité, dans le concret, où l'individuel ne peut pas être négligé, même pour les besoins de la science. Ce secteur, c'est nous-mêmes, les hommes — pris justement dans ce pluriel qualitativement diversifié, au milieu duquel se développe l'existence de chacun. Qu'est-ce que cela veut dire : « l'homme, cet inconnu » ? S'agit-il de l'homme comme concept général ? Dans ce cas, il n'y aurait pas de science de l'homme — et on voit quelle responsabilité tomberait sur la science, si elle se refusait à elle-même l'accès dans le secteur des êtres qui sont, on peut l'affirmer sans trop de vanité, les plus importants du monde. D'autre part, si dans la formule citée — l'homme, cet inconnu — on pense plutôt que l'inconnu est toujours le toi et le moi-même, cela exprimerait alors une certaine nostalgie de l'individuel : l'impuissance de la connaissance scientifique serait aussi foncière que dans l'alternative antérieure. Car, insistons, il s'agit ici d'une réalité, d'une catégorie d'êtres, pour lesquels le concept général n'aurait pour but que d'aider à la connaissance individuelle. Personne ne s'inquiète de « l'humanité » : ce sont les humains dont il faut s'occuper. Mais, il n'y a pas de science de l'individuel; Aristote l'avait déjà dit. Que peut-on faire, dans cette situation aporétique ?

II. Dans une situation aporétique, ce qui veut dire une situation bouchée, sans sortie, les vérités les plus claires, celles qui montrent une sortie plus facile et débrouillée, sont toujours celles qui produisent une plus grande surprise, à cause peut-être de leur simplicité. Car, quand nous arrivons au bout, dans le chemin critique, nous avons déjà perdu le sens de la simplicité. Tout est brouillé dans la pensée, et nous restons fascinés par le brouillard; nous oublions que la réalité se trouve toujours au-delà du brouillard de notre entendement.

Voilà donc qu'on pourrait commencer par dire que l'homme n'est jamais « cet inconnu ». Tout de suite on pourrait dire aussi que la science connaît l'homme; seulement, cette science n'est pas celle des scientifiques — cette science-ci, ou cette science-là —, mais la science des sciences, la science première ou métaphysique.

Si nous avons fait allusion à la poésie, au sujet de la science, nous pouvons toujours oser parler de métaphysique,

la science discréditée. Ce n'est pas le courage du réactionnaire qui nous permet d'introduire ici la métaphysique dans le cours de nos pensées. Il ne s'agit pas d'une quelconque métaphysique du passé, dont on voudrait renouveler la vitalité. Ce serait un contresens littéral : on ne lutte pas pour le passé, on lutte pour l'avenir. Ce n'est donc pas du tout un préjugé : on ne dit pas au début qu'on doive chercher une solution métaphysique au problème donné; on ne fait qu'anticiper le résultat d'une recherche qu'on doit avoir déjà menée à bout, et qui se trouva aboutir à la métaphysique. Résultat malheureux, d'ailleurs, car on verra tomber sur lui les critiques, et pis encore, les préjugés, et des métaphysiciens, car il ne suit pas la ligne de la tradition, et des hommes de science, parce qu'il s'agit d'une métaphysique — et tant pis si elle est nouvelle!

Cependant, ce n'est pas si compliqué. Qu'est-ce qui, pour nous, pour chacun de nous, reste inconnu quand nous disons que l'homme est un inconnu? Car on dit bien que quelqu'un est un inconnu, qu'on ne connaît pas M. un tel. Même, on ne peut à la rigueur user ces expressions qu'au sujet de l'homme. Il change toujours, et il reste toujours lui-même. Chacun le sait : tout le monde aime être lui-même, personne n'aime être pris pour quelqu'un d'autre. On peut négliger les différences entre un morceau de minerai de fer et un autre morceau du même minerai; mais on ne peut pas négliger, sans offenser, les différences entre deux hommes. La politesse oblige à reconnaître à chacun son individualité. Ce n'est pas une habitude sociale : c'est bien notre modalité d'existence. Et c'est justement à cause de cela que l'uniformité nous repose, et il nous plaît, aux hommes, de mettre un costume militaire, et de faire des exercices d'ensemble; c'est-à-dire, de rester toujours des individus, tout en oubliant la responsabilité d'être uniques. Car c'est difficile, et parfois pénible, de rester toujours soi-même. On n'en finit jamais; on peut perdre dans un instant ce qu'il a fallu des années pour conquérir. Et puis quelle sorte de moi-même dois-je être? Car on peut choisir — voilà la vocation —, on peut changer, et se corriger, se détourner et s'égarer, etc.

Alors, si tous les hommes sont différents, par la condition même de leur être, ils seraient tous des inconnus, les uns pour

les autres? S'ils changent toujours, il n'y a pas de moyen de trouver chez eux quelque chose qui soit commun à tous?

Mais, ce qui est commun, ce qui appartient à tous, ne serait-il pas justement la différence qui les distingue? Regardons la question de près, et demandons pour commencer comment on se rend compte de la différence entre deux individus. Ceci est d'une évidence absolument élémentaire : on se rend compte de la différence entre eux en les regardant en face. Voilà. Il n'est même pas nécessaire qu'ils commencent à s'exprimer. La seule présence, l'un en face de l'autre, ou à côté, est suffisante. Il s'agit de deux unités; mais de deux unités qu'on ne peut pas échanger. Chacun est lui-même. Et nous disons qu'il ne faut pas qu'ils commencent à s'exprimer pour l'avertir; mais, à la rigueur, ils expriment déjà, sans parler, ils expriment toujours : la seule présence est déjà expressive, et tout ce qu'on peut connaître des hommes en général, et de l'être *lui-même* de chaque individu, on doit le trouver dans l'expression, c'est-à-dire, dans ce qui est pour chacun la différence réelle. L'homme existe dans la forme d'être de la présence expressive. Bref : *l'homme est l'être de l'expression.*

Voilà donc que nous avons réussi à trouver le concept général sans besoin d'aucun détour, sans sortir du concret, au sein des réalités individuelles elles-mêmes. Il ne faut pas, quand il s'agit de l'homme, que la science fournisse des moyens techniques de recherche, des méthodes plus ou moins compliquées, comme l'induction, qui nous permettent de partir du particulier et, en le dépassant, de remonter au concept général, dans lequel on aura tâché de concentrer les propriétés disons essentielles. Au contraire, la propriété essentielle — le caractère ontologique fondamental et différentiel — est ici donnée d'abord, dans l'expérience la plus élémentaire et directe. L'homme, loin d'être un inconnu, est connu métaphysiquement par sa seule présence. Il s'agit d'une intuition vraiment apodictique, qui nous permet de le reconnaître immédiatement, et aussi d'établir avec une validité inébranlable la différence ontologique entre ce qui est humain et ce qui n'est pas humain. Ce qui est humain est ce qui est expressif.

III. Ceux qui connaissent l'histoire de la philosophie peuvent déjà soupçonner le bouleversement qui peut se pro-

duire avec ce qu'on vient de constater. La seule idée d'une intuition *apodictique* dans le domaine de la connaissance pré-scientifique est opposée à toutes les notions admises traditionnellement. La science est très jalouse de ces prérogatives, qu'il s'agisse de science physique ou de science métaphysique. Nous ne pouvons ici développer le sujet. Il suffit à notre but d'accepter quelques propositions, sans l'analyse dont elles sont le résultat. Par exemple : 1° dans l'expression, et dans l'expression seule, se manifestent à la fois la forme ontologique commune aux hommes — la condition humaine, si vous voulez — et les modalités ontiques individuelles de leurs existences; 2° l'identification métaphysique de l'être humain, comme être expressif, est condition de possibilité de notre connaissance de lui comme individu, et de l'interprétation de ses expressions particulières; 3° la forme commune de l'être est manifeste dans n'importe quelle expression; 4° la forme commune de l'être (il s'agit toujours de l'être humain) n'est jamais dégagée des modalités ontiques, historiques, concrètes, de l'existence. Ce qui veut dire en somme que, dans l'être humain, ce qu'on appelle l'universel ne doit pas être *dégagé* du particulier. Si on doit parler de préséance, on devrait dire même que l'universel a ici la préséance sur l'individuel : si un homme quelconque est devant moi, je suis d'abord très convaincu qu'il s'agit d'un homme, même si je n'ai pas la moindre idée de *qui* est cet homme, c'est-à-dire de son individualité.

Mais voilà un paradoxe : cet homme qui se trouve devant moi m'est connu comme homme par ce qu'il exprime; les expressions que je perçois sont toujours *ses* expressions, des expressions individuelles; et cependant, ce qui peut rester inconnu c'est justement son individualité. Pourquoi? Est-ce que l'autre garde toujours pour moi, pour les autres qui veulent le connaître, le voile jaloux de sa secrète individualité? Pas le moins du monde! Il y a bien des secrets dans la vie, et bien de jalouses réserves; des caractères timides, farouches, méfiants. Mais ce sont là des éléments situationnels, et non pas constitutifs. L'individualité de l'autre n'est pas un mystère pour nous, tout simplement, parce qu'elle n'est pas un mystère pour lui-même. Il n'y a pas de secret à garder. Tous les secrets appartiennent au passé. Ce dont il s'agit ici c'est de l'avenir.

Car l'individualité ne lui est pas donnée, à l'homme, toute

façonnée, inaltérable, dès le début. Il doit la bâtir au cours de son existence. L'existence même n'est en somme que cette entreprise de se former soi-même — et, par là, de devenir différent. Bien entendu, chacun est différent dès le début. Mais les qualités ou modalités de cette individualité sont changeantes, et ce sont elles justement qui constituent la différence entre l'un et l'autre, l'individualité de chacun. La différence originelle, héréditaire si l'on veut, n'en est qu'une partie. L'autre ne peut me connaître totalement, parce que moi-même je ne peux me connaître totalement, car je ne suis jamais un produit fini, mais un producteur qui existe en se produisant soi-même.

Et encore, il y a du changement dans *le degré* d'individualité, et non seulement dans *la qualité*. On trouve ici la structure dialectique de l'existence. L'individu est toujours lié à ce qui n'est pas lui-même. Il ne devient jamais absolument dégagé et solitaire. Ce que nous appelons solitude n'est qu'une façon différente d'être lié à autrui et aux choses. Le degré de la liaison change toujours; mais on ne peut pas la couper. Au contraire : l'affirmation la plus tenace et la plus soutenue de son individualité qu'un homme puisse faire, il ne peut la faire qu'au moyen des expressions. Or, toute expression est dialogique, même le refus et l'évasion, et par là elle est toujours liante.

Oui, on est individu dès le début; mais on est aussi lié dès le début. Ce que chacun de nous peut devenir n'est jamais que, disons, le système à lui de ses liaisons, l'ensemble des qualités et des degrés particuliers qu'il a réussi à donner aux liens qu'il maintient avec tout ce qui n'est pas *lui-même*.

Donc, il n'y a pas d'individualisme au niveau ontologique. On ne devrait définir l'individualisme en visant le seul sujet : ce qu'on appelle individualisme n'est qu'une modalité existentielle de la relation avec autrui. Ce n'est, en somme, qu'une façon particulière de constituer la communauté. Mais la communauté comme telle existe nécessairement : l'homme est l'être de la communauté parce qu'il est l'être de l'expression. Ce qui revient à dire que le fait fondamental de la communauté appartient au niveau ontologique. Sans doute, les communautés concrètes sont multiples et variables : ceci appartient à l'histoire et à la sociologie, même à la psychologie.

IV. La possibilité en général de saisir le sens d'une expres-

sion particulière quelconque doit être *a priori* donnée dans la constitution même de l'être qui exprime.

Voici ce que je veux dire : vous semblerait-il une bonne méthode que de définir l'être de l'homme, et de poser après la question de la communication, comme s'il s'agissait d'un problème secondaire, dérivé? Et pourtant, c'est ce qu'on fait d'habitude en philosophie. Le phénomène de l'expression, disons mieux, l'expressivité comme faculté humaine, est bien manifeste, de tout premier plan; mais on refuse implicitement de lui accorder sa place prééminente, quoique le problème de la communication, lui, soit d'une actualité notoire. Mais justement : le problème est actuel parce qu'on ne prend pas le phénomène comme point de départ. Par un préjugé millénaire, on commence par définir le sujet comme un individu radical; après, on se demande comment peut s'expliquer le fait de la communication, c'est-à-dire, le fait que le sujet A puisse communiquer avec le sujet B, étant donné qu'il s'agit de deux individualités, différentes à tel point, que chacune est *unique*. Le problème n'est pas soluble, parce que la prémisse est fausse. Si les sujets sont tellement différents, la communication est impossible : nous le verrons plus loin. Pour qu'elle devienne possible, il faut bien qu'il y ait une partie de moi-même chez autrui, et une partie d'autrui chez moi. La médiation doit être d'ordre ontologique : ce n'est pas la linguistique, ou la sociologie, ou la psychologie, la science qui nous fournira les raisons intimes du fait de l'expression. Ces raisons sont originaires. L'expression s'organise toujours comme un système symbolique, comme un ordre de significations communes. Or l'homme peut user des systèmes symboliques parce qu'il est, constitutionnellement, le symbole de soi-même. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, étant l'être de l'expression, l'homme est aussi, par sa constitution, par nécessité ontologique, *l'être de la vocation et de la liberté*.

La formule « l'homme est le symbole de l'homme » (*ἄνθρωπος... ἀνθρώπου σύμβολον*) est platonique. On la trouve dans le *Banquet*, où Platon, comme il fait d'habitude, exprime une idée fondamentale par le moyen d'un mythe. Celui-ci est bien connu. Dans le bon vieux temps, l'homme n'était pas comme nous le voyons aujourd'hui. Il était plus complet et plus puissant. Il avait deux têtes et deux sexes, et de son corps

sortaient, non pas quatre, mais huit extrémités : quatre bras et quatre jambes; ce qui lui permettait, quand il avait des affaires pressantes, de rouler sur ses extrémités avec une vitesse extraordinaire, et lui donnait un pouvoir effrayant. Tellement effrayant, en effet, que les dieux en furent jaloux. Ils ne pouvaient pas le supprimer, l'anéantir tout simplement, car il semble que les dieux ont besoin de ceux qui les adorent, même quand ceux-ci deviennent dangereux; mais il fallait quand même supprimer le danger de cette puissance extrême. Alors, ils décidèrent de couper les hommes en deux, de sorte que chaque moitié resterait assez complète et suffisante, mais pas complètement suffisante comme auparavant. Avec une seule tête et un sexe, deux bras et deux jambes, les hommes ne pourraient déjà plus menacer le pouvoir supérieur des dieux; ils resteraient trop occupés à chercher chacun sa moitié originale. Ils devraient désormais avoir cette forme d'existence que la philosophie chrétienne a appelé — et pour cause! — contingence (ce qui n'est pas le contraire de la nécessité, mais de la suffisance : *l'homme est contingent ou insuffisant par nécessité*). C'est l'existence de celui qui n'a pas d'être complet, de celui qui est tout dominé par le besoin de retrouver *hors de soi-même* l'unité perdue, et le bonheur métaphysique, disons, de l'être complet.

Cette moitié perdue et complémentaire s'appelle en grec *symbole*. Originellement, le symbole exprime « quelque chose d'autre » parce qu'il est son complément. L'expression humaine serait ainsi une relation de complémentarité, par laquelle chacun des deux sujets exprime, non pas quelque chose qui leur est étrangère : d'abord, et toujours, *chacun exprime l'autre*, avec une fidélité constante, radicale, absolue; quelles que soient les mésententes et les discordances qui puissent leur arriver. Car chacun des deux *est déjà l'autre*; l'autre, le prochain, n'est que la moitié d'une unité que nous deux, lui et moi, constituons en nous unissant par le dialogue; et, répétons, quelle que soit la teneur du dialogue. L'expression n'est alors qu'un mouvement de retour à l'unité, qu'une recherche de la suffisance ontologique; et *l'autre n'est que le moi-même retrouvé* (tant bien que mal). C'est pour cela que je le reconnais toujours immédiatement, comme homme, même quand il m'est inconnu comme individu : simplement, *je m'y reconnais*.

Personne n'est suffisant, par conséquent, dans l'ordre métaphysique. Personne ne devrait se croire suffisant, alors, dans l'ordre de l'existence concrète. L'orgueil n'est que vanité; ce qui revient à dire que l'humilité n'est pas originairement une vertu morale, mais un caractère foncier de notre être. Personne, non plus, ne peut alors exister comme solitaire radical. Chacun doit s'exprimer, communiquer, vivre en communion avec autrui, et constituer ces communautés toujours changeantes qui expriment historiquement le besoin constitutif, jamais satisfait, de retrouver, disons plutôt de trouver, la suffisance ontologique : être soi-même *en soi*, sans besoin de rien d'autre. Hélas, la suffisance, il faut la chercher justement hors de soi-même. Bref : on ne peut supprimer le besoin d'exprimer, on ne peut exister sans crainte et sans combat, sans effort, sans amour et, aussi, sans haine.

On peut comprendre maintenant, j'espère, d'une façon plus aisée, une affirmation philosophique qui ne va pas de soi : que *l'homme est libre par nécessité*. Par la nature même ou condition de son être, il est originairement contraint d'exister librement. Liberté et humanité, c'est la même chose. Ceci ne veut pas dire qu'il possède la liberté comme il possède des yeux, des émotions, une intelligence; comme une capacité, ou faculté, ou puissance quelconque. Plutôt, il est libre parce qu'il est impuissant. Il ne peut simplement exister en paix, sans s'occuper de soi-même, avec cette sorte de béatitude ontologique de la pierre, de l'arbre et de l'oiseau. Il est un homme parce qu'il lui faut *devenir* un homme. Et le but de ce chemin n'est pas fixé d'avance, le même pour tous. On ne peut même pas connaître le but de son itinéraire privé, comme le but d'un chemin qu'on étudie sur la carte. Non, il nous faut fixer nous-mêmes, sur le vide du futur, le terme du chemin que nous nous proposons de parcourir, et nous ne savons même pas si nous arriverons à son terme. En tout cas, chacun suit son chemin. *La nécessité de choisir est la vocation humaine.*

V. La vocation est un appel, *vocatio*. D'habitude, nous parlons d'une vocation pour indiquer l'activité professionnelle, et la modalité d'existence correspondante, par lesquelles on peut suivre le cours d'une vie quelconque. Mais quelle est la vocation humaine, si les chemins sont tellement divers? Car

il n'y a pas un seul chemin qui nous appelle : c'est cela justement ce qui permet notre élection.

Il semble en effet que les choses nous appellent, qu'il y ait dans les choses quelque qualité qui sollicite notre attention vitale. Déployées devant nous, on dirait que nous pouvons choisir entre elles seigneurialement. Notre libre élection serait comme la réponse de notre être, notre façon particulière de nous mettre d'accord avec les choses, pour exister parmi elles.

Mais les choses, évidemment, ne nous font aucun appel. Elles sont indifférentes, elles n'ont pas de voix, et ne peuvent nous solliciter. Elles ne sont pas attrayantes en soi, n'ont pas de valeur en soi, parce qu'elles n'ont pas de sens. Le sens leur est donné justement par notre préférence et notre élection. Je ne peux pas écouter un appel qui n'est jamais proféré. Mais, si la vocation est, de notre part, la réponse à un appel, qui est-ce donc qui nous appelle?

On doit considérer la vocation comme *élan* et comme *dialogue*. Sans doute, la vocation est déterminée objectivement par la préférence consumée. Mais le caractère vocationnel de l'être est antérieur à toute décision possible; ce n'est pas que nous lui attribuons ce caractère après coup : il doit bien se trouver chez lui, comme réceptivité au soi-disant appel. Il est la condition de possibilité de toute préférence. La vocation est *ma* vocation parce que, à vrai dire, c'est mon être qui appelle. Cet être a une capacité d'appel simplement parce qu'il n'est pas donné avec la limitation *finale* de ce qui est complet, mais avec la limitation *initiale* de ce qui est disposé à être, de ce qui n'est pas encore ce qu'il lui faudra devenir. Sa croissance, sa maturité, ne sont pas prédéterminées par ce qu'il reçoit comme héritage biologique, ni même par sa situation originale dans l'espace et le temps culturel. Ce dont il dispose au début, c'est une capacité d'originalité. Cette *disponibilité*, si on pouvait dire, cette *readiness* comme on dit en anglais, n'est en somme que le dispositif en tension de ces capacités individuelles. L'élan d'être est révélateur de cette impuissance initiale que les différentes puissances ou facultés tâchent de surmonter au cours de l'existence. Dialectiquement, toute puissance est une limitation; et cette limitation originaire est justement ce qui donne propulsion à l'existence, et permet de la caractériser comme vocationnelle. L'être est borné d'origine, et reste toujours

borné; mais il ne peut exister que comme une force qui tend pour ainsi dire à dépasser les bornes, à se déployer comme action. L'action, qui est toujours une expression foncière de l'être, est le déploiement vers le futur de cet être vocationnel.

Les choses, donc, n'ont pas de voix; le prochain, oui, il a une voix, et c'est le dialogue avec lui, plus encore que le dispositif extérieur des choses, qui aide notre élection ou décision vocationnelle. Dans chaque situation vocationnelle, et surtout pendant l'adolescence, on s'aperçoit de la diversité des chemins de vie déjà frayés par d'autres hommes parmi la variété des choses du monde. La réalité ne s'offre pas devant nous comme cette variété des choses, toujours étrangères, quoique ordonnées, mais justement comme un *monde*, comme *réalité habitée*, comme un tissu complexe de routes vitales déjà parcourues. Chaque forme de vie consacrée par une existence antérieure est pour nous comme une voix qui nous appelle, et à laquelle nous faisons appel. Car on n'écoute pas seulement la voix du conseil; ce qui attire surtout l'attention vitale est l'expression exemplaire d'une vocation accomplie. L'éminence vitale s'offre incarnée dans la personnalité du héros, de celui qui a réussi, par l'élan de son être, à révéler les possibilités de l'humaine condition. La situation vocationnelle est précisément une situation de perplexité, d'indécision : on doit choisir, on veut émuler le héros, mais en même temps on ne veut pas répéter le déjà vécu; on doit trouver le chemin du possible, et il faut bien se connaître soi-même pour le deviner; mais est-ce qu'on peut se connaître, si on *n'est* pas encore, si justement on cherche à être? C'est bien embarrassant. On voit pourquoi, dans la vie des hommes — et même des peuples — l'appel aux héros sert à caractériser les phases de crise vitale, d'indécision, et non de volonté décisive.

Or, la crise dans l'existence humaine est permanente. Toute situation vitale est vocationnelle, plus ou moins : n'importe quelle décision peut dévier le vieux chemin, ou initier un chemin nouveau. Il faut toujours choisir, se décider. Le cours déjà élu et préformé peut trouver des obstacles imprévus; même le prochain peut devenir un obstacle, car une fois initié le chemin, il ne peut que croiser celui d'autrui, et dans le croisement on trouvera bien des oppositions, à côté de coopérations. On aimerait bien rester tranquille, jouir en paix

d'une décision prise une fois pour toutes, car le travail dans la ligne choisie est bien une jouissance. Mais non : on est toujours dans l'insécurité, dans la perplexité, dans la nécessité d'accepter les responsabilités de nos décisions; c'est-à-dire, dans la nécessité de rester toujours libres.

C'est l'homme, alors, *qui appelle l'homme*, dans la situation vocationnelle. Car *la responsabilité n'est en somme qu'une forme de dialogue*. On doit concevoir la vocation comme une tendance, comme un élan, comme une $\delta\rho\mu\acute{\eta}$, déterminée chez chacun par la modalité de son être à lui, par sa particulière conformation. Ce caractère *hormonal* — si j'ose m'exprimer ainsi — ce caractère *hormonal* de notre condition nous prête la capacité initiale d'écouter les appels, et de répondre aux appels par nos décisions. Mais le caractère dialogique de la vocation apparaît surtout, non dans la nécessité de répondre par des actions, mais de répondre *de* nos actions.

Ce dialogue ne finit jamais. Il ne finit même pas, pour chacun, à la fin de sa vie individuelle; car le cours de cette vie déjà vécue reste encore, après la mort, comme un appel aux autres, comme une possibilité d'existence qui fut réalisé par quelqu'un, et qui peut être choisie comme modèle par quelqu'un d'autre. Et si le modèle était mauvais? Nos responsabilités nous poursuivent au-delà de la mort : nous continuons à dialoguer quand nous ne sommes plus là : *notre passé répond pour nous*.

VI. On ne devrait pas négliger ce côté dialogique de la vocation. On le fait d'habitude. On pense toujours au sujet, cela va de soi. A quoi d'autre faudrait-il penser? Le sujet est *un* sujet, une unité pour chaque individu. Il s'agirait naturellement d'examiner ce qui se passe chez lui. Alors on découvrirait cette sorte d'élan dont nous avons parlé, qui le pousse toujours à compenser par l'action, par l'exercice de ses puissances, son impuissance originelle. Et c'est tout.

C'est-à-dire : on peut toujours poursuivre l'analyse — ce que nous n'avons pas le temps de faire ici — et découvrir la disposition interne de ces puissances ou capacités vitales, et la forme de leurs opérations, et les différences que montrent leurs organisations individuelles, etc. N'importe comment, on reste toujours sur le terrain du sujet seul. On nierait implicitement

qu'on doive chercher au-dehors du sujet quelque chose qui précisément concerne le sujet lui-même.

La bonne méthode nous conseille au contraire de faire état de tout ce que nous trouvons là, dans les phénomènes. Et, ma foi, le caractère dialogique de la vocation se trouve bien là, il n'a rien de spéculatif. Il faut seulement syntoniser un peu l'attention — ce qui veut dire, se dégager des préjugés philosophiques — pour voir avec clarté les institutions qui découlent du dialogue vocationnel. Je ne pense pas aux techniques psychologiques d'orientation professionnelle, ce qui serait déjà d'un certain poids. Rien de si compliqué. Je pense plutôt au fait, car c'en est un, que le dialogue vocationnel tend, de par soi, à s'institutionnaliser, comme d'ailleurs toute expression. D'abord, dans toute situation vocationnelle il y a un dialogue intérieur, une sorte de *διάλογος* : ce dialogue silencieux de l'âme avec elle-même, dont parlait Platon. Imaginons que dans cette intériorité, l'une des deux voix est celle du moi, dont le discours déploierait cet ensemble de mes capacités, originelles ou acquises, réelles ou supposées, qui constitue ma *hormé*, l'élan de mon être, ma disposition à agir, dans une situation donnée, dans le monde parmi les autres hommes. La deuxième voix, celle de l'*autre moi*, fait un discours parallèle, par lequel me sont présentés, à moi, et d'une façon d'ailleurs séduisante, les itinéraires de plusieurs vies déjà vécues, qui s'offrent comme des possibilités. Il faut choisir parmi elles, ou s'orienter par elles. Mais la décision n'est pas celle du moi en face de l'autre moi; la décision est prise ensemble, car les deux voix sont concertantes, et le moi et l'autre moi ne sont en somme que *le moi-même dédoublé*.

Ce qui est troublant c'est de trouver deux voix *dans mon intérieur*. Cette découverte de la *ré-flexion*, de la voix intérieure, par les Grecs et les Hébreux, développée plus tard par le christianisme, nous semble bien merveilleuse, quand nous y pensons; mais nous l'acceptons tous comme quelque chose qui va de soi; nous ne réfléchissons pas à la réflexion. Et pourtant, il faudrait bien examiner quelle est la condition de possibilité de ce dédoublement du moi, et poursuivre la filiation de ce personnage, parfois inquiétant, que je trouve chez moi et qui est l'autre moi. Inquiétant, vous savez, car on l'appelle aussi, quand il devient grondeur, *la conscience!*

Alors, je vous avoue que je ne crois pas au dédoublement du moi. Le dédoublement est une maladie, et elle doit être traitée cliniquement : ce n'est pas une affaire de philosophie. Je crois que l'*autre* moi est bien quelqu'un d'autre, littéralement. Mais, s'écriera-t-on, la solution est plus inouïe que le problème! Comment peut-on expliquer cette présence de l'autre chez moi, cette étonnante hospitalité de l'âme, laquelle semble se dédoubler elle-même quand elle fait gracieux accueil à l'autre, et lui prête même une voix pour dialoguer avec moi-même, et constituer ainsi cette fameuse *dianoia*? Car toute *dianoia* est un dialogue, disait aussi Platon; seulement, il n'avait pas perçu que pour que le dialogue soit possible, même intérieur, il faut qu'il y ait littéralement *deux sujets différents* : le dédoublement n'est qu'une métaphore.

Si l'on trouve cela difficile ou arbitraire, on peut présenter le problème de l'autre côté. Comment est possible la communication, c'est-à-dire, le dialogue, entre deux sujets différents? Ceci nous semble très clair, car c'est un fait de l'expérience la plus ordinaire. Cependant, réfléchissez-y! Quel est le moyen de communication, le lien, ou le point de contact, entre deux individus qu'on conçoit d'abord comme des sujets séparés, différents et indépendants?

Disons d'abord que cette présence de l'autre chez moi est la condition métaphysique de possibilité de tout dialogue, et non seulement du dialogue intérieur qu'on appelle, ou appelait, *dianoia*. Si le prochain est pour moi un étranger, un inconnu, il n'y a absolument aucun moyen d'établir le contact avec lui : les corps se toucheraient, mais il n'y aurait pas de communication, pas de compréhension. Or, l'autre est un étranger et un inconnu si le moi se conçoit d'abord comme individu absolu, solitaire, suffisant. Car autrui doit être, lui aussi, solitaire, suffisant et inapprochablement individuel. Mais, heureusement, la communication est un fait d'expérience universel : ce n'est pas une hypothèse qu'on doive soumettre à analyse et à preuve. Donc, c'est le préjugé doctrinal et méthodologique de l'individualité absolue qui doit être erroné. Alors, la communication *doit* se produire à l'intérieur de chacun, et non pas d'une intériorité fermée à une autre intériorité fermée. Car l'air n'est pas bon conducteur de significations : il ne transmet que des ondes.

Il ne faut pas se laisser tromper par les mots, car nous usons toujours de métaphores; elles sont utiles, même inévitables, mais on peut s'y méprendre. Par exemple, quand on parle de la « présence » de l'autre chez moi, il ne faut pas imaginer une sorte de présence physique. Le corps est bien extérieur. Mais, justement : étant donnée l'extériorité des corps, il devient plus difficile de saisir comment la communication entre deux sujets serait possible à *travers* les corps, que de comprendre la présence de l'un chez l'autre. Car cette présence est symbolique. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que nous employons le symbole métaphorique de la présence pour exprimer l'idée de la communication; cela veut dire que *l'être* d'un sujet est symbolique par rapport à l'autre, il en est le complément ontologique. Ceci explique que la reconnaissance de l'un par l'autre soit immédiate, et que chacun des deux saisisse un message dans la simple présence de l'autre. Le moi *en soi* ne peut pas être conçu sans l'autre, dont il est le complément. C'est pour cela qu'il le comprend.

Ceci veut dire encore que je n'existe pas *avec* les autres. *Etre-avec* (*Mit-Sein*) n'est pas, à y regarder de près, une catégorie ontologique de l'existence, comme le voudrait Heidegger. C'est plutôt, seulement, une catégorie sociologique, psychologique. Naturellement, vu du dehors, je suis à *côté* des autres, et les autres sont à côté de moi. Nous sommes tous à côté les uns des autres, les uns *avec* les autres. Mais le lien qui m'unit aux autres n'est pas la coexistence, la forme d'existence à côté. Cette existence à côté est plutôt celle des choses.

Tout dépend naturellement de la signification qu'on donne au terme *avec*. Mais à quoi bon forcer la signification des termes? Je n'existe pas *avec* les autres; j'existe *dans* les autres. Il faut qu'il y ait quelque chose d'autrui chez moi, et quelque chose de moi chez lui, pour que la compréhension devienne possible. Autrement, les significations resteraient absolument insaisissables. Le lien qui nous unit doit être plus intime et serré que le lien purement extérieur de *l'être-avec*, pour que le dialogue soit possible; il doit être un lien ontologique, voilà ce qu'on veut dire, et on ne voit pas comment le simple *être-avec* peut être conçu du tout comme *liaison* ontologique. L'être-avec est purement occasionnel; les liens qui peuvent en résulter

restent des liens sociologiques, et le phénomène réel de la communication reste inexpliqué.

Par conséquent, la compréhension implique la compénétration ontologique. Ce n'est pas une hypothèse qu'on fabrique pour expliquer le phénomène : c'est au contraire, une condition *sine qua non*. Car le dialogue n'est pas un échange extérieur de significations conventionnelles. Les significations sont *institutionnelles*. Mais comment le deviendraient-elles ? La convention ne s'établit pas d'une façon plébiscitaire. Elle s'établit dialogiquement, ce qui nous remet au commencement. Car il faudrait que nous possédions déjà un instrument d'entendement pour délibérer sur l'adoption conventionnelle d'un autre instrument. Vous voyez ? Il faut bien que la compréhension soit immédiate. Il faut que je reconnaisse dans l'autre, dans celui qui est devant moi, un être qui est littéralement un autre *moi*, une réplique de moi-même, un porteur de messages intelligibles. Quant au message concret qu'il m'apporte, il faut que je me débrouille pour le comprendre ; mais ça, c'est une affaire de linguistique. Ce qui est déjà clair c'est que, pour être porteur de messages, créateur de symboles, il faut que l'être d'autrui soit *symbolique du mien*, au sens fort, au sens ontologique.

Mais, dira-t-on, cet être qui fait partie de moi-même, qui se trouve chez moi, qui est-il ? Car il doit bien s'agir de quelque'un de déterminé : on ne peut pas dire que *tout le monde* est chez moi, ou bien qu'autrui *en général* constitue une partie de moi-même. Non, mais il est légitime de dire qu'autrui en général est d'abord *le vide d'autrui*, cette privation de quelque chose qui vraiment m'est dû, qui m'appartient, et dont l'absence, vaguement sentie par tout le monde, devient pressante pour moi si je tombe sur le fait de mon insuffisance ontologique. Le vide est comblé par des sujets déterminés, ceux que je rencontre au cours de mon existence. La vocation humaine est celle de combler de cette sorte nos existences.

VII. Délibérément, nous avons laissé de côté la responsabilité, l'autre aspect institutionnel de la vocation entendue comme relation dialogique. Voilà encore une autre métaphore. Responsabilité signifie simplement notre capacité de répondre. De répondre à *qui*, répondre de *quoi* ? D'abord, il y a quelqu'un

qui s'adresse à nous — c'est le prochain — et il y a quelqu'un qui lui répond — et c'est nous-mêmes. Le concept capital de l'éthique montre ainsi sa signification dialogique. Et puisque le dialogue n'est pas un accident de l'existence, mais au contraire, on l'a vu, c'est un caractère constitutif de notre être, voilà encore que la racine de l'éthique apparaît nécessairement au cours d'une analyse bien conduite de l'être humain. *L'éthique est dialogue institutionnalisé.*

On dira peut-être : pourquoi dois-je répondre aux demandes des autres ? Mais, c'est inévitable ! Cela commence dans la situation vocationnelle, dans la liberté inhérente au choix personnel d'une forme de vie. Le choix implique une valoration. Dans cette valoration, on ne rapporte pas le fait particulier de la décision personnelle à une sorte de norme générale. La valoration est immédiate, directe et spontanée : elle est l'essence même du choix. Pourquoi est-ce qu'on choisit ceci, et refuse cela ? Il y a une raison vitale qui guide la préférence, et cette raison n'est pas, d'abord, la soumission à des critères préétablis. Toute décision a un sens pour le sujet qui la prend, et pour les autres qui en sont les destinataires.

La vie des autres ne s'offre pas au moi comme un spectacle indifférent. Vieille sagesse : rien des autres ne m'est indifférent. Tout, dans la vie des autres, produit chez moi un effet qualifié. Pourquoi ? Parce que ce que l'autre fait, c'est précisément ce que je peux faire moi-même, en principe ; ce qu'il a été, c'est ce que moi-même peux devenir. N'importe quelle forme d'existence est toujours comprise comme une possibilité que je pourrais, en principe, réaliser moi-même. Comme sujet individuel, je ne peux pas, évidemment, devenir n'importe quoi ; mais, tout ce que les autres deviennent, resterait absolument incompréhensible pour moi si je ne pouvais pas le saisir comme une possibilité (manquée) de moi-même. C'est, comme vous voyez, toujours la même histoire de la présence d'autrui chez moi, vue d'un autre côté. Les possibilités existentielles d'autrui sont mes possibilités, en tant que je suis un homme ; autrement, elles ne seraient pas humaines, elles seraient ontologiquement étrangères au moi : voilà ce que signifie *nihil humanum a me alienum*.

Entre parenthèses : c'est inutile de nier en philosophie le sens de l'existence, car le sens est justement le caractère consti-

tutif et différentiel de cette existence, par opposition à toute autre forme existentielle de l'univers. Chacun peut, dans une situation de désarroi, nier le sens de son existence; par exemple, quand on s'aperçoit que le chemin de vocation qu'on a choisi ne nous conduit pas au but désiré, et que nous nous écrivons : je ne sais pas que faire, je ne sers à rien. Mais tout cela est relatif, est situationnel. Le désarroi a un sens, la crise du sens vital a un sens, le contresens a un sens. Enfin, la négation philosophique du sens, quoique illégitime dans l'ordre de la philosophie, a encore un sens dans l'ordre de l'existence : elle exprime justement le désarroi du philosophe. Laissons ceci de côté : la philosophie est le salut, non le diagnostic de la maladie.

Je vous prie de m'accorder alors que les actes d'autrui produisent toujours en moi un effet vital parce que je les vois comme *mes* possibilités, réalisées par lui. Autrui, donc, est toujours cet *autre moi*, un moi qui suit dans la vie un chemin différent du mien, mais que moi-même aurais pu suivre, en principe. Plus grande est la divergence entre ces deux chemins, et plus forte devient l'attraction de la vie d'autrui; car la vie de ceux qui nous ressemblent nous apparaît toujours comme une copie de la nôtre — une mauvaise copie, naturellement — tandis que les vies divergentes soulèvent chez nous l'ambition, mêlée à la nostalgie et le regret de ce que nous n'avons pas réussi à être. Si on n'est pas envieux, le contraste est cathartique. Mais, vous voyez, même celui qui est rongé par l'envie doit pouvoir admirer et comprendre, et par là, il reste encore lié aux grandes qualités qu'il se voit refusées par le destin.

Il n'existerait pas de théâtre, ni de roman, si l'on ne pouvait s'identifier aux personnages, et vivre leurs vies pendant la représentation ou la lecture. Mais serait-elle possible, cette identification, s'il n'y avait pas un lien entre ces vies, même imaginaires, et la nôtre? C'est-à-dire, si ces vies n'étaient en acte ce que je suis en puissance? Ou encore, si tout homme ne possédait en puissance l'être de tout homme? Voilà encore ce que signifie que l'homme est le symbole de l'homme.

Le rapport du moi à autrui ne peut être suspendu ou négligé; le lien ne peut être coupé. On peut bien dire que Monsieur A a coupé toute relation avec Monsieur B : ces aventures se développent sur le niveau sociologique. On ne peut pas se vider d'autrui, car le vide d'autrui est justement la donnée ori-

ginale, et toutes nos actions, sans exception, conduisent à le remplir, comme nous avons déjà vu. Alors, il se produit inévitablement une qualification ou valoration de l'activité d'autrui. Nous commençons pour qualifier nos propres actions, car elles découlent d'un examen préalable des possibilités, et d'un choix, par lequel s'exprime une préférence. Et nous savons bien, aussi, sans que le philosophe nous l'apprenne, que ce que nous allons faire va produire chez les autres un certain effet qualifié. Il ne faut pas que nous ayons établi le terrain commun d'une moralité positive. La valoration est non seulement antérieure à la norme morale, elle en est même l'origine. Comprendre, sur ce rapport, c'est la même chose que juger.

On pourrait accorder, pour l'argument, la possibilité d'un sujet parfaitement amoral. Celui-ci resterait-il indifférent? Pas le moins du monde : il serait toujours affecté par les actions d'autrui, intimement affecté, même quand il refuserait de les juger par rapport à des normes objectives de conduite. Une morale n'est en somme que l'institution, la formalisation plus ou moins systématisée, de l'ensemble des valorations primitives, radicales, vitales, qu'on ne peut éviter de faire. Elle exprime en somme cette nécessité constitutionnelle de l'être de *répondre de ses actes*. Cela commence à l'intérieur : n'oublions pas la *dianoia*, le dialogue du moi avec son autre-moi, où l'un des deux pose toujours à l'autre des questions inquiétantes. Et cela se poursuit à l'extérieur : l'action, et la réponse ou responsabilité de l'action — qui n'est que la réponse à la réaction d'autrui — sont une unité existentielle inséparable. Agir, c'est dialoguer. Ce qui revient à dire que l'homme, parce qu'il est le symbole de l'homme, *est un animal éthique*.

On a dit bien des fois que la responsabilité est la contrepartie de la liberté. Cela peut se comprendre aisément. Autre chose est de montrer que cette correspondance n'est qu'une des formes de la dialectique existentielle : ce n'est nullement un jeu formel de concepts. Il y a toujours de la responsabilité au niveau existentiel. Mais, au niveau psychologique et surtout moral, il y a évidemment des degrés de responsabilité, qui vont de la maladie de culpabilité jusqu'à ce qu'on appelle irresponsabilité. Cela veut dire que, par habitude, par caractère, il y a des gens plus insoucians, des gens qui s'accordent moins que d'autres aux demandes d'autrui : en somme, des gens qui

ne s'accordent pas très bien avec eux-mêmes. Qu'est-ce qu'on dit de ces gens? Justement, qu'ils manquent de caractère. Voilà encore un mot qui contient à la fois une signification existentielle et une signification éthique. Les classiques l'avaient déjà noté : rappelons La Bruyère. Chacun a son caractère à lui; mais nous disons qu'un homme a *du* caractère quand il reste fidèle à soi-même, c'est-à-dire, quand nous pouvons attendre de lui, dans chaque circonstance, une réponse cohérente avec ses actions passées. Remarquons que cette fidélité à soi-même, personne ne la trouve dans la solitude. L'intégrité n'est que la continuité des *réponses* : on est intègre par rapport aux autres. Le caractère, par conséquent, est encore une propriété dialogique de l'être humain; chacun espère la trouver chez autrui. Le manque d'intégrité est donc comme une mauvaise réponse qu'on reçoit; c'est comme une défaillance de la condition humaine.

VIII. Tout cela est encore relié à la vocation et à la liberté. Car c'est dans l'exercice vocationnel, dans l'activité professionnelle la plus concrète, que le caractère au sens éthique se montre habituellement. La vocation humaine est, pour tous et pour chacun, celle de devenir des hommes, celle de compléter en soi l'humanité, d'une façon libre, créatrice. Et qui réussit le mieux dans cette entreprise vocationnelle? Y a-t-il des vocations privilégiées, dont l'exercice conduirait, mieux que d'autres, au sommet de l'existence? Je ne le crois pas, malgré l'opinion — dirait-on la vanité? — des philosophes. Car c'est évident qu'il y a des vocations, comme celle de la philosophie, qui exigent une sorte de dévotion complète de l'être, et qui ne laissent pas, comme la majorité des autres vocations, un secteur marginal de l'existence inoccupé, un reste d'énergie vitale sans emploi. Mais le perfectionnement de la condition humaine dépend plutôt de la façon dont les hommes exercent chacun sa vocation que du chemin vocationnel qu'ils ont élu. Si vous voulez, j'accorde qu'il y a une sorte d'aristocratie existentielle : qu'il y a des hommes qui mènent une existence anonyme, tandis que d'autres ont une existence qu'on peut appeler authentique. Mais, quel est le critère de classification? Ce n'est pas la vocation de la mort (*Sein zum Tode*) et du Néant! Il me gêne de voir apparaître dans le contexte de l'Être et de l'existence

ce concept du Néant. Vocationnellement, on cherche à être, on reste dans l'être, pour accroître l'être. Laissons le Néant de côté : ce n'est pas si difficile.

L'aristocratie existentielle ne dépendrait pas non plus de la diversité originelle des hommes, de l'inégale dotation de capacités vitales qui, pour les individus, est la donnée de leurs existences. Ceci est le destin, la modalité particulière que prend dans chacun de nous cette limitation nécessaire de l'être qui nous est commune. Alors, serions-nous destinés d'avance à être les uns plus éminents que les autres dans l'ordre de l'existence ? Devrions-nous accepter l'idée de Nietzsche (ou celle de Heidegger, qui est, sur ce point, un Nietzsche à rebours) ? Ne faut-il pas croire plutôt que l'ordre de la condition humaine est plus juste, et que chacun peut trouver, par son chemin à lui, cette promotion de l'être, cette plénitude que quelques-uns, peut-être les plus purs, trouvent sans même y songer ?

En effet, la plénitude de l'être ne dépend pas de ce que j'appelle le destin — des données originaires — mais de la liberté : non de ce qu'on reçoit, mais plutôt de ce qu'on réussit à faire avec ce qu'on a reçu. On reçoit la capacité vocationnelle de devenir, disons, maître charpentier, ou maître philosophe. Qui réussira le mieux à devenir un homme, un être plus authentique ? qui montrera le mieux les possibilités de l'humaine condition ? Cela dépend. On peut être petit homme, étant philosophe, et on peut être un homme complet, en restant charpentier. Ou encore — ne tombons pas dans la démagogie — on peut être bon homme et philosophe, et mauvais homme et charpentier. La bonté dont nous parlons ici n'est pas, bien entendu, la bonté des vertus morales ; c'est plutôt la bonté dans le sens de la vieille *areté* grecque, celle qui permet de dire qu'un cheval est un *bon* cheval, une cuirasse une *bonne* cuirasse, quand ils rendent bon service. Or, les hommes sont jugés *existentiellement* par le service qu'ils rendent comme hommes, chacun dans la place où il se trouve (et s'il change de place, le critère est toujours le même). Car chaque vocation a son *ethos* particulier ; et c'est la trahison à son *ethos* qui permet de dire qu'un charpentier n'est pas un homme complet, ou qu'un homme d'Etat n'est qu'un politicien, ou qu'un philosophe n'est qu'un sophiste. D'ailleurs, ils peuvent tous rester de braves gens, et avoir un cœur excellent ; mais ils auront

manqué le but de leurs vocations, oublié les exigences existentielles, c'est-à-dire éthiques, inhérentes à leurs décisions vocationnelles. Entre un philosophe et un sophiste, la différence ne se trouve pas dans les idées. La profession est la même; les idées n'importent, car elles sont toutes bonnes. La différence est éthique.

On dira peut-être que nous introduisons des concepts valoratifs dans l'analyse purement phénoménologique de l'existence. Bien entendu. Et pourquoi pas? On ne doit pas mêler les jugements aux descriptions; mais c'est un préjugé néfaste que d'éliminer systématiquement de la description toute donnée dont le caractère ne nous apparaît pas comme neutre et indifférent. Devinez-vous les conséquences de ce procédé? Dans l'ordre philosophique, la conséquence est que nous ne pouvons donner à l'éthique un fondement ontologique; les morales positives apparaissent comme purement conventionnelles, elles ne sont plus enracinées dans l'être et l'existence des hommes. De cette position théorique aux attitudes négatives dans l'ordre vital il n'y a qu'un petit pas à faire : on croit découvrir que l'existence humaine n'a pas de sens — et pour cause, puisqu'on a négligé d'abord de prêter attention aux phénomènes du sens — et cela conduit au désespoir, réel ou affecté, littéral ou littéraire, et à des gesticulations plus ou moins mélodramatiques, pour réussir à exister et à s'engager dans la vie, malgré le désespoir.

Pour l'analyse phénoménologique de l'existence, la conformation éthique de la condition humaine est une donnée, dont on ne peut négliger l'examen. Si l'on en vient à parler, par exemple, de la plénitude ou de la dignité de l'être, on ne tombe pas dans la tentation d'user des grands mots; on ne devient pas moraliste ou prêcheur; on ne peut pas être accusé du grand péché philosophique qui est la *μετάβασις εἰς ἄλλο γένος* : de sauter à un genre différent de celui où on s'est placé. Répétons qu'on ne fait pas des jugements moraux; on ne fait que constater la présence chez les hommes, dans la structure de leur être et les formes permanentes et constitutives de leur activité existentielle, de cet élément radical éthique qu'est la responsabilité. Laquelle, à son tour, est inhérente à la liberté vocationnelle, condition propre de l'être de l'expression qu'est l'homme.

Docteurs en droit et gestion des entreprises

Sous ce titre, le 21 janvier 1960, l'Association des Anciens Etudiants de la Faculté de Droit (A. D. Br.), efficacement présidée par André De Bluts, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, avait réuni, à la Maison des Anciens, un auditoire très nombreux pour y entendre deux conférences sur le sujet Docteurs en droit et gestion des entreprises.

Les conférenciers : Robert Henrion, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Directeur de la Banque de la Société Générale, Pierre Bolle, Administrateur-directeur général de la S. A. des Grands Magasins A l'Innovation.

Le sujet, la préoccupation qui l'inspira, les conférenciers furent annoncés à l'auditoire par le président de l'A. D. Br. qui prononça notamment les paroles suivantes :

Le temps est loin où les études de droit étaient l'apanage des fils de bourgeois, et menaient *invariablement* à la Magistrature et au Barreau, *parfois* au Notariat, et *souvent...* à la position (somme toute agréable!) de rentier.

a) *Les études* (et en tout cas les cadres de celles-ci) n'ont pratiquement pas changé;

b) *Le personnel étudiantin, lui*, a changé considérablement; et plus particulièrement depuis une vingtaine d'années sous la poussée logique, nécessaire, inéluctable de la démocratisation des études;

c) *Les débouchés* offerts aux docteurs en droit, enfin, se sont, eux, totalement modifiés.

Nous savons tous (bien entendu) que l'économique domine notre société actuelle.

Mais je ne sais par quel manque de courage (ou quel manque

de temps de réflexion) nous évitons de tirer les conclusions de situations nouvelles qui s'imposent cependant avec une évidence qui, pour nos études de droit, devient tragique.

Quand je dis que nous manquons de courage ou de temps de réflexion, je pense que nous sommes tous responsables de cette inadaptation...

1° *Les jeunes* qui critiquent volontiers (et ils en ont le droit et le devoir!) mais ne cherchent pas toujours à construire ou suggérer les remèdes adéquats;

2° *Les moins jeunes* qui, pris par le rythme de notre société, ne songent peut-être que trop à défendre leurs positions ou à en conquérir de nouvelles;

3° *Les aînés*, qui sont à la tête des entreprises et ne « pensent » peut-être plus suffisamment à leurs successeurs, en admettant qu'ils aient encore le temps de penser!

4° *Les professeurs*, enfin, qui sans doute seraient les mieux placés pour pousser un cri d'alarme!

En effet, si entre 1920 et 1930 la proportion des docteurs en droit ayant choisi et conservé les professions traditionnelles de magistrats, avocats et notaires, est importante, celle-ci diminue très nettement aux approches de la guerre de 1940 (dans ma promotion, nous sommes huit encore inscrits aux tableaux de l'Ordre, sur plus de cinquante docteurs en droit).

Mais cette proportion est encore plus faible depuis une quinzaine d'années, tant parce que le nombre de diplômés augmente, qu'en raison de l'incroyable difficulté qu'éprouvent les jeunes au Barreau.

D'autres organismes que le nôtre (la conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, par exemple) se sont penchés sur les problèmes qui se posent plus particulièrement aux jeunes avocats; ou devraient le faire en raison de leur spécialisation fonctionnelle.

Nous voudrions aujourd'hui tenter d'examiner la situation d'une quantité croissante de docteurs en droit qui *n'appartiennent pas* aux trois catégories traditionnelles des magistrats, des notaires et des avocats : ces derniers (malgré leurs problèmes propres) ne seront d'ailleurs pas étrangers aux problèmes qui se posent à leurs camarades qui se sont dirigés... (parfois contraints et forcés par les nécessités économiques et

familiales) vers ce que vous me permettrez d'appeler le secteur privé et le secteur public; en nous limitant ce soir au premier de ceux-ci.

La Fondation Industrie-Université pour le perfectionnement des dirigeants d'entreprises, l'Office pour l'accroissement de la productivité, l'Institut d'organisation et de gestion des entreprises à l'U. L. B., l'Institut de sociologie de l'Université de Liège, etc., se sont déjà attachés à l'étude de ces questions intéressantes.

Nous voudrions que l'A. D. Br., à son tour, s'y attache également et de manière efficace.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une formule nouvelle : c'est-à-dire une conférence amoebée suivie à huitaine d'un colloque... pour permettre à chacun de « digérer » la substantifique moelle que les conférenciers de ce soir nous apporteront... et contribuer ainsi à la recherche de solutions.

Peut-être ce programme est-il trop audacieux?

Je voudrais sincèrement penser que non... mais cela dépendra de vous, de la solidarité de tous les A. D. Br. intéressés à ces questions, même si les solutions préconisées doivent aboutir à la proposition d'une réforme des études de droit (peut-être sur le modèle français : licences en droit divisées en trois sections...).

L'idée est à l'étude et notre Faculté ne serait certes pas hostile à connaître le point de vue de l'A. D. Br. et en définitive... de ceux que l'on pourrait nommer les « usagers » ou les « consommateurs » du droit des affaires.

Docteurs en droit et gestion des entreprises

par Robert HENRION,

Professeur à l'Université de Bruxelles,
Directeur de la Banque de la Société Générale

I. POSITION DU PROBLÈME

Le simple fait que le problème de l'utilisation des docteurs en droit soit évoqué aujourd'hui démontre qu'il existe un certain malaise et de nombreuses difficultés.

En fait, c'est une opinion assez *sombre* que je crois devoir développer, mais il me paraît qu'ici la franchise est la condition d'une amélioration.

C'est aussi une opinion *personnelle*.

Comment pouvons-nous, de manière aussi rigoureuse que possible, connaître l'importance du rôle que jouent *aujourd'hui* les docteurs en droit dans la structure de nos entreprises industrielles, financières et commerciales, ainsi que mesurer les services qu'ils y rendent?

1° Prenons par exemple une enquête récente du Centre Emile Bernheim pour l'Étude des Affaires (U. L. B.), publiée en 1959. Bien que effectivement la documentation n'émane que de 245 firmes, l'on peut admettre que ces données expriment relativement bien la tendance générale.

Si l'on prend les postes de haut commandement, la répartition suivant les études faites s'établit comme suit :

Sur 103 postes : 7 docteurs en droit, 32 ingénieurs, 18 diplômés en sciences économiques et commerciales, 41 non universitaires.

Si l'on prend l'échelon direction (départementale ou régionale), on obtient la répartition ci-après :

Sur 122 postes : 8 docteurs en droit, 42 ingénieurs, 35 diplômés en sciences économiques et commerciales, 27 non universitaires.

Au total, cela représente 15 docteurs en droit, sur 225 postes de direction générale ou de direction.

Ceci est extrêmement faible, même si l'on tient compte de ce que, dans les sociétés industrielles, les postes de direction départementale ou régionale sont assez logiquement réservés à des ingénieurs.

Le rapport cité observe dès lors que « les docteurs en droit ont une formation *générale* qui leur permet de toucher à tous les domaines, sauf aux questions techniques, et qui les oriente de préférence vers le service du personnel ou le secrétariat » (p. 29).

Nous ignorons si, dans l'esprit des rédacteurs du rapport, qui sont pour la plupart des diplômés en sciences économiques et commerciales, l'expression « *toucher* à tous les domaines » correspond à une pensée péjorative!

Les résultats de cette enquête bénéficient en tout cas d'une coloration particulière, lorsqu'on établit, ainsi que le rapport le fait, une comparaison avec certains pays étrangers, et spécialement l'Allemagne et la Suède. Dans ces deux pays, la place des docteurs en droit s'avère beaucoup plus importante que chez nous, en même temps d'ailleurs que celle des techniciens. Par contre, celle des diplômés en sciences économiques et commerciales s'avère beaucoup plus faible.

Cette opposition est assurément susceptible de diverses explications, dont j'énoncerai quelques-unes, sans pouvoir prendre parti encore.

1° L'orientation des études de droit peut être différente dans ces pays;

2° L'enseignement commercial peut y bénéficier d'un moins grand renom;

3° Peut-être encore existe-t-il, tout simplement, une plus grande *tradition* d'employer les docteurs en droit dans les milieux d'affaires ⁽¹⁾.

Avant d'abandonner cet intéressant document, mentionnons encore les efforts que ses rédacteurs ont accomplis pour connaître les déficiences de formation ressenties par les dirigeants d'entreprises qui ont répondu à la demande d'interview. Notons tout d'abord que certains se sont estimés sans lacune :

(1) Ceci semble se vérifier en tout cas pour l'Allemagne.

44 % des docteurs en droit, 41 % des gradués en sciences économiques, 19 % des ingénieurs (2).

Ceux des docteurs en droit qui ont fait preuve de sincérité ou de modestie ont déclaré que leur formation leur avait laissé des lacunes :

Principalement en matière de langues;

Puis, à parties égales, en comptabilité, en relations humaines et en information économique et financière;

Plus faiblement en organisation administrative.

Cette opinion, non seulement s'exprime, mais se traduit en réalité :

De grandes entreprises belges n'engagent plus de docteurs en droit pour la formation de leurs cadres de demain, et leur préfèrent des ingénieurs commerciaux ou des licenciés en sciences économiques;

L'on peut aussi constater le même manque d'intérêt dans les offres d'emploi telles que celles que publie périodiquement le *Bulletin* de notre Union.

Voilà donc la situation, telle que je la vois à tout le moins.

Deux questions se posent alors :

— Comment l'expliquer?

— Comment la corriger?

II. EXPLICATIONS

Il est toujours extrêmement malaisé de trouver des explications évidentes et suffisamment précises à un phénomène social.

Personnellement, j'aperçois une double explication :

(2) Ce réalisme et cette modestie des ingénieurs se sont d'ailleurs traduits par l'instauration, il y a trois ans, auprès de notre Faculté des Sciences appliquées, d'un cycle de perfectionnement pour ingénieurs dans les sciences sociales.

On peut ajouter qu'un très grand nombre d'ingénieurs arrivés à des postes de direction exercent, de plus en plus, des tâches où leur technique importe beaucoup moins. A ce stade, il s'établit d'ailleurs une certaine osmose entre les formations initiales. J'ai souvent observé que les docteurs en droit sont ceux qui acquièrent les plus grandes règles à calcul, tandis qu'ingénieurs ou économistes utilisent volontiers le jargon juridique.

1° La participation à la gestion d'une entreprise n'est pas la suite naturelle de la formation reçue à l'Université, dans nos Facultés de droit, en ce sens que les éléments *positifs et concrets* de cette formation sont d'assez peu de secours dans la pratique journalière des affaires.

Il en est tout à fait différemment, cela va sans dire, pour les études d'ingénieur ou d'ingénieur commercial notamment.

2° L'esprit même de la formation reçue à l'Université : individualisme, indépendance, sens critique développé, souci modéré du profit, ou en tout cas manque d'intérêt pour les activités trop exclusivement axées sur le calcul économique, ne constitue pas, sur le plan caractériel, une base particulièrement propice.

III. RÉFORMES

— La première de ces considérations suscite immédiatement le problème de la *réforme des études de droit*.

Je voudrais cependant dire, sans plus tarder, qu'il ne peut s'agir, dans mon opinion, de transformer ces études en une étroite initiation à la vie professionnelle.

Nos écoles de droit doivent continuer à former *principalement*, sinon fondamentalement, des spécialistes des disciplines juridiques, c'est-à-dire des hommes ou des femmes ayant une culture, une méthode de raisonner et d'analyser, axées sur la science du droit.

Cependant, il doit être possible, comme le souhaitait récemment M. C. Renard, professeur à la Faculté de Droit de Liège, que « l'Université envisage, par des aménagements mineurs de ses programmes et de ses conceptions d'études, une meilleure préparation des milieux juridiques aux problèmes économiques qui, de plus en plus, prennent une place capitale dans notre société » ⁽³⁾.

Est-il excessif de penser cela ?

Pour certains cependant ce serait une hérésie.

La France est entrée résolument dans cette voie, en 1954

⁽³⁾ Cf. les *Annales de la Faculté de Droit de Liège*, 1958, n° 1, p. 227 : *La vie des affaires et le développement du droit*.

et 1955, en réformant le programme des Facultés de Droit et de Sciences économiques (4).

Suivant cette réforme, après deux premières années de licence, constituant le tronc commun, le futur licencié en droit va opter pour une spécialisation :

- a) Droit privé;
- b) Droit public et sciences politiques;
- c) Economie politique,

sur laquelle seront principalement axés les cours des deux dernières années.

Si nous avons la curiosité d'examiner ce programme en ce qui concerne l'orientation vers la gestion des entreprises, nous constatons que celui-ci se rapproche, à bien des égards, de l'essentiel de celui de nos licences en sciences économiques ou financières.

Quelques exemples : après les cours généraux d'économie politique et d'institutions financières, l'étude des fluctuations de l'activité économique, l'histoire de la pensée économique, l'économie financière, les systèmes et les structures économiques, les relations économiques internationales, la gestion des entreprises et la comptabilité.

Il n'est guère douteux qu'un licencié en droit ainsi formé se trouve beaucoup mieux préparé à la pratique des affaires qu'un docteur en droit de type belge.

Cette réforme n'a sans doute été ni parfaite, ni suffisante, puisqu'un décret du 17 août 1959 a créé, au sein de la Faculté unique, une licence en sciences économiques, démontrant ainsi l'insuffisance apparente de la licence en droit, pour la spécialisation économique.

Je crois cependant que cette insuffisance se marque beaucoup plus pour ceux qui veulent pratiquer la science économique que pour ceux qui se bornent à participer, chaque jour, à l'activité économique; de même, on a créé dans ces Facultés un Institut de préparation aux affaires, pour développer l'enseignement des techniques propres à cette activité (5).

(4) Unifiées depuis plus longtemps.

(5) Enfin, il serait question que les économistes, toujours méfiants à l'égard des juristes, se groupent bientôt en département distinct, au sein de la Faculté unique dont nous avons parlé. C'est pourquoi aujourd'hui

En Belgique, le problème a été fréquemment évoqué. L'Académie flamande des Sciences, Lettres et Beaux-Arts a, en 1956, rédigé un rapport extrêmement réaliste, qu'a commenté dans le *Journal des Tribunaux* (20 janvier 1957) M^e Jacques Basyn. Il s'agissait surtout, pour celui-ci, d'instituer plus de cours à tendance économique et financière : technique et droit des assurances, crédits, institutions et opérations de crédit, droit financier, droit commercial comparé, droit maritime, droit industriel, et sans doute d'instituer une certaine spécialisation au cours des études, à l'instar du régime français.

Depuis lors, le 24 avril 1956, a été constituée, par le Ministre de la Justice, une Commission chargée de l'examen de la réforme des études de droit, mais nous croyons que les projets actuels tendent surtout à valoriser le diplôme de docteur en droit, sans pour autant s'orienter dans la voie qui vient d'être indiquée. Et cependant, il le faut bien constater, le nombre de docteurs en droit qui s'engagent dans la voie judiciaire devient de plus en plus petit, et cette tendance semble s'accroître chaque année.

L'*Annuaire* de notre Association fait d'ailleurs déjà apparaître que sur 1.798 membres, un millier à peu près participent à la vie judiciaire.

A défaut d'une réforme appréciable des études de droit, que peut-on faire ?

Il existe aujourd'hui, accessibles aux jeunes et aux moins jeunes, d'excellents instituts créés par les diverses Universités du pays, et qui permettent aux docteurs en droit, soit de se spécialiser dans certains domaines en relation directe avec la vie des entreprises, soit encore d'acquérir une formation générale complémentaire, axée sur la gestion de celles-ci.

Je vise notamment, pour ce qui concerne notre Université, l'Institut du Travail et l'Institut d'Organisation et de Gestion des entreprises.

Ceci demande évidemment un effort, et j'ai toujours été frappé de constater combien était petit le nombre des docteurs en droit ayant, depuis quatre ans qu'il existe, fréquenté ce dernier Institut (moins de 6 % des participants).

d'hui, l'on étudie ce que M. Robert Pelloux appelait récemment « La réforme de la réforme » (*Le Monde*, 30 septembre 1959).

— En ce qui concerne l'aspect psychologique :

L'entreprise, et surtout la grande entreprise, constitue un groupe social fortement hiérarchisé, où l'autorité demeure encore à peu près absolue.

Pour s'y intégrer, le docteur en droit doit pouvoir abandonner une assez grande partie de ses préférences individualistes..., jusqu'au jour, bien entendu, où — y ayant réussi — il exercera lui-même le pouvoir!

En attendant, il devra acquérir beaucoup de souplesse intellectuelle, abandonner certains penchants (ou les dissimuler), et surtout s'habituer à *penser et à agir en groupe*.

Et cela est vrai, même pour ceux qui, dans l'entreprise, feront fonction de juristes.

« Le juriste d'entreprise doit former sa psychologie de façon à ne pas voir le droit, et encore moins de le présenter à la Direction comme une série d'écueils ou d'obstacles à l'activité dynamique de l'entreprise; il peut, au contraire, le voir et le présenter comme un moyen d'insérer cette activité dans la vie sociale générale, en choisissant avec bonheur l'« habillage » juridique qui convient aux diverses manifestations de cette activité. » (Conclusion dégagée du Séminaire institué par la Faculté de Droit de Liège, en 1958, sur *Le droit et la vie des affaires.*) (°)

Dans cette ligne générale, il conviendra que le juriste d'entreprise abandonne cette joie qu'a toujours l'initié de multiplier les objections au regard du profane! Il faut être constructif et ingénieux (°).

Ceci demande un effort, comme aussi de prendre de l'intérêt aux aspects jugés mineurs des disciplines juridiques : la réglementation sociale, administrative, fiscale; mais cela est le réel et l'entreprise s'en nourrit.

(°) *Annales de la Faculté de droit*, 3^e année, n° 1.

(°) Sans excès assurément; et il ne faut pas suivre ce vieux chef d'entreprise disant à son conseiller juridique : « Je ne vous demande pas de me dire si telle chose est défendue, mais de m'indiquer comment je puis la réaliser. »

CONCLUSIONS

Après ces quelques vues, peut-être sévères, mais que je crois réalistes, est-il possible de formuler un pronostic en ce qui concerne l'*avenir* des docteurs en droit dans les entreprises?

Ceci implique tout d'abord que nous supposions résolus les deux problèmes rapidement esquissés, c'est-à-dire que la formation soit complétée, fût-ce *a posteriori*, et de plus que la volonté de s'intégrer soit acquise.

Ceci implique ensuite que nous puissions avoir quelques vues sur l'avenir des entreprises elles-mêmes.

Selon moi, nous abordons l'ère des grands ensembles, non seulement du point de vue des communautés économiques, et peut-être un jour politiques, mais aussi de celui des unités d'exploitation.

La recherche scientifique, le perfectionnement, la rationalisation, le coût des installations techniques et la rapidité de leur désuétude, conduisent à former des entreprises de plus en plus grandes et puissantes.

En même temps d'ailleurs que s'amorce assez nettement une évolution vers une forme d'économie, non pas collective ou intégrée, mais en tout cas « concertée »⁽⁸⁾.

La plupart des économistes sérieux reconnaissent aujourd'hui que le défi lancé par l'U. R. S. S. aux pays occidentaux, sur le plan de la production, implique à tout le moins certains changements de méthode. De plus en plus, des politiques générales s'élaborent en dehors de l'entreprise, et certains centres d'orientation, de coordination, sinon de contrôle, se superposent aux unités d'exploitation.

De manière plus particulière, dans les entreprises de très grand format, telles que nous en connaissons déjà aujourd'hui un certain nombre, les rapports internes et externes tendent à se modifier.

a) Les travailleurs accèdent au contrôle et à une certaine participation à la gestion, en même temps que le statut de la

(8) Selon l'expression de M. Hirsch, ancien Commissaire au Plan en France, et Président actuel de l'Euratom.

propriété devient moins absolu, moins évident dans tous ses attributs.

Ceci implique des négociations, des ajustements, des affrontements pour lesquels les docteurs en droit se trouvent fort bien placés.

b) Les connexions organiques avec l'extérieur s'amplifient : conseils professionnels, commissions paritaires, négociations syndicales, pour lesquelles aussi la formation juridique, et un certain sens de la synthèse et de la discussion, rendent de très grands services.

c) Les rapports avec les organes administratifs se développent. Prenons par exemple le cas des crédits subsidiés ou garantis par l'Etat, ou encore l'influence que ne manquera pas d'avoir le bureau de programmation économique qui vient d'être créé.

d) Enfin, les groupements professionnels font œuvre réglementaire, organisent la concurrence, dirigent les prix, normalisent le comportement de leurs affiliés, ce qui, par certains aspects, constitue un phénomène que, récemment, M. André Tunc qualifiait fort justement de « renaissance d'un droit corporatif » (*).

Pour tout cela, le rôle du technicien ou de l'économiste pur pourrait tendre à s'estomper, au profit sans doute des docteurs en droit.

Mais il faudra que ceux-ci comprennent surtout que les disciplines juridiques strictement normatives doivent se compléter par l'économie politique, qui est une science d'observation. L'entreprise a un grand besoin d'observation et se borne à supporter les normes rigides qui ne sont pour elle qu'un cadre.

Les deux disciplines ont d'ailleurs beaucoup à gagner l'une de l'autre, puisque l'une comme l'autre font face aux besoins humains, mais sur des plans différents (¹⁰).

La mise au point des institutions économiques appellera

(*) *Sortir du néolithique* (Chronique au Dalloz, 1957, pp. 71 et suiv.).

(¹⁰) Voir notamment R. SAVATIER, *Métamorphoses économiques et sociales du droit privé d'aujourd'hui*, Paris, 1959.

souvent une telle collaboration. Celle-ci est comprise en France et ne l'est peut-être pas tout autant chez nous.

Si tout cela est admis et se traduit par certaines réformes et par certains efforts, il semble que la conclusion que nous puissions tirer de ce qui précède soit, par bien des côtés, raisonnablement *optimiste*.

Docteurs en droit et gestion des entreprises

par **Pierre BOLLE,**

Administrateur-Directeur-Général de la S. A. des Grands Magasins
A l'Innovation

I. POSITION DU PROBLÈME

La qualification du docteur en droit, pour l'exercice de fonctions de maîtrise dans les entreprises, et le nombre de docteurs en droit qui exercent en fait de telles attributions proportionnellement aux diplômés d'autres facultés, sont dominés par le fait que les études de droit n'ont pas pour objet principal, ni même secondaire, de préparer à la gestion des entreprises.

La Faculté de Droit prépare fondamentalement, compte tenu de l'enseignement qu'elle dispense, aux diverses fonctions de la vie judiciaire et à des fonctions de contentieux dans les administrations, les groupements professionnels ou les entreprises privées.

Il est caractéristique cependant qu'un certain nombre de docteurs en droit ont, depuis des décades, largement débordé du domaine de leur destination initiale, pour se lancer avec succès dans d'autres carrières :

- La politique;
- L'administration de l'Etat, des Provinces ou des Communes, ainsi que celle des organismes para-étatiques;
- Le secteur privé,

soit qu'ils aient assumé d'emblée des activités politiques, administratives, économiques ou sociales, soit qu'ils y soient passés après avoir assumé des responsabilités spécifiquement juridiques. On trouve des docteurs en droit aussi bien dans des entreprises industrielles, commerciales, financières, etc.

Enfin, un certain nombre de docteurs en droit se retrouvent dans la littérature (ex. Association des Ecrivains belges), les arts, voire les sciences (Lecomte du Nouÿ).

Au Barreau, une même diversité de destinées se retrouve. Les avocats offrent un large et brillant échantillonnage de tempéraments et de connaissances.

Pour ce qui est du passé, la toile de fond me paraît donc se présenter sous des couleurs plus optimistes que celles peintes par Robert Henrion.

Mais les structures économiques, les activités qui s'y meuvent, les entreprises et les moyens qu'elles mettent en œuvre évoluent.

L'enseignement dans d'autres facultés préparant spécifiquement aux divers domaines de la gestion des entreprises se développe et se complète. Il continuera à s'adapter. Cet enseignement qui forme notamment des ingénieurs, des chimistes, des licenciés en sciences sociales et bien d'autres, attire un nombre croissant d'étudiants.

Cette évolution, et le caractère relativement statique de la formation des docteurs en droit affecte, dans une mesure certaine, mais qu'il faut préciser, les possibilités d'emploi des docteurs en droit dans les fonctions du secteur privé autres que juridiques.

II. LES FONCTIONS EFFECTIVES

REPLIES PAR LES DOCTEURS EN DROIT DANS LE SECTEUR PRIVÉ

La situation du docteur en droit dans le secteur privé me paraît devoir s'analyser très différemment selon qu'il s'y destine à des fonctions juridiques ou à des responsabilités de gestion économique.

1. Pour ce qui est des fonctions d'ordre juridique, elles s'accomplissent dans des services du contentieux attachés soit aux entreprises, soit à leur groupement professionnel.

La place hiérarchique des services du contentieux dans les chartes d'organisation est variable. Il est rare, cependant, sauf dans les toutes grandes entreprises, de les voir s'exercer à un niveau directorial. Le plus souvent le chef du contentieux est un chef de service.

Trois remarques

1. Les fonctions de contentieux ne sont pas extrêmement nombreuses. Seules les sociétés atteignant une certaine dimension peuvent en supporter le coût.

Dans certaines entreprises de moyenne importance, on a

pallié cet inconvénient en faisant assumer par le chef du contentieux d'autres responsabilités, soit dans le domaine administratif et comptable, soit dans celui du personnel. Mais ces deux types de fonctions ont une tendance croissante à obéir à des techniques propres. Particulièrement dans le domaine de la gestion du personnel, les aspects juridiques sont devenus très secondaires par rapport aux notions psychologiques et sociologiques. Dans le domaine de l'administration, des finances et de la comptabilité, les sciences économiques, les notions d'enregistrement comptable, de contrôle budgétaire, etc., le développement de l'outil statistique exigent des connaissances que le docteur en droit n'a souvent que de façon imparfaite.

2. D'autre part, ce sont des fonctions qui, aux côtés des satisfactions qu'elles offrent grâce à une collaboration active à des réalisations concrètes et positives menées en commun avec les spécialistes d'autres techniques, sont parfois ingrates à raison du caractère répétitif des tâches

L'exercice de la fonction juridique est aussi entaché, dans beaucoup d'entreprises, par un préjugé défavorable. Elle apparaît au chef d'entreprise et à tous ceux qui l'assistent dans l'action, comme une fonction « frein » plutôt que comme une fonction « motrice ». Elle est considérée comme un des éléments coûtant du poste des frais généraux plutôt que comme un élément apporteur de bénéfices.

3° Il est vraisemblable que si le Barreau adaptait davantage certaines traditions, honorables certainement, mais « peu confortables » dans les relations d'affaires, le nombre de fonctions de « contentieux » diminuerait, de nombreuses sociétés retransférant au Barreau des attributions de nature juridique, actuellement exercées à l'intérieur de leurs services, ou par le truchement de juristes attachés à leurs organisations professionnelles.

On peut s'étonner, dans un temps où les contacts entre toutes les formes d'activités humaines ont été en se multipliant, de ne pas avoir vu davantage de colloques s'instituer entre les organismes professionnels d'avocats et les milieux représentatifs des affaires, pour déterminer dans quelle mesure, compte tenu de ses règles fondamentales d'indépendance, le Barreau pourrait, par une adaptation, rendre plus de services au sec-

teur économique : formules d'associations d'avocats spécialisés dans des disciplines diverses, système plus généralisé de l'abonnement, déplacements aux sièges des sociétés, etc.

2. Le second cas est celui du docteur en droit assumant des responsabilités à l'un des échelons de responsabilités des grandes fonctions de l'entreprise, soit que ces fonctions débordent très largement du domaine juridique ou même ne s'y apparentent plus du tout et relèvent de l'activité économique proprement dite.

Ici une remarque fondamentale s'impose. L'économie ce n'est pas seulement quelques grandes entreprises, mais c'est un ensemble considérable, une mosaïque d'entreprises de toutes tailles. Les objectifs, les moyens d'action, les problèmes aussi bien sociaux qu'économiques diffèrent parfois du tout au tout.

En fait, la Belgique comptait en 1947, 655.000 entreprises. Pour la seule Distribution, elle alignait 315.000 entreprises; 93 % d'entre elles n'occupaient pas de personnel salarié; seuls y travaillaient l'exploitant ou des membres de sa famille. Sur les 7 % restant, la moitié n'occupait qu'une personne appointée.

On doit donc corriger l'erreur d'optique qui consiste à voir l'économique à travers une grosse centaine d'entreprises dont les noms sont plus ou moins nationalement connus, erreur d'optique dont sont parfois victimes les dirigeants mêmes de ces sociétés accusés par des dirigeants des sociétés moins importantes de confondre trop volontiers la partie et le tout.

Il est bien entendu impossible, dans le court laps de temps qui nous est imparti, d'examiner quelles sont les chances d'un docteur en droit d'accéder à des fonctions de maîtrise dans chacun des types d'entreprises et chacun des secteurs économiques.

Je rejoindrai donc Robert Henrion sur le terrain relativement ensoleillé qu'il a choisi dans la fresque économique : celui de la grande entreprise. Mais nous savons l'un et l'autre que nous avons du même coup rétréci un immense horizon qui mérite d'être scruté en bien d'autres points.

Le raisonnement me paraît dès lors pouvoir se charpenter sur quelques joints fondamentaux.

Quelles sont les caractéristiques essentielles qu'il faut rete-

nir dans l'évolution des fonctions de maîtrise supérieure de la grande entreprise, et qui sont susceptibles de nous orienter quant à leur octroi à des docteurs en droit?

Quelles sont les qualités, les capacités, les connaissances nécessaires pour exercer ces fonctions? Ceci permettrait de dresser ne fût-ce que sommairement une sorte de cahier des charges de la fonction de maîtrise en rapport avec notre sujet.

Au regard de cet état des besoins de l'entreprise, je voudrais me demander avec Robert Henrion et avec vous, dans quelle mesure le diplôme en droit répond aux desiderata formulés. Et s'il n'y satisfait pas ou n'y satisfait plus à suffisance, de quel bagage complémentaire il faudrait l'armer pour lui permettre de mieux se défendre, d'être plus utile aussi s'il descend dans l'arène bruissante ou s'entrechoquent quoi qu'on en dise parfois, pour le bien final de la collectivité, les intérêts privés.

III. LA FONCTION DE MAÎTRISE DANS LA GRANDE ENTREPRISE

1. La répartition des hommes en fonctions et la délégation de l'autorité sont maîtresses de la charte d'organisation des grandes entreprises.

Une entreprise importante est un ensemble structuré, hiérarchisé, et souvent fortement discipliné de fonctions spécialisées, disposant d'une plus ou moins grande autonomie d'action. Mais elles doivent inscrire leurs actes dans le cadre de politiques et d'objectifs définis au sommet par la direction centrale.

Les hauts échelons de responsabilités sont généralement déspecialisés. Ils occupent une position d'arbitrage entre les différentes techniques utilisées par l'entreprise. Il n'en va pas de même dans les échelons subalternes ou intermédiaires de responsabilités. Ceux-ci sont fréquemment confiés à des techniciens.

Ce n'est que dans la mesure où la technique nécessaire à ces niveaux est aisément accessible à des non spécialistes, fait surtout appel au bon sens et s'accommode d'un certain empirisme, que le docteur en droit, détaché de sa propre spécialité qu'est le droit, peut y accéder.

Tel a été le cas jusqu'à présent des responsabilités sociales,

commerciales, financières ou administratives qui sont honorablement remplies dans maintes entreprises par des diplômés du droit. Mais les écoles techniques, les universités forment aujourd'hui avec succès pour ces fonctions, qui se développent et s'étoffent, des spécialistes mieux qualifiés au départ que le docteur en droit.

De nombreuses entreprises moyennes ne peuvent toutefois s'offrir pour chacune de leurs fonctions administratives un spécialiste distinct. Le docteur en droit aura donc des chances d'être préféré, si on lui prête la possibilité de mieux s'adapter qu'un technicien à l'exercice simultané de plusieurs fonctions.

2. Au fur et à mesure qu'une entreprise grandit, le rôle du facteur humain croît et celui du facteur technique décroît dans les critères de sélection pour l'accession aux fonctions élevées de la maîtrise et surtout pour la désignation du chef d'entreprise lui-même.

On ne concevrait pas de s'établir menuisier, même avec un ou deux ouvriers, sans être soi-même homme de métier. Mais un homme mal habile à assembler de ses propres mains deux planches peut diriger, avec succès, une importante affaire de menuiserie. Ceci parce que l'entreprise dès qu'elle atteint une certaine taille tire l'essentiel de sa force de la fonctionnalisation, de la division et de l'organisation du travail, et que le meilleur administrateur n'est presque jamais le meilleur ouvrier de son affaire.

3. Si l'entreprise devient très grande, le nombre de techniques utilisées croît plus que proportionnellement pour permettre la formation d'une infrastructure. Les différentes fonctions sont exploitées en profondeur avec un recours croissant à la technicité.

Dans ces sociétés dont quelques-unes emploient des centaines de milliers de personnes, la « désécialisation » des dirigeants devient un dogme. Elle fait à son tour l'objet d'un enseignement, d'une sorte de « spécialisation » de la « désécialisation ».

4. La gestion de la grande entreprise n'est plus que rarement l'œuvre d'un homme. Elle est celle d'une équipe. Il importe donc au niveau directorial d'être capable de partager les responsabilités du pouvoir avec d'autres hommes. L'indi-

vidualisme excessif y est parfois mis à rude épreuve par une discipline de travail collectif où il s'agit moins de faire valoir ses propres mérites que de les mettre en harmonie avec ceux des autres membres de l'équipe.

5. Enfin, les problèmes de communication, d'information, de motivation, tous centrés sur l'obligation pour le chef d'entreprise de convaincre plus que d'imposer, font l'objet d'une prise de conscience renouvelée dans les milieux dirigeants du secteur privé.

Ce phénomène est lié à deux problèmes :

Besoin pour l'entreprise dans ses relations extérieures d'intégrer ses activités à la vie de la collectivité;

Besoin à l'intérieur de rallier autour de ses dirigeants, de ses politiques, de ses objectifs, une main-d'œuvre importante, diversifiée, émancipée, intellectuellement et socialement, et qu'il faut ordonner en une communauté de travail harmonieuse et compétitive.

IV. LES QUALITÉS DEMANDÉES À LA MAÎTRISE SUPÉRIEURE DES ENTREPRISES

Il est malaisé de trouver en cette matière des principes directeurs. On voit réussir et surtout, ce qui est l'essentiel, persévérer dans la réussite, dans les mêmes types d'entreprises et les mêmes genres de fonctions, des hommes de caractère et d'intelligence fort différents.

Le seul point commun est généralement une personnalité assez accusée des intéressés et la capacité qu'ils ont de grouper autour d'eux des hommes ayant des personnalités complémentaires des leurs.

La Générale Electricque a mené à ce sujet une longue enquête avec le concours de quelque quinze spécialistes. Mais peu de résultats intéressants en sont sortis. On a réaffirmé, comme Fayol l'avait écrit il y a longtemps déjà, que les responsabilités essentielles du dirigeant se ramènent en synthèse à quatre tâches fondamentales :

- Prévoir;
- Organiser;
- Coordonner;
- Contrôler.

Il faut encore y ajouter les responsabilités de la formation de ses collaborateurs, à défaut de quoi le chef manque à l'une de ses missions fondamentales : celle qui est bien définie par le mot anglo-saxon « leader ».

Mais on n'a pas pour autant pu déterminer de façon scientifique quels sont d'une façon générale les types de personnalités capables de réussir le mieux dans les fonctions de haute maîtrise du secteur privé.

Empiriquement, il semble qu'on doive chercher chez un dirigeant :

1. L'autorité, l'ascendant sur autrui et le rayonnement;
2. Des qualités de jugement et de bon sens : une intelligence en tous cas plus concrète qu'abstraite;
3. De l'imagination créatrice;
4. De l'adaptabilité et de la sociabilité;
5. De la volonté et de la persévérance;
6. Des qualités d'organisation;
7. Le besoin d'action,

... et sans doute aussi quelques défauts.

Deux observations

1. Il arrivera rarement cependant qu'un dirigeant présentera tous ces types de comportement à la fois et à un haut degré de perfection. L'une des difficultés éprouvées dans la sélection de la maîtrise avec la collaboration des services de psychologie, est leur tendance à s'assurer de l'existence à un degré raisonnable, de toutes les spécifications demandées.

Leur choix se porte dès lors souvent sur des personnalités qui présentent ensemble toutes les qualités souhaitées, mais qui, pour en avoir trop, ne les manifestent chacune qu'à un degré moyen. On aura ainsi choisi des chefs dénués de qualités transcendantes. On ne risque pas avec eux de graves mécomptes, mais on leur aura sacrifié des tempéraments plus féconds qui auront été éliminés à cause d'une personnalité trop contrastée et offrant des risques.

Tous ceux qui, fort nombreux, passent des examens psychologiques pour entrer dans des entreprises doivent être avertis, en dépit des incontestables services qu'elle rend, que la

psychologie appliquée risque ainsi d'aboutir dans certains cas au régime du moindre mal et non au plus grand bien.

2. Les traits de personnalités que je viens d'indiquer relèvent presque tous du caractère. Ils sont dans une large mesure étrangers au type d'études universitaires accomplies.

Ceci aussi est important à souligner pour ceux qui ont tendance à confondre la valeur d'un diplôme universitaire avec l'efficacité que le diplômé montrera dans l'exercice de fonctions pratiques.

Trois qualités me paraissent cependant susceptibles d'être plus ou moins influencées par la formation universitaire :

Le jugement;

Le sens de l'organisation dans la mesure où les études comportent des cours appropriés et des stages pratiques;

Et enfin, les qualités de rayonnement pour ce qui est de l'art de persuader par la parole et par l'écrit, le problème étant dès lors de savoir si pour ces qualités le droit prépare mieux ou moins bien que d'autres facultés.

Etant comme vous « orfèvre », vous ne vous étonnerez pas que je donne soit une certaine préférence, soit une équivalence aux études de droit pour ce qui est du jugement et de la capacité de convaincre.

V. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS

DU DIPLÔME DE DOCTEUR EN DROIT AUX YEUX DE L'ENTREPRISE

Les considérations qui précèdent et dont je vous demande d'excuser la longueur, avaient pour but de nous permettre d'analyser ensemble dans le cadre des exigences légitimes des entreprises ce qui peut leur convenir et ne pas leur convenir dans la formation du docteur en droit.

Robert Henrion a déjà très largement abordé le problème. Il en a fait une excellente synthèse. Je ne m'attarderai plus qu'à certains détails qui ont cependant leur importance.

Ce qui va

1. La formation générale du docteur en droit, grâce notamment à la formation gréco-latine, aux deux années de candi-

dature en philosophie, aux lectures personnelles et à la curiosité intellectuelle que cet enseignement a dû normalement engendrer, le rend plus adaptable que d'autres diplômés, à l'exercice de fonctions diversifiées ou non spécialisées. Nous avons vu que c'est l'une des caractéristiques des responsabilités de haute maîtrise.

2. Les possibilités du docteur en droit pour ce qui est de l'art de persuader, de démontrer et de convaincre, sont aussi souvent meilleures que celles qui peuvent être acquises dans d'autres facultés.

3. Pour ce qui est du jugement, si le diplôme de docteur en droit était réservé à une élite plus fermée, on pourrait admettre qu'il atteste de qualités de jugement au moins aussi valables que celles obtenues dans d'autres formes d'enseignement.

4. Enfin, le docteur en droit éprouve généralement pour les aspects humains de l'activité économique, dont la place est prééminente, surtout dans le secteur tertiaire — qui groupe les activités de services — un intérêt naturel. Cela le prépare assez bien à traiter de tels problèmes, quitte à s'appuyer sur des spécialistes de la psychologie et de la sociologie, dont il intégrera l'action dans les objectifs économiques fondamentaux.

Ce qui ne va pas

Robert Henrion a très justement souligné les aspects négatifs de la formation juridique du point de vue de l'entreprise privée, à la fois sur le plan de la formation et du caractère.

Sous réserve d'une coloration peut-être un peu plus optimiste du jugement qu'il porte, je me rallie à son avis.

Je crois cependant qu'il faut y ajouter l'un ou l'autre point.

1. L'intérêt, la curiosité du docteur en droit sont-ils éveillés par ses études universitaires et par sa formation antérieure, aux problèmes économiques?

Le problème des sources d'intérêt et des aspirations est important. Certains psychologues vont jusqu'à prétendre que la question de la volonté est un pseudo-problème. Pour eux, ce qui conduit l'homme dans l'action ce n'est pas la volonté,

mais ce sont les intérêts et les curiosités. L'homme, selon eux, apporterait à sa tâche d'autant plus d'ardeur qu'elle accroche davantage son intérêt.

Sans verser dans cette thèse outrancière, je crois cependant que pour réussir dans le secteur privé, il faut éprouver une curiosité sans cesse renouvelée, un intérêt constant pour les objectifs économiques de l'entreprise.

L'activité professionnelle est rarement admise par le chef d'entreprise comme un moyen pécuniaire de satisfaire des sources de curiosité intellectuelle étrangères si elles étaient jugées transcendantes par rapport aux problèmes posés dans l'entreprise.

Celle-ci est pour lui une fin en soi; il désire que l'essentiel des forces de réflexion et d'action de sa maîtrise y soit dédié. Ceci a parfois fait dire dans une boutade nourrie de réalisme que l'« homme fort est celui qui n'a jamais eu qu'une idée ».

Or, la propension du docteur en droit à répartir ses sujets d'intérêt avec une préférence pour les domaines intellectuels par rapport à des problèmes commerciaux ou financiers plus concrets, est donc dans une certaine mesure une contre-indication.

2. Le diplôme de docteur en droit est d'autre part déprécié par le grand nombre de ceux qui en sont porteurs et qui sont disponibles sur le marché de l'emploi. Les candidats que l'on rencontre ne sont pas tous d'une qualité émérite.

L'homme d'affaires a été accoutumé à croire au baromètre, pour lui infaillible, de la loi de l'offre et de la demande. Quand l'offre excède la demande, et tel est le cas de façon endémique pour les docteurs en droit, c'est à son avis mauvais signe. Cela le rendrait plutôt, s'il le pouvait, vendeur qu'acheteur des services qu'on lui offre.

De fait, il sort des universités quelque cinq cents docteurs en droit par an. La moitié seulement sont réellement nécessaires. Dans cette moitié, beaucoup parmi les plus qualifiés et compte tenu de la nature spécifique des études de droit, se destinent au Barreau, au notariat, à la magistrature.

Ce sont les autres dont les candidatures s'amassent de façon majoritaire dans les services du personnel. Certaines s'encombrent dès le départ du poids mort de recommandations

multiples et inutiles, qui laissent à l'entreprise le sentiment déprimant que le postulant n'a peut-être pas intrinsèquement tous les mérites nécessaires.

Et cela tandis qu'on se presse à la sortie des dernières années de polytechnique, d'ingénieurat commercial, de chimie, de psychologie pour engager des étudiants qui ne portent pas le titre de « docteur » mais dont on se dispute chèrement les candidatures.

Une revalorisation du diplôme de docteur en droit est donc nécessaire.

3. Pour ce qui est de l'individualisme parfois excessif, incriminé par Robert Henrion, il est un obstacle à l'intégration du juriste dans les activités de gestion des entreprises à un autre titre encore.

Le docteur en droit, surtout s'il a transité par le Barreau, a pris l'habitude du travail de cabinet accompli en tête à tête avec soi-même, sous une forme quasi artisanale dans l'acception élevée du terme. Le style du raisonnement, la forme de l'expression écrite ou verbale, prennent dès lors pour le juriste une grande importance. Il en naîtra souvent des difficultés à travailler ensuite à travers d'autres personnes, car c'est une technique qui entraîne une inéluctable dépersonnalisation du travail, consentie sur l'autel de la standardisation des tâches et de la rapidité de l'action.

4. Enfin, il est vrai que la formation juridique tend davantage à considérer les phénomènes économiques et sociaux comme devant se régir en fonction de ce qui a été : les normes, plutôt que dans le cadre de structures juridiques, économiques et sociales en perpétuel devenir.

Or, l'économie c'est avant tout le mouvement.

La formation juridique apprend aussi la prudence, l'importance des écueils qui, s'ils s'imprègnent trop fortement dans la personnalité, freineront les possibilités d'action motrice.

VI. RÉFORMES POSSIBLES ET CONCLUSION

Si je me sentais plus ou moins qualifié pour faire aux côtés de Robert Henrion un diagnostic de la position du docteur en droit face à l'entreprise, je suis sur un terrain infiniment moins certain quand il s'agit de préconiser des réformes. Celles-ci font d'ailleurs l'objet, on vous l'a dit, d'études dans des commissions compétentes. On aura intérêt à y mûrir le sujet, mais sans excès.

Cependant, si je restais muet sur le point des réformes, vous me taxeriez, je le crains, d'avoir cédé à l'un de nos plus sûrs penchants nationaux : un certain esprit critique destructif.

Convaincu de surcroît que les quelques suggestions que je pourrais faire ici ne seront que de très petites pierres dans l'édifice de la réforme et qu'elles ne ricocheront pas fort loin, je vais me lancer sur l'arête finale et escarpée de l'ascension que M. De Bluts nous a proposée.

Vous l'aurez senti tout au long de cet exposé — je l'ai répété à satiété — ma pensée est que l'humain est finalement l'essentiel dans l'économique et le social. Le diplôme n'y est qu'accessoire. Il n'a de valeur que dans la mesure où il contribue à l'enrichissement de la personnalité. Cet enrichissement doit se vérifier non pas en fonction des critères servant à délivrer les grades universitaires, mais de ceux auxquels nous devons répondre dans la vie professionnelle et la destinée morale que nous aurons choisies.

Or, si notre éducation intellectuelle, quelle que soit la suite de notre formation, universitaire ou non, est généralement satisfaisante, notre formation sociale l'est beaucoup moins.

L'une des plus sûres revendications du secteur privé dans le challenge qu'il livre aux économies dirigées et qui lui fait le devoir de payer par une productivité meilleure le prix de notre liberté, est non seulement l'amélioration de l'enseignement universitaire, mais aussi celle de la formation du caractère à toutes les étapes de l'école.

Pour ce qui est des études de droit, les suggestions de Robert Henrion sont certainement intéressantes et positives. Elles ont le mérite de s'appuyer sur une expérience étrangère.

Je me demande cependant si on ne peut pas aller plus loin. Je voudrais distinguer quatre temps dans la formation.

1. Au niveau des études secondaires, il faudrait admettre comme préparatoires au droit, les sections latin-mathématiques et latin-sciences, aussi bien que gréco-latines. Cela permettrait à ceux qui, à travers le droit, s'orienteront ultérieurement vers des activités économiques, d'acquérir une formation scientifique de base plus solide.

Un projet de loi du Ministre Collard avait prévu cette réforme il y a quelques années. La dissolution des Chambres l'a frappé de caducité. Il en a été relevé mais reste plongé dans le sommeil.

2. Au niveau des deux années de candidature de philosophie et lettres on pourrait introduire, pour tous les candidats en philosophie, mais en tout cas pour les docteurs en droit, certains compléments :

— De vulgarisation scientifique pour ce qui est des domaines les plus importants des sciences appliquées.

— De sociologie, cette matière étant paradoxalement enseignée dans les licences commerciales par exemple, mais ignorée à la Faculté de Droit, malgré une étroite connexité des disciplines et une quasi-impossibilité de bien comprendre la source des règles de droit si on ne les rapporte pas à leur contexte sociologique.

3. Au niveau des trois années de doctorat en droit, à l'encontre de Robert Henrion, qui souhaiterait, comme en France, une spécialisation après la première ou les deux premières années de droit, qui deviendraient ainsi un second « tronc commun » ajouté à celui des deux années de candidature en philosophie, je serais d'avis de garder aux trois années de droit proprement dites leur complète entité. J'appréhenderais beaucoup l'apparition de demi-juristes. Si l'on octroie un titre de licencié ou de docteur en droit, je préférerais être assuré qu'il reconnaît des connaissances et surtout des capacités de raisonnement rigoureusement formées dans les disciplines enseignées.

Or, trois années de Droit pur ne me semblent pas excessives pour aboutir à ce résultat.

Mais ces trois années, je serais d'avis qu'on pourrait les rendre plus ardues. Certaines matières sont sans doute susceptibles d'être, dans quelques-uns de leurs aspects, traitées plus en profondeur, mais en relation avec les réalités sociologiques sous-jacentes. D'autres pourraient recevoir, par rapport au restant du programme, une pondération différente à raison de leur emprise croissante dans la vie contemporaine.

Enfin, et surtout, les travaux pratiques, personnels *et en groupe* méritent un maximum de développement. Les connaissances plus ou moins fidèlement reproduites à l'examen s'oublieront pour une grande part, si elles ne sont pas régulièrement utilisées dans la suite; mais les méthodes de raisonnement, les mécanismes d'analyse et de solution des problèmes s'imprégneront de façon beaucoup plus durable dans la personnalité.

A long terme, c'est cela qui apparaîtra comme le tribut le plus important dû à notre formation universitaire et surtout à certains de nos maîtres. A coup sûr, c'est en tout cas ce qui nous sera le plus utile dans notre confrontation avec les nécessités de la vie pratique, surtout au niveau du secteur privé.

En peu de mots, mon vœu, si je puis en émettre un, serait que la Faculté de Droit apparaisse comme l'un des enseignements transcendants dans la formation du jugement et du raisonnement et qu'elle brise délibérément avec une tendance à la dispersion et à l'encyclopédie, même si on la remarque, et je dirai même surtout si on la remarque, dans d'autres facultés.

Il serait bon aussi que dans l'enseignement du Droit on maintienne les exigences et la qualité de la formation au-dessus des possibilités intellectuelles de l'étudiant moyen plutôt qu'en dessous. C'est en effet dès l'université, me semble-t-il, qu'il faut habituer l'homme à mener le combat aux meilleures limites de lui-même.

4. Quant à la préparation économique et sociale, elle pourrait à mon sens faire l'objet d'un enseignement particulier et complémentaire comportant deux grandes orientations : le secteur public et les affaires privées. Cet enseignement pourrait s'adresser non seulement aux docteurs en droit mais aux nombreux porteurs d'autres diplômes amenés à s'orienter vers le secteur privé et la fonction publique sans préparation univer-

sitaire spécifique suffisante. Pour éviter un trop grand allongement des études, on pourrait imaginer qu'il s'agisse d'une année dont l'enseignement, pour l'accès au secteur privé, serait inspiré de l'exemple américain des High Business Schools tel qu'il existe, réparti sur deux années, à Columbia, Harvard, etc., et pour l'accès au secteur public, de l'Ecole Nationale d'Administration de France.

Le nombre d'étudiants à prendre en considération justifierait cette initiative si l'on se rappelle que pour les seuls docteurs en droit, 50 % d'entre eux n'entreront pas dans la vie judiciaire; il existe beaucoup de situations analogues pour d'autres diplômes, l'expérience des entreprises en fait foi.

En effet, sauf cas particulier, je ne crois pas utile d'engager l'étudiant en droit à suivre simultanément les cours de droit et, d'une façon généralisée, les cours d'une autre faculté : les sciences économiques et financières par exemple. Ce sera fort ardu, surtout si l'on renforce encore les matières et les travaux pratiques relevant de l'enseignement du droit.

D'autre part, à moins d'être particulièrement doué, l'étudiant risque de suivre, sans profit valable, l'une et l'autre des facultés. On admettra que le seul cumul des diplômes n'est pas en soi « un profit valable ». Dans le cas de deux facultés, la quantité des matières à comprendre et à mémoriser risque finalement de faire du diplômé un « fort en thèmes », un peu désincarné et qui se sera éloigné des nécessités concrètes pour lesquelles il serait censé mieux se préparer.

Cet enseignement complémentaire ne devrait pas nécessairement être rattaché à la Faculté de Droit, mais à la faculté dont le type d'enseignement, les professeurs, les services de recherche seraient susceptibles de le dispenser avec un minimum de frais supplémentaires et un maximum d'efficacité. Ce pourrait très bien être l'Ecole de Commerce Solvay pour l'année de préparation à la gestion des entreprises, et l'Ecole des Sciences politiques pour l'année de préparation à la fonction publique.

Quant au contenu de l'enseignement, pour ce qui est de la préparation aux affaires, l'expérience des entreprises me paraît montrer l'utilité des matières suivantes, dans lesquelles il faudrait cependant éventuellement faire un choix et qu'il faudrait sans doute compléter sur d'autres points.

En matière économique, on pourrait aborder les problèmes généraux par une analyse des activités des principaux secteurs en relation avec les débouchés à l'exportation et la réalisation du Marché Commun, et celle des autres grands ensembles à l'échelle internationale. On étudierait aussi le problème des finances publiques, la structure du revenu national, les techniques d'établissement d'une comptabilité nationale.

Pour les problèmes relevant de la gestion interne des entreprises, il se recommanderait de créer des cours de comptabilité, de statistique, d'organisation et de financement des entreprises, de marketing, de gestion commerciale, de fiscalité appliquée.

Pour les disciplines sociales enfin, on pourrait concevoir d'enseigner des éléments de psychologie et de sociologie industrielles, les relations humaines, les relations publiques, le mécanisme des institutions paritaires, le droit social.

Pour ce qui est de la préparation à l'exercice de la fonction publique, les cours de l'École Nationale d'Administration de France comprennent notamment des travaux et des exposés sur des matières juridiques et administratives telles que l'établissement d'une comptabilité nationale, les structures de la société internationale ainsi qu'un enseignement de portée générale sur l'économie industrielle du pays.

Je suis conscient de la charge supplémentaire que s'imposeraient les étudiants qui suivront une année universitaire supplémentaire, mais cela pourrait être compensé au-delà par l'importance des situations qui pourraient être glanées dès les premières années de la vie professionnelle; l'expérience des Universités américaines et de l'École Nationale d'Administration française, pour ce qui est des inspecteurs de finances notamment, en fournit quotidiennement une illustration.

Enfin, à ceux qui ont passé l'âge de l'université — dans la mesure où il y a un âge au-delà duquel on cesse d'apprendre — et qui veulent s'orienter munis d'un diplôme de docteur en droit, disons du type « classique », vers la vie des entreprises, le meilleur avis qu'on puisse leur donner me paraît le suivant :

— Chercher avant tout un type d'entreprise qui correspond à leur curiosité et dont l'activité économique fondamentale s'identifie avec certaines de leurs aspirations;

— Se figurer, avant tout acte formel de candidature et en

recueillant tous les renseignements nécessaires, quelles sont les motivations de l'entreprise retenue lorsqu'elle choisit ses collaborateurs et se demander sincèrement si on y adhère et si on y répond;

— Et puis, si cet examen de conscience est positif, s'efforcer de démontrer à ceux qui seront responsables de l'engagement ce que son tempérament, son intelligence et accessoirement son diplôme, peuvent produire « d'utilité » pour l'entreprise, dans le cadre de ses objectifs fondamentaux;

— Enfin, par la carrière qu'on accomplira, prouver que la voie embrassée s'est avérée fructueuse à la fois pour l'entreprise et pour soi-même.

Civilisation et Culture (*)

par **Désiré TITS,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

Un long séjour parmi les peuples de couleur m'a porté à la réflexion sur la signification de mots et d'expressions tels que : pays sous-développé ou peu évolué, ségrégation, niveau économique, primitif, alphabétisation, décolonisation. Je ne mentionne que pour mémoire les épithètes *tabou* : sauvage, arriéré, inférieur et barbare qui, en 1959, sont rayés du vocabulaire de la compréhension internationale.

La plupart des problèmes qui nous tourmentent gravitent autour des réalités qui recouvrent ces deux mots-clés : civilisation et culture. Je me suis appliqué à débarrasser l'un et l'autre de ces concepts du schématisme qui nuit à leur signification profonde.

La vie des mots est intimement liée au jeu des hypothèses, aux découvertes, aux théories et à la diffusion des connaissances. Elle se rattache aux cheminements de la pensée autant qu'à l'histoire des sciences et des arts.

Le manque de terminologie unique est un mal répandu dans la plupart des branches du savoir. On s'en plaint, de même que des mots mal définis et des néologismes abusifs.

Certains savants composent parfois un mot nouveau pour désigner un fait, un organisme vivant, une théorie ou un phénomène bien connus et déjà pourvus d'un nom adéquat, adopté et très répandu. Ils bataillent pour imposer leur mot; ils caressent l'espoir que celui-ci passera à la postérité, suivi du

(*) Communication faite en assemblée plénière au IX^e Congrès international d'Histoire des Sciences. Barcelone-Madrid, 1-7 septembre 1959.

nom de l'inventeur. J'ai dressé un tableau comparatif des terminologies en usage en caractérologie. Il y a une vingtaine de classifications, où les termes employés diffèrent d'un auteur à l'autre pour désigner les mêmes types humains.

La recherche des origines et de l'évolution sémantique des « grands mots » permet de les définir avec précision dans leur acception actuelle. Dans les conférences internationales, et même dans les colloques nationaux où l'on ne s'exprime que dans une seule langue, deux interlocuteurs prononcent souvent les mêmes mots pour désigner des choses différentes et, dans ce cas, le débat se résume à un dialogue de sourds.

Les deux premiers-nés dans la famille des mots que j'ai étudiés sont : *civil* et *civilité* (lat. *civis*), déjà fort en usage au xvi^e siècle pour désigner l'état de citoyen ou, d'une manière plus restreinte, le caractère du bon citoyen.

La civilité appartient en propre au citoyen qui s'oppose au sauvage, grossier par définition. Elle est aussi la politesse de cour ou courtoisie; elle sera bientôt le savoir-vivre, la bienséance, l'affabilité, l'urbanité, les bonnes manières du bourgeois. Au xvii^e encore, selon La Fontaine, le rat de ville invita le rat des champs « d'une façon fort civile » et, selon Molière : « L'amour fait un vaillant d'un poltron, un civil d'un brutal. »

Le manuel de civilité publié par Erasme à Bâle, en 1530, réimprimé plus tard à la suite de ses célèbres *Colloques* sous le titre *De civitate morum puerilium*, contribua à la diffusion du mot *civilité*.

Cet ouvrage fut copié, démarqué, pillé par les innombrables auteurs de manuels de civilité « puérile et honnête » qui se succédèrent pendant plus de trois siècles (1).

Le verbe *civiliser* et son participe passé sont nés avant le substantif *civilisation*.

Montaigne, dans ses *Essais* (éditions de 1580 à 1595),

(1) Mathurin ORDIER, *Miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie* (Poitiers, 1559); Antoine COURTIN, *Nouveau traité de civilité, qui se pratique en France et ailleurs parmi les honnêtes gens* (Bruxelles, 1671); J. B. DE LA SALLE, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* (Troyes, 1711); CHEMIN, *Civilité républicaine, contenant les principes de la bienséance, puisés dans la morale, et autres instructions utiles à la jeunesse* (Paris, An VII). Enfin, — est-ce le dernier qui ait paru ? — M^{me} Emilienne RAYMOND, *La civilité honnête et non puérile* (Paris, 1860).

emploi encore le mot *policé* (gr. *polis* : ville) : « Un estat réglé et bien policé. » Ce n'est que dans l'édition posthume de 1598 (Livre I, Chap. XXXV, *Du Pédantisme*) que le participe *civilisé* a été introduit. Le texte dit en parlant de Turnèbe : « Il avait quelque façon externe qui pouvait n'estre pas civilisée à la courtisane. »

Les citadins ont été considérés de tout temps comme plus policés, polis, civils, civiques, civilisés, citoyens, plus empreints d'urbanité (lat. *urbs*, ville) que les paysans. Mieux organisés aussi, plus « avancés », plus habiles artisans, plus artistes, plus instruits et mieux éduqués. D'ailleurs, le sens péjoratif attribué au mot paysan est resté vivace.

Voici un dernier extrait des Essais (livre I, chap. XXX, *Des Cannibales*) où *civilisé* apparaît déjà nettement comme l'antonyme de barbare et de sauvage. L'auteur note finement que « chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage ». Il défend déjà la thèse du « bon sauvage, semblable aux fruits non abbastardis, non accommodés au plaisir de notre goût corrompu ».

Descartes écrit *civilisé* et *policé* dans une même phrase du *Discours* (2^e partie, 1637) : « Ainsi, je m'imaginai que les peuples qui, ayant été autrefois demi-sauvages, et ne s'étant civilisés que peu à peu, n'ont fait leurs lois qu'à mesure que l'incommodité des crimes et des querelles les y ont contraints, ne sauraient être si bien policés que ceux qui, dès le commencement qu'ils se sont assemblés, ont observé les constitutions de quelque prudent législateur. »

En France, au xviii^e siècle, Voltaire, Diderot, Rousseau et Buffon se servent tantôt du participe *civilisé*, tantôt de *policé*. La *Relation de Voyage* de Lapérouse dans le Pacifique (1788), que j'ai eu l'occasion de lire dans l'édition originale, chez un collectionneur de Frontignan (Hérault), contient le mot civilisé et jamais le substantif civilisation.

Le *Dictionnaire universel* de Furetière (1708) dit que « civiliser, c'est polir les mœurs, rendre civil et social ». L'auteur ajoute, à titre d'exemple, cette phrase qui est un hommage à la finesse de l'esprit féminin et au théâtre de Marivaux : « Il n'y a rien de plus propre à civiliser et à polir un jeune homme que la conversation avec les dames. »

A l'origine, *civilisation* est un terme de droit, signifiant

un jugement qui rend civil un procès criminel. C'est ce sens que lui accorde la première édition du dictionnaire de Furetière (1690). Sous la poussée des faits, le terme évolua dans le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. Il est peut-être né dans les salons, parmi les gens de lettres, les physiocrates, les philanthropes et les philosophes.

C'est à Lucien Fèbvre que nous devons la « découverte » de son premier emploi dans la chose imprimée : *L'Antiquité dévoilée par les usages*, de N. A. Boulanger, précédé d'une lettre-préface de Diderot, édité par d'Holbach, à Amsterdam en 1766, six ans après la mort de l'auteur.

Le mot figure deux fois, dans une même phrase : « Lorsqu'un peuple sauvage vient à être civilisé, il ne faut jamais mettre fin à l'acte de civilisation en lui donnant des lois fixes et irrévocables; il faut lui faire regarder la législation qu'on lui donne, comme une *civilisation continuée*. » Il est remarquable de constater que cette dernière expression est imprimée en italique, ce qui montre bien qu'elle participe déjà à la définition moderne des sociologues et des ethnologues puisqu'elle sous-entend qu'un peuple dit sauvage possède déjà une civilisation.

Le mot était dans l'air. On le trouve ensuite dans Baudeau, Raynal, Holbach et Diderot (2). Par contre, il ne figure pas dans l'énorme *Encyclopédie* (1751-1772).

Dans le courant du xvii^e siècle, le verbe *to civilize* et le participe *civilized* apparaissent en Angleterre. Civilisation y était rendu par *refinement* au xviii^e siècle. Ce mot qui figure dans *The History of the Reign of Imperator Charles V* est rendu par le mot civilisation dans la traduction française parue à Amsterdam en 1771.

En 1772, Johnson refuse d'insérer le mot dans la quatrième édition de son dictionnaire (cf. MURRAY, J. A. C., *A New English Dictionary*, Clarendon Press, Oxford, 1893, au mot *civilization*). Celui-ci apparaît dans l'ouvrage de Miller, J. (1773) et dans la traduction française *Observations sur les commencements de la société*, où l'on peut lire que « la civilisation est

(2) BAUDEAU, *Ephémérides du citoyen* (1767); RAYNAL, *Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*; HOLBACH, *Système social* (1773); DIDEROT, *Réfutation suivie de l'ouvrage d'Helvétius intitulé « L'Homme »* (1773-1774).

cette politesse des mœurs qui devient une suite naturelle de l'abondance et de la sécurité ». Il vaut la peine de noter en passant que cette même idée sera développée par l'économiste Adam Smith (1723-1790) lorsqu'il voudra montrer les liens qui existent entre la richesse et la civilisation.

Le substantif civilisation fit fortune au cours de la Révolution française, dans l'euphorie du lancement des « immortels principes ». La très prudente Académie française l'inscrivit sans tarder dans son Dictionnaire, en 1798, et le définit comme suit : « Action de civiliser et état de ce qui est civilisé. »

En ce temps et au cours du XIX^e siècle, l'idée, non seulement d'affranchir les masses populaires mais de les civiliser, hantait l'esprit des prophètes sociaux. C'est, à peu de chose près, le même objectif qui renaît aujourd'hui dans le mouvement d'aide aux pays sous-développés.

Charles Fourier considérait comme suit la marche ascendante de l'humanité : la sauvagerie, le patriarcat, la civilisation et le garantisme. En 1842, Lamartine fonda un journal *Le Civilisateur*, dont le but était de propager l'instruction dans le peuple par la connaissance de l'histoire universelle.

Déjà au « siècle des lumières » et plus encore au XIX^e, la civilisation sera l'ensemble des caractères communs aux civilisations les plus hautes, c'est-à-dire, pratiquement celles de l'Europe et des pays qui l'ont adoptée dans ses traits essentiels. Dans ce sens, sa signification est nettement appréciative. Elle implique l'idée que l'humanité tend à devenir unique dans ses différentes parties, étant sous-entendu que la civilisation française, par exemple, ou la civilisation chrétienne ou européenne sont supérieures à toutes les autres et que le monde entier s'occidentaliserà.

Le XIX^e siècle a pris sa civilisation pour la civilisation. On ne peut affirmer que cette opinion soit définitivement abandonnée. Certains Européens et Américains, n'osant plus la défendre à visage découvert, en gardent la nostalgie et l'espérance dans leur cœur.

Tous les peuples ont eu la conviction, à un moment de leur histoire, d'être d'une race supérieure aux autres, d'être les « élus de Dieu », d'être les plus civilisés, les plus raffinés, les étrangers n'étant que des gentils, des Philistins, des

métèques, des hilotes, des périèques, des béotiens, des barbares, des sauvages, des magots, des macaques.

Les linguistes ont établi une distinction entre ce qu'ils appellent les langues de civilisation et les langues vernaculaires.

Les Chinois considéraient les Européens comme des sauvages. En Inde, tous les étrangers à la société hindoue sont des *mleccha* (barbares). Les chrétiens et les mahométans se sont toujours traités mutuellement d'infidèles et d'incroyants. Tous les peuples possèdent dans leur langue verte des mots insultants pour leurs voisins qu'ils jugent toujours moins civilisés qu'eux. Les jugements sont parfois émis avec élégance : « Comment peut-on être Persan ? » mais le fond du jugement est le même.

La définition que Littré a donnée de la civilisation est toujours prise en considération : « Action de civiliser, état de ce qui est civilisé, c'est-à-dire l'ensemble des opinions et des mœurs qui résultent de l'action réciproque des arts industriels, de la religion, des beaux-arts et des sciences. » Le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter (1890) dit encore que *civilisation* est un néologisme et que, par extension, il signifie « avancement de l'humanité dans l'ordre moral, intellectuel et social... ».

André Lalande ⁽³⁾, donne une définition du sens le moins attribué au mot civilisation : « L'ensemble des phénomènes sociaux, de nature transmissible, présentant un caractère religieux, moral, esthétique, technique ou scientifique, et commun à toutes les parties d'une vaste société ou à plusieurs sociétés en relation. »

Georges Duhamel, dans son émouvante *Civilisation* (1918), joue sur le double sens : d'une part, le caractère appréciatif qu'il émet porte sur un état de choses réalisé et, d'autre part, il énonce un idéal qu'il prophétise pour un avenir proche.

Le terme *civilisation* reste ambigu. Dans les faits sociaux, il confond le point de vue génétique, dynamique et novateur et le point de vue immuable et morphologique. Il incite à la formulation de jugements de valeur sur les différents processus, stades, niveaux, formes ou types de développement social.

(³) *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. 5^e éd., P. U. F., Paris, 1947.

Les civilisations subissent des transformations dues à de nombreux facteurs : mode de vie en société, guerres, richesses matérielles, sens inventif dans les sciences et les arts, acquis intellectuels. Les civilisations s'édifient comme les temples, produisent comme les laboratoires, se conservent comme les musées et meurent comme les organismes vivants. Elles n'ignorent même plus qu'elles sont mortelles, *dixit* Paul Valéry.

Alfredo Niceforo a tenté de dresser une échelle des civilisations dans son ouvrage *Les Indices numériques de la civilisation et du progrès* (1922). Spengler, d'après le critère du *Kulturkreis*, n'a considéré qu'un nombre très restreint de civilisations. Arnold Toynbee découpe l'histoire de l'humanité en une succession de vingt et une civilisations dont les peuples de l'Afrique noire et de l'Océanie sont exclus. Ces essais de mesure de la qualité des civilisations, qui éliminent certaines sociétés et qui tendent à créer une hiérarchie, me semblent vains parce que foncièrement arbitraires.

Quelles sont les civilisations primitives?? Celle des Paléolithiques, des Magdaléniens, des Maoris ou des Indiens de l'Orénoque? On peut aussi décréter que ces peuples n'ont jamais eu de civilisation. Quel est le critère pour fixer la date de naissance d'une civilisation? Quelle est leur échelle de développement? Ces questions restent sans réponse.

Pour une partie de l'opinion, la civilisation implique surtout le triomphe de l'homme sur les forces de la nature, le désir de production et de circulation des richesses, le bien-être matériel dû au perfectionnement des outils et des machines, les pratiques qui concourent à l'abondance des « nourritures terrestres », ce qui la fait qualifier de civilisation technicienne et industrielle.

Pour l'autre partie, la civilisation est surtout une notion d'ordre juridique. Les législateurs codifient les coutumes sous forme de lois écrites. Leurs décrets affirment la primauté de l'intérêt général. L'ordre régnant et la sécurité individuelle qui en découlent sont les caractères essentiels d'une civilisation.

Le type de religion, l'observance des rites, le degré de la foi ou de la piété ne peuvent pas fournir des indices numériques d'un état de civilisation. Il en est de même pour la morale. Les idéologues n'osent pas affirmer que l'homme de l'ère atomique

a une meilleure conscience du bien et du mal que celui de l'époque sumérienne, qui marque le début de l'histoire, si l'on en croit S. N. Kramer, dans son livre récent *L'Histoire commence à Sumer*.

Voici une définition de géographe : « La civilisation, clef de l'explication géographique, est l'ensemble des techniques par lesquelles les hommes règlent leurs rapports avec le milieu physique : techniques d'exploitation de la nature et techniques d'organisation de l'espace (^{3 bis}). » Et celle d'un historien, Arnold Toynbee, qui définit une civilisation comme la réponse humaine à un défi de la nature.

Les sociologues et les ethnologues ont débarrassé le concept de civilisation de sa gangue de subjectivité en le considérant comme un certain état d'une société. Ainsi, ils traiteront, par exemple, de la spécificité de la civilisation des Bantous, des Galibis ou des *Bush Negroes*. Ils incorporent le rôle ésotérique et magique des animaux, des plantes, des astres, des pierres et des œuvres d'art dans les structures de civilisation d'un peuple.

Marcel Mauss, dans son essai *Les civilisations, éléments et formes* (1930), veut que *civilisation* et *culture* soient synonymes : « Les philosophes et notre public (sociologues) entendent par civilisation la « culture », *Kultur*, le moyen de s'élever, d'arriver à un plus haut niveau de richesse et de confort, de force et d'habileté, de devenir un être civique, d'établir l'ordre, la police, d'imposer la civilité et la politesse, d'être distingué, de goûter et de promouvoir les arts. »

Le concept de civilisation tend à la dispersion œcuménique. Les peuples aspirent à se connaître, à une amélioration de la condition humaine basée sur la collaboration, à préparer un avenir de compréhension supérieur au passé chargé de haines et de violences. La civilisation devient un humanisme dans le sens le plus complet du terme. A ce titre, l'article 22 de feu la Société des Nations : « Le bien-être et le développement de ces peuples (non capables de se diriger par eux-mêmes) forme une mission sacrée de civilisation » est déjà dépassé par les événements. L'Organisation des Nations Unies dans sa Décla-

(^{3 bis}) GOUROU, Pierre, *L'Asie*, Ed. Hachette, Paris, 1953.

ration des Droits de l'Homme (1948) ne parle plus de ce genre de tutelle.

Peu de recherches ont été faites concernant l'histoire du mot culture qui, au sens propre, signifie le travail de la terre (lat. *cultura*, de *cultum*, supin de *colere*, cultiver). Son emploi au figuré figure déjà dans de nombreux textes de l'antiquité. Ainsi, Cicéron, dans sa *Harangue pour Archias* : « Le peu de connaissances que j'ai, je le dois à la culture des bonnes lettres. » Sa rencontre dans les écrits latins de la Renaissance est fréquente. Mais, en français, comme pour *civiliser* et *civilisation*, le verbe *cultiver* (au figuré) a précédé *culture*.

Lisant récemment le célèbre *Traité des Etudes* (1726-1728) de Rollin, je nourris d'abord l'espoir d'y rencontrer le mot civilisation. Ce fut en vain. Cultiver, cultivé et cultivant y figurent souvent; culture même en est absent. J'y ai relevé cet infinitif que je souligne dans un extrait des règlements de l'Université édictés par Henri IV : « La félicité des royaumes et des peuples et surtout d'un Etat chrétien, dépend de l'éducation de la jeunesse, où l'on a pour but de *cultiver*, de polir par l'étude des sciences, l'esprit encore brut des jeunes gens... »

de Fortia, dans une édition de 1797 des *Réflexions et maximes* de Vauvenargues, juge encore devoir donner la précision suivante dans une note liminaire : « Ce mot de culture désigne, comme on le voit... l'état d'un esprit cultivé par l'instruction. »

Dans l'édition de 1762 du *Dictionnaire* de l'Académie française, culture se dit, au figuré, du soin qu'on prend des arts et de l'esprit. Suivent deux exemples : « La culture des arts est importante; travailler à la culture de l'esprit ». La huitième édition du même dictionnaire (1932) dit que, par extension du sens : culture de l'esprit et culture générale, culture est quelquefois maintenant synonyme de civilisation. « Quelquefois » indique, semble-t-il, une réticence ou un regret...

Culturel est un néologisme récent. Il ne figure pas dans Littré, Bescherelle, Hatzfeld et Darmesteter; il n'a pas été accepté par l'Académie française. L'Encyclopédie Larousse du xx^e siècle l'a adopté. Lalande donne *culture* dans son *Vocabulaire de la philosophie* (1947). Cuvillier, dans son *Vocabulaire philosophique* (1956), ne le mentionne pas mais définit *civili-*

sation. Par contre, H. Piéron, dans son *Vocabulaire de la psychologie* (1957), fait le contraire; il ne définit que le mot culture qui « dans un sens général, représente l'ensemble des actions de milieu qui assurent la socialisation des individus au cours de leur développement, leur intégration dans une collectivité ».

De même que pour le concept de civilisation, des attitudes variables se manifestent quant à la signification du concept de culture. Certains auteurs entendent maintenir une discrimination nette entre deux phénomènes considérés comme différents. Ainsi, pour Félix Sarteaux (*) « la civilisation, qui est mécanique, technologie, hygiène utilitaire, économie politique et sociale, est distincte de la culture qui est création dans le domaine de l'esprit (mystique, art, philosophie et science). Si l'une touche aux éléments affectifs les plus profonds de l'être humain, l'autre est une organisation physique et corporelle de la vie. »

D'aucuns accréditent le terme civilisation comme ayant l'acception la plus étendue, sous l'angle générique, englobant en son sein des cultures spécifiques. Les formes (types, styles) de culture sont déterminées par des facteurs historiques, géographiques, ethniques, religieux, linguistiques. Dès lors, elles ne peuvent être séparées d'un certain état de civilisation qui englobe les lois, la politique, les besoins économiques, les moyens techniques et l'avancement des sciences.

Si l'on allègue que la civilisation se réclame de la raison tandis que la culture émane de la sensibilité, il n'est cependant pas possible de les séparer. Les comportements humains sont solidaires les uns des autres. Leurs apports tendent à produire cet équilibre et cette unicité qui est l'essence même de l'humanisme.

Le corps est soumis à des besoins fondamentaux : nutrition et conservation, qui provoquent l'appétit de l'esprit. L'accomplissement des fonctions dites de régulation accapare presque toute l'énergie déployée par les peuples primitifs et n'accorde que peu de champ aux fonctions supérieures dites de relation. Leur civilisation du *primum vivere* laisse donc peu de possibilité d'extension à leur culture. Plus les machines économisent

(*) *Les civilisations*, dans *L'Evolution humaine*, 2^e éd., vol. II, Ed. Quillet, Paris, 1949.

du temps et de la dépense musculaire, plus elles permettent l'enrichissement de la pensée et le déploiement de la culture.

Les inégalités biologiques, sociales ou intellectuelles sont telles que, dans toutes les sociétés, la masse est civilisée alors que l'élite seule est cultivée. Les bons esprits de notre temps décrètent généreusement que chacun à droit à la culture. Quelle culture? D'abord, notons que la sensibilité diffère de qualité d'un individu à l'autre et que la culture suppose aussi l'intelligence et le savoir. Ensuite, l'élément quantitatif joue aussi un rôle dans un même domaine de la sensibilité ou dans des domaines différents : arts plastiques, musique, littérature. Les hommes qui possèdent toutes les aptitudes requises pour acquérir une culture générale, au degré supérieur, dans tous les domaines, sont rarissimes. Dès lors, je pose les questions suivantes : Qu'est-ce que l'élite culturelle? Quelle est l'élite de notre temps? Doit-on considérer qu'à notre époque, il y a des élites différentes dans une même société? Je suis enclin à répondre par l'affirmative à la dernière de ces questions.

La culture d'un peuple peut être considérée comme la finalité de sa propre civilisation, solidement traditionnelle, tournée vers le passé. Ainsi, Renan, après la guerre franco-allemande de 1870, dans sa *Prière sur l'Acropole* : « le linceul de pourpre où dorment les dieux morts ». Elle peut se confiner dans le présent; Ronsard dans le *Sonnet à Hélène* : « Vivez si m'en croyez, n'attendez à demain. Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie »; J. P. Sartre : « La culture est une réflexion sur une situation commune. » Ou orientée vers l'avenir, non conforme à l'ordre établi; Bonaparte, avant de débarquer en Egypte : « Soldats, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. »

Et encore dans les *Etudes socialistes* de Jaurès ⁽⁵⁾ : « Nous avons le devoir de créer, avec les éléments que donne la réalité économique et sous les conditions qu'elle détermine, la plus haute humanité qui soit, intelligente, aimante et bonne. »

La culture actuelle place sa foi davantage au « devenir »

(5) Vol. II. *L'idéalisme social*, Ed. Rieder, Paris, 1933.

qu'au « déjà fait ». « La culture véritable est celle qui aide à vivre, non pas celle qui console d'avoir manqué sa vie (6). »

Quand on parle de la culture d'un peuple, il s'agit là d'une expression abstraite, idéalisée, non conforme à la réalité. Il existe une culture urbaine et une culture paysanne, une culture de la noblesse, une de la bourgeoisie et une du prolétariat que les théoriciens cherchent à définir depuis longtemps. Encore, faut-il distinguer entre la « haute bourgeoisie » et la « petite bourgeoisie ». Les usages, les convenances, les conventions, le langage ne sont pas les mêmes. Le protocole et l'étiquette ne sont pas la bonne franquette. L'usage courant n'est pas le raffinement.

En Belgique, les classes supérieures fréquentent les théâtres et les concerts symphoniques coûteux, les expositions d'art; elles possèdent toutes les chasses et pratiquent le yachting, l'équitation et le golf. La classe populaire s'intéresse au cinéma, aux courses cyclistes, au football, à la balle-pelote, aux kermesses, à la chanson populaire.

Du point de vue biologique, la culture de l'homme, ... comme celle de la plante, est une fluctuation (accommodation), c'est-à-dire un caractère acquis au cours de l'existence mais non transmissible. La culture peut donc, par le moyen des mœurs, faire violence aux activités physiologiques ou psychiques, que celles-ci soient néfastes ou salutaires. Elle passe du conscient dans l'inconscient et se manifeste sous forme de réflexes conditionnés, ce que Edouard Herriot a traduit comme suit dans sa célèbre pseudo-boutade : « La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié. »

L'apport sociologique de l'Ecole de Durkheim réside dans cette idée que l'homme est ce qu'il est grâce à l'influence de la vie en société qui l'élève de l'état naturel à celui d'être cultivé.

Le Béotien est resté l'archétype de l'être *inculte* dans l'histoire de l'Europe. Etait-ce un mythe ou un fait réel de l'hellénisme? Son *inculture*, toutefois, n'était que relative : elle était plus grande que celle de son voisin l'Athénien mais moindre que celle du Spartiate.

La culture générale est une culture ouverte, libre, désintéressée, donnant accès aux idées générales. Elle se présente sous

(6) Exposé des motifs de la Réforme de l'enseignement promulguée en France en 1959.

des aspects variés : classique, académique, traditionnelle et conforme à l'ordre social ou moderne, hétérodoxe et progressiste. Les « Anciens » traitent encore toujours les « Modernes » de barbares et de révolutionnaires; ils sont toujours qualifiés de réactionnaires et d'antidémocrates par leurs adversaires.

Un homme peut posséder une culture livresque ou une culture vécue ou cumuler les deux. Le lettré de la littérature d'une seule langue n'est plus considéré comme cultivé. Il est supplanté par les connaisseurs de la littérature universelle étudiée dans « le grand livre du monde », cher à Descartes, tout autant que dans les auteurs.

Jusqu'au siècle dernier, il était admis que les gens ayant reçu une éducation à base de belles-lettres et d'histoire, inspirés par les muses, étaient les seuls êtres cultivés. On reconnaît maintenant, parfois encore de mauvaise grâce, que la culture scientifique en vaut une autre, d'autant plus qu'elle n'empêche nullement l'accès aux arts et à la philosophie.

La culture générale acquise dans les écoles se distingue de la culture générale acquise sous la forme autodidactique. L'élaboration de celle-ci implique un effort d'acquisition de nombreuses connaissances, un effort constant de concentration, une vie intérieure qui dépouille, classe et choisit les matériaux constitutifs de l'édifice conceptuel.

A ce titre, Georges Smets insiste sur la confusion qui règne dans l'opinion entre trois manifestations très différentes : la culture générale, la culture tout court et l'érudition et l'information. Il définit la culture comme suit : « Un ensemble de connaissances jugées indispensables aux gens qu'on s'accorde à reconnaître comme cultivés et qui ont été fixées par une tradition historique, consolidée elle-même par une convention sociale. »

Au début de ce siècle, la culture était encore une activité de luxe, un raffinement superfétatoire qui ouvrait la porte à tous les snobismes, la recherche de jouissances esthétiques qui se limitaient à l'art lyrique, la poésie, le roman et le théâtre, le tout assaisonné d'un grain de bergsonisme.

Dans toutes les démocraties est née une culture de loisir, en faveur des masses. Les pays à gouvernement totalitaire ont instauré une culture planifiée, dirigée, imposée dans le sens du prosélytisme religieux ou de la propagande politique. Les

grandes puissances ont créé auprès de leurs ambassades des offices d'information dont le but est de prôner l'excellence ou la prééminence de leurs cultures respectives.

La notion de culture a évolué profondément en ces dernières décades à cause du rythme de vie accéléré, des réussites techniques, de l'unification du savoir, de l'émancipation de la femme, de la libération des peuples, des idéologies nouvelles, des arts nouveaux, d'un monde plus ouvert et plus éclectique, de la démocratisation des études, de l'humanitarisme et de l'humanisme plus marqués et d'une nouvelle sagesse née des craintes et des responsabilités du danger d'une guerre qui ferait disparaître à la fois les hommes, leurs civilisations et leurs cultures.

Les grandes puissances ont instauré une civilisation de rendement grâce à une spécialisation technique à outrance, qui ne peut plus être qualifiée de culture scientifique. Les petites nations essaient de les imiter pour ne pas devenir sous-développées. Seules les recherches de la science appliquée sont prises en considération; encore faut-il qu'elles soient « rentables » et « efficaces ». La recherche scientifique pure, fruit de la culture scientifique désintéressée, n'est guère encouragée. Le chercheur entend toujours poser cette question au cours de son travail : « A quoi cela va-t-il servir ? »

Les concepts de civilisation et de culture existent dans toutes les langues européennes, rendus souvent par les mêmes mots d'origine latine. En voici un échantillonnage.

Franç. : civilisation; *angl.* : civilization; *all.* : Zivilisation, Zivilisierung (dans le sens de progrès extérieur, matériel, technique); *esp.* : civilizacion; *it.* : civiltà; *néerl.* : civilisatie, beschaving (*schaaf* = rabot; *beschaven* = raboter, rendre lisse, enlever les rugosités); *gr. mod.* : politismos; *dan.* : civilisering; *pol.* : cyvilisacia.

Franç. : culture; *angl.* : culture, nurture, improvement; *all.* : Kultur (dans le sens de Bildung); *esp.* : cultivacion, cultivo, cultura; *it.* : cultura; *néerl.* : cultuur, beschaafdheid, wellevendheid, verfijning; *gr. mod.* : calliergia (sens le plus étendu) et pneumatiki (culture spirituelle); *dan.* : dyrkelse; *pol.* : cultura.

Je m'arrête maintenant plus spécialement au mot allemand *Kultur* à cause des polémiques violentes dont il fut l'objet. D'abord circonscrites jusqu'au début du xx^e siècle, elles s'étendirent au monde entier lors de la première guerre mondiale, opposant l'idéologie culturelle allemande à l'idéologie civilisatrice française.

Le mot *Kultur*, probablement calqué sur le mot français, devient courant dans la seconde moitié du xvii^e siècle. A l'origine, il est toujours accompagné d'un complément grammatical : culture des lettres, des sciences, des arts. Plus tard, il a pris le sens de formation de l'esprit. Ainsi, dans le dictionnaire d'Adelung (1793), *Kultur* veut dire ennoblissement, affinement de toutes les forces spirituelles et morales d'un homme ou d'un peuple.

Kant associait les progrès de la culture à ceux de la raison et leur donnait comme terme la réalisation de la paix universelle. Charles et Guillaume de Humboldt voyaient l'homme adouci, humanisé dans ses mœurs (*civilisé*) et l'homme savant, artiste, lettré (*cultivé*).

Le dictionnaire de Campe (1807-1813), prend le mot *Kultur* comme synonyme de *Bildung* (éducation, formation, développement). Kant et Schiller estiment que la *Kultur* ou *Zivilisierung* est un bien commun à tous les peuples. Ce qui importe dans la *Kultur* pour Herder, ce sont les étapes de développement qui conduisent à l'établissement de bonnes formes de gouvernement. Ces bonnes formes de l'Etat s'opposent à la barbarie des peuples sauvages. C'est d'ailleurs sur cet argument que Herder se fonde pour démontrer la supériorité ancienne des peuples de l'Asie.

Emile Tonnelat (7) insiste sur le trait d'union qui existe entre la nature et l'art : « La *Kultur* : ce sont les façons de vivre et de penser collectives qu'un peuple s'est formé durant un long contact avec la nature, au cours des luttes qu'il a dû mener contre elle...; certaines de ces façons collectives de penser et de sentir reçoivent de l'artiste une force, une ampleur, une beauté particulière. »

Il aborde un point névralgique en signalant ce glissement d'une *Kultur* nationale vers la forme nationaliste et impéria-

(7) *Civilisation*, Ed. La Revue du Livre, Paris, 1930.

liste de la fin du XIX^e siècle : « Pour les écrivains allemands successeurs de l'époque classique, *Kultur* désigne un ensemble de conquêtes intellectuelles regardées comme le bien propre, quelquefois même comme le bien exclusif, d'une communauté limitée qui tend à se confondre dans un Etat ou dans une nationalité ».

C'est au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle que l'Allemagne a propagé l'idée de la prééminence de la *Kultur* de l'Empire d'Allemagne sur les autres formes de culture. La propagande par les écrits et la pression par les actes débutèrent après la guerre de 1870-1871, lorsque Bismarck inaugura le *Kulturkampf* contre l'église catholique romaine, en vue de créer une église nationale sous la stricte dépendance de l'Etat. Cette campagne se termina par un échec sur le plan religieux. Néanmoins, elle évolua en une offensive bien organisée pour diffuser dans le monde la *Kultur*, appuyée au besoin par l'affirmation de cette forte parole : *Deutschland über alles*, si mal appropriée d'ailleurs au désir de faire naître la conviction et l'adhésion dans les cœurs.

En définitive, pendant la guerre de 1914-1918, le monde finit par pencher en faveur des tenants de la civilisation, condamnant la *Kultur*. Sous le signe de la croix gammée, de 1933 à 1945, la *Kultur* nazie devint plus intolérante, plus méprisante que jamais à l'égard des civilisations « décadentes, bâtardes, corrompues », plus belliqueuse que jamais en faveur d'une hégémonie de la race, du régime et des théories développées cette fois dans *Mein Kampf*.

A part quelques irréductibles, la génération allemande actuelle a repris les normes de sa *Kultur* classique, sage et mesurée de Bach, Mozart, Beethoven, de Kant, de Leibniz, de Goethe, des Humboldt, de Schiller tout en s'orientant, comme les autres peuples d'ailleurs, dans la voie d'un humanisme nouveau.

Du côté français, les préventions contre *culture*, qui rappelait trop *Kultur*, se sont dissipées sans réactions nationalistes. L'emploi de *culturel*, *inculte* et *inculture* est devenu courant. Le concept d'acculturation, forgé par les sociologues pour caractériser les changements qui se manifestent entre des groupes culturels différents qui ont des contacts entre eux, est

pris pour un barbarisme hermétique, peu répandu, dont l'opinion se méfie.

De nombreux Etats ont maintenant un Ministre de la Culture ou des Affaires culturelles; ils ont créé des Conseils culturels, des Instituts ou Offices culturels faisant partie des Ambassades, des Missions culturelles (Mexique), des Musées de la Culture, du Palais ou des Maisons de la Culture, le dernier en date à Brasilia, nouvelle capitale du Brésil (1959); la radio française organise chaque semaine « L'Heure de culture française ».

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948) affirme solennellement le droit à la culture. Les organismes qui se réclament de la culture deviennent innombrables : l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture (angl. U. N. E. S. C. O.), le Centre européen de la Culture et sa revue *Culture européenne* (Genève), les Echanges culturels internationaux (Paris), les Centres culturels, l'Académie internationale de Culture française (Bruxelles), la revue *Die Kultur* (Munich) la Société européenne de Culture (Venise), les Cours de culture (ou de civilisation) donnés pendant les vacances par la plupart des universités du monde.

La définition de la culture du point de vue scientifique renvoie à tous les modes de vie en société. Il n'est pas de société sans culture. Tout être humain participe à une culture transmissible et enrichissable. Les définitions sociologiques se détachent de l'idée de valeur, qui n'apprécie que le niveau le plus hautement désirable, que la caste la plus élevée de la société juge convenable.

Le livre de Julius Lips *Les origines de la culture* (*) est un plaidoyer en faveur de toutes les cultures et une réfutation des axiomes catégoriques et absolus contre les primitifs et les « grands enfants ». Pour Ralph Linton (°) : « une culture est la configuration des comportements appris et des résultats du comportement, dont les éléments composants sont reçus et transmis par les membres d'une société particulière », étant entendu que la résultante du comportement est organisée en un tout passé en modèle (*patterned*).

Un grand nombre d'idéologues, par souci de vie autar-

(*) Ed. Payot, Paris, 1951.

(°) *The Cultural Background of Personality*.

cique, de sauvegarde culturelle et de maintien d'un folklore métaphysique, posent en fait que la langue est la forme suprême de l'expression de la culture. Les autres formes lui sont subordonnées : musique, danse, peinture, sculpture, architecture. En tout état de cause, l'idiome est la clef d'accès à une culture. Chacune de celles-ci possède sa propre clef. On ne pénètre pas dans les cultures avec un passe-partout.

L'amélioration de la condition humaine, grâce aux découvertes de la science, est le but de la civilisation qui, elle-même, appelle l'intelligence. L'élévation du niveau de la mentalité humaine est la fin de la culture, fondée sur la sensibilité.

L'homme civilisé modèle l'univers à la mesure de son pouvoir d'asservissement sur les forces naturelles. Sa pensée rationnelle est l'instrument de cette possession du monde. Son action est jupitérienne et faustienne. L'homme cultivé tente d'élever sa maîtrise sur lui-même au niveau de cette puissance sur les choses. Il modèle son univers à la mesure de son pouvoir créateur et ordonnateur dans le domaine de l'éthique, du verbe, des formes, des couleurs et des sons. Sa pensée symboliste est à l'origine de sa vitalité spirituelle et artistique. Son action est dionysiaque et apollinienne.

Le concept de culture comporte un invariant : le libre et plein développement des dons de la personne et une ouverture d'esprit au plus haut degré, donnant accès à une conception supérieure de la vie, à un idéal désintéressé de sagesse dans le bonheur.

L'homme cultivé n'est pas affranchi de son siècle. La culture n'a pas de caractère autonome vis-à-vis de la civilisation. Elles sont interdépendantes. De plus, elles sont conditionnées par les facteurs de l'économie dont le principal est le niveau de vie. Bien nourri, vêtu, propre, logé, non enchaîné ni anxieux, protégé par des lois, l'homme n'en sera que plus enclin à s'instruire, s'éduquer, se cultiver et à se moraliser.

Il semble bien que les civilisations tendent à s'uniformiser, à fusionner dans la plupart de leurs manifestations : lois, sécurité, moyens de locomotion, vêtements, aliments, habitation, équipement domestique, sports, cinéma, tourisme, médecine et hygiène, urbanisation, industrialisation.

Le caractère ouvert des civilisations actuelles favorise les contacts et les rapprochements entre les peuples et assure peu

à peu une répartition plus égale des forces de production et des moyens d'existence.

Maurice Crouzet dans son livre « A la recherche d'une civilisation nouvelle » (10), ne considère plus que trois grands groupes de civilisations : le bloc occidental, le bloc communiste et le bloc afro-asiatique. Certes, ce groupage est un fait actuel dans le secteur de la politique. Je ne suis pas persuadé qu'il réponde à la réalité dans le domaine des civilisations.

Le machinisme poussé jusqu'à l'automation provoque l'augmentation constante du temps consacré aux loisirs et l'uniformisation de la vie matérielle. On peut se demander si cette uniformisation n'est pas une cause, ou la cause, plus réelle que l'influence de la politique, dans cette marche qui semble inexorable, vers une civilisation mondiale transcendée dans une culture unique.

Néanmoins, la fusion de la pensée de l'Occident, particulièrement rationnelle, critique et relativiste, avec celle de l'Orient, infiniment irrationnelle dans sa soif de l'absolu, me paraît impensable à notre époque. Dans la sphère de la spiritualité, on peut tout au plus espérer un minimum de tolérance et de compréhension.

Une commune mesure, ou tout au moins une appréciation mutuelle, n'est pas utopique sur le terrain de la musique, de la danse, de la littérature, du droit et de la morale. On a souhaité, comme on l'a fait pour la politique, l'établissement de la coexistence pacifique des cultures. A ce jour, le stade des souhaits est largement dépassé : les accords culturels officiels se multiplient, de même que les échanges culturels privés.

La culture la plus élevée possible devient un besoin irrépressible chez tous les peuples. L'élite de ceux-ci espère, tout au moins, que la culture se haussera à un niveau tel qu'il sera possible d'adopter des valeurs susceptible de rallier la totalité du genre humain.

Dans cette analyse de deux mots célèbres, je suis passé des données historiques et sociologiques jusqu'à celles de l'hypothèse et de la prophétie pour marquer que la civilisation et la culture doivent être, plus que jamais, des agents de la résolution des tensions engendrées par les préjugés et les préventions.

(10) Septième et dernier volume de *l'Histoire des civilisations*, Ed. P. U. F., Paris, 1957.

Le sens profond des concepts de civilisation et de culture n'a pas été détérioré ni dévié depuis leur apparition. Grâce à ce sens resté clair, l'humanité garde une espérance de paix et de bonheur.

Bibliographie

- ARAGON, L., *La culture et les hommes*, Ed. Sociales, Paris, 1947.
- ARNOULD, M., *Aux carrefours de la culture (Demain, n° 1, 1^{re} année, Bruxelles)*.
- BERL, E., *La culture en péril*, Ed. La Table ronde, Paris, 1948.
- BOLLENGIER, P., *Kultuur en Beschaving*, Ed. Standaard, Antwerpen, 1952.
- BROENDAEL, V. (en coll.), *L'Avenir de la Culture*, Inst. int. coop. intel., Paris, 1933.
- CALLOT, E., *Civilisation et civilisations. Recherche d'une philosophie de la culture*, Ed. Berger-Levrault, Paris, 1954.
- CROUZET, M., *A la recherche d'une civilisation nouvelle*. In 7^e vol. de *l'Histoire des civilisations*, P. U. F., Paris, 1957.
- DE BRUYN, E., *Wat is cultuur?* Het Spectrum, Utrecht, 1937.
- DERVEY, J., *Liberté et Culture* (trad. de l'angl.), Ed. Aubier, Paris, 1955.
- DÉSY, J., *Les sentiers de la culture*, Ed. Fides, Montréal-Paris, 1954.
- DIITMER, *Allgemeine Völkerkunde. Formen und Entwicklung der Kultur*, Fr. Vieweg und Sohn, Braunschweig, 1954.
- DOKA, C., *Les Relations culturelles sur le plan international* (trad. de l'all.), Ed. La Baconnière, Neuchâtel, 1959.
- DUHAMEL, G., *Civilisation*, Ed. Mercure de France, Paris, 1918.
- DUHAMEL, G., *Au chevet de la civilisation*, Ed. Flammarion, Paris, 1937.
- DUHAMEL, G. (en coll.), *La Culture est-elle en danger?* Ed. Off. de Publ., Bruxelles, 1955.
- FÈBVRE, L., *Trois essais sur Histoire et Culture*, Ed. Colin, Paris, 1948.
- FÈBVRE, L., *Civilisation. Le mot et l'idée*, Ed. La Renaissance du Livre, Paris, 1930.
- FOURASTIÉ, J., *Civilisation en 1960*, Ed. P. U. F., Paris, 1959.
- GAILLARD, G., *Culture et Kultur*, Ed. Berger-Levrault, Nancy-Paris, 1915.
- GOURMONT, R. DE, *La culture des idées* (10^e éd.), Mercure de France, Paris, 1916.
- KROEBER, A. L. and KLUCKHORN, C., *Culture, a critical review of concepts and definitions*, Cambridge, Mass. U. S. A., 1952.
- LAMBERTY, M., *Wat is cultuur?* Die Poorte, Antwerpen, 1951.
- LAVRIOSA-ZAMBOTTI, P., *Les Origines et la Diffusion de la Civilisation*, Ed. Payot, Paris, 1949.
- LEGLERCQ, J., *Culture et personne*, Ed. Casterman, Tournai-Paris, 1944.
- LINTON, R., *The Cultural Background of Personality* (trad. Cuvillier), 1945.
- LIPS, J., *Les origines de la culture*, Ed. Payot, Paris, 1951.
- LONDON, J., *Civilisations* (trad. de l'angl.), Ed. « Connaître », Paris, 1953.

L'Art contemporain et l'Université (*)

par **Philippe ROBERTS-JONES**,
Professeur à l'Université de Bruxelles

« Je ne connais pas de meilleure définition du mot art que celle-ci, affirmait un jour Vincent Van Gogh à son frère Théo, l'art c'est l'homme ajouté à la nature ». (1) Comme toute définition en cette matière, si elle contient une part de vérité, elle n'en est pas moins essentiellement relative à celui qui l'énonce et au moment où elle est énoncée; d'autant plus que le contenu des termes, lui-même, varie selon les époques. Les définitions que l'on donne à l'art ne sont jamais de ces vérités scientifiques valables dans le temps et l'espace — c'est pourquoi d'ailleurs elles sont multiples — mais correspondent toujours à la vérité de celui qui les prononce, à l'idéal, au credo d'un homme et, de ce fait, à une certaine vérité sensible d'une période de l'histoire. L'artiste créateur n'est-il pas, à la fois, le révélateur et le témoin de la sensibilité de son temps?

La présence ici de Van Gogh n'est pas fortuite. La citation n'est pas puisée au hasard. Avec lui, et d'autres, tel Cézanne, tel Gauguin, une rupture se fait jour dans l'histoire de la peinture, rupture qui donnera naissance à une vision contemporaine. Sans doute cet événement n'est-il pas soudain, mais le fruit d'une conjuration d'éléments divers. C'est *a posteriori* que l'on trace les frontières et l'arbitraire forcément nous guide dans notre perpétuel souci de simplification. Mille signes avant-coureurs, mille manifestations occultes président à une révolution. Mais peut-on parler de révolution en Art? Préférons à ce terme celui

(*) Texte de la leçon inaugurale au cours d'Histoire de l'Art contemporain prononcé à l'U. L. B. le 16 février 1960.

(1) Vincent VAN GOGH, *Lettre de Vincent Van Gogh à son frère Théo*, Paris, Grasset, 1937.

d'évolution ou de réaction. *Hernani* n'est pas en soi une révolution, sa représentation seule fut l'objet d'une bataille où s'affrontèrent, en leur éternelle querelle, les anciens et les modernes.

L'intérêt de la citation de Van Gogh réside dans sa mise en évidence de l'humain. Le grand événement, en effet, de l'art contemporain est sans nul doute de placer l'homme au premier plan de ses préoccupations et non plus le sujet. Et lorsqu'on dit l'homme, il faut entendre l'être vivant qui sent et agit, et non l'homme dans sa seule réalité anatomique de modèle.

Les Fauves imposent, à la nature, leur rythme vital; les Cubistes recréent l'objet; les Expressionnistes lâchent la bride de leur instinct comme les Surréalistes donnent droit de cité à l'inconscient et au rêve. Quant à ce que l'on nomme Abstrait, qu'il soit géométrique ou informel, l'artiste là aussi livre, par raison ou impulsion, une part de lui même qui peut être, selon les affinités, une part de nous-mêmes. En effet, l'opposition que certains se plaisent à souligner entre cette forme d'expression et le souci de représentation, qui a dominé l'art en Occident jusqu'au seuil de notre siècle, est un faux problème.

De nos jours l'œuvre d'art exprime avant de représenter quelque chose, même si elle est figurative. Maurice Denis, défenseur cependant d'une certaine tradition dans son œuvre, n'écrivait-il pas en 1890 déjà cette phrase célèbre, partout citée parce que si juste : « Se rappeler qu'un tableau — avant, d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une quelconque anecdote — est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées ⁽²⁾. »

La peinture contemporaine, de même que la sculpture, sont plus que jamais devenues un langage où l'homme qui crée s'efforce, sinon de communiquer, du moins d'affirmer son existence d'homme. Les objets du monde extérieur l'intéressent moins qu'un phénomène qu'il vit, et l'anecdote fait place à l'expérience.

Mais, dira-t-on, cet autre partenaire auquel Van Gogh fait allusion, la Nature, qu'en est-il advenu? Je la crois aussi présente aujourd'hui qu'elle le fut hier, à moins qu'on ne veuille la réduire au paysage, au nu, à la nature morte, aux seules

(2) Maurice DENIS, *Théories*, Paris, 1913.

apparences. Ses manifestations sans doute différent et les indices de sa présence varient, mais comment pourrait-elle être absente puisque l'homme participe de ses lois et qu'elle nous conditionne dès la première étincelle de vie?

Il est probable que la nature, telle que Van Gogh la concevait dans la lettre à son frère en juin 1879, se résumait pour lui au spectacle du monde extérieur dans lequel il vivait : aux personnages de la vie quotidienne, aux rues, aux maisons, aux champs ou aux arbres; à cette nature, d'ailleurs, qu'il n'a cessé de solliciter et devant laquelle il se suicida. Pour nous, cependant, ce n'est point la nature objective qui importe mais la vision que le peintre en a eue, la version qu'il nous en a offerte, la charge d'émotion qu'il a conférée à un cyprès ou un bouquet de soleil.

Lorsque Balzac, dans *Le Chef-d'œuvre inconnu* s'écrie : « La mission de l'art n'est pas de copier la nature mais de l'exprimer! Tu n'es pas un vil copiste mais un poète ⁽³⁾. », que formule-t-il d'autre que la justification de toutes les recherches de l'art contemporain? Si l'artiste est poète, il possède la nature; il n'est pas en effet le copiste qui place une toile et, par conséquent, un écran entre la chose à copier et lui-même, il participe de cette nature et, parlant pour elle, il se raconte. La dualité entre le monde extérieur et l'univers intérieur tend à s'effacer; exprimer et s'exprimer deviennent synonymes.

Si le héros de Balzac aboutit à l'échec dans sa volonté d'absolu, la description que le romancier nous donne de ce « chef-d'œuvre inconnu », — telle cette phrase : « Je ne vois là que des couleurs confusément amassées et contenues par une multitude de lignes bizarres, qui forment une muraille de peinture » — ne pourrait-elle pas s'appliquer à certaines toiles d'aujourd'hui, d'un Appel ou d'un Jorn, par exemple? Les préoccupations du peintre imaginé par le maître de la Comédie Humaine ne sont-elles pas, d'ailleurs, celles qui font dire à Maurice Raynal, parlant des tentatives extrêmes de l'impressionnisme : « Les recherches de la matière picturale poseront

(3) BALZAC, *Œuvres* : *Le chef-d'œuvre inconnu*.

la donnée du problème essentiel de l'art moderne, l'autonomie de la peinture (4). » ?

Il n'en demeure pas moins, dira-t-on, que Van Gogh peint ce qu'il voit et que l'on voit ce qu'il peint. Cette constatation, pour une immense majorité de spectateurs, constitue un élément de sécurité qui est assez étrange en fait si l'on songe que l'œuvre de ce Hollandais épris de lumière est, sans doute, plus dangereuse par la tension qu'elle révèle que bien d'autres dans lesquelles on ne retrouve pas immédiatement les objets quotidiens.

Et pourtant, les formes les moins identifiables de l'art contemporain ne sont-elles pas souvent l'écho lointain, le souvenir décanté, de ces mêmes objets, ou la transposition volontairement stylisée d'un thème choisi, arbre ou cathédrale par exemple, chez l'un des maîtres de l'abstraction, cet autre Hollandais Piet Mondrian ?

Quant aux œuvres strictement non figuratives, nées d'une lente méditation ou d'un geste rapide, qui oserait affirmer, si elles obéissent à ce que Kandinsky appelait le principe de la nécessité intérieure, qu'elles ne doivent rien, au cours de leur germination, avant même peut-être qu'elles ne prennent forme dans la conscience de celui qui les crée, à la Nature, qui de toute part et sans trêve nous assaille.

Un critique allemand, Werner Haftmann, parlant du « contenu de l'art contemporain » faisait très justement remarquer récemment que la peinture d'aujourd'hui ne s'était nullement détournée de la nature mais s'y était au contraire intégrée. « Ce n'est plus, disait-il, l'image optique de l'arbre ou de la rivière qui touche la sensibilité de l'artiste, mais ce sont les processus invisibles de la croissance et de la fluidité qui attirent son attention et qu'il s'efforce d'évoquer par une réplique plastique (5). »

Le problème cependant n'est pas là. Le siècle que nous vivons connaît une vie artistique d'une exaltante intensité et d'une étonnante diversité. De plus, il met en valeur avec objectivité tous les trésors artistiques de l'humanité dans le temps et

(4) Maurice RAYNAL, *Histoire de la peinture moderne : De Baudelaire à Bonnard*, Genève, Skira, 1949.

(5) Werner HAFTMANN, *Du contenu de l'art contemporain* (Quadrant, n° VII, Bruxelles, 1959).

l'espace, nous permettant ainsi d'apprécier, sinon d'aimer, au même moment, Vermeer et Picasso, Giotto et Paul Klee, Praxitèle et Brancusi, *La Pieta* d'Avignon et un masque nègre, Rubens et Permeke.

Pour chacun de ces témoins du génie humain, il existe sans doute une définition adéquate, quoique forcément relative, de l'art; définition aussi juste dans chaque cas que celle que je citais l'était pour Van Gogh lui-même; définition toujours essentielle pour l'artiste créateur parce qu'elle lui permet, précisément, d'être lui-même, d'être quelquefois le miroir de son temps et, plus rarement encore, d'incarner une constante de force ou d'équilibre de la sensibilité humaine.

Je n'aurai pas, par conséquent, l'outrecuidance de tenter une définition de l'art contemporain. L'œuvre d'art est toujours, je crois, un objet où la nature humaine s'exprime en tenant compte de la nature du moyen d'expression choisi et je suis certain que c'est dans cette optique que l'œuvre d'art doit être considérée.

On m'objectera peut-être que la nature du moyen d'expression auquel je fais allusion est une notion elle aussi très variable, très contestée. Il y a un siècle une sculpture n'aurait jamais été conçue autrement qu'en pierre, en bronze ou en bois. Aujourd'hui le métal forgé ou battu, le polyester, tous les conglomerats possibles prétendent être, au même titre, des matériaux dignes. Et pourquoi pas, en effet, si l'œuvre qui en résulte témoigne de la nécessité d'un choix nouveau, si l'élan de base trouve son expression la plus conforme dans une matière particulière? L'esprit de l'œuvre est, et sera toujours, contingent du matériau employé.

S'il n'existe pas de sots métiers, il n'existe pas de matériaux veules ou de moyens d'expression méprisables; c'est la main de l'artiste qui ennoblira le fer comme elle peut humilier le bronze. Tout nouvel apport ne peut être qu'un enrichissement.

L'art contemporain en cette matière est particulièrement éloquent par la diversité de son vocabulaire et par son mépris des limites traditionnellement assignées aux différentes techniques qui le composent. Peu d'époques ont, je crois, fait preuve d'autant de recherche dans le domaine du renouvellement du langage plastique et se sont penchées, avec autant

d'attention, sur la nature des moyens d'expression. De Sérusier à Mathieu en passant par Kandinsky, Matisse ou Max Ernst, que d'écrivains d'artiste analysant, justifiant, plaidant une cause. Car l'art, quoi qu'en pensent certains, n'est pas un divertissement. Il est aujourd'hui, plus que jamais peut-être, un engagement. C'est à travers lui, et non dans la contemplation de machines rouillées ou de formules périmées, que, dans l'avenir, nos descendants prendront conscience de ce que nous fûmes.

Nous vivons certes une période passionnante de la science et de la technique. Mais le Recteur de l'Université de Bruxelles avait raison de dire, s'adressant aux étudiants, dans son discours de rentrée : « N'oubliez pas cependant que derrière ces éclatantes performances scientifiques et techniques, il y a l'homme. Il y a l'homme, avec ses joies, ses peines, ses misères tant physiques que morales. » Et M. De Keyser ajoutait : « Les sciences humaines, loin d'être délaissées, devraient être cultivées davantage ⁽⁶⁾. »

Au sein de ces sciences humaines, l'Art s'écrit en lettres majuscules. Par l'enseignement qu'il constitue et auquel je fais allusion, par ce don total qu'il implique et que l'on ne saurait assez souligner, l'art est notre image. Il est notre image, non point par ce qu'il pourrait éventuellement représenter, mais bien par la manière dont il se manifeste.

Et c'est ici que se trouve le cap difficile à doubler. L'habitude, une sensibilité non exercée (apprend-on aux jeunes à regarder et à entendre?) font que l'Art, pour la majorité, n'est qu'un décor souvent superflu et Mona Lisa à peine plus qu'une jolie fille ou l'occasion d'une chanson. Quant aux évolués, le plus grand nombre vit encore, malgré l'invention de la photographie, dans l'admiration de la fidélité d'un détail, ramenant ainsi la joie ou la douleur de créer au niveau d'un acte artisanal ou d'une performance technique.

On ne peut dissocier la notion d'université de celle d'humanisme. On ne peut considérer l'université comme une haute école axée essentiellement sur l'apprentissage d'un progrès scientifique ou technique. Cette tendance existe, elle s'est maté-

(6) Walter DE KEYSER, *A la recherche de la vérité* (Bulletin des anciens étudiants de l'U. L. B., octobre 1959).

rialisée dans certains pays, elle nous menace dangereusement car, quelle que soit son efficacité dans l'instant, je la crois fondamentalement stérilisante. L'université existe avant tout pour former, bien plus que pour meubler. Elle est méthode de réflexion et école de sensibilité, et non livre de recettes ou magasin d'accessoires.

L'histoire de l'art est donc à sa place dans l'université, il est regrettable qu'elle ne soit pas présente dans les autres degrés d'enseignement.

Mais pourquoi l'Art contemporain? N'est-il pas téméraire de vouloir prendre en considération des œuvres que le temps n'a pas encore sélectionnées, ce temps qui est le plus implacable des critiques? Sans recul historique, sans l'objectivité que celui-ci peut nous offrir, n'est-il pas hasardeux de se pencher sur des témoins que nos sentiments pourraient récuser ou admettre instinctivement?

Si de telles questions étaient fondées, je me demande ce que l'on penserait aujourd'hui d'une histoire des sciences qui s'arrêterait aux grands chercheurs du XIX^e siècle? On me rétorquera, sans doute, que les découvertes scientifiques trouvent un champ d'application immédiat et nécessaire.

Et nous touchons du doigt le drame de notre époque, basée uniquement sur une volonté de dépassement matériel. N'a le droit d'être reconnu comme vérité que ce qui est tangible; n'a le droit d'être honoré que ce qui est utile. Tout ce qui ne peut être, immédiatement, étiqueté, monnayé, consommé, est considéré comme luxe et fantaisie. Que l'on s'étonne ensuite que la jeunesse d'aujourd'hui manque de curiosité et que sa « fureur de vivre » lorsqu'elle se manifeste demeure ancrée dans des aventures sans idéal! Nous voulons former des êtres sérieux, armés pour la vie selon les slogans, et nous les bourrons de connaissances pour aboutir, la plupart du temps, et au prix d'une atrophie totale des fibres sensibles, à des spécialistes limités à leur seul domaine.

L'homme contemporain, à la suite peut-être d'une conception étroite des méthodes rationnelles, hésite en général à reconnaître de la valeur ou du sérieux à toute connaissance empirique. Ce qu'il croit être là une preuve d'intelligence et de civilisation n'est, en fait, qu'un manque de culture. Le raisonnement n'est point la seule source de vérité, il n'est qu'un

moyen de comprendre qui n'est, souvent, que complémentaire de l'intuition. Cette compréhension intuitive, qui est toujours à la base des créations artistiques dignes de ce nom, et de bon nombre de découvertes scientifiques, est le fruit d'une sensibilité accordée au domaine de la recherche.

Si le mécanisme intellectuel de l'homme moyen va en se développant, il n'est nullement suivi par un raffinement parallèle de la sensibilité. Tout homme normal est certes capable, aujourd'hui, de suivre un raisonnement, mais son émotivité se décharge encore sous une forme passionnelle, et s'il s'engage sur la voie du robot c'est, vraisemblablement, parce qu'il demeure sur celle de l'iconoclaste.

On oublie que l'œuvre d'art, elle aussi, peut connaître un champ d'application immédiat et nécessaire. Si l'on peut constater son utilité, ce qui, à mes yeux, fait sa grandeur, elle est non seulement action en soi mais encore source d'actions nouvelles. Ce rôle ne se situe pas dans le monde matériel mais son importance n'en est pas moins grande. Veut-on une vieille image? Que de vides intérieurs la musique n'a-t-elle pas comblés? C'est au niveau de l'esprit et à l'endroit du cœur que le jeu se joue.

Est-on en droit de le refuser, est-on en droit de juger les règles si l'on n'est pas instruit des raisons qui les dictent? Ces règles d'ailleurs varient-elles au point de provoquer l'adhésion ou la répulsion totale? Certains prétendent que l'art moderne est vieux de dizaines de milliers d'années. Sans remonter si haut dans l'histoire, notons cependant que la sculpture égéenne est plus proche d'une certaine sensibilité formelle de la statuaire contemporaine que la sculpture du xvi^e siècle par exemple. L'objection majeure ne réside cependant pas, je crois, dans la réalité ou la vanité de l'art contemporain mais bien dans la mesure où, objectivement, cet art peut être apprécié.

La découverte scientifique, en effet, est l'objet de contrôles, d'expériences, elle peut devenir vérité. Elle peut être affirmée comme telle par quelques-uns et devenir force de loi pour tous. Personne, si les initiés l'ont décrétée, ne mettra cette vérité en doute.

Le tableau, la sculpture, le poème ou la partition, par contre, ignorent cette sécurité. Leur réalité, leur avenir même,

peut être sans cesse remis en question et, plus grave encore, par n'importe qui.

Il est impossible, bien sûr, de démontrer la beauté de telle ou telle œuvre, tout au plus peut-on tenter de l'expliquer, de la faire sentir, de mettre autrui sur la voie. Je crois, en définitive, que c'est cela qui importe. L'œuvre d'art n'est pas un monde fermé, n'est pas une fin en soi. « L'œuvre d'art est le ferment d'une émotion que l'artiste propose », disait Odilon Redon (7). Cette définition est importante et permet, à mon sens, de mieux saisir l'intention d'une large part de l'art d'aujourd'hui. Qu'elle nous vienne d'Odilon Redon n'est pas pour nous étonner; la place occupée par ce Maître dans la formation de la vision contemporaine ne fait que s'affirmer. Récemment encore Marcel Lecomte soulignait son influence sur un peintre comme Wols (8).

L'œuvre d'art, donc, est univers disponible auquel chacun qui le désire, et qui sans doute le mérite, est à même de participer selon son humeur. Car chacun y apportera son angle de vue, ses préalables, ses aspirations et son conditionnement. Il y aura, alors ou non, dialogue entre l'œuvre et le spectateur. A ces contacts, à ces rencontres, l'instinct préside.

D'aucuns prétendent que c'est le seul moyen d'approche possible et particulièrement lorsqu'il s'agit d'œuvres contemporaines. Sans en nier la valeur, puisqu'il donnera naissance à l'amour ou à l'indifférence, il en est d'autres cependant.

Si une définition de la beauté est toujours relative, l'histoire de l'art nous montre qu'il existe des valeurs, peut-être même des valeurs sûres, mais non constantes car le cours de ces valeurs sans cesse varie. Excusez-moi de me servir d'un langage d'économiste alors qu'il s'agit d'affinités sensibles, mais j'ai en cette matière un antécédent, Paul Valéry, lorsqu'il écrivait : « Si nous connaissons encore l'*Iliade*, et si l'or est demeuré, après tant de siècles, un corps (plus ou moins simple) mais assez remarquable et généralement vénéré, c'est que la rareté, l'inimitabilité et quelques autres propriétés distinguent l'or et

(7) Odilon REDON, *A soi-même*, Paris, 1922.

(8) Marcel LECOMTE, *Souvenirs sur Wols* (*Quadrum*, n° VII, Bruxelles, 1959).

Illiade, et en font des objets privilégiés, des étalons de valeurs (°). »

Nous vivons, disais-je il y a quelques instants, une période exaltante des sciences et l'on peut ajouter sans hésitation des Arts, mais nous traversons également une époque de grande confusion spirituelle. Selon le lieu, les mêmes notions connaissent d'autres définitions et les mots changent de sens. L'art contemporain participe, dans son apparente anarchie, de cette confusion.

Si l'instinct permet quelquefois de déceler dans la forêt des tendances, les cheminements essentiels, s'il permet de distinguer le créateur du faiseur, cet instinct est rare et limite la joie de la découverte à quelques-uns. Il faut une intuition, une sensibilité particulièrement accordée à l'air du temps pour en saisir les manifestations fondamentales dans le domaine de l'art.

De tels êtres existent, ce sont les Gachet, les Chocquet, les Tanguy, de l'époque impressionniste et cette race aujourd'hui n'est pas éteinte. Plus que jamais, d'autre part, l'art se voit exposé de nos jours sur la place publique. Le nombre des artistes, ou présumés tels, augmente sans cesse, et avec eux les galeries, les revues, les marchands, les échanges internationaux. Et cela est bien parce que l'art se doit d'être mis à la portée de tous comme l'une des manifestations les plus hautes et les plus révélatrices de l'Homme.

Mais le public, lui, dans son ensemble, demeure « en dehors du coup » pour employer une locution familière. Comment s'y retrouver dans l'abondance de la production actuelle, que penser de ces génies sacrés hier et détrônés demain.

La bonne volonté elle-même est mise à dure épreuve. Un des grands historiens de l'art moderne, Sir Herbert Read, remarque à cet effet : « L'artiste contemporain a le malheur d'être l'esclave de la publicité. C'est là sa plus grande humiliation (10). » On pourrait même ajouter qu'il est l'esclave de la mode, d'un certain snobisme de la nouveauté dont il devient presque toujours la victime. La critique dont le rôle est d'éclair-

(°) Paul VALÉRY, *Introduction à la poésie*, Paris, Gallimard, 1938.

(10) Herbert READ, introd. à *De Baudelaire à Bonnard*, Genève, Skira, 1949.

rer, se borne souvent à affirmer, railler, condamner ou distribuer à tous de l'eau bénite selon la passion que chaque auteur apporte à son travail. Cette passion, lorsqu'elle existe est saine car l'œuvre d'art contemporaine nous engage. Il nous faut dès lors approuver ou récuser, louer ou blâmer. La réaction cependant se doit d'être basée sur autre chose que l'instinct ou un apriorisme scolaire. N'oublions jamais que la sensibilité d'un spectateur ou d'un auditeur est toujours en retrait sur celle d'un créateur.

L'événement artistique doit donc être pris dans son contexte, mis à sa place dans une évolution générale. La formation et l'information de l'historien d'art trouve ici sa raison d'être. Il ne sera pas prophète ni même peut-être juge, mais ordonnateur. Je m'explique. Prédire quel sera l'art de demain est chose impossible; tout au plus peut-on se livrer à des pronostics et décréter que telle tendance d'aujourd'hui éclipsera demain les autres. Et encore ne s'agit-il là que de pure spéculation dans l'ignorance où nous sommes de l'artiste qui peut surgir et imposer, par sa personnalité, une synthèse nouvelle ou soudainement illuminer une voie encore obscure.

Il appartient à l'historien d'art, je crois, de faire le point et d'explicitier pour autrui la route suivie. Faire le point, commenter le chemin parcouru sont, toutes deux, des opérations où l'on peut faire preuve d'objectivité et n'impliquent en rien un jugement de valeur. Que l'historien d'art préfère, en tant qu'individu, *l'Enlèvement des Sabines* à la *Ronde de Nuit*, ne l'autorise pas à placer Rubens plus haut que Rembrandt. Son rôle est de situer l'un et l'autre, de démontrer leur grandeur réciproque. De même peut-il mieux apprécier les fauves que les cubistes sans pour autant être autorisé à affirmer la prédominance de Derain sur Juan Gris. Un tel jugement dépend d'affinité subjective et reste l'exclusif privilège de la sensibilité de chacun. Mais on ne peut nier l'existence de l'un ou l'autre, ni leur raison d'être. L'avenir peut-être pourra les départir à la lumière de leur postérité, et encore de tels jugements ne sont pas sans appel si l'on songe au regain d'intérêt ou aux éclipses que connaissent certaines périodes de l'art, certaines écoles, certains peintres.

Dans l'immédiat, les inventaires, les mises au point, le relevé des itinéraires sont autant d'opérations indispensables.

Elles permettent de déterminer le taux d'originalité, de distinguer l'expression vivante de l'académisme et le créateur du pique-assiette. Ces opérations donnent l'occasion, sans doute, de dégonfler les baudruches mais, avant tout, elles mettent au jour la logique de l'art contemporain et en facilite, dès lors, la compréhension.

Car cet art, quoi qu'en pensent certains, peut être compris, sinon aimé, au même titre que celui des siècles passés. A une condition cependant : ne pas croire que l'art est fait pour plaire ni qu'il doit être un miroir aux apparences. Les pommes de Chardin comme celles de Cézanne ne sont que prétextes. Si un monde les sépare, il ne relève pas des espèces végétales mais des réalités plastiques. L'amateur de fruits ne doit aller cueillir l'objet de ses délices ni chez Chardin ni chez Cézanne, mais dans les vergers de septembre.

Cela étant, et ne cherchant point ce qui est sur la toile mais bien dans le tableau, l'art contemporain fait rouler son wagon particulier sur des rails communs.

Certaines raisons justifient donc la présence de l'art contemporain dans l'université : recensement des valeurs, étude de l'enchaînement des actions et réactions qui sont le pouls même de l'activité artistique. Mais peut-être n'avons-nous pas encore souligné suffisamment la raison qui paraît à nos yeux essentielle si l'on considère l'université comme une école de la sensibilité.

Peut-on exclure de la formation qu'elle dispense les témoins du présent et par le fait même limiter le champ de la connaissance sensible à des données, sans doute éternelles, mais qui n'en demeurent pas moins celles du passé?

Le monde contemporain est notre monde et le témoignage des artistes d'aujourd'hui est son expression, qu'on le veuille ou non. L'idée n'est pas neuve. Courbet en 1860 déjà l'affirmait: « Aucune époque ne saurait être reproduite que par ses propres artistes, je veux dire par les artistes qui ont vécu en elle ⁽¹¹⁾. »

Le divorce de l'Art et du public est un problème rabâché et généralement mal posé. Il n'existe que dans la mesure où ce public demeure passif, ce qui est particulièrement le cas à une

(11) Gustave COURBET, in *Courbet raconté à lui-même et à ses amis*, Genève, Pierre Cailleux, 1950.

époque comme la nôtre. L'instruction obligatoire donne, en effet, la prétention de connaître et certains moyens de diffusion le sentiment d'être un seigneur servi à domicile dans son fauteuil. Si l'œuvre d'art est disponible, elle exige de la part de celui qui la considère une égale disponibilité, une participation à ce jeu essentiel où les joies, les angoisses, les émotions et les aspirations humaines se voient exprimées en signes colorés ou en formes plastiques.

On ne saurait assez souligner la nécessité de l'échange, du don réciproque. Les relations entre l'art et son public sont en fait les mêmes que celles du couple. Nous épousons toujours une étrangère et notre amour ne grandit qu'en fonction de notre accord et de notre volonté de connaissance mutuelle.

En art, la majorité se veut Narcisse. Elle désire que l'œuvre s'intègre dans un univers préfabriqué, sans y causer de perturbations majeures, et exclut, d'office, tout ce qui pourrait bouleverser son petit confort intellectuel et les apriorismes dont nous sommes tous forgés. Or, précisément, les vertus de l'Art sont d'être corrosives; l'œuvre novatrice se doit de surprendre pour être nouvelle puisqu'elle se situe à l'extrême pointe de la sensibilité contemporaine. Elle doit même surprendre le connaisseur. Georges Braque n'écrivait-il pas que « l'art est fait pour troubler ⁽¹²⁾ » ?

Quelle sera donc l'action de ces aspects contemporains sur le profane dont les références datent encore du XIX^e siècle ? Il ne faut pas s'étonner dès lors d'entendre rires et sarcasmes dans les salons d'avant-garde. L'éducation et l'information seules font défaut, de même qu'elles font souvent défaut à cet autre public qui, se voulant initié, applaudit à toutes les apparentes nouveautés et se croit au goût du jour lorsqu'il loue la moindre audace épidermique. Il existe un pompiérisme d'avant-garde aussi stérile que l'autre, des attrape-nigauds que la publicité dont parlait Herbert Read exploite d'autant plus facilement que le marché des œuvres d'art s'est développé et que, pour certains, les tableaux sont devenus, comme les titres, un moyen de placement.

La nécessité de connaître l'évolution contemporaine

⁽¹²⁾ Georges BRAQUE, *Cahier de Georges Braque 1917-1947*, Paris, Maeght, s.d.

devient évidente et cette évolution n'est, je le répète, nullement exempte de logique. Si elle est particulièrement mouvementée et rapide, notre siècle n'est-il pas celui de la vitesse et du déchirement? Si certains aspects de cette évolution sont particulièrement violents, combien d'époques ont connu autant de drames et de bouleversements?

L'art contemporain comme la vague, avec son creux et son sommet également fascinants, semble obéir au souffle des événements. Forte d'élan lorsque sonne l'heure de l'action, elle se brise, violente, et ronge la plage lorsque la conscience de l'inutilité, lorsque la désillusion vient infirmer l'effort et l'idéal.

Le dadaïsme naquit sous l'autre guerre, celle-ci a donné naissance à l'agressivité que révèle la matière, la technique et les effets d'une large part des manifestations artistiques que nous voyons éclore en tous les points du globe depuis Buchenwald et Hiroshima.

Mais ces écoles, ces tendances, aussi variées qu'elles puissent paraître, n'en sont pas moins très simplement humaines.

J'ai rencontré, avec bonheur, dans un nouvel ouvrage de Michel Seuphor, ce critique si averti de l'art de notre temps, ces réflexions : « Il me semble que l'art d'aujourd'hui, comme un homme, avance sur deux pieds, un pied gauche qui conquiert, un pied droit qui conserve. Plus qu'ils ne se contredisent, ils se complètent l'un l'autre, mais leur contradiction même est un aiguillon précieux. » Et l'auteur ajoute : « Que l'on me permette ici, une nouvelle fois, de constater la présence du cri et du style qui, en paraissant se combattre, marchent de concert comme deux forces originelles d'une même entité⁽¹³⁾. »

Michel Seuphor opposait ici peinture et sculpture et cette opposition est fondée. Mais je crois qu'on la retrouve au sein même de la peinture contemporaine comme de tout autre moyen d'expression artistique, ainsi qu'en témoignent ces phrases que je puise dans un journal récent : « La peur précipite le mouvement, empêche la maturation des choses de l'esprit qui, à mon sens, peut seule engendrer les grandes œuvres. Les préf-

(13) Michel SEUPHOR, *La sculpture de ce siècle*, Neufchâtel, Edition du Griffon, 1959.

rences vont donc, d'emblée, vers tout ce qui, sans art, bouscule et brise la nature en nous rendant complice de la grande angoisse du monde (14). » Ces propos ne sont pas ceux d'un critique traitant d'une quelconque manifestation de tachisme ou d'action painting, mais d'une romancière, Dominique Rolin, plaidant pour la littérature et rompant une lance en faveur de l'œuvre méditée, volontairement écrite.

Je suis heureux d'être revenu, avec Michel Seuphor, à l'homme car il ne peut être absent de toute œuvre d'art digne de ce nom. Entre le propos de Van Gogh et le sien, aucune révolution scientifique ou technique n'a pu modifier la nécessité de cette présence.

L'homme reste debout, non sans angoisse, dans un monde en perpétuelle expansion dont il est responsable s'il veut continuer à vivre. Il lui faut, dès lors, s'intégrer à des nécessités sans cesse nouvelles et toujours plus complexes. L'artiste, baromètre et thermomètre de ses climats et de ses fièvres, témoigne pour lui et révèle les signes de ces nouveaux accords.

J'ai dit que l'historien d'art n'était pas prophète et je ne veux pas me contredire mais je crois profondément à la coexistence du cri et du style ou, si l'on préfère d'autres vocables, du romantique et du classique, de l'individu et du monde. J'irai jusqu'à dire que je soupçonne dans l'avenir leur fusion. Déjà, dans toutes les formes d'expression artistique, des indices nous en offrent le présage.

Mais quelle que soit l'image de demain, l'université se doit d'être ouverte au choc des messages d'aujourd'hui comme à l'étude tranquille des parchemins.

(14) Dominique ROLIN, *Au pied du mur* (*Les Nouvelles littéraires*, 26 novembre 1959).

BIBLIOGRAPHIE

Revue internationale de Caractérologie

Après les deux Séminaires internationaux de Caractérologie qui ont eu lieu à Paris en 1956 et en 1959, on a assisté successivement à la naissance de la Société française de Caractérologie et au lancement de la *Revue internationale de Caractérologie* éditée par les Presses universitaires de France.

Le Comité de rédaction est présidé par M. Gaston Berger et le secrétariat général siège à Rennes, à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines.

Le premier numéro de la *Revue* (4^e trimestre, 1959) est particulièrement copieux et riche de substance. Il se compose d'un historique, d'une prise de position, de perspectives de développement, de notes sur la crise de croissance de la caractérologie et, déjà, d'une série d'études originales.

L'hommage qui y est rendu au D^r René Le Senne est en même temps une marque de haute considération à l'égard des deux éminents caractérologues néerlandais Heymans et Wiersma. Celui-ci a donné à la *Revue* une étude intitulée *Les oscillations du tempérament*.

Que l'on juge de la variété des articles du premier numéro : *Orientations de la caractérologie sociologique*; *La valeur formatrice de l'examen caractérologique*; *De la caractérologie individuelle à la caractérologie ethnique. Le conditionnement caractérologique et la préméditation*.

Jé forme le souhait que les correspondants étrangers de la *Revue internationale* deviennent plus nombreux. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, les pays nordiques ne sont pas représentés, les Amériques, à peine.

Telle qu'elle se présente, cette publication est d'emblée un outil pour les psychologues, les sociologues, les criminologistes et les pédagogues.

A l'intention de ces derniers, il me paraît utile de citer ici, dans un domaine qui m'est familier, deux ouvrages : GAILLAT, R., *Analyse caractérielle des élèves d'une classe par leur maître*, éd. P. U. F., Paris, 1952; VERDIER, R., *La caractérologie dans l'enseignement secondaire*, éd. P. U. F., Paris, 1959, qui visent à la connaissance du comportement des élèves, tant des normaux et de leurs problèmes que des « caractériels » et de leurs anomalies.

D. TRTS.

Jean CATRYSSSE, *Traité d'éducation de la jeunesse de Marnix de Sainte-Aldegonde*, Editions Arscia S. A., Bruxelles, 1959, 111 pages (22 × 17 cm), 6 planches.

Le seul ouvrage que Marnix de Sainte-Aldegonde ait consacré à l'éducation et à l'instruction des enfants est écrit en latin. Marnix le rédigea en 1583 et l'intitula *Ratio instituendae iuventutis*, mais il ne fut publié que dix-sept ans après sa mort, en 1615, sous le titre *De institutione principum ac nobilium puerorum* (à Franeker, petite ville universitaire de la Frise, par Sixtus Arcerius). En effet, c'est en premier lieu sa manière de voir sur l'éducation des jeunes nobles à partir de l'enfance, que Marnix a exposée dans la *Ratio*, et cela à la demande du comte Jean de Nassau, frère de Guillaume le Taciturne.

A lire ce petit traité pédagogique, l'on est frappé par les idées vraiment progressistes de Marnix. A la fin du xvi^e siècle il se fait l'avocat des méthodes actives et inductives de la pédagogie moderne. Observation de la nature, culture du jugement personnel, amour et compréhension de l'enfant, certaines formes de *self-government* (e. a. un conseil des élèves), rejet de la mnémotechnique comme but en soi, éducation harmonieuse de l'esprit et du corps, nombre réduit d'élèves par classe et individualisation de l'enseignement : tout cela se trouve explicitement dans ce traité remarquable.

Certes, Marnix a subi l'influence de Montaigne. Certes, on retrouve chez lui des idées qui avaient également été développées par Vivès (1492-1540) et Ramus (1515-1572). Cela diminue très peu son grand mérite d'avoir exposé chez nous, en matière d'éducation, les idées réalistes, pratiques, qui convenaient à la classe ascendante de l'époque, les idées dont la bourgeoisie avait besoin pour se développer et se renforcer. Tout en écrivant en latin, pour la noblesse, Marnix reste profondément lié au peuple et à la classe qui le dirige. C'est ce qui explique aussi que Marnix insiste tellement, dans la *Ratio*, sur l'importance des langues vivantes, de « la langue vulgaire », c'est-à-dire maternelle, sans abandonner pour cela l'étude du latin et du grec.

« On doit habituer les enfants » — écrit Marnix — « à se servir convenablement et sans faute aussi bien de la langue nationale que du latin. C'est, en effet, à mon avis, une profonde erreur de vouer les enfants exclusivement au latin, d'aller jusqu'à leur interdire l'usage de la langue maternelle qui est dans les affaires d'une très grande importance, d'un intérêt primordial, et de faire en sorte que, tandis qu'ils s'appliquent à passer pour éloquents dans une langue étrangère, ils soient dans la leur incapables de s'exprimer au point d'être presque ridicules... Le latin doit servir la langue nationale et non la langue nationale être l'esclave du latin, qui n'est qu'un parler étranger. »

Edgar Quinet, à qui revient l'honneur d'avoir tiré de l'oubli la *Ratio* (en 1854) a parlé à juste titre d'un « système d'éducation où tout est vie, nature, mouvement, observation, fécondité, formation d'une créature libre dans un Etat libre. » Et M. Tobie Jonckheere, avec non moins de raison, a pu écrire (1) : « Bien que Marnix ait considéré uniquement les fils de la noblesse, il donne de nombreux avis et préceptes

(1) VAN KALKEN-JONCKHEERE, *Marnix de Sainte-Aldegonde (1540-1598)*, Bruxelles, 1952, p. 69.

qui, aujourd'hui encore, conviennent à l'éducation des enfants de toutes les classes sociales. »

*
**

C'est en 1860, il y a cent ans, qu'une traduction française de la *Ratio* fut publiée par A. Lacroix, en regard du texte latin, dans le volume *Correspondance et mélanges des Œuvres de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde* (Bruxelles, chez Fr. Van Meenen, pp. 17-170). De sérieuses réserves ont été faites quant à la valeur de cette traduction. M. Grijpdonck, dans une étude sur les idées pédagogiques de Marnix de Sainte-Aldegonde ⁽²⁾ a écrit qu'« elle n'est pas toujours très exacte ni complète ». Avant lui J. Guillaume avait constaté ⁽³⁾ que « malheureusement (elle) fourmille de contresens ». Cette circonstance a amené M. Jean Catrysse, docteur en philologie classique de l'Université Libre de Bruxelles et actuellement professeur à l'Université de Caracas, à fournir une nouvelle traduction de la *Ratio*, non sans avoir au préalable transcrit scrupuleusement le manuscrit qui est conservé à la Bibliothèque Royale de Belgique (n° 14.760) et qui — d'après M. Catrysse — « a des chances de présenter le texte original ». Il avait été encouragé pour ce faire par notre regretté collègue M. Tobie Jonckheere.

La nouvelle traduction de M. Catrysse a été éditée d'une façon luxueuse par les soins de la Société d'éditions Arsacia. L'auteur a essayé « d'être aussi fidèle que possible à l'original » (p. 26). Il demande au lecteur « de ne pas chercher dans la traduction ce qui n'existe pas dans le texte latin : la *Ratio instituendae iuventutis* est un traité, ce n'est pas une œuvre littéraire » (p. 26). Ayant lu l'ouvrage de M. Catrysse avec le texte original sous les yeux, je crois pouvoir affirmer que l'auteur a pleinement atteint le but qu'il s'est proposé : fournir une traduction à la fois complète et exacte. C'est là incontestablement un grand mérite.

Avec mon collègue Félix Peeters (*Le Soir*, 23 mars 1960) je regrette néanmoins que, du fait de l'absence du texte latin (alors que l'introduction a visiblement été faite pour une édition avec ce texte) « la traduction française est incontrôlable » et aussi que « l'on ne trouve, ni dans les notes ni dans l'introduction, les renseignements ni l'information nécessaires à sa pleine compréhension ».

Il n'en reste pas moins que désormais, grâce au beau livre de M. Jean Catrysse, les historiens de la pédagogie n'auront plus d'excuse valable pour ignorer le traité pédagogique si intéressant, mais resté si longtemps méconnu, de notre grand Marnix.

Aloïs GERLO.

Katharina KANTHACK, *Das Denken Martin Heideggers. Die Grosse Wende der Philosophie*, Berlin, Walter De Gruyter, 1959, in 8°, p. 90, DM 6.

L'auteur n'a pas de prétentions scientifiques pour ce petit livre. Elle ne veut écrire qu'une introduction à la pensée de Martin Heidegger. Le livre n'est pas original, parfois il fait songer à une sorte de collection de

⁽²⁾ *De pedagogische ideeën van Marnix van Sint-Aldegonde (Dietsche Warande en Belfort, Anvers, octobre-décembre 1937).*

⁽³⁾ s. v. *Sainte-Aldegonde* dans F. Buisson, *Dictionnaire de Pédagogie*, 1^{re} éd., Paris, 1887.

citations faite d'une façon très discrète et avenante. On songe souvent à un nouvel Evangile. Les grands problèmes qui touchent à la pensée de Heidegger, sont, d'une façon aimable d'ailleurs, vaguement mentionnés. Nous songeons à la fin de la philosophie, à la nature, au nihilisme sous ses aspects différents, au marxisme, au *Mitsein* (être-avec-dans-le-monde ou habiter, *wohnen*). Ce que nous aurions aimé lire, *surtout dans une introduction à la pensée de Heidegger*, ne fût-ce qu'en une page, c'est une comparaison avec la pensée chinoise (Lao-Tseu) et le bouddhisme-Zen. M^{me} Katharina Kanthack est surtout partie d'une philosophie du langage (pp. 15-38) pour approcher l'œuvre de Heidegger (là aussi, il fallait insister sur la signification du « poète dans un temps indigent », le poète, ami de la Maison du Monde, qui la « met dans le langage » « pour l'habiter de l'homme... »). La deuxième partie place Heidegger dans le mouvement de la philosophie occidentale considéré du point de vue de Heidegger lui-même, sans aucune position personnelle de l'auteur. La dernière partie traite de la signification de Heidegger pour notre temps, de nouveau du point de vue de Heidegger lui-même. En conclusion, livre honnête, qui n'apporte, ni ne veut apporter rien de neuf, écrit dans un langage clair, simple et compréhensible et qui rendra des services à tous ceux qui veulent s'initier au « penser » de Heidegger.

L. FLAM.

E. DRIOTON, *L'Egypte pharaonique*, Collection Armand Colin, n° 341, Section d'histoire, Paris, 1959, in-18.

Peu de volumes offrent autant de matière sous un aussi petit format. On peut dire en effet que dans ce nouvel ouvrage de 220 pages seulement, le professeur Drioton est parvenu à inclure les 3.000 ans d'histoire de l'évolution historique de l'Egypte ancienne, depuis les temps primitifs jusqu'aux empereurs romains inclusivement.

Et non content de se borner à l'histoire proprement dite, il a encore réussi à ménager une place importante à la religion, à l'art et à la littérature.

Les périodes intermédiaires, loin d'être négligées comme c'est généralement le cas dans les exposés succincts, trouvent ici un développement d'importance et l'on y saisit sur le vif comment à deux reprises, après l'Ancien et le Moyen Empire, l'Egypte, d'abord centralisée et tenue en main par une administration hiérarchisée à l'extrême, s'émiette en quelque sorte et sombre dans une sorte de féodalité anarchique.

Il fallait posséder la culture classique de l'auteur pour avoir pu tracer des époques macédoniennes et romaines des tableaux aussi frappants quoique forcément sommaires car, ainsi qu'il le dit dans sa préface la vieille Egypte n'est pas morte avec la conquête macédonienne. La civilisation pharaonique était encore vigoureuse. Elle constituait un cadre dans lequel les maîtres étrangers furent obligés d'entrer et où ils entrèrent en fait. Ptolémées et Césars ont encore fait figure de Ramsès sur les monuments égyptiens de leur temps. Autour d'eux, sauf à Alexandrie, on parlait encore égyptien et on écrivait en démotique. »

On pourrait peut-être regretter qu'un chapitre ne fût pas consacré à l'héritage de l'Egypte. Peu de civilisations, en effet, ont autant que la pharaonique laissé des traces dans celles qui l'ont suivie. On ignore généralement dans le public même lettré que la coutume des pèlerinages,

pour prendre un exemple entre cent, a des origines extrêmement reculées et que dans la vallée du Nil, à des époques très lointaines déjà, les zélateurs d'Osiris notamment se rendaient aux divers centres religieux qu'y possédait le dieu des morts, afin d'y réciter des hymnes et des litanies en rapport avec chacun de ceux-ci. Il en allait de même des oracles, des guérisons miraculeuses, du culte des reliques, etc.

Mais limité qu'il était par le format même de la collection où a paru son remarquable exposé, l'auteur n'aurait pu sans doute y ajouter un chapitre supplémentaire.

Qu'il soit plutôt remercié pour la brillante synthèse qu'il a tentée et réussie à tous égards, et souhaitons pour terminer que durant de nombreuses années encore le maître du Collège de France, à la veille de quitter la chaire de Champollion, puisse nous instruire et nous charmer d'une plume aussi attachante.

M. STRACMANS.

Jean LECLERCQ, professeur de Zoologie à l'Institut agronomique de l'Etat, Gembloux, *Perspectives de la Zoologie européenne. Histoire. Problèmes contemporains.*

Comme son nom l'indique ce livre est une vaste fresque qui embrasse l'histoire de la zoologie en Europe.

L'auteur nous fait assister aux différentes orientations que cette science a suivies depuis les premières manifestations d'intérêt que l'animal a suscitées et dont les peintures et gravures paléolithiques sont le reflet jusqu'à nos jours.

A travers les temps, depuis l'antiquité jusqu'au xix^e siècle où s'épanouissent les grandes théories zoologiques, l'auteur n'évoque pas seulement et d'une manière très personnelle l'œuvre des grands zoologistes mais il les fait revivre en leur temps, entourés de savants contemporains et il montre leur influence sur l'orientation que prendra la zoologie au début du xx^e siècle et jusqu'à nos jours. Cette histoire de la zoologie fourmille de renseignements qui intéresseront aussi bien le zoologiste de toute orientation que l'historien des sciences et que l'homme cultivé qui désire connaître comment une science est née et comment elle a évolué pour aboutir aux importantes découvertes de ces dernières années.

H. HERLANT-MEEWIS.

D. W. SCIAMA, *The Unity of the Universe*, Faber and Faber, Londres, 1959, toilé, 21 sh.

Cet ouvrage est un exposé de cosmologie, destiné au public cultivé mais dont la lecture ne peut qu'être hautement stimulante même pour l'initié. Aucune connaissance préalable de physique ou d'astronomie, au-delà de ce que sait tout « honnête homme », n'est exigée du lecteur. Il ne s'agit pas d'un manuel ni d'une synthèse des divers systèmes cosmologiques en honneur, mais d'un exposé coloré par les vues personnelles de l'auteur. Sans doute partiellement en raison de cette orientation, l'exposé est particulièrement chaud et vivant; le langage est simple et pittoresque, et la lecture vraiment très attachante.

L'attrait est encore accru par de nombreuses figures, de fort beaux clichés photographiques, et la qualité de la présentation générale.

Le premier tiers du livre brosse un aperçu descriptif et historique des principales données cosmographiques. Le développement du reste de l'ouvrage est fondé sur deux idées maîtresses : d'une part l'univers est un, ses parties les plus éloignées et notre voisinage entretiennent des relations constantes qui sont à la base des lois de la mécanique; d'autre part l'univers est unique, et de ce fait une bonne théorie cosmologique ne doit pas laisser place à plus d'un modèle d'univers, mais fournir une description du monde où « tout ce qui n'est pas défendu est obligatoire ». Le premier de ces postulats, conforme aux conceptions de Mach et de la relativité einsteinienne, rencontre une adhésion assez générale, mais le second n'est pas unanimement accepté. L'auteur ne dissimule pas dans sa préface que la cosmologie est un domaine très controversé, mais dans le corps du livre les conceptions différentes des siennes sont citées assez sommairement. Aussi le lecteur pourrait-il fermer l'ouvrage avec l'impression que le système préconisé par l'auteur (l'état permanent de Bondi-Gold-Hoyle) s'impose péremptoirement. Cette réserve faite, l'exposé est assez fouillé, profondément pensé, et riche d'idées à chaque page. Il est dommage que l'auteur n'ait pas jugé bon de constituer un recueil de références bibliographiques.

J. ROMAIN.

Jacqueline VAN PRAAG-CHANTRAINE, *Gabriel Miró ou le visage du Levant, terre d'Espagne*, A. G. Nizet, Paris, 1959, 463 pages.

Il ne faut pas trop s'étonner que les œuvres maîtresses de Gabriel Miró n'aient pas encore été traduites en France. Aux raisons qu'en donne M^{me} Van Praag, on pourrait ajouter que les rares œuvres de Miró traduites purent paraître après 1920 fâcheusement démodées par leur symbolisme à une époque où l'originalité était la première condition du succès. La vogue de Ramón Gómez de la Serna, qui comme Ortega leur contemporain partageait au moins avec Miró le goût du mot exquis, vint sans doute en partie de son habileté à sécréter pour l'automne littéraire des bourgeons inédits. Cela ne nous empêchera pas aujourd'hui de préférer peut-être aux pirouettes éblouissantes de Ramón l'art moins gratuit et plus envoûtant de Miró. Le livre fort bien documenté de Mme Van Praag vient donc à point pour rendre à Miró la place qui lui revient dans les lettres espagnoles entre la génération de 98 et la nouvelle littérature du xx^e siècle. Tout en résumant les contes et romans de Miró, M^{me} Van Praag sait s'en tenir à l'essentiel et elle met fort bien en évidence la pensée et le style de son auteur. Elle nous montre Miró hanté par la mort, le mal moral et physique non seulement des hommes mais de la nature entière à laquelle il prête sa conscience et qui lui rend cette paix que les hommes lui refusent. Miró assoiffé d'amour, de liberté, demande à l'Art ce que le monde ne lui accorde pas. Art docte, débordant de réminiscences, art sensuel et détaché (l'humour mironien correspond bien à la définition d'Escarpit : une manière d'exister), cherchant comme naguère Mallarmé à exprimer la substance des choses, musicalement mais avec le souci aussi, propre aux impressionnistes, de les saisir dans leur mouvement. Tout cela est fort bien mis en relief par M^{me} Van Praag. Le bref chapitre qu'elle consacre à la syntaxe de Miró nous laisse un peu

sur notre faim car il y avait là matière à un livre encore plus gros que celui-ci. Par ailleurs si M^{me} Van Praag a su replacer avec bonheur Miró dans son paysage, elle a peut-être un peu trop pris au pied de la lettre son désengagement apparent. Cette œuvre nous emporte-t-elle tellement loin des problèmes nationaux de l'Espagne ? L' « Evêque lépreux » n'est-il pas une dénonciation aussi passionnée et à peine plus secrète dans son symbolisme transparent que la « Doña Perfecta » de Perez Galdos de l'impossibilité du bonheur humain dans un monde décomposé de cagots malfaisants ? Juan Goytisolo écrivait récemment d'ailleurs que pour un artiste vivant journallement le mensonge espagnol, le réalisme était la seule forme possible d'évasion.

Je n'oserais pas affirmer non plus que Miró n'ait pas eu de disciples. Que dire de Salinas, Chabas, Ballester ? Quoi qu'il en soit de ces questions secondaires, l'étude de M^{me} Van Praag est une contribution importante à la connaissance des lettres espagnoles contemporaines. De nombreuses traductions toujours aussi élégantes que précises forment une petite anthologie d'un art qui n'est pas seulement destiné aux gourmands de confiserie littéraire (comme dit à peu près J. Cassou dans sa préface d'ailleurs fort élogieuse) mais invite à la méditation et à la vie la plus haute de l'esprit.

Pierre VAN BEVER.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.